DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Sommaire

Éditos

Chaynesse KHIROUNI, présidente p.4

Claudine SAVEAN, directrice générale des services p.5

Organigramme p.6-7

SOLIDARITÉS HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL p.9

Actions sociales de proximité p.24
L'action des services territoriaux *p.32*

Insertion p.45
L'action des services territoriaux *p.54*

Autonomie p.65
L'action des services territoriaux *p.73*

Enfance famille et santé publique p.81
L'action des services territoriaux *p.102*

Pôle Ressources Solidarités p.117

SOLIDARITÉS TERRITORIALES p.121

Développement p.125

Économie et attractivité p.128

Habitat p.135

Coopérations territoriales p.137

L'action des services territoriaux *p.140*

Éducation p.151

Collèges p.153

Culture p.157

Engagement et citoyenneté p.167

Éducation populaire et jeunesse p.170

Sport p.172

L'action des services territoriaux *p.174*

Aménagement p.179

Infrastructures p.182

Mobilité p.186

Développement numérique p.191

L'action des services territoriaux *p.193*

Environnement et transition écologique p.199

Transition écologique p.201

Patrimoine naturel et Cité des Paysages p.204

Aménagement foncier et urbanisme p.207

Ingénierie territoriale et assistance technique p.209

L'action des services territoriaux *p.210*

Pôle Ressources Territoires p.214

RESSOURCES p.217

Ressources humaines p.219

Logistique p.226

Immobilier p.231

Systèmes d'information p.237

Administration générale p.240

Autres ressources p.249

Communication p.250

Protection des données et sécurité des systèmes d'information p. 256

Appui à l'organisation p.258

Protocole p.259

Sécurité et incendie p.260

L'action des services territoriaux *p.261*

LES 6 TERRITOIRES p.269

Longwy p.271

Briey p.273

Val de Lorraine p.275

Terres de Lorraine p.277

Lunévillois p.279

Grand Nancy p.281

CONTRATS TERRITOIRES SOLIDAIRES p.283

Focus par territoire *p.289*

RAPPORT FINANCIER p.295

Éditos

Chaynesse KHIROUNI, présidente

“

Rendez-vous traditionnel, ce rapport d’activités témoigne d’une année marquée par le renouvellement de l’Assemblée départementale mais également par la poursuite de la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales.

Si l’actualité a depuis été dominée par le retour de la guerre en Europe, le dérèglement climatique se fait également chaque jour un peu plus visible dans le quotidien des Meurthe-et-mosellan.e.s avec son lot d’évènements météorologiques extrêmes.

Dans ce contexte, le rôle de notre collectivité est crucial. Nous sommes, avec les communes et les intercommunalités, les garants des solidarités de proximité, au services de tou.te.s les habitant.e.s comme de tous les territoires, et notamment les plus fragiles.

Un tel rapport d’activités nous permet de faire le point sur le chemin parcouru avec l’achèvement de grands projets comme le Centre des mémoires Michel-Dinet, le pont de Rosières-aux-Salines ou l’avancement de la Politique collèges nouvelles générations.

Il est également l’occasion d’entrevoir le chemin à parcourir, un chemin tracé par le projet départemental adopté à l’unanimité en mars 2022 et qui s’articule autour de cinq axes : la jeunesse, les solidarités, la transition écologique, les territoires et la citoyenneté. Il s’agit de notre feuille de route pour une Meurthe-et-Moselle audacieuse, solidaire et citoyenne dont la mise en œuvre a d’ores et déjà connu des avancées importantes avec la revalorisation de la contribution départementale au fonds de compensation du handicap, le renforcement du contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux, l’adoption d’un schéma départemental de l’habitat et d’un plan vélo ou encore, demain, l’élargissement des Contrats jeunes majeurs jusqu’à 25 ans.

Je tiens à remercier ici toutes celles et tous ceux, agents du service public mais également salarié.e.s d’associations et d’entreprises, élu.e.s locaux.ales, bénévoles… qui s’impliquent et dont l’engagement quotidien est ce qui nous permet d’être à chaque instant aux côtés des Meurthe-et-mosellan.e.s.

”

Claudine SAVEAN, directrice générale des services

“

Le rapport d'activités ne saurait se résumer à une obligation légale visant à dresser le bilan de la mise en œuvre des politiques publiques départementales. À travers son approche transversale, il contribue à mieux faire connaître le rôle et les projets portés par le Département et témoigne de l'engagement quotidien des 3 000 agents de la collectivité.

Comme en 2020, le Département de Meurthe-et-Moselle a pris une part importante dans la lutte contre la crise sanitaire et a poursuivi sa mobilisation massive dans la mise en place des différentes campagnes de vaccination auprès des personnes les plus fragiles.

Cette mobilisation d'urgence et exceptionnelle a illustré une fois de plus le rôle de « bouclier social » du Département, et cela n'a pas altéré les missions portées par notre collectivité dans le domaine des solidarités humaines et territoriales. Le Département a poursuivi sans relâche l'affirmation de l'utilité de ses politiques publiques et de son action départementale. Sa place comme collectivité de proximité s'en est trouvé pleinement réaffirmée, et même incontournable, au vu des actions menées afin de pallier à des situations de carence pour lesquelles le Département se devait d'être présent auprès des habitants, des usagers et des partenaires.

L'année 2021 est une année qui a vu l'avancée de nombreux projets structurants et nécessaires au développement et au rayonnement de notre territoire. Citons parmi eux la réfection du pont de Rosières-aux-Salines, la construction du collège ARTEM (premier établissement à énergie passive de Meurthe-et-Moselle) et la poursuite de la politique de rénovations des collèges du département, l'implication très forte du Département dans la transition écologique et ses différentes actions pour promouvoir et favoriser l'accès à une alimentation durable notamment, le programme « Made in Meurthe-et-Moselle » pour soutenir l'emploi de l'aide à la personne en formant directement des allocataires du RSA, ou encore le déploiement d'actions dans le domaine de la santé afin d'améliorer l'accès à l'offre de soins pour les personnes en situation modeste ou fragile.

2021 a aussi été une année rythmée par de belles manifestations et la Culture a pu renouer avec son public, tout en adaptant ses services aux contraintes sanitaires persistantes. Le Château de Lunéville a accueilli une exposition labellisée « Exposition d'intérêt national » : *la sculpture en son château*, avec un partenariat mené avec le musée du Louvre à Paris, et le dispositif « Musiques vivantes en gériatrie » a fêté ses 40 ans. À l'automne a été inauguré le Centre des Mémoires Michel-Dinet pour accueillir les 33 km de linéaires de documents.

Enfin, 2021 a été une année importante dans la vie de notre institution, une année électorale avec le renouvellement démocratique de son Assemblée départementale. L'agilité et l'adaptabilité des services pour assurer l'accompagnement de l'installation des nouveaux élus a été un défi pleinement réussi. Le vote du budget prévisionnel 2022, préparé et voté à l'automne 2021, a également été un vrai défi d'adaptation et d'organisation permettant ensuite à l'Assemblée de se concentrer sur le vote, début 2022, du Projet Départemental.

Le présent rapport d'activités dresse ainsi le bilan des actions réalisées par notre collectivité. Je tiens à remercier l'ensemble des agents de la collectivité qui, grâce à leur professionnalisme et leur engagement quotidien, quels que soient leurs métiers, font vivre le Département et lui permette de s'adapter aux grands défis de notre temps et font vivre les solidarités sur notre territoire.

”

Organigramme général des

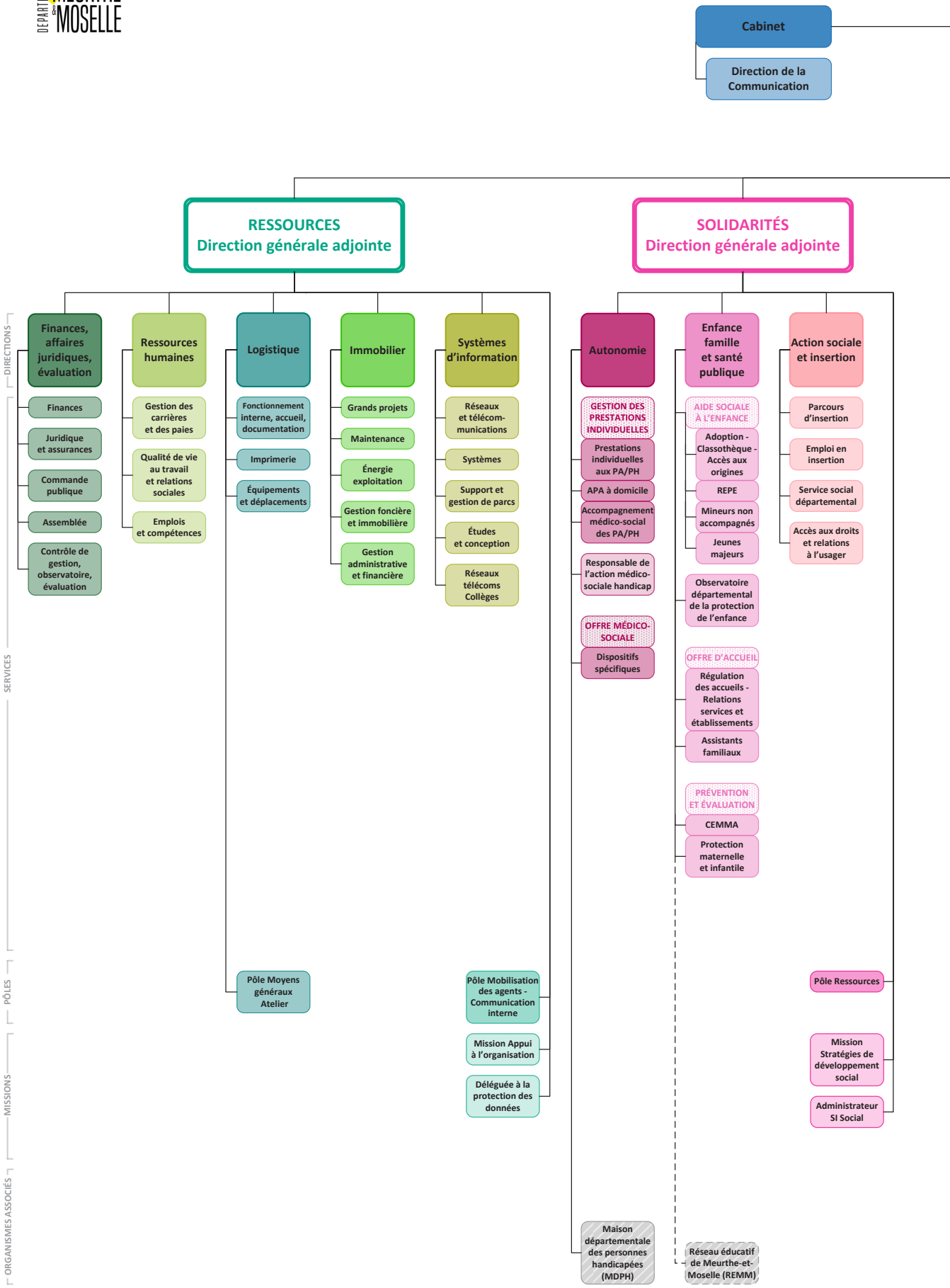

services départementaux (décembre 2021)

Présidence

Direction générale des services

TERRITOIRES
Direction générale adjointe

Infrastructures et mobilité

- Gestion technique des routes
- Ponts, structures et ouvrages
- Études et travaux routiers
- Nouvelles mobilités
- Exploitation et déplacements
- Parc
- Pôle administratif et comptable

Appui aux territoires et environnement

- Actions foncières et urbanisme
- Patrimoine naturel
- Coordination territoriale et circulations douces
- Cité des Paysages
- Pôle administratif et comptable

Dévelop-pement

- Coopérations territoriales
- Habitat
- Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental
- Économie et attractivité
- Pôle administratif et comptable
- Meurthe & Moselle, l'esprit Lorraine (MMEL)

Éducation

- ÉDUCATION
  - Collèges
  - Engagement et citoyenneté
  - Éducation populaire et sports
- CULTURE
  - Action et ingénierie culturelles
  - Archives départementales
  - Château de Lunéville
  - Médiathèque départementale
- Pôle Ressources
- Mission Contractualisation
- Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)
- Meurthe & Moselle Développement (MMD)
- Établissement public territorial de bassin Meurthe Madon (EPTB)

Directions des territoires

Longwy

- Aménagement
- Logement
- Protection maternelle et infantile
- Protection de l'enfance
- Autonomie
- Insertion
- Contractualisation
- Ressources
- Maison dép.ale des solidarités *Longwy – Mont-Saint-Martin*
- Maison dép.ale des solidarités *Longuyon – Villerupt*

Briey

- Aménagement
- Logement
- Protection maternelle et infantile
- Protection de l'enfance
- Autonomie
- Insertion
- Contractualisation
- Ressources
- Maison dép.ale des solidarités *Briey – Joeuf*
- Maison dép.ale des solidarités *Jarny - Piennes*

Val de Lorraine

- Aménagement
- Logement
- Protection maternelle et infantile
- Protection de l'enfance
- Autonomie
- Insertion
- Contractualisation
- Ressources
- Maison dép.ale des solidarités *Bassin de Pont-à-Mousson*
- Maison dép.ale des solidarités *Bassin de Pompey*

Terres de Lorraine

- Aménagement
- Logement
- Protection maternelle et infantile
- Protection de l'enfance
- Autonomie
- Insertion
- Contractualisation
- Ressources
- Maison dép.ale des solidarités *Terres touloises*
- Maison dép.ale des solidarités *Colombey - Neuves-Maisons - Vézelise*

Lunévillois

- Aménagement
- Logement
- Protection maternelle et infantile
- Protection de l'enfance
- Autonomie
- Insertion
- Contractualisation
- Ressources
- Maison dép.ale des solidarités *Lunéville*
- Maison dép.ale des solidarités *Baccarat*
- Maison dép.ale des solidarités *Sel et Vermois*

Grand Nancy

- Maison départementale des solidarités *Grand Nancy – Nord-Est*
- Maison départementale des solidarités *Grand Nancy – Sud-Est*
- Maison départementale des solidarités *Nancy – Nord*
- Maison départementale des solidarités *Nancy – Sud*
- Maison départementale des solidarités *Plateau et Provinces*
- Maison départementale des solidarités *Vandoeuvre*
- Insertion
- Autonomie
- Contractualisation
- Ressources
- Protection maternelle et infantile *Nancy ouest Nancy centre Nancy est*
- Protection de l'enfance
- Prévention spécialisée
- Équipe d'accompagnement

Légende :

- Lien hiérarchique
- Lien fonctionnel
- Champ d'intervention
- Structures associées au Département

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

SOLIDARITÉS HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Les compétences en matière d'action sociale et de solidarités humaines constituent le cœur de l'action du Département. Leur mise en œuvre repose sur 3 grands principes :

- les solidarités ne relèvent pas seulement du champ social mais sont inscrites au cœur de toutes les politiques publiques départementales ;

- le partenariat institutionnel et associatif est un levier pour construire les réponses en matière d'insertion sociale et professionnelle adaptées aux besoins des Meurthe-et-Mosellans ;

- le territoire est un outil au service de l'action publique et de la participation des acteurs et des habitants.

Ces principes d'actions visent à permettre aux politiques départementales des solidarités de s'ancrer dans une logique d'investissement et de développement social, où prévenir plutôt que réparer est un impératif social, économique et politique.

Dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, de l'action sociale de proximité, de la protection de l'enfance, de la santé de la mère et de l'enfant, de l'insertion et de l'autonomie, l'action départementale en faveur des personnes les plus fragiles s'exerce à partir de l'expertise des professionnels du travail social. Des derniers sont organisés dans les directions centrales et au sein des 6 territoires dans les 17 Maisons départementales des solidarités (MDS) et leurs 36 sites principaux et 43 points d'accueil non permanents répartis sur l'ensemble du territoire départemental.

En chiffres

- **1 384 agents départementaux œuvrent dans le champ des solidarités sur l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle (PMI, ASE, SSD, CESF, prévention spécialisée, Autonomie), dont :**
- **649 agents à la DGA Solidarités, dont 303 assistants familiaux**
- **735 agents dans les 6 directions de territoires**
- **Plus de 664 agents au Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM)**

SOMMAIRE

Faits marquants 2021 *p.11*

Dans les MDS en 2021 *p.13*

Actions sociales de proximité *p.24*
L'action des services territoriaux *p.32*

Insertion *p.45*
L'action des services territoriaux *p.54*

Autonomie *p.65*
L'action des services territoriaux *p.73*

Enfance-famille et santé publique *p.81*
L'action des services territoriaux *p.102*

Pôle Ressources Solidarités *p.117*

Faits marquants 2021

Renforcement de l'encadrement technique du travail social en MDS

Les élus ont adopté, en session de novembre 2021, le rapport sur le « Renforcement de l'encadrement technique du travail social en maison départementale des solidarités ». Il constitue l'aboutissement de la démarche engagée en 2020, suite au constat posé de la nécessité de renforcer l'encadrement et le conseil technique auprès des professionnels concernés.

La Direction de l'action sociale et de l'insertion (DASI) et les directions de territoires ont ouvert en mars 2021 un chantier sur ces sujets avec l'ensemble des professionnels concernés. L'objectif initial est d'approfondir l'impact qu'aurait un rattachement des actuels Délégué.e.s territoriaux.ales en travail social (DTTS) aux territoires pour le pilotage des équipes de travailleurs sociaux.

En parallèle, un autre travail a été engagé concernant les territoires du Lunévillois et Grand Nancy pour revisiter les périmètres d'intervention des MDS.

Ces réflexions ont été conduites dans le cadre de 5 groupes de travail, qui ont réuni 97 agents.

■ Les décisions prises

Changement d'organisation

La nouvelle organisation proposée renforce le choix de la territorialisation des politiques de Solidarités, qui est un axe fort de la collectivité depuis 2014. Le rôle majeur des MDS comme lieu pivot des politiques de Solidarités est confirmé comme lieux d'accès unique, véritables « portes d'entrée » pour les usagers, avec une réponse pluridisciplinaire. Ces lieux sont bien identifiés des acteurs locaux, collectivités, institutionnels ou associatifs.

Cette organisation se mettra en place à moyens constants à compter du 1er mai 2022.

Effets attendus

Le changement d'organisation établit une ligne managériale simple qui réunit dans une même équipe l'accueil et l'action sociale de proximité sous la responsabilité du Responsable territorial des solidarités (RTS).

Ce dernier encadre :

- 1 Responsable territorial accueil (RTA) qui organise l'accueil et le secrétariat dans tous les sites de la MDS.
- 2 (ou plus sur le Lunévillois et Grand Nancy) Responsables de service social de proximité (RSSP) qui organisent, avec leurs équipes, l'action sociale et l'accompagnement des usagers. Ils travaillent en binôme et avec les autres cadres du territoire en impulsant le travail en intermission. Ils encadrent les travailleurs sociaux (assistants sociaux et conseillers en économie sociale et familiale) et leur Assistant.e administratif.ve en travail social (AATS)

Nouveaux métiers, nouvelles missions

Responsable territorial des solidarités (RTS), Responsable du service social de proximité (RSSP), Responsable territorial accueil (RTA), Assistant.e administratif.ve en travail social (ATTS) : 4 nouvelles fiches métiers ont ainsi été travaillées par la DASI, les directions des territoires et la Direction des ressources humaines (DRH). Elles ont été ensuite revues et complétées lors de 3 séances de travail en octobre 2021, associant une trentaine de professionnels de l'ensemble des métiers impactés.

La bourse aux emplois des Solidarités

55 postes sont concernés par la nouvelle organisation des solidarités dans les territoires. Il s'agit des postes de Responsable de MDS (RMDS), Délégué.e territorial.e en travail social (DTTS), Assistant.e du responsable de MDS (RMDS) et Assistant.e territorial.e en travail social (ATTS).

Les agents qui les occupent sont prioritaires dans les affectations sur les nouveaux postes, qu'ils soient titulaires ou contractuels. Pour organiser cette évolution, réalisée à moyens humains constants, une bourse aux emplois a été mise en place par la DRH et se clôturera en 2022.

Les professionnels concernés, et plus largement l'ensemble des équipes des MDS, seront accompagnés spécifiquement dans cette nouvelle organisation : information, formations sur les nouveaux métiers, animation des lignes métiers, étude d'impact.

Action en matière de lutte contre la précarité alimentaire

C'est au titre de 3 politiques départementales (lutte contre le gaspillage et accompagnement à la transition écologique ; action sociale et lutte contre la pauvreté et notamment contre la précarité alimentaire ; développement de l'agriculture locale et promotion d'une industrie agroalimentaire locale) que le Département est venu soutenir en 2021 les projets répondant à l'un des 3 objectifs :

<u>Objectif 1</u> : couvrir les zones blanches en terme d'aide alimentaire

- Appui à la mise en place d'une base logistique dans le nord du département (Banque alimentaire) permettant un approvisionnement simplifié aux associations locales.
- Appui à la mise en place d'une distribution alimentaire itinérante régulière dans les territoires ruraux de Longwy et Briey (Trans'Boulot).
- Appui au maintien des distributions dans les quartiers prioritaires de la ville (Restos du cœur pour le quartier des Provinces – aide aux transports).

<u>Objectif 2</u> : agir pour favoriser la production locale et les achats de produits locaux et répartir les stocks de produits alimentaires sur l'ensemble du réseau départemental de manière à couvrir les besoins de chaque micro-territoire

- Appui au projet de transformerie (ARELIA) : investissement et aide au démarrage.
- Appui à la distribution de paniers solidaires produits localement (LORTIE) : investissement.
- Appui au développement d'un réseau d'achats alimentaires locaux de qualité (Emplettes et cagettes).
- Subventions de fonctionnement aux têtes de réseau caritatif pour la reconstitution des stocks.

<u>Objectif 3</u> : agir pour lutter contre le gaspillage alimentaire et favoriser l'éducation à la santé par les actions d'information, de sensibilisation et de mobilisation

- Subvention de fonctionnement à la Banque alimentaire pour la mise en place d'un réseau d'ateliers cuisine, animation dans l'objectif de faciliter l'intégration des personnes démunies dans ces ateliers.
- Appui à la multiplication d'ateliers cuisine avec des produits locaux (LORTIE).
- Soutien financier à la démarche « Dignité dans les assiettes » portée par le Pays Terres de Lorraine dans le cadre du Projet alimentaire territorial (PAT) Sud qui vise à favoriser l'accessibilité sociale aux produits locaux et les productions dans les jardins nourriciers et essaimage de la démarche dans les autres territoires.
- Soutien financier à la coordination alimentaire sur le territoire Grand Nancy.

En 2021, le Département a soutenu des projets de lutte contre la précarité alimentaire et des projets visant à installer une alimentation de qualité et de proximité pour un montant total de 330 050 € (tous fonds confondus).

Système d'information des solidarités (SI social)

■ Objectifs

La Direction général adjointe (DGA) Solidarités a engagé la mise en place d'outils partagés dématérialisés servant la mise en œuvre des politiques publiques dont elle est en charge. Le rassemblement de ces outils en un seul système d'information permet de coordonner leurs évolutions tout en accompagnant celles que le Département souhaite dans la conduite de l'action sociale :

- améliorer la prise en charge globale de l'usager, appréhendé dans son contexte social et familial, par une gestion des dossiers qui le concernent dans une approche pluridisciplinaire, transversale et territorialisée,
- alimenter des diagnostics territoriaux par des données objectives,
- permettre aux élus départementaux des prises de décisions politiques sur la base de données objectivées, par des diagnostics territoriaux et départementaux enrichis d'éléments d'analyse qualitative produits par les professionnels des services départementaux et des partenaires territoriaux.

À terme, les équipes auront accès à un dossier individuel pour chaque usager, comportant des données personnelles ainsi que les interventions dont il aura bénéficié au titre des politiques de solidarités. Ces données seront renseignées et partagées par les différents professionnels du travail social, dans le respect de la législation sur le secret et la réglementation de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL).

▶ En chiffres

- **Plus de 400 utilisateurs de l'outil IODAS dans la collectivité**
- **48 formateurs ont répondu présent et se sont engagés, à compter de juin 2021, dans un parcours de formation complet afin d'être à même de former les professionnels des MDS à partir de décembre 2021**
- **4 administrateurs fonctionnels (recrutés en 2021) : un administrateur fonctionnel pour chacune des 3 grandes politiques publiques (action sociale et insertion, autonomie, enfance famille et santé publique) et une administratrice fonctionnelle du SI SOCIAL**

■ Évolutions des applications informatiques existantes

Pour les applications informatiques « sur mesure », les équipes métier, accompagnées de la Direction des systèmes d'information (DSI), ont poursuivi les travaux d'évolution.

Une nouvelle version des modules du SI social a été mise en place et concerne tous les agents saisissant des projets collectifs du Service social départemental (SSD), du service Protection maternelle et infantile (PMI), de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), dont la prévention spécialisée, du Service départemental des assistants familiaux (SDAF), des Délégué.e.s territoriaux.ales à la protection de l'enfance (DTPE), des cellules administratives ASE et de l'Union des associations d'aide à la famille (U2AF) 54.

De son côté, le logiciel insertion Phénix s'est progressivement ouvert aux associations et partenaires référents uniques, ce qui leur permet d'avoir accès aux informations individuelles et de renseigner les données qu'ils collectent, dans le respect des règles du Règlement général sur la protection des données (RGPD) et du secret professionnel.

■ Déploiement du progiciel IODAS pour le dossier partagé de l'usager

Le déploiement de IODAS, progiciel dédié permettant la mise en œuvre opérationnelle et le pilotage des politiques publiques des solidarités, débuté en 2018, est prévu de manière progressive et échelonnée par métiers du social.

Après le module « Logement » en 2019, le deuxième module développé avec la solution IODAS, entré progressivement en service début décembre 2021, concerne l'Accueil et l'action sociale de proximité (ASP). C'est l'aboutissement d'un travail qui a mobilisé les professionnels très en amont.

Dans les MDS en 2021

La Maison départementale des solidarités (MDS) est confirmée comme étant le pivot central de la relation aux usagers. Son offre de service doit être lisible, fiable et fondée sur des relations humaines de proximité.

Elle est à la fois :

- la porte d'entrée vers les services médico-sociaux : accueil, orientation, accès aux droits, relation partenaires territoriaux ;
- le fil rouge de la relation aux usagers : évaluation sociale, prévention de diverses politiques publiques, accompagnement sur la base d'une action sociale mobilisant les ressources des personnes, de l'intermission et du territoire ;
- l'interlocutrice privilégiée des acteurs du territoire pour conduire les projets de développement social et la participation des habitants.

Il y a 17 MDS réparties sur les six territoires du département : 6 sur le Grand Nancy, 3 sur le Lunévillois et 2 sur chacun des quatre autres territoires.

Territoire de Longwy

■ MDS Longuyon – Villerupt

La MDS comporte 2 sites principaux, Longuyon et Villerupt, et 5 points d'accueil situés dans les communes de Thil, Hussigny-Godbrange, Morfontaine, Villers-la-Montagne et Pierrepont. 26 personnes y sont affectées. Elle couvre 3 intercommunalités du territoire : la Communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais (CCT2L), le Grand Longwy agglomération (GLA) et la Communauté de communes Pays Haut-Val d'Alzette (CCPHVA).

Projet de désectorisation des interventions des professionnelles du service social

Il a été engagé en 2020 sur le site de Longuyon afin de pouvoir répartir au mieux les charges de travail. Les professionnelles du site se sont inscrites dans cette démarche de changement avec l'appui de leurs cadres technique et hiérarchique. La désectorisation géographique de la MDS de Longuyon s'est progressivement mise en place en 2021 malgré l'impact de la crise sanitaire et de certains postes restés vacants. Les professionnelles reçoivent sur rendez-vous, lors de permanences fixées chaque semaine pour chacune d'entre elles. Le fonctionnement reste à parfaire car la situation particulière de la MDS, liée aux inondations de juillet 2021, a fortement impactée les professionnelles du site. La MDS nécessitant d'importants travaux de réhabilitation, un relogement en urgence a été trouvé : depuis septembre 2021, les agents du Service social départemental (SSD) occupent une maison d'habitation proche du Service territorial aménagement (STAM) de Longuyon. Le secrétariat de la MDS est situé dans un bureau du STAM, à quelques pas de la maison dévolue aux travailleurs sociaux. Cette organisation temporaire contraint les travailleurs sociaux à effectuer davantage de permanences extérieures (en mairies, maisons de la jeunesse, etc.), ainsi que davantage de visites à domicile. L'organisation matérielle de la MDS de Longuyon en étant bouleversée, les projets collectifs ont été suspendus depuis septembre 2021.

Projet d'une épicerie solidaire itinérante

Les professionnel.le.s du site de Longuyon ont observé des difficultés croissantes d'accès à l'alimentation pour les publics accueillis à la MDS. Ces difficultés sont accentuées par une absence de dispositif d'urgence sur le territoire, une réponse des associations caritatives insuffisante au regard de la demande et un problème important de mobilité des usagers.

Le territoire de Briey, confronté à ces mêmes difficultés, s'est associé à cette réflexion afin de mutualiser les moyens et d'engager une dynamique inter-MDS. Du diagnostic partagé a émergé le projet de création d'une épicerie itinérante en partenariat avec la Banque alimentaire.

En 2021, les professionnelles des MDS de Longuyon et Piennes, le Service territorial insertion (STI), la Banque alimentaire et l'association Trans'Boulot ont travaillé de concert pour permettre la réalisation de ce projet. Des locaux situés à Crusnes ont permis l'installation du dépôt de la banque alimentaire, et l'épicerie itinérante a été inaugurée le 11 octobre. La première distribution alimentaire sur le secteur du Longuyonnais a également débuté.

C'est l'association Trans'boulot qui porte ce dispositif qui mobilise 7 emplois, dont 5 en insertion : 4 préparateurs livreurs et un agent administratif en CDD Insertion de 26h/semaine. Plusieurs postes ont été créés pour mener à bien ce travail qui nécessite de la collecte de denrées, des opérations de tri et de la distribution itinérante.

Entre octobre et décembre, la MDS de Longuyon comptabilise ainsi 52 familles aidées (130 personnes concernées), dont 67 adultes et 63 enfants. Une fiche de préconisation est remplie et envoyée par les travailleurs sociaux à l'association Trans'boulot afin de faciliter la confection des colis à distribuer. Les colis alimentaires, qui contiennent à la fois des produits secs et des produits frais, sont ensuite livrés sur différents lieux de distribution (et à domicile à titre exceptionnel). Ce sont les personnes isolées avec enfants qui sont les premières bénéficiaires, suivies par les personnes isolées, les couples avec enfants, puis les couples sans enfant. La commune de Longuyon a mis à disposition 2 lieux de distribution ; elles ont lieu les lundis et jeudis des semaines paires. Une distribution a également lieu à la mairie de Pierrepont le lundi. Des distributions au domicile des personnes en incapacité de se déplacer sont effectuées le mercredi des semaines paires. La majorité des bénéficiaires de l'épicerie itinérante perçoivent le Revenu de solidarité active (RSA), sont des demandeurs d'emploi ou des retraités. Ces bénéficiaires sont principalement des habitants de la ville de Longuyon.

Le projet de l'épicerie itinérante doit encore s'enrichir : des réflexions sont en cours pour apporter des conseils culinaires aux bénéficiaires et organiser des ateliers participatifs sous l'angle de l'alimentation durable.

Projet sortie familles et confection de gâteaux à la MDS site Villerupt

Malgré la crise sanitaire, les professionnelles ont maintenu, de façon ponctuelle, une sortie familles/enfants en juillet 2021 (parc Walygator) ainsi qu'un atelier de confection de gâteaux. Réunissant parents et enfants, ces deux activités ont apporté un souffle positif aux participants et un espace de parole bienvenu dans un contexte général tendu en raison du Covid.

■ MDS Longwy – Mont-Saint-Martin

La MDS comporte 3 sites principaux, Longwy-Haut, Longwy-Bas et Mont-Saint-Martin et 2 points d'accueil situés dans les communes de Gorcy et Longlaville. 35 personnes y sont affectées. Elle couvre l'intercommunalité Grand Longwy agglomération.

Réseau d'échanges « Jardin des savoirs »

Malgré la crise sanitaire et les différentes restrictions, l'ensemble des partenaires du réseau est resté mobilisé afin de maintenir la dynamique. Si le contexte n'a pas permis d'organiser d'échanges de savoirs et de petits déjeuners, le réseau s'est temporairement adapté afin de continuer à favoriser le lien social. Face au mal-être observé par les professionnel.le.s chez les personnes accompagnées, à l'accès plus difficile aux services et à l'administration, et à une situation qui tendait à exclure davantage les publics fragiles, les partenaires ont maintenu l'ensemble des comités de pilotage et les ont ouverts à des membres du réseau.

Les animateurs ont également proposé aux membres du réseau de se rassembler autour de différentes activités, en privilégiant les activités extérieures :

- plusieurs marches,
- jeux au Parc Brigidi (jeu de l'oie géant, mikado géant, pétanque) ; la pétanque a notamment permis un réel échange de savoirs (règles du jeu, techniques…),
- session de chant animée par le chef de chœur de la chorale « Évasion » d'Herserange au parc Brigidi. Ce temps a été l'occasion de retrouver l'ambiance des petits déjeuners : sourires, joie, partage, convivialité. L'esprit collaboratif observé a fait écho aux valeurs du réseau,
- échange de pâtisseries orientales,
- fabrication de biscuits de Noël.

■ Réseau d'accès et d'information sur les droits (RAID)

Créé en 2018, le RAID se réunit chaque trimestre et rassemble des partenaires variés : élu.e.s, Centres communaux d'action sociale (CCAS), associations, Caisse d'allocations familiales (CAF), Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), divers services du conseil départemental, etc.

Instance dynamique, le RAID permet la diffusion et la collecte de nombreuses informations et procédures en termes d'accès aux droits et nourrit les réponses que chacun peut apporter à ses usagers tout en permettant une meilleure réactivité. Cette instance favorise également le développement des liens entre les différentes structures.

En raison de la crise sanitaire qui a perduré en 2021, les réunions du réseau se sont effectuées par visioconférence. Les thèmes abordés ont essentiellement porté sur la présentation de l'association Accès droits santé solidarité (AD2S) et ses outils, et sur l'offre de services de la justice pour les territoires de Briey et Longwy. L'AD2S a pu organiser des webinaires consacrés à la réforme CAF des aides au logement et à la mission Accompagnement santé de l'Assurance maladie.

L'élaboration de l'annuaire territorial d'accès aux droits, initiée en 2019, s'est poursuivie et achevée au cours de l'année 2021. Véritable répertoire des services de proximité du territoire de Longwy, cet outil regroupe l'ensemble des informations relatives aux administrations, institutions et établissements intervenant dans l'accès aux droits et permet d'accéder à des informations pratiques pour un premier contact. Les fiches actions sont classées par ordre alphabétique et par thématiques : budget - démarches administratives - emploi insertion mobilité - logement - relations familiales – santé. Cet annuaire a été transmis aux différents partenaires et fera l'objet d'une mise à jour régulière.

■ Coordination territoriale des aides sociales facultatives

La Coordination territoriale des aides sociales facultatives (CTASF) a été créée en 2020 sur le territoire de Longwy. Ce dispositif coordonné a pour objectif d'accorder des aides sociales dans le cadre d'un projet préparé avec le ménage par un travailleur social, afin de traiter des situations complexes, particulières ou nécessitant un pluri financement. Le fonds est alimenté par la CAF, le CD54 et 16 communes du territoire qui ont manifesté leur intérêt pour intégrer ce dispositif.

Ce dispositif a rencontré un vif succès auprès des professionnel.le.s du Service social départemental (SSD), des CCAS et des associations du territoire, avec 119 dossiers instruits en 2021. Les demandes portent principalement sur l'achat de mobilier ou d'électro-ménager, puis sur des dépenses énergétiques, puis des frais liés à la mobilité. Viennent en tête des demandeurs les personnes isolées avec enfants, puis les personnes isolées sans enfant, suivies par les couples avec enfants puis les couples sans enfant. Les demandeurs sont souvent inactifs, percevant le RSA et disposant de faibles ressources. Les dossiers instruits reçoivent un avis positif dans 68% des cas. Les lieux de résidence des demandeurs sont davantage situés dans les principales villes du territoire (Longuyon, Villerupt, Mont-Saint-Martin, puis Longwy). Les communes adhérentes au dispositif et les professionnel.le.s reconnaissent le bien-fondé de cette instance, qui permet un réel soutien aux familles en difficulté. 11 commissions se sont réunies en 2021.

■ Projet d'animation des salles d'attente

L'animation des salles d'attente via les écrans s'est effectuée sur les différents sites des MDS du territoire en 2021. Il est constaté que les usagers qui patientent s'intéressent aux différentes informations diffusées. Ce dispositif demande une mise à jour régulière et coordonnée des acteurs territoriaux afin d'apporter les informations avec toute la réactivité nécessaire.

ZOOM ▶ L'accueil continu de stagiaires

Malgré la crise sanitaire, le territoire de Longwy a continué à accueillir des stagiaires durant toute l'année 2021 : collégiens, étudiants en BTS, étudiants travailleurs sociaux, apprentis, etc. Au total, ce sont 16 stagiaires qui ont été accompagné.e.s au sein des différents services de la MDD et des MDS. La particularité pour cette année 2021 aura été le partenariat développé avec l'École des travailleurs sociaux de Dakar (Sénégal) et l'accueil d'un de leurs étudiants sur le site de la MDS de Villerupt d'octobre à décembre. De plus, le territoire de Longwy étant frontalier de la Belgique, une étudiante issue d'un cursus de formation belge en service social a également été accueillie au sein du service Autonomie.

Cette ouverture à la formation des étudiants reste un point stratégique dans les futurs recrutements de la collectivité ; aussi, il est important de poursuivre le travail d'accueil de stagiaires et de lien avec les différents organismes de formation.

Territoire de Briey

▶ En chiffres

- **2 MDS : 4 sites principaux et 6 points d'accueil**
- **43 professionnel.le.s**

Dans chaque MDS oeuvrent des professionnel.le.s du service social départemental (secrétaires médico-sociales, assistants sociaux, conseillers en économie sociale et familiale), de l'aide sociale à l'enfance (référents en protection administrative et judiciaire, psychologue, responsable de protection de l'enfance), de la protection maternelle et infantile (médecin territorial, médecin clinicien, puéricultrices et sages-femmes). Les MDS sont pilotées et animées par un.e responsable (RMDS) épaulé.e d'un.e assistant.e (ARMDS).

Pour les 2 MDS du territoire, cette seconde année de pandémie a été marquée par l'adaptation des modes de rencontres avec le public, entre agents et avec les partenaires : visioconférences, multiplication des emails, contacts téléphoniques. Les agents ont fait preuve de solidarité sans faille et se sont mobilisés pour garantir au mieux la continuité et la qualité du service public. Pour respecter le protocole sanitaire mis en œuvre dans les espaces départementaux, l'ensemble des actions collectives a été suspendu.

■ MDS Briey – Joeuf

Elle comporte 2 sites principaux, Briey et Joeuf, et 3 points d'accueil situés dans les mairies de Valleroy, Auboué et Batilly. 22 personnes y sont affectées. Elle couvre l'intercommunalité Orne-Lorraine Confluences.

■ MDS Jarny – Piennes

Elle comporte 2 sites principaux, Piennes et Jarny, et 3 points d'accueil situés dans les mairies d'Audun-le-Roman, Crusnes et Tucquegnieux. 21 personnes y sont affectées. Elle couvre les intercommunalités du Cœur du Pays-Haut et une partie d'Orne-Lorraine Confluences.

■ Temps de rencontre entre professionnel.le.s des MDS

Différents temps de travail et d'information rythment le travail des équipes :

- 2 fois par an : plénière rassemblant les professionnel.le.s des sites de chaque MDS,
- 1 fois toutes les 6 semaines : réunion de sites permettant la rencontre avec les partenaires locaux,
- chaque semaine, réunion d'équipe sur chaque site.

En complément de ces temps réguliers, les professionnel.le.s des MDS s'impliquent dans la dynamique territoriale en participant à des réseaux : parentalité, violences intra-familiales, d'accompagement et d'information sur les droits, ou à des groupes de travail tels que celui de l'Éco'Appart, *Égalité, fraternité, agissez !* (EFA), ou celui de l'Espace de vie sociale (EVS). Le développement social est au cœur des préoccupations des profesionnel.le.s de MDS. Il.elle.s s'impliquent dans une dynamique territoriale de projets, en fonction des besoins repérés mais également en fonction des domaines de compétences ou d'intérêt de chacun.e.

Même si les rencontres physiques ont été freinées par la crise sanitaire qui a perduré tout au long de l'année, la réflexion sur de nombreux projets ne s'est pas arrêtée pour autant. Si certains mis en suspens ont retrouvé un bel élan, d'autres ont vu le jour :

- **actions pour créer du lien et rompre l'isolement :** bricoleuses du mardi, atelier de décoration de salle d'attente, réseau d'échanges et de savoirs ;
- **actions autour de l'accompagnement à la fonction parentale** : travail partenarial autour d'un pôle ressources famille, réflexion sur la remise en œuvre des lieux d'éveil, lecture aux tout-petits ;
- **actions autour de l'accès aux droits** : mise en place d'ateliers numériques pour les usagers, transmission régulière d'informations dans le cadre du Réseau d'accompagnement et d'information sur les droits (RAID) ;
- **rencontres du groupe de formateurs terrain** et travail sur l'accueil des stagiaires en intermission avec la création d'outils facilitateurs pour les professionnel.le.s accueillants des étudiants et pour les étudiants eux-mêmes ;

À noter également : la fête de la nature adaptée au contexte sanitaire, les jardins partagés ou le Drive livres qui a fonctionné toute l'année au grand plaisir des usagers.

■ L'accompagnement global des demandeurs d'emploi

L'Accompagnement global des demandeurs d'emploi (AGDE), mené en partenariat avec Pôle emploi, s'adresse à tout demandeur d'emploi dont la résolution des freins d'accès à l'emploi nécessite un accompagnement conjoint des deux structures.

L'accompagnement du Service social départemental (SSD) est porté par 2 professionnel.le.s sur un temps plein. En 2021, 169 préconisations ont été établies et ont donné lieu à 218 entretiens SSD / Pôle emploi / demandeur d'emploi.

Sur l'année, 96 personnes ont intégré le dispositif. Sur les 124 personnes qui en sont sorties, 52 personnes ont eu une sortie positive : 16 personnes ont intégré une formation, 5 ont été embauchées en CDI, 16 en CDD long, 12 en intérim et 3 personnes ont créé leur entreprise.

ZOOM ► Mise en place d'une épicerie sociale et solidaire itinérante

Dans le cadre de l'exercice de leurs missions, les travailleurs sociaux des MDS de Piennes (territoire de Briey) et Longuyon (territoire de Longwy) ont constaté, ces dernières années, un accroissement de la paupérisation des usagers. Les deux territoires sont très ruraux, les offres de distribution alimentaire insuffisantes, et les difficultés de mobilité des usagers bien réelles.

Suite aux Conférences territoriales de développement social (CTDS) de 2019, et à la réflexion de nombreux partenaires qui en a découlé, une antenne de la Banque alimentaire s'est implantée à Crusnes en octobre 2021. Elle est le point de départ de l'épicerie sociale itinérante portée par l'association Trans'Boulot et destinée à distribuer de l'alimentation (sèche et produits frais) sur les secteurs ruraux sans associations caritatives, ou en complément de l'offre proposée.

Une dizaine de lieux de distribution existent, et il est également possible d'être livré en cas de problèmes de mobilité conséquents. La proximité géographique est indispensable afin de faire bénéficier ce dispositif au plus grand nombre de familles (201 personnes au 31 décembre 2021, soit 82 foyers). Outre la réponse au besoin primaire d'alimentation, l'épicerie sociale et solidaire itinérante permet de restaurer la dignité sans stigmatisation, de créer du lien social et de rompre l'isolement.

Ce dispositif a vu le jour grâce à la contribution de nombreuses personnes : les partenaires directs du projet (Trans'Boulot et la Banque alimentaire), mais également les professionnel.le.s du Département des deux territoires et du central (SSD, insertion, RMDS et ARMDS, direction générale adjointe Territoires, chargée de mission Stratégie de développement social), les élu.e.s des territoires et des communes qui ont soutenu le projet, les bénévoles des associations locales et les Centre communaux d'action sociale (CCAS) intervenant dans l'aide alimentaire, ainsi que la Région et l'État pour les financements.

Toutes les personnes qui ont travaillé au projet ont apporté leurs connaissances, leurs compétences et leurs valeurs en s'engageant dans une stratégie de lutte contre la pauvreté au sein des deux territoires. Leurs actions menées ensemble ont permis de faire face à la précarité alimentaire en distribuant des colis aux plus démunis sur le secteur des deux MDS, dans un esprit de solidarité et d'humanité.

Territoire Val de Lorraine

■ MDS bassin de Pont-à-Mousson

La Maison départementale des solidarités (MDS) du bassin de Pont-à-Mousson est constituée de 2 sites principaux : Pont-à-Mousson et Blénod-lès-Pont-à-Mousson, et de 4 points d'accueil : Dieulouard, Thiaucourt, Belleville et Pagny-sur-Moselle.

La MDS rayonne sur les territoires des communautés de communes de :

- Pont-à-Mousson,
- Mad-et-Moselle (à l'exception des 11 communes de l'ancienne communauté de communes du Mad-à-l'Yron, pour des raisons d'accessibilité des services et de la partie mosellane de la communauté de communes).

En intermission, les agents du bassin de Pont-à-Mousson ont maintenu le lien avec les membres des différents groupes d'actions collectives malgré la crise sanitaire, en particulier avec le groupe Val'Échanges, animé par le service territorial Insertion. Malgré la crise sanitaire et en tenant compte des contraintes des locaux, les agents ont mis un point d'honneur à continuer à accueillir un maximum de stagiaires (assistants sociaux, services et prestations des secteurs sanitaire et social, ...) et 2 apprenties.

Le groupe alimentation du bassin de Pont-à-Mousson a été maintenu dans l'intérêt des usagers. Il facilite le partage d'informations et les innovations des différents partenaires autour de la thématique de l'accès à l'alimentation (centre communal d'action sociale, associations caritatives, institutions) pour favoriser la coordination entre les acteurs de l'aide alimentaire d'urgence. Dans l'esprit du projet alimentaire territorial, ce groupe a permis de fédérer un grand nombre d'acteurs du bassin autour de la problématique de l'alimentation digne et durable.

Projet jardins partagés à Belleville

Le rapprochement des partenaires autour de la question de l'alimentation durable a permis l'émergence du projet de jardins partagés sur Blénod-lès-Pont-à-Mousson. Cet outil permet de favoriser le vivre-ensemble, la médiation en protection de l'enfance en intermission, et de sensibiliser les habitants au développement durable et à l'économie sociale et solidaire. Il permet également de lutter contre l'isolement des plus précaires.

En lien avec le service territorial Autonomie, dans le cadre de la conférence des financeurs, l'association Des Racines et des liens facilite une meilleure coordination entre les différents acteurs.

ZOOM ► Permanence accès aux droits

Dématérialisation des services publics et difficulté d'accès aux droits sont une problématique bien connue des professionnel.le.s des Solidarités. Pour battre en brèche le non-recours aux droits, l'équipe d'accueil de la MDS du bassin de Pont-à-Mousson a monté un projet visant à faciliter l'accès aux droits aux usagers.

Les Assistant.e.s sociaux.ales (AS) ont « formé » les Secrétaires médico-sociaux.ales (SMS) sur des démarches administratives définies à l'avance en équipe : complémentaire santé solidaire, demande de logement social, d'allocation logement, carte de transport Ted', déclaration de ressources. Le service à l'usager s'en voit amélioré tout en rapprochant les métiers de l'accueil et de l'accès aux droits.

■ MDS bassin de Pompey

La MDS rayonne sur le territoire de la Communauté de communes du bassin de Pompey (CCBP) et sur l'ensemble de la communauté de communes de Seille et Grand-Couronné depuis octobre 2020.

En 2021, la MDS comporte 2 sites principaux, Pompey et Champigneulles, ainsi que des lieux d'accueil de proximité : Liverdun, Champenoux (espace France Services), Jeandelaincourt, Nomeny et Leyr.

Des consultations petite enfance sont également organisées à Frouard et Liverdun.

Le travail s'est poursuivi avec les services de la CCBP dans le cadre de la convention tripartite avec l'association de prévention spécialisée Jeunes et Cité. Le travail sur l'alternative à la sanction a ainsi pu continuer malgré la pandémie avec les collèges du bassin de Pompey, le Département, la communauté de communes et l'équipe de prévention spécialisée de l'association Jeunes et Cité. Des sessions portées par cette dernière ont été mises œuvre durant l'année 2021, permettant de travailler sur :

- une rupture temporaire avec l'environnement habituel du jeune (scolaire, amical, quartier, …),
- l'implication des parents du mineur dans le processus éducatif,
- un espace permettant, à travers différents supports, de :
  - créer une relation de confiance adolescent/éducateur préalable à une relation éducative,
  - amener le jeune à prendre conscience de ses actes,
  - amener progressivement le jeune à réfléchir, à l'aide d'un tiers, sur sa situation,
  - modifier les représentations de chacune des parties concernées : adolescent, famille et communauté éducative.

Projet « TISS'AGES »

Depuis 2020, et malgré les confinements, les professionnel.le.s de la MDS du bassin de Pompey se sont engagé.e.s dans un projet de mise en relation entre des personnes souffrant d'isolement et des habitants du bassin de Pompey, dont des bénéficiaires du RSA.

Pour mémoire, les objectifs du projet sont :

- de constituer et faire vivre un réseau de partenaires sur le bassin de Pompey,
- de constituer une équipe citoyenne composée de bénévoles afin, dans un premier temps, de réaliser des visites de courtoisie auprès des personnes isolées volontaires,
- de développer le lien social, le « faire ensemble » entre les bénévoles ayant des parcours différents.

Le réseau de partenaires est composé du Secours catholique, des CCAS de Pompey, Faulx et Champigneulles, de l'association Cultures et partages, de l'association Esprit tranquille, d'Impulsion 54.

Les visites de l'équipe citoyenne s'inscrivent dans le dispositif national de Mobilisation contre l'isolement âgé (MONALISA). Elles s'adressent à toute personne, non nécessairement âgée, mais en situation d'isolement.

En 2021, 11 bénévoles ont suivi les 2 jours de formation de base. Ils sont tous issus d'horizons différents : personnes investies en CCAS ou au Secours catholique, personnes en chantier d'insertion, bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), particuliers intéressés par le projet, etc.

À ce jour, 5 bénévoles ont démarré les visites de courtoisie auprès de 7 personnes isolées.

3 rencontres avec les bénévoles de l'équipe citoyenne ont eu lieu, accompagnées par les 2 professionnels qui animent cette équipe.

Les points forts à retenir :

- une dynamique partenariale maintenue malgré les contraintes sanitaires,
- une action qui répond à un besoin grandissant de liens sociaux auprès de personnes isolées,
- la diversité des profils des bénévoles composant l'équipe citoyenne.

Les freins à mentionner :

- l'intégration *quasi* continue de nouvelles personnes dans le groupe de travail, combinée aux contraintes sanitaires successives, ont nécessité du temps pour permettre à tous d'avancer ensemble dans la construction de ce projet commun,
- le départ de 4 bénévoles formé.e.s,
- la très grande précarité de certaines personnes isolées qui, malgré le besoin, ne permet pas la mise en lien avec un.e bénévole,
- l'investissement indispensable de professionnel.le.s du travail social dans l'accompagnement de ce projet qui nécessite d'y consacrer un temps de travail important.

Territoire Terres de Lorraine

■ MDS Terres touloises

La maison départementale des solidarités Terres touloises est ancrée sur le territoire de la Communauté de communes Terres Touloises (CC2T). Elle couvre un bassin de population de 45 231 habitants répartis sur 41 communes, dont la plus importante est Toul avec 15 470 habitants.

L'offre de service de la MDS est déployée autour de 2 sites principaux : Toul Centre et Toul Croix-de-Metz avec 2 points d'accueil, Foug et Domèvre-en-Haye.

La dynamique partenariale s'appuie fortement sur la ville de Toul et ses différents acteurs. Le réseau d'accès aux droits et aux services de Terres de Lorraine et les différents réseaux locaux qu'il fédère, favorise dans le contexte de crise sanitaire que l'on connait depuis maintenant 2 ans, la coordination des acteurs et la construction de réponses adaptées aux besoins spécifiques du territoire et notamment des populations les plus fragiles. En 2021, les professionnels de la MDS ont pu relancer la plupart des actions collectives et projets initiés avant la crise sanitaire (prévention budget avec la Mission locale, démarche de la « Dignité dans les assiettes », appart' info, …)

ZOOM ▶ La nouvelle organisation de la MDS : un an après

La nouvelle organisation de la MDS Terres touloises mise en place en octobre 2020 est caractérisée par une désectorisation géographique sur tout le périmètre de la MDS, combinée à une désectorisation par fonctions selon les appétences de chacun.e.

Après un an de fonctionnement et des ajustements à prévoir, il est constaté une nette amélioration de la qualité du service rendu, qui se traduit par une équité de traitement de la demande sociale effective quel que soit le lieu de résidence de l'usager sur la CC2T : une continuité de service garantie en cas d'absence ou de congés, une charge de travail équitablement répartie et suivie par un.e professionnel.le, une régulation hebdomadaire des demandes entrantes garantissant l'équilibre de répartition des charges de travail, la réduction des délais de rendez-vous (à moins d'une semaine) et l'augmentation du taux de contractualisation.

En synthèse, il s'agit d'une organisation souple qui permet d'être réactif aux variations de volumes d'activités et qui facilite les ajustements et les priorisations.

■ MDS Colombey – Neuves-Maisons – Vézelise

La maison départementale des solidarités Colombey – Neuves-Maisons – Vézelise couvre trois communautés de communes : Moselle et Madon, le Pays du Saintois et Pays de Colombey ainsi que le Sud Toulois. Au 1er janvier 2018, ce territoire représentait un bassin de population de 54 516 habitants répartis sur 112 communes. Il est à noter une grande diversité de dynamiques entre les zones rurales et péri-urbaines ; le canton de Neuves-Maisons d'une surface de 143 km² pour 14 communes ayant une population quasi similaire à celle du canton de Meine et Saintois d'une surface de 765 km² pour 98 communes.

Pour permettre un accès facilité aux droits et services sur ce vaste territoire, la MDS est implantée sur deux sites principaux à Neuves-Maisons et Vézelise, et sur 4 points d'accueil à Favières, Colombey-les-Belles, Virecourt et Blénod-lès-Toul (rattachés au site de Vézelise couvrant la partie la plus rurale du périmètre). Les locaux de la MDS accueillent également les permanences de plusieurs partenaires du champ des Solidarités.

La MDS compte 30 agents et est encadrée et animée par la responsable de MDS et son assistante. Dans chacun des deux sites travaillent 5 assistantes sociales, 1 CESF, 2 secrétaires d'accueil, 2 puéricultrices de PMI, 1 sage-femme, une équipe d'aide sociale à l'enfance encadrée par une responsable pour l'ensemble de la MDS.

Les professionnels de la MDS continuent de s'investir dans le tissu partenarial riche du territoire des 3 communautés de communes et plus largement dans celui du territoire Terres de Lorraine. Les thématiques de l'accès aux droits en zone rurale et péri-urbaine, de l'accès à une alimentation de qualité, digne et durable, de l'aide à apporter à certaines familles fragiles ne relevant pas de l'aide sociale de droit commun, et de l'expression des personnes accompagnées, sont restées au cœur des actions menées par plusieurs professionnels de la MDS.

ZOOM ▶ La coordination entre la MDS et les maisons France Services du territoire

Deux Maisons France Services (MFS) portées respectivement sur le Saintois par l'association Familles rurales Ceintrey/Voinemont et sur le Pays de Colombey par l'association Familles rurales du Pays de Colombey ont ouvert leurs portes sur les communautés de communes couvertes par le site de Vézelise.

Chargées de faciliter l'accès aux droits de la population et de simplifier la relation avec les services publics en zone rurale, les maisons France Services s'avèrent être un maillon important du réseau d'acteurs des solidarités sur le territoire.

Conjointement attachées à la simplification du parcours de l'usager, les deux structures, MDS et MFS, ont exprimé le souhait de se rencontrer régulièrement afin de rendre les orientations du public vers le bon interlocuteur, les plus efficaces possibles selon leur besoin et les compétences de chacun. Interconnaissance et dialogue sont donc les maîtres-mots lors de ces rencontres qui sont un véritable gage de la qualité de service global rendu à la population.

ZOOM ▶ La mobilisation des personnes accompagnées dans les Labo CAP

Depuis septembre 2021, deux professionnels de la MDS du site Neuves-Maisons se sont engagés dans la mobilisation et l'expression directe du public accompagné sur le thème de l'accès à une alimentation de qualité, digne et durable. Pour ce faire, ils s'appuient sur la démarche, initiée par le Pays Terres de Lorraine, des laboratoires d'usage de la « Dignité dans les assiettes ». Le principe est de réunir des personnes vivant la précarité alimentaire, et de leur proposer des conditions favorables à l'expression de leur expérience, de leurs propositions de résolution ; et de transmettre ces dernières aux décideurs politiques et aux responsables des projets étudiés sur le terrain.

De septembre à décembre 2021, les deux professionnels ont œuvré à la mobilisation (explications et réassurance) des personnes. En décembre, un premier groupe de personnes accompagné par la MDS a pu participer à un premier Labo CAP (Constats, analyses et propositions des habitants). Depuis, la démarche s'ancre sur des thématiques à chaque fois différentes tels que « les messages nutrition-santé » en décembre 2021 et « l'accès digne à une alimentation de qualité » à venir en janvier 2022.

Territoire du Lunévillois

■ MDS Lunéville

Elle est composée de 43 agents intervenant sur 3 sites principaux (Lunéville-centre, Lunéville-Lamartine et Blainville-sur-l'Eau), sur les points d'accueil et au domicile des usagers. 3 communautés de communes couvrent le périmètre de la Maison départementale des solidarités (MDS) avec 54 348 habitants (- 2,4% entre 2012 et 2017).

Comme en 2020, une augmentation des situations en protection de l'enfance est à constater. En terme de ressources humaines, un mouvement de personnel (départ en retraite, longue maladie, mutation...) a fragilisé les équipes puisque les remplacements ont pris du temps et la charge de travail a reposé sur l'équipe présente. Malgré ce contexte les agents de la MDS ont réussi à travailler sur certaines actions, comme le site de Blainville : en lien avec le foyer des jeunes de Damelevières, un groupe de jeunes dont certains accompagnés par les services de la MDS ont réalisé une fresque dans la salle d'attente du site de Blainville afin de la rendre plus accueillante. Ce projet s'est construit en juillet 2021 et s'est concrétisé en février 2022 avec un impact positif sur les jeunes.

■ MDS Baccarat

Elle rassemble 27 agents et comporte 2 sites principaux (Baccarat et Blâmont) et 2 points d'accueil (Badonviller et Cirey-sur-Vezouze). Elle couvre une partie de la communauté de communes de Lunéville à Baccarat, la communauté de communes de la Vezouze en Piémont (CCVP), ainsi que trois communes rattachées à la communauté de communes de la Vallée de la Plaine dans sa partie meurthe-et-mosellane, soit 22 086 habitants (- 1,8% entre 2012 et 2017).

Les actions collectives et de développement social ont repris et l'action « nature environnement » sur Baccarat s'est maintenue malgré le contexte. Le besoin des usagers de se retrouver se faisant ressentir, l'action a pu se dérouler en extérieur dans de bonnes conditions et le respect des gestes barrières.

L'équipe de la MDS s'est étoffée avec l'arrivée d'un travailleur social chargé de développement social et d'actions d'insertion qui s'avère être un réel moteur pour l'équipe et pour la dynamique partenariale.

Face au nombre important de Bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) à accompagner sur le secteur, les professionnelles du Service social départemental (SSD) ont souhaité penser l'accompagnement différemment. Un travail approfondi avec le Service territorial insertion (STI) a été réalisé en vue de mettre en place des premiers accueils collectifs et un renforcement de la mobilisation sociale sur le secteur de Blâmont en partenariat avec l'association « entraide chômeurs ». Ces actions sont prévues au premier semestre 2022.

La réflexion partenariale autour de la thématique de la jeunesse sur le secteur de Baccarat se poursuit et le collectif de partenaires maintient activement ces rencontres. Un groupe d'adolescents s'est constitué et participe régulièrement à des initiatives locales de solidarité. Les rencontres avec les adolescents répondent à une réelle demande de leur part de se retrouver ensemble, de partager des moments sans leurs parents, de sortir de chez eux, tout en profitant d'un environnement sécurisé par l'intervention des professionnelles de la MDS. Un rapprochement avec le club adolescents de Familles rurales Azerailles est en cours.

La MDS de Baccarat-Blâmont est une équipe de professionnelles très investie dans les démarches collectives. L'intermission y est très active : secrétaires médico-sociaux, assistants sociaux, conseillers sociaux en économie sociale et familiale, puéricultrice, travailleurs sociaux (action éducative à domicile, chargé de développement social et actions d'insertion) se mobilisent activement dans les réflexions de projets et la mise en œuvre d'actions.

■ MDS Sel-et-Vermois

Elle rassemble 26 agents et couvre le territoire de la communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois. Cette dernière, composée de 16 communes, compte **29 197 habitants (- 1,4% entre 2012 et 2017).**

La logique de travail en réseau qui caractérise le territoire du Sel et du Vermois a montré toute son efficacité durant ces deux années de crise sanitaire. Tous les acteurs se sont mobilisés pour répondre de manière coordonnée aux préoccupations et aux besoins des habitants les plus démunis. Les professionnel.le.s de la MDS se sont très fortement mobilisé.e.s pour rester en contact étroit avec les personnes les plus isolées.

Afin d'éviter l'isolement des personnes accompagnées par le service social, les professionnel.le.s de la MDS se sont mobilisé.e.s pour adapter leurs manières de faire à l'évolution des consignes sanitaires. L'activité « jardins partagés » a été, comme en 2020,

fortement plébiscitée et investie. Les professionnel.le.s ont également expérimenté, fin 2021, les « cafés sociaux » … sans café pour des raisons sanitaires (*lire le Zoom ci-dessous*).

ZOOM ► Un café social pour maintenir et développer le lien social

L'annulation ou le report de nombreuses actions collectives a généré une forte demande de reprise de la part des personnes accompagnées par les services sociaux. Il fallait alors trouver une formule souple permettant les rencontres collectives, modulable en fonction de la situation sanitaire, respectueuse des valeurs qui consistent à associer les usagers à l'ensemble des projets, individuels et collectifs, qui les concernent.

Le principe est simple : dès que les consignes sanitaires le permettent, une fois par semaine, en alternance sur Dombasle-sur-Meurthe et Saint-Nicolas-de-Port, les professionnelles de la MDS invitent les personnes accompagnées à participer à un café social (sans café pour l'instant), avec pour seule accroche « vous vous sentez seul.e, venez nous rencontrer ! ». Cet espace se veut convivial, propice aux échanges, donnant l'envie d'entreprendre. Ces temps ont très vite été investis par les usagers et, parmi ceux-ci, les plus isolés. Entre 6 et 14 personnes y participent dès lors que la situation sanitaire le permet. Des envies se font chaque jour et des idées émergent pour créer de nouvelles solidarités et agir sur le quotidien.

■ Réseau d'accès aux droits et aux services

Le Réseau d'accès aux droits et aux services du Lunévillois s'inscrit dans le cadre de la convention territoriale globale pour le développement social en Meurthe-et-Moselle (juillet 2017) entre l'État, le Département, la Caisse d'allocations familiales (CAF) 54, la Mutualité sociale agricole (MSA) Lorraine et l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est.

Il regroupe une centaine de membres et a pour objectif de faciliter l'accès et le recours aux droits des usagers par :

- le développement d'informations collectives destinées aux professionnels, bénévoles et habitants du territoire, concernés par l'accueil et l'information des habitants,
- le développement de l'autonomie numérique des usagers (recensement, développement et soutien des points d'accueil numérique, des ateliers de sensibilisation, des aides pratiques, …).

Les travaux du réseau se sont poursuivis malgré le contexte sanitaire. Il a cependant fallu adapter les modes de rencontres : visio-conférence, messagerie, contacts téléphoniques, flashs info.

Au cours de l'année 2021, le réseau d'accès aux droits s'est réuni sous différentes formes : réunion du comité technique pour finaliser la charte en septembre, flash info de rentrée, comité de pilotage en novembre et plénière en décembre. La charte du réseau a été présentée et le thème du numérique abordé, avec notamment les conseillers numériques présents dans différentes structures (maison France Services, Solidaribus, association interculturelle d'Actions sociales et d'activités ludiques(ASAL), etc.)

Malgré les contraintes sanitaires, des temps en présentiel ont pu avoir lieu avec les partenaires.

Territoire Grand Nancy

La poursuite de la crise sanitaire en 2021 a contraint les Maisons départementales des solidarités (MDS) à continuer d'adapter, voire reporter, les projets et actions collectives. Malgré ces contraintes, elles ont maintenu l'offre de service de l'action sociale de proximité et leur implication dans les démarches de développement social en se rapprochant de leurs partenaires locaux, institutionnels, associatifs et groupes d'habitants. Elles ont ainsi pu reprendre l'animation de leurs Réseaux d'accès et d'information sur les droits (RAID) axés sur l'accès aux droits, des expérimentations en soutien à la parentalité, sur le thème du jardin ou encore du numérique, ainsi que plusieurs actions collectives grâce à une bonne mobilisation et à l'engagement des agents en intermission.

Les professionnel.le.s des 6 MDS sont resté.e.s mobilisé.e.s pour conserver ce lien de proximité avec les usagers dont ils.elles sont garant.e.s afin d'assurer la continuité du service public tout au long de l'année (télétravail renforcé pour certains métiers). Les équipes ont ainsi su s'adapter aux évènements pour faire face à la crise, nécessitant parfois de réinterroger les pratiques en adaptant les modalités d'intervention pour maintenir l'aide sociale au plus près des publics accompagnés par les services.

■ MDS Plateau et Provinces

Dans le prolongement de la stratégie de lutte contre la pauvreté, la MDS Plateau et Provinces a poursuivi l'animation du RAID avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) et les services de l'État. Cette instance de coordination technique regroupe les partenaires (communes, associations, institutions, etc.) impliqués dans les questions d'accès aux droits. Plus d'une trentaine de partenaires participent à ce réseau. En 2021, le RAIDS a permis de relayer les informations sur l'accès aux droits et en particulier l'offre de webinaires sur les dispositifs existants. Le Réseau s'est donné deux axes de travail pour 2022 : accès aux droits des migrants et accès aux droits et inclusion numérique.

Ancrée dans des démarches participatives et dans le développement social, la MDS a développé cette année plusieurs actions collectives pour et avec les habitants, qui visent à renforcer le lien social et le lien avec la nature, dans ce contexte de crise sanitaire qui les a fortement isolé.

ZOOM ► Actions collectives autour de la nature

Site Laxou Provinces : démarche Synergies autour des fleurs. À partir de la nature, des fleurs et de l'aménagement du jardin et de l'intérieur de la MDS, les participants contribuent au fleurissement extérieur et à

faire entrer la nature dans la MDS. Il s'agit de travailler sur la beauté de l'environnement pour agir sur leur bien-être, leur permettre de créer du lien social, de renforcer leur estime de soi et d'exprimer leur créativité.

Site Plateau de Haye : atelier d'aménagement du jardin de la MDS avec des habitants et le Réseau des jardins participatifs. Des ateliers de fleurissement et de construction de mobilier de jardin ont été proposés aux habitants du Plateau, contribuant à leur mobilisation sociale et à la construction d'un extérieur propice aux visites médiatisées de l'aide sociale à l'enfance durant l'été.

Multi-sites : goûter solidaire au Jardin botanique de Villers-lès-Nancy. Par la participation au goûter solidaire du Jardin botanique, les habitants mobilisés ont pu découvrir ce lieu accessible à tous, travailler leur mobilité et retrouver un lien avec la nature par diverses animations construites et animées par les professionnels de la MDS et du Jardin botanique.

■ MDS Vandœuvre

Dans le contexte de crise sanitaire rendant difficile la tenue d'actions collectives, quelques actions ont tout de même pu être maintenues dans le respect des gestes barrières et avec l'accord des personnes qui étaient demandeuses de soutien et de lien social : le RéSo (participation au marché de Noël, séjour dans le Jura, etc.), la Protection maternelle à l'enfance (PMI) a poursuivi ses ateliers d'éveil hebdomadaires (accueil parents-enfants à raison de deux séances par semaine et l'intervention d'une éducatrice de jeunes enfants ainsi que d'une professionnelle du Centre médico-psychologique (CMP) pour enfants.

L'année 2021 a été marquée par des actions autour de la parentalité : participation aux journées de la parentalité de la MJC Nomade en septembre 2021 (action qui a mobilisé l'intermission en MDS), action Synergies sur le thème « J'ai des choses à dire à mon enfant » : une intervention collective en faveur de parents d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Pour les autres actions collectives, l'année 2021 a permis aux professionnel.le.s de la MDS de réfléchir et d'innover pour créer plusieurs nouvelles actions qui seront mises en place dès que les conditions sanitaires le permettront.

ZOOM ► La permanence éducative : un soutien auprès des parents

Ce projet entre dans le cadre du soutien à la parentalité. Il s'agit d'une question fondamentale qui concerne l'intermission dans son ensemble et les professionnel.les de la MDS sont engagé.es depuis plusieurs années sur le sujet de savoir comment accompagner les parents dans l'exercice de leurs compétences parentales. Il s'agit d'un projet mené en partenariat avec deux professionnels de la MDS de Plateau et Provinces. La permanence est un lieu d'échanges à destination des parents, autour des questions portant sur l'éducation des enfants. Les permanences sont assurées un jour par mois (une permanence le matin à la MJC Nomade à Vandœuvre-lès-Nancy et l'après-midi à la MJC Jean-Savine de Villers-lès-Nancy) par les éducateurs de la protection de l'enfance.

Malgré le contexte sanitaire difficile, une campagne d'information a été menée auprès des professionnel.le.s du Département, mais également auprès des partenaires et des usagers. Des affiches et des flyers ont permis de vulgariser l'action. Les permanences ont débuté en octobre 2021 et les premiers résultats en termes de participation des parents sont concluants. L'action se poursuivra sur l'année 2022 et fera l'objet d'une évaluation plus approfondie.

■ MDS Nancy Nord

Les professionnel.le.s, toutes missions confondues, participent activement et en solidarité à la dynamique de développement social du territoire avec un souci constant du service public. La MDS poursuit son travail en intermission autour de la notion de site qualifiant avec une forte intégration des stagiaires et apprentis (3 en service social départemental) dans les problématiques de la MDS.

Les équipes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), Protection maternelle et infantile (PMI) et Service social départemental (SSD) ont été fortement engagées dans l'accompagnement collectif en complément des accompagnements individuels malgré le contexte contraint, avec beaucoup de créativité en raison de la crise Covid. Les différentes missions participent au quotidien, à l'accès aux droits avec un rôle accru des secrétaires médico-sociales et avec une équipe qui a été fortement renouvelée et rapidement opérationnelle. Les équipes ont par ailleurs fortement contribué aux réflexions autour des enjeux nouveaux, comme le renforcement de l'accompagnement technique en MDS ou la mise en place de l'équipe dédiée Informations préoccupantes.

ZOOM ► Expérimentation des conférences familiales, un mode d'aide innovant

Appliquée en protection de l'enfance, la Conférence familiale est un mode d'aide qui permet à une famille de poser elle-même le problème auquel elle est confrontée, en associant à la réflexion les personnes de son choix et en décidant avec elles des ressources à mettre en œuvre.

Cette approche est fondée sur le concept d'Empowerment : le pouvoir d'agir. Le cheminement de la famille conduisant à une conférence est accompagné par un coordinateur neutre et indépendant. Pour celui-ci, c'est l'inauguration d'une posture radicalement nouvelle : il devient facilitateur, et non plus pilote de l'action.

Il assure la préparation de la conférence qui se déroule ensuite en 3 étapes : le partage d'informations, le temps de délibération privée et le plan d'action.

Cette forme d'aide amène les familles à développer leur propre pouvoir d'agir, d'y associer des personnes ressources et de garder le contrôle de leur vie. La pratique de cette approche génère chez les personnes

engagées, un renvoi très positif de leurs capacités à se sortir d'affaire. L'image de soi est éminemment activée dans ce type de démarches.

Pratiquée dans de nombreux pays, elle se développe aujourd'hui en France dans de nombreux départements et contribue à ne pas emboliser les services de protection de l'enfance : évitement de mesures administratives ou judiciaires, de placements (ou leur écourtement), suivi de jeunes majeurs. Elle est aussi pratiquée dans d'autres secteurs (autonomie, handicap, etc.). Un réseau national est actuellement actif.

Une professionnelle de l'aide sociale à l'enfance de la MDS formée a permis une expérimentation de ce dispositif, concourant également à l'intermission.

■ MDS Nancy Sud

Dans le contexte de crise sanitaire rendant difficile la tenue d'actions collectives, plusieurs actions ont pu être maintenues dans le respect des gestes barrières et avec l'accord des personnes qui étaient demandeuses de soutien et de lien social.

La parentalité

Un travail intervient en réponse individuelle ou collective aux besoins des familles :

- par la mise en place d'une lettre d'information en direction des parents d'adolescents. Ce support est une réponse à leurs questionnements, récoltés lors d'une enquête dans les collèges menée en 2018. Malgré un contexte sanitaire difficile, un deuxième numéro est sorti en 2021, à destination des parents ;
- en poursuivant les travaux de l'instance de coordination territoriale de soutien à la parentalité (territoire Haussonville, Villers, Laxou Provinces) pilotée par la CAF et animée par le centre social Jolibois ;
- en collaborant au comité de pilotage du dispositif « Classe passerelle » animé par le centre social Jolibois et à l'orientation des familles dans le dispositif pour la scolarisation des enfants de 2 ans. 4 familles ont pu être inscrites dans le dispositif. Ce partenariat contribue à une meilleure coordination du parcours des familles tout en leur permettant de bénéficier d'un accompagnement de proximité.

Permanence d'écrivain public sur le quartier d'Haussonville

En lien avec l'association Prospective innovation valorisation opportunité disponibilité (PIVOD) de Vandœuvre-lès-Nancy et le centre social CAF Jolibois, la permanence d'écrivain public a poursuivi son activité cette année encore sur le quartier d'Haussonville. Elle fait suite au constat d'un manque et d'un besoin pour les habitants du quartier. L'accueil de ces permanences se fait sur le site du centre social Jolibois.

ZOOM ▶ Ateliers perfectionnement à la tablette numérique pour séniors

Le financement de cette formation, destinée aux 60 ans et plus, a été en partie pris en charge par la conférence des financeurs et pour moindre partie par une participation financière des participants à hauteur de 2€ par séance.

La phase II commence par un bilan des acquis de la session « initiation » : maintien de lien possible avec la famille via des appels en visio et l'utilisation des réseaux sociaux. Cet atelier perfectionnement de 8 séances s'adresse en priorité aux personnes ayant déjà suivi la session initiation en 2020. Afin de respecter la jauge de la salle utilisée, 5 personnes ont pu y participer.

Les objectifs de ces ateliers sont à la fois de limiter la rupture du numérique du public sénior et de leur permettre de rompre leur isolement via la participation aux ateliers d'une part mais aussi en utilisant leurs acquis pour communiquer avec leurs proches (visio, mail, etc.). Cet apprentissage se complète par l'utilisation de sites internet d'achats et de sites administratifs tels que la Caisse d'allocations familiales (CAF) par exemple.

Au court de cet atelier, les personnes apprennent sur du matériel fourni par SOS Futur, mais aussi sur leur propre matériel, y compris leur smartphone.

Un véritable partenariat a ainsi pu se créer entre le service social départemental, les participants et SOS Futur qui reste à disposition pour toute question et autres conseils.

■ MDS Grand Nancy – Sud-Est

Durant cette année particulière, les projets de développement social autour de la parentalité ou encore de l'alimentation ont été ralentis. Le groupe d'échanges parental sur Tomblaine a pu cependant se maintenir. Une réflexion autour d'un groupe d'éveil parents/enfants sur la MDS de Jarville s'est engagée avec la Protection maternelle et infantile (PMI).

Les liens avec les partenaires caritatifs en activité se maintiennent et les recherches de solutions vers les publics les plus en difficulté se déploient notamment vers la Banque alimentaire et Les Restos du cœur.

Une réunion d'explications et d'échanges autour de la future Commission territoriale d'aide sociale facultative (CTASF) s'est déroulée sur l'Antenne EST en fin d'année. 10 communes (sur 15) étaient présentes et ont montré de l'interêt à la lecture de la démarche.

Liens avec l'association Kaleidoscope

Poursuite et renforcement des liens avec l'association : maintien des permanences autour de « l'aide administrative » organisées par l'association en lien avec la MDS au rythme d'un jour et demi par semaine. Dans ce cadre, 65 familles ont été accompagnées par l'association en 2021.

Objectif d'aller-vers

L'ensemble du service social s'est mobilisé pour réfléchir à l'organisation de l'accueil du « bus mobile des services » prévu pour 2022.

Par ailleurs, l'équipe de prévention spécialisée s'est ettofée et s'est réorganisée par secteur. La commune de Tomblaine, quant à elle, est à nouveau investie par les travailleurs sociaux : travail de rue et chantiers éducatifs rémunérés / à contrepartie loisirs.

■ MDS Grand Nancy – Nord-Est

Les professionnel.les de la MDS sont impliqué.es collectivement dans le développement du travail en intermission afin de pouvoir apporter une réponse la plus adaptée possible à la réalité de leur périmètre d'intervention et aux besoins des usagers.

Devant la montée significative des informations préoccupantes sur ce secteur, une organisation particulière s'est opérée en 2021 par le SSD. Les sites de la MDS (Malzéville Driant et Porte Verte) se sont désectorisés permettant un meilleur équilibre des charges de travail et un traitement des dossiers plus efficient.

Cette année encore, les agents participent également à la formation des futur.e.s professionnel.le.s et ont accueilli toutes missions confondues, de nombreux stagiaires et un apprenti.

Le lien avec les partenaires a été au cœur des préoccupations en 2021 afin de maintenir des partenariats étroits, cohérents et dynamiques et de pouvoir ainsi articuler au mieux les actions dans le souci constant du service public et de sa qualité.

L'engagement des acteurs locaux au sein de la future CTASF démontre une dynamique locale bien présente.

Relocalisation de la MDS

La réflexion du choix des plans de nouveaux locaux de la MDS s'est poursuivie et les agents ont été associés et concertés devant 3 scénarios proposés par 3 bureaux d'études différents. Cette future MDS nécessite un processus et une méthodologie de travail précise et coordonnée. Il s'agit de rassembler 3 sites en un seul dans un nouveau bâtiment situé sur l'ex-site de la crèche Frimousse à Tomblaine, aux limites cadastrales d'Essey-Lès-Nancy et de Saint-Max.

■ Mission Participation

La mission Participation du territoire soutient la dynamique de développement social par un appui méthodologique et opérationnel auprès des cadres et des agents du territoire sur les démarches participatives. Chaque MDS a ainsi pu bénéficier de cet appui.

■ Lutte contre la pauvreté

La Conférence territoriale de développement social (CTDS) n'a pas pu se réunir en 2021 en raison des conditions sanitaires, mais le territoire a poursuivi son travail d'animation de la stratégie de lutte contre la pauvreté en partenariat avec les services de l'État, de la métropole du Grand Nancy et en étroite concertation avec ceux de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de plusieurs CCAS.

Dans ce cadre, plusieurs chantiers ont pu avancer : fonctionnement des 4 Réseaux d'accès et d'information aux droits et aux services (RAIDS), réunions de présentation des Coordinations territoriales des aides sociales facultatives (CTASF) avec les partenaires, coordination des acteurs et des actions dans le domaine de l'accès à l'alimentation pour tous, continuité du réseau de parrainage-marrainage pour les enfants issus de familles vulnérables, poursuite du travail sur le déploiement d'un bus mobile des services sur 4 quartiers prioritaires de la ville du territoire (dans la logique du « aller vers » et dans le cadre de l'accès aux droits) en partenariat avec Keolis et qui devrait être actif courant 2022.

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

ACTIONS SOCIALES DE PROXIMITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

- SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL
- ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE
- PROTECTION DES ADULTES VULNÉRABLES
- ACCUEIL SOCIAL DE PROXIMITÉ

SOLIDARITÉS HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'action sociale de proximité a pour objectif d'accompagner les personnes en situation de fragilité afin de leur permettre d'accéder à leurs droits, de favoriser leur inclusion sociale et d'être actrices de leur projet de vie. L'intervention des travailleurs sociaux du Département concerne tous les aspects de la vie quotidienne : logement, gestion du budget familial, santé, addictions, éducation des enfants...

Le pilotage de cette politique publique est assuré par la Direction de l'action sociale et de l'insertion (DASI), organisée autour de deux missions : le service social départemental et l'accès aux droits - relations à l'usager.

Sur le terrain, les professionnel.le.s présent.e.s dans les Maisons départementales des solidarités (MDS) assurent l'accueil social inconditionnel des personnes et les accompagnent dans leur parcours, dans une approche transversale et pluridisciplinaire. Ce sont les assistant.e.s sociaux.ales, conseiller.ère.s en économie sociale et familiale, secrétaires médico-sociaux.ales.

Par ailleurs, la DASI initie et accompagne la mobilisation de l'ensemble des acteurs du Département afin d'améliorer le mieux-être des Meurthe-et-Mosellans en promouvant le changement social et en apportant de nouvelles réponses à leurs besoins. Elle contribue ainsi aux dynamiques de développement social du Département et favorise leur appropriation.

Accueil social de proximité

En chiffres

- **56 288 accueils en MDS (55 907 en 2020 et 57 766 en 2019), dont :**
  - **12 491 accueils physiques sur site (12 949 en 2020 et 20 222 en 2019)**
  - **43 597 accueils téléphoniques (42 844 en 2020 et 37 450 en 2019)**
  - **200 accueils par courriel (114 en 2020 et 94 en 2019)**

Le premier accueil social est une priorité pour le Département. Il est décliné grâce à un maillage territorial fort de ses services en proximité des habitants, avec 17 Maisons départementales des solidarités (MDS), représentant au total 79 points d'accès au service public départemental.

La fonction d'accueil dans les MDS est principalement assurée par les Secrétaires médico-sociaux.ales (SMS). Pour autant, chaque professionnel.le, quelle que soit sa fonction au sein de la MDS, concourt à un accueil du public de qualité par sa posture et ses actes professionnels.

Afin de lutter contre le non recours et d'orienter au mieux ses usagers vers les services compétents, le Département a développé depuis de nombreuses années des partenariats institutionnels et locaux : Caisse d'allocations familiales (CAF), Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), Pôle emploi, … Ces partenariats permettent d'articuler les offres de services de chacun et de proposer des permanences physiques proches des usagers, dans les MDS.

En complémentarité avec l'activité d'autres missions et métiers de la MDS, les missions des SMS s'articulent globalement autour de trois grands domaines :

- l'accueil, l'écoute, l'évaluation de la demande du public, l'information et au besoin une orientation ou une aide dans les démarches administratives,
- la contribution aux autres missions présentes dans la MDS, en matière administrative ou organisationnelle,
- l'investissement au regard des possibilités dans des actions notamment en lien avec la déclinaison de l'accueil social inconditionnel.

L'objet de la demande sociale concerne toujours majoritairement les mêmes thématiques :

- Accès aux droits, problèmes administratifs,
- Budget – consommation – surendettement,
- Habitat – logement – énergie,
- Éducation, enfance-famille.

PRINCIPALES THEMATIQUES DU PREMIER ACCUEIL

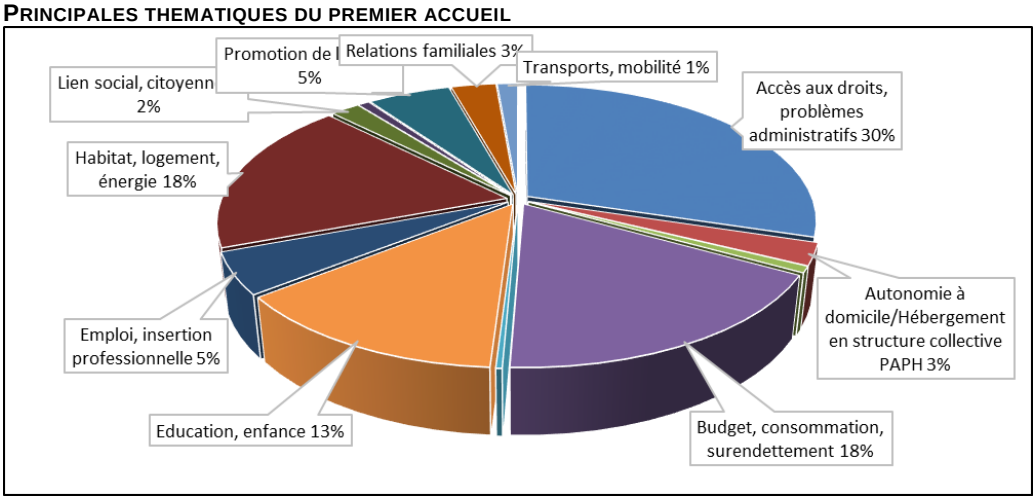

Il est à noter que depuis le début de la crise sanitaire, les services du Département ont garanti un accueil social inconditionnel dans les maisons départementales des solidarités.

Service social départemental (SSD)

En chiffres

- **24 équivalents temps plein (ETP) rattachés au niveau central, dont 21 ETP répartis sur les 6 territoires (11 délégués territoriaux de travail social (dont 1 mobile) et 10 assistantes territoriales de travail social)**
- **223 ETP, répartis sur les 6 territoires de la manière suivante :**
  - **206 ETP en polyvalence (dont 7 ETP Amitiés tsiganes conventionnés)**
  - **10 ETP affectés au dispositif d'accompagnement global de demandeurs d'emploi**
  - **5 ETP affectés à l'insertion socioprofessionnelle de bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) : dispositif Synergies sur le territoire Grand Nancy**
  - **2 ETP mis à disposition de la gendarmerie en tant qu'intervenant social en gendarmerie**
- **18 905 ménages rencontrés par les assistants sociaux en MDS (intervention généraliste sur site ou à domicile)**
- **415 ménages rencontrés par l'intervenante sociale en gendarmerie**
- **8 392 bénéficiaires du RSA pour lesquels le SSD a été désigné comme référent unique pour l'accompagnement social**
- **1 134 demandeurs d'emploi accompagnés dans le cadre du dispositif d'accompagnement global de demandeurs d'emploi**

Selon le code de l'Action sociale et des familles, la mission du service social départemental est *« d'aider les personnes en difficulté à retrouver ou à développer leur autonomie de vie (…) ».*

En première ligne de l'action sociale, le service social départemental est, au quotidien, en lien avec les usagers. Depuis quelques années, des Meurthe-et-Mosellans, jusque-là inconnus des services sociaux, sollicitent son intervention du fait des répercussions de la crise économique.

Le principe de la polyvalence a été posé comme mode d'intervention principal du service, impliquant une approche globale, généraliste, fédératrice, dans une relation de proximité avec l'usager et son environnement et avec sa participation. Cela suppose également un accompagnement de qualité qui nécessite le temps de la relation et de la construction du projet, dans un objectif de promotion individuelle et collective, conciliant actions préventives et réponses adaptées aux difficultés rencontrées.

Les assistants sociaux polyvalents exercent leur activité dans les Maisons départementales des solidarités (MDS). Ils doivent faire face à toutes les fragilités sociales, aux exclusions qui s'installent et sont sollicités par des demandes urgentes. Ils sont amenés, dans le cadre de leurs interventions, à proposer des réponses relevant de différentes politiques publiques de solidarité et/ou de différents partenaires.

Les différents types d'interventions sont :

- accueil généraliste à la demande du public, évaluation des situations individuelles, information, orientation, accès aux droits,
- expertise à la demande de l'institution, particulièrement en matière de protection de l'enfance et de prévention des expulsions locatives, mais aussi dans le cadre de la politique adultes vulnérables,
- accompagnement des personnes et des familles,
- travail en réseau et participation à des offres ou projets collectifs.

Dans le cadre des secours exceptionnels mis en place par le Département, 757 personnes ont bénéficié d'un secours en 2021 (892 en 2020, 870 en 2019) pour une enveloppe de 167 838 €, soit en moyenne 221,71 €/personne (222 € en 2020).

Concernant les montants attribués, le montant maximum est de 240 € pour une personne seule et de 340 € pour un couple. Ainsi, 61,22% des secours départementaux sont égaux à 240 € et 9% sont compris entre 240 € et 340 €.

PROBLEMATIQUES RENCONTREES PAR LES MENAGES ACCOMPAGNES PAR LE SSD

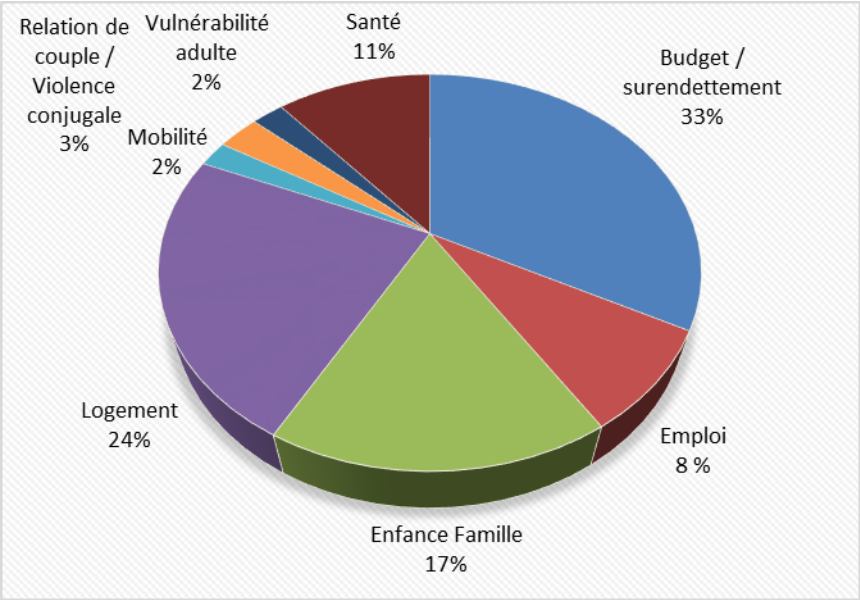

La précarité financière et ses incidences sur la vie quotidienne, notamment en matière de logement, restent les motifs principaux des sollicitations. Elles touchent les 18 905 ménages rencontrés en 2021 par le SSD, dont 44% sont bénéficiaires du RSA.

L'attente de droits, l'accès aux droits et les délais des partenaires du conseil départemental pour leur mise en paiement font l'objet d'engagements de concertation et de collaboration interinstitutionnelle, portés par la vice-présidente à l'Action sociale, la protection maternelle et infantile et la santé.

Les objectifs du travail social de proximité privilégient l'accompagnement préventif. La réalité socio-économique rend peu disponibles les ménages à y consacrer leur engagement. La population rencontrée présente d'importants problèmes de santé physique, psychique et la prise en charge reste difficile à mener alors que ces problématiques constituent des freins importants à l'insertion sociale.

■ L'intervenant social en gendarmerie

Depuis 2014, le Département met à disposition du groupement de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle un travailleur social dénommé « Intervenant social en gendarmerie » (ISG).

En mai 2021, un nouvel agent a pris les fonctions d'ISG et exerce auprès des personnes, victimes ou mises en cause, rencontrées par les différentes unités de gendarmerie du nord du département de Meurthe-et-Moselle (Pays-Haut).

Les deux ISG assurent la prise en charge des situations dans lesquelles des besoins sociaux ont été repérés par les unités territoriales de gendarmerie ainsi que l'analyse, l'évaluation initiale des situations et l'orientation vers les travailleurs sociaux du secteur ou le réseau de partenaires. Elles peuvent proposer aux personnes une aide ponctuelle ou un soutien prolongé dans la perspective de passer le relais dès que possible aux services de droit commun, leur activité ne devant pas se substituer à celles des acteurs du travail social ou à d'autres champs professionnels de la société civile.

Les principales missions de l'intervenant social peuvent se définir ainsi :

- accueil et écoute active en évaluant la nature des besoins sociaux révélés dans le cadre de l'activité des forces de l'ordre,
- intervention sociale de proximité selon la situation de crise, voire d'urgence,
- participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation,
- informations et orientations spécifiques vers les services sociaux en MDS, spécialisés et/ou les services de droit commun,
- facilitation du dialogue interinstitutionnel entre les services de sécurité publique et les différents services médico-sociaux,
- participation à l'observatoire national du dispositif en complétant régulièrement la grille statistique du ministère de l'Intérieur et en rédigeant un rapport d'activité annuel.

Les deux ISG exercent ainsi un rôle majeur à la fois dans la protection des victimes et la lutte contre la récidive notamment en matière de violences intrafamiliales et conjugales.

Parfaitement identifiées au sein des unités territoriales de gendarmerie (63% des saisines), les ISG interviennent systématiquement sur les situations connues de violences et contribuent ainsi à une prise en charge rapide des victimes à travers un accompagnement social complémentaire à l'action judiciaire.

En 2021, 415 personnes ont été reçues par les ISG après transmission des services de gendarmerie. Après étayage et analyse des situations :

- 627 entretiens avec les usagers ont été réalisés (physiques ou téléphoniques). 80% des personnes rencontrées par les ISG l'ont été suite à des problématiques de violences intrafamiliales et conjugales qu'elles soient victimes ou mises en cause.
- Le nombre d'orientation n'augmente pas contrairement aux deux dernières années avec 336 entretiens, rencontres contacts avec les partenaires extérieurs.

Dans le détail, l'ISG du Pays-Haut a pu mener 114 réceptions/entretiens et l'ISG basée à Nancy en a mené 301 (contre 277 à elle seule en 2020). Ces chiffres démontrent la pertinence de l'ouverture du second poste d'ISG, permettant une meilleure prise en compte des sollicitations pour les concitoyens du Pays-Haut, en particulier et un temps dédié à chaque personne prise en compte plus approprié d'une manière générale.

Le nombre de saisine des ISG par les unités de gendarmerie apparaît en hausse : 295 en 2021 (contre 257 en 2020), soit + 19,6%.

Les ISG prennent en compte la situation de personnes en temps réel ; le plus souvent en situation de crise et/ou dans l'urgence. Leur intervention de premier niveau leur permet de répondre à des besoins qui ne sont pas tout le temps connus par les services sociaux du Département. L'intervention des ISG peut ainsi assurer l'interface avec les services du Département nécessaire à la prise en compte de la situation de la personne.

Les rôles des intervenantes sociales et des travailleurs sociaux départementaux sont clairement distincts et complémentaires. Par leur intervention de premier niveau, le rôle des ISG consiste à opérer une orientation et un passage de relais rapide vers les partenaires locaux, qu'il s'agisse des services sociaux départementaux, des associations caritatives, des structures d'hébergement d'urgence, des associations d'aide aux victimes et des associations socio-judiciaires, etc.

L'intérêt du dispositif repose sur la présence des intervenantes sociales au sein du groupement de gendarmerie. Ce positionnement permet de détecter des situations méconnues et des problématiques qui ne font pas encore l'objet d'un accompagnement social mais nécessitent une prise en charge dans l'urgence.

ZOOM ► Réflexion sur l'évolution de l'encadrement technique des professionnels du SSD en MDS

Une réflexion sur l'évolution de l'encadrement technique en Maisons départementales des solidarités (MDS) a été menée sur l'année 2021. En effet, les 6 années de fonctionnement des MDS ont révélé des points positifs, mais aussi certains points faibles nécessitant des ajustements :

- *au plan départemental : la nécessité de renforcer l'encadrement et le conseil technique territorial en travail social,*
- *au niveau des territoires Grand Nancy et du Lunévillois : la nécessité de revisiter les périmètres d'intervention des MDS.*

Ainsi, le renforcement de l'encadrement technique du travail social en MDS se mettra en place à compter du 1er mai 2022, et permettra de repositionner les MDS comme le lieu pivot des politiques de Solidarité. Ce changement d'organisation établit une ligne managériale simple qui réunit dans une même équipe l'accueil et l'action sociale de proximité.

Les effets attendus sont le maintien de la qualité et de la continuité de l'accueil pour les usagers, et l'amélioration de lisibilité de l'organisation, notamment de la chaîne managériale en favorisant une plus grande disponibilité et proximité du manager vis-à-vis des travailleurs sociaux.

Concernant la thématique développement social, il s'agit de conforter l'ancrage territorial des MDS, l'impulsion de nouveaux projets et l'animation des partenariats locaux et d'offrir aux usagers le meilleur service possible.

Économie sociale et familiale (ESF)

Les Conseiller.ère.s en économie sociale et familiale (CESF) exercent leur activité au sein des Maisons départementales des solidarités (MDS). Leurs missions s'inscrivent dans une dimension de prévention et de promotion de la personne. La finalité des accompagnements est l'accès ou le retour à davantage d'autonomie pour les personnes. Les CESF informent, forment, accompagnent les personnes dans leur vie quotidienne, dans la construction de projets individuels ou collectifs. En s'appuyant sur un réseau partenarial local, leur pratique professionnelle vise à favoriser la participation du public en valorisant ses capacités, ses savoirs et en développant ses compétences.

► En chiffres

- **28 équivalents temps plein de conseillères en économie sociale et familiale**
- **1 176 ménages (1 012 en 2020 et 1 146 en 2019) rencontrés en intervention individuelle, soit 6 290 rendez-vous, dont :**
  - **68% des rendez-vous sur site et 32% à domicile**
  - **35% ont des enfants (37% en 2020)**
  - **23% sont des ménages monoparentaux (24% en 2020)**
  - **16% ont un problème de surendettement (12% en 2020 et 17% en 2019)**

■ Des actions de proximité accessibles à l'ensemble des habitants

L'accompagnement individuel comme collectif se décline au plus proche des usagers, dans la proximité, dans des équipements du conseil départemental, au domicile des personnes ou dans des locaux de partenaires. L'action des CESF s'inscrit dans un travail en transversalité avec les autres missions du Département.

Bien qu'orientée prioritairement vers un public bénéficiaire de l'action sociale et percevant majoritairement les minima sociaux, l'activité des CESF concerne un public plus large de travailleurs pauvres, de jeunes, de familles victimes d'un accident de la vie. 66% des accompagnements individuels en 2021 concernent des ménages dont la ressource principale est issue du travail. On peut supposer que ces variations de proportions sont liées à la crise sanitaire et économique.

■ L'ESF, acteur du développement social

Accompagnement à titre individuel

On distingue différents types d'interventions :

- l'accompagnement à la gestion budgétaire et à la vie quotidienne (sans mandat),
- les Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) pour un public adultes vulnérables (MASP simple sans gestion directe des prestations). (*Lire la partie « Protection des adultes vulnérables » page suivante*).
- les Mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF) pour les familles dans le cadre de la protection de l'enfance,
- l'intervention ponctuelle pour établir un diagnostic budgétaire, pour donner des conseils relatifs à la vie quotidienne,
- des expertises dans le cadre de la prévention d'expulsion.

THEMATIQUES ABORDEES DANS LES ACCOMPAGNEMENTS INDIVIDUELS

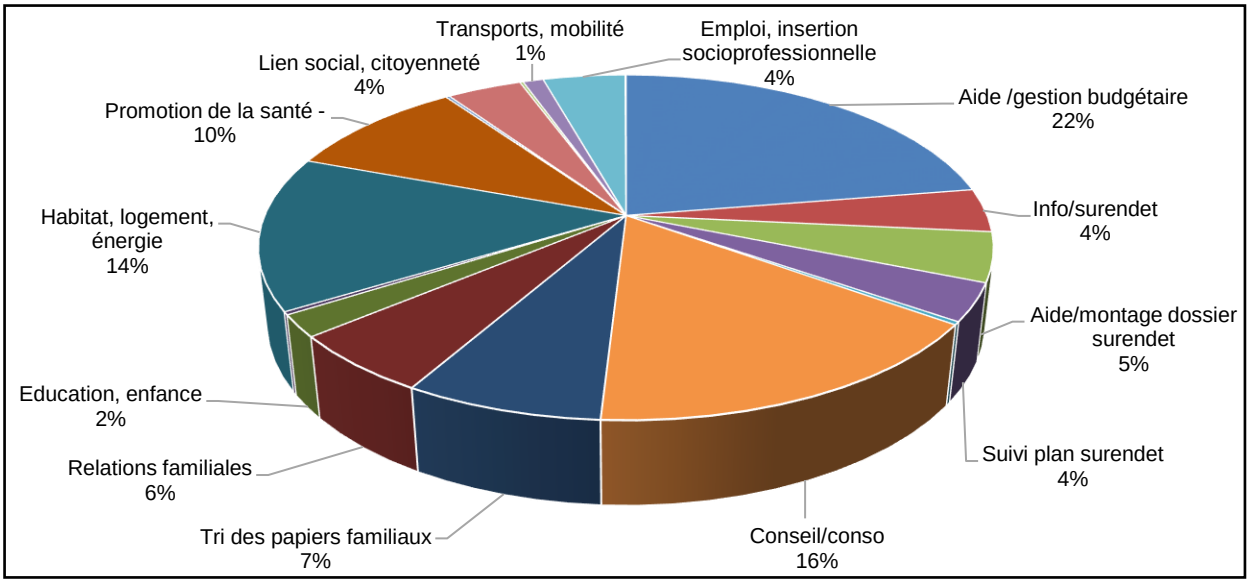

Interventions dans des projets et dynamiques collectives avec les partenaires sur les territoires

En 2021, les CESF se sont impliquées dans 71 projets (84 en 2020 et 134 en 2019). Ces projets concernent la promotion de la santé, le soutien aux familles autour de la parentalité, l'éducation à la consommation, au développement durable et à la gestion de l'énergie, l'insertion sociale, l'accès à la culture. Ils peuvent également concerner la solidarité, la citoyenneté, le soutien aux bénévoles, aux réseaux d'échanges de savoir. Le nombre de projets collectifs développés en baisse en 2021 est directement lié à la crise sanitaire.

ZOOM ▶ Formation-échanges de savoirs sur le thème de l'alimentation durable

En 2021, une action de formation-échange de savoirs sur le thème de « l'alimentation durable pour tous » a été déployée sur tous les territoires (portage direction de l'Action sociale et de l'insertion et direction des Territoires), avec la participation de professionnels du département (dont des CESF), des partenaires des territoires et du public connu de ces acteurs.

Protection des adultes vulnérables

En chiffres

- **30 MASP simples**
- **70 MASP renforcées**
- **34 nouveaux contrats MASP (12 simples et 22 renforcées)**
- **43 renouvellements de contrats MASP (6 simples et 37 renforcées)**
- **23 contrats MASP ont pris fin**

Les Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) s'adressent aux adultes percevant des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'ils éprouvent à gérer leurs prestations sociales. Le dispositif peut se situer en amont et en aval d'une décision de justice et complète les actions conduites par ailleurs.

Le pilotage départemental de ce dispositif est assuré par la direction Action sociale et insertion (mission Adultes vulnérables) et la mise en œuvre est territorialisée (évaluation et instruction). L'accompagnement des bénéficiaires MASP est assuré par les Conseillères en économie sociale et familiale (CESF) du Département pour les MASP simples (sans gestion des prestations sociales) et par l'Union départementale des associations familiales de Meurthe-et-Moselle (UDAF 54) pour les MASP renforcées (avec gestion des prestations sociales).

En 2021, 100 personnes ont bénéficié d'une MASP (109 en 2020 et 143 en 2019).

En cas d'échec ou d'insuffisance de la MASP, la Présidente du conseil départemental a la possibilité, sous certaines conditions, d'adresser un signalement aux fins de demande d'ouverture d'une Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ). Ce dispositif, instauré par la loi du 5 mars 2007, est peu utilisé. Les difficultés liées à l'appréciation des situations individuelles, tant par les services du Département que par ceux de la Justice, notamment juge des tutelles, rendent sa mise en œuvre complexe.

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé renforcées avec la gestion des prestations est déléguée à des mandataires.

ÉVOLUTION DES MASP DEPUIS 2015

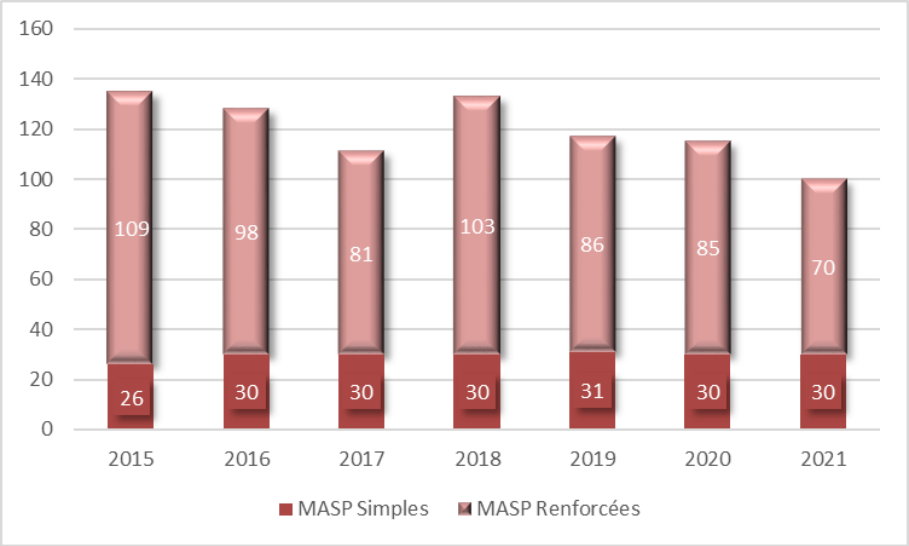

Autres mesures

Par ailleurs, les services départementaux contribuent à la protection des adultes vulnérables par l'évaluation de situations et ont ainsi initié ou contribué à des procédures de protection judiciaire ou juridique, dont :

- 35 demandes de protection juridique transmises au Parquet par les services du Département :
  - dont 27 demandes de protection juridique Action sociale de proximité (délégué.e.s territoriaux.ales de travail social),
  - dont 8 demandes de protection juridique Autonomie.
- 30 réquisitions aux fins d'évaluation émanant du Parquet.
- 4 demandes de MAJ transmises au Parquet.

Depuis 2016 et la modification des règles de financement des mesures de protection judiciaire, le Département est devenu financeur pour les différentes mesures de protection judiciaire, et plus seulement pour les MAJ. La nouvelle règle de répartition des financeurs est la suivante : 99,7% à la charge de l'État et 0,3% à la charge du Département (soit 15 490 € en 2021).

IODAS - Action sociale de proximité

Durant plusieurs mois, les référents de chacun des métiers de l'action sociale de proximité et la direction de l'Action sociale et de l'insertion (animation lignes métiers) ont travaillé ensemble à la transcription des pratiques professionnelles pour les intégrer dans l'outil numérique IODAS Action sociale de proximité (ASP). Cet outil constitue une nouvelle étape dans le développement logiciel du Système d'information (SI) social dédié aux politiques publiques de solidarités visant à améliorer le service aux usagers, avec une attention portée sur l'éthique pour défendre la vie privée des personnes accompagnées.

48 professionnels de terrain (assistants sociaux, conseillers en éducation sociale et familiale, secrétaires médico-sociaux assistants des responsables de MDS, assistantes territoriales en travail social et assistantes de la DASI) se sont portés volontaires pour assurer, dès décembre 2021, la formation de l'ensemble des agents dans les MDS et dans les services territoriaux qui vont utiliser IODAS ASP. Pour ce faire, ils ont bénéficié de deux sessions de formations, une leur permettant d'acquérir les méthodes d'animation de formation et la seconde dispensée par le prestataire pour s'approprier l'outil.

Son déploiement se fait progressivement par modules, entre décembre 2021 et juin 2022, sur tous les sites. Il couvre les champs de l'accueil, de l'accompagnement par le service social départemental, de l'expertise, des évaluations (en articulation avec d'autres missions), des adultes vulnérables et des aides financières telles que les secours départementaux et les Coordinations territoriales des aides sociales facultatives (CTASF).

Les objectifs du SI social sont de permettre aux équipes d'assurer une plus grande équité de traitement des usagers et améliorer leur prise en charge globale, de valoriser les effets de l'accompagnement social et médico-social dans les parcours des usagers et des familles et de réaliser des diagnostics territoriaux.

L'ACTION DES SERVICES TERRITORIAUX

LONGWY

En chiffres

- **Équipe territoriale : 23 Équivalents temps plein (ETP) d'assistants sociaux et 3 ETP de Conseillères en économie sociale et familiale (CESF)**

Service social départemental (SSD) :

- **2 767 ménages rencontrés dont 51% de ménages connus du SSD**
- **10 966 entretiens réalisés :**
  - **5 910 entretiens sur sites de MDS**
  - **3 913 entretiens téléphoniques**
  - **1 143 entretiens à domicile**
- **Ressources des ménages :**
  - **34% perçoivent des minimas sociaux**
  - **10,1% perçoivent des indemnités chômage**
  - **29,9% perçoivent des revenus du travail**
  - **12,7% perçoivent des pensions de retraite**
  - **13,3% ne perçoivent aucune ressource**
- **Typologie des ménages :**
  - **34,7% personnes isolées sans enfant**
  - **26% personnes isolées avec enfants**
  - **5,1% couples sans enfant**
  - **22,8% couples avec enfants**
  - **11,4% non renseignés**

Économie sociale et familiale (ESF) :

- **197 ménages rencontrés**
- **944 entretiens réalisés :**
  - **627 entretiens sur sites de MDS**
  - **317 entretiens à domicile**
- **Ressources des ménages :**
  - **56,8% perçoivent des minimas sociaux**
  - **22,7% perçoivent des pensions de retraite**
  - **20,5% perçoivent des revenus du travail**
- **Typologie des ménages :**
  - **61% personnes isolées sans enfant**
  - **24% personnes isolées avec enfants**
  - **7% couples sans enfant**
  - **8% couples avec enfants**

■ Activités des assistant.e.s sociaux.ales

Enfance-famille

152 informations préoccupantes (122 transmises par la Cellule pour la protection de l'enfance en Meurthe-et-Moselle accueil (CEMMA) et 30 recueillies sur le territoire), concernant des enfants en danger ou en risque de danger, ont été évaluées par le service social (130 en 2020). 43,5% de celles traitées concernent des enfants de moins de 6 ans ou des fratries avec enfants de moins de 6 ans (66 sur 152) et ont été évaluées conjointement avec le service de Protection maternelle et infantile (PMI).

59 demandes d'Aides éducatives à domicile (AED) ont été suivies en 2020, dont 38 nouvelles demandes.

63 signalements pour demande de mesure de protection judiciaire ont été effectués concernant 127 enfants en 2021 (28 en 2020, soit + 125%). 27 de ces signalements concernent des enfants de moins de 6 ans ou des fratries avec des enfants de moins de 6 ans, soit 70 enfants dont 40 ont moins de 6 ans (43% des signalements).

661 demandes d'allocations financières enfance famille ont été instruites par le SSD, pour un montant de 138 871 € (725 demandes en 2020, 688 en 2019, 653 en 2018).

L'année 2021 a été marquée par un accroissement du nombre d'Informations préoccupantes (IP). Les problématiques majoritaires concernent des violences intrafamiliales et/ou conjugales avec un impact lourd sur les mineurs. Les adolescents en crise et/ou en décrochage scolaire sont également davantage concernés. Le soutien de la psychologue CEMMA a permis d'intensifier ou d'instaurer des partenariats avec les services de prise en charge thérapeutique des mineurs : Maison des ados, Centre médico-psychologique (CMP), Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP).

En outre, les suites des IP sont rarement des classements sans suite : des accompagnements médico-sociaux et/ou des mesures de protection administrative et judiciaire sont majoritairement proposé.e.s aux familles. Cette évolution marque très clairement une majoration des besoins d'aide des familles lourdement impactées par les crises sociétales : crise sanitaire, choc énergétique, majoration de la précarité financière, hausse des violences intrafamiliales.

Depuis décembre 2020, une expérimentation sur le positionnement du cadre de santé en accompagnement technique des professionnels PMI dans le champ de la protection de l'enfance est en cours. Cette expérimentation permet une meilleure coordination SSD/PMI et une priorisation pour le médecin des temps médicaux.

La forte implication des professionnels SSD dans les situations de protection de l'enfance est encore à noter cette année. Une évaluation de premier niveau de qualité permet une bonne déclinaison du niveau de protection nécessaire pour les enfants.

Droit au logement

Les assistants de service social interviennent pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement, dans le cadre du plan départemental pour le logement des personnes défavorisées.

386 demandes ont été instruites auprès du Fonds social logement (FSL) énergie pour un montant de 118 180 € (404 en 2020).

244 évaluations sociales dans le cadre de la prévention des expulsions locatives ont été réalisées par les services sociaux du Département :

- 158 évaluations faites au stade des assignations à comparaître,
- 27 au stade du commandement à quitter les lieux,
- 59 au stade du concours de la force publique,
- 60 signalements CAF.

8 sous-Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) ont été organisées en 2021 permettant l'étude de la situation et la recherche de solutions pour 97 ménages du territoire.

Budget

116 demandes de secours conseil départemental ont été reçues pour un total de 21 642 € (161 en 2020). Il est à noter une évolution des conditions d'attribution suite à la diminution de l'enveloppe, ce qui a engendré 19 refus.

6 sollicitations ont été faites auprès de la semaine de la Bonté et de la présidence de la République (8 en 2020).

La Coordination territoriale des aides sociales facultatives (CTASF) a examiné 117 dossiers : 37 refus ont été émis, 61 779,14 € ont été accordés.

Revenu de solidarité active (RSA)

En 2021, il y a eu 2 516 allocataires du RSA à Longwy. 908 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés par le service social en tant que référent unique (source Phénix).

Un travail de repérage des situations en mobilisation sociale a été engagé par la Déléguée territoriale en travail social (DTTS) en lien avec le Service territorial insertion (STI) afin de proposer une mesure d'accompagnement social renforcé spécifique.

Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)

Le service social intervient pour l'évaluation des situations, en vue de la mise en place d'une MASP :

- 27 dossiers ont été traités en 2021 dont 8 nouvelles demandes (23 en 2020).
- 12 renouvellements, 7 dossiers clôturés.

7 MASP renforcées exercées par l'Union départemental des associations familiales (UDAF) et 8 MASP simples exercées par les Conseillères en économie sociale et familiale (CESF) étaient en cours au 31/12/2021.

10 dossiers en vue d'une demande de protection juridique adulte vulnérable ont été transmis au parquet de Briey en 2021 (18 en 2020) dont 2 signalements pour suspicion d'abus/maltraitance.

Le greffe du Tribunal de grande instance (TGI) sollicite plus régulièrement des informations en lien avec la mise en œuvre de la loi de mars 2019.

Le service social est intervenu pour 30 IP adultes vulnérables en 2021 (34 en 2020) concernant des personnes âgées et/ou vulnérables.

Accès aux droits

Le SSD est intervenu pour 3 types d'aides : de la compréhension, de la constitution de dossiers et de l'orientation. Cette mission a été majorée en 2021 au regard de la fermeture de nombreux partenaires et services en lien avec la crise sanitaire.

Accompagnement global des demandeurs d'emploi (AGDE)

Le dispositif AGDE a été impacté en 2021 par une absence de plusieurs mois du travailleur social AGDE. Une procédure dérogatoire a été mise en place par la DTTS en lien avec la ligne métier et le STI durant 3 mois.

50 personnes ont fait leur entrée dans le dispositif en 2021, dont 36 allocataires du RSA (pour la période de janvier à juillet).

■ Activité des Conseillères en économie sociale et familiale (CESF)

944 interventions ont été effectuées auprès du public et des professionnels : 317 à domicile (33,6 %) et 627 sur site.

197 ménages (152 en 2020) ont été rencontrés : 2,8% d'hommes seuls, 31,1% de femmes seules, 3,2% d'hommes seuls avec enfants, 20,9% de femmes seules avec enfants, 7% de couples sans enfant et 8% de couples avec enfants.

La thématique du budget consommation représente 52,6% de l'activité en intervention individuelle répartie ainsi : aides à la gestion budgétaire (25,4%), conseils consommation (16,5%), information surendettement (2,6%), suivi de plan de surendettement (4,5%), aide au montage de dossiers de surendettement (3,8%), aide au redépôt (0,5%).

Les thématiques de la vie quotidienne représentent 47,4% de l'activité répartie ainsi : 20,6% habitat, 13% promotion de la santé, 2,6% éducation-enfance, 2,6% relations familiales, 5,2% tri des papiers, 0,9% emploi et insertion socioprofessionnelle et 1,9% lien social et citoyenneté.

Les types d'interventions sont les suivants : 79,5% d'accompagnement traditionnel, 10% d'interventions individuelles ponctuelles, 10% de MASP, 0,5% de Mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF).

3 tranches d'âges sont touchées en interventions individuelles :

- les 26-61 ans : 77,1% rencontrés majoritairement,
- les 62 ans et plus : 21,6%,
- les 16-25 ans : 1,3%.

Les CESF du territoire ont été mobilisées en soutien des collègues assistantes sociales en raison d'une année marquée par les absences. Elles ont pu établir des diagnostics sociaux et financiers, faire des analyses budgétaires de premier niveau et instruire des FSL Énergie en premier niveau. Durant l'année 2021, elles ont majoré leur temps de travail sur les accompagnements individuels, les actions collectives étant suspendues. Un travail de calibrage de leur portefeuille d'accompagnement est maintenu sur le territoire en lien avec la déléguée territoriale en travail social afin de maintenir l'accompagnement CESF comme une mesure spécialisée, efficiente et limitée dans le temps.

MENAGES ACCOMPAGNES PAR LES CESF – THEMATIQUES ABORDEES

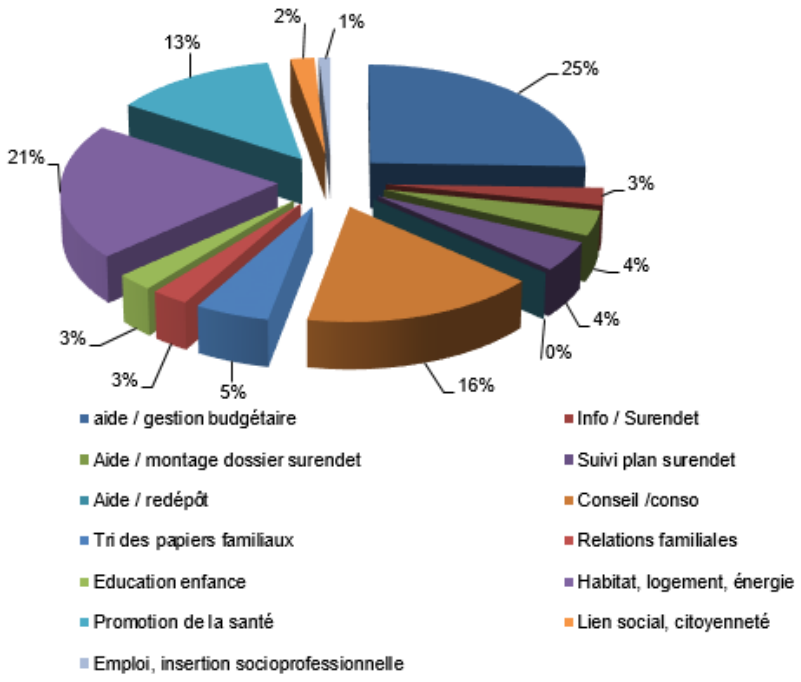

BRIEY

En chiffres

Service social départemental (SSD) :

- **2 454 ménages rencontrés, dont 60% connus du SSD**
- **7 509 entretiens réalisés :**
  - **58% sur sites de MDS**
  - **28% entretiens téléphoniques**
  - **14% entretiens à domicile**
- **Ressources des ménages :**
  - **29% perçoivent des minimas sociaux**
  - **7% perçoivent des indemnités chômage**
  - **16% perçoivent des revenus du travail**
  - **9% perçoivent une retraite**
- **Typologie des ménages :**
  - **37% personnes isolées sans enfant**
  - **28% personnes isolées avec enfants**
  - **7% couples sans enfant**
  - **23% couples avec enfants**
- **Domaines d'intervention :**
  - **47% concernant le budget**
  - **29% concernant le logement**
  - **27% concernant l'enfance/famille**
  - **11% concernant la santé**
  - **9% concernant l'emploi**

Économie sociale et familiale (ESF) :

- **129 ménages rencontrés**
- **605 entretiens réalisés :**
  - **420 entretiens sur sites de MDS**
  - **185 entretiens à domicile**
- **Ressources des ménages :**
  - **23% perçoivent des minimas sociaux**
  - **16% perçoivent des indemnités chômage**
  - **37% perçoivent une retraite**
- **Typologie des ménages :**
  - **52% personnes isolées sans enfant**
  - **26% personnes isolées avec enfants**
  - **9% couples sans enfant**
  - **28% couples avec enfants**

Problématiques rencontrées

MENAGES ACCOMPAGNES PAR LE SSD

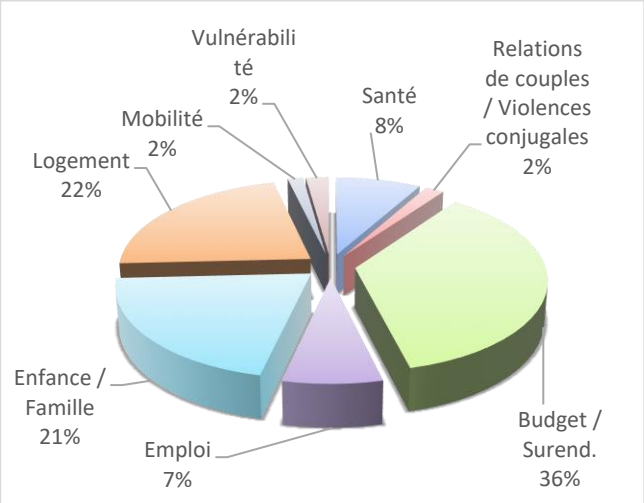

MENAGES ACCOMPAGNES PAR LES CESF

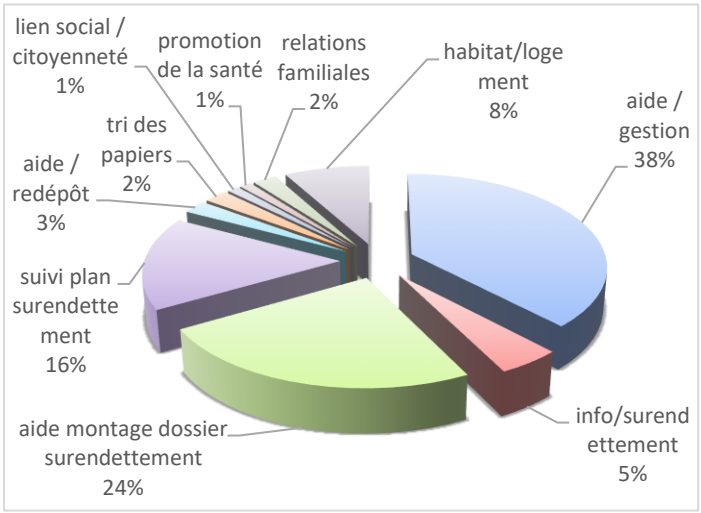

■ Activité des assistant.e.s sociaux.ales

Le nombre de ménages rencontrés en 2021 reste stable par rapport à 2020. Le nombre d'entretiens réalisés est passé de 7 799 entretiens réalisés sur site, au téléphone et à domicile en 2020 à 7 509 en 2021.

En 2021, 58% des entretiens ont été réalisés sur site (contre 48% en 2020), 28% par téléphone (contre 42% en 2020) et 14% en visite à domicile (contre 13% en 2020). Les proportions reviennent à la normale après l'année de crise sanitaire.

Concernant le nombre d'Informations préoccupantes (IP), le SSD a traité 183 situations en 2021 (contre 159 en 2020). En 2021, le nombre d'IP du territoire de Briey a augmenté de 15% par rapport à 2020. Sur les 4 dernières années, le nombre des situations à traiter n'a cessé de progresser, entrainant ainsi une croissance de 37% (passant de 133 IP en 2018 à 183 IP en 2021).

■ Activité des conseiller.ère.s en économie sociale et familiale (CESF)

En 2021, l'activité des CESF reste stable. Les professionnelles ont accompagné 129 ménages. Le nombre de personnes accompagnées percevant une retraite a nettement augmenté cette année. Les rencontres se sont plus déroulées sur les sites qu'à domicile. L'accompagnement dans le cadre d'un dossier de surendettement (1er dépôt, redépôt et suivi du plan) a représenté cette année une partie conséquente de l'activité des CESF.

VAL DE LORRAINE

▶ En chiffres

- **22 Équivalents temps plein (ETP) d'assistants sociaux ; 3 ETP de Conseillers en économie sociale et familiale (CESF) ; 1 Déléguée territoriale de travail social (DTTS) et 1 assistante**

Service social départemental (SSD) :

- **2 289 ménages rencontrés**
- **3 489 entretiens réalisés et 4 141 entretiens téléphoniques**
- **1 060 visites à domicile**
- **Ressources des ménages :**
  - **35,4% perçoivent des minimas sociaux**
  - **7,7% perçoivent des indemnités chômage**
  - **25% perçoivent des revenus du travail**
  - **12,6% perçoivent une retraite**
  - **4,45% ne perçoivent aucune ressource**
- **Typologie des ménages :**
  - **38,2% personnes isolées sans enfant**
  - **30% personnes isolées avec enfants**
  - **7,1% couples sans enfant**
  - **24,52% couples avec enfants**

Économie sociale et familiale (ESF) :

- **65 ménages rencontrés**
- **318 entretiens réalisés :**
  - **196 entretiens sur sites de MDS**
  - **122 entretiens à domicile**
- **Ressources des ménages :**
  - **13,84% perçoivent des minimas sociaux**
  - **10,76% perçoivent des indemnités chômage**
  - **35,38% perçoivent des revenus du travail**
  - **26,15% perçoivent une retraite**
  - **1,53% perçoivent une pension d'invalidité**
  - **10,76% perçoivent des indemnités journalières**
- **Typologie des ménages :**
  - **55,38% personnes isolées sans enfant**
  - **17,92% personnes isolées avec enfants**
  - **7% couples sans enfant**
  - **20% couples avec enfants**

En 2021, l'impact de la crise sanitaire s'est encore traduit par une diminution des sollicitations des usagers pour le Service social départemental (SSD), à l'exception des visites à domicile qui ont légèrement augmenté par rapport à 2020. Elle s'explique par :

- une frilosité des usagers à revenir dans les sites malgré l'absence de fermeture durant le confinement d'avril,
- la non comptabilisation de l'ensemble des personnes accompagnées par téléphone,
- l'émergence de possibilités d'accompagnement alternatives pour des difficultés administratives, dans les espaces France Services.

■ Activités des assistant.e.s sociaux.ales

Répartition des personnes rencontrées par MDS et par sites

MDS de Pont-à-Mousson = 1 196 personnes		MDS de Pompey = 1 093 personnes	
Site de Pont à Mousson	647	**Site de Champigneulles**	403
Site de Blénod	549	**Site de Pompey**	690

Ressources des ménages

Les ressources des personnes reçues restent sensiblement identiques aux années précédentes. Cependant, il est constaté une augmentation des revenus du travail, et une baisse des minimas sociaux et des indemnités chômage. Les autres ressources (retraites, indemnités journalières) restent identiques.

Typologie des ménages

Peu d'évolution dans la typologie des ménages rencontrés par les assistant.e.s sociaux.ales :

- 68,2% des personnes rencontrées sont isolées (avec ou sans enfants),
- 20,83% des personnes rencontrées sont âgées de 26 à 35 ans,
- 52% sont âgées de 36 à 59 ans.

Une baisse de l'activité a été constatée au premier semestre 2021 en raison d'une sollicitation moindre du public. En revanche, les interventions à l'initiative des professionnel.le.s ont augmenté. Sur le deuxième trimestre, les demandes des usagers ont sensiblement augmenté mais les chiffres pour l'année restent inférieurs à l'année 2019 (avant la crise sanitaire).

L'activité des CESF a fortement chuté en raison de l'absence longue de deux professionnels au cours de cette année ; elle n'est par conséquent pas représentative des besoins du territoire.

La typologie du public reçu par les CESF a évolué : 73,50% des personnes reçues étaient isolées (avec ou sans enfants), alors qu'elles représentaient 50% l'année précédente.

TERRES DE LORRAINE

▶ En chiffres

Assistant.e.s de service social (ASS) :

- **21 postes : 10 postes + 1 Accompagnement global de demandeurs d'emploi (AGDE) à Terres touloises ; 5 ETP à Neuves-Maisons ; 5 ETP à Vézelise**
- **1 670 ménages rencontrés (1 710 en 2020), dont 662 nouveaux ménages (616 en 2020) :**
  - **923 pour Terres Touloises**
  - **443 pour Neuves-Maisons**
  - **304 pour Vézelise**
- **2 875 entretiens en MDS ou permanences extérieures (2 254 en 2020)**

- **792 visites à domicile réalisées (806 en 2020)**
- **1 795 entretiens téléphoniques (3 070 en 2020)**
- **Typologie des ménages :**
    - **41,65% personnes isolées sans enfant**
    - **32,04% personnes isolées avec enfants**
    - **5,67% couples sans enfant**
    - **20,64% couples avec enfants**

Protection de l'enfance :

- **138 informations préoccupantes (IP) évaluées (118 en 2020)**
- **41 demandes de protection administrative (27 en 2020)**
- **23 demandes de protection judiciaire (31 en 2020)**
- **296 demandes d'Aides familiales enfance-famille (AFEF) déposées (200 en 2020). Pour 4 familles déboutées, recours à plus de 4 AFEF dans l'année**

Adultes vulnérables :

- **15 demandes de mesure d'accompagnement social personnalisé (18 en 2020)**
- **10 évaluations de situations préoccupantes (8 en 2020)**
- **4 demandes de protection judiciaire (3 en 2020)**

Conseiller.ère.s en économie sociale et familiale :

- **4 postes : 2 à Terres touloises ; 1 à Neuves-Maisons ; 1 à Vézelise :**
    - **221 ménages rencontrés (107 en 2020)**
    - **886 entretiens en MDS (523 en 2020)**
    - **301 visites à domicile (143 en 2020)**

Ces chiffres mettent en exergue les conséquences de la crise sanitaire suite au confinement, aux mesures de distanciation, etc.

■ Assistant.e.s de service social

Protection de l'enfance

Il est constaté une augmentation importante des Informations préoccupantes (IP) émanant du Parquet « soit transmis » pour violences intrafamiliales. Le contenu des IP se durcit en termes de mise en danger des enfants, les situations familiales sont de plus en plus complexes notamment par la composition familiale : familles recomposées avec enfants d'unions précédentes, fratries avec des pères différents, etc.

Les professionnels ont eu l'occasion de travailler avec des familles qui rencontraient des difficultés de prise en charge des enfants et ainsi de travailler la parentalité en administratif Aide éducative à domicile (AED), Service éducatif de placements à domicile (SEPAD) et Technicien de l'intervention sociale et familiale à titre éducatif (TISFE).

Prévention des expulsions locatives

Des diagnostics sociaux et financiers ont été réalisés pour 92 assignations, 45 commandements de quitter les lieux (CQL) et 25 concours de la force publique (CFP), dont 7 mis en œuvre. En 2020, il y avait eu 88 assignations, 38 CQL et 23 CFP.

Insertion

Le service social est le référent unique pour 794 allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) au 31/12/2021 (967 au 24/02/2021).

Secours

73 demandes de secours d'urgence ont été réalisées (88 en 2020), avec une augmentation des demandes en fin d'année.

Coordinations territoriales des aides sociales facultatives (CTASF)

En 2021, 40 demandes ont été examinées pour une somme attribuée de 31 596 € en plus du mobilier fourni par Emmaüs et la Croix Rouge, soit une augmentation de 52 par rapport à 2020.

Les sollicitations émanent majoritairement de ménages sans emploi, seuls (avec ou sans enfants) pour du mobilier, de l'électroménager, de la réparation de véhicule (pour accéder à l'emploi), des frais d'obsèques etc.

■ Conseiller.ère.s en économie sociale et familiale (CESF)

- 24 interventions ponctuelles (39 en 2020),
- 128 accompagnements traditionnels (64 en 2020). Les accompagnements individuels ont doublé et il y a eu une montée en charge de jeunes majeurs, de personnes pour lesquelles une marge de progression dans la gestion du budget est faible mais qui ne relèvent ni de mesures de Mesures d'accompagnement social personnalisées renforcées (MASP) (ressources hors critères), ni de mesures de protections judiciaires (personnes souffrant d'addictions),
- 5 mesures simples d'accompagnement social personnalisé (3 en 2020),
- 1 mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (1 en 2020),
- Participation à 11 projets collectifs (10 en 2020).

LUNÉVILLOIS

En chiffres

- **Équipe territoriale : 33 assistants sociaux représentant 31 équivalent temps plein (ETP) :**
  - **MDS de Baccarat (sites de Baccarat et Blâmont) : 8 Assistantes sociales (AS) pour 7,8 ETP**
  - **MDS de Lunéville (sites de Lunéville-centre et Lamartine, et Blainville) : 17 AS pour 15,7 ETP**
  - **MDS Sel-et-Vermois (site de Saint-Nicolas-de-Port et Dombasle-sur-Meurthe) : 8 AS pour 7,4 ETP**
- **5 Conseillères en économie sociale et familiale (CESF), représentant 4,2 ETP :**
  - **MDS de Baccarat : 1 CESF pour 0,8 ETP**
  - **MDS de Lunéville : 2 CESF pour 1,6 ETP**
  - **MDS de Dombasle : 2 CESF pour 1,8 ETP**
- **2 assistantes territoriales de travail social (2 ETP)**
- **2 déléguées territoriales de travail social, dont une avec des missions transversales sur l'ensemble du territoire : Coordination territoriale des aides facultatives (CTASF) et dispositif de prévention des expulsions**

Service social départemental (SSD) :

- **3 572 ménages rencontrés (+ 0,9%), dont 2 287 déjà connus du SSD, soit 64,02%**
- **11 589 entretiens réalisés (- 23,6%) :**
  - **1 471 à domicile, soit 12,69%**
  - **6 187 en MDS ou antennes, soit 53,39%**
  - **3 931 par téléphone, soit 33,92%**
- **Ressources des ménages :**
  - **1 789, soit 67,4%, bénéficient de minimas sociaux (- 5%)**
  - **253, soit 9,5%, perçoivent des indemnités chômage (- 7%)**
  - **505, soit 19,04% des revenus issus du travail (- 25%)**
  - **107, soit 4,03%, sont sans ressource (- 28%)**
- **Typologie des ménages :**
  - **1 355, soit 39,98% personnes isolées sans enfant (- 2,66%)**
  - **1 079, soit 31,84%, sont des personnes isolées avec enfants (- 7,04%)**
  - **190, soit 5,61%, sont des couples sans enfant (- 1,58%)**
  - **765, soit 22,57%, sont des couples avec enfants (- 3,8%)**
- **Domaines d'intervention du SSD :**
  - **1 992 personnes concernées, soit 33,2% sur le budget (- 2,9%)**
  - **1 511 personnes concernées, soit 25,18% sur le logement (- 0,6%)**
  - **1 001 personnes concernées, soit 16,68% sur l'enfance-famille (stable)**
  - **883 soit 14,8% sur la santé (+ 4,3%)**
  - **613, soit 10,23% sur l'emploi (+ 6,2%)**

Économie sociale et familiale (ESF) :

- **233 ménages rencontrés (+ 31,3%) :**
  - **44 sur la MDS de Baccarat**
  - **111 sur la MDS de Lunéville**
  - **78 sur la MDS Sel-et-Vermois**
- **1 141 entretiens (+24,45%), dont 385 à domicile :**
  - **11,48% d'interventions ponctuelles**
  - **88,52% d'accompagnement**
- **Typologie des ménages :**
  - **59,6% de personnes isolées**
  - **18,9% de personnes isolées avec enfants**
  - **21,5% de couples**
- **Principaux domaines d'intervention :**
  - **28,7%% d'aide à la gestion budgétaire**
  - **24,3% de conseil à la consommation**
  - **23,3% sur le surendettement (information, aide au montage de dossier, suivi de plan, aide au dépôt)**
  - **23,7% sur l'habitat, le logement, l'énergie**

■ Activité des assistant.e.s sociaux.ales

Des engagements confortés du Service social départemental (SSD)

Coordination territoriale des aides facultatives (CTASF)

La CTASF a été mise en place sur le Lunévillois en avril 2017 pour un an à titre expérimental. Fin 2018, le dispositif ayant montré son utilité, il a été pérennisé.

Ce dispositif, cogéré et financé par le conseil départemental et la Caisse d'allocations familiales (CAF), permet d'accorder des aides sociales extralégales à des ménages résidant sur le territoire du Lunévillois (sauf la MDS Sel-et-Vermois qui dispose d'un dispositif particulier), dont la situation est complexe, dans le cadre d'un projet accompagné par un travailleur social et qui peut nécessiter un pluri financement.

Le fonds d'aide est abondé également par les communes adhérentes. Il ne peut être sollicité que subsidiairement, en complément des aides de droit commun et ponctuellement (1 fois par an).

Une commission, composée de représentants des financeurs et des associations caritatives, co-animée par la délégation territoriale CAF et une responsable de MDS, se réunit mensuellement pour étudier les demandes instruites par les travailleurs et référents sociaux et présentées par la Déléguée territoriale en travail social (DTTS), après étude préalable par cette dernière.

Sur l'année 2021, 53 dossiers ont été présentés à la commission et 25 707,92 € d'aides ont été accordées, majoritairement à des personnes isolées avec enfants (38%), bénéficiant du revenu de solidarité active (65%). Elles ont été attribuées principalement pour du mobilier et de l'électroménager (59%), pour favoriser un meilleur cadre de vie dans son habitat (24%) et pour assainir et rééquilibrer son budget (23%).

Une légère diminution des sollicitations auprès de la CTASF sur l'année 2021 est constatée, probablement liée à l'arrivée de nouveaux professionnels sur le territoire, nécessitant une période d'appropriation du dispositif avant de l'utiliser dans le cadre de l'accompagnement mais également du fait du contexte sanitaire à l'origine de nombreuses absences de professionnels et de crainte des publics d'aller vers l'extérieur.

Au vu du bilan globalement positif de la CTASF sur le territoire du Lunévillois, la CAF et le département ont souhaité, en 2019, déployer des CTASF sur l'ensemble du département : le territoire Terres de Lorraine (octobre 2019), les territoires de Longwy et Val de Lorraine (octobre 2020) et le territoire de Briey (juillet 2021). Le territoire Grand Nancy déploiera 4 CTASF au premier semestre 2022.

Sur le territoire du Lunévillois, en 2021, la CTASF a travaillé à l'intégration du dispositif de Coordination des aides du Sel et Vermois (CORSEL). Il s'agit de mettre fin au CORSEL afin de garantir une égalité d'accès et de traitement des situations sur l'ensemble de ce territoire. Cette intégration a été actée conjointement par la CAF et le Département au 1er janvier 2022. Le fonctionnement de la CTASF a été présentée aux membres du CORSEL lors de la dernière réunion qui s'est tenue le 14/12/2021.

Prévention des expulsions locatives
La prévention des expulsions locatives reste une des priorités d'intervention du Service social départemental (SSD). Les assistant.e.s sociaux.ales interviennent à chacun des 3 stades judiciaires de la procédure d'expulsion (assignation en résiliation judiciaire du bail, commandement de quitter les lieux et concours de la force publique), à raison de 2 propositions de rendez-vous avec le ménage concerné en MDS et une visite à domicile si le ménage ne se manifeste pas. Pour autant, le SSD n'apporte pas d'éléments d'information au stade du contentieux.

En 2021, la sous-commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX), instance de coordination des acteurs locaux (SSD et mission Logement du CD54, Service d'accueil et d'orientation (SAO), CAF, sous-préfecture, Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)), s'est tenue à 4 reprises avec des temps préparatoires en amont de l'instance. Les dossiers présentés sont au stade contentieux et judiciaire.

190 évaluations sociales, dans le cadre de la prévention des expulsions locatives, ont été réalisées par le SSD du territoire (213 en 2020, soit - 12%), au stade :

- 111 au stade de l'assignation,
- 50 au stade du commandement à quitter les lieux,
- 29 au stade du concours de la force publique.

La collaboration établie avec les partenaires permet un travail constructif autour des situations. En 2021, la sous-préfecture a sollicité le Département pour une présentation des éléments statistiques (données chiffrées, composition des ménages et motifs des impayés).

Parallèlement, dans le cadre du droit au logement, 191 demandes ont été adressées au service Logement, dont :

- 120 dossiers d'aide pour l'accès à un logement (à noter qu'un dossier peut comporter plusieurs demandes d'aides : cautionnement, dépôt de garantie, premier loyer…),
- 36 dossiers d'aide pour le maintien dans le logement (impayés),
- 35 dossiers pour une première demande d'accompagnement social lié au logement.

Accompagnement global des demandeurs d'emploi (AGDE) rencontrant des freins sociaux et d'accès à l'emploi
Il s'agit d'une action conjointe d'un conseiller Pôle emploi dédié et d'une professionnelle du SSD dédiée (1 ETP). Elle accompagne avec son binôme de Pôle emploi les personnes bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) ou d'allocations chômage.

En 2021, 69 personnes sont entrées dans le dispositif (pour une cible de 100). Malgré une vacance de poste de deux mois sur le territoire, une nette augmentation des entrées est à noter par rapport à 2020 (45 entrées, soit une progression de 35%).

Des interventions ciblées au sein de Pôle emploi ont été menées par les professionnels du SSD pour mieux faire connaitre le rôle du SSD et continuer à avoir des effets sur l'amélioration du dispositif.

Depuis février 2021, la CAF s'est proposée pour accompagner dans le cadre du RSA les familles primo-bénéficiaires du RSA majoré suite à la séparation. Les travailleurs sociaux CAF sont en contact avec ces familles futures primo-bénéficiaires du RSA suite à la séparation. En accord avec la CAF et Pôle emploi, il est proposé d'expérimenter pendant un an une délégation du Département à la CAF pour l'accompagnement des familles primo-bénéficiaires du RSA majoré suite à séparation.

Par ailleurs, Pôle emploi a accepté que l'accompagnement social des travailleurs sociaux de la CAF puisse être articulé avec l'expertise emploi des conseillers Pôle emploi de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi. 2 travailleurs sociaux de la CAF accompagneront en mobilisation sociale ou en accompagnement global de demandeurs d'emploi les publics primo-allocataires du RSA suite à séparation sur le territoire du Lunévillois, ce qui représente l'accompagnement de 15 personnes par an selon le profil des publics.

Mise en œuvre des nouvelles modalités d'accompagnement des allocataires du RSA
La mise en œuvre est telle que définie dans le référentiel d'accompagnement du Plan territorial d'insertion (PTI) : identification du parcours le plus adapté à la situation de chaque bénéficiaire du RSA accompagné par le SSD, avec le Service territorial insertion (STI).

Des rencontres régulières SSD/STI permettent une priorisation des BRSA, le SSD rencontrant des difficultés pour assurer l'accompagnement de tous les BRSA pour lesquels les sites sont désignés comme référent unique. Ainsi, pour certaines familles accompagnées dans le cadre de mesures spécifiques (Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP), mesures de protection majeurs vulnérables, mesures de protection de l'enfance) et pour lesquelles le SSD n'intervient pas ou plus du fait de ces mesures, il est convenu avec le STI une veille du SSD, et la prise en compte comme contrat d'insertion de l'accompagnement des services habilités.

De plus, une réflexion partagée entre le SSD et le STI est engagée sur tous les sites afin de développer l'offre d'insertion et permettre des actions nouvelles pour les allocataires du RSA en mobilisation sociale. La concrétisation des actions découlant de cette réflexion aboutira en 2022. Exemples : site de Blâmont avec « Bouge dans l'Est » et partenariat avec la CARSAT auprès des BRSA de plus de 60 ans pour préparer le passage à la retraite.

Il est à noter un taux de contractualisation en mobilisation sociale plus important sur le territoire du Lunévillois que la moyenne départementale.

Au 31 décembre 2021, 1 024 allocataires droits et devoirs référent unique SSD, dont 583 avaient un contrat en cours de validation (soit 57%) :

- 77% en mobilisation sociale,
- 23% en veille sociale.

Démarches collectives
Principalement dans le champ de la lutte contre l'isolement et la valorisation des personnes, ces démarches, parfois participatives, s'inscrivent dans une dynamique de développement social et sont pour certaines partagées avec les Conseiller.ère.s en économie sociale et familiale (CESF). Dans tous les sites, une réflexion est engagée afin de formaliser cet engagement complémentaire au travail individuel.

L'ensemble des démarches collectives a été fortement impacté par la crise sanitaire et n'ont pu se poursuivre en présentiel. Les professionnel.le.s ont maintenu le lien avec les personnes les plus fragiles, par des échanges téléphoniques réguliers.

Sur certains sites, la continuité d'activités, notamment en extérieur, a pu se mettre en place dans l'intérêt des usagers (jardins à Saint-Nicolas-de-Port et jardins/découverte des ressources culturelles locales à Baccarat, café social du Sel-et-Vermois, …).

Sur le périmètre de la MDS de Baccarat, site de Blâmont, depuis le 2e trimestre 2021, une assistante de service social est spécifiquement chargée d'impulser, de construire et d'animer, avec les équipes de la MDS et des partenaires, des actions d'intérêt collectif, orientées vers le public bénéficiaire du RSA et/ou jeunes en priorité. Ce poste favorise le développement et la construction de projets en lien avec les besoins des usagers du territoire. De plus, il vise une meilleure coordination des acteurs institutionnels et associatifs agissant sur le territoire.

Désectorisation
Tous les sites du territoire sont organisés en désectorisation géographique et/ou par fonctions et la déclinaison de cette désectorisation est différente selon les sites du territoire. Néanmoins, elle permet de répondre, dans les délais fixés :

- à la première demande de l'usager, quel que soit son lieu de domicile sur la zone d'intervention du site (rendez-vous fixé dans les 15 jours),
- aux évaluations assurées dans le cadre de la fonction d'expertise.

Elle permet également d'engager :

- des accompagnements sociaux par objectif pour les ménages qui le nécessitent ou dans le cadre d'aide contrainte (en protection de l'enfance ou des adultes vulnérables),
- l'accompagnement des bénéficiaires du RSA selon les modalités définies dans le référentiel d'accompagnement, parfois par des assistant.e.s sociaux.ales sur des postes dédiés.

Après plus de 10 ans de fonctionnement sur le territoire du Lunévillois historique en désectorisation par fonction, des réflexions sont en cours sur les sites pour une adaptation des modalités d'organisation tout en respectant le cadre référentiel départemental.

La fonction d'expertise

Demandes d'évaluation sociale les plus importantes :

- Procédure de prévention des expulsions locatives : en 2021, 190 évaluations ont été réalisées pour les 3 stades de la procédure (contre 213 en 2020, soit - 12%). *Lire aussi la partie « Prévention des expulsions locatives » pages précédentes*. Le nombre d'évaluations a sensiblement diminué, probablement en raison de la volonté affichée de l'État de limiter les expulsions des ménages durant la période de crise sanitaire.
- **Informations préoccupantes (IP), y compris celles du Parquet** : le nombre est reparti à la hausse avec 199 IP reçues en 2021 et 169 évaluées (128 en 2020 et 193 en 2019), dont 33 informations à la demande du Parquet (28 en 2020) et

30 émanant du territoire (29 en 2020). Ce chiffre est sensiblement identique à ceux précédant la pandémie :

- MDS de Baccarat/Blâmont : 30 IP (41 en 2020).
- MDS de Lunéville : 80 IP (54 en 2020), dont 45 pour site Centre, 20 pour site de Blainville et 9 sur site Lamartine.
- MDS Sel-et-Vermois : 59 (33 en 2020).

Il est à noter des variations importantes du nombres d'évaluations d'IP selon les sites et selon les années. Il est prévu d'utiliser la commission équipe dédiée pour réguler au mieux la charge de travail des professionnels de façon équitable.

- **Demandes d'évaluation sollicitées par la sous-préfecture de Lunéville :** identique à 2020 avec 15 dossiers, mais en diminution constante depuis plusieurs années. Ce sont généralement des personnes qui font état par courrier ou par mail de leurs difficultés auprès de la Présidence de la République et sollicitent de l'aide. Ces sollicitations font l'objet d'une intervention sociale et d'un rapport d'évaluation qui est transmis au DTTS. Seul un accusé de réception est communiqué à la sous-préfecture.

Demandes de mesure de protection de l'enfance :

- **En protection sociale** : le nombre de mesures éducatives sollicitées sur le territoire poursuit sa progression depuis plusieurs années : 39 en 2019, 44 en 2020 et 50 en 2021. Les mesures se composent majoritairement d'Action éducative à domicile (AED) (30), puis 15 mesures TISFE (Technicien de l'intervention sociale et familiale à titre éducatif), 2 accueils de jour et 1 Mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF). Le SSD doit poursuivre son accompagnement auprès des ménages du fait des délais d'attente longs pour la mise en œuvre d'une mesure administrative, occasionnant une charge de travail pour les professionnels SSD/PMI, mais aussi parfois une dégradation des situations.
- **En protection judiciaire** : les demandes sont stables avec 46 demandes en 2021 (45 en 2020). Sur le territoire, l'ensemble des demandes de mesure de protection judiciaire portées par le SDD/PMI sont suivies d'une décision judiciaire par les magistrats. Le SSD est confronté aux délais de mise en œuvre des mesures judiciaires (Mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE), aide éducative en milieu ouvert) qui s'allongent et génèrent des interventions du SSD complexes et en urgence.

Demandes de protection des adultes vulnérables (stables) :

- 8 nouvelles demandes de Mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP) simples et renforcées (8 en 2020),
- 6 demandes de renouvellement de MASP (6 en 2020),
- 10 demandes de protection juridique (6 en 2020), dont 1 signalement pour faits/suspicions de maltraitance et 1 demande de Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ).

Par ailleurs, les demandes d'évaluations suite à des informations préoccupantes sont au nombre de 7 (9 en 2019 et 12 en 2020).

■ Activité des Conseiller.ère.s en économie sociale et familiale (CESF)

L'activité des CESF se répartit entre des interventions d'aide auprès des ménages rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne, en lien avec une précarité économique et/ou des accidents de la vie (*lire la partie « En chiffres » p.38*) et des interventions dans les projets collectifs.

Expérimentation autour de la mise en place de la commission et l'équipe dédiée IP

Suite à la parution des notes de service portant sur l'organisation des équipes territoriales autour de l'évaluation des Informations préoccupantes (IP) de février 2021 et sur les modalités d'intervention des psychologues de la Cellule pour la protection de l'enfance en Meurthe-et-Moselle accueil (CEMMA) de mai 2021, le Département demande aux territoires de se mettre en conformité avec le cadre légal posé par les lois de 2007 et 2016 dans le champ de la Protection de l'enfance. Cela se traduit par la création d'une équipe dédiée par territoire et par la mise en place d'une commission équipe dédiée pluridisciplinaire hebdomadaire.

Sur le Lunévillois, le service social départemental est nommé pilote de cette expérimentation et met en place un groupe de travail intermission, composé de cadres de mission et de professionnels. Il s'est réuni à deux reprises : juin et septembre et 2021. Il y est acté la mise en place d'une commission hebdomadaire, les lundis, en présence des délégués territoriaux en travail social, du médecin de PMI, des assistantes de mission, du psychologue CEMMA, des professionnelles IP (selon leur temps d'implication dans le champ de l'expertise), d'une puéricultrice différente à chaque commission et d'autres professionnels impliquées dans les évaluations, selon l'ordre du jour.

Dans un premier temps, les membres étudient les nouvelles IP puis, les situations complexes en cours d'évaluation sont abordées à la demande des professionnels « équipe dédiée » en formalisant une demande de temps de rencontre pluri-partenariale. Toutefois, les autres professionnels binômes engagés dans l'évaluation peuvent également assister aux temps d'échanges.

Expérimentation autour de l'intervention d'une technicienne de l'intervention sociale préventive (TISFE)

Il est constaté par la direction des Solidarités (Action sociale et insertion et Enfance famille et santé publique) un manque de moyens/outils du SSD/PMI, pourtant intervenant de premier niveau dans le champ de la prévention, afin de faire face aux situations familiales dégradées et en crise. Les deux directions ont ainsi décidé d'expérimenter sur le territoire du Lunévillois la mise à disposition d'une enveloppe de volume horaire de TIFSP à la gestion des DTTS sur l'année 2022.

Un groupe de travail s'est réuni avec des professionnels du territoire durant l'été 2021 afin de travailler sur la note de cadrage, les outils, le circuit de demande, puis la convention avec le partenaire Union des associations d'aide à la famille (U2AF) de Meurthe-et-Moselle.

La TISFP peut être mobilisée lors d'une période de crise, liée à des événements familiaux qui perturbent l'équilibre familial, pour permettre d'apaiser les tensions et prévenir l'apparition de difficultés et éviter l'aggravation de la situation. Elle permet la mise en

place d'un accompagnement et d'une aide rapide et concrète au sein de la famille pour répondre aux besoins des enfants et contribuer à l'évaluation des compétences parentales, notamment dans le cadre d'une évaluation IP ou d'un accompagnement SSD/PMI. Sur proposition du SSD et/ou PMI, elle est décidée en accord avec la famille et après décision du DTTS.

Elle s'adresse aux familles avec enfants, aux couples dont la femme est enceinte et aux femmes enceintes isolées, en complémentarité et/ou subsidiarité des autres dispositifs (TISF PMI) et non en chevauchement avec le droit commun (TISF Caisse d'allocations familiales ou Caisse primaire d'assurance maladie). La TISFP est prévue pour une période de 3 mois, renouvelable une fois, soit 6 mois au maximum. Cette aide relève de l'action préventive, elle ne constitue pas une prestation d'aide sociale à l'enfance. Elle se situe en amont de la protection administrative qui concerne les enfants en risque de danger ou en danger.

La finalité porte sur le renforcement des compétences parentales et l'auto-évaluation des parents, étayer l'évaluation des compétences parentales dans le cadre des IP et prévenir des mesures plus contraignantes dans le champ de la protection de l'enfance.

GRAND NANCY

En chiffres

- **Équipe territoriale :**
  - **67,9 équivalents temps plein (ETP) d'assistant.e.s de service social, 4,9 ETP Accompagnement global des demandeurs d'emploi (AGDE), 5 ETP référents Information préoccupante (IP)**
  - **9,3 ETP de Conseillères en économie sociale et familiale (CESF)**
  - **26,8 ETP en accueil secrétariat dans les MDS du territoire**

- **Service social départemental (SSD) :**
  - **7 052 ménages rencontrés dont 49% ménages connus du SSD**
  - **37,25% perçoivent des minimas sociaux**
  - **18 317 entretiens réalisés**

- **Économie sociale et familiale (ESF) :**

  395 ménages rencontrés en intervention individuelle, soit 2 356 rendez-vous, dont :
  - **68% sur site et 32% à domicile**
  - **37% ont des enfants**
  - **16% perçoivent des minimas sociaux**

■ Problématiques rencontrées

MENAGES ACCOMPAGNES PAR LE SERVICE SOCIAL DEPARTEMENTAL (SSD)

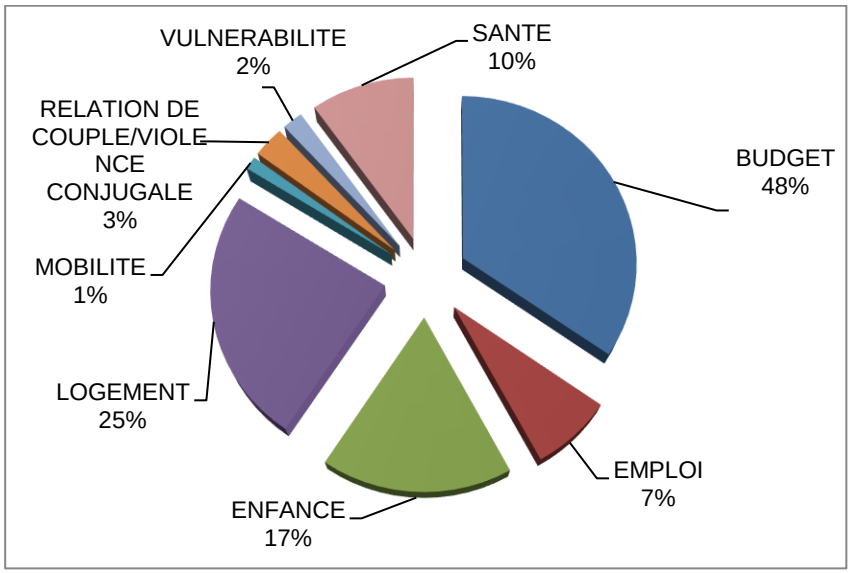

MENAGES ACCOMPAGNES PAR LES CONSEILLER.ERE.S EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (CESF)

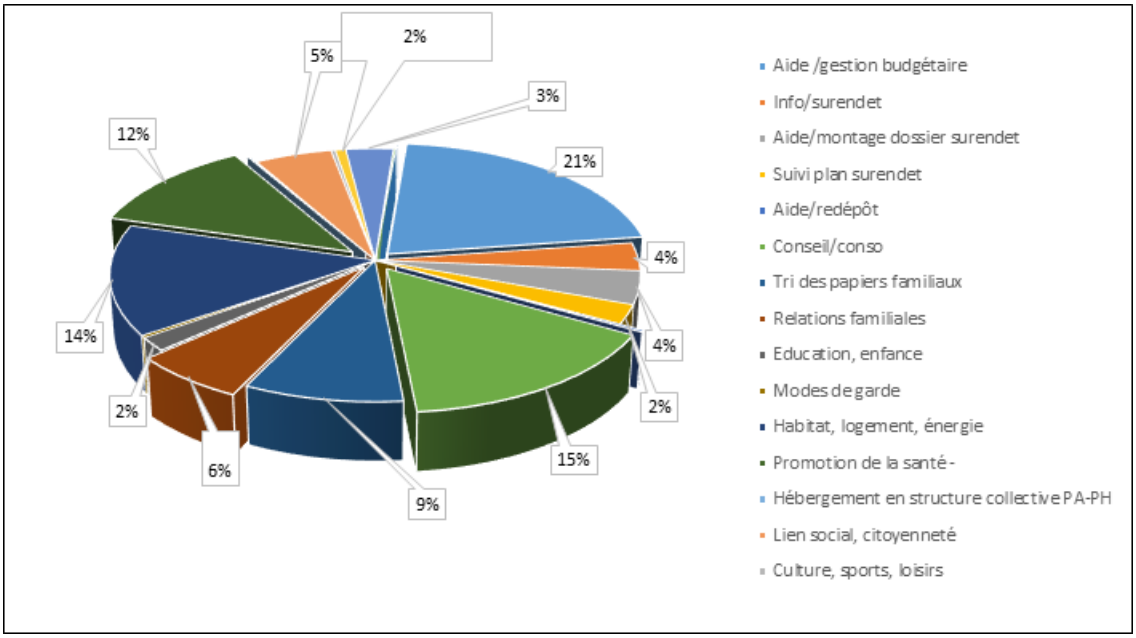

INTERVENTIONS INDIVIDUELLES EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE - THEMATIQUES ABORDEES

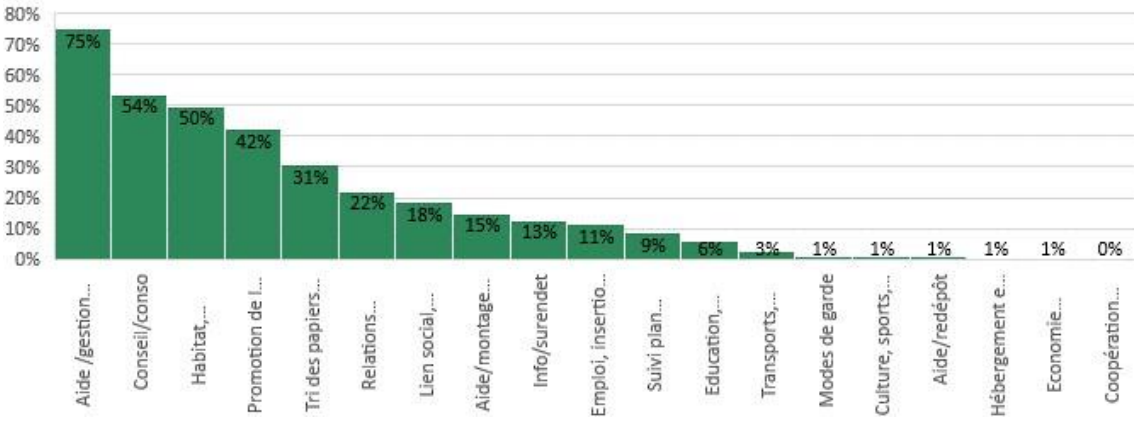

■ La crise révélatrice de situations fragilisées

Pour les professionnel.le.s de l'action sociale de proximité, la crise sanitaire et tout particulièrement les périodes de confinement ont exacerbé les situations déjà difficiles. Le contexte a amplifié le phénomène de violences conjugales, déjà très présent dans les problématiques rencontrées par les professionnel.le.s, avec un impact majeur sur les enfants témoins et parfois victimes. Pour les familles monoparentales également, la gestion de la vie quotidienne et de la scolarité a été source de difficultés supplémentaires. Le décrochage scolaire s'est installé pour des familles précarisées, soit par manque d'outils numériques, soit par manque de maîtrise de la langue et des acquis scolaires ainsi que de positionnement éducatif. Le phénomène de déscolarisation s'est amplifié après le déconfinement alors que les situations familiales et le contexte de vie restent fragiles. Une tendance d'augmentation de l'instruction à domicile et du décrochage scolaire est observée, phénomène émergeant dont il est encore difficile de mesurer les impacts.

Concernant les personnes âgées, le Service social départemental (SSD) a pu observer des initiatives locales sur certains secteurs démontrant une forme de solidarité : visites à domicile, contacts téléphoniques, distributions de denrées alimentaires.

La problématique budget a également augmenté, ainsi que tout ce qui relève de l'accès aux droits. En effet, de nombreuses institutions (préfecture, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, Caisse d'allocations familiales et Caisse primaire d'assurance maladie) n'ont pas assuré d'accueil du public durant le premier confinement, puis uniquement sur rendez-vous fonctionnant majoritairement en télétravail, ce qui a généré un flux important dans les MDS.

■ Activité des assistant.e.s sociaux.ales

Suite aux différents confinements, l'activité a repris progressivement. Cependant, on constate que certaines familles sont difficiles à remobiliser dans le cadre d'accompagnements menés précédemment.

La loi de 2016 relative à la protection de l'enfance prévoit que l'évaluation des Informations préoccupantes (IP) soit réalisée par une équipe pluridisciplinaire de professionnels identifiés et formés à cet effet. C'est dans ce cadre que des postes dédiés aux évaluations des IP sur d'autres territoires, puis sur le territoire Grand Nancy se sont créés en 2021 au sein de la collectivité. Ces postes viennent en complément des professionnels des MDS (assistantes sociales du SSD et puéricultrices) : les agents sont en charge d'évaluer les informations préoccupantes pour le compte du SSD et de la Protection maternelle et infantile (PMI).

Le nombre d'informations préoccupantes pour des mineurs pour lesquels le SSD est mandaté aux fins d'évaluation a augmenté en 2021 : 460 IP (contre 400 en 2020). C'est dans ce contexte inflationniste que l'Équipe dédiée à l'évaluation des informations préoccupantes (EDIP) s'est constituée progressivement depuis mars 2021. Les professionnels recrutés ont été en résidence administrative dans les différentes MDS du territoire (hormis Malzéville) et seront réunis au sein de la maison du Département en mai 2022. La mise en place de l'EDIP ne signifie pas que les professionnels du SSD et de la PMI en MDS n'évalueront plus d'informations préoccupantes. Tout d'abord car elle n'en a pas la capacité en terme de moyens humains et parce que l'évaluation par des professionnels du SSD ou de la PMI de la MDS peut apparaître plus adaptée. Tout comme depuis l'arrivée des travailleurs sociaux au sein de l'EDIP en 2021, les évaluations continueront à être réalisées par différents types de binôme de professionnels (EDIP/MDS, EDIP uniquement, MDS uniquement) préconisés en commission IP du territoire. Les binômes EDIP/équipe de MDS favorisent particulièrement le partage de connaissances et de compétences pour l'ensemble des travailleurs sociaux évaluant des informations préoccupantes.

Dans un cadre partenarial, le Comité de coordination des situations exceptionnelles ou complexes (CORSEC) coordonne les aides financières pour le territoire. Ces commissions mensuelles qui mobilisent également les secours sur le fonds départemental mission SSD ainsi que des Aides financières enfance-famille (AFEF) ont perduré durant toute l'année 2021 dans l'attente de la mise en place des Coordinations territoriales des aides sociales facultatives (CTASF) sur le territoire en 2022.

Le renfort d'un équivalent temps plein de cadre pour la mission Adultes vulnérables et CORSEC dès avril 2020 a permis de favoriser les sollicitations des professionnel.le.s de terrain pour la première mission et de renforcer les articulations dans les situations individuelles avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF), partenaire prestataire en charge de l'exercice des mesures de protection. Toutefois, le nécessaire remplacement sur la fonction de Délégué territorial au travail social (DTTS) a empiété sur ce temps de renfort, ne permettant pas une optimisation d'intervention en soutien technique sur la mission Adultes vulnérables. Néanmoins, l'identification d'un interlocuteur unique sur le territoire a fait ses preuves et le bilan fait apparaitre une montée en charge des demandes des partenaires (centre d'hébergement et de réinsertion sociale, services hospitaliers, services de soins de suite et réadaptions, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ayant identifié la ressource et une augmentation des IP Adultes vulnérables, davantage liée au contexte social.

■ Conseiller.ère.s en économie sociale et familiale (CESF)

L'accompagnement individuel comme collectif se décline au plus proche des usagers, dans la proximité, dans des équipements du conseil départemental, au domicile des personnes ou dans des locaux de partenaires. L'action des CESF s'inscrit dans un travail en transversalité avec les autres missions du Département.

ZOOM ► Synergies : mobilisation d'une équipe d'accompagnement dédiée aux personnes allocataires du RSA

L'équipe d'accompagnement, créée à l'échelle du territoire et rattachée à la Direction territoriale adjointe aux solidarités est aujourd'hui un espace dédié à l'accompagnement socioprofessionnel des allocataires du RSA.

Ses compétences socioprofessionnelles et de psychologue sont complémentaires à celles préexistantes des travailleurs sociaux au sein des MDS. Au cours de l'année 2021, l'équipe a été très largement renouvelée : 1 psychologue et 4 nouveaux conseillers socioprofessionnels provenant de mondes professionnels divers au sein du Département (milieu du handicap, de la prévention spécialisée, de la communication, de la formation et du social.)

Un projet d'équipe est en cours de construction valorisant le travail collaboratif, la participation des usagers dans la construction des réponses, le travail collectif (expériences diverses depuis l'accueil à la co-animation de modules à destination de leur public, lutte contre le stress et rumination, préparation à l'entretien d'embauche, travail autour de l'émergence de projets professionnels, travail en réseau, articulation avec le service Emplois et compétences de la direction des Ressources humaines).

La nouvelle équipe est chargée d'accompagner 330 personnes au cours d'une année pleine et contribue également à hauteur d'un mi-temps à la mise en place d'accueils collectifs Synergies au sein de chaque MDS permettant à des allocataires du RSA de se mobiliser autour de leurs projets personnels et d'amorcer un accompagnement avec leur nouveau référent unique.

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

INSERTION

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

ALLOCATAIRES DU RSA

EMPLOI EN INSERTION

ACCÈS AUX DROITS & ACCOMPAGNEMENT

SOLIDARITÉS HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le Département, chef de file de la politique d'insertion, joue un rôle clé dans la mise en place et la gestion du dispositif Revenu de solidarité active (RSA) : c'est en effet la Présidente du conseil départemental qui décide de l'attribution de l'allocation et de l'orientation et organise l'accompagnement des bénéficiaires réalisé par les services sociaux départementaux, par des structures conventionnées avec le Département et par Pôle emploi.

Le RSA n'est pas seulement une prestation financière. Il vise à ce que chaque personne puisse bénéficier d'un accompagnement social et/ou professionnel. Dans ce cadre, le Département coordonne l'ensemble des intervenants tant dans le champ de l'emploi et de la formation, que dans celui de l'action sociale, pour structurer et sécuriser les parcours d'insertion pour les bénéficiaires du RSA.

L'action du Département en matière d'insertion s'inscrit dans le Pacte départemental et territorial insertion (PTI) 2016-2020, élaboré avec les partenaires et reconduit pour 2021 et 2022. Les travaux sur le pacte 2023-2027 sont désormais lancés avec la Direction de l'action sociale et de l'insertion (DASI) et les services territoriaux.

C'est la DASI qui pilote cette politique publique. L'accompagnement des personnes est réalisé en proximité, par les services territoriaux d'insertion, qui jouent également un rôle important pour mobiliser les acteurs économiques et des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) pour favoriser les parcours de retour à l'emploi.

La commande publique est aussi un levier important pour l'insertion. Le Département a largement montré son engagement à ce sujet, à travers les marchés publics qu'il met en œuvre, mais aussi en sensibilisant et accompagnant les collectivités de Meurthe-et-Moselle.

En chiffres

- **2 515 rendez-vous ont été organisés dans le cadre des Journées d'entretien et d'orientation (JEO) en 2021**
- **43 réunions des équipes consultatives territoriales : 1 113 situations ont fait l'objet d'une procédure en équipe consultative RSA, dont 385 ont abouties à une sanction**
- **9 rencontres du conseil consultatif organisées au niveau départemental, dont 1 conseil consultatif plénier**
- **30,4% des personnes soumises aux droits et devoirs accompagnées par les services sociaux départementaux au titre de la mobilisation sociale et 11,5% au titre de la veille sociale ; 17% des personnes sont accompagnées dans le cadre de la modalité socio-professionnelle**
- **3 171 159 € de Fonds social européen (FSE) mobilisés**
- **327 654 heures d'insertion dans le cadre des clauses d'insertion, bénéficiant à 1 043 personnes, dont 17% de femmes et 35% d'allocataires du RSA (données consolidées 2020)**
- **1 073 paiements réalisés, dont 639 en dépenses et 434 en recettes**

Évolution du nombre d'allocataires du RSA et impact sur l'activité

Le nombre d'allocataires en droits et devoir a diminué en 2021 passant de 23 900 en janvier 2021 à 22 088 fin décembre 2021. De ce fait, l'activité relative à la gestion des parcours individuels (réorientations, sanctions) est également en légère diminution par rapport à l'année 2020. On note notamment une diminution des demandes d'opportunités et moins de rencontres des équipes consultatives RSA (42 en 2021, contre 64 en 2019) en raison de la crise sanitaire. Pour autant, la mobilisation des professionnel.le.s n'en a été que renforcée, avec notamment une plus grande complexité des situations constatée.

Accès aux droits et accompagnement

Au 09 décembre 2021, 22 519 personnes relevant de la Caisse d'allocations familiales (CAF) (25 012 personnes au 30 septembre 2021) et 216 personnes de la Mutualité sociale agricole (MSA) (296 au 30 septembre 2021) sont inscrites en « droits et devoirs » (source Elisa).

Le nombre de personnes soumises aux droits et devoirs est donc en diminution sur l'année 2021. Sont comptabilisées ici les bénéficiaires sans emploi, ou dont la moyenne des revenus d'activité professionnelle est inférieure au plafond de ressource national et soumis à des droits (allocation, droit à un accompagnement adapté) et des devoirs (obligation de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle).

Pour rappel, les mêmes droits et devoirs s'appliquent au bénéficiaire et à son conjoint, concubin ou partenaire pacsé. Ainsi, chacun peut être amené à signer un Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) ou un Contrat d'engagements réciproques (CER). En Meurthe-et-Moselle, le terme utilisé est « contrat d'insertion ».

■ Ouverture du droit et orientation

Concernant l'ouverture du droit

Depuis 2016, le nombre d'avis d'opportunité délivré par les services est en diminution. Cette situation s'explique par le transfert à la CAF des situations spécifiques des micros-entrepreneurs, mais également de l'étude du droit au séjour pour les travailleurs indépendants de l'Espace économique européen.

En 2020 et 2021, l'instruction des demandes d'opportunités a été maintenue pendant la crise sanitaire grâce à une dématérialisation de la communication avec les services de la CAF. Il semblerait que le nombre de décisions d'opportunité tend à se stabiliser depuis deux ans : 2 692 en 2021 et 2 650 en 2020. Cependant, une plus grande complexité des situations est constatée.

Concernant l'orientation des allocataires du RSA

▶ En chiffres

- **Sur le territoire Grand Nancy : 3,5 Équivalents temps plein (ETP) de conseillers d'orientation, dont 1 poste valorisé dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté**
- **Sur les 5 autres territoires : 2,5 ETP d'agents administratifs sont dédiés à la coordination et à l'organisation des rendez-vous d'orientation ainsi qu'à l'étude des pré-études de situation, des relances par téléphone et par SMS**
- **134 335 € : montant annuel de l'externalisation par marché des prestations de rendez-vous d'orientation pour les territoires (hors Grand Nancy)**
- **5 726 rendez-vous d'orientation organisés (pour les primo orientations et pour les réorientations)**
- **56,4% des allocataires présents au 1er rendez-vous proposé pour les JEO et 48,4% pour les revisites de situation**
- **51% des primo-entrants orientés en moins d'un mois en septembre 2021**

Pour ce qui concerne l'orientation des allocataires du RSA primo-entrants, le Département a mobilisé des moyens internes et externes conséquents pour assurer une orientation rapide et de qualité. Ces objectifs sont repris et confortés dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et le Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE). Dans le cadre de la contractualisation État-Département, la priorité est en effet donnée à l'orientation avec deux ambitions principales : sécuriser un démarrage rapide pour tous et mieux partager des informations clés entre les acteurs concernés.

Le dispositif d'orientation combine deux étapes complémentaires :

- une orientation directe s'appuyant sur l'analyse des données en sa possession pour confirmer l'orientation des personnes entrant dans le RSA et déjà dans un parcours d'insertion,
- un entretien physique et un diagnostic approfondi pour les nouveaux entrants n'ayant pas d'accompagnement en cours.

Le dispositif repose sur un traitement quotidien de l'information, qui est transmise par la CAF sur les allocataires ayant ouvert un droit. Les équipes font une étude sur dossier à partir des informations détenues dans le dossier informatique (données CAF, Pôle emploi et conseil départemental) pour évaluer si la personne n'est pas déjà en accompagnement ; auquel cas un rendez-vous d'orientation est proposé. L'option d'utiliser un algorithme qui déterminerait automatiquement une orientation n'a pas été retenue par la collectivité, au profit d'une étude personnalisée adaptée aux situations.

Les rendez-vous d'orientation ont été externalisés dans le cadre d'un marché pour cinq des six territoires d'action du Département (représentant environ la moitié de la population) et sont assurés par des conseillers d'orientation, agents du Département, sur le territoire correspondant à celui de la métropole du Grand Nancy.

Un dispositif de relances et rappels est en place pour améliorer le taux de présence aux rendez-vous. La CAF de Meurthe-et-Moselle, qui dispose des adresses mail des allocataires, envoie une semaine avant le rendez-vous d'orientation une relance SMS. Elle a deux fonctions : assurer un meilleur taux de présence en rendez-vous d'orientation et apporter de la lisibilité aux allocataires sur le lien entre allocation et parcours d'insertion.

L'ensemble de ces rendez-vous débouche sur la conclusion d'un contrat d'orientation et la mise en relation avec un référent unique.

Parallèlement, les jeunes allocataires du RSA de moins de 26 ans et leurs conjoints sont orientés vers les missions locales pour bénéficier d'un diagnostic approfondi et le cas échéant, d'une offre d'accompagnement adaptée à leurs besoins.

■ Un outil informatique pour conduire la politique insertion

L'outil informatique PHÉNIX, qui compte environ 500 utilisateurs et intègre des flux de la CAF, de la Mutualité sociale agricole (MSA) et de Pôle emploi, permet aux professionnels de l'insertion et des services sociaux d'effectuer au quotidien leur travail d'accompagnement. C'est également un outil de pilotage pour les services centraux et territoriaux.

L'année 2021 a été consacrée au déploiement des évolutions requises par la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté et par la reconfiguration des modalités d'orientation. Le Département peut maintenant disposer progressivement des indicateurs requis dans la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. La 2e évolution majeure concernant le module d'orientation des allocataires du RSA a été préparée en 2021 avec le premier rendez-vous d'orientation et le module archivage des dossiers. Les tests effectués en 2021 étant concluants : le déploiement technique et la formation des utilisateurs est programmé pour 2022.

Enfin, le processus d'ouverture de RSA PHÉNIX aux référents uniques externes conventionnés a pu entrer dans une nouvelle phase. Après Arélia-Reliance sur le Grand Nancy (ouverture expérimentale à compter de 2018), le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Lunéville bénéficie d'un accès à l'application depuis début 2021. Le déploiement est en cours, organisation du déploiement technique et conventionnement avec pour objectif l'ouverture des accès aux principaux référents uniques externes (associations et CCAS conventionnés) sur l'ensemble des territoires avant fin 2022.

ZOOM ► Expérimentation d'un fonds d'Aide individuelle à la reprise d'une activité (AIRA)

Le service Parcours d'insertion a mis en place depuis octobre 2020, et à titre expérimental, un fonds d'aide individuelle pour favoriser le retour à l'emploi et l'accès à la formation des allocataires du RSA sur les six territoires du Département. Le règlement départemental d'attribution et la procédure d'instruction ont été élaborés avec l'appui des référents et des responsables territoriaux insertion. Une régie d'avance a été installée à la DASI pour plus de réactivité dans les paiements.

En 2021 :

- *171 demandes d'aides ont été traitées : 156 accords et 15 refus.*
- *La grande majorité des aides concerne la mobilité (plus de 83%).*
- *34 252,13 € ont été payés sur ce fonds.*

■ Accompagnement des personnes en insertion

Sur les 22 088 allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs au 31/12/2021 :

- 37,5% des personnes sont accompagnées par le service social départemental,
- 29,8% sont orientées vers Pôle emploi,
- 3,7% ont un professionnel du Service territorial insertion (STI) pour référent unique,
- 21,6% sont accompagnées par des prestataires : associations conventionnées, missions locales, structures d'accompagnement travailleurs indépendants et porteurs de projet, Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), résidences sociales, Insertion par l'activité économique (IAE), etc.

Le Département, dans son pacte départemental d'insertion et dans la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, a pour objectif de développer les offres d'accompagnement global dans une logique de retour à l'emploi.

C'est en ce sens que plusieurs actions phares ont pu être développées ou confortées en 2021 :

- le Projet d'investissement social RELIANCE pour l'insertion de chef.fe.s de famille monoparentale sur le territoire de la métropole du Grand Nancy, qui était dans sa 4e année d'expérimentation avec l'accompagnement de familles,
- l'accompagnement global des demandeurs d'emploi mené conjointement avec Pôle emploi : 1 387 demandeurs d'emploi ont bénéficié de l'Accompagnement social des demandeurs d'emploi (AGDE), soit une augmentation de 91 demandeurs d'emploi par rapport à 2020,
- l'accompagnement spécifique des créateurs allocataires du RSA avec 803 heures commandées en 2021 (soit 1 300 h depuis le lancement du marché en juillet 2020).

■ Renouvellement des conventions partenariales avec Pôle emploi et évolutions

La convention partenariale Pôle emploi/Département a été renouvelée en commission permanente du 7 juin 2021 pour 4 ans. Elle prévoit notamment les objectifs et les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement global et de l'AGDE. Les principales évolutions partenariales sont :

- de renforcer l'animation et le pilotage territorial de l'AGDE en identifiant les responsables des services territoriaux Insertion du Département comme interlocuteurs des directeurs d'agence de Pôle emploi,
- de fluidifier/faciliter les entrées dans l'accompagnement global des demandeurs d'emploi lors de l'absence d'un travailleur social ou conseiller emploi AGDE pour favoriser un démarrage rapide de l'accompagnement,
- d'élargir l'accompagnement social à d'autres partenaires conventionnés, comme les CCAS par exemple.

Il a ainsi été mis en œuvre une expérimentation de l'accompagnement global des demandeurs d'emploi par des travailleurs sociaux de la CAF à destination des familles primo-bénéficiaires du RSA majoré suite à une séparation. Depuis décembre 2020, les allocataires du RSA accompagnés par les CCAS de Longwy-Herserange et de Villerupt peuvent bénéficier d'un accompagnement conjoint de leur travailleur social et de celui du conseiller Pôle emploi accompagnement global.

Par ailleurs, les postes de référent RSA dans les agences Pôle emploi ont pu être maintenus (0,4 ETP par agence). Ils sont chargés de faire le lien avec les Référents territoriaux insertion (RTI) sur les situations individuelles.

■ Contentieux amiables et juridiques

128 recours administratifs ont été traités en 2021 (contre146 en 2020). Une diminution des recours administratifs instruits est à souligner. La majorité des recours ont attrait à des notifications de fin de droit (17), de refus d'attribution de l'allocation RSA (37) et de contestation d'indu (48).

Sur la même période, 77 demandes de remise de dettes ont été instruites prenant appui sur le règlement départemental (contre 58 en 2020).

Depuis la mise en place expérimentale de la Médiation préalable obligatoire (MPO) en 2018, les allocataires ont moins saisi le tribunal administratif, ce qui était l'objectif principal de cette expérimentation. En 2021, 43 MPO ont été dénombrées (27 en 2020). Suite à une décision nationale, ce dispositif a pris fin le 31 décembre 2021. Un travail de réflexion est mené au sein du service en lien avec la Direction finances, affaires juridiques, évaluation (DIFAJE) et les délégués du défenseur des droits afin de proposer une autre offre de service de médiation aux usagers.

Dans le cadre de la politique de maîtrise des risques définie au niveau national par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF), la CAF est compétente pour exercer les contrôles concernant le RSA. Le Département siège à la commission fraudes. En 2021, 9 réunions ont été organisées (contre 10 en 2020) et 220 dossiers portaient sur du RSA.

■ Participation et engagement citoyen

En Meurthe-et-Moselle, l'association des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière d'insertion est une priorité pour permettre une participation active des allocataires du RSA qui contribuent à améliorer la politique d'insertion.

Si la crise sanitaire a complexifié l'organisation de la participation des usagers, conduisant à une baisse des activités du conseil consultatif et des équipes consultatives RSA, la mobilisation des agents a néanmoins permis une reprise des réunions, d'abord en visioconférence lorsque le protocole sanitaire l'exigeait, puis en présentiel, permettant de maintenir le lien avec les membres investis dans ces instances et ainsi poursuivre l'avancée de leurs projets.

Au niveau départemental, le conseil consultatif de l'insertion s'est réuni 9 fois, présentiel et visioconférence confondus. Certains membres ont également participé à d'autres rencontres dans le cadre de démarches départementales, territoriales ou nationales :

- Début 2021, les membres du conseil consultatif ont été associés à l'élaboration d'une plaquette d'information sur les droits et les devoirs liés au RSA et à une vidéo d'animation pour comprendre les étapes du parcours d'insertion. Ils ont travaillé conjointement avec les services départementaux et un prestataire en communication pour co-construire ces supports d'information et de communication.
- Plusieurs membres du conseil consultatif et des équipes consultatives RSA ont contribué à la démarche référent de parcours en participant à des réflexions collectives sur les pratiques et les postures professionnelles afin d'enrichir le contenu de supports de formation à destination des travailleurs sociaux.
- Des membres du conseil consultatif ont également participé à un groupe de travail départemental pour construire un guide du bénévolat.
- Au niveau national, des membres du conseil consultatif ont participé à deux groupes de travail animés par l'État dans le cadre du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), dont l'un portait sur la mobilisation des personnes accompagnées et l'autre sur la réalisation d'une vidéo pour rappeler les droits et devoirs des allocataires du RSA.
- Fin 2021, le conseil consultatif de l'insertion s'est réuni en plénière, introduite par la Présidente du conseil départemental et en présence des membres allocataires du RSA, des élus du conseil départemental et des représentants des partenaires institutionnels, dont la CAF, Pôle emploi, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la chambre de commerce et d'industrie et les services déconcentrés de l'État à travers la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS). Cette réunion a été l'occasion pour les membres de présenter le bilan des actions réalisées au cours de l'année et d'apporter leurs témoignages sur leur participation et les apports que celle-ci produit dans leur parcours d'insertion.
  La plénière a également permis d'acter les perspectives d'évolution du conseil consultatif qui viendront accompagner le déploiement du SPIE. Ce projet fait évoluer la participation existante en donnant une nouvelle dimension au conseil consultatif par son ouverture à un plus grand nombre et une plus grande diversité statutaire des membres. Il intégrera d'autres publics en insertion au-delà des seuls allocataires du RSA et mobilisera régulièrement des professionnel.le.s technicien.ne.s partenaires du SPIE.

Au niveau territorial, 43 réunions des équipes consultatives RSA ont été organisées pour l'examen de situations individuelles et 8 démarches participatives ont eu lieu dans le cadre de la contribution des équipes consultatives RSA à l'amélioration de la politique d'insertion.

Le nombre de passage en EC RSA diminue légèrement de 2018 à 2021, sur tous les territoires : 1 106 en 2018, 1 048 en 2021 avec une baisse marquée en 2020 à 756. Globalement un tiers des procédures débouchent sur une sanction : 35% en 2021, avec des chiffres qui fluctuent entre 28% et 40% selon les territoires et les années.

S'agissant des accompagnements collectifs au sein des réseaux d'échanges de compétences et de savoirs, les professionnel.le.s de l'insertion se sont fortement mobilisé.e.s pour proposer des actions collectives innovantes : des activités de groupe en extérieur comme le groupe de marche mis en place sur le territoire de Longwy ; les ateliers de cuisine, de couture et de jardinage sur le Lunévillois ; des activités manuelles s'organisent sur Briey dans les ateliers « petites mains » ; des ateliers d'informatique, d'anglais, ou encore du théâtre d'improvisation ont lieu sur le Grand Nancy ; le Val de Lorraine quant à lui organise régulièrement des balades et des petits déjeuner avec les participants.

Emploi en insertion

L'accompagnement des allocataires du RSA au travers d'offres de services favorisant le retour à l'emploi en privilégiant une prise en charge globale, en travaillant l'autonomie des personnes et en facilitant le lien avec l'entreprise reste une priorité du Département. L'engagement dans la Stratégie de nationale de lutte contre la pauvreté vient appuyer la poursuite des démarches engagées en 2020 pour faire face notamment aux difficultés socio-économiques persistantes, conséquences du contexte de crise sanitaire.

■ L'Insertion par l'activité économique (IAE)

Il existe 73 structures de l'IAE en Meurthe-et-Moselle, dont 46 Ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Le département compte également 13 Entreprises d'insertion (EI), 6 Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI), 7 Associations intermédiaires (AI) et 1 Entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI) porté par VALO.

Les chantiers d'insertion représentent le type de structures de l'IAE le plus présent en Meurthe-et-Moselle (64%). Parmi les 46 ACI, 12 sont portés par des collectivités (soit 26% des ACI). Le Département participe au cofinancement de l'aide aux postes en lien avec l'État pour un montant de 1 200 000 € en 2021.

En 2021, 4 071 personnes ont été accompagnées dans les structures de l'IAE, dont 1 575 femmes (39%) et 1 617 allocataires du RSA (40%). Les ateliers et chantiers d'insertion ont, quant à eux accompagnés 2 167 personnes (53%) avec un taux d'allocataires du RSA de 51% (1 101 personnes).

La tranche d'âge à l'entrée en IAE tout public confondu la plus représentative reste les jeunes de 26 ans avec 23% en 2021 (en augmentation de 3% par rapport à 2020). Il est à noter une légère augmentation des publics avec BAC+ à l'entrée passant de 7% en 2020 à 9% en 2021.

20% des allocataires du RSA accompagnés ont bénéficié d'une sortie dynamique en 2021 (contre 17% en 2020 et 21% en 2019). Un peu plus d'une sortie dynamique sur trois est une sortie en emploi durable.

ZOOM ▶ Entreprise d'insertion par le travail indépendant (EITI)

Les EITI constituent une 5e catégorie de structures de l'insertion par l'activité économique aux côté des Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), des Entreprises d'insertion (EI), des Associations intermédiaires (AI) et des Entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI).

Il s'agit d'une expérimentation, permise dans le cadre de l'article 83 de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui a pour objet d'élargir l'insertion par l'activité économique au travail indépendant.

Cette nouvelle forme de structure permet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'exercer une activité professionnelle en bénéficiant d'un service de mise en relation avec des clients et d'un accompagnement.

En 2021, une conciergerie a été créée sur le territoire Grand Nancy par l'ensemblier VALO, qui s'appuie en particulier sur le recrutement d'allocataires du RSA sous le statut d'EITI.

■ La clause d'insertion et le lien insertion-entreprise

En termes de bilan consolidé, il convient de prendre en compte les chiffres 2020 consolidés fin 2021. En 2020, le nombre d'heures de clauses d'insertion a atteint 327 654 heures. Ces heures ont permis de mettre en situation de travail 1 043 personnes, dont 17% de femmes. 29% des personnes bénéficiant des clauses étaient allocataires du RSA.

Les principaux donneurs d'ordres sont les bailleurs sociaux avec 75 570 heures (soit 23%), suivis par les intercommunalités et la Région (19%). Le Département comptabilise 48 050 heures (soit 15%). 65% des heures ont été effectuées sur des marchés de travaux (210 648 heures), puis par les marchés de services avec 116 255 heures (soit 35%).

La modalité de mise en œuvre est l'embauche directe avec 176 204 heures (54%) et la mise à disposition avec 120 765 heures (37%).

■ La démarche d'appui au recrutement dans les Services d'accompagnement et d'aide à domicile (SAAD)

▶ En chiffres

- **5 183 appels déjà effectués sur une base de 5 134 allocataires du RSA**
- **1 866 personnes ont déjà répondu au questionnaire**
- **368 personnes sont intéressées par les SAAD**
- **24 employeurs mobilisés tout au long de l'action**
- **159 personnes ont été reçues en entretien individuel par un employeur SAAD**

La démarche départementale d'appui au recrutement dans les SAAD, lancée en octobre 2020, s'est poursuivie durant tout le premier semestre 2021.

Malgré un contexte sanitaire complexe, 159 personnes ont pu rencontrer des employeurs SAAD au cours d'un entretien individuel visant à leur présenter les métiers et mesurer leur éloignement à l'emploi dans ce secteur. Ces entretiens ont été organisés chaque semaine à Nancy, et également à Lunéville, Longwy, Toul et Thiaucourt.

Les employeurs SAAD ont préconisé dans 55% des cas une période d'immersion. En effet, tant pour les publics que les employeurs, la première Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) permet de confirmer le projet professionnel. L'employabilité immédiate a été quant à elle préconisée pour 13% des publics rencontrés.

La démarche d'appui au recrutement dans les SAAD confirme la difficulté première et extrêmement forte de la mobilisation des publics. Au-delà, la démarche a permis d'identifier deux thématiques larges et transversales devant faire l'objet d'un travail des équipes territoriales d'insertion et de ses partenaires : la mobilité des publics et l'accompagnement des employeurs pour favoriser la bonne intégration des publics éloignés de l'emploi en entreprise et ainsi permettre un retour à l'emploi durable.

Les équipes territoriales d'insertion capitalisent l'expérience acquise dans le cadre de cette démarche dédiée au secteur du service à la personne, pilotée au central par le service Emploi en insertion, et poursuivent l'appui au recrutement dans ce secteur d'activité en tension et également dans celui du médico-social (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et du Bâtiment et travaux public (BTP).

ZOOM ► Deux sessions de formations en alternance

Une formation en alternance courte, d'une durée de 4 semaines, dont 12 jours en centre, a été créée spécifiquement pour les publics de la démarche d'appui au recrutement dans les SAAD par l'Institut de formation pratique (IFP). Cet organisme de formation, spécialisé dans le domaine du service à la personne, a mis en place des modules de formation adaptés aux attentes exprimées par les employeurs SAAD engagés dans la démarche. Deux sessions de formation ont été organisées entre avril et juillet 2021. Elles ont été mises en œuvre en partenariat avec Pôle emploi, à l'appui du dispositif de Préparation opérationnelle à l'emploi individuel (POEI) incluant une promesse d'embauche du stagiaire en CDI ou en CDD d'une durée de 12 mois à l'issue de la formation.

Retour sur les 2 sessions en chiffres :

- *2 sessions de formation,*
- *18 personnes recrutées,*
- *10 employeurs recruteurs,*
- *4 refus d'engagement,*
- *4 abandons en cours de formation,*
- *9 embauches en fin de formation.*

■ Le cumul RSA - revenu d'activités

Certains secteurs d'activité rencontrent des difficultés récurrentes de recrutement de personnels, dans le cadre des emplois saisonniers agricoles, mais aussi dans de nombreuses filières économiques parmi lesquelles le service à la personne et le Bâtiment et travaux publics (BTP).

Face à ces constats, le dispositif permettant le cumul de l'allocation RSA avec les revenus d'une activité saisonnière agricole (dont maraichage, viticulture et arboriculture) et d'une activité dans un Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), expérimenté au 2e semestre 2020, a été reconduit en 2021 et élargi aux revenus d'une activité dans le BTP.

Ce dispositif répond à plusieurs objectifs :

- Inciter les allocataires du RSA à accéder à l'emploi sans fragiliser l'équilibre précaire de leur budget
- Soutenir les filières qui font face à des difficultés de recrutement
- Favoriser le recrutement d'une main d'œuvre locale, dans les métiers saisonniers agricoles notamment.

La faible mobilisation du dispositif par le secteur du BTP (cumul possible uniquement dans le cadre d'un emploi direct par une entreprise du BTP) engage le Département, pour l'avenir, à mobiliser les structures de l'insertion par l'activité économique et plus particulièrement les entreprises de travail temporaire d'insertion sur ce secteur d'activités.

► En chiffres

- **60 bénéficiaires : 57% de femmes et 43% d'hommes**
- **57% des demandes pour le secteur SAAD**
- **40% des demandes pour le secteur saisonnier agricole**
- **3% des demandes pour le secteur du BTP**

■ La participation des politiques publiques départementales à l'effort d'insertion

La politique d'insertion est une politique transversale cherchant à mobiliser les autres politiques publiques pour les accompagner à développer des initiatives en faveur des publics en insertion au sein de leur propre offre de service. Cette politique se traduit à travers un nombre important d'initiatives différentes.

Marchés et prestations

Il s'agit d'actions portées par des directions acheteuses dans le cadre de leurs propres supports d'intervention.

Besoins ponctuels de compétences

Certaines directions du Département peuvent identifier des besoins ponctuels de compétences (remplacement de personnel, pics d'activité). Dans ce cas, des supports de mise en situation de travail permettent de repérer et de valoriser des compétences de publics connus par les équipes insertion et leurs partenaires locaux.

Participation des partenaires à l'effort d'insertion

Les partenaires récurrents et structurants du Département peuvent également participer aux efforts du Département en matière d'insertion. Par exemple, la profession agricole se mobilise à travers la charte agricole et le partenariat spécifique avec des organismes professionnels agricoles en lien avec la politique du développement économique.

Remobilisation sociale des allocataires du RSA

De nombreuses actions sont menées en matière de remobilisation sociale des allocataires du RSA. Plusieurs exemples illustrent la démarche : des actions en matière d'accompagnement social au sein des résidences sociales, en lien avec la mission habitat et politique de la ville ; des actions sur le champs du Sport et insertion qui consistent à mobiliser les compétences d'associations sportives et du Comité départemental olympique et sportif (CDOS) pour proposer des supports d'activités sportives, en présence d'un travailleur social, pour travailler la resocialisation des personnes, la confiance en soi afin d'avoir des bases à l'issue de ces activités (trimestrielles) permettant de travailler avec elles leur projet professionnel.

Ces actions permettent d'accompagner le bénéficiaire globalement pour provoquer l'effet levier suffisant pour aborder par la suite les questions plus ciblées sur l'insertion professionnelle.

En 2021, 76 bénéficiaires du RSA ont été mis en situation de travail, mobilisant 38 711 heures de mises à disposition depuis 7 Structures relevant de l'insertion par l'activité économique (SIAE), au profit de services et directions en central et sur les territoires de Meurthe-et-Moselle.

ZOOM ▶ Soutien technique pour les mises à jour et le paramétrage du logiciel de tarification DELOS

L'année 2021 a été marquée, pour le pôle Ressources, par une importante mise à jour au niveau du logiciel DELOS (logiciel de tarification), nécessitant l'application de nouveaux paramétrages et la création de nouveaux documents de travail.

Un allocataire du RSA a été recruté sur la base d'une mise à disposition depuis une association intermédiaire partenaire du Département pour poser un nouveau paramétrage du logiciel et créer une trentaine de rapports-types et les extractions de données nécessaires. Le travail réalisé a permis une uniformisation des pratiques au sein de l'équipe tarification et a entraîné un allègement structurel de la charge de travail de l'équipe sur l'aspect administratif et de saisie de données.

Dans le cadre de cette mission, la personne a bénéficié de formations qui lui ont permis d'acquérir des compétences qui pourront être mises en œuvre dans une prochaine mission professionnelle.

La personne a beaucoup apporté au service durant sa mission : ses connaissances en informatique et sa capacité d'écoute et de compréhension des besoins des agents du service ont permis de réaliser parfaitement la mission qui lui a été confiée.

Un contrat à durée déterminée de 6 mois dans la collectivité lui a été proposé à l'issue de cette mission.

■ La mobilisation du FSE inclusion en Meurthe-et-Moselle

Le conseil départemental est lié par un accord-cadre avec les Maisons de l'emploi porteuses des Plans locaux insertion-emploi (PLIE) et l'association AGIL dans le cadre de la mobilisation du Fonds social européen (FSE). La programmation du FSE inclusion s'achevant en 2021, un travail a été mené dans le but de renforcer cet accord-cadre et d'y apporter les évolutions nécessaires permettant de mieux répondre aux besoins des territoires dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds sociaux européens : le « FSE+ » succède donc au FSE pour la période 2022-2027.

Ce sont 337 542 € de FSE qui ont été mobilisés par le Département en 2021 dans le cadre de l'appel à projet « Actions départementales » au travers de 2 opérations portées en direct et déployées sur l'ensemble du territoire meurthe-et-mosellan : l'accompagnement global des demandeurs d'emploi et le marché d'accompagnement des travailleurs indépendants et porteurs de projet.

Dans le cadre de ce même appel à projet, le Département est également co-financeur du FSE sur des actions telles que : « Actions santé » portées par Handi 54 et Espoir 54 et « Accompagnement renforcé de public très éloigné de l'emploi » porté par ARELIA.

■ La période de mise en situation en milieu professionnel

Grâce à une convention passée avec Pôle emploi, le Département est prescripteur de Périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP). Ce dispositif unique et unifié permet à des publics en insertion de réaliser des immersions professionnelles auprès d'employeurs, principalement des entreprises.

La PMSMP est donc un outil agissant comme un levier de parcours vers l'emploi, favorisant la mise en relation entre l'insertion et l'entreprise. Elle s'adresse à toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou socio-professionnel personnalisé porté par le Département. Elle porte trois objectifs qui permettent aux bénéficiaires de se confronter à des situations réelles, soit pour découvrir un métier, soit pour confirmer un projet professionnel ou encore initier une démarche de recrutement.

En 2021, 58 personnes ont bénéficié de PMSMP, dont 67% avec l'objectif de découvrir un métier, 22% pour confirmer un projet professionnel et 10% pour initier un recrutement. 83% des personnes étaient bénéficiaires du RSA.

Deux secteurs d'activités ressortent de ces PMSMP : les services à la personne (57%) et le secteur du commerce, de la vente et de la grande distribution (14%). Le secteur du bâtiment ne représente que 3%.

■ Les travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA

L'accompagnement des allocataires du RSA travailleurs indépendants est une offre ciblée vers les publics entrepreneurs dont l'activité de l'entreprise ne permet pas de dégager suffisamment de chiffre d'affaire pour que son porteur puisse vivre de son activité et ainsi sortir du dispositif RSA.

Cette offre fait l'objet d'un marché départemental qui se terminait fin 2021 mais qui a été reconduit en 2022. Le marché étant alloti par territoires, se sont trois opérateurs qui interviennent sur un ou plusieurs territoires et accompagnent les travailleurs indépendants ou porteurs de projet à la création, au maintien ou au développement de leur activité ou pour l'aide à la cessation. En 2021, 555 allocataires ont été accompagnés dans ce cadre.

■ Les créateurs d'entreprises bénéficiaires du RSA

L'accompagnement des allocataires du RSA souhaitant créer une entreprise a pour objet de sécuriser l'ensemble des démarches des créateurs dès l'amont de la création mais aussi dans les étapes post création afin de développer et asseoir leur activité dans la perspective d'une sortie du dispositif RSA.

Cette offre fait l'objet d'un marché départemental démarré en août 2020 et qui se terminait en décembre 2021, mais il est reconduit en 2022. Auparavant distinct du marché d'accompagnement des travailleurs indépendants, ce renouvellement se fait dans le cadre d'un marché unique qui maintient des accompagnements spécifiques pour les deux profils d'allocataires mais facilite notamment les passerelles entre les missions et les actions pouvant être communes.

289 personnes ont bénéficié de cet accompagnement en 2020 et 2021 (marché pluriannuel) sur 1 300 heures. 243 missions ont été réalisées, en majorité des diagnostics (56%), des accompagnements en amont de la création (40%) et des accompagnements à la consolidation de la création (4%).

LONGWY

En chiffres

- **Équipe du Service territorial insertion (STI) : 8 agents dont 3 à temps partiel**
- **2 516 allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs au 31/12/2021 (source Phénix janvier 2021)**
- **124,5 journées d'orientation**
- **4 réunions de l'Équipe consultative (EC) RSA programmées, dont 3 annulées pour absence de quorum**
- **25 221 heures réalisées grâce aux clauses d'insertion tous marchés (données non consolidées)**

■ Accueil et orientation

Sur un total de 124,5 journées d'orientation, 90 journées ont été réalisées à Longwy, 11,5 journées à Longuyon et 19 sur le site MDS de Villerupt. 4 journées se sont réalisées par téléphone pour des personnes avec des problématiques de mobilité.

1 004 personnes ont été invitées sur ces journées. 500 personnes ont répondu présent parmi lesquelles : 52% ont été orientées vers un parcours emploi, 15% vers un accompagnement socioprofessionnel et 33% vers de la mobilisation sociale. Un fort taux d'absentéisme est constaté (50%).

■ Sécurisation des parcours

Accompagnement des allocataires du RSA

Au 31 décembre 2021, Pôle emploi est référent unique de 829 allocataires du RSA, soit 35% du public. Le SSD compte 908 allocataires du RSA soit 34% du public.

D'autres accompagnements, répondant à des problématiques spécifiques (publics en grande difficulté sociale, publics présentant des problèmes de santé, publics orientés en parcours socioprofessionnel hors sites de MDS, jeunes de moins de 26 ans, porteurs de projets et travailleurs indépendants, accompagnement à la définition du projet professionnel, …), sont financés par le Département et ont concerné 592 allocataires, soit 19% du public. 7% du public n'a pas de référent unique. Le nombre d'allocataires sans accompagnement a diminué de moitié par rapport à 2020.

Équipe consultative (EC) RSA

L'EC RSA, composée de professionnel.le.s et d'allocataires du RSA, s'est réunie 4 fois en 2021 afin d'examiner la situation de 79 allocataires, concerné.e.s soit par une décision de sanction, une réorientation du parcours emploi vers le parcours socioprofessionnel, ou un maintien en parcours socioprofessionnel.

Appui des Référents territoriaux insertion (RTI) aux sites des MDS

Le chantier d'insertion lié à l'épicerie sociale itinérante est opérationnel depuis le dernier trimestre 2021. Le STI continue à travailler avec la MDS de Longuyon sur la mise en place d'outils pour suivre les résultats quantitatifs et qualitatifs, mais aussi pour faciliter le lien avec les usagers. Une réflexion a été également débutée avec Trans'boulot, porteur du chantier, pour travailler avec les entreprises de la grande distribution alimentaire.

Sur le site de Longwy, à la demande des travailleurs sociaux du SSD, le STI s'est mobilisé pour rencontrer des allocataires du RSA :

- orienté.e.s en modalité « mobilisation sociale » depuis plus de 5 ans,
- en demande d'évoluer dans leur parcours d'insertion (informations sur l'offre de services, inscription sur la plateforme de l'inclusion, réorientation vers une autre modalité d'accompagnement),
- susceptibles d'être accompagnés par le centre communal d'action sociale de Longwy ou d'Herserange.

Fonds d'aide aux jeunes

Un total de 13 853 € a été versé au titre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ ; reliquat de 1 447 €). Ce montant concerne 33 jeunes (1 dossier refusé). Les aides correspondent principalement au financement d'heures de conduite, puis à l'aide à la mobilité d'urgence et l'équipement du logement.

■ Développement de l'offre d'insertion

Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Trois chantiers d'insertion sont subventionnés par le CD54 (régie de quartier de Mont-Saint-Martin, Association d'insertion aux collectivités(AICO), et Trans'Boulot), ainsi que par l'Association intermédiaire du Pays-Haut (AIPH).

Le chantier de l'épicerie sociale itinérante est opérationnel depuis le dernier trimestre 2021. Deux projets sont en cours de développement pour diversifier l'offre des chantiers : un projet de ressourcerie et un projet de garage solidaire. Le premier est porté par deux personnes indépendantes. Les RTI, en partenariat avec la Chargée territoriale d'économie solidaire (CTES), facilitent le travail de ces personnes en organisant les rencontres avec les acteurs indispensables pour développer le projet. Le projet de garage solidaire est actuellement développé par AICO.

Clauses d'insertion

25 221 heures d'insertion ont été réalisées. À noter toutefois que le bilan 2021 est en cours de consolidation. 59 participant.e.s ont été positionné.e.s, soit 15 femmes et 44 hommes. Un recul de la mixité femmes/hommes est à souligner. En effet, plus d'hommes ont participé aux marchés réservés propreté par rapport aux autres années.

ZOOM ▶ Tempo job

Il s'agit d'une action qui propose une mise en relation entre demandeurs d'emploi et potentiels employeurs d'une manière originale : des interactions musicales en groupe, animées par un percussionniste et un formateur-accompagnateur. 12 demandeurs d'emploi ont participé à cette action en 2021, avec 4 entreprises. En raison du contexte sanitaire, certains ateliers ont dû être reportés à 2022.

BRIEY

■ Sécuriser les parcours malgré un contexte sanitaire encore contraint

Le Service territorial insertion (STI) a fait de la sécurisation des parcours des bénéficiaires son axe principal de travail. Les modalités d'orientation ont été adaptées (entretiens téléphoniques majoritairement), et un travail conséquent a été mené conjointement avec les structures pour continuer à accompagner les usagers et les salariés des structures et chantiers d'insertion. Les rencontres avec les différents partenaires pour communiquer sur l'offre et les évolutions des structures se sont déroulées en distanciel avec une reprise du présentiel sur la fin d'année.

▶ En chiffres

- **2 060 bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs (idem en 2020)**
- **89,5 journées d'orientation et Journées de suivi et d'orientation (JSO)**
- **11 rencontres des équipes consultatives RSA**
- **280 189 € pour 16 opérations conventionnées (soutien aux actions d'insertion et accompagnements des publics)**
- **22 746 heures réalisées grâce aux clauses d'insertion**
- **Équipe de 8 agents : 1 agent insertion, 2 assistants insertion, 2 référents insertion, 1 chargé de développement, 1 responsable jusqu'au 30 septembre 2021, 1 personne en Contrat unique d'insertion (CUI) jusqu'au 30 septembre 2021**

■ Accueil et orientation

Entretiens d'orientation

Pour répondre au mieux aux problèmes de mobilité des personnes bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), les entretiens d'orientation sont réalisés sur 6 sites : maison du Département à Homécourt, MDS Jarny-Piennes sites de Jarny et Piennes, et dans les locaux du Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) de Briey.

748 personnes ont été positionnées sur des entretiens d'orientation. 398 personnes ont été accueillies en entretien d'orientation. Sur les 398 personnes orientées, 179 l'ont été vers un parcours emploi, 73 vers un parcours socioprofessionnel, 145 en mobilisation sociale et 1 personne en veille sociale.

■ Sécurisation des parcours

Au 31 décembre 2021, environ 93% des allocataires du RSA ont un référent unique chargé de les accompagner dans leur parcours d'insertion : 33% des personnes sont en parcours emploi, 12% en parcours socioprofessionnel, 38% en mobilisation sociale et 17% en veille sociale.

Le Service territorial insertion (STI) a continué à accompagner la mise en œuvre du nouveau référentiel d'accompagnement, lors notamment des comités de suivi des personnes en insertion avec :

- les travailleurs sociaux des MDS,
- le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de Jarny, les associations CIDFF et AMIE, référents uniques,
- Pôle emploi et le service social pour l'accompagnement global des bénéficiaires du RSA,
- l'association Alexis pour l'accompagnement des travailleurs indépendants et créateurs,
- Pôle emploi dans le cadre de la sécurisation des parcours emploi,
- la Mission locale dans le cadre de la convention départementale pour les moins de 26 ans.

■ Équipe consultative RSA

Les avis de l'équipe consultative RSA ont concerné 158 lancements de procédure, 80 abandons de procédure, 6 décisions de maintien, 82 suspensions, 26 reprises de droit, 293 poursuites de l'accompagnement socioprofessionnel au-delà de 12 mois, 25 réorientations (d'un parcours emploi vers un parcours socioprofessionnel).

■ Développement de l'offre d'insertion

Le territoire compte 6 chantiers d'insertion : PATCH, Ville Plurielle, Trans'boulot (Crusnes et Joeuf), AMIE (conventionnés), et Orne services et Val-de-Briey (hors convention), 1 entreprise de travail temporaire d'insertion Aide intérim (conventionnée) et 1 association d'insertion Intervention (non conventionnée).

En 2021, le STI a financé 6 actions d'accompagnement en tant que référent unique (mobilisation sociale et socioprofessionnelle) et 5 actions support (accès à l'emploi, français langue étrangère, santé, savoir-être). Il a également porté les actions départementales sur le territoire : Objectif sport, Handi 54, Espoir 54.

Les clauses d'insertion

En 2021, le recours aux clauses d'insertion a permis de générer 22 746 heures de travail pour des personnes demandeuses d'emploi :

- 9 518 heures par le Département,
- 4 588 heures via les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont 95 heures de clauses volontaires,
- 4 943 heures via les communes,
- 3 172 heures pour les bailleurs sociaux,
- 525 heures pour l'État.

46 entreprises ont été concernées en 2021 par les clauses d'insertion et 31 opérations ont généré des clauses d'insertion.

102 personnes ont bénéficié d'un contrat grâce aux clauses d'insertion en 2021, dont 36% sont bénéficiaires du RSA.

ZOOM ▶ Dispositif Territoire & solidarité économique

Le dispositif Territoire & solidarité économique vise à favoriser le retour à l'emploi en privilégiant un traitement local, en mettant en relation directe besoins locaux et compétences locales, et en restaurant une démarche active de recherche d'emploi auprès de personnes en décrochage, éloignées de l'emploi.

Il se décompose en deux phases :

- *une phase événementielle séquencée en 3 étapes (Petit déjeuner Emploi & solidarité, Arche de recrutement et Information collective)*
- *une phase d'accompagnement individuel et collectif pour un groupe de 12 personnes (Un plus vers l'emploi).*

Cette action est cofinancée par la communauté de communes Orne Lorraine Confluences et concerne environ 80 entreprises et 60 personnes dont au moins 50% d'allocataires du RSA.

VAL DE LORRAINE

▶ En chiffres

- **2 142 allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs, dont :**
  - **54,39% de femmes**
  - **76,47% de personnes avec + de 2 ans d'ancienneté dans le dispositif (71,66% en 2021)**
  - **27,87% de personnes seules avec enfants et 49,58% de personnes isolées**
- **Modalités d'accompagnement :**
  - **37,25% en emploi**
  - **22,64% en socioprofessionnel**
  - **23,06% en mobilisation sociale**
  - **13,63% en veille sociale**
  - **38,67% ont signé un contrat d'insertion**
- **352 350 € du conseil départemental et 367 155 € du Fonds social européen (FSE) accordés pour financer 7 chantiers d'insertion, 11 actions d'accompagnement et 2 actions de partenariat avec les entreprises**
- **Service territorial insertion (STI) : 7 agents représentant 6,8 équivalent temps plein**

■ Accueil et orientation

Lieux d'accueil : maison de la formation à Pont-à-Mousson et Maison départementale des solidarités (MDS) de Pompey. Les allocataires sont reçus en rendez-vous d'orientation par le prestataire externe Retravailler Lorraine.

371 personnes ont été invitées et 467 rendez-vous d'orientation ont été proposés en 2021 pour les personnes entrant dans le dispositif RSA. 78% des personnes se présentent au premier rendez-vous. Elles sont invitées une nouvelle fois si elles sont absentes au premier rendez-vous. On note une diminution des rendez-vous d'orientation entre 2020 et 2021, à corréler avec le nombre de demandes d'allocations RSA en baisse.

49% des allocataires du RSA sont orientées en modalité emploi et 51% se répartissent en modalités socio professionnelle (23%) et mobilisation sociale (27%).

■ Équipe consultative RSA

55 procédures ont été enclenchées sur l'année :

- 20 ont été abandonnées (reprise de contact avec le référent unique, signature d'un contrat d'insertion, réinscription à Pôle emploi, changement de situation administrative, etc.).
- 29 dossiers ont été présentés en équipe consultative : 20 suspensions et 9 maintien des droits.
- 6 reprises de droit ont été effectuées du fait d'une reprise de contact par les personnes.

L'équipe consultative a également poursuivi le travail engagé avec le centre social sur le thème de la différence et de l'acceptation de la différence avec pour objectif une présentation théâtrale. 11 bénévoles et 6 professionnel.le.s se sont impliqué.e.s dans le projet qui n'a pas encore abouti en raison des aléas de la crise sanitaire.

■ Animation du territoire et gestion du Fonds social européen (FSE)

Depuis février 2019, l'équipe du Service territorial insertion (STI) gère, en lien avec l'organisme intermédiaire AGIL, l'animation territoriale en termes d'emploi et d'insertion ainsi que la gestion des fonds FSE. Pour ce faire, 2 consultations écrites du Comité de pilotage emploi insertion (CPEI) ont été organisées en mars et décembre 2021.

Dans le contexte de la pandémie, une prolongation du FSE 2014-2020 a été mise en place pour 2021, via le dispositif « React EU », pour favoriser la transition vers la nouvelle programmation FSE+.

■ Réseau Val'Échanges

Le réseau Val'Échanges a été créé en février 2018 par l'équipe consultative RSA avec pour but de favoriser les échanges de savoir et de pratiques entre allocataires.

En 2021, 5 petits déjeuners ont été organisés (3 en présentiel et 2 par téléphone). La continuité de l'action sur toute l'année a été impactée par le contexte sanitaire. Entre 12 et 16 personnes étaient présentes aux petits déjeuners en présentiel, et 7 personnes aux rencontres téléphoniques.

■ Bénévolat volontaire et insertion

Le STI et la MDS de Pompey ont initié l'action expérimentale « Bénévolat et insertion » pour permettre à des allocataires du RSA de valoriser un engagement dans leur parcours d'insertion. En l'absence de professionnel dédié à cette expérimentation, comme initialement envisagé, l'action s'est orientée sur le développement d'actions collectives de bénévolat.

Elle s'est concrétisée en 2021 par un chantier participatif à la Compagnie des ânes à Eulmont. Cette orientation permet de maintenir la mobilisation du public qui ne se sent pas prêt à s'engager dans du bénévolat sans soutien accompagné. Ainsi 12 personnes ont pu être mobilisées avec une participation effective de 5 allocataires RSA.

■ Chrysalide

Chrysalide a pour objectif d'accompagner des parents isolés confrontés à la difficulté de rechercher un emploi, pour trouver une solution de garde et organiser leur vie quotidienne. Cette action est née de la mutualisation des compétences de l'association Solidarités nationales et internationales (SNI), du Département et de la Mission locale du Val de Lorraine, avec le soutien de la Caisse d'allocations familiales de Meurthe-et-Moselle et de Pôle emploi.

16 parents isolés ont démarré la nouvelle session qui s'est déroulée de septembre 2020 à mai 2021. 2 groupes ont été constitués, 1 à 2 ateliers ont été proposés par semaine sur des thématiques diverses (parentalité, modes de garde, communication, techniques de recherche d'emploi, ...) avec proposition d'un mode de garde durant les ateliers pour les enfants de moins de 3 ans.

Bilan : 3 personnes ont repris un emploi en CDI, 2 en CDD, 4 sont entrées dans une démarche de formation. En complément, le STI pérennise son offre de service d'accompagnement individuel spécifique en direction de 40 parents isolés.

Un diagnostic en vue d'un essaimage sur les intercommunalités Mad et Moselle et Seille et Grand Couronné est en cours d'élaboration par SNI dans le cadre d'un appel à projets Stratégie pauvreté.

ZOOM ► Plateforme de l'inclusion

Un nouvel outil permettant de valider l'entrée en parcours d'Insertion par l'activité économique (IAE) a été déployé en 2021 : la plateforme de l'inclusion. Elle recense l'offre géographique IAE et permet de mettre en relation directement les bénéficiaires potentiels avec les offres. Afin de favoriser son déploiement et son utilisation par les partenaires, plusieurs réunions d'information ont été organisées pour la prise main de la dématérialisation du Pass IAE.

ZOOM ► Plan d'action en faveur de l'emploi dans les Services d'aide et d'assistance à domicile (SAAD)

Le Département s'est engagé dans une démarche de recrutement dans le secteur des SAAD. En 2021, sur le territoire, l'action s'est déroulée en partenariat avec la communauté de communes Mad et Moselle, en lien avec le chantier d'insertion porté par l'intercommunalité, et a permis des immersions professionnelles pour 5 personnes en vue de conforter l'adéquation de leur projet et du poste.

TERRES DE LORRAINE

En chiffres

- **Équipe de 7 agents : 1 responsable, 1 chargé de développement, 2 référents territoriaux insertion, 2 assistantes territoriales insertion, 1 agent territorial insertion**
- **2 agents contractuels sont intervenus sur des fonctions d'assistance territorial insertion sur les postes du pôle administratif vacants : 1 CDD à temps plein sur une durée de 2 mois, 1 CDD sur la base de 0,5 ETP sur une période de 4 mois**
- **1 822 allocataires RSA et conjoints soumis aux droits et devoirs, soit une baisse de 9,8%**
- **119 sessions d'entretiens d'orientation réalisées**
- **7 réunions de l'EC-RSA**
- **15 actions conventionnées avec des opérateurs, suivi de 3 marchés**
- **49 071 heures de travail réalisées dans le cadre des clauses d'insertion, soit 201 personnes positionnées (41,1% d'allocataire RSA)**
- **18 structures de l'insertion par l'activité économique**
- **2 entreprises à but d'emploi**
- **215 personnes accueillies dans le cadre des ateliers et chantiers d'insertion du territoire, dont 99 allocataires RSA**
- **1 expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) portée par la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois**
- **1 réunion du comité de pilotage Emploi insertion**

■ Accueil et orientation

Orientation des allocataires RSA âgés de +26 ans

59,5 journées d'orientation ont été organisées par le Service territorial insertion (STI) en 2021, soit 27,5 journées sur Neuves-Maisons et 32 sur Écrouves pour un total de 119 sessions avec un taux de présence de 69,3%. Celles-ci ont accueilli 330 personnes et ont donné lieu à la formalisation de 476 convocations. Au total, 29% des personnes reçues ont été orientées vers un parcours emploi, 35% vers un parcours socioprofessionnel et 36% vers un parcours de mobilisation sociale.

Par ailleurs, 7 sessions d'entretiens de régulation ont été organisées, soit 1 journée sur Neuves-Maisons et 2,5 journées sur Écrouves. Les entretiens d'orientation et/ou de régulation ont été réalisés par Retravailler Lorraine, prestataire recruté dans le cadre d'un marché.

Orientation des jeunes âgés de moins de 25 ans et 6 mois

En 2021, 104 jeunes âgés de moins de 25 ans et 6 mois ont été orientés vers la Mission locale qui est chargée de réaliser un diagnostic d'orientation préalable à une entrée dans un dispositif d'accompagnement (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, écoles de la deuxième chance, etc.). Au total, 47 jeunes ont bénéficié d'un diagnostic au cours de l'année.

Au 31 décembre 2021, 70 jeunes allocataires du RSA relevaient toujours d'une prise en charge par la Mission locale, dont 41 entrées en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), une entrée en garantie jeune et 9 situations réexaminées dans le cadre de l'Équipe consultative de revenu de solidarité active (EC RSA). La gestion de ces modalités d'orientation a nécessité un investissement important du STI (pôle administratif et référent) et a donné lieu à une collaboration étroite et continue avec la Mission locale.

■ Équipe consultative de revenu de solidarité active (EC RSA)

En 2021, l'équipe consultative a été réunie à 4 reprises pour des études de situations individuelles.

Cette instance a examiné au total 784 situations dont :

- 674 situations dans le cadre du maintien d'un accompagnement au-delà de 12 mois (socio-professionnel, mobilisation sociale et veille sociale),
- 40 situations dans le cadre de la procédure de réorientation du parcours emploi vers une autre modalité d'accompagnement,
- 70 procédures de réduction du montant de l'allocation qui ont donné lieu à 43 décisions de sanction effectives.

L'année dernière, le STI a également organisé 3 réunions d'échanges participatifs avec les membres de l'ECRSA sur différentes thématiques telles que l'accueil des nouveaux membres, la présentation des différentes actions portées par le STI (action santé, challenge pour l'emploi et paroles insertion) et les actions du territoire, dont l'action théâtre intitulée *Les mots de la faim* portée par le Théâtre du Cristal dans laquelle des allocataires RSA participant à l'ECRSA se sont impliqués.

■ Sécurisation des parcours et développement des offres d'insertion

En 2021, le STI a poursuivi la coordination et la gestion de la mise en œuvre des parcours d'accompagnement proposés aux allocataires RSA en prenant appui sur les conventionnements existants et sur les offres de service des partenaires du territoire :

- Contribution importante au repérage des allocataires RSA susceptibles d'être mis en relation avec les offres d'accompagnement, d'insertion et d'emploi du territoire.
- Coordination et sécurisation des parcours d'insertion des allocataires RSA en étroite collaboration avec les opérateurs du territoire : les MDS, le Centre communal d'action social (CCAS) de Toul, l'Agence régionale de santé (ARS), Retravailler Lorraine, la Maison de l'emploi, les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), l'Association de gestion animat foyer Aristide Briand (AGAFAB), l'Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE), les Services d'accueil et d'orientation (SAO), l'Agence de développement Terres de Lorraine (ADTL), etc.
- Poursuite du partenariat avec les Pôles emploi de Toul et Vandoeuvre : organisation sur Toul d'une permanence régulière conjointe permettant des échanges sur certaines situations ou sur les offres de services respectives ainsi que sur la programmation de rendez-vous tripartites avec les allocataires RSA demandeurs d'emploi. Des échanges téléphoniques ou en visioconférence sur les mêmes thématiques sont organisés avec Pôle emploi Vandoeuvre.
- Contribution, en collaboration avec les MDS et les agences Pôle emploi, au suivi de la mise en œuvre de l'accompagnement global.
- Participation aux comités de suivi organisés par chaque opérateur (en visioconférence ou en présentiel).
- Organisation du suivi administratif et financier des conventionnements et des marchés.
- Poursuite de l'implication du STI dans l'accompagnement de l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) portée par la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulois (négociation et formalisation des conventionnements, réunions du comité local et participation aux travaux de certaines commissions).

■ Renouvellement et développement d'offres de services

- Mise en place d'un nouveau module d'accompagnement socio professionnel, en partenariat avec la Maison de l'emploi, intitulé « un challenge vers l'emploi ». Les demandeurs d'emploi, dont des allocataires du RSA, ont été accompagnés par une psychologue du travail dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle en veillant à valoriser l'acquisition de compétences transverses. En 2021, 48 personnes ont été accompagnées par ce dispositif, dont 42 allocataires du RSA.
- Implication dans le collectif « Dignité dans les assiettes » représentant l'un des volets du programme alimentaire territorial porté par le Pays Terres de Lorraine.
- Organisation de temps de rencontre avec des allocataires du RSA en vue de mesurer les impacts de la crise sanitaire sur la capacité des personnes à agir et à poursuivre leurs démarches d'insertion. L'action « Paroles et insertion » s'est déroulée de mai à juin 2021 sur Toul et Neuves-Maisons et a accueilli 26 personnes. Elle a été structurée autour de la mise en place de groupes de paroles encadrés par une psychologue. Les échanges ont permis de mettre en évidence le renforcement des situations d'isolement, de repli sur soi, voire de méfiance vis-à-vis de « l'autre » et l'amplification des conduites addictives préexistantes. Ces constats ont mis en exergue la nécessité de poursuivre le travail engagé sur le territoire autour de la santé et du bien-être afin d'accompagner au mieux les personnes dans cette période inédite et anxiogène.
- Poursuite de la mise en œuvre du programme d'action « Santé, insertion et territoire » élaboré en étroite coordination avec la Maison de l'emploi et le Pays Terres de Lorraine. Celui-ci vise à améliorer la prise en compte de la dimension santé dans la construction des parcours d'insertion : réalisation d'entretiens individuels par une psychologue clinicienne auprès de 52 personnes, dont 33 allocataires du RSA ; création d'outils en vue de soutenir les professionnels dans la prise en compte de la thématique santé ; mise en place d'actions bien-être santé (sophrologie, marche, séances autour du sommeil, etc.).

ZOOM ▶ 1er forum « Santé et bien-être »

Ce forum, qui s'est tenu le 19 septembre 2021 à Toul, s'inscrit dans le cadre du programme d'actions « Santé, insertion et territoire » initié par la Maison de l'emploi et le service territorial Insertion. Il a mobilisé de nombreux partenaires : la ville et le Centre communal d'action social de Toul (CCAS), la Mission locale, le Pays Terres de Lorraine, le centre départemental olympique et sportif, la Macif et le réseau d'opérateurs du territoire. Organisé prioritairement en direction des personnes en insertion, il a également été ouvert aux habitants du quartier Croix-de-Metz et aux professionnels chargés d'accompagner les publics. 90 personnes y ont participé.

À travers la mise en place de différents ateliers, le forum a eu deux objectifs principaux :

- *Faire découvrir des activités de bien-être ainsi que des prestations de santé au public : boîte à outil pour améliorer la qualité du sommeil, découverte d'une méthode ludique et interactive qui aide à lutter contre le stress (rigologie), présentation et dégustation de petites recettes équilibrées, activité physique et sportive via le dispositif Prescri'mouv, des ateliers de prévention (hypertension, vision, …)*
- *Permettre aux professionnels d'améliorer leur connaissance des prestations de santé et de mieux appréhender les outils de bien-être qu'ils pourraient mobiliser dans le cadre de la mise en œuvre des accompagnements.*

■ Accompagnement des opérateurs et des partenaires dans l'appropriation de nouveaux outils de gestion et de reporting

En 2021, l'accompagnement des opérateurs et des partenaires en vue de faciliter leur appropriation de nouveaux outils a été poursuivi avec :

- **La plateforme de l'inclusion** : créé en 2020, ce nouvel outil numérique facilite la mise en relation entre les publics et les structures de l'insertion par l'activité économique. Le STI en articulation avec la Maison de l'emploi a mis en place des réunions d'information en direction des prescripteurs afin de comprendre le fonctionnement de cette plateforme et ainsi, déployer son utilisation.
- **La mise en place d'un portail drive** : dans le cadre du respect du règlement général de la protection des données, un portail drive, testé depuis 2020, a été mis à disposition par le Département aux opérateurs : les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), marché des technologies de l'information, etc., pour faciliter les échanges d'informations nominatives.
- **L'amélioration et l'harmonisation des outils de suivi des parcours d'accompagnement** : un travail autour de la mise en place de tableaux « état de parcours individualisé » a été poursuivi avec les opérateurs chargés de mettre en œuvre des accompagnements socio-professionnels. Des réunions de travail ont été organisées afin d'identifier les indicateurs à mentionner dans cet outil. En fin d'année, deux structures se sont engagées à tester l'outil.

■ Développement de la relation entre les acteurs économiques

Les actions initiées dans ce domaine ont été menées avec la collaboration de la Maison de l'emploi Terres de Lorraine.

Le guichet territorial clauses d'insertion

En 2021 :

- 49 071 heures d'insertion réalisées,
- 201 personnes positionnées (dont 83 allocataires du RSA, soit 41,1%),
- 28 donneurs d'ordre ayant intégré la clause dans leurs marchés de services et/ou de travaux,
- 45 opérations,
- 93 entreprises mobilisées.

Les partenariats Entreprises & Insertion

Les collaborations engagées depuis 2012 avec le tissu économique local en faveur de l'emploi et d'une dynamique territoriale se sont poursuivies. Bien que le contexte sanitaire ait encore limité les évènements, plusieurs actions collaboratives au profit des personnes en recherche d'emploi ont pu être organisées en 2021.

Dans le cadre de ces actions, 2 forums ont été organisés :

- **« Place à l'emploi »** sur Moselle et Madon dédié à l'intérim classique et l'intérim d'insertion à destination d'un public élargi de personnes à la recherche d'un emploi. Le forum a comptabilisé plus d'une centaine de personnes en recherche active d'emploi, durable ou saisonnier.
- **Forum de l'Entreprise** à l'initiative de la communauté de communes du Pays du Saintois : 4 rencontres d'une demi-journée chacune dédiées à la rencontre des entreprises (12 au total) à l'issue desquelles des périodes de mise en situation en milieu professionnel et des contrats de travail ont été négociés.

La dynamique partenariale repose également sur l'organisation régulière de réunions avec les prescripteurs. En raison du contexte sanitaire, une seule a pu se dérouler en présentiel, d'autres réunions se sont déroulées en comité plus restreint et/ou en visio-conférence.

La découverte des métiers du BTP

En prenant appui sur les opérations de travaux, réalisées dans le cadre d'un projet de regroupement scolaire, le STI a organisé à Richardménil, le 28 juin 2021, une action de découverte des métiers du BTP ouverte à un groupe de 7 jeunes de moins de 26 ans, accompagnés soit par l'école de la 2e chance de Toul, soit par la Mission locale Terres de Lorraine.

Ces jeunes ont eu l'occasion d'échanger avec trois entreprises du BTP : ABM, spécialisée dans les opérations de gros œuvre, du neuf et de la réhabilitation ; Tecnal, fournisseur de menuiserie spécialisé en aluminium ; et Lorraine Énergie, spécialisée dans l'installation de chauffage. Celles-ci ont apporté leurs témoignages sur la spécificité de leurs activités et ont proposé une visite de leurs chantiers respectifs.

Des objectifs ciblés

Pour les publics :

- rencontrer des entreprises, des métiers du BTP et des travaux en lien avec la transition énergétique,
- confirmer des parcours et des projets professionnels.

Pour les entrepreneurs :

- faire découvrir leur métier,
- susciter de nouvelles vocations ainsi que l'intérêt des jeunes en formation pour les métiers spécifiques du BTP et conforter leur cursus,
- repérer des potentiels profils susceptibles d'être intéressés pour s'investir dans ces secteurs d'activité.

Pour la marie de Richardménil :

- s'inscrire dans une démarche d'insertion par l'organisation d'une action collective originale,
- valoriser les heures d'insertion en permettant à un groupe de jeunes en formation de consolider leur projet professionnel.

ZOOM ▶ Les métiers du Service à la personne (SAP)

Dans la poursuite de la démarche départementale d'appui au recrutement des employeurs de l'aide à la personne et de l'aide à domicile, 4 actions de « découverte métiers » ont été décentralisées sur le territoire Terres de Lorraine.

En partenariat avec la Maison de l'emploi et la Mission locale, ces actions ont permis de mettre en lien des personnes domiciliées sur le territoire avec 2 employeurs particulièrement impliqués dans les métiers de l'aide à domicile sur le territoire.

À l'issue de chacune de ces séances de présentation, les personnes intéressées et volontaires à s'engager dans ces métiers se sont vu proposer des immersions d'une à deux semaines auprès de professionnels.

4 d'entre elles ont accédé à une activité salariée dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, dont une qui aura l'opportunité de poursuivre dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée en 2022.

LUNÉVILLOIS

▶ En chiffres

- **2 965 allocataires du RSA et conjoints soumis aux droits et devoirs, soit 13,4% des allocataires du département, en diminution de 4,1% sur 1 an**
- **203 demi-journées d'orientation ou réévaluation de situation organisées**
- **602 rendez-vous d'orientation fixés (nouveaux entrants ou personnes sans référent)**
- **8 réunions de l'équipe consultative RSA**
- **12 936 heures de clauses d'insertion dans les marchés publics ont été suivies par la chargée de développement du Service territorial insertion (STI)**
- **Équipe territoriale (9 agents) : 1 agent d'insertion, 3 assistantes insertion, 3 référents territoriaux, 1 chargée de développement et 1 responsable accueil d'une apprentie**

■ Accueil et orientation

Le STI assure l'organisation de l'orientation des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) vers le référent en charge de l'accompagnement. Cela se traduit par un travail conséquent d'étude de dossiers en amont de l'organisation de journées d'orientation, d'invitations des personnes aux entretiens réalisés par un opérateur externe, de relance téléphonique pour sécuriser la participation des personnes. Les journées sont organisées pour les nouveaux entrants dans le dispositif, pour les personnes sans référent mais également pour revisiter des situations et vérifier l'adéquation du parcours avec le profil de la personne, notamment pour les personnes en parcours emploi.

203 demi-journées d'orientation ou de revisite de situations ont été organisées en 2021. Globalement, sur l'année, ce sont 602 rendez-vous fixés à 511 allocataires RSA, dans le cadre de ces journées d'orientation avec l'intervention d'un partenaire extérieur, Retravailler Lorraine, qui assure les entretiens. Il est constaté un taux de présence de 65% et les orientations concernent 28% de parcours emploi, 35% de parcours socioprofessionnel et 32% en mobilisation sociale. Les personnes inscrites à Pôle emploi et qui ont eu un contact dans les 2 mois sont orientées directement en parcours emploi.

Les jeunes allocataires du RSA de moins de 26 ans sont adressés aux missions locales chargées de réaliser un entretien diagnostic préalablement à une entrée en Parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA).

■ Sécurisation des parcours

Accompagnement des bénéficiaires du RSA

Sur l'ensemble des allocataires RSA, 95% ont un Référent unique (RU) chargé de les accompagner dans leurs parcours d'insertion : 23,5% des personnes sont en parcours emploi, 14,5% en parcours socioprofessionnel, 43,1% en mobilisation sociale et 13,9% en veille.

Le Service territorial insertion (STI) assure le soutien technique quant aux situations individuelles et l'information des différents professionnels, tout en poursuivant le travail engagé avec les différents accompagnateurs :

- les MDS et les Centres communaux d'action sociale (CCAS) de Lunéville et Saint-Nicolas-de-Port pour les parcours mobilisation sociale ou veille
- les associations Entraide chômeurs, le Centre d'information du droit des femmes et des familles (CIDFF) et la Mission locale pour les parcours socioprofessionnels,
- Pôle emploi et le service social pour l'accompagnement global des demandeurs d'emploi,
- l'association Alexis pour l'accompagnement des travailleurs indépendants et créateurs,
- Pôle emploi dans le cadre de la sécurisation des parcours emploi,
- les Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), notamment les chantiers d'insertion et la convention commune Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) / CD54 avec l'entreprise de travail temporaire d'insertion FR2I.

Le service assure également le traitement et la validation des contrats d'insertion, de réorientation ou d'orientation. En 2021, 2 925 contrats ont été traités au sein du service et 997 contrats étaient en cours de validité au 31/12/2021, soit un taux de contractualisation de 54,10%.

ZOOM ▶ Dynamiser les parcours

4 demi-journées de revisites de situations mobilisant 4 professionnelles du service territorial Insertion et un partenaire (Retravailler Lorraine ou entraide chômeurs) ont été organisées pour réévaluer l'adéquation entre le parcours et les besoins de la personne. Elles ont concerné les personnes en parcours emploi qui n'étaient plus inscrites comme demandeur d'emploi et les personnes inscrites, mais sans contact récent : 236 personnes ont ainsi été invitées.

Parmi les 54% de personnes présentes :

- *62 maintiens parcours emploi en donnant des informations sur des offres, leviers (cumul RSA, aides à la reprise d'activité, …),*
- *41 réorientations vers un parcours socioprofessionnel afin de dynamiser leurs démarches,*
- *9 réorientations vers un parcours mobilisation sociale,*
- *14 travailleurs indépendants ou créateurs orientés vers un diagnostic ou un accompagnement spécifique,*

La situation de 20% des personnes excusées et 26% des personnes absentes a été réétudiée :

- *44 avaient repris une activité ou ne percevaient plus de RSA,*
- *19 confirmations de parcours Pôle emploi,*
- *47 personnes ont été concernées selon les cas par un entretien de réévaluation, un lancement de procédure ou un traitement administratif.*

Ces entretiens permettent de redonner des informations aux personnes sur les leviers mobilisables dans leur parcours et de les réorienter, le cas échéant, vers un accompagnement plus adapté à leur situation.

Équipe consultative-RSA

L'équipe consultative, composée de professionnel.le.s et bénéficiaires, s'est réunie 8 fois pour donner des avis sur 1 313 dossiers :

- Parmi les 212 situations ayant fait l'objet d'une saisine (signalement de situation par le référent unique, personnes absentes aux entretiens d'orientation ou personnes orientées parcours emploi qui ne sont plus inscrites à Pôle emploi), 164 procédures de rappel à la loi ont été lancées :
  - 93 situations n'ont pas été régularisées suite à l'envoi du courrier recommandé et ont été présentées à l'équipe consultative.
  - 69 décisions de sanctions ont été mises en œuvre, parmi lesquelles 33 reprises de droits ont déjà été réalisées.
- 1 098 dossiers sont concernés par la poursuite d'un accompagnement en mobilisation sociale ou socioprofessionnel au-delà de 12 mois.
- 122 procédures de réorientations d'un parcours emploi vers un parcours socioprofessionnel ou mobilisation sociale.

■ Développement de l'offre d'insertion

427 101 € ont été engagés au titre des enveloppes territoriales Insertion pour la mise en œuvre d'actions :

- 49,7% pour le conventionnement avec des partenaires pour l'accompagnement de bénéficiaires du RSA, en augmentation sur 2021 afin de développer le potentiel de référents uniques,
- 38,5% pour l'insertion par l'activité économique,
- 11,8% pour des actions supports d'insertion professionnelle ou sociale.

Au-delà du développement de projets et du partenariat, le STI est mobilisé dans le suivi des actions, les démarches de mobilisation des publics et l'information des référents et partenaires.

■ Développer la relation avec les acteurs économiques

Clauses d'insertion

La chargée de développement du STI a accompagné 32 opérations dans le cadre des clauses d'insertion, soit 58 marchés concernant 46 entreprises, 14 agences d'intérim (classiques et d'insertion), 1 atelier chantier d'insertion et 1 entreprise d'insertion. 12 936 heures d'insertion ont été réalisées par 81 participants, dont 25 bénéficiaires du RSA.

Les opérations portées par les collectivités et bénéficiant d'un financement dans le cadre du Contrat territoire solidaire (CTS) représentent 30% des heures d'insertion réalisées, soit 3 974 heures (contre 61% en 2020). Exemples : construction de la maison de santé à Gerbéviller (885 heures), requalification de la friche commerciale à Badonviller (271 heures) et aménagement de la rue du 18 novembre à Blâmont (374 heures).

En 2021, les projets menés par le Département représentent 60% des heures d'insertion réalisées, soit 8 799 heures. La reconstruction du pont sur la Meurthe à Rosières-aux-Saline a généré 2 060 heures. Le marché de travaux sur chaussées a généré 1 705 heures. Enfin les marchés de transports représentent 3 817 heures.

Démarches visant le lien entreprises

Des actions d'appui au recrutement dans le secteur des services à la personne ont été menées en lien avec la Direction de l'action sociale et de l'insertion (DASI) avec l'organisation de 2 demi-journées de rencontres entre des employeurs et des personnes intéressées par ce secteur. 30 personnes ont été invitées à rencontrer 4 employeurs : ADMR, ADAPA, Age d'Or et O2. En fonction des profils des immersions, des formations ou des recrutements ont pu être proposés.

D'autres actions ont été menées dans le secteur du BTP en lien avec le Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) BTP, des entreprises ou encore la Coopérative d'activité et d'emplois (CAE) Au Cordeau.

GRAND NANCY

▶ En chiffres

- **10 885 personnes répertoriées en droits et devoirs pour l'allocation RSA, soit 18 932 personnes couvertes (49,35% des allocataires du RSA du département)**
- **28,96% des allocataires bénéficient d'un accompagnement en modalité emploi, 25,95% en socioprofessionnel, 27,82% en mobilisation sociale, 9,9% en veille sociale, 7,40% sans modalité car à définir**
- **Près de 39 769 heures de travail réalisées dans le cadre des clauses sociales (ces données seront amenées à être affinées au moment de la consolidation du bilan)**

Pour cette deuxième année de crise sanitaire, les agents du service territorial Insertion ont continué à adapter leurs pratiques avec la mise en place d'entretiens téléphoniques et de rappels SMS aux rendez-vous, remplaçant parfois le face-à-face mais aussi avec la multiplication des réunions en visio avec, soit les partenaires de l'insertion (État, Métropole, Pôle emploi, Région), soit en interne avec la Direction de l'action sociale et de l'insertion (DASI).

À noter que la crise a vraisemblablement accéléré la mise en œuvre d'outils et de plateformes numériques : DRIVES, DORA, OUI FORM, Plateforme inclusion, etc.

■ Accueil et orientation

Journées d'entretiens d'orientation (JEO) et de Suivi et d'orientation (JSO) : pour réduire les délais d'orientation des allocataires du revenu de solidarité active, le Département s'est engagé à mettre en place une organisation permettant d'atteindre au maximum le délai d'1 mois pour bénéficier d'un accompagnement adapté à la situation de la personne.

En 2021, 4 535 dossiers ont été étudiés. 717 personnes ont été orientées sans rendez-vous, dont 56,6% vers Pôle emploi, 13,1% en modalité socioprofessionnelle et 15,1% en mobilisation sociale. Ensuite, sur 1 052 rendez-vous programmés, 1 050 entretiens ont été menés dont 44,3% vers la modalité socioprofessionnelle, 30,3% vers Pôle emploi et 25,4% en mobilisation sociale. Le délai d'orientation moyen en 2021 se situe entre 21 jours et un mois.

■ Équipe consultative RSA (EC RSA)

391 situations d'allocataires du RSA ont fait l'objet d'une saisine de l'EC RSA par les référents uniques en raison de l'impossibilité de rencontrer la personne et/ou d'établir un contrat d'insertion. On note une hausse de + 66% des positionnements par rapport à 2020. Ceci s'explique par le non-signalement de la part des référents uniques entre mars et septembre 2020, en raison du contexte sanitaire inédit, afin de garantir le droit au RSA à la demande de l'exécutif départemental (35% sont issus d'un parcours socioprofessionnel, 11% du parcours emploi, 11% du parcours mobilisation sociale et 36% sans référent unique). 45% des allocataires signalés ont repris contact avant passage en EC RSA et 179 situations ont été examinées par l'équipe consultative pour 153 sanctions prononcées.

■ Appui à la professionnalisation des acteurs du territoire

En juin 2020, le Service territorial insertion (STI) Grand Nancy a engagé une réflexion portant sur les pratiques d'accompagnement socioprofessionnel. En 2021, l'analyse de l'enquête réalisée auprès des 40 accompagnateurs socio-professionnels du territoire, sur les pratiques professionnelles a permis d'identifier deux préoccupations principales :

- **l'emploi & la formation** : technicité de la thématique et difficultés des professionnels sur ce volet au regard du public fortement préoccupé par ses problématiques sociales,
- **la santé** : constat d'un besoin de soutien accru du public et des professionnels tant sur l'évaluation que sur la prise en charge.

Dans la continuité de cette démarche, l'organisation d'un séminaire sur les pratiques d'accompagnement socioprofessionnel qui a eu lieu le 6 décembre 2021, en présence des accompagnateurs socio-professionnels et des Référents territoriaux insertion (RTI) a permis de dégager de nouvelles perspectives d'actions, de partenariats sur le territoire Grand Nancy et des orientations pour le prochain Programme départemental d'insertion (PDI) et Pacte territorial pour l'insertion (PTI).

■ Nouvelle offre de service

Un nouveau chantier d'insertion de recyclerie « La Benne Idée » est venu compléter l'offre d'insertion du STI. Ses activités s'organisent, d'une part, autour d'un pôle « production » chargé de la collecte, la valorisation et vente. D'autre part, autour d'un pôle « formation » sur les thématiques environnementales avec organisation d'ateliers de rénovation et de création basés sur le réemploi des matériaux. Les activités supports du chantier sont liées aux métiers de la collecte, de la valorisation et de la vente.

Ce chantier a fait l'objet d'une visite par les conseillers départementaux et les partenaires institutionnels lors des rencontres territoriales du territoire Grand Nancy (*lire aussi la partie « Les 6 territoires / Grand Nancy / Rencontres territoriales » p.282*).

ZOOM ▶ Les rencontres du BTP : mobilisation pour l'insertion sur le chantier Nancy Thermal

Dans le cadre du partenariat entre le Département et Bouygues Bâtiment Nord-Est, le Service territorial insertion du territoire Grand Nancy (STI) a été sollicité par l'entreprise afin de la soutenir dans l'organisation d'une action de sensibilisation autour des métiers du Bâtiment et travaux publics (BTP) et de recrutement pour la société Bouygues Bâtiment et ses entreprises partenaires.

Le STI a ainsi mobilisé les acteurs de l'emploi et de la formation (entreprises sous-traitantes, Pôle emploi et centres de formation) et favorisé l'inscription de 132 personnes en recherche d'emploi dans le BTP, dont 80 étaient présentes le jour de cette rencontre, le 18 novembre 2021.

Les acteurs présents : 12 entreprises du BTP, 2 centres de formation continue, les acteurs de l'emploi et de l'insertion : Pôle emploi, STI Grand Nancy.

Cet évènement a permis :

- *de favoriser la découverte métiers et renforcer l'attractivité à travers une approche métier concrète,*
- *aux entreprises participantes de sourcer des profils en vue de recrutements en cours ou à venir,*
- *d'utiliser le support du chantier Nancy Thermal pour permettre un aperçu des différents métiers exercés.*

Après avoir été accueillis et orientés, les participants ont pu découvrir ou affiner leur projet professionnel dans le secteur du BTP, rencontrer les recruteurs pour postuler sur les offres d'emploi ou encore se faire conseiller par un agent de Pôle emploi et un conseiller en formation.

Le secteur du BTP a un fort besoin en recrutement mais peine à attirer de nouveaux candidats. Pourtant, ce secteur propose des offres aux profils et aux missions très variées. Des visites du chantier Nancy Thermal ont été organisées toutes les 45 minutes durant toute la matinée.

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

AUTONOMIE

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

- RÉPONSES INDIVIDUALISÉES EN PROXIMITÉ
- DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES
- PRÉVENTION & PARTICIPATION À LA VIE SOCIALE
- ALTERNATIVES HÉBERGEMENT COLLECTIF
- PROMOTION DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

SOLIDARITÉS HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Compétence essentielle du Département, l'action en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap mobilise au quotidien 90 agents de la direction de l'Autonomie, 27 des services territoriaux et 60 de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Ensemble et de façon concertée, ils accueillent les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs familles pour les informer sur leurs droits, évaluer les besoins d'aide, instruire les demandes d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), de Prestation de compensation du handicap (PCH) ou d'aide sociale à l'hébergement, et les aider à constituer les dossiers correspondants.

Ils participent également au suivi, à l'évolution, à la contractualisation et à l'évaluation des services et établissements accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Tous partagent le même objectif : rendre un service de qualité et de proximité aux personnes fragilisées par le grand âge ou un handicap et leur garantir un traitement équitable en tous points du département.

En chiffres

- **Personnes âgées :**
- **10 717 personnes accueillies par les services territoriaux**
- **8 298 bénéficiaires APA à domicile**
- **86,72% ont plus de 75 ans**
- **545 € : montant mensuel moyen d'un plan d'aide**
- **6 540 bénéficiaires de l'APA en établissement (dont 757 hors dotation globale)**
- **58 bénéficiaires de l'aide ménagère départementale (droits ouverts)**
- **63,90 € : coût journalier moyen 2020 à la charge d'un résident en établissement (63,10 € en 2019)**
- **1 122 personnes aidées pour payer leurs frais d'hébergement en établissement**
- **6 503 places (dont 329 en accueil temporaire ou de jour) en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et 422 places en Unité de soins de longue durée (USLD)**
- **20 000 bénéficiaires d'actions de prévention**

- **Personnes en situation de handicap :**
- **4 023 personnes accueillies par les services territoriaux**
- **45 174 demandes déposées à la MDPH**
- **3 336 allocataires de la PCH, dont 3 242 au titre des aides humaines (droits payés)**
- **356 (- 60 ans) + 191 (+ 60 ans) personnes perçoivent l'Allocation de compensation tierce personne (ACTP) - droits payés**
- **639 places en Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et 357 places en Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)**
- **1 198 places en foyer pour adultes handicapés**
- **39 accueillants familiaux agréés et 73 personnes accueillies**
- **1 206 personnes dont l'hébergement est pris en charge par l'aide sociale départementale, dont 192 en accueil de jour :**
  - **212 hors du département, dont 56 en Belgique**
  - **59 en établissement pour personnes âgées**
  - **54 en établissement d'enfants dans l'attente d'une place en établissement pour adultes (amendement Creton)**
  - **37 en accueil familial avec prise en charge par le Département**
  - **145,15 € : prix journalier moyen en foyer (tous accueils confondus)**

Des réponses individualisées en proximité

Les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ainsi que leurs proches aidants expriment en tout premier lieu, et parfois même en situation d'urgence, un besoin d'information et de conseil sur l'ensemble des dispositifs d'aides existants. C'est l'une des missions des Services territoriaux autonomie (STA) de répondre à cette attente. C'est aussi la vocation de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui, au-delà même de l'information, doit traiter l'ensemble des demandes de prestations déposées par les personnes en situation de handicap.

Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap affirment également de façon constante leur souhait de vivre et vieillir chez elles. Des dispositifs d'aides humaines, techniques, financières, au premier rang desquels l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la Prestation de compensation du handicap (PCH), répondent à cet objectif.

■ Covid-19 : la vaccination au plus près des publics fragiles

Avec une deuxième année de pandémie, et la poursuite de la vaccination pour les personnes les plus fragiles en priorité, les services territoriaux ont été à pied d'œuvre pour assurer un maillage territorial efficace. Sur tous les territoires, ils ont aidé à l'organisation de la vaccination des personnes de plus de 75 ans dans un premier temps, puis de l'ensemble de la population âgée par la suite. Un appui a été apporté aux cellules opérationnelles de vaccination présentes sur les territoires, en lien avec les réseaux de santé, au sein des Coordinations territoriales d'appui (CTA) et des Plateformes territoriales d'appui (PTA), en permettant notamment une meilleure identification des personnes isolées titulaires de l'APA et de la PCH, ce qui a facilité par la suite l'aller vers. Le déroulement de la campagne de vaccination au sein des résidences autonomie a également été suivi de manière rapprochée, la direction de l'Autonomie se chargeant de relayer et parfois d'expliciter auprès des gestionnaires des résidences toute consigne utile provenant de l'Agence régionale de santé (ARS).

■ L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'APA, dispositif principal de soutien à domicile, concerne les personnes âgées de plus de 60 ans. En fonction de leur perte d'autonomie et de leurs ressources, cette allocation prend en charge, selon un plan individualisé, les dépenses relatives à des aides humaines, au financement d'aides techniques appropriées, à l'adaptation du logement, au répit de l'aidant...

L'évaluation multidimensionnelle des besoins de la personne âgée est effectuée par une équipe médico-sociale, constituée des conseillers en gérontologie et autonomie, les gestionnaires de cas MAIA, à travers un dialogue avec la personne âgée et ses proches aidants. Elle tient compte du projet de vie de la personne et de son entourage afin que puisse être proposé un plan d'aide personnalisé et adapté. Le besoin de répit de l'aidant est pris en compte pour chaque situation et il est proposé à l'aidant qui le souhaite de recevoir des informations concernant les dispositifs de soutien existant sur les territoires. Chaque situation est revue au plus tard à une échéance de 5 ans ou, plus tôt, en cours de droits si besoin.

En 2021, les équipes administrative et médico-sociale de l'APA à domicile ont instruit plus de 6 500 demandes. Poursuivre les évaluations à domicile a été une priorité malgré la situation sanitaire. Cependant, s'agissant des révisions, les équipes médico-sociales ont pu être amenées à réaliser des évaluations à distance en prenant des contacts téléphoniques avec l'usager, son référent et les professionnels intervenant à domicile.

Le nouveau formulaire national de Demande d'aides à l'autonomie (DAA) est en vigueur dans le département depuis le 1er septembre 2021. Il a vocation à se substituer au dossier d'Allocation personnalisée d'autonomie des départements ainsi qu'aux dossiers des caisses de retraite : « Bien vieillir chez soi » des Caisses d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) et "Accompagnement à domicile des personnes âgées" de la Mutualité sociale agricole (MSA). Il permet l'orientation des demandes vers l'organisme compétent selon le profil coché par l'usager (4 items relatifs à des actes de la vie quotidienne).

■ La Prestation de compensation du handicap (PCH)

Outil essentiel pour répondre au choix des personnes en situation de handicap, enfants et adultes, de vivre à leur domicile, la PCH mobilise des agents de la direction de l'autonomie et ceux de la MDPH. La PCH a vocation à couvrir certains surcoûts liés à la compensation des conséquences du handicap : aides humaines, techniques, aménagement de logement, de véhicule, etc.

L'évaluation des besoins est réalisée par une équipe pluridisciplinaire de la MDPH ou par une équipe réseau conventionnée avec celle-ci. Sur la base du projet de vie de la personne en situation de handicap, l'équipe co-construit avec elle et dans son environnement, un Plan personnalisé de compensation (PPC) des conséquences du handicap qui est ensuite proposé pour décision à la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Cette instance se réunit deux journées par mois sous la présidence de la vice-présidente déléguée à l'autonomie des personnes.

C'est le Département qui verse la prestation et contrôle son utilisation. 6 agents départementaux sont chargés du versement de la PCH auprès de 3 336 allocataires. Ils effectuent également des contrôles d'effectivité. Outre les contrôles effectués au fil des mois, 230 contrôles ponctuels ont été effectués en 2021 : 129 sur la base de questionnaires des personnes bénéficiaires de forfaits et 101 par l'étude de justificatifs demandés aux bénéficiaires.

La prestation de compensation du handicap s'est élargie en 2021 avec un volet parentalité. Une prestation forfaitaire pour l'aide humaine et pour les aides techniques a ainsi été octroyée aux parents relevant de la PCH ayant des enfants de moins de 7 ans. En 2021, 54 forfaits aides humaines et 55 forfaits aides techniques ont été attribués.

■ La coordination des professionnels auprès des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap

La pluralité des acteurs institutionnels et des professionnels au contact des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap nécessite leur coordination pour une réponse globale et sans rupture aux besoins des personnes. Les services territoriaux participent à cette coordination, notamment autour des titulaires de l'APA et de la PCH.

Malgré une année 2021 toujours bousculée par la crise sanitaire, les services ont poursuivi ce travail de coordination pour renforcer la solidarité envers les personnes âgées et handicapées.

Pour les personnes plus vulnérables et dépendantes, la coopération est encore davantage resserrée notamment avec les professionnel.le.s de santé et les établissements hospitaliers. Les dispositifs MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie) et PAERPA (Personnes âgées en risque de perte d'autonomie) concourent à cet objectif.

Le dispositif MAIA - Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie

Ce dispositif favorise le travail en commun des professionnel.le.s au service de la qualité du parcours de santé des usagers, quel que soit leur domicile. Il s'adresse à toute personne de 60 ans et plus, mais également de moins de 60 ans souffrant de pathologie neurodégénérative chronique. L'accompagnement des situations complexes par un professionnel dédié, le "gestionnaire de cas", permet de construire un parcours d'accompagnement personnalisé, un suivi individualisé et d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées et de leurs proches aidants. Le département est couvert par 3 MAIA englobant chacune 2 territoires : MAIA 54 Sud, MAIA 54 Centre et MAIA 54 Nord. L'effectif de chacune est de 3 gestionnaires de cas et un pilote MAIA Parcours complexes. Le financement est assuré par l'Agence régionale de santé (ARS).

Le dispositif MAIA Nord a pris fin au 1er septembre 2021, avec le départ consécutif des gestionnaires de cas et de la pilote MAIA.

La file active au 1er septembre était de 94 personnes accompagnées. La direction de l'Autonomie a apporté son soutien aux partenaires et familles dans le cadre de la transition de ces accompagnements.

Le dispositif PAERPA - Coordinations et plateformes territoriales d'appui

En accord avec l'Agence régionale de santé (ARS) Lorraine, et en capitalisant sur les acquis de l'expérimentation PAERPA (Personnes Agées en Risque de Perte d'Autonomie) terminée au 31 décembre 2019, il a été acté un essaimage progressif des dispositifs d'appui sur l'ensemble du département. À cet effet, grâce à la mobilisation des moyens dédiés à MAIA et du co-portage des services territoriaux Autonomie avec les réseaux, des Coordinations territoriales d'appui (CTA), puis des Plateformes territoriales d'appui (PTA), se sont implantées progressivement sur chacun des 6 territoires, dès 2014 sur le territoire Grand Nancy pour finir par le Val de Lorraine en mars 2019. L'installation physique des réseaux de santé dans les locaux des services territoriaux Autonomie (sauf à Longwy et à Nancy) a fortement contribué à asseoir ce partenariat. Cette dynamique partenariale a contribué à fluidifier le parcours de santé des personnes âgées de plus de 75 ans, par un accompagnement et une expertise aux professionnel.le.s de santé pour résoudre les situations complexes.

En 2021, a débuté, sous l'égide de l'ARS Grand Est, la démarche de déploiement des Dispositifs d'appui à la coordination (DAC) des situations complexes. Ces derniers ont vocation à réunir, au sein d'une seule entité juridique, l'ensemble des dispositifs de coordination (réseaux de santé, MAIA, CTA, PTA) pour mettre en place au plus tard le 31 décembre 2022, un dispositif de coordination autour des personnes identifiées comme étant en parcours complexe de santé.

L'aide aux aidants

La vie à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap implique souvent une forte mobilisation de leurs proches aidants, d'où la nécessité de les soutenir. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement a permis l'évaluation de la situation et des besoins des proches aidants.

Le Département développe depuis plus de 15 ans un programme d'aide aux aidants. Il recouvre des groupes de paroles (Orchidée) animés par la psychologue de la direction de l'Autonomie qui assure également la mission de référente départementale sur la thématique de l'aide aux aidants. Un recensement de l'offre de répit existante sur l'ensemble du territoire, tous porteurs et types confondus, permet d'informer l'entourage des personnes âgées titulaires de l'APA et d'orienter ceux souhaitant y recourir.

En 2021, la psychologue a déployé 7 groupes de paroles Orchidée sur les territoires en proposant des horaires adaptés aux situations des aidants. Ces interventions se déploient dans le cadre d'un travail partenarial de qualité avec les deux Plateformes de répit (PFR), celle de l'Office d'hygiène sociale (OHS) qui intervient sur le sud du département et de celle de Joeuf sur le territoire nord.

En 2021, 71 entretiens téléphoniques et visites à domicile ont été réalisés pour une évaluation, une réorientation ou un soutien.

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

La réponse aux besoins des personnes en situation de handicap est structurée autour de la MDPH, avec l'appui des Services territoriaux autonomie (STA).

Le Département est particulièrement impliqué dans le pilotage de la MDPH dont il assure la tutelle administrative et financière, la présidence de la commission exécutive et la présidence de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Il concourt également au fonctionnement de la MDPH par l'attribution d'une subvention annuelle et par la contribution de ses propres directions ressources.

Globalement, après la baisse de 10% des demandes reçues en 2020 liée à la crise sanitaire, il est à noter une nouvelle évolution à la hausse en 2021 : + 3,5% pour atteindre près de 47 000 demandes. Les 60 professionnels de la MDPH ont de nouveau été en mesure d'adapter fortement leurs modalités de travail en exerçant à distance et en modulant le travail pluridisciplinaire pour maintenir une activité forte. Le volume des décisions a en revanche bien diminué (- 12%) pour passer à 44 000 décisions car l'étude pluridisciplinaire des demandes s'est accrue avec la croissance des études présentielles. Les délais de traitement ont poursuivi leur baisse, passant de 4 mois en 2020 à 3,3 mois en 2021 en moyenne.

La carte mobilité-inclusion (CMI)
En lien étroit avec la MDPH, l'instruction des demandes de cartes mobilité-inclusion se poursuit. En effet, la délivrance de ces cartes relève, depuis 2017, de la compétence du conseil départemental. Elle est facilitée sous certaines conditions pour les personnes âgées titulaires de l'APA. En 2021, 917 bénéficiaires de l'APA se sont vus attribuer une CMI.

Le dispositif RAPT : une Réponse accompagnée pour tous
La MDPH poursuit également la mise en œuvre du dispositif « une Réponse accompagnée pour tous » (RAPT) afin que les personnes en situation de handicap ne restent pas sans solution d'accueil ni d'accompagnement. La MDPH, l'ARS et le Département pilotent et animent différents groupes de travail visant notamment à suivre les orientations de la CDAPH en établissements et services médico-sociaux et à faire évoluer l'offre médico-sociale. Dans ce cadre, la résorption du nombre de jeunes adultes sous amendement Creton a été poursuivie avec l'appui des partenaires. La MDPH construit par ailleurs son articulation avec un nouveau dispositif local d'information et d'aide à la construction de parcours, la communauté 360.

Le transport des élèves et étudiants en situation de handicap

Lire le paragraphe dans « Solidarités humaines et développement social / Pôle Ressources Solidarités / Transport / Transport des élèves et étudiants en situation de handicap » p.119.

Prévention et participation de la personne à la vie sociale

À partir de son programme coordonné de prévention 2018-2022, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) a défini son plan d'action 2021.

Il s'articule autour de 6 priorités :

- Améliorer l'accès aux aides techniques individuelles, en sensibilisant le public avec le Bus de l'autonomie 54, et en proposant l'intervention d'ergothérapeutes pour évaluer à domicile les besoins des personnes âgées en matière d'aides techniques et d'adaptation de l'habitat.
- Sensibiliser à la prévention et soutenir le développement d'actions collectives pérennes permettant le maintien de l'autonomie : lien social / santé globale - Bien vieillir / mobilité collective.
- Soutenir les actions de prévention collectives au sein des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).
- Soutenir les actions de prévention des Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).
- Soutenir les proches aidants en finançant de nouvelles actions d'accompagnement : information, prévention santé/bien être, formation, soutien psychosocial.
- Soutenir les programmes de prévention au sein des résidences autonomie via le forfait autonomie.

En référence aux 4 premiers axes de travail, deux appels à projets ont été lancés en 2021, dont un spécifiquement dédié au déploiement d'actions (représentant 15% de l'ensemble des actions soutenues en 2021). En réponse à ces appels à projets, plus de 115 dossiers ont été reçus (120 en 2020, 168 en 2019). 65% de ces projets concernent la santé/le bien vieillir et la préservation du lien social. Ils représentent une enveloppe de 1,2 M€.

Les équipes territoriales du Département appuient fortement ces initiatives de prévention de la perte d'autonomie en communicant sur les actions proposées auprès du public et des partenaires locaux, en suscitant de nouvelles actions et en organisant une mise en synergie entre les porteurs et les acteurs du territoire.

Enfin, dans la continuité des années précédentes, le forfait autonomie créé par la loi d'adaptation de la société au vieillissement a été versé à chacune des 46 résidences autonomie de Meurthe-et-Moselle, pour un montant total de 668 580 € en 2021. En 2020, les résidences autonomie, pour faire face à la crise COVID-19, ont largement renforcé l'enveloppe forfaitaire autonomie, par le financement d'actions supplémentaires sur fonds propres, à hauteur de 105 700 € (soit 1/6 de l'enveloppe en complément, financé par les gestionnaires). Au final, plus de 210 000 € auront été investis sur des actions de prévention, directement liées à la crise sanitaire. En parallèle, un travail a été engagé avec ces structures afin de les accompagner dans leur mise en conformité avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Structuration et développement de l'offre de services sur les territoires

■ L'aide à domicile

Près de 8 300 personnes âgées bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et plus de 3 300 personnes en situation de handicap titulaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH) ont fait le choix de vivre à domicile, avec des besoins d'accompagnement humain parfois quotidiens. Près de 95% des deux allocations attribuées financent des interventions d'aide à domicile, le plus souvent effectuées par des services prestataires.

Ces services constituent un maillon essentiel du maintien à domicile. La démarche de contractualisation, débutée en 2013 et renouvelée fin 2017, s'est poursuivie en 2021 avec la conclusion d'un nouveau Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour la période 2021-2025, avec 9 Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) autorisés de longue date.

Par ailleurs, le Département a intensifié ses relations avec les services titulaires d'un agrément préfectoral à la date de parution de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, qui sont désormais tous réputés détenir une autorisation. Ces services peuvent ainsi bénéficier, sous certaines conditions, d'un paiement direct au prestataire des heures effectuées auprès de

bénéficiaires de l'APA et de la PCH, au moyen de la signature de conventions bipartites. Ce mouvement de contractualisation s'est poursuivi par la suite : 19 services sont désormais sous ce régime de tiers-payant.

La définition par le Département d'une stratégie visant à installer sur chaque territoire des modes et des habitudes de régulation entre tous ces SAAD, constitue une étape indispensable pour la construction d'un partenariat stable, efficace et autonome entre eux, sur chaque territoire.

L'Assemblée départementale a adopté en 2018 le document d'orientation final composant cette stratégie d'aide à domicile. Il s'articule autour de feuilles de route, elles-mêmes déclinées en plusieurs chantiers portés pour certains par la direction de l'Autonomie, avec l'appui de la direction de la Communication et de la direction de l'Action sociale et de l'insertion.

- **Mettre en place une stratégie départementale de recrutement.** En 2021, l'un des deux chantiers lancés à l'époque, visant à la mobilisation collective et coordonnée des dispositifs existants en vue de développer des parcours de professionnalisation, s'est poursuivi. Après la réalisation, en 2019, d'un état des lieux des process de recrutement à l'œuvre au sein de plusieurs structures d'aide à domicile, pré-identifiées par un prestataire extérieur (AFPA-Transitions), le Département a pris la décision en 2020, dans le cadre de sa politique d'insertion, de lancer une expérimentation autorisant le cumul du RSA avec les revenus d'activité issus des métiers de l'aide à domicile. L'ambition était de mener une véritable démarche départementale d'appui au recrutement dans les SAAD. Ce dispositif s'est poursuivi en 2021.
- **Développer et soutenir la mise en place d'une culture partagée** avec les Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et le champ sanitaire (équipes mobiles hospitalisation à domicile, équipes spécialisées Alzheimer, etc.). Cet axe est déployé depuis 2019 sur les territoires de Longwy et Briey, avec une forte implication des acteurs du domicile : il a notamment permis l'adoption d'un cahier de liaison unique SAAD/SSIAD sur ces deux territoires. La poursuite du déploiement sur d'autres territoires s'est ensuite heurtée à la crise sanitaire. Toutefois, les dispositions de la Loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2022 tendant à fusionner à terme (au 30 juin 2023) les SAAD, les SSIAD et les Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) au sein de "services autonomie à domicile" constitueront une incitation puissante à poursuivre la mise en place de cette culture partagée.
- **Modéliser et généraliser les pratiques de coopération existantes avec les acteurs du handicap** : pour favoriser la montée en compétence des auxiliaires de vie, un programme de formation porté et animé par plusieurs structures médico-sociales de Meurthe-et-Moselle accompagnant des personnes en situation de handicap a été conçu. Le premier groupe d'intervenants à domicile a été formé en 2020. Un second groupe a suivi la formation au dernier trimestre 2021 et un bilan de cette formation expérimentale est programmé au 1er semestre 2022, avant d'envisager un déploiement plus large.

Tout comme les établissements, les SAAD ont été fortement impactés en 2020 et 2021 par la crise sanitaire, la progression de l'épidémie ayant notamment provoqué une chute importante de leur activité auprès des bénéficiaires de l'APA et de la PCH. Cette perte d'activité a été provoquée par les difficultés évidentes de recrutement auxquelles se heurtent les gestionnaires des SAAD depuis la crise sanitaire. Conjugué à l'obligation vaccinale intervenue à compter de septembre 2021, qui a pu, à la marge, être source de désaffectation, le ressenti fort d'un déficit majeur de reconnaissance par la société des métiers de l'aide à la personne a manifestement éloigné les professionnels de ces métiers. Toutefois, la revalorisation des rémunérations des salariés de la branche associative de l'aide à domicile, au 1er octobre 2021, via l'entrée en vigueur de l'avenant 43 à leur convention collective, sera peut-être l'un des vecteurs du regain d'intérêt espéré dès 2022 pour ces métiers.

■ L'accompagnement à la vie sociale

La vie à domicile est également facilitée grâce à l'action des Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), financés exclusivement par le Département, et celle des Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) qui allient accompagnement social et prestations de soins.

La direction de l'Autonomie, aux côtés de la MDPH, impulse une synergie entre l'ensemble de ces acteurs pour améliorer le service rendu à la personne en situation de handicap.

Comme chaque année, un bilan a été conduit avec la MDPH et les SAVS afin de mieux appréhender leur activité et identifier les axes de progrès. En 2021, comme en 2020, les SAMSAH et l'ARS ont été invités à se joindre à ce groupe de travail.

■ Le développement de la Silver économie

Le Département a poursuivi sa démarche « Silver économie » autour de 3 axes retenus antérieurement.

- La structuration et le développement de l'offre de services d'aide à domicile *(lire la partie « L'aide à domicile » ci-dessus)* ;
- L'adaptation de l'habitat au handicap et à la perte d'autonomie : en 2021, l'actualisation du guide d'adaptation réalisé en 2014 à l'intention des professionnel.le.s, s'est poursuivi. Sa diffusion est en cours. Plusieurs vidéos sur le sujet ont été tournées cette année. Ces travaux sont menés conjointement par la direction de l'Autonomie et le service Habitat.

  En tant que membre du programme INTERREG Sénior Activ', le Département s'est particulièrement impliqué dans l'axe « anticiper et garantir un habitat adaptable et évolutif », en participant à la rédaction de plusieurs référentiels transfrontaliers.
- La facilitation de l'accès des personnes âgées et personnes en situation de handicap aux aides techniques : pour les personnes âgées, la mobilisation plus importante d'ergothérapeutes via le financement de la Conférence des financeurs a vocation à mieux déterminer les besoins afin de proposer les aides les plus adaptées dans le cadre du plan d'aide APA. Pour l'ensemble des publics, quel que soit l'origine de leurs déficiences, il s'agit également d'identifier les innovations technologiques qui apparaissent sur le marché. C'est l'un des objectifs de la coopération du Département avec l'association Innov'Autonomie.

Promotion des établissements médico-sociaux

De plus en plus d'établissements s'ouvrent sur l'extérieur, en organisant des activités accessibles à des personnes extérieures, mais aussi en apportant leur soutien à des personnes vivant à leur domicile.

Parallèlement, le Département consacre des moyens supplémentaires à l'amélioration de la qualité de l'accueil en établissement et à l'extension de la capacité d'accueil.

■ Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Plusieurs EHPAD ont fortement souffert de la crise sanitaire, tant en 2020 qu'en 2021, les plus touchés ayant pu perdre au total jusqu'à 30% de leurs résidents, lors des différentes vagues épidémiques. En outre, la plupart des EHPAD touchés par l'épidémie ont connu pendant ces périodes d'importantes difficultés de recrutement de personnel, pour l'essentiel soignant, notamment lorsqu'il a fallu pallier les absences des professionnel.le.s eux.elles-mêmes atteint.e.s par le Covid et en isolement. Le sentiment d'absence de reconnaissance, malgré les revalorisations salariales introduites par le Ségur de la santé, pesant lourdement sur l'attractivité de ces métiers, tout comme pour l'aide à domicile.

La poursuite en 2020 et 2021 de la conclusion progressive de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, selon la programmation établie conjointement par l'Agence régionale de santé (ARS) Grand Est et le Département en a été fortement affectée : les négociations en cours avec une douzaine de structures ont dû être suspendues et seuls deux nouveaux contrats ont été conclus en 2021 (avec prise d'effet au 1er janvier 2020), avec l'EHPAD Vivre à Rosières-aux-Salines et la Fondation Vincent de Paul, qui regroupe 2 EHPAD.

■ Établissements d'accueil de personnes en situation de handicap

Tout comme pour les établissements d'accueil de personnes âgées, en 2021, les mesures sanitaires (confinements, port du masque, distanciation sociale, ...) ont obligé les professionnel.le.s à adapter leurs pratiques et à renforcer leur communication auprès des résidents et de leurs familles.

De nouvelles négociations de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens ont été engagées en 2021, en lien avec l'ARS, avec les associations AGI, SISU, Espoir 54 et l'Institut des sourds de la Malgrange. La contractualisation vise à responsabiliser les gestionnaires et leur permettre de mobiliser de façon optimale les moyens qui leur sont alloués au regard des besoins de la population cible. Ces négociations seront finalisées début 2022.

Les autres leviers pour l'évolution des établissements d'accueil et d'accompagnement au plus juste des besoins des résidents ou usagers, en lien avec les professionnel.le.s de l'ARS, sont l'analyse des évaluations externes des établissements, les inspections contrôles et l'analyse des plaintes.

Les professionnel.le.s de la direction de l'Autonomie et de la MDPH se mobilisent plus fortement encore aux côtés de l'ARS et avec l'ensemble des acteurs du Département, suite aux recommandations du rapport national de Denis Piveteau de juin 2014 *Zéro sans solution* pour apporter « une réponse accompagnée pour tous ». Il s'agit notamment de rechercher des solutions plus collaboratives pour répondre aux situations de personnes handicapées les plus complexes, requérant à la fois soins somatiques et psychiques et accompagnement dans la vie quotidienne.

L'un des objectifs connexes est d'éviter les orientations par défaut vers la Belgique. Le Département et la MDPH ont été associés à l'analyse des dossiers reçus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Transformation de l'offre médico-sociale en faveur de la prévention des départs non souhaités de personnes adultes en situation de handicap vers la Belgique » porté par l'ARS Grand Est. Dans ce cadre, plusieurs projets, financés le plus souvent exclusivement par l'ARS, mais également pour certains, cofinancés par le Département, ont finalement été retenus début 2021, dont une extension de 35 places de la capacité d'accompagnement du Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) d'Espoir 54 sur Terres de Lorraine et une extension de 2 places du SAMSAH CERMES géré par le CAPS.

Une attention particulière a été portée en 2021 aux jeunes adultes maintenus en établissements pour enfants au titre de l'amendement Creton faute de place dans les établissements pour adultes. Le Département étudie, avec plusieurs partenaires, dont le CAPS et l'AEIM, la possibilité de dégager à la marge des capacités d'accueil supplémentaires au sein d'établissements existants afin de proposer un accompagnement adapté aux besoins. Des conventions de financement spécifiques ont été conclues en 2021 entre le Département et deux opérateurs pour faciliter des accueils.

D'autres modes d'habitat

Orientation du schéma départemental de l'autonomie, la recherche de réponses innovantes entre le *tout domicile* et *l'hébergement collectif* se poursuit.

■ Les résidences accompagnées

Un partenariat avec Meurthe-et-Moselle Habitat (MMH), le Carrefour d'accompagnement public social (CAPS) et la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), a permis la création du concept de résidence accompagnée pour personnes âgées. Il s'agit de répondre aux attentes de personnes âgées du territoire, encore autonomes, mais ayant éventuellement besoin d'une aide ou d'une guidance discrète et souhaitant rompre un isolement pesant. Après l'ouverture de la 1ère résidence à Cirey-sur-Vezouze (2013), une 2e réalisation à Thil-Villerupt a ouvert ses portes (2017). Le prochain site retenu est Foug avec une ouverture prévue en 2022.

Parallèlement à cette offre, le Département a noué un nouveau partenariat avec Ages&Vie qui propose également un concept d'habitat innovant pour personnes âgées qui se déploie progressivement sur 2020 et 2021 sur plusieurs territoires. 7 maisons sont ainsi ouvertes en Meurthe-et-Moselle : Valleroy, Domgermain, Badonviller, Baccarat, Dieulouard, Cirey-sur-Vezouze (ouvert fin 2021) et Chanteheux.

■ L'habitat accompagné par mutualisation de la PCH

Le Département a initié et soutenu les initiatives des associations et partenaires en vue de faire émerger des formes alternatives plus conformes aux souhaits des personnes. La mutualisation de la PCH a pu à cet égard constituer un levier intéressant pour permettre l'émergence d'habitats collectifs alternatifs dits "inclusif".

La loi Elan a sanctuarisé cette offre en donnant un statut juridique à l'habitat inclusif. Ce dernier s'est vu renforcé par la création de l'Aide à la vie partagée (AVP) dans la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021, et par un appel à volontaire des Départements pour le développement et la massification de ce type d'habitat. La Meurthe-et-Moselle a répondu à cet appel en signant, dès juin 2021, une convention cadre avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), prévoyant la consolidation de 11 habitats existants et la création de 11 nouveaux habitats dans les 7 années à venir. Les premiers habitats inclusifs ont été labellisés en septembre 2021 et les premières AVP ont été versées dès le mois suivant. L'accord entre la CNSA et le Département prévoit que pour tous les projets prévus et confirmés avant le 31 décembre 2022, l'État prendra en charge 80% du financement de l'AVP, pour la durée de la convention.

■ L'accueil familial

L'accueil familial est aussi un mode d'accueil bien adapté dans certaines situations. Le nombre d'accueillants est en nette diminution : 39 en 2021 (contre 44 en 2020 et 49 en 2019). En 2021, 4 réunions ont été organisées avec l'Union départementale des associations familiales (UDAF) pour permettre un accompagnement conjoint et cohérent des situations communes.

La commission consultative de retrait d'agrément s'est réunie une fois cette année pour une modification concernant une diminution de places d'accueil. Deux retraits en urgence ont également été activés cette année, l'un sur Terres de Lorraine l'autre sur le territoire de Briey.

La professionnalisation imposée par ce métier, et confortée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement et ses décrets d'application, l'avancée en âge des accueillants, et leur disponibilité et bienveillance auprès des personnes qu'elles accueillent sont au cœur de toute l'attention portée par la direction de l'Autonomie.

20 accueillants sont âgés de plus de 60 ans. En 2021, 7 personnes sont nouvellement agréées, dont 2 couples : 1 ayant eu un contrat avec le Centre psychothérapique de Nancy (CPN) dans le cadre d'un accueil familial thérapeutique et 2 ayant exercé en tant qu'auxiliaires de vie dans un SAAD.

En 2021, l'accueil familial a permis à 68 personnes d'êtres accueilles, dont 68 à temps complet et 7 de façon temporaire.

L'ACTION DES SERVICES TERRITORIAUX

LONGWY

En chiffres

- **2 556 personnes aidées au niveau du guichet d'accueil, dont 1 744 personnes âgées de plus de 60 ans**
- **5 529 sollicitations traitées**
- **1 197 allocataires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile (- 10% entre 2020 et 2021)**
- **553 allocataires de la Prestation de compensation du handicap (PCH), soit une augmentation de 3,07%**
- **545 bénéficiaires de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)**
- **Service territorial autonomie (STA) : 9 agents, 1 volontaire en service civique du 1er mars au 1er octobre 2021**

■ Proposer aux personnes âgées et aux personnes handicapées une réponse individualisée (accueil, information, coordination)

La crise sanitaire a continué à impacter l'organisation du service, contraignant à maintenir les procédures d'accueil et d'accompagnement déjà instaurées en 2020 pour assurer la continuité de service et garantir des conditions de sécurité tant pour les usagers que pour les professionnel.le.s.

Les difficultés de recrutement pour pourvoir les postes vacants ont eu une incidence sur le fonctionnement du service. Dans ce contexte, l'activité a subi une baisse de 3% pour le public accueilli et 2,6% pour les sollicitations traitées. Pour autant, l'activité du STA reste soutenue en 2021 comme en témoignent les données quantitatives : **2 556 personnes accueillies en 2021 et 5 529 demandes traitées**, concernant pour 68,25%, un public âgé de plus de 60 ans et 31,75% de personnes en situation de handicap. 81,81% des besoins exprimés concernent des prestations.

Pour l'organisation des retours à domicile après hospitalisation, on enregistre 844 sollicitations en 2021, confirmant le besoin permanent de transmission d'informations entre le guichet d'accueil et les services sociaux hospitaliers. Ce niveau d'activité a pu être assuré grâce à l'adaptation des pratiques professionnelles mais également à l'engagement de tous.

Concernant l'APA, on comptabilise 669 évaluations dont 595 réalisées à domicile et 74 à distance. 36% de cette activité a été atteint grâce à l'affectation de titulaires mobiles, la solidarité entre territoires avec mobilisation de conseillers en gérontologie des territoires nord et sud, et l'intervention du Groupement d'intérêts économiques (GIE) Aptitude. Le service a également pu bénéficier de l'appui régulier de la conseillère autonomie de Briey pour les situations relevant de la PCH.

Un partenariat renforcé pour garantir une qualité d'accompagnement pour les bénéficiaires de l'APA/PCH

Le réseau partenarial et tous les travaux menés antérieurement dans le cadre de la stratégie départementale de l'aide à domicile avec la direction de l'Autonomie ont continué à être un atout pour gérer au mieux la crise et faciliter la gestion des situations dans un contexte de pénurie de main d'œuvre. L'animation des réunions territoriales avec l'ensemble des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) s'est poursuivie avec pour objectifs de veiller à une meilleure couverture des besoins, d'améliorer l'organisation de la continuité des aides et de soutenir ce secteur d'activité notamment sur la question du recrutement (avec l'appui du STI).

Le STA a également apporté son soutien dans l'accès à la primo vaccination de plus d'une centaine de professionnel.le.s du secteur de l'aide à domicile dans le cadre d'un partenariat entre le centre de vaccination et la direction des services territoriaux.

Mieux informer les usagers et les acteurs relais d'informations

Au-delà de l'accompagnement individuel, l'ensemble des professionnel.le.s du service a contribué à la diffusion d'informations sur les dispositifs liés à l'autonomie à l'occasion de temps forts : un forum en direction des proches aidants à Villerupt, ainsi que la 5éme Journée de l'accessibilité et du handicap organisée par l'office de tourisme Longwy.

Diverses initiatives ont été menées, entre autres :

- diffusion du guide pratique *Mon lieu de vie, je le choisis* édité en 500 exemplaires par la Direction de la communication (DIRCOM). Cet outil de référence pour le grand public et les professionnel.le.s aborde les dispositifs autonomie sous l'angle des besoins et situations auxquelles les personnes peuvent être confrontées. Il permet d'identifier les acteurs compétents à contacter en rendant l'offre disponible sur le territoire plus lisible ;
- animation d'un module « Démarches administratives et accès aux droits » dans le cadre du cycle d'informations et de sensibilisation intitulé « Accompagner son proche dans la perte d'autonomie et en situation de handicap » porté par le CCAS de Mont-Saint-Martin en lien avec la psychologue de la direction de l'Autonomie ;
- contribution active à la production d'une nouvelle édition du guide départemental « Outils et procédures sur l'adaptation des logements » à destination des professionnel.le.s, en lien avec la mission Habitat, la direction de l'Autonomie et les caisses de retraites dans le cadre de la démarche « Bien vieillir à domicile » sur le territoire nord de la Meurthe-et-Moselle ;
- accompagnement des usagers et acteurs locaux dans le cadre de la mise en place du nouveau formulaire national de demande d'aides à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile depuis le 1er septembre 2021.

■ Favoriser la prévention et la participation de la personne à la vie sociale

Actions de prévention et de lutte contre l'isolement

L'accueil d'une jeune volontaire en service civique de mars à septembre 2021 a permis d'organiser des visites de convivialité auprès des personnes âgées ou handicapées repérées par les équipes du Département, des associations partenaires et des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Actions prévention santé dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)

Le territoire de Longwy a poursuivi son engagement dans le développement de projets en faveur de la prévention santé et de la préservation du lien social. L'intervention du STA autonomie en 2021 se situe à différents niveaux :

- **Animation du comité technique territorial** rassemblant une vingtaine de CCAS, porteurs de projets, représentants d'usagers, et l'union locale de la Croix rouge française (3 rencontres en visio et 1 en présentiel).
- Appui aux porteurs pour le développement de projets et la reprogrammation des actions.
- **Observation des besoins et souhait**s en matière de prévention formulés par les personnes âgées depuis la mise en place de la CFPPA, au regard de la crise sanitaire et avec l'appui de la volontaire en service civique.
- **Pilotage de nouveaux groupes de travail** sur les thématiques suivantes : lutte contre la fracture numérique (rencontre partenariale à l'initiative de la Vice-présidente à l'Autonomie en février 2021) et lutte contre l'isolement (rencontre partenariale en présentiel le 25 octobre pour réfléchir à un plan d'actions visant à mailler le territoire d'équipes citoyennes, à renforcer l'offre de services mais également à repérer les personnes en situation d'isolement).

L'année 2021 a été marquée par une timide reprise d'actions collectives au gré des restrictions sanitaires. Dans ce contexte incertain, l'appel à projets CFPPA 2021 a confirmé la baisse du nombre de projets : 33 retenus contre 43 en 2019.

Malgré les entraves liées à la crise sanitaire, de belles réalisations soutenues par la CFPPA ont vu le jour à partir de l'été 2021 :

- 2 Juillet 2021 : actions « balade en musique » et « chansons au balcon » portées le CCAS d'Herserange pour aller au-devant du public au travers d'une animation musicale et chantante.
- 17-18 Septembre 2021 : projections du film documentaire *De Sueur et d'acier, témoignage de sidérurgistes* produit par Santé Pays-Haut avec la collaboration des retraités de la Confédération générale du travail (CGT) de Longwy et l'Amicale des retraités et personnages âgées (ARPA) de Saulnes.
- 22 Septembre 2021 : représentation du spectacle *Les voyages de Paul et Simone* par la compagnie Soleil sous la pluie à Cutry, et qui porte sur les questionnements que suscite la mobilité avec l'avancée en âge.

Soutien des résidences autonomie dans leur mise en conformité

En lien avec la direction de l'Autonomie, le STA a organisé deux rencontres en présence des gestionnaires de résidences autonomie, de directeurs d'EHPAD du territoire et de représentants de Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Au-delà du cadre réglementaire, ces réunions ont permis d'échanger sur les pistes d'actions et partenariats envisageables pour accompagner le parcours des résidents et les transitions éventuelles en cas de dégradation de l'autonomie des personnes accueillies.

ZOOM ► Forum de soutien aux proches aidants

Dans le cadre du groupe de travail sur le soutien aux proches aidants co-piloté par le STA et la direction de l'Autonomie, un forum intitulé « Être aidant, être aidé - Tout savoir sur les dispositifs d'accompagnement » a été organisé le 6 octobre 2021 à Villerupt en partenariat avec de nombreux acteurs locaux. Cet évènement qui a rassemblé 223 participants au total s'est déroulé en deux temps :

- *une matinée ouverte à l'ensemble des représentants des usagers, acteurs de l'autonomie, travailleurs sociaux, bénévoles, collectivités, professionnel.le.s du sanitaire,*
- *un après-midi consacré au grand public avec un temps fort autour d'un spectacle-débat intitulé « Dans tes bras » (compagnie Soleil sous la pluie) qui aborde la relation d'aide à la personne âgée grâce aux portraits attachants d'aidants et d'aidés.*

Cette rencontre, rythmée par des témoignages, interventions (de représentants d'associations et du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) ainsi que d'experts) stands et animations, visait plusieurs objectifs :

- *approfondir les connaissances des professionnel.le.s sur les besoins des proches aidants et partager leurs conceptions sur la qualité de l'accompagnement du proche aidant et de la personne aidée,*
- *prévenir le risque d'épuisement des proches aidants par une prise de conscience collective du rôle que chacun peut jouer en matière de repérage et d'orientation vers les bons dispositifs,*
- *actualiser les connaissances des acteurs de première ligne censés repérer et orienter les personnes vers les dispositifs existants.*

BRIEY

▶ En chiffres

- **2 411 personnes aidées, dont 1 758 de plus de 60 ans**
- **4 320 sollicitations traitées**
- **964 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**
- **406 bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH) à domicile**
- **11 agents composent le Service territorial autonomie (STA)**

■ Proposer aux personnes âgées et aux personnes handicapées une réponse individualisée (accueil, info, coordination)

En 2021, l'activité du STA a augmenté en passant d'un accompagnement de 1 807 personnes en 2020 à 2 411 personnes en 2021. Les sollicitations auxquelles le service a répondu durant l'année ont elles aussi fortement augmenté, passant de 3 400 sollicitations en 2020 à 4 320 sollicitations en 2021 (visites à domicile, permanences, courriers, mails, permanences décentralisées, téléphone).

Des outils d'information

Deux guides ont vu le jour en 2021 pour les personnes âgées et handicapées :

- **Guide *Vivre au quotidien dans les meilleures conditions pour les personnes âgées et handicapées sur le territoire de Briey* :** ce travail d'un an élaboré par une animatrice en lien avec l'équipe du STA et la référente territoriale insertion a pour objectif d'apporter un éclairage sur les offres et prestations médico-sociales aux usagers et leurs familles ainsi qu'aux professionnel.le.s ;
- **Fiches *Bien vieillir à domicile sur le territoire du Nord de la Meurthe-et-Moselle* :** elles ont pour but d'informer les usagers sur l'adaptation du logement au handicap et à la perte d'autonomie.

ZOOM ▶ Coordination séniors sur la CCCPH

Avec un accompagnement du service Autonomie du territoire de Briey, une coordination sénior s'est construite en 2020 pour poursuivre son action en 2021 de manière expérimentale avec la Communauté de communes Cœur du Pays-Haut (CCCPH). Elle a pour objectif de répondre au besoin de coordonner toutes les actions du territoire intercommunal dirigées vers les séniors. Il avait été effectivement constaté que les communes offraient des services sans forcément se concerter et une mutualisation, une harmonisation et une correspondance pouvaient être efficientes.

Durant l'année 2021, des actions ciblées ont visé le maintien de l'autonomie, du loisir et surtout du lien social. La crise sanitaire a lourdement impacté le développement des actions et les missions se sont très vite adaptées par la distribution auprès de 5 946 séniors de flyers de communication relatifs notamment à l'obtention de masques gratuits, à la solidarité entre voisins, aux lieux de vaccination et à la prise en charge de 230 personnes de plus de 75 ans non mobiles à l'hôpital de Briey en vaccinavettes.

Le Département accompagne financièrement la CCCPH à titre expérimental jusqu'en 2021 par des crédits de fonctionnement (Contrats territoires solidaires et Conférence des financeurs). La coordination séniors est essentielle pour la communauté de communes et les services départementaux, qui se veulent proches de leurs habitants et placent le sénior comme un acteur à part entière du territoire.

VAL DE LORRAINE

▶ En chiffres

- **1 998 personnes accueillies, dont 1 447 personnes de + de 60 ans**
- **4 006 entretiens réalisés par les animatrices**
- **6 840 réponses apportées**
- **1 319 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**
- **604 bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH)**
- **Service territorial autonomie (STA) : 13 agents**

■ Proposer aux personnes âgées et aux personnes handicapées une réponse individualisée (accueil, information, coordination)

L'activité du service a été une nouvelle fois impactée par la crise sanitaire. Pour autant, elle se maintient au niveau du guichet d'accueil avec une légère hausse par rapport à 2020.

Les animatrices ont reçu en permanence 741 personnes et réalisé 102 Visites à domicile (VAD) pour les personnes isolées. Cette baisse de l'accueil individualisé à hauteur de 18% s'explique par une diminution des moyens humains pendant une période de 5

mois mais également par des droits aux personnes handicapées qui ont été accordés sur des périodes plus longues au titre de l'urgence sanitaire. Mais les réponses qui ont pu être apportées par téléphone (61,50%) et lors des visites à domicile sont en augmentation. Passage de 23 VAD à 102, ce qui signifie plus d'interventions sur des situations plus dégradées.

Enfin, les relations partenariales sur l'accès aux droits des personnes âgées, personnes handicapées et des aidants, sur la lutte contre l'isolement, sur le déploiement des actions de prévention, ont été maintenues et adaptées.

■ Favoriser la prévention et la participation de la personne à la vie sociale

Les actions collectives menées par le service (animation, prévention, promotion) s'adressent aux personnes de plus de 60 ans et leurs proches, mais également aux aidants et aux professionnels sociaux, médico-sociaux et sanitaires. Une attention particulière a été apportée en 2021 aux seniors isolés et aux résidents d'Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Un réservoir d'actions de prévention santé soutenues par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) et une mobilisation du bus de l'autonomie

L'année 2021 a été une année de déploiement des actions validées en 2019 et 2020 en direction des plus de 60 ans, mais également des aidants en distanciel. Plus d'une quarantaine d'actions ont été retenues fin 2021 : 39 projets pour les plus de 60 ans et 6 actions en direction des résidents d'EHPAD.

En lien avec les partenaires du territoire, notamment les Centres communaux d'action sociale (CCAS), le bus de l'autonomie a pu être mobilisé lors de manifestations seniors sur le territoire (forum, marché, …) afin de pouvoir informer sur l'accès aux droits liés à l'aménagement du logement et des aides techniques.

Une démarche CTA (Coordination territoriale d'appui) en constante évolution

Les objectifs principaux de cette démarche sont de mettre en place un dispositif auprès des professionnel.le.s pour répondre à leurs besoins et d'améliorer la prise en charge des personnes âgées particulièrement dans les parcours complexes.

La mise en place de *staffs* médico-sociaux a permis une meilleure connaissance commune des acteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires amenés à travailler ensemble et à se coordonner pour une réponse unique à l'usager.

Soutien et renforcement de l'attractivité d'un secteur qui a du mal à recruter

À l'échelle du département et du territoire, une campagne de communication grand public et de mobilisation des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des EHPAD a été réalisée pour améliorer l'attractivité des métiers médico-sociaux et favoriser le recrutement. Le Service territorial insertion (STI), en concertation avec le STA, apporte son soutien dans cette démarche de recrutement.

Un soutien en ingénierie dans les projets ESS vieillissement à travers plusieurs thématiques

Dans un contexte socio-économique en pleine mutation, la chargée en économie sociale et solidaire et la responsable du service territorial Autonomie soutiennent l'émergence et l'expérimentation de nouvelles actions innovantes croisant la compétence du département :

- Promotion des habitats alternatifs et accompagnement des projets émergents.
- Aide à la création et au développement d'initiatives innovantes autour de la silver économie.
- Participation au développement du jardin intergérationnel de Belleville aux côtés du Service social départemental (SSD).

ZOOM ► Une opération « aller vers » pour la vaccination des plus de 75 ans isolés et fragilisés

Dans le cadre du plan de vaccination contre le Covid des publics âgés prioritaires, le STA et l'équipe MAIA ont impulsé et mis en place une instance de coordination de vaccination du Val de Lorraine en partenariat avec l'Agence régionale de santé (ARS), les centres hospitaliers du territoire, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), la Coordination territoriale d'appui (CTA), les intercommunalités et les communes, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), les équipes de santé pluridisciplinaires et les maisons médicales. Cette instance s'est réunie une fois par semaine pendant 7 mois pour organiser les actions « aller vers » après avoir repéré les plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner et ne pouvant prendre rendez-vous et se déplacer.

Pour réfléchir aux possibilités de lever collégialement ces freins numériques et de mobilité, la coordination vaccination du Val de Lorraine a mené des actions de recensement par les communes et intercommunalités, des actions d'organisation de créneaux de rendez-vous spécifiques par les centres hospitaliers, et des actions de mobilité par les communes, les professions du libéral et la CPAM.

Cette opération « aller vers » a permis 1 108 injections : 304 au centre hospitalier de Pont-à-Mousson, 406 au centre hospitalier de Pompey, 155 sur la communauté de communes Mad et Moselle et 243 sur celle de Seille et Grand Couronné. Cette action d'ampleur a permis de répondre au principe d'égalité territoriale de l'offre de soins proposée.

TERRES DE LORRAINE

En chiffres

- **1 912 personnes accueillies par les animatrices, dont 1 398 personnes de + de 60 ans**
- **4 009 demandes traitées**
- **11 354 réponses apportées**
- **1 125 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**
- **580 bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH)**
- **13 agents au sein du Service territorial autonomie (STA)**

■ Proposer aux personnes âgées et aux personnes handicapées une réponse individualisée (accueil, information, coordination)

En 2021, le nombre de demandes, adressées au STA, a beaucoup augmenté, avec une évolution de 115% (2 897 demandes en 2020, 4 009 en 2021). Cela s'explique en partie par l'impact de la crise sanitaire. Les sollicitations par téléphone ont également augmenté de 701 en 2020 à 1 096 en 2021, mais l'accueil physique des usagers au service et les visites à domicile ont été maintenues et assurées par les animatrices tout au long de la crise sanitaire. Les permanences en MDS ont repris dès que cela a été possible et les animatrices ont parfaitement géré la partie logistique du service avec l'appel en majorité des personnes âgées et des personnes handicapées qui représentent 33% des demandes. Le service est labellisé à la fois guichet d'accueil de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et Centre local d'information et de coordination (CLIC) sur le territoire.

Même si la proportion des demandes des personnes en situation de handicap est plus faible que celle des personnes âgées, le temps consacré est important. En effet, la complexité des situations rencontrées et la fragilité des personnes associées aux inquiétudes des proches, font l'objet d'une écoute et d'une attention particulière.

Au sein des 4 sites des MDS, les permanences décentralisées tenues chaque mois par les animatrices durant une journée ont été supprimées pendant le confinement, puis remises en place dès que cela a été possible. Ces animatrices ont reçu les usagers sur rendez-vous et leur présence au sein des MDS a permis de créer du lien avec les travailleurs sociaux.

Face à la crise sanitaire, le STA a apporté son soutien aux personnes isolées bénéficiaires de l'APA et de la PCH, une centaine ont été appelées à domicile afin de connaître leurs besoins et leurs difficultés pour pouvoir y répondre. Il s'agissait également d'assurer une veille auprès des personnes isolées, de prendre le temps de l'écoute et leur donner un espace de parole dans leur journée où elles ne verront peut-être personne, d'apporter un soutien dans cette période anxiogène et leur montrer que les professionnels se préoccupent de leur situation.

Le STA est mobilisé, avec la méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) et la Coordination territoriale d'appui (CTA), pour préparer les sorties d'hospitalisation. Il est également en appui aux partenaires : les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les résidences autonomie, etc., dans la gestion de la crise, en maintenant le lien, en transmettant des informations, et en proposant des réponses locales adaptées.

■ Favoriser la prévention et la participation de la personne à la vie sociale

La crise sanitaire a eu des conséquences importantes sur les actions de prévention et les actions de participation à la vie sociale.

Forum Séniors à Toul

Depuis 2017, un forum séniors est organisé chaque année, sur un thème différent, par le CCAS de Toul, en co-pilotage avec le Service territorial autonomie (STA) et l'action sociale des régimes de retraites complémentaires. Le succès de la manifestation augmente chaque année : 60 stands de partenaires, conférence, pièce de théâtre, échanges, ateliers, animations et la présence de 700 visiteurs en 2019 venant de tout le territoire.

En raison de la crise sanitaire, le comité de pilotage a annulé le forum Séniors en préparation pour 2020, ainsi que celui de 2021. Cependant, en 2021, le COPIL a commencé à préparer le forum qui aura lieu le 23 septembre 2022 à la salle de l'Arsenal à Toul.

Ateliers de prévention de la perte d'autonomie (Conférence des financeurs)

Le STA soutient les initiatives territoriales de prévention de la perte d'autonomie et les accompagne dans le cadre de l'appel à projets de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Le rôle du responsable territorial STA s'inscrit dans une démarche de sensibilisation, de mobilisation des porteurs de projet, de co-construction, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation. Le STA réunit les prestataires, porteurs de projets, communes, communautés de communes, associations pour une présentation des projets et la mise en relation des prestataires et des acteurs locaux intéressés.

Une trentaine de projets ont été mis en place sur le territoire. Ils concernent les thématiques suivantes : santé globale/bien vieillir, lien social, accès aux aides techniques, mobilité, sensibilisation à la prévention, accompagnement social des résidences accompagnées.

En raison de la crise sanitaire et dans le cas où les actions de prévention collectives pouvaient être maintenues, il a été demandé aux porteurs de projets d'adapter ces actions par petits groupes compatibles avec le respect des gestes barrières. Dans le cas où les actions de prévention individuelles ont été maintenues, il a été judicieux de proposer par exemple des ateliers de gym, en cycles de séances individuelles à domicile pour des personnes âgées et fragilisées par la crise sanitaire.

Par ailleurs, les opérateurs sont encouragés à mobiliser des solutions à distance pour assurer une continuité des actions, dès que cela est possible. Dans le cas contraire, la réalisation des actions collectives de prévention est suspendue ou reportée.

Actions pour les proches aidants de personnes âgées et/ou personnes handicapées

Le STA développe, organise, accompagne, construit en partenariat et communique sur les actions pour les proches aidants :

- 2 groupes Orchidée à Toul et Colombey-les-Belles : groupes de parole destinés aux personnes s'occupant d'un proche en situation de perte d'autonomie, animés par la psychologue à la direction de l'Autonomie.
- Le Bistrot Mémoire du Nord Toulois au café L'Grain d'Sel à Francheville pour les proches aidants confrontés à la maladie d'Alzheimer ou à une pathologie apparentée. Cette action est proposée par l'Association Toulois Nord familial et animée par la psychologue de l'EHPAD Brancion de Royaumeix.
- Des sessions de formation des aidants sont organisées par le collectif *Nous vieillirons ensemble dans le Saintois* proposées par l'association française des aidants et animées par un professionnel du territoire formé (la psychologue de l'EHPAD d'Haroué).
- Des sessions de formation des aidants sont organisées et animées par l'ergothérapeute chargée des actions de prévention du pays de Colombey-les-Belles.
- Des ateliers terre aidants-aidés sont animés par une céramiste, et organisées par le collectif *Nous vieillirons ensemble dans le Saintois*, au sein des établissements, permettant une autre relation entre aidants et aidés.
- Des rencontres entre proches aidants, à l'EHPAD de Foug sont animées par la plate-forme de répit de l'Office d'hygiène sociale (OHS).

Pendant le confinement, toutes ces actions collectives ont été adaptées en plus petits groupes ou suspendues. Un accompagnement et un soutien individuel par téléphone a également été proposé aux aidants qui l'ont souhaité.

■ Développer l'offre de services sur le territoire

La Coordination territoriale d'appui (CTA)

La CTA est composée des 3 acteurs de la coordination gérontologique du territoire : le Service territorial autonomie (STA), l'équipe MAIA 54 Centre (gestionnaires de cas et pilote) et le réseau gérontologique RESAPEG, partageant les mêmes locaux au sein de la Maison du Département (MDD) à Écrouves.

Ce rapprochement des services a permis l'ouverture de la ligne téléphonique de la CTA à destination principalement des professionnels de santé libéraux. Elle a pour vocation de leur apporter un appui dans les situations pour lesquelles des aides sont à mettre en place et à coordonner en complémentarité des soins médicaux.

Cette proximité permet également des échanges au quotidien, entre professionnels, sur les situations individuelles afin d'améliorer le parcours des personnes âgées dont l'état de santé est susceptible de se dégrader pour des raisons d'ordre médical ou social. Les échanges, la réflexion et les propositions de solutions se formalisent lors de staffs mensuels et rassemblent les 3 équipes ainsi que des partenaires invités.

Les échanges et les relations au sein de cette grande équipe sont restés fluides durant la crise sanitaire, que ce soit au sein du service, par téléphone ou en visio-conférence.

La CTA doit s'arrêter fin 2022 pour faire place à un nouveau Dispositif d'appui à la coordination (DAC) piloté par l'Agence régionale de santé (ARS) et la réflexion sur cette évolution des pratiques est déjà menée depuis 2021.

Les réunions partenariales

Le STA développe, organise, accompagne et construit en partenariat, des réflexions, des initiatives et des projets sur différentes thématiques : la lutte contre l'isolement, le soutien aux proches aidants, l'habitat alternatif, les présentations des actions de la prévention de la perte d'autonomie, la présentation des nouveaux services, etc.

La qualité des échanges est différente d'une réunion en présentiel mais les visio-conférences ont permis de maintenir ces rencontres rassemblant, à chaque reprise, 30 à 40 personnes (partenaires médico-sociaux, services d'aide à domicile, élus, associations, établissements, etc.).

■ Promouvoir les établissements médico-sociaux comme de véritables pôles ressources sur le territoire

Le collectif *Nous vieillirons ensemble dans le Saintois*

Le STA est très engagé dans le comité de pilotage du collectif *Nous vieillirons ensemble dans le Saintois* crée en 2016 et composé des 5 établissements médico-sociaux du Saintois (2 Établissements hospitaliers pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) associatifs à Saint-Firmin et Haroué, 1 EHPAD public à Vézelise, 1 FAM (foyer d'accueil médicalisé) et 1 FAS (foyer d'accueil spécialisé Équipage), l'association Équipage, la communauté de communes et le STA.

Les actions du collectif s'exercent dans les domaines du lien social, de la prévention de la perte d'autonomie, des établissements en tant que pôles de ressources, du soutien aux proches aidants, de la recherche d'habitat alternatif, de la mutualisation des moyens et des compétences.

La reconnaissance du fonctionnement innovant du collectif a permis la création d'un poste de chargé de mission pour 2 ans depuis août 2019, financé par l'ARS, le département et la Communauté de Communes. Il a été d'ailleurs été prolongé et prendra fin en juin 2022

Une enquête a ainsi été menée auprès d'une population ciblée sur les besoins d'un habitat inclusif dans le Saintois, alternative entre le domicile et l'hébergement en établissement pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap. Pour ce projet de création d'un habitat inclusif, le collectif a passé une convention avec l'Union territoriale mutualiste lorraine (UTML). Il

s'agit d'un groupe de travail composé du collectif et de la chargée de mission de l'UTML qui se réunit tous les 15 jour pour faire avancer le projet.

ZOOM ▶ Le comité de crise sanitaire Terres de Lorraine

Dans le cadre de la crise sanitaire et à la demande de certains acteurs de santé, les membres du comité de pilotage du Contrat local de santé (CLS) organisent le « comité de crise sanitaire Terres de Lorraine ».

La directrice des services territoriaux, avec la responsable du service Autonomie et la pilote MAIA participent à ces rencontres bimensuelles.

Ce comité est composé des membres du Copil et des membres du comité opérationnel du CLS, des professionnels de santé, des partenaires institutionnels, des responsables des structures de santé, des établissements scolaires et des associations du territoire Terres de Lorraine.

Les objectifs de ce comité de crise consistent à :

- *répondre dans l'urgence aux besoins et aux demandes des acteurs de santé : transmission des directives, remontée des besoins de terrain,*
- *mutualiser les compétences et les moyens pour répondre aux besoins des acteurs de santé,*
- *suivre l'évolution (incidence) de la maladie Covid-19,*
- *transmettre les mesures de prévention et recommandation validées,*
- *organiser et faciliter le déploiement de l'offre de santé : dépistages, vaccination, etc.*

LUNÉVILLOIS

▶ En chiffres

- **2 343 personnes aidées sur le territoire, dont :**
  - **876 personnes âgées de plus de 60 ans**
  - **1 388 personnes en situation de handicap de moins de 60 ans**
- **1 609 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**
- **931 bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'Allocation compensatrice tierce personne (ACTP)**
- **11 agents présent au sein du Service territorial autonomie (STA)**
  - **5 agents rattachés à la direction territoriale du Lunévillois : 3 animatrices Autonomie, 1 chargée d'accueil Autonomie et 1 responsable du STA**
  - **5 agents rattachés à la direction de l'Autonomie au central**
  - **2 agents rattachés à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)**

■ Informer et communiquer avec les professionnels pour mieux orienter

3 rencontres partenariales ont été organisées avec les acteurs du territoire :

- Le 09 février : thématique « santé » avec intervention de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et de la Maison des réseaux de santé de Lunéville (MRSL).
- Le 13 avril : thématique « soutien aux aidants » (interventions de l'ADMR et de la plateforme de répit de l'Office d'hygiène sociale (OHS).
- Le 28 septembre : thématique « aide sociale à l'hébergement » (intervention d'un agent du Département).

Afin d'assurer le relai d'information auprès des partenaires, une lettre d'information territoriale sur l'actualité relative à l'autonomie territoriale a été diffusée.

■ Repérer les situations d'isolement

Les professionnels du STA participent aux réunions de Soutien téléphonique aux personnes âgées (STAPA) et Mona Lisa.

■ Susciter l'engagement citoyen auprès des personnes âgées et en situation de handicap

Un projet partenarial à l'échelle territoriale, dans le cadre d'*Égalité, fraternité, agissez !* (EFA), a été organisé et coordonné entre des associations jeunesse, des structures médico-sociales du champ du handicap et d'autres associations locales, sur le thème de la lutte contre les discriminations. Dans ce cadre, des ateliers radio ont été animés par des intervenants professionnels puis restitués en radio locale. Une vidéo collective a également été montée par un jeune en Service civique.

■ Renforcer l'information et mobiliser les acteurs et les dispositifs d'aide existants

Un travail de partenariat avec les référents territoriaux Logement a été mis en place pour permettre une meilleure connaissance de l'offre de logement, et notamment de l'offre de logements adaptés. L'orientation de projets territoriaux de logements (Maison des Hibiscus, Mattexey…) a été réalisée conjointement avec la direction de l'Autonomie.

■ Améliorer le repérage des proches aidants et leur mise en lien avec les professionnels

Afin d'améliorer le repérage des aidants, une fiche a été mise en place auprès des professionnels du STA et une réflexion partenariale a été menée sur l'amélioration de la communication en direction des aidants et des professionnels, notamment dans le cadre du projet ETP MAMA, porté par la Maison des réseaux de santé de Lunéville (MRSL).

De plus, la responsable du STA a participé de manière hebdomadaire au comité de pilotage du projet « Diversification de l'offre de répit » financé par l'Agence régionale de santé (ARS) et coordonnée par l'Aide à domicile en milieu rural (ADMR).

■ Enrichir la palette des réponses aux besoins des personnes handicapées vieillissantes

Sur ce volet, le STA a participé au groupe de travail initié sur le territoire du Sel et Vermois par l'association Ensemble.

■ Faire évoluer les Établissements et services médico-sociaux (ESMS)

Une réunion avec l'ensemble des gestionnaires de résidence autonomie du territoire du Lunévillois, la direction de l'Autonomie et la MRSL a permis de mener une réflexion sur l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation les plus complexes par les ESMS.

■ Animer la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)

Les actions soutenues dans le cadre de l'appel à projet CFPPA 2021 ont été présentées en septembre 2021 aux partenaires sous forme de stands à Damelevières.

GRAND NANCY

▶ En chiffres

- **3 964 personnes aidées**
- **8 367 demandes traitées**
- **2 016 bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile**
- **1 939 bénéficiaires de la Prestation de compensation du handicap (PCH)**
- **Service territorial autonomie (STA) : 25 agents**

L'activité du service a été profondément transformée par la crise sanitaire. Quant à l'activité de l'année 2021, elle retrouve son niveau d'avant crise sanitaire avec 3 964 personnes aidées. Pour autant, le nombre des sollicitations a augmenté lorsque le service est interpellé, ce qui signifie des interventions sur des situations plus dégradées. Au titre du handicap, les mesures prises au niveau national afin de proroger les droits et les décisions de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui accordent des droits sur des périodes plus longues, au titre de l'urgence sanitaire, complètent cette année encore un paysage qui a modifié les demandes traitées en 2021.

■ Proposer une réponse individualisée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

Le Service territorial autonomie (STA) est labellisé à la fois guichet d'accueil de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et Centre local d'information et de coordination (CLIC). Ce guichet, spécialisé dans l'accompagnement des publics sur des questions d'autonomie, fonctionne avec une équipe d'animatrices chargées de l'accès aux droits. Des évaluateurs au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap sont également présents, ainsi que des professionnels qui interviennent au titre de la Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA). Une équipe de 5 jeunes en service civique viennent compléter le tout sur des missions de rupture de l'isolement et de récolte de la mémoire.

ZOOM ▶ Bus de l'autonomie : un outil au service du territoire

Dans la droite ligne de la mission d'évaluation menée en 2019 sur l'axe « Information et accès aux droits » du schéma départemental de l'Autonomie 2017/2021, qui dégageait comme principale recommandation pour les services territoriaux Autonomie de développer le « allers vers » pour mieux informer les usagers et favoriser l'accès aux droits, 2021 a été une année de mise en œuvre de ce principe avec cet outil si particulier du bus de l'autonomie.

En lien avec les partenaires du territoire, notamment les Centres communaux d'action sociale (CCAS), les associations et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), le bus a été déployé dans les quartiers, les marchés, les forums et les manifestations seniors afin de pouvoir communiquer sur cet aspect si important de la prévention et du bien vieillir : l'aménagement du logement. Déployé gratuitement sur la base d'une convention signée avec le Département, les partenaires du territoire peuvent solliciter cette ressource lors de leurs manifestations. En lien avec un ergothérapeute et une animatrice du service territorial, les sujets du financement, de l'aménagement du logement et de l'utilisation d'aides techniques sont abordés avec les usagers.

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

ENFANCE FAMILLE ET SANTÉ PUBLIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

- AIDE SOCIALE À L'ENFANCE
- CELLULE PROTECTION DE L'ENFANCE
- SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT
- PLANIFICATION & ÉDUCATION FAMILIALE
- RÉSEAU ÉDUCATIF
- OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL PROTECTION DE L'ENFANCE

SOLIDARITÉS HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

La politique publique Enfance famille et santé publique est mise en œuvre par différents services de la collectivité et de nombreux partenaires publics ou associatifs.

Au cœur de cette politique, la prévention et la protection de l'enfance sont notamment exercées par le Service social départemental (SSD), la Protection maternelle et infantile (PMI) et l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dont fait partie la prévention spécialisée.

La Protection maternelle et infantile (PMI) est dédiée à la promotion et à la prévention dans le domaine de la santé des enfants, des futures mères et des jeunes. Elle comprend 4 grands volets thématiques : la planification et l'éducation familiale, la santé des femmes enceintes, la santé de l'enfant de sa naissance à 6 ans et les modes d'accueils familiaux ou collectifs.

Elle comprend aussi des volets transversaux partagés avec de nombreux acteurs : le recueil de données en santé, le traitement et la diffusion de l'information, la contribution à la prévention du handicap et à la protection de l'enfance.

Dans le domaine de l'aide sociale à l'enfance, le Département développe des accompagnements diversifiés et mobilise différents dispositifs ou mesures pour répondre aux besoins de soutien et de protection des enfants en vue de résoudre leurs difficultés éducatives ou sociales, en associant et accompagnant les familles chaque fois que possible et dans le respect de l'intérêt supérieur des enfants.

En cas de refus ou d'absence de collaboration des détenteurs de l'autorité parentale aux propositions d'accompagnements et d'aides formulées, l'autorité judiciaire peut être saisie et sa décision s'impose alors aux familles comme au Département.

Le Département a consacré plus de 107 M€ à la politique publique enfance famille et santé publique en 2021 (hors budget de rémunération des agents départementaux).

En chiffres

- **90 agents travaillent au niveau départemental au sein de la Direction enfance famille et santé publique (DEFSP)**
- **273 agents, et des renforts, travaillent dans les territoires pour la Protection maternelle et infantile (PMI), l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et la prévention spécialisée**
- **302 assistants familiaux**

Faits marquants 2021

L'année 2021 a été marquée par une activité particulièrement soutenue :

- Développement du Service d'assistants familiaux d'urgence-relais (SAFUR) au sein du Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) au début de l'année : ce service composé notamment d'un psychologue, d'un médecin, d'une puéricultrice et de 4 assistants familiaux s'adresse aux enfants dont les problèmes ou troubles de développement repérés au cours de l'accueil à la pouponnière rendent incompatibles la vie en groupe proposée au sein des unités. Cette modalité d'accueil d'urgence de type familial permet d'offrir un lieu d'accueil plus sécurisant et ajusté aux besoins de l'enfant dans le cadre de la mission d'urgence du REMM (*lire aussi le Zoom dédié p.101*).
- Création de nouvelles structures face à la saturation du dispositif d'accueil :
  - à l'été 2021, 2 unités de 15 places (REMM) dédiées à l'accueil des 6-12 ans sur le site de Pixerécourt à Malzéville, jusqu'alors dédié à l'accueil de 48 mineurs non accompagnés,
  - à l'automne 2021, une Maison d'enfants à caractère social (MECS) de 21 places d'internat et 14 places de Service éducatif de placement à domicile (SEPAD) à Foug (gestionnaire REALISE) suite à l'appel à projet lancé par le CD54.
- Sortie de terre de la nouvelle pouponnière (REMM) à la mi-juillet 2021 après 2 ans de travaux (capacité : 33 places).
- Poursuite de la diversification de l'offre d'accueil en protection de l'enfance (conformément aux orientations du schéma départemental enfance famille), avec le développement du SEPAD suite à l'expérimentation conduite en 2019. Ce dispositif constitue un outil supplémentaire pour certaines problématiques familiales, soit pour faciliter et accompagner le retour à domicile des enfants en sortie d'institutions, soit pour éviter le placement institutionnel dès lors que l'intérêt de l'enfant le permet.

ZOOM ▶ L'équipe mobile pour personnes handicapées de l'ASE (EMPHASE)

Dans le cadre de la stratégie de Prévention et de protection de l'enfance (PPE), un projet d'équipe mobile pour personnes handicapées de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) est coporté par deux acteurs depuis le mois d'octobre 2021 : le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, au titre de sa compétence d'aide sociale à l'enfance, et l'association AEIM, au titre de ses compétences en matière d'accompagnement du handicap, avec le soutien financier de l'Agence régionale de santé (ARS).

EMPHASE apporte appui et expertise aux structures d'accueil de la protection de l'enfance, aux familles d'accueil et aux parents. Elle soutient et étaye le lieu d'accueil en mobilisant les moyens ou les compétences en vue d'adapter la prise en charge dans le respect des besoins du mineur. Elle vient en appui aux référents ASE dans la coordination du parcours des enfants à double vulnérabilité (enfance en danger et handicap) et participe au repérage des enfants en situation de handicap et confiés à l'ASE pour sécuriser les parcours et prévenir les ruptures.

Son périmètre d'action concerne initialement le sud du Département et sera progressivement étendu aux deux territoires du Pays-Haut.

Observatoire départemental de la protection de l'enfance (ODPE)

L'ODPE de Meurthe-et-Moselle a été inauguré le 19 novembre 2019. Sa mise en œuvre répond aux obligations réglementaires des lois du 5 mars 2007 et du 15 mars 2016. Il entre dans les engagements du schéma départemental enfance famille 2018-2022. Au-delà de répondre aux attendus législatifs, la mise en place de l'ODPE répond à plusieurs ambitions du Département :

- Constituer un levier permettant l'amélioration de la conduite de la politique publique enfance famille, notamment dans le champ de la prévention, en mobilisant l'ensemble des forces qui y concourent.
- Accompagner et initier des travaux prospectifs et d'innovations sociales pour la protection de l'enfance.
- Inclure dans son fonctionnement une dimension citoyenne par la participation d'usagers chaque fois que possible.
- Renforcer l'animation et la coordination du réseau d'acteurs de la protection de l'enfance.

■ Bilan synthétique d'activité 2021

- Formulation de préconisations issues des commissions et d'un plan d'action destiné à faire évoluer le dispositif départemental de prévention et de protection de l'enfance.
- Mise en place d'un groupe de travail dédié aux mineurs non accompagnés réunissant une dizaine de partenaires qui a permis d'identifier diverses pistes de travail pour améliorer l'accompagnement de certains mineurs dont la prise en charge est rendue difficile (conduite addictive et/ou implication dans des réseaux mafieux).
- Animation de la première rencontre entre les ODPE du Grand Est qui doit se poursuivre en 2022 dans un esprit de culture partagée.
- Mission d'appui au pilotage de la Direction Enfance famille et santé publique (DESFP) sur des grands dossiers : suivi schéma enfance-famille, convention aide et accompagnement des familles à domicile, suivi expérimentation Prév'en Scène, traitement des demandes de subvention pour l'ensemble de la direction, etc.
- Collecte de données et alimentation des statistiques pour les tableaux de gestion d'activité, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, l'Observatoire national de l'action sociale, etc.
- Contribution au suivi des évaluations internes et externes des établissements et services médico-sociaux intervenant au titre de la protection de l'enfance.
- Développement d'une stratégie de communication dédiée à la promotion, prévention et protection de l'enfance.
- Animation de 3 comités stratégiques rassemblant 70 partenaires membres.
- Animation de 6 commissions thématiques
    - Commission 1 : prise en charge des enfants à besoins spécifiques (santé, santé mentale, trouble du comportement, traumas). Quels coopérations et dispositifs développer pour permettre leur prise en charge dans le respect de leurs besoins tout en stabilisant les parcours ?
    - Commission 2 : la scolarité et l'insertion professionnelle des enfants et adolescents confiés à l'aide sociale à l'enfance. Comment accompagner les enfants et donner de l'ambition aux jeunes confiés à l'ASE ? Quelles coordinations et coopérations entre les établissements scolaires, les établissements d'accueil, l'ASE et les familles pour développer les compétences et favoriser la réussite de l'enfant et du jeune adulte ?
    - Commission 3 : accueil d'urgence. Comment mieux concilier les besoins fondamentaux de l'enfant et l'accueil d'urgence en protection de l'enfance ?
    - Commission 4 : participation des publics accueillis et accompagnés dans la politique de protection de l'enfance départementale. Comment mieux intégrer la parole et le ressenti des publics accueillis et accompagnés ? Comment les rendre acteurs de l'ODPE ?
    - Commission 5.1 : l'intervention à domicile au regard des nouveaux enjeux de la protection de l'enfance. Adaptation des mesures éducatives à l'évolution des familles et continuité éducative en milieu ouvert entre Aide éducative à domicile (AED) et Aide éducative en milieu ouvert (AEMO).

- Commission 5.2 : les critères qui fondent une décision de mesures éducatives, les conditions d'accompagnement et de mise en œuvre de la décision, les conditions et l'accompagnement d'une non mise en œuvre effective d'une décision de mesure éducative.

Protection maternelle et infantile

La politique publique de Protection maternelle et infantile (PMI) est dédiée à la promotion et à la prévention dans le domaine de la santé des enfants, des futures mères et des jeunes.

Elle comprend 4 grands volets thématiques :

- la santé sexuelle,
- la santé des femmes enceintes,
- la santé de l'enfant de sa naissance à 6 ans,
- les modes d'accueil : agrément des assistantes maternelles et familiales, suivi et contrôle des modes d'accueils individuels ou collectif.

D'autres volets transversaux sont partagés avec de nombreux acteurs : le recueil de données en santé, le traitement et la diffusion de l'information, la contribution à la prévention du handicap et à la protection de l'enfance.

Elle est pilotée par le service PMI et mise en œuvre sur le terrain par les médecins, cadres de santé, puéricultrices et sages-femmes qui assurent des consultations pré- et post-natales en Maisons départementales des solidarités (MDS) ou à domicile, conduisent des actions collectives, réalisent les bilans de santé pour les enfants de moyenne section en école maternelle, animent des lieux d'éveil et d'accompagnement à la parentalité… Ces professionnel.le.s sont présent.e.s dans les MDS, dans les maisons du Département et au service PMI au central.

La Protection maternelle et infantile est l'unique politique publique de santé restée compétence départementale. Au travers de ses missions résolument orientée vers la prévention sanitaire précoce, sa mise en œuvre est en grande partie encadrée par le Code de la santé publique, et elle se distingue à ce titre de la politique de protection de l'enfance stricto sensu.

La stratégie nationale de santé 2018-2022 a placé la prévention et la promotion de la santé comme tout premier axe d'amélioration à poursuivre pour les années à venir.

La prévention et la promotion de la santé, en tant que « *processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci* » (Charte d'Ottawa, 1986), occupent une place de plus en plus forte au sein des différents rapports et stratégies gouvernementales en lien avec la santé. « *La promotion de la santé repose sur la concertation et la coordination de l'ensemble des politiques publiques pour favoriser à la fois le développement des compétences individuelles et la création d'environnements physiques, sociaux et économiques favorables à la santé* ».

La PMI, en tant que politique de prévention et de promotion globale de la santé materno-infantile, est un acteur incontournable dans l'organisation territorialisée de la santé et constitue un levier d'action adapté pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et ainsi, garantir un accès aux soins préventifs à tous les enfants et toutes les femmes enceintes.

Le rapport des 1 000 premiers jours met incontestablement en lumière les missions préventives historiques de la PMI : « *l'ensemble des données scientifiques converge vers une position désormais commune : l'importance des 1 000 premiers jours, période où tout commence pour l'enfant, premiers apprentissages, développement cognitif et affectif, sociabilité …* ». L'un des grands chapitres de ce rapport consiste à proposer un accompagnement personnalisé aux parents, adapté aux fragilités et spécificités de l'enfant et de ses parents, et ce dès la période prénatale.

Ces préconisations croisent beaucoup d'actions qui avaient été mises en place dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention de la protection de l'enfance 2020-2022 où une grande place est laissée à la prévention : entretien prénatal précoce, visites post-natales préventives, accompagnement à la parentalité, repérage de la dépression du post-partum…

▶ En chiffres*

- **65 infirmières puéricultrices**
- **24 agents administratifs**
- **12 médecins en poste (5 postes vacants, dont 3 postes de médecins de territoire et le poste de médecin départemental de PMI)**
- **816 heures de vacations médicale (contre 786 heures de vacations en 2020)**
- **1 médecin référent protection de l'enfance**
- **16 sages-femmes**
- **8 cadres de santé**
- **3 assistantes sociales ou éducatrices spécialisées**
- **3 psychologues**
- **1 éducatrice de jeunes enfants**

** Présents au 31/12/2021 sur l'ensemble du département (central et territoires).*

L'année 2021 a été marquée par une situation sanitaire encore instable et un secteur médico-social parfois en tension : augmentation des informations préoccupantes, vulnérabilité accrue dans certaines familles, tension médicale… Le service PMI

reste impacté par des difficultés de recrutement des professionnels de santé, et un plan de promotion pour le recrutement des médecins territoriaux a été initié.

ZOOM ▶ Garde d'enfants : poursuite de la hotline pour les familles prioritaires

Les cadres de santé du service de Protection maternelle et infantile ont poursuivi en 2021 la coordination du dispositif de recherche de solutions d'accueil pour les familles prioritaires, par le biais de la hotline mise en place pendant le premier confinement : recherche de solutions d'accueil pour les familles prioritaires, assistance aux territoires pour répondre aux différentes problématiques des structures collectives et des assistant.e.s maternel.le.s.

La réorganisation du service amorcée en 2020 se consolide : rattachement du service PMI à la direction de l'Enfance-famille devenue Direction enfance famille et santé publique (DEFSP). Les missions des cadres de santé territoriaux ont été étoffées par l'encadrement des équipes de puéricultrices et sages-femmes.

Ainsi, les médecins sont en partie déchargés du management hiérarchique des équipes afin de pouvoir se recentrer sur des activités médicales ou nécessitant une expertise médicale, ainsi que sur la conduite de projets territoriaux de santé. Le volume de consultations médicales est à consolider. Le renforcement des vacations, et la perspective de nouvelles formes de partenariat (secteur public, privé) pourrait permettre à la PMI de renforcer son offre, notamment sur les territoires les plus en tension. À titre d'exemple, une collaboration avec les médecins d'un centre municipal de santé se dessine sur le territoire de Briey.

Globalement, l'activité de la PMI en 2021 est en hausse avec plus de visites à domicile et une augmentation des files actives femmes et enfants.

L'arrivée du médecin référent protection de l'enfance a permis de mettre en place concrètement des actions en faveur de la santé des enfants confiés, et ainsi de sécuriser les parcours de santé de ces enfants (suivi médical, orientation, etc.).

Planification, éducation familiale et Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)

▶ En chiffres*

- **Au sein des 6 Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) :**
  - **4,8 équivalents temps plein (ETP) administratifs**
  - **6,5 ETP sages-femmes**
  - **1,55 ETP conseillères conjugales**
  - **0,5 ETP psychologue**
  - **911 heures médicales**
  - **0,35 ETP assistante sociale**

** Les données chiffrées de cette partie concernent l'année 2020, le rapport d'activité des CPEF étant réalisé fin avril de l'année N+1. Elles concernent donc l'année la plus marquée par la crise sanitaire liée au COVID-19.*

Les conventions de partenariat arrivent à leurs termes fin 2022, après avoir été renouvelées pour 3 ans (2020-2022) assurant ainsi une stabilité administrative aux équipes des CPEF.

Au niveau des consultations

L'impact de la crise sanitaire sur l'activité est très marqué :

- Baisse de 11% de la file active et de 24% du volume des consultations (7 119 actes de consultation enregistrés en 2020 contre 9 412 en 2019) auprès de 4 613 consultants (5 174 en 2019).
- En revanche, la part de mineurs ayant bénéficié d'une consultation médicale est stable à 35% en 2020 (37% en 2019), avec une grande hétérogénéité entre le nord et le sud du département (20% à Mont-Saint-Martin et 53% à Toul).
- La contraception reste le 1er motif de consultation du public.

Part sage-femme et part médecin dans les consultations : évolution constante

Les actes sont pour 60% réalisés par les sages-femmes, en constante augmentation (40% en 2017). Néanmoins, il y a une disparité importante : 40% des actes réalisés pour le CPEF de Nancy contre plus de 90% pour le CPEF de Toul.

Cette dynamique se confirme depuis plusieurs années, et est en lien avec l'élargissement des compétences des sages-femmes dans le domaine de la contraception et du suivi gynécologique. L'articulation entre sage-femme et médecin est confortée : les médecins interviennent en seconde ligne en cas de pathologie, ce qui se traduit par une baisse de 42% du temps médical financé par le Département.

Actions collectives

Il s'agit de l'activité la plus impactée par la crise sanitaire avec notamment la fermeture des collèges. Baisse de plus de moitié du nombre de séances réalisées : 446 séances en 2020, contre 839 en 2019. Cette année constitue une véritable cassure de la dynamique des années antérieures. Ainsi, seules 45% des classes de 4e ont été couvertes en 2019 (contre 84% en 2019).

Activité orthogénie : essor important

La crise sanitaire a fait émerger de nouvelles pratiques, notamment en termes d'offres d'Interruption volontaire de grossesse (IVG) : les CPEF sont très présents sur cette offre de service (400 forfaits IVG reversés au Département contre 50 en 2018), la téléconsultation est utilisée lorsque cela répond au besoin du public et permet d'optimiser les délais.

Le nombre de naissances chez les mineures constitue un des indicateurs de résultat important à suivre. Il accuse un net infléchissement depuis 2016. À noter une baisse notable du nombre de grossesses chez les mineures en 2020 (moins de conceptions dû au confinement).

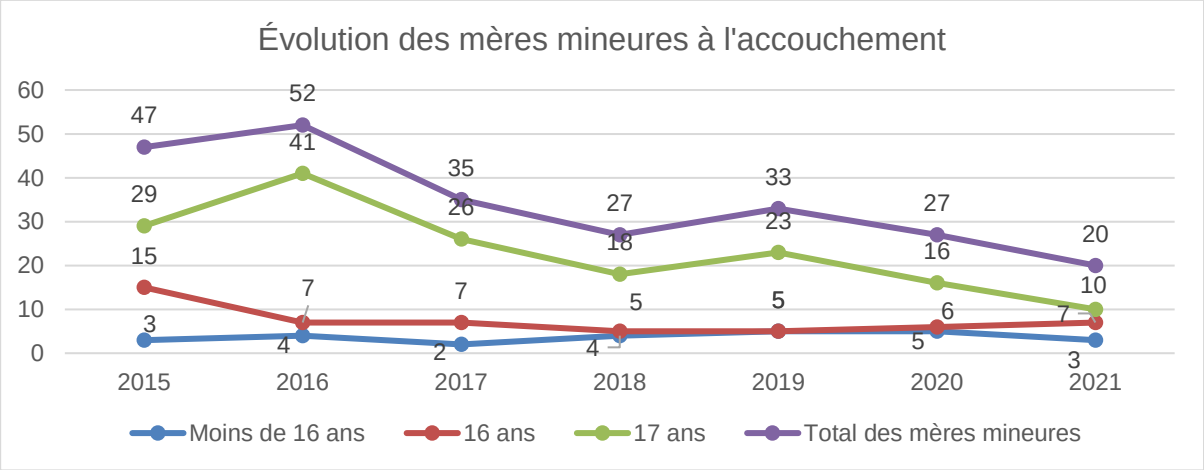

ZOOM ▶ 17e journée annuelle des CPEF

Elle a eu lieu le 20 octobre 2021 à Essey-lès-Nancy au haut château. La matinée a été consacrée aux actualités médicales concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus et l'après-midi à l'articulation entre les services de protection de l'enfance, le médecin protection de l'enfance, la Cellule pour la protection de l'enfance en Meurthe-et-Moselle – Accueil (CEMMA) et les CPEF. Les échanges ont été riches et ont permis de conforter le partenariat.

Perspectives 2021/2022 des CPEF

- Poursuite de la prise en charge des IVG médicamenteuses.
- Bilan d'une action « aller vers » : consultation délocalisée du CPEF de Briey au sein de la maison départementale des solidarités de Jarny.
- Impact financier de la mise en œuvre d'une nouvelle convention avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).
- Renouvellement des conventions de partenariat.

Santé de la mère et de l'enfant

■ Maternité et périnatalité : prévention précoce accentuée

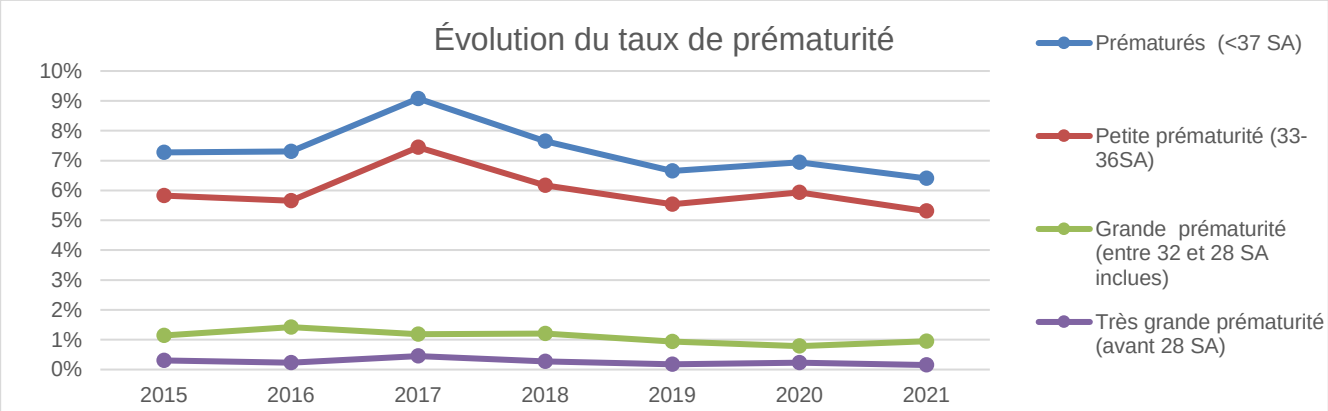

La natalité poursuit sa baisse avec pour la 2e année consécutive un nombre de naissances inférieur à 7 000 : 6 767 en 2021 (contre 6 866 en 2020 et 7 252 en 2019). Malgré cette baisse, l'activité des sages-femmes est en progression : 6 963 actes ont été enregistrés pour l'année 2021 (contre 6 619 en 2020) concernant les activités de planification, maternité en pré- et post-natal.

L'activité des sages-femmes sur le versant prénatal connait un recentrage fort sur la prévention primaire. En effet, les sages-femmes de PMI proposent de manière systématique un entretien prénatal précoce en direction des primipares, sans critère de

vulnérabilité. Cet entretien est le premier moment clé du parcours maternité. Il s'agit d'un temps d'échange permettant de faire le point sur tous les aspects de la grossesse dès ses débuts et les besoins spécifiques d'accompagnement. Il permet, par ailleurs, le repérage des violences conjugales grâce à un questionnement systématique. Il est à ce titre un outil indispensable de prévention, comme rappelé dans le rapport des 1 000 premiers jours.

Les visites à domicile :

- 38% sont des visites préventives (32% en 2020).
- 45% avec un risque préalable identifié : médical, psychologique ou social (57% en 2020).
- 9% dans le cadre de la protection de l'enfance : mesure effective ou en cours (11% en 2020).

En 2021, des actions collectives en direction des femmes enceintes ou des jeunes enfants (matériel de puériculture, alimentation, allaitement maternel) se sont tenues au sein des MDS. Les sages-femmes se sont également mobilisées sur des temps forts nationaux notamment la prévention de l'alcoolisation fœtale et le « Mois sans tabac ».

Les sages-femmes de PMI sont en lien étroit avec tous les partenaires. Maintenir ou développer des liens de partenariat est essentiel pour faire vivre le réseau et permettre à la PMI d'être identifiée par tous : 439 rencontres partenariales en 2021 (donnée stable). Les deux sages-femmes de liaison identifiées au sein des deux grands établissements d'accouchement de la métropole du Grand Nancy (maternité régionale et clinique Majorelle) rencontrent plus de 1 600 femmes (en légère baisse).

Les sages-femmes de PMI, au détour de leurs suivis, orientent massivement les femmes vers les services spécialisés :

- 19,9% vers des consultations d'addictologie (17,6% en 2020).
- 36,7% vers des psychologues (37,3% en 2020).
- 51,2% vers les différents services sociaux des maternités, des secteurs (58% en 2020).
- 62,9% vers des services opérant pour la mise en place d'aide à domicile (56,9% en 2020).

Les situations prises en charge sont parfois complexes, ce qui se traduit par une participation forte des sages-femmes de PMI aux synthèses/concertations pluri-partenariales et aux réunions de coordination autour des familles au sein des maternités.

Population suivie* par les sages-femmes de PMI (10% des femmes enceintes du département)

- Près d'un tiers sont des femmes seules,
- 20% rencontrent une problématique liée au logement (insalubre, précaire, inadapté, voire sans logement, …),
- 42% sont bénéficiaires de minima sociaux,
- 17% déclarent vivre dans un climat de violence intrafamiliale et 65% ont le sentiment d'avoir un mode de vie perturbé,
- 13 % ne parlent pas français,
- 17,8% présentent une menace d'accouchement prématuré,
- 6% ont une pathologie psychiatrique,
- 25% ont une mesure de l'aide sociale à l'enfance pour un autre enfant du foyer,
- 5% sont en situation irrégulière,
- 30% sont fumeuses,
- 6,8% mettent au monde des enfants prématurés (6% en population générale et 6,9% en Meurthe-et-Moselle),
- poids moyen des enfants à terme : 3,3 kg.

Ces données sont stables par rapport à 2020.

La vulnérabilité repérée le plus fréquemment par les sages-femmes est d'ordre psychologique (83%), puis d'ordre social (76%) et ensuite d'ordre médical (71%), mais bien souvent les femmes suivies cumulent ces 3 facteurs de risque. 80% des suivis effectués par la sage-femme donnent lieu à une prise en charge par la puéricultrice de PMI. 4,5% de ces suivis aboutissent à un signalement aux autorités judiciaires, la moitié de ces signalements conduit à un placement de l'enfant à la naissance. Ces indicateurs attestent d'une population plus fragile que la moyenne des femmes enceintes.

■ Santé du jeune enfant

Consultations pédiatriques

Actions emblématiques du service public de proximité, ces consultations pédiatriques gratuites sont réparties sur 49 lieux de consultation dans le département et sont toutes dédiées au développement du bébé et aux questions que se posent inévitablement les parents. Elles constituent le dispositif premier de dépistage précoce et de soutien à la fonction parentale.

L'accueil et les animations proposées en salle d'attente permettent d'offrir au public accueilli une ouverture à des activités culturelles et de loisirs. Cette dimension collective permet d'ouvrir un espace pour le jeu, la musique, les livres, l'art ou d'offrir aux parents une première sensibilisation sur des thématiques santé/éducation diverses : nutrition, sécurité, place des écrans dans la famille, portage, lecture de contes, etc.

En 2021, l'offre reste insuffisante au regard des normes minimales et diminue nettement par rapport à 2020. En 2021 un peu moins de 900 consultations (contre 1 175 en 2020) ont permis de voir en consultation un peu moins de 4 500 enfants (5 943 en 2020). Il convient de souligner que le contexte sanitaire et la mise en place des gestes barrières, a nécessité de réguler le nombre de consultants, ce qui peut expliquer la baisse du nombre d'enfants vus. Globalement, la situation sanitaire a engendré une baisse de la fréquentation des consultations à certaines périodes.

La difficulté de recruter et de maintenir un temps médical suffisant dédié à cette activité se poursuit, ce qui a amené la collectivité à proposer des actions concrètes pour la valorisation du parcours professionnel des médecins territoriaux et la revalorisation des vacations médicales.

Les médecins de PMI restent fortement engagés pour que cette activité ne s'effondre pas et qu'elle reste aussi équitable que possible grâce notamment à l'aide mutuelle entre territoires et le renfort des médecins vacataires. Ces derniers ont contribué à 26% des consultations (717 heures) et ont participé, à la marge, aux bilans en école maternelle.

Les recettes en provenance de l'Assurance maladie pour cette activité sont en hausse et s'élèvent à 148 500 € (contre 113 000 € pour 2020), mais elles montaient à 235 201 € en 2017, alors même que les cotations des actes médicaux ont évolué avec une hausse du tarif pour la réalisation des certificats de santé du neuvième et vingt-quatrième mois (46 €).

CONSULTATIONS PEDIATRIQUES – OFFRE EN SEANCES HEBDOMADAIRES PAR TERRITOIRE (AU REGARD DE L'ATTEINTE DE LA NORME)

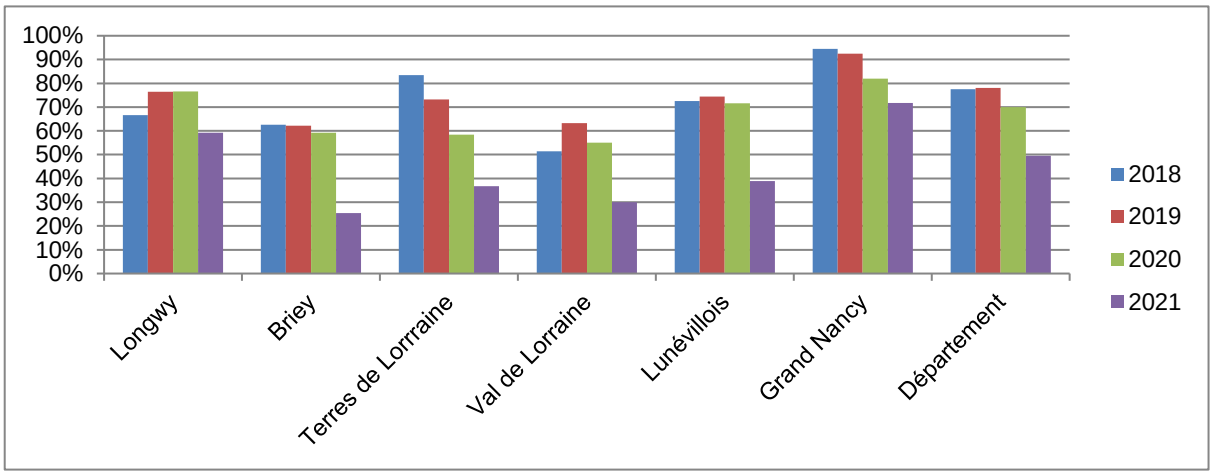

Bilan de santé en écoles maternelles (BEM) - Année scolaire 2020/2021

Ce bilan de santé s'adresse à tous les enfants (de moyenne section de maternelle) et donne de précieuses informations sur l'état de santé d'une population d'enfants, à un âge où il est fondamental d'intervenir pour éviter les pertes de chances liées à un problème non dépisté, à un moment où il est possible d'y remédier efficacement.

En 2021, le taux de couverture en moyenne section est de 93,12% avec 7 080 bilans d'enfants réalisés (en 2020, la couverture était de 72%). Cette activité avait été fortement impactée par la crise sanitaire (fermeture des écoles). En général, le maintien de ce taux de couverture quasi-exhaustif est obtenu du fait de la prédominance des bilans partiels depuis 2011, les bilans sont en effet principalement effectués par les puéricultrices de PMI.

La proportion de bilans complets, réalisés par le binôme médecin/puéricultrice en présence des parents, a encore diminué : elle est de 8% pour l'ensemble du département (contre 15% en 2020 et 19% en 2019). Elle est maximale pour le territoire de Longwy (22%) et minimale pour Briey (absence de médecin) et le Grand Nancy. À noter que le territoire Grand Nancy voit une chute importante du nombre de bilans complets depuis 3 ans : 23% en 2019, 13% en 2020 et 5% en 2021. D'une manière générale, cette activité est de plus en plus portée par les puéricultrices et les médecins participent de moins en moins aux séances de BEM.

Au niveau départemental, 1/3 des bilans sont réalisés avec une présence parentale. Elle permet un échange et optimise les suites à donner au bilan de santé, ce qui est un élément qualitatif fort. Cette action a été portée par la stratégie PPE.

À noter une grande hétérogénéité au niveau départemental du taux de présence parental : 95% à Longwy et 11% pour Grand Nancy. Par rapport à 2020, cet indicateur est en hausse pour les territoires qui étaient ciblés par la stratégie (Val de Lorraine et Terres de Lorraine), stable pour les autres et en forte baisse pour Grand Nancy (qui passe d'un tiers de bilan en présence des parents à 11%).

Le groupe de travail départemental autour des BEM a poursuivi ses travaux en 2021 : notamment autour de la réflexion sur les protocoles de coopération médecins/puéricultrices, l'harmonisation des pratiques professionnelles et l'actualisation des outils, aller vers une numérisation des BEM, un plan de formation des professionnels.

ZOOM ▶ Problèmes de santé les plus marquants

Les bilans de santé en écoles maternelles, réalisés de manière exhaustive, permettent de dresser un tableau de l'état de santé des enfants de 4 ans dans notre département, pour quelques indicateurs clés :

- ***Surpoids** : au niveau départemental 11,2% des filles et 10% des garçons sont concernés. Les territoires les plus touchés sont Briey et Val de Lorraine (respectivement 9,7% des filles et 9,5% des garçons) et Longwy et Grand-Nancy (respectivement 15,2% des filles et 13,1% des garçons).*
- ***Couverture vaccinale** : 93,8% des enfants ont une couverture vaccinale effective pour DTCoqPolio. Seulement 86,7% (86,3% en 2020) ont eu les deux vaccins ROR (rougeole, rubéole, oreillons), un taux de couverture encore insuffisant pour limiter la propagation des virus (seuil 90-95%).*
- ***Pathologies dentaires** : 21,2% des enfants (vus en bilan complet) présentent des problèmes dentaires.*

- ***Troubles du langage*** *: 18,1% (19,8% en 2020) des enfants testés présentent un profil rouge ou orange au test ERTL4. Les territoires de Longwy et Grand Nancy possèdent la plus forte proportion d'enfant avec un examen de langage anormal (respectivement 45,5% et 35,8%).*
- ***Audition*** *: 9,9% (14% en 2020) des enfants présentent un problème auditif. Parmi eux, 30,1% (36,4% en 2020) bénéficient déjà d'un suivi. Les enfants dont le problème n'était pas connu sont revus en PMI et sont adressés à un spécialiste ou à un médecin généraliste.*
- ***Vision*** *: 29,1% (32,3% en 2020) des enfants présentent un trouble visuel. Parmi eux, 46,8% (41,2% en 2020) bénéficient déjà d'un suivi.*

ZOOM ▶ Troubles visuels : dépistage encore plus précoce

Au vu de l'importance des troubles visuels présentés par les enfants, le programme de dépistage précoce s'est poursuivi dès la petite section d'école maternelle. Ainsi en 2021, 2 500 enfants ont pu bénéficier d'un examen visuel par des orthoptistes. À l'issue de cette campagne de dépistage, 15% (15,6% en 2020) des enfants ont été adressés à un spécialiste. Cette action sera reconduite en 2022.

À l'étude *: dans le cadre de la prévention de l'amblyopie, un projet de dépistage visuel précoce par le biais d'appareils portables de photo-screening est à l'étude avec planification d'une journée de travail en 2022.*

L'activité des puéricultrices

Les puéricultrices sont intervenues auprès de plus de familles et enfants différents que l'année précédente : 4 367 familles, chiffre supérieur à 2020 (4 082 en 2020 et 3 930 en 2019) et 4 895 enfants différents (4 598 en 2020 et 4 453 en 2019).

En revanche, la part des enfants de moins d'un an rencontrés a diminué et représente 48% en 2021 (54% en 2020 et 69% en 2017) et celle des enfants vus en intervention préventive est de 69% en 2021 (68% en 2020, stable par rapport à 2019). L'intervention de la PMI reste donc préventive mais elle est moins précoce.

Visites à domicile : de moins en moins préventives, de plus en plus orientées en protection de l'enfance

Le nombre de visites à domiciles effectuées par les puéricultrices est en nette hausse par rapport à 2020 et 2019 (non impacté par la crise sanitaire).

Le nombre de visites préventives reste majoritaire tout en diminuant alors que le nombre de visites en protection de l'enfance est en augmentation continue depuis trois ans :

- Diminution du volume de visite post-natale (0-3 mois) : 1 600 actes en 2021 (2 300 en 2017) soit 23% de la population.
- Diminution du volume d'action « à risque » : 1 100 en 2021 (1 500 en 2017).
- Explosion du volume d'action « protection de l'enfance » : 2 550 en 2021, soit une hausse de 40% (1 500 en 2017).

▶ En chiffres

- **8 400 visites à domicile répertoriées (6 176 en 2020, 7 113 en 2019) :**
  - **41% visites dites préventives, post-natales ou d'accompagnement (48% en 2020, 55% en 2019)**
  - **13% auprès d'enfants présentant un critère de risque médical, psychologique ou social**
  - **30% (38% en 2020) dans le cadre de la protection de l'enfance pour des évaluations d'information préoccupante : 509 (411 en 2020) ou enfants bénéficiant d'une mesure ASE**
- **Environ 20% des visites sont effectuées en post-natal (légère baisse par rapport à 2020). Cette proportion peut être considérée comme faible au regard du fort potentiel préventif de ce type d'intervention précoce**

Autres interventions

Les autres types d'interventions concernent :

- Le suivi de l'agrément des assistant.e.s maternel.le.s (nombre d'actes en diminution de 37% par rapport à 2019) ; 342 assistantes maternelles ont été vues en 2021 (357 en 2020) dans le cadre de l'activité de renouvellement/modification et suivi, en complémentarité des missions de l'équipe spécialisée agrément PMI. Il faut souligner que cette activité pour les puéricultrices se limite aux évaluations liées aux déménagements/modifications.
- La participation aux bilans en école maternelle en demi-journées (+ 25% par rapport à 2020, - 23% par rapport à 2019), ce qui représente 1 606 demi-journées d'intervention (1 282 en 2020) et 337 réunions avec le corps enseignant des écoles maternelles.
- La participation aux consultations médicales (+ 15% par rapport à 2020, - 13% par rapport à 2019).
- La participation aux permanences de puériculture (+ 24% par rapport à 2020, - 23% par rapport à 2019), ce qui représente 270 demi-journées de permanence (225 en 2020) et 474 enfants vus (472 en 2020).
- La participation aux actions collectives a augmenté de 24% par rapport à 2020 (mais a diminué de 47% par rapport à 2019), en raison de la crise sanitaire : 920 demi-journées d'activité ont cependant pu se dérouler (742 en 2020).

En 2021, le temps administratif a augmenté de 38% (diminué de 31% en 2020 par rapport à 2019), cependant ce chiffre est à pondérer car il n'intègre pas l'ensemble du temps administratif en distanciel. Les réunions sur site représentent 47% (50% en 2020) du temps global passé en réunion.

Une réflexion est lancée sur la mise en œuvre et le déploiement de consultations de puéricultrices au sein des MDS. Certains sites en proposent déjà, mais elles ne sont actuellement pas comptabilisées en tant que telle.

L'équipe des titulaires mobiles
En 2021, l'équipe des puéricultrices titulaires mobiles a fonctionné en effectif complet (4,8 ETP) avec le renouvellement quasi intégral de l'équipe et l'arrivée de 4 nouvelles professionnelles au sein de l'équipe en 2020. Leurs activités ont concerné principalement des remplacements maladie ou des renforts d'équipe.

En 2021, leurs interventions ont ciblé principalement les évaluations d'information préoccupante, des BEM et des participations aux consultations médicales. Elles ont participé globalement à 150 séances de consultation (67 en 2020), à l'évaluation de 84 informations préoccupantes (25 en 2020) et ont réalisé 158 séances de BEM (61 en 2020).

Au niveau des visites à domicile et à distance :

- Interventions à risque : 325 (195 visites à domicile en 2020).
- Intervenions préventives : 321 (111 visites à domicile en 2020).

Au total, 474 familles (218 en 2020) et 513 enfants (241 en 2020) différents ont été vus sur toutes les catégories d'intervention.

L'équipe de puéricultrices mobiles s'est particulièrement investie en 2021 dans les travaux conduits en direction de l'harmonisation des pratiques professionnelles, l'accompagnement des nouveaux professionnels, notamment dans l'usage des différents outils. Elle participe activement à l'archivage des dossiers PMI sur les différents sites.

À noter, une sollicitation plus forte des territoires pour du renfort sur les évaluations d'information préoccupante ce qui peut complexifier l'organisation de l'équipe, les évaluations s'étalant parfois sur 2 mois.

Lieux d'éveil et autres actions collectives
On répertorie 17 lieux d'éveil actifs répartis sur les 6 territoires. L'animation de ces lieux représente une part importante de l'activité préventive et de soutien à la parentalité des puéricultrices : 959 ½ journées en 2021 (184 demi-journées en 2020 en raison de la crise sanitaire, 679 en 2019).

Les thèmes des activités proposées aux familles varient d'un lieu à un autre : art-thérapie, musique, lecture au jeune enfant, massages bébés, portage, sophrologie, sorties découvertes. Les lieux d'éveil et autres actions collectives permettent de créer du lien social en prenant appui sur les compétences et les capacités des personnes.

Un grand nombre d'actions collectives sont habituellement proposées : animations en direction des assistant.e.s maternel.le.s, en écoles maternelles ou sur sites, recours aux 4 mallettes pédagogiques (nutrition, accidents domestiques, hygiène bucco-dentaire, prévention de la mort inattendue du nourrisson). Cette activité très variée, alimentée grâce aux outils mis à disposition, est accompagnée par le pôle documentation du service de PMI.

En 2021, le service de PMI a poursuivi le déploiement d'actions de promotion de la lecture dans le champ de la petite enfance, au travers de son engagement au côté de la Médiathèque départementale dans le label *Premières pages*.

ZOOM ▶ Les journées professionnelles de PMI et leurs partenaires

Depuis 2019, les actions menées par la Médiathèque de Meurthe-et-Moselle et le service de PMI bénéficient du label Premières pages *attribué par le ministère de la Culture. Objectifs : éveiller les jeunes enfants au plaisir des histoires et sensibiliser leurs parents à la lecture, lutter contre les inégalités territoriales et sociales en matière d'accès aux livres et à la culture de l'écrit, développer le goût du livre, …*

En 2021, la journée départementale d'étude du label Premières pages *s'est déroulée le 30 septembre avec comme thématique « Le livre et le tout petit : partageons des histoires », et notamment la participation d'Evelio Cabrejo-Parra, psycholinguiste et maitre de conférence à l'université de Paris VII et de Grégoire Solotareff, auteur illustrateur.*

■ Accompagnement de l'accueil des jeunes enfants

L'activité des cadres de santé du service de PMI

Les cadres de santé de PMI travaillent en liens étroits avec les secrétariats modes d'accueil de chaque territoire et assurent la mission d'inspection (suivi, contrôle) des modes d'accueil collectifs et individuels. Ils participent activement à la gestion territoriale du service Protection maternelle et infantile (PMI) et au développement des projets du service avec les équipes de PMI. L'année 2021 est marquée par l'ajout de la mission d'encadrement des puéricultrices et sages-femmes de l'équipe territoriale de PMI. La ligne métier est animée par le cadre de santé départemental.

Concernant les Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), l'objectif fixé est que chaque EAJE soit contrôlé par le service PMI au minimum tous les 18 mois. Les cadres de santé pilotent également sur leur territoire, l'activité relative à l'agrément des assistant.e.s maternel.le.s et des assistant.e.s familiaux.ales. Les délais de traitement ont intégralement été respectés en 2021.

L'entretien des partenariats petite enfance sur chaque territoire permet de mettre en place des projets en cohérence avec les orientations stratégiques départementales pour l'accueil du jeune enfant.

L'expertise des cadres de santé en matière d'accueil du jeune enfant permet d'accompagner les professionnel.le.s de la petite enfance au plus près de leurs besoins.

Les cadres de santé participent activement aux groupes de travail départementaux ou territoriaux. Selon l'organisation des territoires, leurs missions ont pu évoluer en 2021, avec une contribution à l'appui technique apporté aux équipes, dans le champ de la santé ou de la protection de l'enfance, pour des situations ne demandant pas nécessairement d'expertise médicale. La réflexion se poursuit concrètement sur l'articulation entre les missions des cadres de santé et des médecins.

Une année 2021 marquée par une réforme des modes d'accueil

Cette réforme a démarré en décembre 2020 avec la promulgation de la loi ASAP, dont l'article 99 a permis de légiférer par ordonnances pour les modes d'accueil de la petite enfance. Cette réforme fait partie intégrante du projet des 1 000 premiers jours et réforme en profondeur les modes d'accueil, avec pour objectif premier de simplifier les modes d'accueil et le pilotage local des actions menées en matière de service aux familles.

Pas moins de 10 textes réglementaires (ordonnances, décrets, arrêtés) composent cette réforme. Dans les grandes lignes, cela impacte le cadre de l'agrément des assistants maternels (plus de possibilité de restriction d'âge), transforme les relais d'assistants maternels en relais petite enfance avec des compétences étendues aux professionnels de la garde d'enfants à domicile, modifie le cadre réglementaire et normatif régissant les EAJE (référentiel bâtimentaire, normes d'encadrement, qualifications des professionnels de la petite enfance, introduction d'une charte qualité pour l'accueil du jeune enfant, mise en place de comités départementaux de service aux familles, qui devra inscrire ses actions dans la lignée des orientations posées dans le Schéma départemental des services d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement à la parentalité (SDAPEP)).

Au-delà de son impact sur les pratiques des professionnels de PMI, cette réforme a nécessité l'actualisation de nombreux outils et d'organiser la transmission des informations à l'ensemble des partenaires petite enfance.

Les assistant.e.s maternel.le.s et familiaux.ales

En chiffres

- **13 professionnel.le.s à double agrément (contre 17 en 2020, en baisse constante)**
- **Assistant.e.s maternel.le.s :**
  - **Au nombre de 3 850 (4 118 en 2020, soit - 7,4%)**
  - **231 demandes de 1er agrément (contre 208 demandes en 2020 et 299 demandes en 2019)**
  - **112 accords de premier agrément délivrés (contre 90 en 2020)**
  - **526 accords de renouvellement d'agrément délivrés (606 en 2020)**
  - **13 249 places, toutes modalités confondues (- 5,3% par rapport à 2020)**
  - **Taux de refus d'agrément : 53% (52% en 2020)**
- **Assistant.e.s familiaux.ales :**
  - **448 hors double agrément en Meurthe-et-Moselle (445 en 2020 et 449 en 2019)**
  - **50 demandes de 1er agrément**
  - **23 accords de premier agrément délivrés (16 en 2020 et 21 en 2019)**
  - **Taux d'acceptation de 47,7%**
  - **884 places en 2021 (843 en 2020 et 883 en 2019)**

Faits marquants

La crise sanitaire a fortement impacté le secteur de l'agrément en 2020. Une tendance à la reprise de l'activité se dessine, avec une légère augmentation des demandes de premier agrément.

Le cadre de la profession d'assistant maternel a évolué avec la réforme des modes d'accueil, qui vise à simplifier les conditions d'accès à la profession et à en faire la promotion.

L'activité de suivi et d'accompagnement des pratiques professionnelles a repris : 128 visites de suivi (contre 80 en 2020). La mise en place d'un suivi systématique à un an devrait permettre de renforcer cette activité.

Le nombre de recours toutes décisions confondues est stable : 23 recours en 2021 : (20 en 2020 et 31 en 2019).

La Commission consultative paritaire départementale (CCPD) s'est réunie à 3 reprises pour examiner 18 dossiers (idem en 2020 et 34 en 2019). La baisse du nombre de dossiers présentés est conséquente et peut être mise en corrélation avec l'accentuation du suivi des assistant.e.s maternel.le.s et l'arrivée des cadres de santé sur les territoires, ainsi qu'avec la baisse de l'activité générale.

Les places

Le nombre de places poursuit son déclin et soulève de nombreux questionnements sur la couverture des besoins d'accueil des enfants de moins de 3 ans au niveau départemental. La construction d'une enquête sur l'évolution des besoins de garde des parents a débuté en 2021 et devrait se concrétiser en 2022 par le lancement d'une enquête départementale auprès des jeunes parents.

Le nombre de places chez les assistant.e.s familiaux.ales se maintient.

L'équipe spécialisée d'agrément

Cette équipe pluridisciplinaire de 9 agents (7,3 ETP), rattachée au service central, est chargée des entretiens de première demande et des renouvellements, ainsi que des suivis. La pluridisciplinarité de l'équipe (puéricultrices, psychologues, éducatrices spécialisées et assistantes sociales) permet de réunir l'expertise de plusieurs métiers.

Un travail d'amélioration des outils, des pratiques et des référentiels pour l'ensemble du service départemental de PMI a été poursuivi, permettant d'apporter de l'objectivité dans les évaluations réalisées et faciliter le processus décisionnel. Cela permet de répondre à l'enjeu d'exhaustivité du recueil de données préalable à l'agrément. Les évaluations d'assistants familiaux se sont poursuivies à 2 professionnels dont 1 psychologue, avec répartition des thématiques et conclusion commune. L'évaluation de cette nouvelle modalité est très positive et a facilité la prise de décision des cadres de santé de territoire.

Les structures d'accueil

En chiffres

- **142 structures d'accueil au total (135 en 2020) :**
  - **10 crèches collectives**
  - **8 haltes garderies**
  - **92 multi-accueils dont 5 à gestion parentale et 1 collectif et familial**
  - **6 crèches familiales**
  - **26 micro-crèches (contre 22 en 2020)**
- **4 129 places dans l'ensemble des établissements d'accueil de jeunes enfants (4 010 en 2020). Les micro-crèches représentent 272 places, soit 6,58% de l'ensemble des places**

4 micro-crèches ont été créées en 2021 (territoire Grand Nancy) et 4 structures multi-accueil (Colombey-les-Belles, Pagny-sur-Moselle, Tomblaine et Maxéville). L'offre en accueil collectif reste toujours très inégalement répartie, au détriment des territoires hors agglomération nancéienne.

Les nouveaux projets sont par ailleurs quasi-exclusivement de type micro-crèches avec un mode de financement basé sur la Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) et non la Prestation de service unique (PSU), ce qui au-delà de la qualité très inégale de la proposition pédagogique, questionne l'égalité d'accès aux modes de gardes pour les familles à revenus modestes.

Les cadres de santé ont réalisé 80 visites techniques au sein des EAJE en 2021.

REPARTITION DEPARTEMENTALE PAR TYPE D'EAJE

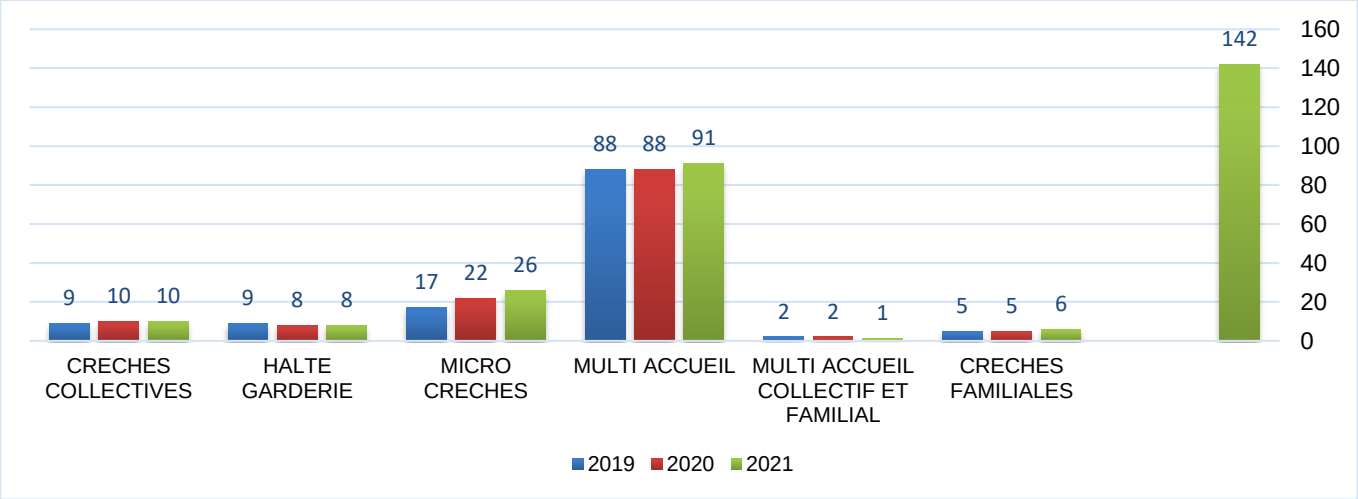

Instance partenariale pérenne (IPP) CAF-PMI
Cet outil propre au Département de Meurthe-et-Moselle est intéressant pour accompagner les porteurs de projets et favoriser les implantations dans des secteurs géographiques prioritaires. Le fonctionnement actuel de l'IPP reste cependant perfectible et ne permet pas toujours d'apporter une réponse efficace car elle reste juridiquement non opposable. L'IPP est là pour étudier uniquement l'opportunité de l'implantation.

L'intégration de nouveaux partenaires dans cette phase d'étude de faisabilité, comme le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) ou l'Agence régionale de santé (ARS) selon les zones d'implantation, ont été intégré ce qui permet de s'inscrire dans une approche globale prenant en compte un ensemble de paramètres dont la santé de l'enfant et des agents dans ces structures. Un projet de création d'un guide des bonnes pratiques est actuellement à l'étude avec le CAUE.

À noter enfin que l'accroissement du ratio dans certains territoires est principalement lié à la diminution des naissances. Ainsi, ce ratio augmente alors que l'offre est restée identique. L'augmentation significative que l'on constate à Nancy est quant à elle en lien direct avec le développement des micro-crèches.

RATIO DES PLACES EN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS / 100 ENFANTS < 3 ANS

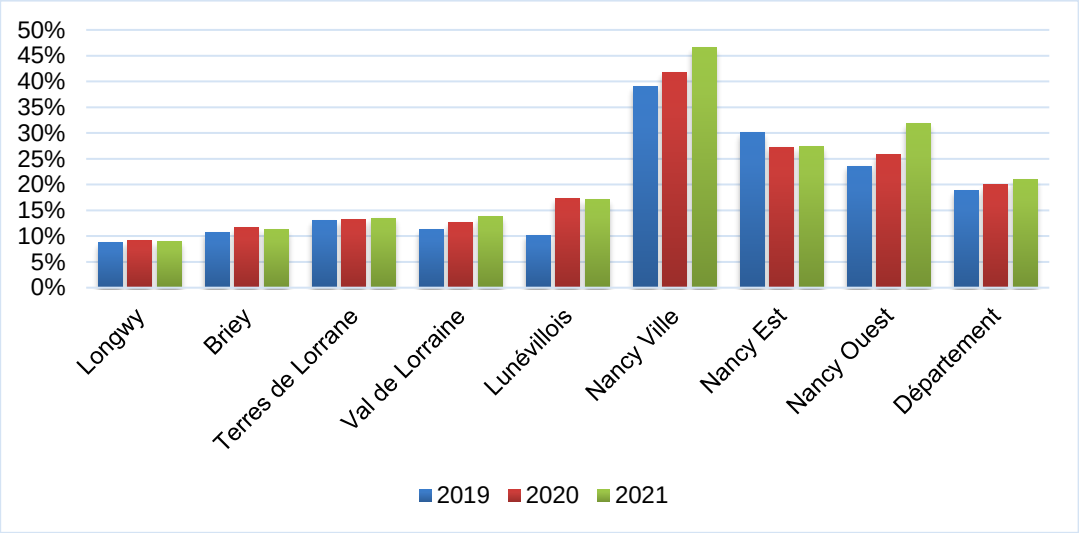

■ Autres activités

Les services administratifs

Le service central de PMI édite un nombre des données conséquent. Cela permet habituellement de tenir les réunions « bilan et prospectives » dans les territoires avec les responsables pour l'analyse des données d'activité. Cela permet d'ouvrir un espace pour une meilleure intégration et prise en compte de l'activité PMI au sein des Maisons départementales des solidarités (MDS) et de réfléchir aux orientations à donner à l'action du service de PMI au regard de l'évolution des indicateurs.

La gestion administrative des feuilles de soin électroniques (transmission à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), vérification des droits, saisie des feuilles « dégradées », maintenance des boîtiers, liens avec les professionnels et le prestataire) mobilise un mi-temps de travail, mais ce système a assuré une recette de plus de 113 000 € au Département en 2021.

Le pôle documentation

Le pôle documentation est resté en activité réduite au cours de l'année. Sa relance avec un fonctionnement actualisé est prévue en 2022, avec l'arrivée d'une nouvelle assistante PMI qui en aura la charge. Ce pôle a un rôle essentiel pour préparer les thématiques des journées professionnelles. C'est un outil à la disposition de tous. Il permet aux professionnel.le.s de disposer :

- d'une documentation cohérente et choisie pour être proposée aux familles en soutien d'actions collectives,
- de flyers d'information sur des thématiques variées.

Une veille documentaire est par ailleurs accessible à tous par l'intermédiaire de la rubrique « Zoom Doc » diffusée sur l'intranet.

Le site intranet de la PMI fait le lien entre le central et les territoires. Un travail de refonte a débuté en 2021 en lien avec l'assistante administrative du service PMI. Il fait état des actions de PMI des territoires et permet à chacun d'être renseigné sur les événements importants du service, les offres de formation, les colloques, la vie du service.

Des mallettes pédagogiques sur le thème de l'éducation à la santé sont constituées et mises à disposition des professionnels. La mallette « accidents domestiques » est utilisée dans les relais petite enfance.

La fonction d'accueil et de formation d'étudiant.e.s futur.e.s professionnel.le.s de santé

Le service accueille des internes en médecine : médecine générale, pédiatrie, pédopsychiatrie et santé publique. Ce travail permet de faciliter les recrutements aux postes de médecins de PMI devenant vacants et de contribuer à dynamiser l'activité médicale sur les territoires. La mission spécifique de formation des internes s'est poursuivie au moyen de vacations par un médecin senior expérimenté.

Des thèses de médecine consacrées aux actions en lien avec la périnatalité et la santé de l'enfant sont régulièrement menées et encadrées par les médecins du service PMI.

Le service central coordonne également l'accueil de l'ensemble des étudiants en santé (infirmiers, puériculteurs) en lien avec les écoles de santé, ainsi que les futurs éducateurs de jeunes enfants en lien avec l'Institut régional du travail social de Lorraine (IRTS). Par ailleurs, de nombreuses interventions sont réalisées dans les écoles pour présenter les missions du service de PMI. Il est envisagé d'inscrire le passage d'une épreuve du diplôme de puéricultrices (Action d'information et d'éducation à la santé) dans le stage qui se déroule en PMI.

ZOOM ► Transition numérique en PMI

Le service PMI a participé aux réflexions du groupe e-Meuse sur la transition numérique des services de PMI.

En interne, plusieurs chantiers sont en cours ou en réflexion :

- *Numérisation des dossiers santé et des bilans en école maternelle.*
- *Messagerie sécurisée pour les professionnels de santé.*
- *Création d'un classeur numérique de la puéricultrice.*

Aide sociale à l'enfance (ASE)

En chiffres

- **496 enfants bénéficiaires d'Aide éducative à domicile (AED)**
- **262 familles bénéficiaires d'une mesure TISF (technicien en intervention sociale et familiale)**
- **1 926 enfants en Aide éducative en milieu ouvert (AEMO) - 746 nouvelles mesures en 2021**
- **2 391 enfants confiés à l'ASE :**
  - **1 667 mesures de protection judiciaire**
  - **724 prestations de protection administrative**
  - **69 accueils en centre maternel**
- **228 enfants pris en charge par un « tiers de confiance »**
- **597 contrats jeunes majeurs**

■ Prévention spécialisée

En chiffres

- **2 équipes publiques (sur les quartiers politiques de la ville du territoire Grand Nancy) : 14 agents**
- **Association Jeunes et cité (sur les territoires Grand Nancy, Val de lorraine, Terres de Lorraine, Lunévillois) : 40 agents**
- **Association Portes Z'Ouvertes (sur les quartiers prioritaires des territoires de Longwy, Herserange et Mont-Saint-Martin) : 9 agents**
- **37 volontaires en mission de Service civique**
- **1 726 337,99 € : dotation apportée à l'association Jeunes et cité**
- **463 906,01 € : dotation apportée à l'association Portes Z'Ouvertes**
- **725 414 € consacrés aux différentes dépenses de fonctionnement (hors salaires) : subventions accordées par l'État, le Département, la Métropole, la Politique de la ville, le Fonds Interministériel de prévention de la délinquance, la Caisse d'allocations familiales et par le biais d'autres appels à projets**
- **796 jeunes (184 filles et 612 garçons) suivis par un accompagnement socio-éducatif individuel 11/25 ans**
- **343 jeunes ont participé à des chantiers éducatifs rémunérés 16/25 ans (101 filles et 242 garçons)**
- **57 chantiers éducatifs-contrepartie loisirs 11/16 ans (114 filles et 196 garçons)**
- **1 175 jeunes ont participé à des actions éducatives (hors chantiers) 11/25 ans (387 filles/788 garçons)**
- **1 127 élèves de 11 à 15 ans concernés par des interventions dans les collèges (Lunéville et Parcours de réussite et Prév'en scène non concernés)**
- **3 525 passages durant les séquences d'accueil menées dans le cadre de la présence sociale**

Finalisation du référentiel de Prévention spécialisée

Ce référentiel constitue le versant technique du rapport d'orientation et concerne l'ensemble des professionnels de la mission (publique et associatif). La dernière version date de 2008. Il trouve son application dans les déclinaisons opérationnelles ajustées à chaque territoire d'implantation des équipes de Prévention spécialisée et sert de fil conducteur aux professionnels pour la mise en œuvre d'une action coordonnée entre l'ensemble des structures.

En lien avec les mutations sociales, les problématiques des publics jeunes connaissent des évolutions significatives notamment liées à la généralisation des outils numériques et l'usage des réseaux sociaux. Les risques de dérives radicales en termes de délinquance, de croyance et de comportement sont renforcés par les nouvelles technologies et la puissance des outils multimédia accessibles à tous, notamment pour les publics jeunes les plus fragiles. Dans un contexte de mutation de l'emploi où l'entrée dans la vie active est rendue complexe, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes demeure un enjeu clé qui nécessite d'être abordé globalement avec des réponses éducatives adaptées tout particulièrement pour les jeunes les plus éloignés des dispositifs de droit commun.

Quels que soient les territoires, la jeunesse se caractérise par la quête d'une identité et d'une place dans la société avec le besoin de se sentir considéré. Ce besoin des jeunes et groupes de jeunes vient interroger la capacité inclusive de la société et la possibilité pour eux de trouver un ancrage social positif que ce soit au sein de la famille, de l'école, des groupes de pairs, du quartier, dans une pratique religieuse, dans l'apprentissage d'une activité ou d'un métier. Pour une partie de la jeunesse, cette quête identitaire est rendue plus difficile dans un contexte où les comportements de défiance, d'intolérance et plus globalement de rejet de la différence s'intensifient. Aussi, l'entrée en contact, l'établissement d'une relation de confiance et la mise en place d'actions éducatives demeurent le premier niveau de réponse pour éviter ou rompre l'isolement social de certains jeunes et ou groupes de jeunes confrontés à ces difficultés.

■ Service départemental des assistant.e.s familiaux.ales (SDAF)

▶ En chiffres

- **302 assistant.e.s familiaux.ales en poste**
- **27 nouveaux recrutements**
- **447 enfants accueillis en contrat d'accueil continu**
- **191 demandes d'orientation en accueil traditionnel**
- **47 nouveaux accueils continus réalisés pour 61 sorties**
- **152 demandes d'accueils immédiats en famille d'accueil**
- **34 accueils immédiats réalisés**
- **584 accueils relais**
- **121 enfants accueillis le dernier jour du trimestre en accueil intermittent (relais ou accueil séquentiel)**
- **50 demandes d'agrément assistant familial et 23 nouveaux agréments**
- **30 départs d'assistant.e.s familiaux.ales essentiellement pour cause de retraite**

Les assistant.e.s familiaux.ales du Département sont rattachés au Service départemental des assistants familiaux (SDAF). Ce service de la Direction enfance famille et santé publique (DEFSP) organise administrativement et techniquement l'exercice du métier spécifique des assistants familiaux tout au long de leur contrat de travail.

Le SDAF articule ses actions avec :

- les missions des équipes territoriales de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) qui confient les enfants et intègrent les assistants familiaux dans leur équipe pendant toute la durée du contrat d'accueil ;
- les missions des directions ressources pour les aspects ressources humaines en particulier.

L'année 2021 est une année de stabilité des effectifs des assistants familiaux, même si un léger fléchissement en fin d'année laisse entrevoir une situation plus défavorable en 2022.

Globalement, les assistants familiaux expriment une souffrance au travail, qui peut s'expliquer par plusieurs facteurs : manque de réunions d'assistants familiaux lié à la crise sanitaire, manque de liens avec les équipes territoriales, l'anticipation de plusieurs départs de professionnels du SDAF.

Les assistants familiaux expriment une très forte demande de réforme des prises en charge financière des enfants accueillis, d'autant plus qu'ils ont très largement contribué à son élaboration.

■ Service départemental de régulation des accueils

▶ En chiffres

- **1 389 places d'accueil dans le département, dont :**
  - **815 en Maisons d'enfants à caractère social (MECS) de type internat, semi-autonomie, appartements et SéPAD (114)**
  - **61 en lieux de vie et d'accueil et séjour de remobilisation**
  - **32 en centre parental (hors REMM)**

Le Service départemental de régulation des accueils (SDRA) est un service ressource de la DEFSP qui régule les accueils en établissements (accueils immédiats et réorientation), est chargé des relations avec les établissements et services partenaires de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), assure une partie des transports des enfants confiés à l'ASE et met en œuvre le dispositif Équipe mobile pour personnes handicapées de l'aide sociale à l'enfance (EMPHASE) avec l'AEIM.

Le chauffeur de l'aide sociale à l'enfance prend en charge le transport des enfants confiés à l'ASE nécessitant un accompagnement sécurisant qui s'intègre dans la continuité de la prise en charge éducative. Il peut concerner des trajets hors département, nationaux et internationaux ou des trajets dans le département ou la région pour des déplacements spécifiques ou conjoncturels. Ces transports peuvent également concerner les parents des enfants mineurs, pour lesquels les déplacements pour rencontrer leurs enfants ne peuvent se faire de façon autonome. Son activité en 2021 a été réduite du fait des conséquences de la crise sanitaire.

Une EMPHASE est expérimentée depuis septembre 2021 (*lire le Zoom dédié p.83*).

L'équipe de régulation du SDRA centralise les demandes d'accueil en établissements et lieux de vie et d'accueil pour tous les enfants confiés à l'ASE, sauf pour les mineurs non accompagnés et ceux devenus majeurs. Sa mission est d'optimiser tout en veillant à l'équité de traitement, au niveau départemental, la recherche de lieux de placement adaptés aux projets et besoins des enfants, grâce aux éléments fournis par les équipes territoriales de l'ASE.

Face à la saturation chronique du dispositif d'accueil, le SDRA continue de rendre compte très régulièrement des situations individuelles les plus critiques, du niveau de mobilisation de l'offre de service et d'alerter si nécessaire sur les besoins départementaux pour contribuer aux adaptations du dispositif.

Comme l'année précédente, 2021 a connu de nombreuses demandes d'accueil rendues complexes par une double vulnérabilité : enfance en danger et handicap ou besoins sanitaires conséquents. Les ruptures de parcours sont restées prégnantes : retour à

l'aide sociale à l'enfance après un placement au pénal, un séjour de rupture ou de remobilisation, ruptures de placement familial ou de prise en charge au sein de structures associatives. Depuis longtemps, la durée moyenne des placements en Meurthe-et-Moselle est plus longue que la moyenne nationale et beaucoup d'enfants sont confiés à l'ASE dès leur plus jeune âge, grandissent et ne sortent de placement qu'entre 18 et 21 ans. Par conséquent, en 2021, l'accueil d'enfants confiés à l'adolescence est devenu de plus en plus impossible.

Tout au long de l'année 2021, le Département a augmenté la capacité globale et diversifié l'offre du dispositif d'accueil d'aide sociale à l'enfance en collaboration avec ses partenaires : le Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) a pu ouvrir deux unités à Pixerécourt (30 places) ainsi qu'un Service d'accueil familial d'urgence (SAFUR), une Maison d'enfants à caractère social (MECS) a été ouverte à Foug par l'association Réalise (21 places), plusieurs associations ont ouvert des Service éducatif de placement à domicile (SEPAD) suite au projet expérimental porté depuis deux ans par l'association « Les amis de la Chaumière ». Cela a généré une brève période d'amélioration des possibilités d'accueil fin 2021, puis la saturation du dispositif est rapidement réapparue début 2022.

Par ailleurs, en 2021, les deux centres parentaux du département ont accueilli 55 familles, dont 6 pères et 64 enfants. Comme les années précédentes, une majorité des accueils s'est faite dans le cadre judiciaire de l'assistance éducative pendant que la fragilité des familles accueillies dans un cadre administratif s'est accrue. L'accueil des pères et couples en centre parental amène les professionnels à adapter leurs pratiques aux problématiques de conjugalité, violences familiales et gestion du budget, tout en restant centrés sur la mission première de protection de l'enfance.

La part d'adultes sans titre de séjour et de mineurs non accompagnés augmente dans les centres parentaux. Leur sortie du centre parental est complexifiée voire retardée par cet état de fait, puisqu'aucune solution de logement autonome n'est possible et que ces familles dépendent de solutions Collectives d'hébergement relevant de l'État (CHRS). Pour 14 familles en 2021, l'accueil en centre parental s'est soldé par un placement du ou des enfants à l'ASE, ce qui confirme que les pathologies psychiatriques non stabilisées, la grande marginalité et les addictions sont des contre-indications à l'accueil en centre parental. La prise en charge dans un cadre collectif est contraignante et accentue ces problématiques, voire porte préjudice à d'autres parents accueillis et engagés dans des démarches de soins.

ZOOM ▶ Diversification de l'offre d'accueil

Plusieurs places ont été créées dans le département en 2020 dans le cadre du processus de diversification de l'offre d'accueil engagé l'année précédente. Le service de régulation a anticipé et travaillé les orientations en lien avec les équipes ASE et établissements.

L'année 2021 a permis de renouer des liens avec les établissements. Des rencontres entre les directeurs de MECS, de lieux de vie et les Délégué.e.s territoriaux.ales à la protection de l'enfance (DTPE) ont été mises en place. L'ensemble des directeurs a souligné l'intérêt de cette démarche. D'autres réunions sont programmées en 2021 avec des pistes de travail proposées notamment dans l'écriture d'un document précisant les spécificités de chaque association.

L'année a été fortement perturbée dans son organisation de visites ou liens avec les structures et territoires en raison de la crise sanitaire.

■ Service Mineurs non accompagnés (MNA)

▶ En chiffres

- **280 jeunes étrangers et isolés accueillis**
- **222 mineurs non accompagnés présents au 31/12/2021 dans les unités d'hébergement du département (267 en 2020 et 371 en 2019)**

Le service est structuré autour de 3 pôles : une équipe éducative de 4 travailleurs sociaux, une équipe administrative de 3 secrétaires, ainsi que d'un éducateur et une secrétaire mobilisés sur le dispositif "Familles Solidaires" dédié à l'accueil de jeunes MNA et jeunes majeurs ex-MNA en familles citoyennes. Ce dispositif alternatif à l'hébergement en structure était autrefois connu sous le nom de Jeunes à la maison (JAM). Il s'est vu renforcé dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance.

Plus globalement le service MNA assure la prise en charge des jeunes mineurs sans autorité parentale sur le territoire français; qui sont confiés par décision de justice à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Le suivi administratif des jeunes présumés MNA dès leur mise à l'abri, à la sécurisation de leur évaluation de minorité, jusqu'au placement et aux démarches d'accès au séjour sont des enjeux importants.

Dès le placement, le service MNA assume le rôle de représentant légal en lien avec les équipes éducatives des structures d'accueil. Il pilote l'accompagnement des mineurs (intégration scolaire, professionnelle, santé physique et accompagnement psychologique, liens avec les familles si le jeune le souhaite, demandes de naturalisation, d'asile ou d'accès au séjour, …); il coordonne et sécurise le passage à la majorité en lien avec le service Jeunes majeurs.

Les principaux pays d'origine des jeunes restent le Mali, la Guinée et la Côte d'Ivoire. Le nombre de jeunes afghans a augmenté en 2021, principalement dans le cadre d'accueil de jeunes MNA en provenance des camps grecs et du programme européen de relocalisation.

La crise sanitaire a continué à impacter le flux des arrivées qui sont moins nombreuses. Les périodes de confinement ont demandé une adaptation particulière de l'accompagnement éducatif des jeunes et de l'organisation sanitaire des unités (gestions des cas positifs et campagne de vaccination).

Le travail de structuration du service et de renforcement des partenariats en faveur des jeunes s'est également poursuivi. Depuis 2021, les éducateurs du service MNA proposent des actions éducatives (ateliers cuisine) pour s'adapter aux besoins des jeunes et créer des échanges. Le lien de confiance est primordial car le service MNA reste le fil rouge de leur parcours tout au long de leur minorité.

■ Service Jeunes majeurs

▶ En chiffres

- **776 jeunes ont bénéficié d'un contrat jeune majeur, dont :**
  - **475 anciens mineurs non accompagnés**
  - **301 jeunes issus des territoires**

Le service Jeunes majeurs est constitué de 6 travailleurs sociaux, d'un pôle secrétariat de 3 agents et d'un cadre de service.

Il accompagne les jeunes majeurs âgés de 18 à 21 ans qui possèdent un projet d'autonomie (sociale, scolaire ou professionnelle), nécessitant un accompagnement éducatif et/ou financier, et qui s'inscrivent dans un processus dynamique pour y parvenir. Il s'agit de jeunes majeurs qui ont été suivis dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (placement ou milieu ouvert) ou encore de jeunes dont la situation familiale entraine des difficultés susceptibles d'entrainer à plus ou moins court terme une rupture ou de compromettre leur équilibre.

Les hausses successives des années 2019 et 2020 à hauteur de 50% de bénéficiaires supplémentaires par an connaissent un ralentissement en 2021 avec néanmoins 9% de bénéficiaires supplémentaires sur l'année (entrées et sorties du dispositif cumulées).

En 2021, la proportion de ex-MNA accompagnés dans le dispositif demeure identique à 2020 à savoir 60% des bénéficiaires.

L'externalisation des suivis sur l'année 2021 s'est poursuivie avec 3 partenaires que sont Damier, Adali Habitat et Aurelie Finance et a continué de se développer en terme de capacité d'accueil. Fin 2021, 233 jeunes majeurs sont suivis par ces partenaires ce qui représente 39% des bénéficiaires. Parmi ces suivis externalisés, 89% sont des ex-MNA.

Le partenariat avec 2 cités universitaires (CROUS le Provençal à Nancy et la Batelière à Maxéville) s'est poursuivi en 2021 pour un total de 50 places. L'offre d'hébergement s'est également diversifiée sur l'année 2021 avec des hébergements conventionnés au sein de 3 KOSY HOTEL de l'agglomération nancéenne (2 KOSY situés à Nancy même et 1 à Vandœuvre-lès-Nancy) pour un total de 43 places.

Fin 2021, un hébergement dédié aux jeunes majeurs s'est ouvert au sein du Service d'accueil pour mineurs isolés étrangers (SAMIE) afin d'accueillir les ex-MNA les plus fragiles dans un dispositif spécifique.

■ Service Adoption - Accès aux origines - Classothèque

▶ En chiffres

- **79 dossiers ont été présentés en commission d'agrément :**
  - **54 agréments en vue d'adoption délivrés**
  - **8 refus d'agrément prononcés**
  - **5 demandes de modification de notice**
  - **7 retraits d'agrément**
  - **2 demande d'investigations complémentaires**
  - **3 dossiers en attente de décision**
  - **6 dossiers déposés pour une demande de Kafala***
- **9 naissances au secret**
- **9 enfants placés en vue d'adoption**
- **10 bilans d'adoptabilité**
- **Aucune arrivée d'enfant en international**
- **149 demandes d'accès aux origines**

**La Kafala est l'engagement de prendre en charge la protection, l'éducation et l'entretien d'un enfant abandonné. Elle est prévue pour les enfants originaires des pays de droit musulman où l'adoption est prohibée.*

La loi confie à la présidente du conseil départemental une compétence pour l'agrément des personnes candidates à l'adoption et le suivi des enfants placés en vue de leur adoption, français ou venant de l'étranger. Le service Adoption de l'ASE assure l'évaluation des demandes d'agrément, le suivi des enfants placés en vue d'adoption, ainsi que l'accompagnement des femmes qui demandent le secret de leur accouchement.

Le service travaille en étroite collaboration avec les équipes des territoires pour les changements de statuts des enfants et les projets d'adoption.

Par ailleurs, chaque trimestre, le service réceptionne les dossiers inactifs de l'ASE pour les préparer et les conditionner en vue de leur conservation définitive aux Archives départementales.

■ Le Relais éducatif parents-enfants (REPE)

Le Relais éducatif parents-enfants est un service éducatif, qui a vocation à apporter un accompagnement soutenu aux familles qui rencontrent des difficultés multiples d'ordre éducatif, relationnel, financier, social, psychologique, etc. Les interventions concernent les mineurs de moins de 7 ans, les parents et leur environnement, avec pour objectif d'englober l'ensemble de la problématique familiale et tous les membres de la famille.

Pour mener à bien cet accompagnement global, le service est doté d'une équipe pluridisciplinaire, composée de 10 professionnel.le.s du travail social et d'une art-thérapeute L'art-thérapie permet d'identifier et de valoriser les points positifs de la personne (parent ou enfant) et de mobiliser ces aspects.

Depuis le 1er septembre 2021, le service intervient uniquement dans le cadre de la protection administrative. Les mesures judiciaires en cours sont menées à échéance, mais non renouvelables.

En 2021, le service a accompagné 57 enfants et 34 familles (32 dans un cadre judiciaire et 25 dans un cadre administratif) :

- 10 enfants relèvent du périmètre Nancy Centre.
- 9 enfants enfants relèvent du périmètre Nancy Est.
- 22 enfants relèvent du périmètre Nancy Ouest.
- 2 enfants relèvent du territoire Terres de Lorraine.
- 3 enfants relèvent du territoire Val de Lorraine.
- 11 enfants relèvent du territoire du Lunévillois.

En 2021, 30 mesures en protection judiciaire ont pris fin, les orientations ont été les suivantes :

- 4 placements.
- 3 orientations vers un service éducatif de placement à domicile.
- 14 demandes d'aide éducative en milieu ouvert.
- 2 Service d'éducation spéciale et de soins à domicile - Autisme.
- 2 REPE en protection administrative.
- 1 demande d'aide éducative à domicile.
- 4 relais vers le secteur.

En 2021, 8 mesures en protection administrative ont pris fin, les orientations ont été les suivantes :

- 1 placement.
- 4 REPE en protection judiciaire.
- 1 demande de TISFE.
- 2 relais secteur.

La répartition des enfants accompagnés s'établit par tranche d'âge comme suit : 12 enfants ont moins d'un an, 25 ont entre 1 et 3 ans, 15 entre 4 et 7 ans et 5 ont plus de 7 ans.

Cellule pour la protection de l'enfance en Meurthe-et-Moselle - accueil (CEMMA)

■ Un niveau d'activité soutenu

La CEMMA enregistre une hausse de près de 20% pour l'année 2021 du nombre des dossiers enregistrés, s'élevant à 2 030, contre 1 695 en 2020. Cette hausse est à relativiser au regard du contexte de la crise sanitaire qui avait occasionné une baisse d'activité mais elle est cependant constatée par rapport à l'année 2019 (+ 11,5% de dossiers enregistrés).

	Activité 2019	Activité 2020	Activité 2021
Sollicitations	2 278	2 210	2 513
Dossiers traités	1 820	1 695	2 030

Il faut ajouter au chiffre de 2 030 dossiers, 25 informations préoccupantes reçues à la fin 2021 et traitées en début d'année 2022. Celles-ci seront donc comptabilisées pour l'année 2022.

Ces dossiers se rapportent aux informations préoccupantes dites initiales provenant des personnes ou services présents dans l'environnement du ou des mineurs, aux soit-transmis des tribunaux judiciaires, aux demandes de saisine de l'autorité judiciaire provenant des services du Département.

Le traitement des informations préoccupantes conduit à solliciter une évaluation auprès des services départementaux sociaux et médico-sociaux ou une saisine judiciaire auprès des parquets mineurs des tribunaux judiciaires de Nancy et du Val de Briey.

Demandes d'information adressées au service restent globalement élevées.

483 demandes d'information en 2021, contre 515 en 2020 et 458 en 2019. Elles proviennent des tribunaux judiciaires, autres cellules de recueil des informations préoccupantes et des services départementaux et externes. Leur traitement s'ajoute à celui des informations préoccupantes.

Le traitement des informations préoccupantes et les demandes d'information concernant des situations d'enfant correspondent à l'activité de la CEMMA. En augmentation, elle enregistre une hausse continue depuis 2019 : 2 278 sollicitations en 2019 et 2 513 en 2021.

La hausse de l'activité en 2021 peut être mise en relation avec la sortie de la crise sanitaire, le traitement des violences intrafamiliales ainsi que le statut de la CEMMA, décisionnaire en matière de transmission des demandes de saisines de l'autorité judiciaires.

En effet, la réception du nombre de soit-transmis a augmenté de 51% entre 2019 et 2021 (228 et 346). Elle semble cependant correspondre à un pallier puisque que 15 soit-transmis supplémentaires ont été enregistrée entre 2020 et 2021. Les motifs de danger repérés se rapportent notamment à l'exposition des enfants aux violences conjugales.

Depuis mars 2021, la CEMMA est destinatrice des demandes de saisine de l'autorité judiciaire communiquées par les services départementaux et externes dont elle valide ou invalide la transmission aux parquets. Confié au service central, le statut décisionnaire de la CEMMA vise à harmoniser les pratiques en matière de judiciarisation des situations d'enfants.

Les signalements en matière civile et pénale ont concerné 590 dossiers en 2021. 11 situations n'ont pas été transmises à l'autorité judiciaire car ne relevant pas de l'article 226-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). 579 dossiers ont été transmis au parquet mineur des tribunaux judiciaires, rapportant le taux de judiciarisation à 28,52%. Le taux de judiciarisation est en baisse : 33,73% en 2019.

Tribunaux judiciaires	Total des signalements	Non transmis	Taux de judiciarisation	Demande de protection judiciaire (civil)	Transmission pour suspicion d'infraction pénale	Suspicion d'infraction pénale et demande de PJ
Nancy	428	11		289	121	18
Briey	161			108	48	5
Autres	1				1	
Totaux	**590**	**579**	**28,52%**	**397**	**170**	**23**

Origine des informations préoccupantes et des demandes d'informations

Les demandes de saisine de l'autorité judiciaire proviennent majoritairement des services territoriaux sociaux et médico-sociaux (88%). Près de 8% des demandes ont été adressées par les services territoriaux de l'ASE et plus de 4% des demandes sont adressés par les services externes.

Les trois quarts des 618 demandes de saisine concernent des demandes de protection judiciaire (441), 116 demandes comportent une dimension pénale (18,77%) et 12 demandes ont une double dimension pénale et civile.

ORIGINE DES ALERTES

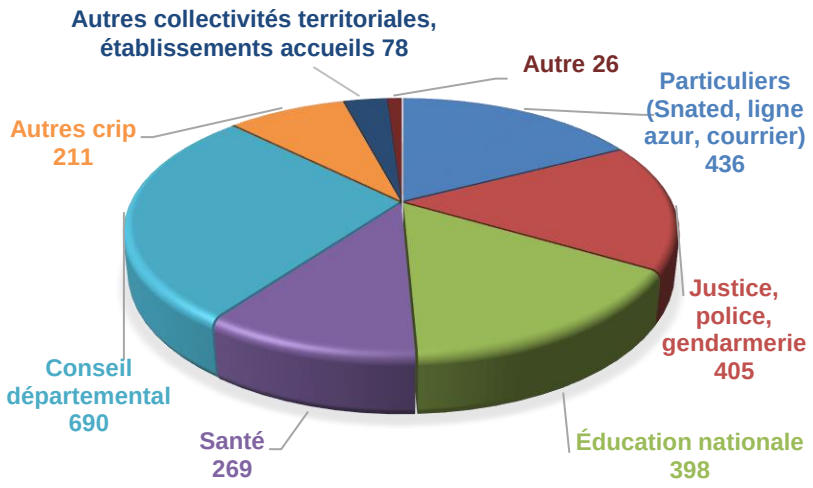

Les dossiers enregistrés concernent 3 165 enfants (contre 2 462 en 2020). Les enfants âgés entre 6 et 10 ans et 11 et 14 ans sont concernés par une grande vulnérabilité. Les 6-10 ans sont majoritairement concernés par les informations préoccupantes, les alertes dans le cadre des soit-transmis, l'augmentation des suspicions d'infractions pénales dont ils seraient victimes ainsi que la demande de protection judiciaire.

Les 11-14 ans sont les plus exposés aux danger relevant des suspicions d'infractions pénales. Leur situation nécessite une protection judiciaire.

2021	IP	Soit-transmis	Inf. pénale	PJ
0-2ans	195	57	14	106
3-5ans	285	58	11	107
6-10ans	**574**	**124**	**49**	**215**
11-14ans	431	**110**	**61**	**211**
15-17ans	299	71	51	149
Plus 17ans	51	8	14	26
Âge inconnu	102			

Les enfants peuvent être concernés par plusieurs formes de maltraitance et natures de danger. En 2019, les violences conjugales concernaient 163 enfants, et en 2020, 254 enfants y ont été exposés. Cette hausse s'est poursuivie en 2021 correspondant à une augmentation de 106% depuis 2019.

MOTIFS DE DANGER (EN NOMBRE D'ENFANTS)

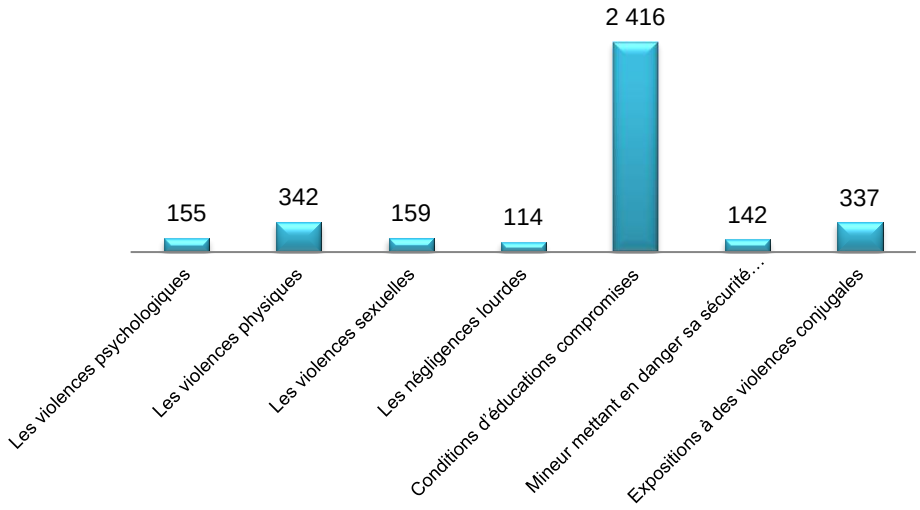

Éléments marquants en 2021

La contribution du Département à la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 répond à l'engagement de sécuriser les parcours des enfants dans le respect des besoins fondamentaux de l'enfant et de l'égalité des chances qui leur est due.

En 2021, cet engagement a conduit au renforcement des moyens alloués à la CEMMA par le recrutement de 2 psychologues. L'arrivée de ces 2 professionnels a fait suite au recrutement en 2020, d'un référent Informations préoccupantes (IP) et d'une responsable adjointe.

Cette configuration de l'équipe de la CEMMA répond à deux enjeux :

- celui relevant du statut décisionnaire de la CEMMA en matière de transmission des alertes à l'autorité judiciaire pour harmoniser les pratiques en confiant la transmission au service central,
- à la contribution des psychologues à la mise en œuvre des équipes territoriales dédiées à l'évaluation des IP, en référence au décret du 28 octobre 2016. La mise à disposition des psychologues de la CEMMA renforce ainsi la pluridisciplinarité des évaluations.

En 2021, la configuration de la CEMMA connait son point d'aboutissement dans la composition d'une équipe composée de 4 référents IP, 1 assistante administrative, 2 psychologues, 1 responsable adjointe et 1 responsable. Cependant, l'actualité de l'équipe a été marquée par le départ de 3 agents et leur remplacement provisoire.

En 2021, le service a mis à plat son système d'information, les supports de sa communication et a poursuivi ses relations avec les services internes, et prolongé et initié les liens avec les services externes.

Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM)

Le REMM est un établissement public social, service non personnalisé du conseil départemental, disposant d'un budget annexe. Il est chargé de l'accueil d'urgence et immédiat, de l'observation et de l'orientation de mineurs confiés au service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), très majoritairement par le juge des enfants. Le REMM fonctionne 365 jours par an et 24 heures sur 24.

▶ En chiffres

- **566 agents (ETP physique)**
- **24 unités d'accueil avec :**
  - **435 places**
  - **405 enfants accueillis**
- **Service d'accueil pour mineurs isolés étrangers (SAMIE) :**
  - **161 places**
  - **132 mineurs non accompagnés accueillis**
- **Centre maternel :**
  - **37 places**
  - **35 personnes accueillies**
- **Pouponnière :**
  - **9 unités**
  - **64 places**
  - **68 enfants accueillis**

En 2021, l'établissement a employé en moyenne 535 agents relevant du statut de la fonction publique hospitalière et a disposé d'un budget de 28,1 M€.

L'activité 2021 du REMM a été marquée par les effets de la crise sanitaire : tandis que le nombre de mineurs non accompagnés accueillis dans le département a connu une baisse importante, le contexte social a conduit à un besoin accru du nombre de places d'accueil d'urgence pour les plus jeunes. Ainsi, courant de l'été 2021, 2 nouveaux services d'une capacité de 15 places chacun ont été ouverts, dédiés à l'accueil des 6-12 ans et situés sur le site de Pixerécourt à Malzéville, jusqu'alors dédié à l'accueil de 48 mineurs non accompagnés. Une mobilisation et réactivité importantes de l'ensemble des services a été requise pour assurer le déménagement des sites, constituer ces deux nouvelles équipes, s'approprier des lieux jusqu'alors conçus pour l'accueil de grands adolescents et assurer rapidement la mise à l'abri de 30 enfants en attente d'une solution d'accueil.

Parallèlement, l'année a également permis de mettre en œuvre des axes clés de l'évolution de l'établissement : emménagement de 35 enfants dans le nouveau bâtiment de la pouponnière, poursuite des travaux de construction du nouveau centre parental, extension de l'accueil familial adossé à la pouponnière.

Plusieurs actions relatives à l'accès à la citoyenneté et à la culture des enfants accueillis ainsi qu'à la promotion des droits des enfants se sont en outre développées. Le REMM a ainsi participé à la consultation nationale du Défenseur des droits auprès des moins de 18 ans, qui contribue au rapport annuel dédié aux droits de l'enfant, consacré en 2021 à la santé mentale. En outre, s'appuyant sur de nombreux partenariats (Festival Nancy Jazz Pulsations, Archives municipales, Centre Pompidou, Labo des histoires, etc.), un nouveau service « Accueil et de suivi spécifique » a été mis en place proposant de nombreuses activités mutualisées entre les différentes unités du REMM. Il facilite ainsi l'ouverture culturelle des enfants accueillis.

ZOOM ▶ Le Service d'assistants familiaux d'urgence-relais (SAFUR)

Le SAFUR est un service d'accueil d'urgence d'assistants familiaux rattaché à la pouponnière du REMM. Il s'adresse aux enfants dont les troubles repérés rendent incompatibles la vie en groupe. Il offre un cadre plus sécurisant et plus adapté aux besoins de ces enfants. Son action s'inscrit dans le cadre de l'accueil d'urgence : accueil, observation, orientation.

Dans le cadre d'une équipe de travail, les accueillants rattachés à la pouponnière ont vocation à s'inscrire dans la prise en charge globale et cohérente de l'enfant ; par le biais de la mutualisation et du partage des observations et analyses de chacun des professionnels de la pouponnière (psychologues, équipe médicale, éducateurs du quotidien, auxiliaire de puériculture, etc.) afin de réaliser une évaluation ajustée et de permettre une orientation dans les 6 mois de l'accueil la plus adaptée aux besoins des enfants accueillis.

L'ACTION DES SERVICES TERRITORIAUX

LONGWY

■ Aide sociale à l'enfance

Protection administrative/sociale

Aide financière enfance famille (AFEF)

661 demandes d'AFEF ont été instruites (contre 725 en 2020). Sur les 155 161 € d'enveloppe allouée, les dépenses réalisées sont de l'ordre de 138 871 €, soit un reliquat de 16 290 €.

Les demandes concernant les familles en situation irrégulière ont légèrement baissé, avec 99 familles (contre 112 en 2020). L'enveloppe budgétaire mobilisée pour ces familles a également baissé, de 76 536 € en 2020 à 63 680 € en 2021, soit 41% de l'enveloppe allouée.

Le site de Longwy-Bas, avec 32% des demandes, est toujours le secteur le plus sollicité, suivi du site de Mont-Saint-Martin avec 27% des demandes.

Mesures d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF)

1 famille et 4 enfants sont bénéficiaires de cette mesure au 31 décembre 2021.

Technicien de l'intervention sociale et familiale à titre éducatif (TISFE)

L'enveloppe TISFE allouée pour le territoire est de 3 301 heures. Concernant les mesures de TISFE, le nombre d'enfants bénéficiaires a augmenté en passant à 129 (contre 101 en 2020). L'enveloppe consommée est plus importante : 4 935,50 heures (3 669,20 en administratif et 1 266 en judiciaire) contre 3 283,25 heures en 2020.

Pour information et déclinaison :

- 8 enfants suivis en Aide éducative à domicile (AED) bénéficient d'une mesure TISFE (contre 15 en 2020),
- 62 enfants confiés bénéficient d'une mesure TISFE, liée à l'organisation des visites en présence de tiers (contre 32 en 2020).

Mesures d'Aide éducative à domicile (AED)

Concernant les mesures d'AED, il est constaté une légère baisse avec 56 familles et 82 enfants au 31 décembre 2021.

Sur la MDS de Longuyon – Villerupt :

- 3% des mineurs ont moins de 5 ans,
- 33% des mineurs ont entre 5 et 10 ans,
- 34% des mineurs ont entre 11 et 14 ans,
- 30% des mineurs ont entre 15 et 18 ans.

Sur la MDS de Longwy – Mont-Saint-Martin :

- 17% des mineurs ont moins de 5 ans,
- 35% des mineurs ont entre 5 et 10 ans,
- 27% des mineurs ont entre 11 et 14 ans,
- 21% des mineurs ont entre 15 et 18 ans.

Sur la MDS de Longuyon – Villerupt, la majorité des mesures concerne des enfants âgés de 5 à 14 ans. Sur la MDS de Longwy – Mont-Saint-Martin, la majorité des mesures concerne des enfants de 5 à 10 ans.

25 enfants (contre 13 en 2020), dont 14 familles (contre 7 en 2020) ont fait l'objet d'un signalement suite à une mesure d'AED :

- 11 enfants ont bénéficié d'une mesure d'AEMO,
- 2 enfants ont bénéficié d'une mesure de placement,
- 2 enfants ont bénéficié d'une Mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE),
- 1 enfant a bénéficié d'une mesure d'AEMO et d'une MJIE,
- 9 enfants sont en attente d'une décision du Parquet.

38 premières demandes (contre 31 en 2020) :

- 36 demandes instruites par le SSD (contre 26 en 2020),
- 1 demande instruite par le Service social en faveur des élèves (SSFE) (contre 3 en 2020),
- 1 demande instruite par l'ASE.

Les demandes d'accueil provisoire ont été moins nombreuses qu'en 2020 : 4 enfants ont bénéficié d'un accueil provisoire. Pour 3 d'entre eux, il s'agissait d'un accueil de courte durée (2 à 3 jours).

Protection judiciaire

Mesures d'Aide éducative en milieu ouvert (AEMO)

173 mesures d'AEMO sont confiées au 31/12/2021 au Groupe SOS AEMO 54 (contre 204 en 2020). 30 mesures d'AEMO ont été mises en attente en 2021 (contre 23 en 2020). 11 placements en assistance éducative font suite à une mesure d'AEMO.

Mesures de placement

Au cours de l'année, 44 mineurs ont été confiés à l'ASE (contre 62 en 2020). Pour 44 mineurs, la mesure d'assistance éducative a été levée (contre 45 en 2020). Il est à noter 27 admissions en urgence, contre 24 en 2020. 12 mineurs ont été confiés à l'ASE et restitués la même année. Sur les 44 sorties, 10 enfants ont atteint l'âge de la majorité, 3 ont été confiés à un autre département, et 31 ont été restitués.

11 requêtes en vue d'un changement de statut ont été élaborées en 2021, ce qui concerne 22 enfants :

- 9 enfants bénéficient d'une Délégation d'autorité parentale (DAP) du Juge aux affaires familiales (JAF),
- 3 enfants bénéficient du statut de pupilles de l'État,
- 1 enfant bénéficie d'un retrait de l'autorité parentale des deux parent,
- 1 enfant bénéficie d'un retrait de l'autorité parentale pour l'un des parents,
- 6 enfants sont en attente de jugement,
- 1 dessaisissement a été demandé par l'ASE,
- 1 situation est en attente d'audience.

Au 31/12/2021, il y avait 86 enfants suivis sur la MDS de Longwy – Mont-Saint-Martin (contre 101 en 2020) tous statuts confondus, et 68 enfants suivis sur la MDS de Longuyon – Villerupt (contre 59 en 2020) tous statuts confondus.

27 enfants admis en 2021 sont domiciliés sur la MDS de Longwy – Mont-Saint-Martin et 14 enfants admis en 2021 sont domiciliés sur la MDS de Longuyon – Villerupt. 3 enfants viennent d'un autre département.

2 mineurs ont bénéficié d'une mesure de Service éducatif de placement à domicile (SEPAD) en 2021.

Contrat jeune majeur

11 admissions. 18 contrats ont pris fin en 2021. 16 contrats sont actifs au 31/12/2021.

■ Santé de la mère et de l'enfant

▶ En chiffres

- **Service Protection maternelle et infantile (PMI) du territoire : 13 agents dont 1 médecin, 1 cadre de santé, 2 sages-femmes, 7 puéricultrices (6,8 Équivalent temps plein (ETP) dont 0,5 ETP réservé à l'équipe spécialisée), 2 secrétaires (1 ETP mode de garde et 0,5 ETP santé maternelle et infantile)**
- **5 sites de consultation infantile (89% de la norme de séances hebdomadaires)**
- **239 assistant.e.s maternel.le.s, 680 places (en 2020 : 260 assistant.e.s maternel.le.s pour 782 places ; en 2019 : 286 assistant.e.s maternel.le.s pour 865 places)**
- **22 assistant.e.s familiaux.ales agréé.e.s, soit 44 places d'accueil**
- **6 structures d'accueil de la petite enfance, soit 195 places (5% du nombre total de places départementales)**
- **941 enfants inscrits en moyenne section en 2020-2021 dont 820 enfants vus en Bilan de santé en école maternelle (BSEM)**

Santé de la femme enceinte

806 intervention sage-femme en 2021 pour 809 déclarations de grossesse :

- 111 entretiens prénataux précoces,
- 455 entretiens liés à la maternité,
- 166 entretiens en postnatal.

Il est à noter que le poste de sage-femme sur la MDS Longuyon – Villerupt a été vacant plus d'un an : il a pu être pourvu en avril 2021.

Santé des enfants

604 naissances en 2021 sur les hôpitaux du secteur (hors naissances survenus dans les hôpitaux des pays frontaliers).

Intervention des puéricultrices : 1 115 interventions ont été réalisées en 2021, dont :

- 381 visites à visée préventive (382 en 2020),
- 209 visites avec un risque préalable (209 en 2020),
- 525 visites dans le cadre de la protection de l'enfance (395 en 2020).

La protection de l'enfance a donc pris beaucoup de place dans le quotidien des puéricultrices qui arrivent toutefois à maintenir un nombre de visites préventives stable.

75 permanences ont été également assurées au centre social de Longwy-Haut et dans les Centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) d'Herserange et Mont-Saint-Martin, ainsi que 84 actions collectives à la maternité (partenariat sages-femmes et puéricultrices).

Consultation de la petite enfance : 139 demi-journées de consultation ont été réalisées en 2021. 667 enfants ont été vus par le médecin de territoire (pas de vacataire, ni de clinicien sur le territoire).

L'offre médicale couvre 89% de la norme : 2,67 consultations de nourrissons par semaine au lieu des 3 recommandées pour 200 naissances. Ce taux est supérieur à 2020 dans la mesure où une nouvelle répartition des taches avec le cadre de santé a permis au médecin de territoire d'amplifier le temps médical.

Aide familiale périnatale : 10 familles bénéficiaires. 258 heures de prestation : 88 heures en prénatal et 170 heures en postnatal.

Santé des enfants en écoles maternelles : 941 enfants en moyenne section en 2020-2021, dont 820 enfants vus en BSEM (180 BSEM réalisés en bilan complet avec le médecin de territoire, la puéricultrice et les parents (soit 22%) et 640 BSEM en bilan élargi réalisé par la puéricultrice avec la présence systématique des parents).

Les dépistages en orthoptie sont toujours d'actualité (200 enfants vus).

Protection de l'enfance

En 2021, 73 informations préoccupantes ont été évaluées, contre 44 en 2020.

La répartition des IP est territoriale. Ainsi, chaque professionnelle à temps plein a traité entre 8 et 15 IP contre 6 pour la professionnelle qui occupe deux mi-temps (mi-temps secteur et mi-temps équipe spécialisée).

Service de transport accompagné enfants-parents (STAEP)

10 transports ont été effectués. Ils ont concerné 6 familles (transports réalisés pour des rendez-vous médicaux).

Modes d'accueil

Accueil familial

Le nombre de demandes d'agréments d'assistant.e.s maternel.le.s a diminué : 9 en 2021, contre 17 en 2020 et 19 en 2019. Parallèlement, une diminution du nombre d'assistant.e.s maternel.le.s agréé.e.s, amorcée depuis 5 ans, perdure : 240 assistant.e.s maternel.le.s en 2021, contre 260 en 2020 et 286 en 2019.

Aucune demande d'agrément d'assistant familial n'a été déposée en 2021.

Les relations partenariales avec les 3 Relais petite enfance (RPE) du territoire sont bien identifiées.

Accueil collectif

Le nombre de places en établissements d'accueil de jeunes enfants reste stable avec 195 places pour les 6 structures du territoire. Le manque de personnel induit un défaut de remplissage des structures. Les difficultés de recrutement de professionnel.le.s qualifié.e.s (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, etc.) persistent sur le territoire, et s'expliquent par l'attractivité du Luxembourg pour ces métiers.

BRIEY

■ Aide sociale à l'enfance

▶ En chiffres

- **469 demandes d'Aides financières enfance-famille (AFEF) instruites (389 en 2020), soit une augmentation de 23%, 415 accordées (372 en 2020)**
- **74 enfants bénéficiant d'une mesure d'Aide éducative à domicile (AED) ; l'Unité expérimentale pluridisciplinaire en protection sociale (UEPPS) a été sollicitée à 26 reprises en 2021**
- **41 enfants ont bénéficié d'une mesure TISFE (Technicien en intervention sociale et familiale)**
- **244 enfants en Action éducative en milieu ouvert (AEMO) : 82 entrées et 80 sorties**
- **Total d'enfants confiés au 31 décembre 2021 :**
    - **125 enfants en placement judiciaire pour 79 familles. 45 enfants sont confiés en Famille d'accueil (51 FA sur le territoire). 35 nouveaux placements en 2021 dont 24 Ordonnances de placement provisoire (OPP)**
    - **1 enfant accueilli en centre maternel**
    - **16 enfants ont été pris en charge par un « tiers digne de confiance ». Au 31 décembre 2021, 12 mineurs restent au domicile du tiers**
    - **16 enfants bénéficient d'un contrat jeune majeur contre 21 en 2020. 6 nouveaux contrats ont été signés en 2021**
- **Équipe de 16 agents : 1 Déléguée territoriale protection de l'enfance (DTPE), 2 Responsables d'équipe ASE (RéASE), 5 référents en protection judiciaire (PJ), 3 référents en protection administrative (PA), 2 psychologues (1 en PJ et 1 en PA), 3 agents administratifs**

Depuis février 2020 et la crise Covid, les services de protection de l'enfance ont œuvré sans relâche dans l'intérêt des enfants et des familles. Les équipes se sont adaptées, ont fait preuve d'une grande capacité d'innovation et ont modifié leurs pratiques

professionnelles. En 2021, les situations familiales ont continué à se dégrader, et les interventions se sont multipliées. Même si le nombre de placements et de de demandes de mesure éducative est stable, un accroissement en fin d'année 2021 présage d'une accélération des difficultés éducatives dans les familles.

De plus, le territoire de Briey fait face à une baisse de la prise en charge psychologique tant par le Centre médico-psychologique (CMP) que par le Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP). L'absence d'internat en Institut médico-éducatif (IME) et un Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) en difficultés structurelles poussent les familles à solliciter davantage la protection administrative. L'ASE doit donc suppléer sur des missions qui ne devraient pas lui être dévolues, ce qui accroit la charge de travail tant sur le plan éducatif que sur le plan émotionnel.

En 2021, le territoire de Briey s'est doté d'un nouvel outil, en lien avec la Maison d'enfants à caractère social (MECS) des Accueils éducatifs du Pays Haut : le SéPAD (Service éducatif de placement à domicile). Sa particularité est à double entrée : administrative et judiciaire. Il s'agit d'une mesure de placement à domicile, et sa logique s'appuie sur l'observation et l'accompagnement des compétences familiales (parents et enfants) par des professionnel.le.s œuvrant dans la protection de l'enfance. Créé en 2021, cet outil doit réellement démarrer en 2022.

Protection administrative

L'Unité expérimentale pluridisciplinaire en protection sociale (UEPPS) est toujours un outil efficient. Il est exploité de façon régulière et apporte une réelle plus-value lors d'une évaluation en amont d'une demande de protection sociale. Le volet « ado en crise » est aussi plébiscité et apporte des solutions, en ayant évité jusqu'à présent une orientation vers un placement judicaire.

Les demandes de Technicien en intervention sociale et familiale (TISFE) maintiennent leur ralentissement sur l'année 2021. Les explications sont multiples, mais il est possible de mettre en avant le nombre important d'informations préoccupantes qui impactent fortement l'activité du SSD et de la Protection maternelle et infantile (PMI) ainsi que les équipes incomplètes dans les MDS du fait du Covid (cas positifs, cas contacts, familles impactées…).

Les demandes d'Action éducative à domicile (AED) maintiennent leur stabilité. Il est à noter que la durée des mesures est courte. En effet, le choix territorial de doubler le poste de psychologue permet à la protection administrative de bénéficier d'un temps plein exclusivement réservé à cette mission. L'intervention psycho-éducative apporte une intervention pluridisciplinaire qui facilite la résolution des problématiques familiales.

Il est à noter une augmentation significative des demandes de protection judiciaire en cours de mesure du fait de la dégradation importante du climat familial et de la sollicitation parfois tardive d'une mesure éducative administrative.

Le nombre de Contrats jeune majeur (CJM) est en légère baisse pour l'année 2021. 10 enfants mineurs ont quitté la protection judiciaire, dont 6 qui ont sollicité un CJM dans l'année 2021.

Protection judiciaire

En 2021, 244 enfants bénéficient d'une mesure d'Aide éducative en milieu ouvert (AEMO). Ce chiffre est stable. Les flux sont réguliers. La durée moyenne d'accompagnement est de 22 mois, ce qui n'est pas très élevé.

Le nombre d'enfants confiés est stable. Le travail autour des projets des mineurs s'est intensifié en lien avec les équipe ASE et les lieux de placement, ce qui a permis de limiter le nombre d'enfants accueillis au Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) et d'augmenter sensiblement le nombre de restitution (14 en 2021).

Le nombre d'enfant confié chez un.e assistant.e familial.e est en baisse régulière. En 2020, 66 enfants étaient concernés. Au 31 décembre 2021, ils ne sont plus que 45. Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs, dont la pyramide des âges. Il apparaît en revanche nécessaire d'organiser un travail spécifique avec l'équipe ASE pour consolider un accompagnement de qualité auprès de ces professionnel.le.s qui ont subi au quotidien les conséquences du Covid.

32 mineurs sont sortis du dispositif judiciaire, soit pour majorité, soit suite au projet de retour des enfants au domicile du ou des titulaires de l'autorité parentale (contre 21 en 2020). Cette augmentation est le fruit d'un travail concerté avec les partenaires (MECS, REMM), mais est également à mettre en lien avec l'investissement des travailleurs sociaux et de la psychologue du service.

Le nombre de tiers de confiance est relativement stable, voire en légère baisse. Une des explications provient du constat d'une réelle dégradation des situations familiales qui ne permet pas de proposer cette alternative au placement de façon plus systématique.

■ Santé de la mère et de l'enfant

▶ En chiffres

- **739 déclarations de grossesses**
- **773 interventions de sages-femmes**
- **692 déclarations de naissance**
- **781 visites à domicile des puéricultrices**
- **514 assistant.e.s maternel.le.s (+ 3 mixtes assistant.e maternel.le/familial.e)**
- **87 assistant.e.s familiaux.ales**
- **10 structures d'accueil collectif**
- **786 enfants vus en bilans en école maternelle**
- **390 actes médicaux en consultations infantiles**
- **Équipe de 13 agents en Protection maternelle et infantile (PMI) : 1 cadre de santé, 2 secrétaires, 5 puéricultrices, 2 sages-femmes, 2 agents de l'équipe spécialisée, 1 médecin vacataire**

Activité des sages-femmes

L'activité 2021 des sages-femmes s'est réinscrite dans la moyenne départementale, en cohérence avec le nombre de déclarations de grossesse reçues. Les deux sages-femmes ont réalisé 773 interventions dont 387 visites à domicile et 263 rencontres sur site de MDS. Du fait du contexte de crise sanitaire, 138 interventions ont eu lieu grâce à un nombre accru d'entretiens téléphoniques. Il est à noter qu'une des deux sages-femmes a repris une activité à temps partiel (60%) depuis son retour en 2021, après 6 mois d'arrêt.

L'activité des sages-femmes au cours de la grossesse montre un accroissement du nombre d'Entretiens prénataux précoces (EPP), en lien avec la proposition d'EPP aux primipares dans la limite du possible. Pour cette activité, le nombre de rendez-vous non honorés est relativement important et a augmenté le pourcentage d'absences au niveau du territoire. La répartition de l'activité entre la planification, les EPP, les interventions au titre de la maternité et le post-natal restent dans des proportions équivalentes à 2020.

La collaboration avec l'hôpital Maillot se poursuit en bon partenariat avec une rencontre programmée chaque mois. 11 réunions de coordination en faveur des familles ont pu être menées et, en dehors de ces réunions, les échanges directs au bénéfice des familles ont pu avoir lieu avec les obstétriciens concernés, l'assistante sociale ou la cadre de maternité concernée.

Le travail de suivi obstétrical à domicile des patientes à risque s'est poursuivi, en lien avec les sages-femmes libérales du secteur : liaisons et coordination pour les familles en situation de vulnérabilité.

Le projet de permanence délocalisée du Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) de Briey a démarré en septembre 2021, à raison de deux interventions par mois, les mercredis après-midis. La participation de la sage-femme de PMI de Jarny aux côtés du CPEF est en construction.

Activité des puéricultrices

L'équipe de puéricultrices, constituée de 3 titulaires et d'une titulaire mobile, s'est maintenue dans ses missions. Elle a réalisé 781 Visites à domicile (VAD), contre 571 en 2020.

Nombre d'interventions puéricultrices :

- « risque » : 375 soit 48% des VAD,
- « préventive » : 304 soit 38,9% des VAD,
- « fratrie » : 102 enfants vus en VAD + 21 hors VAD.

Les puéricultrices ont maintenu leur activité de Bilan de santé en école maternelle (BSEM) : 786 bilans réalisés soit un taux de couverture de 91,5%.

Nombre d'actes médicaux en consultations infantiles : 390.

Lors des consultations de nourrissons, les puéricultrices secondent le médecin en participant notamment aux prises de données des mesures staturo-pondérales. Elles évaluent également le développement psychomoteur des enfants, l'éveil, l'alimentation, le sommeil et répondent aux questions des familles.

Pour les familles, les difficultés à trouver des professionnel.le.s de proximité se maintiennent (orthophoniste, ophtalmologiste, centre médico-psychologique, centre médico-psycho-pédagogique, centre d'action médicosocial précoce) et les délais s'allongent.

Activité des médecins

2021 a conforté l'absence de médecin territorial et l'impact sur les missions en lien avec les services de protection de l'enfance qui sont restées en souffrance. La solidarité avec le service social départemental a permis d'assurer les missions prioritaires et a maintenu le lien entre les professionnel.le.s du territoire.

De plus, l'offre de médecine s'est trouvée en souffrance par le départ du médecin clinicien. L'arrivée à temps partiel d'un autre médecin clinicien a su revaloriser l'engagement au niveau des consultations nourrissons pour une des deux MDS. Des contacts ont été établis avec un médecin du territoire à des fins de convention pour compléter les activités du médecin en place.

Activité du cadre de santé PMI

En termes d'accueil collectif, le territoire de Briey compte 7 multi-accueils (Audun-le-Roman, Briey, Jarny, Joeuf, Hatrize, Homécourt, Piennes) et 3 micro-crèches (Briey, Giraumont et Valleroy + un projet à Briey) qui couvrent le territoire pour une offre de 237 places d'accueil.

En terme d'accueil individuel, le nombre d'assistantes maternelles est légèrement en baisse (514 assistantes maternelles en 2021, 549 en 2020, 576 en 2019) + 3 agréments mixtes (assistante maternelle/assistante familiale).

En revanche, le nombre de Maisons d'assistantes maternelles (MAM) a augmenté, passant de 3 à 5 (Briey, Batilly, Immonville, Mont-Bonvillers, Trieux) + 2 projets (Joeuf et Mancieulles).

Une nouvelle cadre de santé est arrivée en mai, avec une progression vers la protection de l'enfance, dans l'attente de l'arrivée d'un médecin territorial, un réinvestissement indispensable dans les différents partenariats (caisse d'allocations familiales, relais petite enfance, communautés de communes, ...) et une valorisation du travail en réseau.

VAL DE LORRAINE

■ Aide sociale à l'enfance

▶ En chiffres

- **3 cadres, 8 travailleurs médico-sociaux, 1 apprentie, 1 psychologue, 4 agents administratifs (à la MDD et en MDS). Le territoire a également bénéficié d'un renfort d'1 titulaire mobile au cours de l'année**
- **688 enfants ont bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance (- 3% par rapport à 2020) :**
  - **169 d'un placement en famille d'accueil ou en maison de l'enfant**
  - **331 (172 familles) d'une aide financière. L'enveloppe a été consommée à hauteur de 95,58%**
  - **98 enfants (42 familles) de l'intervention d'une Technicienne en intervention sociale et familiale à titre éducatif (TISFE). 902 heures ont été utilisées en 2021**
  - **90 enfants d'une aide éducative à domicile (AED)**
  - **28 enfants ont été admis au service dont 15 dans le cadre d'un placement en urgence**
  - **26 enfants (en moyenne) bénéficient d'un placement chez un tiers digne de confiance (en légère baisse par rapport à 2020)**

Tendances concernant la situation des familles et le dispositif de protection de l'enfance

Comme en 2020, une gestion rigoureuse de l'enveloppe a été nécessaire. Les dépenses ont été maîtrisées.

Le nombre des demandes d'aide à domicile à titre éducatif est relativement stable par rapport à 2020, avec des mesures en attente sur le territoire (15 enfants représentants 9 familles) faute d'éducateurs disponibles. Des mesures ont d'ailleurs été transférées sur Nancy car le délai d'attente était trop important (9 enfants représentants 5 familles).

Après la forte augmentation en 2020 (en raison de la crise sanitaire) du nombre d'enfants séparés de leurs parents dans le cadre d'un placement ASE, la tendance s'est stabilisée mais reste très élevée, amenant à une activité particulièrement intense des services confrontés à des situations de plus en plus complexes. Au 31 décembre 2021, 169 enfants étaient accueillis. Ce chiffre est monté jusqu'à 181 au cours de l'année.

Avec 347 enfants pour 192 familles, le nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure d'Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) est stable par rapport à 2020.

Le service reste sous tension en raison notamment de situations de plus en plus complexes et de la difficulté à trouver des places d'accueil.

■ Santé de la mère et de l'enfant

▶ En chiffres

- **947 naissances (15% du département)**
- **104 femmes enceintes suivies**
- **9 lieux de consultations**
- **74 consultations petite enfance, soit 302 actes médicaux**
- **903 visites à domicile effectuées par les puéricultrices**
- **1 146 bilans de santé en école maternelle**
- **735 assistant.e.s maternel.le.s (2 449 places d'accueil)**
- **16 établissements d'accueil de jeunes enfants**
- **Équipe de Protection maternelle et infantile (PMI) : 15 professionnel.le.s. Le poste de médecin territorial est vacant depuis 1 an. L'équipe a été renforcée par l'arrivée d'un cadre de santé**

Planification et éducation familiale

Le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) de Pont-à-Mousson exerce les activités et les missions de consultation médicale relatives à la contraception, d'actions individuelles et collectives de prévention sur la sexualité, d'entretiens de conseil conjugal et familial, d'entretien préalable à l'Interruption volontaire de grossesse (IVG).

Santé des femmes enceintes

Les deux sages-femmes du territoire ont réalisé 510 interventions. Elles ont suivi 104 femmes et réalisé 107 entretiens prénataux précoces.

La sage-femme du secteur de Pont-à-Mousson participe activement au fonctionnement du collectif Relais bébé permettant aux familles de bénéficier de prêt de materiel de puériculture et de don de layette et établit une part importante des liaisons avec les professionnel.le.s du centre périnatal de proximité de Pont-à-Mousson.

La sage-femme du secteur de Pompey proposait jusqu'à son départ en retraite au mois de septembre des séances d'acupuncture et de médecines douces aux femmes enceintes.

Santé des enfants

Malgré un contexte sanitaire difficile, la volonté du service de PMI a été de maintenir une dynamique dans la proposition de consultations petite enfance et de visites à domiciles.

74 consultations petite enfance ont été réalisées. Un nouveau lieu de consultation a été créé sur le secteur de Pont-à-Mousson au niveau de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Breuil.

95% des enfants inscrits en moyenne section ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle avec une forte proportion de bilan socle élargi (dépistage sensoriel associé à un examen psychomoteur et du langage).

S'est poursuivie en 2021 l'intervention d'une orthoptiste : 299 dépistages visuels chez les enfants de petite section. 33 enfants ont été adressés à l'ophtalmologiste.

364 familles ont fait l'objet d'un accompagnement à visée préventive donnant lieu à 405 Visites à domicile (VAD) par les puéricultrices. Les visites à domicile au titre de la protection de l'enfance représentent 40% des VAD des puéricultrices sur le territoire, la moyenne départementale étant de 35,3%.

Une activité de prévention est en place au lieu d'éveil de Blénod-lès-Pont-à-Mousson mais également à celui de Dieulouard depuis novembre 2021.

Poursuite du suivi médical préventif des enfants confiés (par le médecin et la puéricultrice de PMI) au sein de la Maison d'enfant à caractère social (MECS) La Chaumière (2 fois par an) pour les enfants de 3 à 6 ans.

Une intervention bimensuelle a également lieu au Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA) de Pompey. La puéricultrice y mène des actions de socialisation auprès des enfants ainsi que de soutien à la parentalité.

Accueil de la petite enfance

Il existe 16 structures d'accueil sur le territoire représentant 376 places d'accueil. L'offre d'accueil a augmenté de 25 places avec l'ouverture en janvier 2021 d'une structure sur la commune de Pagny-sur-Moselle.

On observe depuis quelques années une baisse légère et constante du nombre d'assistant.e.s maternel.le.s : 735 assistant.e.s maternel.le.s et 74 assistant.e.s familiaux.ales, soit 2 449 places en accueil non permanent et 147 chez les assistant.e.s familiaux.ales. À noter : le nombre croissant de création de maisons d'assistantes maternelles sur le territoire. Elles sont au nombre de 8 pour l'année 2021, dont 3 ouvertures, sur un total de 17 au niveau départemental.

Actions collectives

Les actions de prévention et de soutien à la parentalité se déclinent à travers différentes actions collectives et groupes de travail en lien avec les partenaires :

- lieux d'éveil de Blénod, une action de soutien à la parentalité et de socialisation du jeune enfant, animée par la puéricultrice de PMI une fois par semaine, malheureusement suspendue depuis le 1er confinement. Néanmoins, un nouveau lieu d'éveil a ouvert en novembre sur la commune de Dieulouard. Il est animé par la puéricultrice de PMI du secteur. La co-animation de ce lieu d'éveil s'articule avec des acteurs de la commune et du milieu associatif du secteur ;
- l'Arbre des échanges au Relais assistants maternels (RAM) de Pont-à-Mousson, animation partenariale à destination des assistant.e.s maternel.le.s proposant des ateliers thématiques ;
- des actions de prévention plus ponctuelles comme la journée nationale de lutte contre le syndrome d'alcoolisation fœtale et la journée nationale pour la promotion de l'allaitement maternel.

TERRES DE LORRAINE

■ Aide sociale à l'enfance

▶ En chiffres

- **68 assistant.e.s familiaux.ales**
- **24 enfants suivis en mesure d'Aide éducative à domicile (AED) (- 45%)**
- **127 enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) par décision judiciaire (+ 17%, 109 en 2020)**
- **5 enfants accueillis directement en établissement (identique à 2020)**
- **32 enfants placés chez un Tiers digne de confiance (TDC) (+ 14%)**
- **40 enfants admis au service (37 en 2020),**
- **16 enfants admis en accueil provisoire (mesure administrative de placement) et 27 enfants accueillis au cours de l'année dans ce cadre (21 en 2020)**
- **Augmentation de 23% du nombre d'accueils provisoires (mesure administrative de placement)**
- **52 508 € dépensés en Aides financières enfance famille (AFEF), soit 88% de l'enveloppe attribuée au territoire (38 657 € dépensés en 2020 soit 65% de l'enveloppe)**
- **5 212 heures d'intervention de travailleuses familiales à titre éducatif (TISFE), auprès de 33 familles, soit 86 enfants**
- **Équipe de 14 agents : 2,5 à la cellule administrative, 1 Délégué territorial protection de l'enfance (DTPE), 2 Responsables de l'aide sociale à l'enfance (RéASE), 4 travailleurs sociaux sur le suivi des enfants confiés,**

3 travailleurs sociaux de protection administrative (dont un travaillant à 50% sur VDL de manière temporaire) et 1 psychologue

■ Mesures de protection sociale/administrative

Aides financières enfance famille (AFEF)

L'enveloppe du territoire s'élève à 59 677 € dont 52 508 € ont été utilisés, soit 88% du budget alloué. Les demandes d'AFEF ont augmenté de 30% par rapport à 2020 et les AFEF accordées concernant les familles en situation irrégulière représentant 31% (environ 16 487 €) des dépenses de cette année. En 2021, 296 demandes ont été sollicitées (206 en 2020) et 246 accordées (200 en 2020). Le nombre d'AFEF a donc augmenté de 30% par rapport à l'année dernière.

Cependant l'enveloppe a pu être respectée et cela s'explique notamment par le plafonnement à 100 € par enfant et par demande. Toute demande de dépassement de ce montant, en raison d'une situation particulière, fait l'objet d'un arbitrage par la Direction enfance famille et santé publique (DEFSP).

Techniciennes de l'intervention sociale et familiale à titre éducatif (TISFE)

Les 4 501 heures attribuées pour 2021, (enveloppe 2 840 h en 2020 et en 2019) ont été réparties ainsi : 4 051 heures attribuées aux TISFE administratives, 450 heures aux TISFE judiciaires.

5 212 heures ont été consommées pour intervenir auprès de 33 familles (86 enfants), soit 116% de l'enveloppe allouée. 4 240 heures en TISFE administratives et 972 heures en TISFE judiciaires (dont 491 heures pour une seule famille de 10 enfants avec des mesures de placement et d'accompagnement à domicile judiciaires et administratives). Le nombre de familles ayant bénéficié d'une mesure de TISFE au cours de l'année a augmenté de 10% sur le territoire et le nombre d'enfants de 54%.

À nouveau, des TISFE ont été mises en place dans l'objectif d'éviter certains placements. Si cette alternative démontre des résultats, elle a une incidence importante sur le budget de l'enveloppe. Ce fort taux de consommation des heures de TISFE est également dû à l'efficacité de cette mesure, outil indispensable dans la mission quotidienne des professionnels qui le mobilisent dans ce cadre.

Aide éducative à domicile (AED)

Au 31 décembre 2021, 24 enfants bénéficiaient d'un suivi dans le cadre d'une mesure d'AED (44 en 2020), alors qu'une baisse de 45% du nombre d'enfants suivis est constatée en 2021 par rapport à 2020, ainsi que dans le nombre de demandes (- 45%).

Cette baisse s'explique en partie par l'absence d'un travailleur social ASE pendant une partie importante de l'année, et avec en compensation, une mobilisation plus importante des services de premier rang que sont le service social et la protection maternelle et infantile qui interviennent sur le champ de la prévention dans l'attente de la notification de la mesure.

37 mesures d'AED ont pris fin en 2021, 17 nouvelles mesures ont été prises en charge et 1/3 a été renouvelé. Ce turn over important occasionne un travail considérable pour les éducateurs, tant pour les fins de mesure que pour les nouvelles situations.

Accueil provisoire (AP)

Au 31 décembre 2021, 16 enfants sont confiés à l'ASE dans le cadre d'une mesure d'accueil provisoire, soit une augmentation d'un quart (23%) par rapport à 2020. Au total, ce sont 27 enfants accueillis en 2021, 29% de plus qu'au cours de l'année 2020.

L'augmentation importante du nombre d'AP en 2021 est certes conjoncturelle, mais démontre l'envie du territoire de respecter le cadre légal et de toujours prioriser la protection administrative pour éviter la mise en œuvre d'une mesure de protection judiciaire. De même, ces résultats s'expliquent par une recherche systématique de la collaboration de la famille dans le but de faire progresser rapidement la situation. Cette philosophie et le travail mené en ce sens sont considérés et reconnus comme des marques de fabrique du territoire.

■ Mesures de protection judiciaire

Placements Aide sociale à l'enfance (ASE)

Au 31 décembre 2021, 127 enfants sont confiés à l'ASE par décision judiciaire (+ 17% par rapport à 2020). Au cours de l'année, 40 enfants ont été admis (+ 8% par rapport à 2020),16 enfants (identique en 2020) ont fait l'objet d'une main levée de placement et parmi eux, 4 sont devenus majeurs.

Cette augmentation peut trouver son explication dans l'après-crise sanitaire puisque durant les premiers confinements, des situations ont tenu contre toute attente, voire se sont améliorées. Mais cette prise sur soi des familles a fini par faire exploser un certain nombre de situations et a pu aboutir à des placements, souvent en urgence, et notamment avec des adolescents en souffrance psychique.

Le nombre de restitutions (hors majorité) en protection judiciaire est le plus important du département. Il représente environ 15% à 20% du nombre total de mesures par an, depuis plusieurs années (15% pour 2020).

L'accent est mis sur un travail intensif à l'entrée de la mesure et lors de sa sortie en vue de travailler la restitution. La recherche d'alternative et une vision tolérante et bienveillante de la parentalité de la part des professionnels permettent aux parents de collaborer à la mesure et de progresser rapidement sur les points à travailler.

Placements directs

- 5 enfants ont été confiés en établissement sur décision du magistrat.
- 32 enfants ont bénéficié d'un placement chez un tiers digne de confiance.

Mesure d'Aide éducative en milieu ouvert (AEMO)

Augmentation de 6% des mesures d'AEMO : 228 enfants étaient suivis au 31 décembre 2021, contre 215 en 2020.

Lieux de placements
54% des enfants confiés tant en protection administrative que judiciaire ont été accueillis en famille d'accueil ou en Maisons d'enfant à caractère social (MECS) et 17% dans les structures du Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM).

■ Santé de la mère et de l'enfant

▶ En chiffres

- **890 naissances, soit 14% des naissances du département (en baisse par rapport à 2020)**
- **14 structures collectives d'accueil offrant 386 places**
- **687 assistantes maternelles offrant 2 263 places d'accueil, soit 18,36% de l'offre du département**
- **107 assistant.e.s familiaux.ales offrant 206 places, soit 23,38% de l'offre du département**
- **1 Maison d'assistant.e.s maternel.le.s (MAM) offrant une possibilité d'accueil de 9 places**
- **4 sites de consultation petite enfance, 3 demi-journées de consultation par semaine et 1 journée par mois sur la MDS Vézelise**
- **14 professionnels pour 17,5 équivalents temps plein (ETP) : avec une proposition de 2 postes de médecins, 2 sages-femmes, 9 puéricultrices, 2,5 secrétaires, 1 cadre de santé, 1 équipe spécialisée**

Planification et éducation familiale
Le Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) de Toul assure les activités classiques de consultations individuelles, de séances collectives d'information et d'éducation à la sexualité dans tous les collèges. Il développe des actions multiples en direction des centres de formation, des Instituts médico-éducatifs (IME), des unités d'accueil et d'orientation et des unités pédagogiques du Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM), mais également dans différents forums et festivals. Une sage-femme de PMI participe à ces séances collectives.

Santé de la femme enceinte
L'activité des 2 sages-femmes est très diversifiée. En 2021 elles ont effectué 590 interventions sur le territoire comprenant les entretiens prénataux précoces, les consultations prénatales, les entretiens individuels et les cours de préparation à la naissance. De plus, 61 entretiens ou consultations post-natales ont été réalisés et 59 femmes ont été suivies soit 7,8% des femmes enceintes du département. La baisse d'activité est en partie la conséquence des conditions liées à la pandémie en cours depuis 2020.

Les réunions collectives thématiques ont été suspendues du fait de la pandémie mais ont repris depuis le deuxième semestre 2021. Le travail de liaison des sages-femmes avec la maternité de Toul et de Nancy, à la cellule adoption et aux réunions de coordination pour les familles en périnatalité à la maternité de Toul a été maintenu et la participation au lieu d'éveil de Foug qui avait été interrompue a repris depuis la rentrée de septembre 2021.

Santé des enfants
Les 526 visites préventives et 258 visites liées à la protection de l'enfance restent la part la plus importante de l'activité des puéricultrices. 173 visites d'accompagnement de situations à risque ont été effectuées en parallèle et il est à noter que cette activité est en hausse par rapport à 2020, du fait de la levée du confinement et des besoins des familles. En parallèle, 100% des enfants inscrits en moyenne section de maternelle ont été vus en bilan de santé, dont 7,1% en bilan complet. Le nombre d'Informations préoccupantes (IP) évaluées par le service PMI est en hausse : 72 en 2021 (48 en 2020).

Une permanence hebdomadaire de puéricultrice continue à être proposée sur la MDS de Toul Centre afin de répondre aux questionnements des familles sur la santé et l'environnement de leur enfant.

Modes d'accueil
Le nombre des assistant.e.s familiaux.ales et des places offertes est légèrement en hausse : 106 en 2021 (102 en 2020) pour 206 places d'accueil permanent. Celui des assistant.e.s maternel.le.s continue de diminuer : 687 en 2020 (723 en 2020) et 4 assistant.e.s ont conservé un double agrément maternel et familial.

Le nombre de premières demandes d'agrément d'assistant.e maternel.le commence à augmenter : 47 demandes (29 en 2020) et le nombre d'accords progresse, avec 50% d'augmentation : 20 en 2021 (10 en 2020). 69 assistant.e.s maternel.le.s ont arrêté leur activité en 2021 : 29 radiations, 34 non renouvellements et 6 départs en retraite. Il n'a été relevé aucun déménagement hors département, aucune annulation pour formations non suivies, aucune adresse périmée, ni retrait d'agréments en Commission consultative paritaire départementale (CCPD). Cependant, un travail pour promouvoir le métier d'assistant.e maternel.le et familial.e est engagé et une Maison d'assistant.e.s maternel.le.s (MAM) est installée sur Colombey.

L'offre en accueil collectif a également augmenté avec l'ouverture d'un établissement d'accueil de jeunes enfants sur Colombey-les-Belles. Des projets de créations de micro-crèches sont en cours sur le territoire.

ZOOM ▶ Des actions diversifiées et un partenariat dynamique

La pandémie liée au Covid-19 a entrainé des besoins plus importants d'accompagnement des familles par les professionnelles de protection maternelle et infantile.

Les actions de prévention se poursuivent dans les écoles : prévention sur l'exposition aux écrans et information sur le sommeil. Les réunions thématiques proposées aux familles ont repris depuis octobre 2021.

Un nouveau groupe d'éveil a été proposé par les puéricultrices de PMI sur le site de Toul Croix-de-Metz depuis novembre 2021.

Une permanence tenue par une puéricultrice continue à être proposée sur Toul afin de répondre aux questions des familles autour de la santé et de l'environnement de leur enfant. Malgré les difficultés de mobilisation des familles autour de cette activité, les puéricultrices continuent à s'investir et à communiquer l'information de la proposition de cette permanence aux familles.

LUNÉVILLOIS

■ Aide sociale à l'enfance

▶ En chiffres

- **Protection administrative :**
  - **187 Aides financières enfance-famille (AFEF) accordées**
  - **45 familles bénéficiaires d'intervention sociale et familiale à titre éducatif (TISFE)**
  - **146 enfants suivis dans le cadre de l'Aide éducative à domicile (AED)**
  - **4 enfants suivis en accueil de jour**
  - **7 enfants suivis en accueil provisoire**
  - **35 jeunes bénéficiant d'un Contrat jeune majeur (CJM)**
- **Protection judiciaire :433 enfants suivis dans le cadre d'une Aide éducative en milieu ouvert (AEMO) :**
  - **13 enfants en accueil de jour**
  - **319 enfants font l'objet d'un placement Aide sociale à l'enfance (ASE)**
  - **9 enfants font l'objet d'un placement direct**
  - **52 enfants placés chez un Tiers digne de confiance (TDC)**
- **Statuts particuliers :**
  - **20 pupilles**
  - **4 Délégations de l'autorité parentale (DAP)**
  - **Requêtes changement de statut : 7 demandes**
  - **Administrateur ad hoc :26 AAH pour enfants confiés**

Le territoire du Lunévillois, a enfin pu lancer son projet de formation action s'inspirant de la pratique des conférences familiales (ou Family group conferencing). Pour les acteurs du territoire et avec la participation des territoires Val de Lorraine et Terres de Lorraine, cette démarche a pour objectifs :

- de comprendre ce que sont les conférences familiales (fondements, éthique, principes, effets induits sur les personnes),
- de s'en inspirer et construire une pratique de coopération entre l'entourage et les professionnels,
- d'expérimenter, puis consolider en stabilisant des outils, des savoirs, des processus et des méthodologies d'intervention,
- de diffuser et essaimer ces nouvelles pratiques.

■ Santé de la mère et de l'enfant

▶ En chiffres

- **940 naissances, soit 14,8% du département**
- **11 sites de consultations de la petite enfance**
- **633 assistant.e.s maternel.le.s (686 en 2020) et 119 assistant.e.s familiaux.ales, 2 agréments mixtes**
- **18 établissements d'accueil des jeunes enfants, dont 1 structure privée**
- **2 Maisons d'assistantes maternelles (MAM)**
- **183 entretiens prénataux précoces réalisés par les sages-femmes soit 31,2% du département**
- **976 examens de santé dans 69 écoles maternelles (année scolaire 2020/2021), soit 95,8%**
- **64 informations préoccupantes**
- **19 demandes de mesures de protection judiciaire, soit 24,4% du département**
- **25 nouvelles mesures administratives (AED/TISFE)**
- **Équipe de Protection maternelle et infantile : 20 agents, dont 1 mi-temps (poste de sage-femme sur Sel et Vermois)**

L'activité des sages-femmes de Protection maternelle et infantile (PMI) du territoire représente 19,1% de celle du département. Par rapport à la moyenne départementale, elles interviennent plus souvent à domicile que sur site car leurs missions sont davantage orientées vers l'accompagnement que le suivi de grossesse. L'activité s'oriente vers davantage de prévention pouvant s'expliquer par un repositionnement des missions de PMI.

La natalité sur le territoire du Lunévillois est en hausse avec 65 naissances de plus pour l'année 2021 soit 14,8% du département. La convention avec le service de maternité Pédiatrie a été mise à jour au cours de l'année 2021.

Consultations
L'offre de consultations a couvert 39% de la norme (nombre de ½ journées de consultation hebdomadaire pour 200 naissances vivantes). 163 demi-journées de consultations (identique à 2020). À noter le départ à la retraite en octobre 2021 du médecin de PMI sur l'est du Lunévillois pouvant en partie expliquer la baisse du nombre d'heures totales en temps médical.

Bilans en école maternelle
Grâce à l'investissement des puéricultrices, cette action de santé publique a couvert 80,2% des enfants de moyenne section d'école maternelle. Les examens de santé en école maternelle sont pour la très grande majorité réalisés en présence des parents. L'accueil des parents est fondamental pour assurer une suite aux orientations préconisées. 19,7% des enfants ont été vus en bilan complet (en présence du médecin).

À noter que l'activité médicale n'est pas représentative dans les statistiques de 2021 en raison d'un problème de saisie et d'envoi de documents répertoriant le temps médical.

Activité des puéricultrices
Le nombre total de visites démontre une reprise de l'activité malgré la poursuite de la crise sanitaire : 548 visites à domicile préventives en 2021 (contre 483 en 2020).

L'ensemble des postes de l'équipe de puéricultrices sont pourvus cette année. Cependant, l'activité a été mise à mal par les arrêts maladies successifs et le départ de la puéricultrice de PMI de Baccarat qui ont nécessité des adaptations permanentes.

Actions collectives
Les actions collectives ont repris en septembre 2021 avec un changement de locaux pour le lieux d'éveil de Dombasle-sur-Meurthe qui occupe aujourd'hui les locaux du Relais petite enfance.

Interventions au titre de la protection de l'enfance
Le nombre d'Informations préoccupantes (IP) est en augmentation : 64 en 2021 (contre 48 en 2020). Toutefois, d'autres situations pourraient relever de l'IP mais l'articulation et la communication avec les différents services de proximité (maternité, hôpital, libéraux, ...), permettent d'aborder et rencontrer les familles par d'autres biais favorisant la relation de confiance et l'efficience de l'accompagnement ultérieur. L'IP est utilisée quand il n'y a pas d'autre alternative.

Au 2e trimestre 2021, des commissions IP ont été mises en place sans équipe dédiée IP pour le service de PMI mais avec l'intervention de puéricultrices par roulement.

ZOOM ► Journée territoriale de PMI

Le 10 juin 2021 s'est déroulée la journée de formation et de partage pour l'équipe de PMI autour de thèmes choisis par le groupe : label Premières pages, massages bébé et sécurité routière. Cela va leur permettre d'utiliser les apports dans le cadre des consultations petites enfance, lors des visites à domicile, au cours des visites d'agrément chez les assistantes maternelles mais également lors des visites Petite enfance recherche-action (PERL) dans le Lunévillois.

La participation des professionnels dans le partage de connaissances et d'expériences a été appréciée tout comme l'intervention d'un professionnel extérieur permettant d'enrichir le maillage partenarial. Le lieu choisi (Prieuré de Varangéville) a également séduit pour son cadre très agréable, excepté l'acoustique de la salle.

Accueil de la petite enfance

Accueil familial
Le nombre de premières demandes est de nouveau croissant avec 53 demandes en 2021 (contre 24 en 2020), 52 départs d'assistant.e.s maternel.le.s dont 33 radiations volontaires, 10 départs à la retraite et 4 déménagements.

À noter : un refus de 37,7% de premières demandes qui peut être expliqué par une reprise des réunions de présentation de la profession et des attendus lors de l'entretien d'évaluation. Le nombre d'assistants maternels est en baisse en raison de départ à la retraite et de réorientation professionnelle mais aussi en raison de la crise sanitaire (isolement).

L'offre d'accueil passe de 2 044 places à 2 354 places offertes aux familles, dont 131 places en accueil de nuit. Il est à souligner une légère augmentation du nombre d'assistants familiaux : 119 en 2021 (contre 110 en 2020) offrant 330 places.

Accueil collectif
Les structures collectives sont bien réparties sur l'ensemble du territoire : 2 maisons d'assistants maternels et 2 micro-crèches.

À noter : les projets d'ouverture de structures petite enfance développés en 2020 n'ont pas donné de suite puisqu'en raison de la crise sanitaire, les porteurs de projet ne sont pas allés au bout de la démarche ou le projet a été différé.
Une articulation avec les services de la Caisse d'allocations familiales (CAF) et de la PMI ainsi que la création d'un outil de partage devraient permettre d'optimiser le temps et de mieux guider les porteurs de projet.

ZOOM ▶ La cantine familiale

La cantine familiale est un dispositif né d'une réflexion entre la ville de Saint-Nicolas-de-Port, le Relais petite enfance (RPE), la CAF et le Département au travers du service de Protection maternelle et infantile.

Dans un souci d'intégration progressive à la collectivité, il est proposé que le repas soit pris chez un.e assistant.e maternel.le participant au dispositif cantine familiale.

Il a pour objectif :

- *de permettre aux tout-petits de bénéficier d'un temps de repas adapté à leur âge dans un cadre familial.*
- *d'offrir à l'enfant un temps de repos dans une ambiance calme respectueuse de son rythme dans le but de couper la longue journée passée en collectivité.*
- *de valoriser l'accueil chez un.e assistant.e maternel.le en lien avec l'accueil collectif. Les enfants sont accueillis de 1 à 4 jours par semaine, à définir dans le contrat, de 11h30 à 13h30 pour les enfants scolarisés à l'école Paulette-Castel et de 11h45 à 13h45 pour les enfants scolarisés à l'école Marie-Marvingt. Les trajets scolaires sont assurés par l'assistant.e maternel.le et les parents sont les employeurs et restent responsables du contrat qu'ils proposent. Les parents signent la convention d'engagement réciproque proposée et signée par la ville. Les parents peuvent bénéficier du complément libre choix de mode de garde, versé selon leurs revenus par la CAF.*

GRAND NANCY

▶ En chiffres

- **53 équivalents temps plein de professionnel.le.s de l'aide sociale à l'enfance dont 6 psychologues**
- **6 505 heures de Technicien en intervention sociale familiale éducative (TISFE) pour 36 familles**
- **1 581 demandes d'Aides financières enfance-famille (AFEF) ; 1 490 accordées**
- **138 enfants suivis en Aide éducative à domicile (AED) ; 247 enfants à l'année**
- **6 jeunes en accueil provisoire ; 17 jeunes à l'année**
- **137 jeunes bénéficiant d'un Contrat jeunes majeurs (CMJ) ; 33 nouveaux contrats**
- **604 jeunes suivis en Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO)**
- **536 enfants placés au 31/12/2021, dont 138 nouveaux accueillis sur l'année**
- **105 sorties de placement sur l'année, dont 41 majeurs et 64 restitutions**

■ Aide sociale à l'enfance

Protection administrative

Aides familiales enfance-famille (AFEF)

S'il était constaté une stagnation du nombre de demande d'AFEF en 2020, il est remarqué une augmentation significative sur 2021 tant du nombre de demandes (+ 12%) que du nombre d'aides accordées (+ 16%) avec la reconduction de la limitation du montant de 100€ par mineur et par demande. Les AFEF restent majoritairement sollicitées pour des familles en situation irrégulières : 61%, pour une somme réalisée de 231 184 € sur une dépense totale de 328 462,81 €. Il est constaté que ces demandes sont pour la plupart instruites par les services d'accompagnement de l'État. L'enveloppe a été dépassée de 6 402 € pour 2021.

Autres données

Le nombre de familles bénéficiant d'une mesure pour l'intervention d'un.e technicien.ne d'intervention sociale et familiale (TISF) a encore diminué sur l'année 2021 (- 10%). À l'identique, les mesures d'accueil de jour tels que les Mesures éducatives et sociales de soutien à l'adolescent et à sa famille (MESSAF), les Accueils de jour éducatifs et scolaires (AJES) et les Services d'accompagnement familial et éducatif (SAFE) diminuent nettement sur l'année 2021, contrairement au Relais éducatif parents/enfants (REPE) administratif qui reste stable. Ce dernier point est sans doute à mettre en lien avec le recentrage du cadre d'intervention de cette mesure sur l'administratif.

En revanche, le nombre de demandes de mesures d'Aide éducative à domicile (AED) a considérablement augmenté (+ 43%) en lien avec le travail effectué par les professionnels de terrain sur la promotion de la protection administrative, la mise en place d'actions collectives (permanence éducative) et la mise en place d'une commission d'évaluation des informations préoccupantes.

Le nombre de demandes d'accueil provisoire reste stable sur 2021.

Contrats jeunes majeurs

Concernant les contrats jeunes majeurs, pour 41 jeunes arrivés à majorité sur l'année 2021, 33 ont bénéficié d'un contrat jeunes majeurs, soit 80% d'entre eux. Le nombre de jeunes bénéficiant d'un contrat jeunes majeurs reste stable comparé à 2020.

L'inversion évoquée l'année dernière concernant le recul continu de la protection administrative sur ces dernières années, se confirme sur 2021 et est significative pour les mesures d'aides éducatives à domicile. Cela qui laisse penser que le travail mené en intermission porte ses fruits.

Protection judiciaire

Pour l'ensemble des mesures en assistance éducative, la stabilité constatée en 2020 du nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure en protection judiciaire n'est plus d'actualité puisqu'il est remarqué une forte augmentation en 2021 pour tous les types de mesures, dont notamment les Aides éducatives en milieu ouvert (AEMO) (+ 15%), les MESSAF (+ 24%) et les placements (+ 6%).

Il est également à noter que des listes d'attente importantes existent auprès de ces différents services qui nécessitent de réfléchir et parfois de palier aux délais de mise en œuvre parfois conséquents qui risquent de détourner la nature première des mesures.

Concernant les placements, les admissions en urgence à l'année ont considérablement augmenté en 2021 (+ 38%). Cette augmentation est multifactorielle : quasi absence de demandes de préparation de placement des magistrats au vu de la saturation du dispositif, une liste d'attente importante dans les deux services d'AEMO conduisant à une dégradation des situations en lien avec la crise sanitaire.

L'augmentation notable du nombre de restitutions se poursuit sur 2021 (+ 36%).

Les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance sont majoritairement accueillis en Maisons d'enfants à caractère social (MECS) (+ 14%) et en famille d'accueil. Le nombre d'enfants accueillis au Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) a augmenté de 23%. Ce chiffre est à mettre en lien avec l'augmentation du nombre d'accueil d'urgence sur l'année ainsi qu'avec la saturation des places en Maison d'enfant à caractère sanitaire spécialisé (MECS) et lieux de vie.

Concernant les changements de statut, le nombre de requêtes continue d'augmenter (+ 18%) participant à l'augmentation du nombre de pupilles (+ 38%). Les cellules de veille organisées tout au long de l'année montrent l'attention porté au projet des enfants dans le respect de la loi de 2016.

Le nombre de désignation d'administrateurs ad hoc a considérablement augmenté, dont un tiers pour des enfants non confiés à l'ASE.

La protection judiciaire continue à rester majoritairement mobilisée sur le territoire Grand Nancy malgré l'augmentation notable des mesures d'AED et la spécialisation du REPE sur le champ administratif.

ZOOM ▶ Expérimentation : accompagnement renforcé des liens parents/enfants dans le cadre de placements précoces

Partant du constat de l'augmentation des placements précoces pour des enfants issus de parents rencontrant des problématiques multiples (pathologie psychiatrique, limites intellectuelles, handicap, addictions, …) ou dont tous les enfants sont placés au fur et à mesure des naissances, il a été mis en place à titre expérimental sur le territoire une évaluation renforcée du lien parents-enfants pour les enfants confiés de moins de 3 ans.

Cette évaluation menée par un binôme composé d'un travailleur social et d'un psychologue de l'aide sociale à l'enfance spécialisés dans l'évaluation des interactions précoces a pour objet de favoriser la compréhension par les parents du sens des décisions prises par le juge des enfants, d'encourager la mobilisation des parents à partir de leurs compétences parentales (par un accompagnement renforcé) et d'observer et analyser la qualité du lien dans la perspective d'initier rapidement les démarches pour un changement de statut le cas échéant.

ZOOM ▶ Les conférences familiales, un mode d'aide innovant

Lire ce Zoom dans la partie « Solidarités humaines et développement social / Dans les MDS en 2021 / Territoire Grand Nancy / MDS Nancy Nord » p.21.

Prévention spécialisée

▶ En chiffres

- **16 professionnel.le.s (dont 2 apprenties), répartis en deux équipes intervenant sur 4 MDS**
- **235 jeunes âgés de 11 à 25 ans (171 garçons et 64 filles), principalement issus de quartiers prioritaires, ont bénéficié d'un accompagnement socio-éducatif individuel**
- **84 adolescents (74 garçons et 10 filles) et jeunes adultes, âgés de 16 à 24 ans, sortis du système scolaire et/ou rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ont bénéficié de chantiers éducatifs rémunérés**
- **145 jeunes (96 garçons et 49 filles) âgés de 13 à 25 ans ont bénéficié de chantiers contrepartie**
- **153 jeunes de 11 à 24 ans (102 garçons et 51 filles) ont participé à des actions éducatives encadrées par les équipes de prévention spécialisée**
- **Interventions auprès de 650 élèves dans 6 collèges du territoire**
- **Présence sociale : 1 311 passages durant les séquences d'accueil recensés sur 3 des 4 territoires d'intervention. L'équipe de Tomblaine ne dispose pas de local et intervient sur plusieurs communes dont Tomblaine, Malzéville, Essey, …**
- **Budget : 64 200 € pour l'ensemble des équipes du territoire**
- **42 200 € de financements répartis entre le Fonds d'aide aux jeunes collectif (FAJ), le Fonds interministériel prévention de la délinquance (FIPD), la politique de la ville, les communes**

Les habitants du Plateau de Haye subissent depuis 2020 de nombreuses restrictions et incertitudes liées à la crise sanitaire. Ce territoire prioritaire de la politique de la ville connait pour partie des situations complexes qui ont pu s'aggraver en 2021. Les travailleurs sociaux ont tenté de maintenir le lien avec les familles, ainsi qu'avec les différents partenaires du territoire.

Plusieurs rencontres avec les familles et les jeunes ont majoritairement mis en évidence un réel besoin d'échanges, de sorties et de projections concrètes quant à leur avenir.

Des tensions au sein des foyers ont pu se manifester ou s'accentuer en 2021, ayant des conséquences sur l'organisation du quotidien des familles avec d'importantes difficultés relationnelles. Le service social départemental constate d'ailleurs une recrudescence des évaluations d'informations préoccupantes concernant des adolescents.

Les dispositions nationales ont rendu impossibles certains départs et retours en familles programmés à l'étranger durant l'été 2021. Cette situation a densifié la présence des habitants sur leur territoire de vie durant cette période, sans qu'ils puissent projeter des activités et sorties estivales concrètes. Cette incertitude dans les projections à venir a pesé fortement et à différents niveaux sur les habitants du Plateau. Divers sentiments se sont exprimés quant à une crainte sanitaire, économique, aux reports de multiples échéances, mais aussi au fait de passer l'été sans réelle possibilité de sortir de leur territoire de vie. Un besoin a également été exprimé par les familles de partager des moments conviviaux, ludiques en dehors des contraintes du quotidien puisque certaines familles ne sont jamais parties en vacances et ont évoqué ce projet avec une forte motivation.

De tous ces échanges, il ressort pour les professionnels la nécessité d'occuper le terrain, de proposer aux jeunes et aux familles, des actions, en partenariat ou non à l'échelle du Plateau de Haye mais aussi à la campagne.

■ Santé de la mère et de l'enfant

▶ En chiffres

- **37 agents, dont 7 médecins (en réalité 5,6 équivalents temps plein), 19 puéricultrices, 6 sages-femmes et 6 secrétaires (5,2 ETP)**
- **2 300 naissances (en baisse sur le territoire comme au niveau départemental). Le territoire Grand Nancy représente 36% des naissances du département**
- **67 séances de consultation de la petite enfance chaque mois dans 17 sites**
- **2 300 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle**
- **1 046 assistants maternels et 43 assistants familiaux**
- **77 établissements d'accueil du jeune enfant pour 2 400 places, en majorité sur Nancy-ville (47% des places en accueil collectif du département). À noter, l'ouverture de 9 structures et plusieurs projets en cours**

Malgré une deuxième année de crise sanitaire, les activités individuelles et collectives de la Protection maternelle et infantile (PMI) ont pu bénéficier d'une belle reprise permettant un niveau d'offre de service tout à fait satisfaisant et une bonne fréquentation.

Les consultations médicales et les bilans de santé en école maternelle ont repris et le recrutement de plusieurs médecins a permis que l'offre de service public atteigne, à nouveau, un niveau tout à fait satisfaisant. Les postes de médecin sont aujourd'hui tous pourvus.

Les Visites à domicile (VAD) sont en augmentation, notamment les VAD préventives (visites post-natales et visites d'accompagnement) et les actions collectives ont bien repris, la plupart des groupes d'éveil ont retrouvés une belle fréquentation.

Planification et éducation familiale

Un Centre de santé sexuelle et reproductive (anciennement appelé Centre de planification familiale) est situé au sein de la maternité régionale : une convention lie le Département à cette institution. Des actions éducatives régulières ont lieu dans les collèges et des actions ciblées d'information sur la sexualité et la contraception sont faites dans les lycées. Les sages-femmes de PMI participent, elles aussi, à ces actions collectives.

Santé de la femme enceinte

Le territoire a été destinataire de 2 410 déclarations de grossesse et les sages-femmes de PMI ont réalisé 2 130 interventions, dont 324 entretiens prénatals précoces. Cette activité est donc en très forte augmentation, conformément aux attentes de la Stratégie de prévention et de protection de l'enfance (SPPE). Les interventions sont davantage réalisées à domicile et parfois sur site. À noter sur le territoire, la présence de 2 sages-femmes de liaison qui assurent les liaisons de la maternité régionale et de la polyclinique Majorelle à destination des autres sages-femmes de PMI. Près de 2 000 liaisons ont ainsi été réalisées en 2021.

À noter : l'année 2021 a vu une charge de travail particulièrement lourde pour les sages-femmes, en raison de l'absence longue durée de l'une d'elles. Si l'activité globale a pu être maintenue, grâce au fort engagement des professionnelles, certaines activités demeurent peu développées, notamment les consultations et la planification.

Santé de l'enfant

Le territoire a vu 2 300 naissances en 2021, le chiffre est en diminution depuis plusieurs années, comme dans la totalité du département. Les Visites à domicile (VAD) sont en nette augmentation, elles avaient diminué en 2020 du fait de la crise sanitaire. Les VAD préventives restent le mode d'intervention principal des puéricultrices du territoire et les familles du territoire ont ainsi bénéficié de plus de 1 400 VAD de puéricultrices en 2021. Parmi ces VAD, les visites post-natales sont majoritaires sur tous les secteurs (représentent environ 60% des VAD préventives).

Concernant la protection de l'enfance, le nombre d'informations préoccupantes (IP) évaluées par les puéricultrices a très fortement augmenté en 2021 : + 41% pour le territoire. Le secteur Est est le plus touché avec une augmentation de 108%.

Bilans de santé en écoles maternelles : 2 500 enfants sont scolarisés en moyenne section. Le taux de couverture des bilans de santé est donc bien remonté en 2021, à plus de 90%.

Les actions collectives ont repris, la fréquentation est en augmentation et les parents, progressivement, réinvestissent ces lieux de partage et d'accompagnement à la parentalité. Ainsi, le territoire a vu une augmentation de plus de 50% des demi-journées d'actions collective proposées. Il est à noter que le territoire se singularise par cette pratique puisque plus de 50% des actions collectives PMI se trouvent sur le territoire Grand Nancy.

L'offre de consultations de la petite enfance a, quant à elle, été bien étoffée grâce au recrutement de 4 médecins (+ 3,3 ETP). Les médecins cliniciens, sous l'impulsion du médecin référent protection de l'enfance, ont débuté un suivi santé des enfants confiés.

Il est également à mentionner, l'excellent travail en réseau réalisé avec plusieurs cabinets de médecins libéraux de la Métropole.

Modes d'accueil

Le territoire compte 1 046 assistantes maternelles, chiffre en diminution comme sur l'ensemble du département, depuis plusieurs années. L'antenne Est est le secteur qui en compte le plus. Les assistantes familiales sont malheureusement peu nombreuses, seulement 43 professionnelles sont agréées cette année.

Le territoire propose une offre très importante en mode d'accueil collectif avec 77 Établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) implantés qui offrent plus de 2 400 places d'accueil pour les jeunes enfants. Le développement de ce mode d'accueil est toujours très dynamique avec 9 nouvelles structures en 2021 et d'autres projets en cours.

Projets

L'expérimentation de la présence d'une psychologue du service de PMI, auprès des puéricultrices et des sages-femmes du territoire connait un franc succès. Elle vient en appui aux professionnelles, dans leurs activités de prévention pour apporter son éclairage et sa présence sur des temps réduits, mais réguliers (0,2 ETP), permet des échanges et des observations d'enfants.

La recherche-action Petite enfance recherche action en Lorraine (PERL) se poursuit : les puéricultrices des MDS de Vandoeuvre et Grand Nancy – Sud-Est y participent et font des retours très positifs. Dans le cadre de ce projet, les puéricultrices ont été formées à une grille d'évaluation du développement.

Le travail en partenariat est toujours très riche avec des permanences de puéricultrices en Centre d'accueil pour sans-abris (CHRS), aire de gens du voyage ou centres sociaux, des interventions de médiathèques en salle d'attente, etc.

Dans le cadre du label *Premières pages*, des puéricultrices du territoire, particulièrement engagées, ont permis le déploiement de mallettes de livres sur l'ensemble du département et l'organisation d'une journée d'étude particulièrement riche à laquelle ont été invités de nombreux EAJE du département.

Plusieurs projets sont en cours, notamment des actions en direction des femmes enceintes (gym-poussette, yoga prénatal), animations en collèges, etc.

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

PÔLE RESSOURCES SOLIDARITÉS

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

- EXÉCUTION FINANCIÈRE
- TARIFICATION
- RESSOURCES HUMAINES
- MARCHÉS PUBLICS
- TRANSPORT
- CONTRÔLE ÉTABLISSEMENTS ENFANCE-FAMILLE

SOLIDARITÉS HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Mission et organisation

Le pôle Ressources regroupe les professionnels qui exercent des fonctions de gestion, d'exécution financière et administrative, d'analyse financière et de tarifications des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Au sein de la Direction générale adjointe Solidarités, et en lien avec l'ensemble des directions et missions la composant, le pôle Ressources assure également les missions de :

- sécurisation des actes administratifs et des délibérations,
- organisation et coordination de la préparation et l'exécution budgétaire,
- référence en matière de ressources humaines,
- programmation et réalisation des contrôles des établissements et services Enfance-Famille,
- gestion administrative des commissions d'information et de sélection des appels à projet relevant de la compétence du Département en matière d'enfance-famille.

Il conduit son action en lien avec les directions thématiques et les directions ressources.

Outre la responsable, un chargé de mission « contrôle des établissements », un agent administratif et une assistante de gestion administrative et financière, il est composé de quatre unités :

- Exécution financière et SI social (8 agents),
- Tarification (9 agents)
- Transport (2 agents),
- Ressources humaines (2 agents).

Activités

■ Exécution financière et SI Social

En 2021, l'organisation de l'unité s'est adaptée afin de répondre aux exigences portées par la situation sanitaire. Dans ce contexte, les projets structurants destinés à améliorer l'ensemble des processus qu'elle gère ont été mis en œuvre. Dans ce cadre, les principaux projets sont :

- Poursuite de l'élargissement du paiement direct pour le versement de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation du handicap (PPC) à d'autres services d'aide à domicile. Ce dispositif permet ainsi d'éviter aux bénéficiaires de faire l'avance de frais lorsque ces services interviennent dans leur logement dans le cadre du plan d'aide décidé.
- L'accompagnement des services d'aide à domicile en assurant le versement de la dotation au titre de l'avenant 43 de la convention collective et de la nouvelle aide à la vie partagée.
- La dématérialisation, l'optimisation et la simplification des procédures comptables afin d'alléger les charges de travail, sécuriser les paiements et fournir une information de pilotage fiable. À ce titre, un travail de formalisation des procédures a été entrepris avec l'aide de la mission Appui à l'organisation afin de permettre d'assurer la continuité du service.
- Proposer une solution alternative à la fin des chèques trésor, notamment par la mise en œuvre des chèques accompagnement personnalisé.
- La participation aux différents ateliers organisés dans le cadre de la phase 2 du Système d'information (SI) social pour prendre en compte tous les éléments des processus financiers. Ce travail important a permis de finaliser le dossier technique d'interfaçage entre les deux systèmes d'information permettant ainsi une interopérabilité entre les deux.
- La contribution dans le cadre d'ateliers au paramétrage de la nouvelle version du système d'information financier afin de répondre aux besoins de la direction.

■ Tarification

En 2021, l'unité Tarification a poursuivi l'harmonisation des Pratiques des propositions modificatives budgétaires (PMB), des Décisions d'autorisation budgétaire de tarification (DABT), des rapports des comptes administratifs et des courriers. L'année a été marquée par les impacts pour les Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de la crise sanitaire avec notamment des calendriers adaptés dans la transmission des actes budgétaires par les ESSMS (budget prévisionnel, compte administratif, états prévisionnels et réalisés de recettes et de dépenses, …) et leur analyse par l'unité. Les chargés de tarification ont dû adapter leurs pratiques pour traiter la tarification des ESSMS tout en rattrapant le retard engendré par la crise sanitaire.

Des nouveaux outils ont été mis en place pour permettre une meilleure gestion des États prévisionnels de recettes et de dépenses (EPRD) et des États réalisés de recettes et de dépenses (ERRD) des établissements ayant signé un Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

Après analyse des comptes administratifs, des budgets prévisionnels, des EPRD et ERRD, l'unité tarification a établi 551 documents, dont :

- Champ des EHPAD : 366 documents, dont 46 PMB, 147 arrêtés, 67 rapports comptes administratifs.
- Champ des personnes en situation de handicap : 31 PMB et arrêtés.

- Champ du service d'aide à domicile : 9 arrêtés.
- Champ de l'enfance-famille : 117 PMB, arrêtés et courriers divers.

L'unité Tarification a suivi 170 établissements (dont 54 faisant l'objet d'un CPOM) gérés par 79 gestionnaires :

- 50 établissements dans le champ de l'enfance-famille,
- 74 établissements dans le champ des personnes âgées,
- 9 établissements dans le champ du service d'aide à domicile,
- 36 structures dans le champ des personnes en situation de handicap.

L'unité Tarification se donne les moyens nécessaires pour faire évoluer les pratiques en lien avec les évolutions législatives.

Des nouveaux outils sont mis en place pour permettre une amélioration de l'analyse financière des établissements :

- Harmonisation des pratiques métiers en matière de saisie de la tarification dans le logiciel Délos.
- Montée en compétences sur le logiciel pour l'intégration des EPRD simplifiés et des États prévisionnels de charges et de produits (EPCP).
- Anticipation de la campagne budgétaire et particulièrement des dotations de dépendance des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).
- Étude des États réalisés de recettes et de dépenses complets (ERRD) et réalisation de rapports concernant la situation d'exploitation des bilans des EHPAD et des autres ESSMS en contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens conjoints (agence régionale de santé/CD54).
- Analyse tarifaire et financière dans le cadre de la négociation des CPOM en cours des ESSMS relevant de la politique publique de l'autonomie.
- Appui d'analyse tarifaire et financière des projets d'extension et de diversification de l'offre, spécialement dans le champ de la politique enfance-famille.

Sur le plan des ressources humaines, l'année 2021 a été marquée par des évolutions d'organisation liées à l'arrivée d'un chargé d'analyse financière et à des mobilités survenues dans l'équipe.

■ Transport

L'unité Transport gère le transport des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance *(lire la partie « Solidarités humaines et développement social / Enfance famille et santé publique »)* et le transport des élèves et étudiants en situation de handicap *(lire la partie « Solidarités humaines et développement social / Autonomie »).*

Transport des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE)

L'unité s'est attachée à la mise en œuvre du marché de transport en taxi en lien avec les cellules administratives des six territoires. Elle a assuré le lien entre les transporteurs et les territoires afin d'éviter toute rupture de prise en charge.

Elle a garanti le suivi des bons de commandes émis par les territoires, le contrôle et la mise en paiement de l'ensemble des factures de transports ASE (train/taxi). L'unité a renforcé le pilotage de ces transports par la création d'un tableau de suivi de cette activité par territoire.

Transport des élèves et étudiants en situation de handicap

L'année 2021 a également été marquée par deux projets structurants pour l'unité Transport :

- La rédaction du cahier des charges d'un marché de contrôle des prestations de transport des élèves et étudiants en situation de handicap, et l'étude de l'appel d'offre. Ce marché sera notifié et mis en œuvre courant 2022,
- La recherche d'une solution sécurisée pour la gestion informatisée de l'activité transport des élèves et étudiants en situation de handicap en lien étroit avec l'association « AGIR pour le transport ». Un nouveau logiciel devra être déployé et opérationnel pour la rentrée 2022-2023.

L'année a été marquée par l'activité courante de l'unité, l'ouverture de 4 classes ULIS sur l'ensemble du territoire. La crise sanitaire a eu un impact minime sur la rentrée scolaire. Au 31 décembre 2021, ce sont 911 élèves et/ou étudiantes qui sont pris en charge.

Une coopération étroite avec les enseignants référents, les chefs d'établissements et les coordonnateurs d'ULIS a permis d'assurer une rentrée avec un nombre de 635 élèves et/ou étudiants inscrits à la date butoir (dont 235 nouvelles demandes).

L'unité Transport a assuré l'instruction et le suivi des demandes pour la rentrée 2021-2022 pour 911 élèves : 420 élèves en école élémentaire, 348 élèves en collège et 143 élèves ou étudiants en lycée, en apprentissage et/ ou en études supérieures (contre 782 élèves et étudiants l'année précédente).

La prise en charge de ces élèves selon les modalités fixées dans le règlement et dans le respect des préconisations de l'avis de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) représente :

- 41 élèves bénéficiant du remboursement kilométrique et/ou du titre de transport (57 en 2020-2021),
- 13 élèves bénéficiant de solution mixte remboursement kilométrique et/ou du titre de transport en véhicule de moins de dix places (13 en 2020-2021),
- 857 élèves bénéficiant d'un transport en véhicule de moins de dix places sur 539 circuits (712 élèves pour 517 circuits en 2020-2021).

■ Ressources humaines

L'unité Ressources humaines a assuré la prise en charge de la fonction RH couvrant l'ensemble des agents de la DGA Solidarités. Au 31 décembre 2021, outre 303 assistants familiaux et les 664 agents du REMM, la DGA Solidarités comptabilisait 356 agents (fonctionnaires et contractuels), dont 21 auxiliaires en renfort ou en remplacement d'agents titulaires, 1 apprentie et 16 postes vacants en cours de recrutement.

En 2021, l'unité RH, en lien avec la Direction des ressources humaines (DRH), a apporté un soutien aux directions opérationnelles notamment pour :

- la mise à la mobilité de 56 postes permanents (37 catégorie A, 12 catégorie B et 7 catégorie C),
- la gestion de 61 demandes de remplacement et de renforts permettant le recrutement de 34 auxiliaires et l'affectation de 10 titulaires mobiles DASI représentant un total de 258 mois,
- le versement du Complément indemnitaire annuel (CIA) après analyse et vérification des demandes avant l'arbitrage du DGA Solidarités pour 100 agents dans le cadre d'un CIA automatique ou discrétionnaire, dont la valorisation de l'engagement de 48 agents des directions territoriales formant leurs collègues à l'utilisation du SI Social module ASP,
- la vérification et la transmission pour le versement d'une Nouvelle bonification indiciaire (NBI) aux agents titulaires mobiles DASI et Protection maternelle et infantile (PMI) en fonction de leur affectation,
- l'organisation et la participation à 5 jurys « déconcentrés » dans le cadre de remplacement d'agents absents ou pour du surcroit d'activités,
- la transmission et le suivi de la mise en œuvre des rapports des directions aux instances consultatives : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et Comité technique (CT),
- le soutien aux directeurs et chefs de service dans les différentes campagnes RH : entretiens professionnels, Margot, plan de formation, stages gratifiés ou non, apprentissages, …
- l'information auprès des agents suite à sollicitation individuelle sur des questions statutaires, de gestion des temps, …

Par ailleurs, l'activité 2021 a été marquée par :

- le recensement des besoins collectifs pour le plan de formation 2022-2024,
- l'appui et conseil aux membres du comité de pilotage dans le cadre du renforcement de l'encadrement technique de proximité du travail social en maisons départementales des solidarités,
- la participation à l'atelier relatif au reclassement et la mobilité dans le cadre des Lignes directrices de gestion (LDG).

■ Commande publique et appel à projet

Le pôle Ressources a assuré en 2021 un accompagnement des services opérationnels pour l'élaboration de documents préparatoires à la consultation pour la mise en œuvre de 7 marchés publics utiles à l'activité de la DGA Solidarités : orientation et accompagnement des allocataires du revenu de solidarité active, formation des assistants maternels, carnets de santé, couches, jeux et jouets, chèque accompagnement personnalisé, contrôle du marché transport.

Après avoir assuré en 2020, la mise en place de la commission d'appel à projets pour les ESSMS relevant de la compétence Enfance-famille du Département, le pôle Ressources a assuré la gestion administrative et l'analyse financière nécessaire à l'instruction concernant un appel à projet relatif à la création d'une Maison d'enfants à caractère social (MECS) et d'un Service éducatif de placement à domicile (SEPAD) dans le Toulois.

■ Contrôle des établissements enfance-famille

Un partenariat avec les services de la protection judiciaire de la jeunesse a permis de former un agent, recruté en renfort à compter de juin 2021, à la méthodologie de contrôle. Un contrôle conjoint avec la Communauté européenne d'Alsace a eu lieu au cours du 4e trimestre. La mission de contrôle a par ailleurs effectué le suivi du plan d'actions émanant des suites d'un contrôle réalisé en 2020, en collaboration avec la Direction enfance famille et santé publique (DEFSP) et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Concernant les 18 agents départementaux désignés et habilités (en vue de leur assermentation) pour effectuer des contrôles, une mise à jour des arrêtés a été mise en œuvre.

La mission de contrôle a pu prendre part à deux groupes de travail nationaux portés par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) (taux d'encadrement et inspection/contrôle) en lien avec la DEFSP. Elle est également intervenue en appui de cette dernière pour la réalisation d'un état des lieux relatif à la mise en conformité juridique des ESSMS de l'Aide sociale à l'enfance.

DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

La DGA Territoires regroupe 4 directions : Infrastructures et mobilité, Appui aux territoires et environnement ; Éducation et culture ; Développement.

Elle compte près de 1 000 agents qui exercent les métiers les plus diversifiés : ingénieurs, techniciens, géomaticiens, personnels administratifs ou d'animation, cuisiniers, mécaniciens, peintres, conservateurs naturalistes ou du patrimoine, vétérinaires, … Tous forment un ensemble humain riche et engagé dans des missions de service public.

Plusieurs éléments caractérisent l'activité de ces 4 directions :

- la préservation/valorisation des territoires et de l'identité de la Meurthe-et-Moselle : espaces naturels sensibles, préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, voies vertes/véloroutes, écotourisme et attractivité, patrimoine artistique et culturel, archives et mémoire, … ;

- une activité de conseil et de services aux communes/établissements publics de coopération intercommunale, dans une logique de solidarité territoriale ;

- un soutien à l'économie sociale et solidaire et aux associations ;

- une dimension citoyenne (éducation, alimentation, sport, Service civique, …) et une ouverture à l'international (transfrontalier, coopérations internationales) ;

- des partenariats forts, avec les services départementaux et régionaux de l'État (DDT 54, DRAAF, DRAC, Éducation nationale, ...), la région Grand Est, le monde socio-économique ;

- une forte expertise des agents, des compétences en gestion-management, en ingénierie (agriculture, ouvrages d'art, habitat, appui aux territoires, …) et une culture du projet.

SOMMAIRE

Faits marquants 2021 *p.123*

Développement *p.125*

L'action des services territoriaux *p.140*

Éducation *p.151*

L'action des services territoriaux *p.174*

Aménagement *p.179*

L'action des services territoriaux *p.193*

Environnement et transition écologique *p.199*

L'action des services territoriaux *p.210*

Pôle Ressources Territoires *p.214*

Faits marquants 2021

Projets d'envergure, événements remarquables et éléments de modernisation du service public

■ Reconstruction du pont sur la Meurthe à Rosières-aux-Salines

Après des inspections ayant révélé des pathologies, cet ouvrage d'art du Lunévillois a été reconstruit avec des pieux en béton armé et des poutres métalliques, et il offre une voie sécurisée entièrement dédiée aux mobilités alternatives. D'une durée de vie estimée à 100 ans, sa reconstruction est entièrement financée par le Département (5 M€) et l'ensemble de l'opération a été pilotée en interne par les services du conseil départemental.

■ Inauguration du Centre des mémoires Michel-Dinet

Le service des Archives départementales a déménagé, de février à septembre 2021, dans le bâtiment entièrement rénové d'une ex-École normale de Nancy. Le Centre des mémoires Michel-Dinet a été inauguré le 26 novembre 2021, l'année de célébration des 150 ans de la naissance du département de Meurthe-et-Moselle (7 septembre 1871), ce qui a conduit le service à réaliser une belle exposition dédiée à la population *Quelle(s) histoire(s) ! Vivre en Meurthe-et-Moselle, 1871-2021* et a publié une monographie historique, *Meurthe-et-Moselle, 150 ans d'histoire* (éd. Gérard Louis).

■ Exposition exceptionnelle au château de Lunéville

Le Département et la ville de Nancy ont proposé pour la première fois une même saison placée sous le signe de la sculpture du XVIII^{e} siècle : deux expositions, labellisées *Exposition d'intérêt national* par le ministère de la Culture, un colloque, des rencontres, des ateliers et des parcours urbains à Lunéville et à Nancy. L'exposition *La sculpture en son château. Variations sur un art majeur* à Lunéville a bénéficié du prêt d'œuvres remarquables provenant notamment du musée du château de Versailles, du musée du Louvre, du château de Schwetzingen, de la Galerie des offices de Florence.

■ 40 ans de Musique vivante en institution

Initié en 1981, Musique vivante en institution est un dispositif d'interventions musicales dans les champs sociaux et médico-sociaux, en direction des personnes âgées en établissement et qui s'étend aujourd'hui aux secteurs de l'aide sociale à l'enfance et du handicap.

En 2021, à l'occasion des 40 ans du dispositif, le service Action et ingénierie culturelles s'est associé à la direction de l'Autonomie pour inviter les comités de direction élargis des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à des rencontres territoriales et à une conférence débat le 30 septembre 2021 autour de la thématique « Lien social et culturel des personnes âgées accueillies en EHPAD, un lien vital ? ». L'occasion de réaffirmer le sens et les valeurs d'une action au service des personnes âgées dans un contexte sanitaire inédit, et d'avancer ensemble vers des solutions pour contribuer à ré-humaniser notre société.

■ Fonds départemental de relance (FDR)

Ce fonds de 4 M€ a permis d'apporter une aide supplémentaire aux investissements des communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour des projets démarrant en 2021 et s'inscrivant dans l'une des trois priorités du projet départemental : transition écologique, accessibilité des services, solidarité et lien social. Ce fonds exceptionnel a permis d'aider des projets autres que ceux subventionnés dans le cadre des Contrats territoires solidaires (CTS).

■ Nouvelle programmation numérique à la Cité des Paysages

Dans un contexte de crise sanitaire et de travaux de rénovation du site, la Cité des paysages a développé des activités pédagogiques et ludiques en format numérique : « Hellogreen » (à l'occasion d'Halloween, avec un escape game), des live (découverte des chauves-souris dans leur environnement), des vidéo teasers, etc.

■ Plantation de haies et autres expérimentations en matière de biodiversité

En lien avec la Chambre d'agriculture et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Nancy Champenoux, le Département a proposé aux agriculteurs du territoire expérimental de Seille et Grand Couronné des aménagements agro-écologiques favorables à la fois à l'agriculture et à la biodiversité, tels que des plantations d'arbres ou de haies, la création ou la restauration de mares, la mise en place de bandes fleuries mellifères, de couverts d'inter-culture protégeant et nourrissant les sols, etc.

Une année marquée par le renouvellement de l'Assemblée départementale, qui a lui-même conduit à de nouvelles orientations

Bien avant le vote du Projet départemental (en 2022), le nouvel exécutif a mis en avant quelques priorités, qui ont eu des impacts sur l'activité de la DGA Territoires.

■ Jeunesse et éducation

Au-delà de la confortation de la Politique collèges nouvelles générations (PCNG), le Département s'est engagé auprès des étudiants par un soutien financier aux structures d'aide alimentaire ou d'aide psychologique, par un conventionnement pour améliorer l'accompagnement social, et par le vote au budget primitif 2022 d'une subvention d'investissement de 600 k€ au

bénéfice du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) Lorraine pour la construction d'une résidence pour étudiants internationaux sur le site de Monbois-Nancy.

■ Santé

Facteur de cohésion sociale, la santé est identifiée comme un élément vital du développement territorial et un levier d'attractivité, et le Département a décidé d'en faire une de ses politiques publiques. Sa future « feuille de route en santé » devra lui permettre d'apporter une contribution à l'ensemble des acteurs en santé en matière de lutte contre la désertification médicale, d'accès au soin, d'offre de soins diversifiée, de qualité et d'équité pour tous, d'actions de prévention, d'appui des dynamiques de territoire en télémédecine/e-santé.

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

DÉVELOPPEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

ÉCONOMIE & ATTRACTIVITÉ

HABITAT

COOPÉRATIONS TERRITORIALES

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Pour un développement répondant aux enjeux des territoires et aux besoins des habitants de Meurthe-et-Moselle, et au-delà.

S'il n'intervient plus directement en soutien aux acteurs économiques - cette action relevant du champ de compétence des Régions - le Département reste un acteur de l'attractivité et du développement des territoires, a fortiori dans le cadre d'une crise sanitaire, économique et sociale telle que nous la connaissons depuis 2020.

Ses interventions ciblées permettent un effet de levier pour soutenir et renforcer les actions menées par les différents acteurs du développement territorial, dans le cadre de ses missions de solidarités humaines et territoriales.

Il intervient notamment dans le domaine de l'économie solidaire, de l'agriculture, de l'enseignement supérieur, du tourisme, de l'habitat et de la coopération territoriale à différentes échelles, et désormais de la santé.

De manière transverse, l'action du Département vise à

- renforcer les dynamiques territoriales, transfrontalières et européennes en assurant un développement équilibré des territoires, dans un souci constant de dialogue urbain-périurbain-rural, et de proximité avec les citoyens,

- proposer et mettre en œuvre une véritable politique d'attractivité des territoires, au service des habitants et des acteurs locaux et institutionnels,

- accompagner et structurer différentes filières : agriculture, silver-économie, tourisme, …

- poursuivre et structurer les actions de solidarité internationale.

En matière d'habitat, il s'inscrit dans la mise en œuvre du droit au logement, en coordonnant les interventions départementales en matière de politique de la ville et en élaborant une politique départementale ambitieuse, à travers notamment la délégation des aides à la pierre.

SOMMAIRE

Économie et attractivité *p.128*

Habitat *p.135*

Coopérations territoriales *p.137*

L'action des services territoriaux *p.140*

Pour assurer ses missions, le Département déploie des agents à différents niveaux :

■ La direction du Développement

Composée de 37 agents, cette direction fait partie de la DGA Territoires. Elle est située principalement au Centre administratif départemental (CAD), mais aussi sur le site de Pixerécourt à Malzéville. Elle est organisée autour de 4 services :

- **Économie et attractivité** : en charge des politiques liées à l'agriculture, l'économie, l'enseignement supérieur et le tourisme pour concourir à l'attractivité départementale.
- **Habitat** : en charge de la politique du logement, de l'habitat et de la silver économie.
- **Coopérations territoriales** : il s'inscrit dans les dynamiques territoriales à différentes échelles (du local à l'international), en pilotant notamment le Système d'information géographique (SIG). Il articule également les coopérations décentralisées. Désormais, la politique Santé est intégrée à ce pôle.
- **Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental (LVAD)** : service de santé publique implanté à Malzéville au cœur du pôle agricole et vétérinaire de Pixerécourt. Il remplit une double mission en matière de santé animale et de sécurité alimentaire.

■ Les chargés territoriaux d'économie solidaire

Au sein des Services territoriaux insertion (STI), les chargés territoriaux d'économie solidaire sont implantés dans les Maisons du Département (MDD) et ont pour mission d'accompagner et de développer l'économie solidaire sur les territoires. La ligne métier de ces professionnels est animée par la direction du Développement.

■ Les référents territoriaux logement

Au sein des directions territoriales, ils assurent la mise en œuvre de la politique habitat-logement. La ligne métiers de ces professionnels est animée par le service Habitat de la direction du Développement.

Économie et attractivité

Échelon de proximité par excellence, le Département est un acteur fort du développement, pour faire levier sur les politiques de solidarités. Il inscrit également son action dans un temps long et se tourne résolument vers l'avenir. Ce rôle est fondamental pour garantir un aménagement et un développement équilibré nécessaire à la qualité et à l'efficacité de l'action publique.

Et ce positionnement a de nouveau pris tout son sens en 2021, deuxième année de crise. En effet après avoir fait face à l'urgence en se mobilisant pour assurer la continuité des services publics, accompagner les plus fragiles, soutenir les acteurs économiques impactés, le Département a su se mobiliser pour être un acteur de la relance au plus près des territoires.

Par des actions multiples, le Département a démontré notamment sa solidarité et sa volonté de s'engager dans le plan France Relance, dont les objectifs – transition écologique, cohésion sociale et territoriale – recoupent largement les compétences de la collectivité départementale.

Il entend agir pour un développement solidaire et le bien-être de tous avec équité, proximité, responsabilité et innovation.

L'action du Département en 2021 s'est donc poursuivie autour de 4 objectifs essentiels :

- travailler avec l'ensemble du secteur économique et touristique pour renforcer les dynamiques de création d'activités et de développement, à partir d'opportunités offertes par des filières d'avenir en lien avec les compétences du Département,
- poursuivre le soutien au déploiement d'une économie solidaire qui peut incarner la norme souhaitable pour l'économie de demain,
- poursuivre le soutien aux démarches en faveur des transitions environnementale, sociétale et économique auprès des professionnels de l'agriculture,
- renforcer la compétitivité, l'attractivité et le rayonnement des territoires et faire en sorte que le Département invente un système d'attractivité à tous les niveaux. L'enjeu est de soutenir un cercle vertueux de l'attrait du territoire auprès des habitants, des actifs, des talents, des créatifs, …

Cette action a bien évidemment été complétée par la poursuite de la mise en place de mesures exceptionnelles face à la crise sanitaire. Les conséquences ont orienté l'action publique dans la gestion de crise comme dans la préparation des territoires aux défis souvent complexes des transitions.

Appui au développement d'une économie solidaire

▶ En chiffres

- **97 projets accompagnés représentant 165 emplois**
- **19 démarches collectives, dont 2 dynamiques de Pôle territorial de coopération économique (PTCE)**
- **Démarche entrepreneuriale et citoyenne Start Up de Territoire engagée sur le Pays Haut avec :**
  - **10 ateliers d'idéation avec 140 participants**
  - **l'émergence de près de 90 idées**

■ Cadre d'intervention

L'Économie sociale et solidaire (ESS) en Meurthe-et-Moselle représente un poids économique non négligeable dans le Grand Est :

- 2 118 établissements employeurs, soit 10,72% du total des établissements employeurs du département (tous secteurs confondus) et 85,74% étant des associations. Les entreprises de l'ESS sont principalement des microentreprises (moins de 10 salariés) ou des petites entreprises (entre 10 et 50 salariés).
- 27 288 emplois salariés, soit 12,39% des emplois totaux du département,
- 745 M€ de masse salariale brute, soit en moyenne 27 328 € bruts annuels par salarié (ou 2 277 € bruts mensuels).

■ Faits marquants 2021

En 2021, les actions mises en œuvre ont permis d'obtenir des résultats probants grâce en particulier à l'animation et l'ingénierie développées par les Chargés territoriaux de l'économie solidaire (CTES).

Agir pour sensibiliser et promouvoir l'économie solidaire

Le Département organise et participe à des temps de sensibilisation à l'économie solidaire sous différentes formes (rendez-vous territoriaux, stands à différents salons, témoignages, tables rondes, ...) et auprès de différents publics (acteurs de l'économie solidaire, institutionnels, entreprises, collégiens, étudiants, ...).

En 2021, 56 actions de sensibilisation ont été entreprises sur les territoires, et 1 562 personnes ont participé à ces échanges.

Le Département contribue également à des **dynamiques de réseaux** :

- à l'échelle territoriale avec la participation aux temps forts de la fabrique à projets d'utilité sociale, la Serre à projets, qui est positionnée sur la transition écologique et solidaire. Un appel à candidatures a permis de sélectionner 8 projets qui

bénéficient d'un accompagnement dédié. Parmi les projets, un service de livraison à vélo éthique, écologique, professionnel et local, porté par l'association Les Coursiers Nancéiens ;

- à l'échelle régionale avec la participation :
  - aux Pôles de coopération pour entreprendre (PCE) avec par exemple le PCE du Lunévillois. Objectif : soutenir les acteurs économiques dans leur capacité à accompagner les 3 transitions fondamentales : écologique, sociétale et digitale,
  - à la GUEST Grand Est et à la conférence régionale de l'ESS qui a permis d'échanger sur les outils de coopération avec les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et les Pôles territoriaux de l'ESS (PTESS),
- à l'échelle nationale en lien avec les structures Avise et le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES). Le Département a accueilli le lancement du Club des collectivités ESS en Région Grand Est avec les Chambres régionales de l'ESS (CRESS). Objectifs : échanger, partager les bonnes pratiques et favoriser la montée en compétence des élus et techniciens en charge de l'ESS.

Agir pour accompagner l'entrepreneuriat social

Les territoires fourmillent de projets qui répondent à des besoins locaux, sociaux et favorisent une économie de proximité. Ces projets d'Économie solidaire (ES), qui participent non seulement au développement de l'économie locale mais aussi à la dynamique de ces territoires représentent sans aucun doute l'économie de demain.

En 2021, l'ingénierie développée par les CTES a permis d'accompagner globalement 97 projets, qui concernent 165 emplois.

Au niveau départemental, le partenariat avec l'Université de Lorraine et plus particulièrement le Pôle entrepreneuriat étudiant de Lorraine (PeeL) s'est poursuivi sur la base notamment des actions suivantes :

- l'organisation au minimum d'une manifestation annuelle à destination des étudiant.e.s de l'Université de Lorraine et des établissements non intégrés à celle-ci pour les sensibiliser et leur donner les clés de « l'entreprendre autrement »,
- l'accueil et l'animation du Tiers lieu typé Économie solidaire ouvert à 10 projets de jeunes partageant les valeurs de l'économie solidaire.

Agir pour structurer l'économie solidaire sur les territoires

De nombreuses dynamiques collectives ont émergé sur les territoires. Elles sont nées d'impulsions citoyennes, d'entrepreneurs visionnaires, de réseaux associatifs, de rencontres avec des dirigeants d'entreprises, de politiques publiques locales, ou initiées par le Département.

En 2021, 19 démarches collectives, ont été accompagnées sur les territoires en lien avec les politiques départementales, comme par exemple :

- Pays Haut : « Bien vieillir à domicile » et signature de la charte d'engagement des professionnels du bâtiment œuvrant dans l'adaptation des logements pour favoriser l'autonomie de personnes dans leur domicile. 14 structures partenaires sont signataires de cette charte.
- Briey : projet de l'association F.E.R. Ensemble (Faciliter l'esprit de réseau, favoriser une économie responsable), initiée par le Département qui se déploie dans le cadre du laboratoire d'expérimentation des initiatives territoriales. Il s'appuie sur un atelier de fabrication, qui joue aussi un rôle événementiel et propose des ateliers éducatifs, et une vitrine partagée pour valoriser les initiatives citoyennes.
- Grand Nancy : émergence du Pôle territorialisé de coopération économique (PTCE) Paysage labellisé en 2021. Animé par Kèpos, il est dédié à la transition écologique et solidaire et y sont travaillés prioritairement la formation, les compétences, ainsi que le développement et l'animation de filières, notamment autour du matériel numérique et des matériaux du bâtiment.
- Val de Lorraine : un réseau des Structures d'insertion pour l'activité économique (SIAE) en cours de structuration, destiné à favoriser les échanges d'expériences et la promotion partagée de leurs prestations (enjeux de visibilité au niveau local vis-à-vis des entreprises classiques notamment, développement des achats responsables).
- Longwy : Aroma avec la mobilisation de 250 participants sur 5 webinaires autour des questions d'impact, de qualité, de logistique ou encore de marchés publics. La plateforme Paysan Bio Lorrain a été retenue pour la mise en œuvre opérationnelle de l'expérimentation consistant à transposer le modèle « paniers collèges » en transfrontalier. Les enseignements orientent aujourd'hui les travaux de création d'une plateforme transfrontalière d'approvisionnement.
- Terres de Lorraine : démarche « Dignité dans les assiettes » dans le montage du plan d'affaires et participation au « labo Cap », un laboratoire d'usage pour définir les contours d'un ou plusieurs tiers lieux alimentaires sur le territoire.
- Lunévillois : la Sabibliothéque, un projet de tiers lieu autour du livre dédié à la vente de livres d'occasion et de produits culturels de seconde main.

Sur tous les territoires : la démarche Bouge ton coq. Initiative nationale citoyenne qui œuvre en faveur de la ruralité et qui vise à réunir des fonds pour des projets associatifs d'intérêt général dans les villages en faisant appel au mécénat d'entreprise, au don citoyen et aux subventions publiques. L'objectif est de financer la création d'épiceries citoyennes dans les communes de moins de 3 500 habitants en apportant une solution clef en main.

Agir pour valoriser l'économie solidaire auprès du grand public et des entreprises

Cet axe vise à valoriser et promouvoir les principes et les valeurs de l'ES auprès du grand public et des acteurs économiques pour les informer sur d'autres modèles de développement afin de donner sens à une action économique citoyenne. Les actions menées en 2021 ont permis de mettre en lumière sous différentes formes 182 structures.

L'année 2021 a permis aussi de poursuivre les partenariats avec la CRESS Grand Est, France Active Lorraine, Enactus Grand Est et le Mouvement Impact France.

Appui aux acteurs économiques

Pour la deuxième année consécutive, dans un contexte de crise sanitaire économique et sociale, le Département a poursuivi ses interventions aux cotés des plus fragiles et a su s'organiser pour répondre aux besoins spécifiques des territoires. Le Département est aussi un acteur incontournable de la relance économique.

Les services ont ainsi :

- répondu aux sollicitations d'entreprises sur les dispositifs d'aides existants de la région Grand Est, de l'État, …,
- participé aux comités d'engagement du Fonds Résistance abondé par le Département à hauteur de 1,5 M€ qui a pris fin en août 2021,
- piloté le Fonds départemental exceptionnel de solidarité (FDES), qui a pris fin en décembre 2021,
- contribué aux réunions « relance économique volet offensif » du plan de relance en Meurthe-et-Moselle. Ce fonds de 4 M€ a permis d'apporter une aide supplémentaire aux investissements des communes et Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour des projets démarrant en 2021 et s'inscrivant dans l'une des trois priorités du projet départemental : transition écologique, accessibilité des services, solidarité et lien social.

ZOOM ► Le Fonds départemental exceptionnel de solidarité (FDES)

Fonds conjoncturel mis en place en 2020 pour accompagner les acteurs du territoire, le FDES a pour objectif de soutenir les acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS) qui ont été fragilisés par les conséquences directes de la crise Covid-19, dont l'activité relève des domaines de compétence du Département et dans un objectif de poursuite et/ou reprise d'activité en sortie de crise. Ce soutien s'est traduit par des subventions dont le montant a été calculé en fonction du besoin de trésorerie avéré et constaté sur l'exercice des structures.

En 2021, 85 structures ont été soutenues pour un montant d'aide de 699 755 € (qui s'ajoutent aux 411 700 € de 2020), représentant en terme d'emplois 231 équivalents temps plein. Les secteurs d'activités concernés ont été le sport et l'éducation populaire (36,47%), la culture et le spectacle vivant (25,88%), le social et l'insertion (18,82%), l'agriculture (14,12%), le développement territorial (3,53%) et l'environnement (1,18%).

Appui aux dynamiques économiques

En 2021, les interventions se sont organisées notamment autour de :

■ Appui à la structuration de filières en lien avec les politiques départementales

Silver économie : le Département est membre de l'association Innov'Autonomie (AIA) depuis 2018. Cette association a vocation à devenir un acteur incontournable de l'innovation dans le secteur de l'autonomie, tant dans sa dimension d'accélérateur de projets innovants au service de ses adhérents, que dans sa dimension de « Living Lab » où les acteurs réfléchissent et agissent pour la mise en œuvre de dispositifs testés et validés et répondant aux besoins des usagers en perte d'autonomie. À noter qu'en 2021, l'association a créé un catalogue électronique qui référence les dispositifs techniques d'aide à l'autonomie des personnes fragiles dans leurs lieux de vie.

Energies renouvelables : le Département a mis en place en 2021 un dispositif de financement des projets citoyens d'énergie renouvelable. Dans ce cadre, la Société par actions simplifiées (SAS) Solyron, implantée à Ville-sur-Yron, a bénéficié d'un soutien pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures.

Enfin, la direction du Développement est intervenue dans des actions économiques multiples et sur des projets de développement d'entreprises : SA Baccarat, Azur Production, Saint-Gobain Pont-à-Mousson, …

■ Partenariats

Une charte de partenariat cadre interconsulaire avec les trois chambres départementales : Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat et Chambre d'agriculture. Les objectifs seront déclinés en plan d'actions opérationnels afin de porter une vision stratégique commune du développement territorial, de l'économie et de l'attractivité de la Meurthe-et-Moselle pour répondre aux attentes des acteurs économiques et des collectivités du territoire, et de leurs habitants.

■ Contribution à différents outils régionaux

La contribution à différents outils régionaux tels que le Commissariat d'investissement à l'innovation et à la mobilisation économique (C2IME) . En 2021, 12 projets ont été retenus et accélérés en Meurthe-et-Moselle.

Agriculture

■ Appui aux structures professionnelles

Le Département a maintenu en 2021 ses liens partenariaux anciens avec la profession agricole à travers la signature d'une nouvelle charte spécifique.

■ Circuits alimentaires de proximité

La direction du Développement intervient en appui à la mission Transition écologique sur ce sujet *(lire aussi la partie « Solidarités territoriales / Environnement et transition écologique / Transition écologique / L'alimentation » p.201).*

■ Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental (LVAD)

▶ En chiffres

- **70 586 analyses réalisées (66 206 en 2020) :**
  - **50 194 analyses de santé animale : immuno-sérologie (36 310) – biologie moléculaire (7 034) – biologie vétérinaire (6 850)**
  - **20 392 analyses de sécurité alimentaire : ESB / tremblante (3 475) – hygiène alimentaire (15 994) – recherche des trichines (923)**

Le LVAD 54 est un service de santé publique. Il agit dans les domaines de la santé animale et de la sécurité alimentaire et participe à la mise en œuvre des politiques publiques du Département :

- soutien à l'agriculture et à la valorisation des productions en tant qu'outil de dépistage et de contrôle de la qualité sanitaire des cheptels, des animaux et de leur produit,
- soutien et appui technique auprès des professionnels de l'agroalimentaire, de la restauration collective et commerciale pour le suivi de la qualité des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine,
- au service de la santé publique, de la santé des habitants de Meurthe-et-Moselle, par la réalisation d'analyses de santé publique pour le compte des services officiels de l'État.

Le LVAD apporte également des prestations de conseil et de formation en hygiène alimentaire.

ZOOM ▶ La charte agricole départementale 2021

Le Département a maintenu en 2021 ses liens partenariaux anciens et son appui financier à la chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et à dix autres organismes professionnels. Ils soutiennent l'action développée par ces différents acteurs en lien avec des compétences départementales telles que l'environnement, l'insertion et la solidarité.

Ce soutien actif à la profession s'est traduit par l'attribution de 345 900 € à différentes organisations professionnelles : la chambre d'agriculture, le centre de formation Alpa (Haroué et Laxou), la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), le groupement des agriculteurs bio, le groupement de défense sanitaire, les Jeunes agriculteurs, l'organisme de défense et de gestion de l'AOC Côtes de Toul, Réagir Meurthe-et-Moselle, Saveurs paysannes, le Service de remplacement et Terre de liens Lorraine.

Les subventions afférentes s'inscrivaient dans le cadre de conventions bilatérales encadrées par la charte, elle-même passée en complémentarité avec la convention 2021-2023 conclue par le Département avec la région Grand Est relativement à l'intervention des deux collectivités en matière d'agriculture.

Commerce équitable

Premier département labellisé *Territoire de commerce équitable* (TDCE) dès 2011, la Meurthe-et-Moselle est le cadre d'une coopération active dans ce domaine, grâce à un partenariat impliquant le conseil départemental, le monde associatif et coopératif, mais également des collectivités locales, des collèges et des établissements universitaires. Le collectif réunissant ces différentes entités, qui coordonne le dispositif, s'est réuni en 2021 pour dresser le bilan des animations et poser les perspectives de travail, même si la pandémie a comme en 2020 réduit le nombre d'événements organisés.

Les objectifs partagés demeurent la progression choisie des achats équitables, le développement de l'offre et la sensibilisation de la population du département, à tous niveaux de citoyenneté et de responsabilités, notamment à travers les événements habituellement portés chaque année dans le cadre de la Quinzaine du commerce équitable (en mai) et du Festival des solidarités (en novembre).

Fin 2021, la Meurthe-et-Moselle a vu sa labellisation reconduite pour trois ans.

Enseignement supérieur

Aujourd'hui plus que jamais, le Département doit appuyer l'Université pour que la formation universitaire soit au cœur des enjeux de société, une formation qui s'adosse à la recherche, forme l'esprit critique, suscite l'échange et l'innovation, la créativité, et surtout accompagne les évolutions sociales et économiques.

L'année 2021 a ainsi amené le Département à réinterroger les principes des partenariats. La crise sanitaire démontre de façon éclatante le besoin d'un enseignement supérieur et d'une recherche de haut niveau pour :

- faire face aux défis sanitaires, écologiques, sociaux, et humains,
- former des citoyen.ne.s capables d'intervenir dans le débat démocratique et d'en maîtriser les enjeux.

Ces partenariats seront formalisés par des conventions triennales d'objectifs en 2022.

■ Mobilisation des compétences universitaires au profit de politiques publiques de la collectivité

Partenariat avec l'Université de Lorraine

L'année a été marquée par la co-contruction du nouveau partenariat entre l'Université de Lorraine (UL) et le Département. Des axes de collaboration ont ainsi été identifiés avec la direction de l'UL ciblant :

- les étudiants : contribuer aux conditions de réussite des étudiants en Meurthe-et-Moselle et de leur insertion professionnelle sur le territoire, en passant par la vie étudiante,
- les connexions entre universités et développement : mobiliser l'expertise et l'ingénierie de l'ESRI au service des politiques publiques, des acteurs socio-économiques et des territoires,
- l'attractivité : conforter et amplifier l'ESRI comme un enjeu d'attractivité et de rayonnement du territoire et du développement aux niveaux national, européen et international.

Partenariat avec l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSAN)

Le Département a engagé une évolution du partenariat autour de :

- l'habitat dans un monde en transition,
- la diffusion innovante de la culture,
- l'engagement face au bouleversement écologique.

Partenariat avec l'alliance ARTEM

Le Département s'est engagé dans le soutien du projet *Artem 2030, l'Art nouveau d'habiter le monde*. L'Alliance Artem entend ainsi contribuer davantage à apporter une réponse aux grands défis et aux besoins d'un monde en mutation.

ZOOM ▶ Dispositif « Santé Psy Etudiant »

Le Département de Meurthe-et-Moselle s'est associé à l'Université de Lorraine dans le cadre de la mise en place du dispositif « Santé Psy Etudiant » proposé par le ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation par le déploiement d'un système de consultations. Une réponse complémentaire au dispositif existant qui permet aux étudiants qui souffrent de détresse psychologique due aux conséquences de la crise sanitaire de pouvoir bénéficier d'un accompagnement psychologique.

■ Gestion des dispositifs d'aides aux étudiant.e.s

Des bourses d'études supérieures et prêts ont été attribués en 2021 pour un montant de 7 350 €.

Tourisme

En 2021, le Département a :

- continué à soutenir les associations contribuant à l'attractivité du territoire comme le réseau départemental des Gîtes de France, Clé vacances, l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT), les offices de tourisme ;
- participé à l'attractivité et au développement de la qualité nécessaire au développement de la marque Massif des Vosges (8 200 €) dans le cadre du contrat de destination Massif des Vosges ;
- maintenu son engagement fort dans le pacte de destination Lorraine et dans les actions de communication co-construites avec la Métropole, Destination Nancy et l'agence régionale du tourisme Grand Est – Destination Lorraine (40 000 €).

Le Département s'est engagé sur une organisation touristique cohérente et partagée entre les différents niveaux pour renforcer son attractivité et les retombées économiques primaires et secondaires. Ceci en affichant ses avantages concurrentiels et complémentaires au regard des nouvelles organisations de la loi NOTRe et souhaite une entrée territoriale par destination(s) reconnue(s) par les visiteurs, une approche thématique de l'offre et une intelligence collective pour soutenir les investissements, qualifier l'offre, gérer et partager les données touristiques.

ZOOM ▶ Stratégie d'attractivité de la Meurthe-et-Moselle

Au-delà des politiques départementales, le Département s'est mobilisé sur la manière de partager et construire une politique d'attractivité (notamment touristique) avec les acteurs, partenaires et territoires. Validée dans le cadre de l'étude attractivité menée par le Département en 2018 et 2019, cette approche est partagée par les acteurs publics et privés associés : offices de tourisme, têtes de réseaux, établissements publics de coopération intercommunale et prestataires. Elle a permis d'identifier les atouts différenciateurs économiques, qualité de vie et touristiques de la Meurthe-et-Moselle afin d'en dégager les points forts, les points faibles, les enjeux et les problèmes clés.

5 enjeux ont été identifiés pour le Département :

- *favoriser la création d'un mouvement collectif fondé sur « l'Esprit Lorraine » (enjeu transversal),*
- *choisir le développement du « vivre mieux » au-delà de la croissance du territoire,*
- *capitaliser sur des filières (déjà structurées ou naissantes) en phase avec l'identité lorraine pour faire émerger une nouvelle image économique fondée sur les valeurs du territoire (solide et solidaire),*

- *définir une politique collective et offensive « gagnant-gagnant » avec les pays européens voisins,*
- *poursuivre la valorisation de la formation et la culture de l'innovation comme pilier de l'attractivité de la Lorraine, notamment au travers de l'université.*

Le Département de Meurthe-et-Moselle a souhaité qu'une organisation appropriée puisse porter cette stratégie « attractivité » mise en œuvre dès 2020 afin d'aboutir à la création éventuelle d'une agence d'attractivité.

Meurthe & Moselle Tourisme

Depuis 2018, l'activité de Meurthe & Moselle Tourisme (MMT) prend en compte le contexte de l'élaboration des pactes de destination issus du schéma régional de développement du tourisme de la région Grand Est, la démarche de la marque Lorraine et la nécessité d'une attractivité renforcée pour la Meurthe-et-Moselle.

Dans ce contexte, et conscient de l'intérêt de l'accompagnement au bénéfice de la solidarité entre les territoires, les missions de Meurthe & Moselle Tourisme ont été renforcées avec pour objectifs :

- d'amplifier l'image transversale et créative du secteur touristique,
- de définir collectivement enjeux et orientations pour l'attractivité et l'économie touristique.

Meurthe & Moselle Tourisme est donc un outil d'accompagnement à la décision, prospectif et d'aide à la documentation.

Avec 4 pôles d'activités (support, ingénierie et développement, promotion, commercialisation), Meurthe & Moselle Tourisme :

- accompagne tout projet de développement touristique et met à disposition ses compétences en matière d'ingénierie, de conception, d'accompagnement, d'expertise, d'observation, de diffusion d'informations contrôlées et qualifiées,
- intervient sur les projets qui s'inscrivent notamment dans les axes de la politique de développement durable des territoires,
- renforce sa mission d'espace privilégié de confrontation et de concertation avec les professionnels du tourisme et des loisirs.

Partenaire des territoires, MMT participe à leur développement équilibré et durable, basé sur leur spécificité tout en misant sur l'innovation, la qualité, mais surtout en accompagnant et en valorisant les dynamiques locales.

À destination du grand public, MMT promeut la destination en tenant compte des nouveaux comportements touristiques et des attentes des clientèles.

MMT est le trait d'union entre trois composantes essentielles de ce secteur : professionnels, institutionnels et grand public.

Ses missions en 2021 ont porté sur :

- l'organisation de la concertation et la coordination entre tous les organismes, qui participent à la réalisation de la politique touristique départementale et régionale,
- le pilotage de l'étude attractivité ainsi que l'animation des différents comités,
- l'animation de la démarche de marketing territorial « Esprit Lorraine » dans le cadre d'une « Académie l'Esprit Lorraine » *(lire aussi la partie « La démarche « L'esprit Lorraine » » page suivante),*
- la promotion des activités touristiques, en priorité sur le marché français, par la mise en lien des partenaires,
- les études, l'observation économique, les statistiques départementales dans le domaine du tourisme et des loisirs, en coordination avec l'État et les observatoires régionaux du tourisme,
- le suivi de la conceptualisation et de l'élaboration de produits touristiques, en cohérence et en complémentarité avec les professionnels du tourisme exerçant dans le département,
- la visibilité de l'offre,
- le développement des réseaux pour décloisonner l'économie touristique,
- la définition d'une organisation touristique efficiente pour la Meurthe-et-Moselle, en liaison avec les territoires et la destination Lorraine,
- la poursuite d'une action partenariale sur les cœurs de métiers en lien avec la politique départementale,
- l'identification des enjeux du développement touristique à l'échelle du département, de la métropole du Grand Nancy, du futur pôle métropolitain, de la région Grand Est et du transfrontalier,
- la représentation du département et de MMT au sein des organisations nationales et notamment, le réseau national ADN Tourisme, le Massif des Vosges et Datatourisme,
- le rôle d'assemblée consultative sur les enjeux touristiques du développement du département en prenant en compte les orientations de l'étude marketing territorial et attractivité.

Les actions retenues sont naturellement en concordance et coordonnées avec celles de la Région et des offices de tourisme.

Ainsi, en 2021, MMT s'est attachée à :

- construire une stratégie privilégiant les marchés porteurs à court et moyen termes, c'est-à-dire les marchés de proximité au niveau régional, national et transfrontalier,
- répondre de façon précise aux attentes de clientèles variées, aujourd'hui à la recherche d'expériences authentiques, uniques et exclusives, et ce dans tous les domaines,

- mettre en œuvre des accompagnements et des outils pour les acteurs de l'offre de produits et services touristiques et privilégiant la digitalisation, la durabilité, une offre et des services porteurs de l'esprit Lorraine, des expériences,
- partager une vision et une stratégie s'appuyant sur les complémentarités entre les acteurs institutionnels, publics et privés afin d'être lisible à travers un positionnement suscitant l'émotion, la sincérité et la créativité.

De plus, la crise sanitaire est venue accélérer les mutations portées par le numérique révélant des mécanismes en construction et des besoins intrinsèques aux acteurs.

■ La démarche « L'esprit Lorraine »

La démarche de marketing territorial « Esprit Lorraine » a été engagée en 2020 par MMT, dans le cadre d'une « Académie l'Esprit Lorraine ». La concertation qui a été engagée avec les acteurs publics, institutionnels et les EPCI a mis en avant l'intérêt pour chacun de créer un mouvement collectif porteur de l'esprit Lorraine en s'appuyant sur une stratégie partagée.

Des outils ont été mis en œuvre ou sont en cours d'élaboration :

- une plateforme de commercialisation départementale, intégrée au nouveau site internet de MMT,
- une boîte à mots et une boîte à images co-construites et partagées pour raconter notre histoire différenciante de façon collective et créer une caisse de résonnance,
- la mise en mouvement de l'Académie Meurthe & Moselle, l'esprit Lorraine.

Cette dernière est naturellement devenue le lieu d'échanges, d'information et de formation des acteurs du territoire diffusant une vision collective, partagée dans le temps et ouverte à ceux qui souhaitent rejoindre cette initiative, pour avoir :

- une vision réelle de la situation de l'offre et des enjeux du positionnement de la destination,
- une situation sur la réalité des bassins de prospection des clients,
- une capacité à répondre aux attentes des consommateurs par une présentation de l'offre réaliste d'un point de vue opérationnel : disponibilité et garanties sanitaires,
- un partage d'informations en fonction des secteurs d'activités de la chaine touristique et des propositions de solutions.

Chaque territoire, via les offices de tourisme/têtes de réseau, a défini des scenarii qui ont été et seront ajustés en fonction de l'évolution de la situation pour orienter les actions et les moyens à allouer pour y répondre.

ZOOM ► Un nouveau site Internet

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence régionale du tourisme (ART) et du pacte Destination Lorraine, MMT a travaillé à la réalisation de son nouveau site Internet, mis en ligne depuis le 28 novembre 2020. Il répond aux nouvelles pratiques de consommation touristique, et valorise les richesses de la destination tout en donnant la possibilité de réserver un séjour et/ou des produits porteurs de Meurthe & Moselle, l'Esprit Lorraine. Plus esthétique et plus ergonomique, il met mieux en valeur les nouveautés, l'agenda, l'actualité touristique de la Meurthe-et-Moselle. Il permet enfin de visualiser et de réserver en un seul clic tous types d'offres.

Mettant en avant les pépites qui différencient la Meurthe-et-Moselle et qui alimentent son attractivité, ce site est une vitrine pour tous les acteurs touristiques, leur permettant de vendre leurs produits et de proposer des idées cadeaux.

ZOOM ► L'Académie Meurthe & Moselle, l'esprit Lorraine

Meurthe & Moselle, l'esprit Lorraine a mis en place et développe activement son réseau « L'Académie Meurthe & Moselle, l'esprit Lorraine », ouvert aux professionnels comme aux particuliers. Lieu d'échanges, d'informations et de valorisation, l'Académie rassemble des personnes et des structures unies autour de valeurs communes (fierté, ouverture, sincérité et excellence) et met à disposition des outils tels que :

- *la plateforme de commercialisation,*
- *une newsletter informant sur les activités des membres du réseau,*
- *des ateliers et des rencontres afin d'échanger sur des problématiques communes.*

À la fin 2021, le réseau comptait 61 membres. Ce nombre évolue constamment au gré des liens tissés avec les prestataires et les structures du territoire.

ZOOM ► La plateforme de commercialisation

Meurthe & Moselle, l'esprit Lorraine continue le déploiement de sa plateforme de commercialisation lancée en juillet 2020 et comptant 113 comptes en fin d'année 2021. Cet outil, mis à disposition des membres du réseau « l'Académie Meurthe & Moselle, l'esprit Lorraine », permet aux professionnels du tourisme de :

- *gérer leurs réservations en temps réel,*
- *intégrer un moteur et/ou bouton de réservation sur leur site Internet,*
- *alimenter et automatiser plusieurs canaux de distribution,*
- *créer un réseau local sous forme de conciergerie ou de guide touristique.*

En 2021, la plateforme de commercialisation a permis d'accentuer la digitalisation des offres touristiques sur l'ensemble du territoire et a généré un chiffre d'affaires global de 267 702 €.

Habitat

Au sein de la direction du Développement, le service Habitat développe son activité autour de 3 grands axes : la mise en œuvre du droit au logement, la coordination des interventions départementales en matière de politique de la ville et l'élaboration d'une politique départementale de l'habitat.

Mise en œuvre du droit au logement

■ Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Le FSL accorde des aides financières sous forme de cautionnements, prêts, avances remboursables ou secours, à des ménages qui entrent dans un logement locatif ou qui, étant locataires ou résidents de logements-foyers, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement du loyer, des charges et des frais d'assurance locative ou de fourniture d'énergie.

Le FSL prend également en charge des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des ménages locataires, propriétaires de leur logement ou à la recherche d'un logement.

Enfin, le FSL accorde une aide destinée à financer les suppléments de dépenses de gestion aux organismes sans but lucratif qui assurent la gestion immobilière, pour le compte de leurs propriétaires, de logements réservés à des ménages à faibles ressources.

Dans le parc social, des conventions ont été conclues avec chacun des organismes, assurant un cautionnement automatique pour tout ménage dont les ressources sont inférieures au plafond de recevabilité et qui ne dispose pas d'une autre possibilité de cautionnement (famille, Visale, caution locative étudiante…), sous réserve que le logement réponde à ses besoins et capacités.

Dans le parc privé, le cautionnement est accordé après examen au cas par cas et visite de décence du logement.

Le FSL, sur son ressort territorial (hors métropole du Grand Nancy) a accordé en 2021, près de 2 400 aides directes financières. Les dépenses du FSL s'élèvent ainsi en 2021 à 1 640 290 € (contre 1 722 042 € en 2020).

Depuis 2019, la métropole du Grand Nancy a pris la compétence pleine et entière de la gestion du FSL sur son ressort territorial. Le Département lui verse chaque année une dotation de compensation à hauteur de 1 972 318 € (charges de structure et de personnels comprises).

■ 6e PDALHPD

Le 6e Plan départemental pour l'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), signé en 2017 par le préfet et le président du conseil départemental, a une durée de 6 ans (2017 - 2023).

Ce plan s'inscrit dans un ensemble de documents de planification et de programmation qui définit les politiques d'habitat : Plan local de l'habitat (PLH), Plan départemental de l'habitat (PDH) lorsqu'il existe, Schéma départemental d'accueil des gens du voyage (SDAGV), Schéma régional d'accueil des demandeurs d'asiles (SRADA).

Copiloté par l'État et le Département, ce plan vise à la mise en œuvre du droit au logement des publics précaires ou en difficultés (publics définis comme prioritaires pour l'accès au logement social).

Ce 6e plan s'articule autour de 3 axes stratégiques :

- améliorer l'offre de logement et d'hébergement,
- favoriser l'accès à l'offre, la fluidité et la sécurisation des parcours résidentiels,
- assurer le pilotage et la mise en œuvre du plan en s'appuyant sur des instances territoriales (type commissions territoriales du droit au logement - CTDAL).

■ Traitement des impayés locatifs et prévention des expulsions

L'expulsion locative peut avoir des conséquences dramatiques pour le ménage. L'impayé de loyer doit donc être traité au plus tôt, lorsque la situation n'est pas encore trop dégradée, tout en veillant à ne pas déresponsabiliser le locataire et le bailleur.

Une charte de prévention des expulsions locatives a été élaborée entre les acteurs locaux pour favoriser la recherche d'une solution plus précoce, soit par l'apurement de la dette, soit par un relogement et la mise en place, le cas échéant, d'un accompagnement social. Cette charte est annexée au PDALHPD.

La Commission départementale pour la prévention des expulsions (CAPEX) a été installée en 2018. Le traitement individuel des dossiers est réalisé au sein de 6 sous-commissions CAPEX. En 2021, 893 diagnostics sociaux et financiers (pièce constitutive au dossier transmis au juge) ont été réalisés par les travailleurs sociaux du Département (hors territoire Grand Nancy).

■ Accompagner la sédentarisation des gens du voyage

Pour des raisons économiques, de santé, de vieillissement ou de scolarisation des enfants, un certain nombre de ménages issus du voyage tendent à se sédentariser, tout en conservant la caravane comme mode principal d'habitation.

En partenariat avec les services de l'État et les communes concernées, une mission d'accompagnement est confiée au cas par cas à l'association Amitiés tsiganes pour établir un diagnostic social, aider le ménage à définir un projet d'habitat répondant à ses besoins, ses capacités et son mode de vie, conforme aux prescriptions d'urbanisme et d'environnement et pour assurer une assistance à maitrise d'ouvrage. Une trentaine de ménages sont accompagnés via ces Maîtrises d'œuvre urbaine et sociale

(MOUS). Le nouveau schéma a été signé en 2019 pour 6 ans. Le Département a ainsi mandaté le Centre d'amélioration du logement SOliHA et l'association Amitiés Tsiganes pour réaliser une étude pour mieux connaître les besoins des familles sédentarisées sur le Département.

Délégation des aides à la pierre

Les politiques de l'habitat sont au croisement des politiques d'aménagement et des politiques sociales. En 2017, le conseil départemental a signé avec l'État des conventions visant la délégation des dispositifs d'aides à la pierre pour une durée de 6 ans. Le Département gère ainsi les dispositifs et les crédits alloués chaque année pour permettre la production de nouveaux logements locatifs publics, ainsi que les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour la rénovation des logements sur le parc privé des ménages modestes ou très modestes. Une autorisation de programme de 3 720 000 € a été votée pour accompagner financièrement cette nouvelle compétence.

En tant que délégataire, le Département doit veiller au respect de l'atteinte des objectifs fixés par l'État, participer à la mobilisation des acteurs internes et externes pour faciliter le repérage, la communication et l'accompagnement des ménages pouvant bénéficier de ces aides.

Sur le territoire de délégation (hors métropole du Grand Nancy et communauté de communes du Bassin de Pompey), 12 Opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH) sont actuellement portées par les intercommunalités.

En 2021, le Département a octroyé 496 agréments (équivalent à une autorisation pour la production d'un logement social public). Les crédits délégués au titre du plan de relance en 2021 vont également permettre la réhabilitation de plus de 820 logements sur le parc locatif public. Plus de 680 logements sur le parc privé ont bénéficié d'une notification de subvention, dont 400 au titre de la précarité énergétique et 230 au titre des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie. Ces dossiers vont permettre de générer 13,4 M€ de travaux, réalisés par des entreprises locales. Le conseil départemental a engagé 0,292 M€ de subvention à destination des propriétaires occupants modestes et très modestes en complément des 8,1 M€ de subvention de l'ANAH.

En complément des aides propres votées par l'assemblée départementale (3 720 000 €), la plus-value du Département se situe dans sa capacité de mobilisation de tous les acteurs, y compris internes à la collectivité, afin de s'assurer :

- d'une production d'offres locatives adaptées (notamment aux enjeux du vieillissement de la population) et cohérente à l'échelle départementale,
- du déploiement des aides ANAH à tous les propriétaires occupants en situation de précarité énergétique ou en perte d'autonomie.

ZOOM ► Schéma départemental de l'Habitat

Le Département a décidé de s'engager dans l'élaboration de son premier schéma départemental de l'habitat. Ce document doit aboutir à la définition d'une nouvelle stratégie de la politique habitat départementale et territorialisée, en cohérence avec les principaux schémas directeurs, dont celui de l'autonomie et du plan d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

L'année 2021 a été consacrée à la phase de construction des orientations en concertation avec les partenaires œuvrant sur les politiques de l'habitat et du logement. Le vote du schéma est prévu en juin 2022.

Politique de la ville

En Meurthe-et-Moselle, 18 quartiers, répartis sur 17 communes et 6 intercommunalités sont qualifiés « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (les contrats de ville ont été signés au cours de l'exercice 2016).

Quatre quartiers ont été retenus dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), dont les conventions signées en 2019 définissent la programmation des travaux sur les 6 prochaines années telles que définies par les études réalisées dans le cadre des protocoles de préfigurations. Le Gouvernement a consacré une enveloppe de 10 Mds € à ce nouveau programme.

Le Département, signataire des contrats de ville et des protocoles, contribue de manière active aux opérations de renouvellement urbain des quartiers prioritaires. Pour cela, au-delà du Programme collèges nouvelles générations (PCNG), il consacre une enveloppe de 6 millions d'euros sur la période de 6 ans couverte par les contrats de ville.

Au 31 décembre 2021, l'autorisation de programme de 6 M€ ouverte en 2015 aura permis de soutenir 33 opérations pour un montant total de 5,9 M€, dont 5,39 M€ à destination des 5 quartiers retenus dans le cadre du NPNRU 2015-2025.

Coopérations territoriales

Grands projets

■ Alzette-Belval

L'année 2021 a vu la poursuite des travaux de l'Établissement public d'aménagement (EPA) et du Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Alzette-Belval.

Les faits marquants d'un point de vue opérationnel sont :

- la finalisation des travaux liés à la création d'un pôle culturel majeur, « l'Arche », sur le site de Micheville,
- l'entrée en phase opérationnelle du projet Interreg ABACTIV qui vise la mise en place d'un réseau de mobilité douce transfrontalière,
- la poursuite de la réhabilitation/construction de logements permettant de répondre aux objectifs du Programme stratégique opérationnel,
- la poursuite de la démarche IBA (Internationale Bauausstellung), visant à une meilleure coopération franco-luxembourgeoise autour de projets concrets, en associant les forces vives du territoire,
- l'élaboration de la stratégie 2021-2027 du GECT Alzette-Belval.

■ Pôles métropolitains

Le service a poursuivi son accompagnement aux travaux de la Multipole Sud Meurthe-et-Moselle, dans les domaines de compétences du Département.

■ Système d'information géographique (SIG)

Le service poursuit l'enrichissement du portail départemental de l'information géographique (Infogeo54.fr) par de nouveaux services, et a conforté le travail de partenariat et de complémentarité avec l'information géographique régionale Grand-Est, et grand régionale européenne.

Par ailleurs, le service a apporté son expertise sur divers projets :

- E-Meuse Santé et le partenariat autour de la cartographie de santé,
- travaux sur la répartition géographique des investissements départementaux,
- suivis des travaux de la Région en matière d'open data des collectivités,
- élaboration de cartographies et traitements complexes pour la sectorisation des collèges.

Travaux poursuivis :

- mise à disposition du cadastre aux collectivités demandeuses,
- fourniture d'outils de cartographie web de base de données à nos partenaires institutionnels.

Europe et coopération transfrontalière

Le service a assuré la représentation stratégique du Département dans les travaux du Sommet de la Grande Région européenne, en particulier dans le cadre de la présidence française 2021-2022.

Dans ce cadre, le projet Interreg AROMA a particulièrement été mis en lumière.

Par ailleurs, de nombreuses réunions ont permis de préparer l'événement d'importance Esch-sur-Alzette, Capitale européenne de la Culture 2022.

Le service a également participé aux travaux préparatoires de la Conférence inter-gouvernementale (CIG) franco-luxembourgeoise.

Enfin, il a participé à la mise en œuvre du programme européen de coopération transfrontalière INTERREG VA, et contribué à l'information et la mise en œuvre des programmes européens FEDER-FSE et FEADER, qui permettent de développer des projets départementaux et territoriaux soutenus et financés par l'Europe.

Solidarité internationale

L'année 2021, dans la continuité de 2020, a été de nouveau considérablement perturbée par l'épidémie de COVID-19, gênant les échanges prévus dans le cadre des diverses coopérations mais n'empêchant nullement leur bonne poursuite en Équateur, au Pérou et en Palestine.

ZOOM ▶ Coopération Équateur/Pérou : « Gestion du risque sans frontières »

Dans le cadre de sa participation au projet « Gestion du risque sans frontières », impliquant deux territoires frontaliers d'Équateur (Loja) et du Pérou (Piura), le Département a accueilli en Meurthe-et-Moselle, du 28 au 30 novembre 2021, la 3e mission politique et technique composée d'élu.e.s et de fonctionnaires des deux territoires sud-américains ainsi que leurs partenaires de coopération de l'Aude et de Viterbo (Italie). Cette mission a notamment permis de partager l'expertise et le savoir-faire de plusieurs opérateurs engagés dans la prévention des risques d'inondations : l'agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Commission de la Meuse, le Syndicat intercommunal d'aménagement de la Chiers (SIAC) de Longuyon, l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Meurthe-Madon et la métropole du Grand Nancy.

En juin 2021, le Département a également été lauréat du label *Territoires unis et solidaires face aux crises* de l'association Cités unies France (CUF) en reconnaissance de la participation de la collectivité à plusieurs fonds de solidarité.

À souligner également l'organisation, après un an d'absence due à la pandémie, de la 20e édition du Marché du monde solidaire qui s'est déroulée à l'Hôtel du Département en novembre 2021. Cette manifestation d'ampleur, co-organisée avec Grand Est solidarité et coopération pour le développement (GESCOD), a permis d'attirer près de 4 000 personnes durant un weekend.

Enfin, il est à noter la contribution de 10 000 € apportée par l'assemblée départementale en faveur de l'association SOS Méditerranée, mobilisée en mer pour le sauvetage des migrants en détresse. Ce versement s'est également accompagné d'une adhésion du Département à la plateforme des collectivités solidaires de l'association.

Santé

Facteur de cohésion sociale, la santé devient un élément vital du développement territorial et un levier d'attractivité.

■ La Santé, un enjeu de territoire(s)

La crise Covid a démontré que la gouvernance même de notre système de santé devait être repensée dans la proximité au cœur des territoires, dans une démarche collaborative centrée sur les besoins en santé de la population, afin de :

- lutter contre la désertification médicale,
- garantir un accès et une offre de soins diversifiée, de qualité et d'équité pour tous,
- soutenir l'émergence de nouvelles mesures, actions et outils de prévention,
- appuyer les dynamiques de territoire en télémédecine/e-santé,
- favoriser l'articulation des exercices coordonnés des professionnels de santé en lien avec le médico-social et social pour garantir un maillage efficient.

Une feuille de route santé départementale

Compte tenu de ces différents enjeux, la mission santé du Département a travaillé en 2021 à l'élaboration d'une feuille de route santé.

■ L'innovation en santé

E-54 Santé : déclinaison territoriale de E-Meuse Santé

E-Meuse Santé permet de tester, de valider et d'évaluer l'opportunité de généralisation de solutions innovantes combinant innovations numériques et techniques, organisationnelles et médico-économiques dans le domaine de la santé, du sanitaire et du médico-social. Ce projet, porté par le conseil départemental de la Meuse et lauréat du concours national *Territoires d'innovation* financé par la Caisse des dépôts, se déploie sur un territoire d'expérimentation en Meuse, Meurthe-et-Moselle et Haute-Marne. Le Département de Meurthe-et-Moselle finance et accompagne la dynamique du projet E-Meuse Santé à travers sa déclinaison territoriale E-54 Santé. Il accorde un financement de 1 500 000 € sur un budget de 22 800 000 € (soit environ 6,6%) sur une durée de 10 ans afin de financer les différentes actions du projet global.

Projets menés en 2021

- Feuille de route « téléconsultation » : déploiement de 2 sites en 2021 (territoires de Briey et Longwy).
- Feuille de route « maintien à domicile » : préparation d'un appel à projets innovants autour des plateformes organisationnelles, lien avec les usagers et les professionnels, domotique.
- Feuille de route « évaluation » : travail de cartographie en santé avec analyse des données à exploiter pour identifier les besoins avec les opérateurs Scalen et Medtrucks et l'Université de Lorraine.
- Feuille de route « formation » : création de nouveaux métiers nécessaires à la mise en œuvre de la télémédecine et plus largement l'e-santé en lien avec le Campus des métiers autonomie et inclusion et l'Université de Lorraine.

Un guichet unique de e-santé-télémédecine dans le 54

Le Département s'est engagé dans deux dispositifs à effet levier pour les territoires : E-Meuse Santé et Feuille de route télémédecine (FRT).

Pour faire converger ces deux dispositifs d'accompagnement, de coordination et de consolidation des initiatives territoriales de téléconsultation, le Département a mis en place un guichet unique de télémédecine, comme passage obligé de tous les porteurs meurthe-et-mosellans : une première dans le Grand Est. Les membres sont les instances décisionnaires en santé et/ou financeurs : Agence régionale de santé (ARS) délégation territoriale 54, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) 54, Centre

hospitalier régional universitaire (CHRU), E-Meuse Santé, région Grand Est, métropole du Grand Nancy, conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, Pulsy.

Deux projets sur le nord de la Meurthe-et-Moselle ont été validés en 2021 et seront en fonctionnement en 2022 :

- Projet porté par la Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Longuyon, MSP d'Herserange, Équipe de soins primaires (ESP) de Réhon, ESP de Villerupt et des spécialistes libéraux, sur de la téléconsultation assistée programmée à domicile (binôme médecin-infirmière), de la télé-expertise en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et de la téléconsultation de spécialité : cardiologie / diabétologie / endocrinologie / gériatrie / soins palliatifs.
- Projet porté par la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Briey qui répond à une désertification médicale sur le Piennois. Un rapprochement des professionnels de santé des trois MSP : MSP Audun-le-Roman, MSP Mercy-le-Bas, le projet d'une MSP Tucquenieux et un cabinet à Trieux font cause commune en lien avec l'intercommunalité Cœur du Pays-Haut.

ZOOM ► L'observatoire de l'offre de soins 52, 54 et 55

L'observatoire est un outil web-cartographique développé par l'Agence Scalen qui a pour objectif d'améliorer la connaissance de l'accès aux soins dans tous les territoires des départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Haute-Marne et de la Meuse. Il a été développé avec et pour les acteurs du projet E-Meuse Santé pour objectiver l'état sanitaire du territoire.

Simple d'utilisation et interactif, cet outil permet de :

- *Connaître précisément la structuration de l'offre de soins (géolocalisation des praticiens, information sur leur spécialité, leur âge, etc.) dans les territoires (à l'échelle d'une commune, d'un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou d'un département).*
- *Obtenir des informations sur le profil sociodémographique des territoires (commune, EPCI et département) : démographie, structuration des ménages, niveau de vie, densité de praticiens, …*
- *Évaluer le besoin en offre de soins selon le profil de la population et les facteurs de fragilité des territoires (vieillissement par exemple).*
- *Faire de la prospective au regard du vieillissement des praticiens et de la création de maisons de santé.*

L'ACTION DES SERVICES TERRITORIAUX

LONGWY

■ Économie solidaire

▶ En chiffres

- **4 projets collaboratifs animés**
- **2 associations accompagnées au titre du Fonds départemental exceptionnel de solidarité (FDES)**
- **11 entreprises soutenues au titre du Fonds de résistance Grand Est**
- **6 projets d'activité accompagnés**
- **1 atelier de sensibilisation à l'économie solidaire et circulaire**

La Chargée territoriale d'économie solidaire (CTES) intervient au service des projets, en appui des services du Département et en synergie avec les acteurs du territoire.

Soutenir et déployer une économie plus solidaire
Le Département a poursuivi activement sa politique en faveur du déploiement d'une économie solidaire et porteuse de sens.

Répondre « autrement » aux besoins sociaux et économiques du territoire
Développement de 4 projets collaboratifs rassemblant 54 partenaires :

- **Lancement de la démarche Start-up de territoire Meurthe-et-Moselle sur le Pays-Haut :** mobiliser l'énergie citoyenne pour créer les activités et les emplois de demain et répondre aux grands défis sociétaux et environnementaux. C'est me collectif EssenCiel qui porte cette démarche initiée par le Département. Le concept est simple : favoriser grâce à l'échange et à une méthode d'intelligence collective l'émergence d'idées, les transformer en projets et les traduire en actions et en emplois. Durant l'année 2021, les acteurs du territoire ont été sensibilisés pour renforcer l'équipe projet, et 4 ateliers d'idéation ont regroupé 62 participants, générant 56 idées.
- **Pilotage du projet INTERREG Approvisionnement régional organisé pour une meilleure alimentation (AROMA)** (*lire le Zoom ci-dessous*).
- **« Bien vieillir à domicile » :** contribution au volet entreprises de la démarche. Prise de contact avec les partenaires et artisans engagés. Mise à jour de la charte, conception des outils de sensibilisation (flyer entreprises, vidéo) et événement de lancement avec signature de la charte.
- Accompagnement à la structuration du cluster Économie sociale et solidaire (ESS) Grande Région et participation à la « journée de l'Économie sociale et circulaire » du 17 novembre.

Le Département a poursuivi son action face à la crise sanitaire avec les aides exceptionnelles au travers du Fonds de résistance Grand Est (11 structures accompagnées) et du Fonds départemental exceptionnel de solidarité (2 associations accompagnées).

Faire émerger, accompagner et favoriser de nouveaux modèles de développement plus responsables, plus durables et viables économiquement
Accompagnement de 6 projets (3 en création et 3 en développement) dans les secteurs de l'insertion, de l'action sociale, du tourisme, de petite enfance et de l'alimentation.

Expliquer, démontrer, valoriser et convaincre de la plus-value de l'économie solidaire
Sensibilisation des élus de la Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA) à l'économie circulaire par un atelier co-organisé avec l'Établissement public d'aménagement (EPA) Alzette-Belval et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) : 34 participants.

Rendre le territoire plus attractif à travers le prisme de l'économie solidaire
Promotion de 2 projets : la Boîte à initiatives départementales 54 sur radio Aria et AROMA sur France 3, TV Lux, les radio Déclic, Aria, Vivacité, les journaux *Républicain lorrain*, *Avenir*, *Tageblat*, *Voisins*, *Le Paysan lorrain*, *Les Tablettes lorraines*, les facebooks AROMA et partenaires, les newsletters AROMA, les sites internet des partenaires et de la Grande Région.

ZOOM ▶ AROMA : la plateforme qui facilite l'achat et la vente de produits locaux transfrontaliers

Dans le cadre du projet AROMA piloté par le Département et financé par des Fonds européens de développement régional (FEDER) à travers le programme INTERREG VA Grande Région, une plateforme transfrontalière d'approvisionnement se constitue. Son objectif est de mettre en relation producteurs, transformateurs et acheteurs afin de faciliter l'approvisionnement alimentaire de qualité de la restauration hors domicile dans la Grande Région. Sa vocation est de conforter les systèmes d'approvisionnement locaux, tout en proposant une extension transfrontalière.

En 2021, 5 webinaires « les rendez-vous numériques d'AROMA » ont mobilisé 250 participants. 23 acteurs de la Grande Région sont intervenus sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques des systèmes d'alimentation durable, les sigles de qualité des produits, les marchés publics, la logistique et les règles de

vente à la restauration hors domicile en Grande Région (www.aroma-interreg.eu/news). Les études et outils pédagogiques alimentent un centre de ressources.

L'expérimentation des paniers transfrontaliers AROMA (un service exclusif d'approvisionnement de produits de qualité et de proximité) a permis de révéler la nécessité d'un point relais logistique sur le territoire, d'une force commerciale pour la relance des acheteurs et de préconiser l'utilisation d'un site de commande en ligne.

Durant les derniers mois, un important travail a été mené pour définir le concept de la plateforme transfrontalière d'approvisionnement AROMA (fonctionnalités, structure juridique, modèle économique, déploiement de sites pilotes) afin de la rendre opérationnelle (www.aroma-gr.eu).

■ Habitat

▶ En chiffres

- **Projet de relogement ou de maintien dans le logement :**
  - **138 dossiers réceptionnés concernant des frais d'installation correspondant à 340 demandes d'aides**
  - **18 demandes de mise en jeu du cautionnement (uniquement pour du parc public) soit 13 396,38 €. Ce chiffre a doublé depuis 2020 : cela peut s'expliquer par une meilleure connaissance du dispositif par les bailleurs**
  - **64 dossiers de demandes d'aide au maintien dans le logement dans le cadre des impayés locatifs. Ce chiffre a également doublé depuis l'an passé. Cette hausse est un effet de la crise sanitaire (régularisation des charges plus importante, instabilité professionnelle, fluctuation des ressources, etc.)**
  - **Accompagnement social lié au logement (ASLL) :**
    - **UDAF : 49 mesures exercées (47 accès et 2 maintien) ; 17 dossiers/mois en moyenne**
    - **TELLOJE : 11 mesures (uniquement accès) ; 3 dossiers par mois en moyenne**
- **16 dossiers Droit au logement opposable (DALO) réceptionnés par l'Équipe territoriale logement (ETL) pour renvoi d'informations avant passage en Commission de médiation (COMED) :**
  - **1 dossier réorienté vers de l'hébergement**
  - **2 dossiers « sans objet »**
  - **9 dossiers prioritaires et urgents**
  - **3 dossiers irrecevables**
  - **1 dossier classé sans suite**
- **Motifs de recours : 4 menacés d'expulsion, 2 habitats non décents, 4 en situation d'hébergement, 1 situation de sur-occupation, 4 pour délai anormalement long, 1 dépourvu de logement**
- **8 sous-commissions spécialisées de coordination des actions de prévention des expulsions (sous-CCAPEX) avec 97 dossiers (24 en prévention, 29 assignations, 5 Commandements de quitter les lieux (CQL) et 63 Concours de la force publique (CFP)**
- **Habitat indigne :**
  - **87 dossiers en suivi comprenant 21 propriétaires occupants et 44 locataires, 18 dossiers clôturés dans l'année**
  - **37 familles bénéficient d'un suivi +/- régulier : ASLL, mesure de protection, accompagnement social du bailleur, accompagnement par le Service social départemental (SSD)…**
  - **En moyenne, 15 dossiers étudiés à chaque Comité technique habitat indigne (CTHI)**
  - **12 CTHI sur 2021**

Le Service territorial logement (STL) a participé à divers dispositifs et actions :

- opération d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain Alzette-Belval (comité technique),
- sous-CCAPEX,
- participation au pôle de lutte contre l'habitat indigne et non décent,
- participation au groupe réseau médico-psychologique,
- projet PETAL (Petits travaux d'amélioration du logement),
- organisation de la commission territoriale du droit au logement,
- scolarisation des Gens du voyage,
- projet de résidence Accueil à Longwy (*lire le Zoom page suivante*).

ZOOM ▶ Projet de résidence Accueil à Longwy

Suite à la création d'une pension de famille et du besoin émergeant dans la prise en charge des publics fragilisés par des troubles psychiques, l'association pour l'Accompagnement, le mieux-être et le logement des isolés (AMLI) porte le projet d'une résidence Accueil.

Pour rappel, concernant les publics admissibles :

- *fragilisés et en situation de handicap psychologique, liés à des pathologies mentales, dont l'état de santé est suffisament stabilisé pour occuper de manière autonome un logement et pour respecter les règles de vie en semi-collectivité,*
- *personnes suffisamment autonomes pour accéder à un logement privatif, dès lors qu'un accompagnement et des soins sont garantis en tant que besoin,*
- *personnes dans une situation d'isolement ou d'exclusion sociale suivies par un service psychiatrique,*
- *tributaires d'un hébergement familial du fait de leur fragilité,*
- *personnes isolées sans critère d'âge.*

BRIEY

■ Économie solidaire

La dynamique territoriale de consolidation des actions en faveur de l'Économie solidaire (ES) se poursuit en 2021 avec 4 items principaux :

- **Accompagnement :** 28 nouvelles initiatives accompagnées et/ou consolidées/développées sur les thématiques d'action du Département autour de 4 pôles (économie circulaire, bien-être et vivre chez soi, textile, artistique et numérique) en lien avec l'association F.E.R. ENSEMBLE et l'écosystème local.
- **Structuration et participation à des dynamiques collectives :** 1 projet collaboratif phare à signaler : positionnement du Département comme référent ES du pôle de coopération entrepreneurial de Briey et valorisation du comptoir ES.
- **Instruction des dossiers de territoire :** Fonds départemental exceptionnel de solidarité (FDES) et Boîte à ID 54 en lien avec la direction du Développement.
- **Organisation du premier Forum des initiatives territoriales talentueuses** le 16 novembre 2021 à Valleroy sous le sceau du mois de l'ES 2021 : 29 exposant.e.s issu.e.s du mode de l'ES valorisé.e.s et 100 visiteurs présents, consolidation de la démarche Start-up de territoire (SUT) nord 54 (ateliers d'idéation).

■ Habitat

▶ En chiffres

- **18 dossiers concernent du maintien dans les lieux pour un montant de 5 668,85 €**
- **203 demandes d'aide pour l'accès au logement ont été traitées**
- **26 mesures exercées dans le cadre d'Accompagnements sociaux liés au logement (ASLL), pour une moyenne de 10 mesures/mois**
- **109 demandes de diagnostic social et financier ont été réceptionnées au niveau du Service territorial logement (STL) dans le cadre d'une procédure d'expulsion tous stades confondus :**
  - **74 assignations**
  - **8 commandements de quitter les lieux**
  - **27 réquisitions de la force publique**
- **24 dossiers de remise de dettes, soit 10 377,44 € d'abandon de créances. Ce chiffre a été multiplié par 2,5, en lien direct avec les conséquences économiques de la crise sanitaire sur le budget des ménages**
- **66 dossiers habitat indigne dont 29 propriétaires occupants et 37 locataires**
- **4 dossiers Droit au logement opposable (DALO)**

Sous-commission de coordination des actions de prévention des expulsions (sous-CCAPEX)

En 2021, 8 commissions sous-CCAPEX ont été menées sur le territoire de Briey pour un passage de 55 situations examinées. Les dossiers peuvent être présentés à plusieurs reprises dans l'année aux commissions sous-CCAPEX.

La sous-CCAPEX peut être saisie dès l'impayé de loyer et à tout moment de la procédure tendant à la résiliation du bail ou à l'expulsion par le ménage, le bailleur, les organismes payeurs des aides au logement, les services de l'État ou les services sociaux de proximité.

La sous-CCAPEX cherche une solution concertée avec l'ensemble des partenaires présents. Il s'agit par exemple de la mise en suspens de la procédure par le bailleur car reprise des paiements, la recherche d'un plan d'apurement, un travail sur le relogement, la mise en place d'un suivi social, etc.

Lutte contre l'habitat indigne et non décent

La lutte contre l'habitat indigne est une priorité des politiques publiques. Un pôle national de lutte contre l'habitat indigne a été créé afin de coordonner les actions prioritaires définies par l'État, décliné au niveau départemental depuis 2013.

Lors du comité technique « habitat indigne », toutes les situations sont examinées dès lors qu'un signalement est fait à l'Agence régionale de santé (ARS) jusqu'à la clôture du dossier. Le rôle du Responsable territorial logement (RTL) est d'apporter à ces instances les informations d'ordre social (liens avec les travailleurs sociaux des MDS, partenaires, …) afin d'appréhender au mieux la situation, de permettre un travail de partenariat entre les travailleurs sociaux et le pôle de lutte contre l'habitat indigne (ARS/Direction départementale des territoires).

D'autre part, la référente participe aux synthèses et aux visites de logement avec suspicion d'insalubrité.

Au niveau de l'indécence signalée par les fiches habitat gérées par la Caisse d'allocations familiales (CAF), la difficulté réside dans le fait que l'indécence est liée au locataire, ce qui a pour conséquence qu'au départ de ce dernier, l'indécence n'est plus retenue.

ZOOM ▶ Projet résidence Accueil à Briey

Lire le contenu de ce Zoom page précédente.

VAL DE LORRAINE

■ Économie solidaire

Initiation d'un réseau de Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) du Val de Lorraine destiné à favoriser les échanges d'expériences et la promotion partagée de leurs prestations (enjeux de visibilité au niveau local vis-à-vis des entreprises classiques notamment, développement des achats responsables).

ZOOM ▶ Petit déjeuner de l'économie solidaire

Avec une cinquantaine de participants d'horizons divers, une 4e édition du Petit déjeuner de l'économie solidaire s'est tenue à Blénod-lès-Pont-à-Mousson le 22 octobre 2021, en partenariat avec l'association Solidarités nationales et internationales (SNI), acteur local important de l'économie sociale et solidaire (sur des chantiers d'insertion entre autres).

Cette rencontre a permis de sensibiliser les citoyens à différentes manières de s'inscrire dans une démarche de consommation de mode plus éthique et durable, quels que soit leurs moyens. Illustrations avec la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Vêt Ethic, le chantier d'insertion SNI (friperie de seconde main), l'atelier de confection couture Amarrage (chantier d'insertion Culture et partage) prestataire de la marque locale Fenyx (vêtements produits à partir de bouteilles de plastiques recyclées), ainsi que le créateur de cette marque.

■ Habitat

▶ En chiffres

- **507 demandes d'intervention du Fonds de solidarité logement (FSL), qui représentent 157 750 € d'aides :**
- **92 599 € au titre du FSL Énergie (267 demandes)**
- **65 151 € au titre du FSL Logement (240 demandes)**
- **198 demandes d'aides à l'accès au logement représentant 38 886,79 € d'aides à l'installation et 69 cautionnements accordés. 112 ménages pour lesquels un cautionnement FSL est en cours**
- **42 demandes d'aides au maintien dans un logement, pour 23 162,57 €**
- **14 mises en jeu du cautionnement FSL, pour un montant de 10 571,09 € d'impayés couverts**
- **34 remises de dette ont été accordées (soit 15 197,14 €) pour des ménages rencontrant des difficultés de remboursement de prêt FSL octroyés les années précédentes**
- **46 fiches de liaison CAF pour signalement d'impayés de loyer traitées**
- **55 ménages ont bénéficié d'un accompagnement social lié au logement, dont 39 nouvelles demandes. Ces mesures d'accompagnement sont financées à raison de 210 € mensuel (service Unité de promotion et d'insertion par le logement (UPIL), association Accueil et réinsertion sociale (ARS))**
- **Service territorial logement (STL) : 2 agents**

Faits marquants 2021

Après la revalorisation du barème FSL à RSA de + 360 €, le Département s'est engagé en 2021 à l'élaboration du schéma départemental de l'Habitat. Par cette démarche, la collectivité montre la volonté de placer le logement comme un facteur d'insertion.

Différents groupes de travail ont été menés par la mission Habitat logement, réunissant les principaux partenaires compétents dans le domaine du logement : le constat pose la nécessité de renforcer l'articulation des professionnels intervenant dans le champ de l'accompagnement pour éviter les ruptures de parcours.

Pour la deuxième année consécutive de crise sanitaire également, le service territorial Logement du VDL s'est adapté pour pouvoir prendre en compte les problématiques rencontrées par les usagers. L'impact s'est fait ressentir au niveau des procédures

d'attribution ou d'échange de logement qui ont été retardées, au niveau de la difficulté pour les ménages à se mobiliser pour rencontrer les services sociaux en cas de besoin, des annulations ou reports de visites du Centre d'amélioration du logement (CAL) ou de l'Agence régionale de santé (ARS) en raison du risque sanitaire.

Une dégradation des situations locatives (accumulation de dettes liées à la perte d'un emploi, etc.) a été constatée et les relations bailleurs/locataires se sont parfois très fortement tendues. Pour quelques situations qui le justifiaient, des accords à titre exceptionnel ont pu être décidés de façon dérogatoire.

La crise sanitaire a engendré une paupérisation de certains ménages qui se trouvaient déjà dans une situation financière fragile du fait d'emplois précaires notamment. Des ménages, jusqu'à alors inconnus des services sociaux, se sont renseignés sur les possibilités d'aides financières, notamment certains dont les profils étaient assez rarement rencontrés (gérant de restaurant, ...).

Mise en œuvre du droit au logement

Commission territoriale du droit au logement (CTDAL)

Instance co-animée par le Département et la CC du bassin de Pompey, son fonctionnement et le secrétariat sont assurés par le STL. Y sont examinées les demandes de logement adapté au titre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), les recours Droit au logement opposable (DALO) et des situations complexes en terme de logement.

En parallèle, les maires ou leurs représentants sont invités pour l'examen des dossiers qui les concernent (situations individuelles des ménages habitant sur leur commune, ou vacance de logement adapté sur leur commune).

La CTDAL du territoire Val de Lorraine s'est réunie 5 fois en 2021 et a examiné les demandes suivantes :

- Logement adapté : 7 demandes examinées et suivies, 2 ménages relogés (3 demandes en instance au 31 décembre).
- Recours DALO : l'orientation vers le DALO est le dernier recours utilisé en cas d'échec à toute solution de relogement classique. En 2021, 4 dossiers DALO ont été déposés sur le Val de Lorraine.

Logements conventionnés et collaboration avec les organismes gestionnaires de l'intermédiation locative

Le territoire dispose d'un nombre important de logements conventionnés Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour lesquels des liens réguliers sont engagés avec le Centre d'amélioration du logement (CAL) SOliHA ou l'agence immobilière à vocation sociale Synergie et habitat.

Cette offre de logements est accessible à des ménages à faible niveau de ressources, public prioritaire du PDALPD. Ce sont au total 148 logements conventionnés sur les communes relevant de la communauté de communes du bassin de Pompey.

Prévention des expulsions locatives

Le service territorial logement du Val de Lorraine a assuré le secrétariat, la coordination et l'orientation de 186 demandes de diagnostic social et financier permettant au juge d'instance et aux services de l'État de statuer sur les dossiers expulsion :

- 98 situations ont fait l'objet d'une demande au stade de l'assignation,
- 51 au stade du Commandement de quitter les lieux (CQL),
- 37 dossiers ont fait l'objet d'un concours de la force publique.

Les sous-Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (sous-CCAPEX) ont été mises en place en partenariat étroit entre la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), la communauté de communes du bassin de Pompey (délégataire des aides à la pierre) et le Département. Elles examinent les dossiers correspondant aux situations les plus dégradées et nécessitant une réponse concertée.

Sur Val de Lorraine, la sous-CCAPEX s'est réunie 5 fois courant 2021 et a examiné 76 situations pour lesquelles des avis et recommandations ont été rendus, avec proposition d'accorder le Concours de la force publique (CFP) pour 14 dossiers. À noter que plusieurs CFP accordés en 2020 n'avaient pas été réalisés compte tenu du contexte sanitaire. En 2021, la trêve hivernale a été prolongée exceptionnellement jusqu'au 31 mai.

Aides à la pierre - Amélioration de l'habitat privé

Depuis plusieurs années, le travail en intermission avec le Service territorial autonomie (STA) s'est fortement renforcé sur le territoire Val de Lorraine dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de la délégation des aides à la pierre.

En 2021, la démarche engagée a permis de prendre en compte de façon concertée 80 nouveaux dossiers de personnes âgées en perte d'autonomie pour lesquelles un besoin de travaux d'adaptation du logement était repéré. L'engagement des fonds pour l'adaptation du logement a représenté 33 dossiers.

L'information et la coordination des équipes de terrain et des partenaires a nécessité de nombreux temps de liaison et de rencontres avec les professionnels du STA, du dispositif MAIA (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie), du réseau gérontologique, de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ainsi qu'avec les responsables des missions territoriales et centrales.

Les contacts se sont multipliés avec les quatre opérateurs habitat compétents sur le territoire que sont l'association Camel, le CAL SOliHA, le service Habitat de la communauté de communes du bassin de Pompey et URBAM Conseil.

Par ailleurs, l'arrivée au sein de la mission départementale Habitat d'une chargée de mission Silver économie a contribué à valoriser les actions soutenues sur le territoire par les services Logement et Autonomie. Dans ce cadre a été menée une expérimentation pour la réalisation de visites conjointes avec un ergothérapeute et un technicien mandaté par l'opérateur habitat pour proposer une réponse adaptée à la perte d'autonomie de la personne âgée. La plus-value de cette expérimentation a conduit à son renouvellement pour l'année 2022 avec l'Office d'hygiène sociale (OHS).

En parallèle, le Département, grâce au Contrat territoire solidaire (CTS), a apporté son soutien à l'opération portée par la communauté de communes Mad et Moselle (1 901€) dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).

À noter que la mise en place, en octobre 2021, du permis de louer (dispositif de la communauté de communes) sur une partie du bassin de Pompey devrait pouvoir contribuer au repérage des logements dégradés et à la lutte contre le mal-logement.

Lutte contre l'habitat indigne

Le STL assure l'articulation entre le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent et les services du conseil départemental et ses partenaires.

Il est chargé notamment d'informer les travailleurs sociaux et les partenaires locaux sur la procédure engagée, de transmettre des signalements instruits par les services sociaux du Département, de suivre la situation des ménages vivant dans des logements signalés comme étant potentiellement non décents ou insalubres. Cela nécessite parfois la mise en place d'une mesure d'accompagnement social lié au logement, de travailler la sortie du logement et de trouver une solution de relogement adaptée.

Le Référent territorial logement (RTL) participe à certaines visites avec l'Agence régionale de santé (ARS) et aux rencontres avec des partenaires pour les situations les plus complexes, notamment celles qui concernent des propriétaires occupants âgés dont l'habitat est très dégradé.

Ainsi, sur l'année 2021, même si la mission a été impactée par la difficulté de réaliser des visites, le nombre de dossiers suivis reste important : 30 situations ont été suivies en lien avec les partenaires, et la RTL a participé à des visites de logement ou réunions de synthèse pour 6 situations.

Précarité énergétique

Dans le cadre du CTS, un soutien a été apporté à l'Espace info énergies porté par l'association Lorraine énergies renouvelables (LER), à hauteur de 8 000 €.

Sédentarisation et aire d'accueil des gens du voyage

L'année 2021 a été marquée par la création d'un poste de médiateur départemental chargé des interventions auprès des gens du voyage pour les situations problématiques (difficultés en cas de stationnement illicite, conflits avec des riverains, etc.).

Sur le territoire Val de Lorraine, il est à noter :

- **une aire d'accueil permanente** des gens du voyage, d'une capacité de 40 emplacements, pour des ménages vivant en caravane et à la recherche d'un équipement leur permettant de stationner plusieurs semaines. Un financement est apporté par le conseil départemental à la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson pour le fonctionnement de l'aire basée sur la commune de Lesménils. L'accompagnement social mené par une conseillère en économie sociale et familiale auprès des familles et des enfants accueillis sur cette aire sont complémentaires aux missions de solidarité du Département,
- **des familles installées sur des terrains en diffus**, dont un groupe important sur la commune de Moncel-sur-Seille pour lesquelles les Maîtres d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) se sont clôturées en 2021. Ces situations ont fait l'objet de rencontres avec l'association Amitiés tsiganes qui les accompagnait,
- **une réflexion en cours** sur la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson pour la réalisation d'une aire de grands passages, qui devrait se concrétiser en 2022 en lien avec la Direction départementale du territoire (DDT), la Préfecture et le conseil départemental.

Actions complémentaires

Accompagnement social en résidence : la mission départementale Habitat logement apporte une subvention de 40 000 € annuels à l'Association de gestion et d'animation de la résidence sociale de Procheville (AGARSP) qui gère la résidence sociale de Procheville située à Pont-à-Mousson. Cette contribution permet de financer un poste de travailleur social chargé de l'accompagnement des résidents, notamment les bénéficiaires du RSA.

Les 90 résidents sont accompagnés et bénéficient d'un suivi. La mise à disposition d'un studio pour accueillir les enfants le week-end en cas de séparation permet aux pères de famille d'exercer des droits d'hébergement qui ne pourraient pas être assumés autrement.

En 2021, AGARSP a engagé une réflexion avec les services du Département, de l'État et de la CAF qui permettra de développer l'offre d'accueil en direction des familles monoparentales nécessitant un hébergement au moment de leur séparation conjugale. Il s'agit d'un nouveau dispositif : L'Aparté (logement accompagné au service de la parentalité).

Manifestation « Propriétaires, locataires, c'est votre journée ! » : le STL a mené une réflexion en lien avec différents partenaires pour sécuriser l'accès au logement, et toucher les propriétaires privés susceptibles de louer des logements aux ménages relevant de nos différents dispositifs. Une manifestation à destination des bailleurs privés propriétaires et de locataires de logement sur le territoire est prévue en juin 2022.

Plateforme Logement : portée par la Mission locale du Val de Lorraine, il s'agit d'un dispositif qui réunit de nombreux partenaires comme l'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL), un chargé de mission de la Région, des représentants des bailleurs sociaux et de Synergie & habitat, Habitat & humanisme, des travailleurs sociaux du Département et des CCAS, des associations du territoire. Le service territorial Logement du Val de Lorraine participe aux comités techniques mis en place par la Mission locale, contribue aux réflexions et amène des informations sur les différents dispositifs mobilisables. Par ailleurs, un financement a été apporté par le CTS de 1 000 € pour l'année 2021.

Appartement pédagogique : la Mission locale du Val de Lorraine a également associé la CAF, la commune de Frouard ainsi que la mission Logement du territoire pour développer un appartement pédagogique**,** dans un logement mis à disposition par le

bailleur social Meurthe-et-Moselle habitat (MMH). Ce lieu ressource basé sur le territoire permettra de mener des actions partenariales en direction des habitants. Le Département soutient cette démarche et sera amené à statuer en 2022 sur un financement au titre du CTS.

TERRES DE LORRAINE

■ Économie solidaire

L'économie solidaire est transversale, il s'agit d'une façon de faire, porteuse de sens. Elle croise les politiques publiques du Département.

▶ En chiffres

- **14 projets accompagnés dans le cadre du Comptoir de l'économie solidaire Terres de Lorraine**
- **3 projets collectifs structurants : programme alimentaire territorial, expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD), Start-up de territoire Meurthe-et-Moselle (déclinaison locale et animation au niveau départemental)**
- **4 rendez-vous territoriaux, soit près de 200 personnes sensibilisées à l'économie solidaire**
- **12 dossiers instruits au titre du Fonds départemental exceptionnel de solidarité (FDES)**
- **5 entreprises soutenues via le Fonds Résistance**

Comptoir de l'économie solidaire

Co-animé par le conseil départemental et l'Agence de développement de Terres de Lorraine (ADTL), le comptoir de l'Économie solidaire (ES) a continué de décliner différents types d'actions en 2021 selon les axes stratégiques définis par la collectivité :

- Répondre « autrement » aux besoins sociaux et économiques du territoire en incluant les valeurs de l'ES et en les traduisant en opportunités entrepreneuriales ;
- Suivi et/ou animation de projets collectifs structurants :
  - Programme alimentaire « Dignité dans les assiettes » : participation au Comité de pilotage (COPIL), soutien aux développement de l'association « Emplettes et cagettes ».
  - Expérimentation TZCLD : participation au comité local et à la commission émergence de nouvelles activités
- Contribuer à la mise en œuvre, à l'échelle départementale, de la démarche citoyenne Start-up de territoire : mobilisation des citoyens pour faire émerger et accélérer des activités à fort impact social et environnemental et animation en intelligence collective du collectif Essenciel54. 19 projets ont été initiés avec 150 citoyens dans le sud du département et lancement de la démarche dans le Pays Haut avec formation d'une équipe élargie dans le but de lancer une douzaine de projets en 2022 *(lire les parties « Solidarités territoriales / Développement / Économie et attractivité » à partir de la p.128).*

Faire émerger, accompagner et favoriser de nouveaux modèles de développement plus responsables, plus durables et viables économiquement

- Accompagnement de 14 projets solidaires,
- 12 dossiers instruits au titre du Fonds départemental exceptionnel de solidarité (FDES),
- 5 entreprises soutenues via le Fonds Résistance.

Expliquer, démontrer, valoriser et convaincre de la plus-value de l'ES en lien avec les politiques publiques

- 4 rendez-vous de sensibilisation aux métiers et activités de l'ES auprès de différents publics (étudiants, professionnels, …) soit près de 200 personnes : intervention à l'IAE, intervention à ARTEM / Enactus, intervention à l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux (EEIGM), journée du développement durable à Sion, intervention sur les outils et politiques du Département au sein du réseau Cadres et jeunes dirigeants (CJD) Nancy.
- Dans le cadre des rencontres territoriales, organisation d'un temps d'échanges et de visites autour des projets MANEKO et ENVIE Autonomie à Toul.

ZOOM ▶ Projet « Innov'Action » avec les jeunes de la Mission locale

En 2021, le projet Innov'Action a vu le jour grâce au partenariat entre la Mission locale Terres de Lorraine, l'ADTL et le Département. L'objectif est d'animer des ateliers collectifs de jeunes dans le but de leur permettre d'identifier leurs rêves, leurs envies et surtout de passer à l'action en s'investissant dans un ou des projets à impacts locaux.

Deux groupes de 8 jeunes chacun ont pu être animés à Toul et Neuves-Maisons. Différentes idées de projets ont émergé autour de la promotion bien-être animal ou encore de la sensibilisation au respect et à la non-violence. L'objectif est de poursuivre la démarche en 2022 sur les bassins de Vézelise et de Colombey-les-Belles.

■ Habitat

▶ En chiffres

- **481 demandes aides au titre du Fonds de solidarité logement (FSL) sollicitées sur le territoire**
- **452 aides attribuées pour un montant total de 145 428,53 € (dont 60 728€ au titre du FSL énergie)**
- **84 700,53 € d'aides accordées (hors FSL Énergie) :**
    - **225 demandes ont été déposées pour des aides à l'accès au logement. 51 093€ ont été mobilisés pour soutenir le relogement de 118 ménages soit une augmentation de près de 10 000 €**
    - **14 dossiers pour le maintien dans le logement ont reçu une réponse favorable : 10 489.36 € (16 dossiers n'ont pas reçu de suite positive)**
    - **25 dossiers mise en œuvre de la garantie FSL aux impayés de loyer : 23 118.17 € soit une aide représentant une moyenne de 5,72 mois par ménage aidé**
- **Mesures d'Accompagnement social lié au logement (ASLL) : 47 ménages accompagnés (7 sollicitations n'ont pas reçu de suite favorable ou ont été réorientées vers d'autres dispositifs), dont 28 nouvelles demandes. Les mesures d'ASLL représentent 244 mois d'accompagnement par l'opérateur Arélia. En 2021, l'objectif principal des accompagnements reste l'accompagnement à la recherche active d'un nouveau logement correspondant aux situations individuelles des ménages**
- **11 sous-commissions CAPEX (Coordination des actions de prévention des expulsions locatives) et 3 réunions spéciales stades concours de force publique ont examiné 273 situations de 197 ménages. Ces instances techniques assurent une mission de traitement des situations individuelles et délivrent des avis et des recommandations :**
    - **9 dossiers ont été signalés par la Caisse d'allocations familiales (CAF)**
    - **73 dossiers au stade du commandement de payer**
    - **87 dossiers au stade de l'assignation en résiliation de bail**
    - **42 dossiers au stade du commandement de quitter les lieux**
    - **60 dossiers au stade du concours de la force publique, dont 23 ont été accordés**
    - **La situation d'un ménage a été étudiée 2 fois au stade de l'indemnisation**
- **56 dossiers suivis par le Service territorial habitat-logement (STHL) dans le cadre de la lutte contre l'habitat dégradé, dont 21 nouvelles situations**

Commissions territoriales du droit au logement (CTDAL)

Les CTDAL procèdent à l'identification des besoins des personnes et familles rencontrant des difficultés pour accéder à un logement ou s'y maintenir.

Les situations complexes, les situations des ménages en procédure d'expulsion locative ainsi que les demandes de logement adapté au titre du Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD) peuvent y être étudiées.

1 CTDAL a été organisée en 2021 et 2 situations ont été examinées. Le dossier de recours Droit au logement opposable (DALO) a reçu une réponse favorable et 1 demande de logement adapté a également reçu un avis favorable.

Précarité énergétique

201 demandes d'aide ont été déposées et 188 ont été accordées par le FSL Énergie pour un montant de 60 728 € avec une moyenne de 323 € accordés par sollicitation.

Les factures d'énergies sont un poste de dépenses important pour les ménages disposant de faibles ressources. Afin de réduire ce coût, et donc le risque de précarité énergétique, les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) soutiennent leurs habitants en subventionnant des travaux de rénovation et d'amélioration énergétique, afin de réduire les raisons des dépenses énergétiques. Le STHL est associés aux différentes rencontrées et réflexions menées sur ces projets.

Lutte contre le logement indigne

Le logement indigne ou non-décent reste une priorité des politiques publiques. Depuis plusieurs années, le travail partenarial entre les membres du Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et non décent (PDLHIND) de Meurthe-et-Moselle a permis de mettre en exergue de nouvelles situations de logements dégradés tout en assurant une meilleure cohérence des différents acteurs. Cette articulation avait pour objectif d'assurer une prise en charge globale des personnes et des biens afin d'agir en cohérence. Cependant, la crise sanitaire a entrainé une importante modification de l'organisation du PDLHIND liée à la forte implication du personnel de l'Agence régionale de santé (ARS) dans la gestion de cette crise.

56 dossiers font l'objet d'un suivi dans le cadre de la lutte contre le logement dégradé, dont 21 nouvelles situations. 4 logements ont fait l'objet d'une visite de l'ARS. Une situation a nécessité la sortie sous contrainte de ses occupants. Un logement a fait l'objet d'une intervention coercitive de l'État pour un désencombrement.

Implication du STHL

Le territoire Terres de Lorraine est un des administrateurs de l'application informatique IODAS. À ce titre, il a développé, en lien avec le service Contrôle de gestion, observatoire et évaluation (CGOE), les requêtes liées aux statistiques mensuelles et annuelles des aides au logement.

Le développement de IODAS nécessite des temps de formation aux futurs agents utilisateurs et le service a été fortement mobilisé sur cet axe, il est également venu en soutien aux autres territoires.

En lien avec le service Autonomie et la conférence des financeurs, le STHL a été le relais entre ces services internes et les techniciens dans la mise en place de visites communes ergothérapeutes et opérateurs. L'objectif premier étant d'apporter des solutions adaptées aux personnes vieillissantes souhaitant poursuivre leur maintien à domicile.

Impact du Covid

La crise sanitaire a engendré une remobilisation des partenaires sur leurs missions propres modifiant les organisations et impactant les acteurs de terrain et l'accompagnement des ménages. L'absence de réactivité dans le traitement des logements potentiellement insalubres a entraîné une baisse des signalements. Les ménages ont été soutenus dans les projets de départ de ces habitats et non dans un processus de maintien avec travaux.

Malgré la prolongation des droits aux revenus de substitution, les situations financières des ménages ont été impactées. Cette dégradation a entraîné une augmentation des interventions des aides du FSL. Pour le territoire, une inflation de 15 704,55 € dont près de la moitié est mobilisée pour des aides aux impayés de loyers.

LUNÉVILLOIS

■ Économie solidaire

▶ En chiffres

- **7 projets accompagnés**
- **13 dossiers instruits au titre du Fonds départemental exceptionnel de solidarité (FDES)**

Répondre autrement aux besoins sociaux et économiques du territoire

Poursuite des relations visant la création et la consolidation de collaborations sur le territoire en direction de porteurs de projets, ou pour le développement de structures :

- *Faire ensemble dans un Lunévillois qui bouge* : relance de cette dynamique qui vise à créer un réseau d'acteurs territoriaux (entreprises, associations, porteurs de projets) afin de mettre en place des actions communes. Ces actions correspondent à une ouverture de l'Économie sociale et solidaire (ESS) vers l'économie classique, à travers l'ancrage territorial, la recherche d'un but d'utilité sociale (mixité sociale) et le développement d'une gouvernance démocratique/collaborative entre les participants.
- Promotion et suivi de collaboration avec la coopérative d'activités d'entreprises Synercoop : 1 « Information collective » à Velle-sur-Moselle.
- Contribution régulière à la dynamique Start-up de territoire en Meurthe-et-Moselle, notamment le lancement de la démarche dans le Pays-Haut.
- Fonds départemental exceptionnel de solidarité (FDES) : étude et suivi de 13 dossiers en 2021 pour un montant de 68 200 €.

Faire émerger, accompagner et favoriser de nouveaux modèles de développement plus responsables, plus durables et viables

- Suivi de 7 projets, dont 3 en création et 2 en développement avec facilitation de liens vers d'autres partenaires.
- Présence au salon GO de la création d'entreprise à la chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle.

ZOOM ▶ Pôle de coopération pour entreprendre et CREALAB

L'entrepreneuriat est une des orientations stratégiques de la Région, qui a défini ses nouvelles orientations post COVID : développer et renforcer la dynamique entrepreneuriale ET encourager la dynamique collective d'acteurs sur un territoire avec les Pôles de coopération pour entreprendre (PCE) et l'accompagnement de jeunes pépites d'entrepreneurs avec le CREALAB.

Porté par France active Lorraine sur le territoire, il a la particularité d'être dédié aux transitions écologiques, sociétales et numériques, avec un double objectif :

- *soutenir les acteurs économiques dans leur capacité à accompagner les 3 transitions fondamentales*
- *contribuer à l'émergence d'entreprises à potentiel résolument engagées dans ces transitions sous toutes ces formes.*

Le CREALAB, mis en place par le PCE contribue à la consolidation de jeunes entreprises dans ces transitions par la création d'un collectif de 6 entrepreneurs engagés. Son objectif principal est de générer une double dynamique de transformation.

■ Habitat

▶ En chiffres

- **Fonds de solidarité pour le logement (FSL), avec 663 demandes traitées, dont :**
  - **172 demandes de cautionnement (parc social, parc privé et communal)**
  - **322 demandes pour des frais d'installation, dont 194 demandes d'aide pour le dépôt de garantie, 73 pour le premier loyer, 43 pour les frais de déménagement, 11 pour les frais d'agence et 1 pour l'assurance**
  - **113 demandes concernant les mesures d'Accompagnement social lié au Logement (ASLL)**
  - **56 demandes d'aide au maintien dans le logement**

Le Service territorial logement (STL) a également apporté un conseil technique concernant de nombreuses situations de ménages occupant des logements suspectés d'insalubrité et/ou concernant des ménages en perte d'autonomie.

Ce conseil technique s'effectue en lien avec les missions des solidarités (autonomie, service social départemental) et diverses partenaires (Agence régionale de santé, communes, État, psychiatrie, bailleurs sociaux…).

L'auto-réhabilitation accompagnée

En 2021, le Service territorial logement (STL) a souhaité développer l'auto-réhabilitation accompagnée au sein du territoire du Lunévillois. L'auto-réhabilitation accompagnée consiste à accompagner un ménage à réaliser des travaux d'amélioration de son logement dans le but de se réapproprier son cadre de vie et de se sentir mieux chez lui. Cette mesure s'adresse aux propriétaires occupants et aux locataires.

Les travaux pouvant être concernés dans le cadre de cette mesure sont ceux qui relèvent des réparations locatives : papiers peints, peintures, petits aménagements, petites réparations, remplacement de vitres et pose de carrelages muraux. Un moniteur technique intervient au domicile du ménage tout au long du chantier pour le soutenir dans l'acquisition de compétences et la réalisation des travaux.

Deux opérateurs dédiés en fonction du secteur :

- Association INES pour le Lunévillois,
- Association Accueil et réinsertion sociale pour le Sel et Vermois.

GRAND NANCY

■ Économie solidaire

L'économie solidaire est transversale et porteuse de sens. Ainsi, elle croise les politiques publiques du Département.

▶ En chiffres

- **26 projets accompagnés**
- **6 rendez-vous territoriaux pour près de 170 personnes sensibilisées**
- **20 dossiers instruits au titre du Fonds départemental exceptionnel de solidarité (FDES)**
- **21 entreprises soutenues via le Fonds Résistance**

Soutenir les structures impactées par la crise sanitaire

Face aux difficultés financières rencontrées par les structures de l'économie solidaire, des mesures exceptionnelles d'urgence ont été mises en place afin de soutenir l'activité localement :

- Le Fonds Résistance, en partenariat avec la région Grand Est, les établissements publics de coopération intercommunale du Grand Est et la Banque des territoires, est un accompagnement sous forme d'avance remboursable pour renforcer la trésorerie des associations, des entrepreneurs, des micro entrepreneurs et des petites entreprises dont l'activité est impactée par la crise sanitaire. Suite aux comités d'engagement dédiés, 21 entreprises du territoire ont ainsi pu bénéficier en 2021 d'une avance remboursable pour un montant total de 354 500 €. Ce fonds a été clôturé en août 2021 ;
- Le Fonds départemental exceptionnel de solidarité (FDES) est un fonds conjoncturel, sous forme de subvention, à destination des acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS), dont l'activité croise les compétences du Département et dans un objectif de poursuite et/ou de reprise d'activité en sortie de crise. En 2021, sur le territoire Grand Nancy, 20 dossiers ont été instruits pour un montant total de subventions à hauteur de 148 000 €. Ce fonds a été clôturé en décembre 2021.

Répondre autrement aux besoins sociaux et économiques du territoire

- Participation active à la « Serre à projets », la fabrique à projets typée transition écologique et solidaire, dont le Département est partenaire. Le second appel à candidatures en 2021, a permis de sélectionner 8 projets, accompagnés via ce dispositif, parmi lesquels on peut citer :
  - le service de livraison à vélo porté par Les Coursiers Nancéiens,

    - le projet de coopérative funéraire, éthique et écologique, porté par l'association le Jour d'Après,
    - la valorisation du réemploi des matériaux de construction dans le bâtiment, projet construit et porté par l'association Remise.
- Contribution régulière à la dynamique Start-up de territoire en Meurthe-et-Moselle qui s'est poursuivie en 2021 avec, entre autres, le suivi des projets et le lancement de la démarche dans le Pays Haut.
- En lien avec les partenaires, préparation de 15 comités d'engagement du Fonds Résistance en 2021 qui ont accordé une avance remboursable à 21 entreprises.
- 20 dossiers instruits sur le territoire dans le cadre du Fonds départemental exceptionnel de solidarité (FDES).
- 6 dossiers instruits dans le cadre de la Boite à ID 54, appel à manifestation d'intérêt pour soutenir l'émergence et l'expérimentation d'idées nouvelles, répondant aux critères d'innovation sociale et croisant les compétences du Département.
- Participation à l'émergence du Pôle territorialisé de coopération économique Paysage (PTCE), labellisé en 2021. Animé par Kèpos, il est dédié à la transition écologique et solidaire. Les axes qui sont travaillés prioritairement concernent la formation et les compétences ainsi que le développement et l'animation de filières, notamment autour du matériel numérique et des matériaux du bâtiment.

Faire émerger, accompagner et favoriser de nouveaux modèles de développement plus responsables, plus durables et viables

- 26 projets suivis dont 14 nouveaux dans des secteurs d'activités variés, en grande majorité liés à la transition écologique et solidaire.
- Présence au salon GO de la création d'entreprise à la chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle.

Expliquer, démontrer, valoriser et convaincre de la plus-value de l'économie solidaire

6 rendez-vous de sensibilisation à l'économie solidaire ont eu lieu en 2021, essentiellement auprès d'étudiants, comme par exemple lors des Assises de la professionnalisation organisées par le club Atouts Talents avec 2 ateliers sur le thème « Entreprendre autrement ». Au total près de 170 personnes ont pu être sensibilisées.

Dans le cadre des rencontres territoriales, une cinquantaine de personnes étaient présentes à l'organisation d'un temps d'échanges avec les partenaires autour du projet de la recyclerie créative « La Benne Idée » ainsi qu'à la visite de ses locaux à Jarville-la-Malgrange (*lire aussi la partie « Les 6 territoires / Grand Nancy / Rencontres territoriales » p.282*).

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

ÉDUCATION

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

- COLLÈGES
- CULTURE
- ÉDUCATION POPULAIRE & JEUNESSE
- ENGAGEMENT & CITOYENNETÉ
- SPORT

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Le Département est un acteur essentiel dans les domaines de l'éducation et de la culture. Ses très nombreuses interventions couvrent des champs aussi variés que les collèges et la vie scolaire, l'engagement et de la citoyenneté, l'éducation populaire, le sport, l'ingénierie culturelle et le soutien aux acteurs et partenaires culturels locaux. Il est responsable de la conservation départementale, de la lecture publique à travers la Médiathèque départementale et les Archives départementales. Et enfin, il est propriétaire du château de Lunéville où il y développe un projet architectural, culturel et d'animation ambitieux.

Que ce soit à travers les multiples investissements (Politique collèges nouvelles générations, Centre des mémoires, château de Lunéville, etc.) ou encore par les nombreux projets et actions menés, la culture et l'éducation au sens le plus large du terme ont pour objectifs de permettre à chaque Meurthe-et-mosellan d'accéder au savoir et à la culture, de concourir à l'autonomie des jeunes et à leur insertion. Mais aussi de permettre le développement et l'épanouissement de chacun et de contribuer de manière générale au mieux vivre ensemble et à la lutte contre les inégalités.

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques de l'éducation et de la culture, ces finalités sont portées aussi bien par les services centraux que territoriaux.

SOMMAIRE

Collèges *p.153*

Culture *p.157*

Engagement et citoyenneté *p.167*

Éducation populaire et jeunesse *p.170*

Sport *p.172*

L'action des services territoriaux *p.174*

Collèges

▶ En chiffres

- **66 collèges publics (dont 6 cités scolaires) et 13 collèges privés**
- **33 706 collégiens (28 651 dans le public, 5 055 dans le privé)**
- **8,2 M€ de dotations de fonctionnement (6,9 M€ public, 1,3 M€ privé)**
- **Près de 530 agents techniques affectés dans les collèges publics, dont 26 sont mutualisés entre les collèges**
- **3 millions de repas servis dans les demi-pensions des collèges publics**
- **Plus de 8 000 tablettes numériques déployées dans les établissements, dont plus de 6 000 mutualisées**

Le numérique dans les collèges publics

■ Parc de matériel

Matériels mobiles et réseau Wifi

L'ensemble des matériels mobiles à disposition des équipes d'enseignants des collèges publics représente plus de 8 000 tablettes, dont 6 240 sont mutualisées et à disposition des élèves dans des classes connectées et un peu plus de 2 000 sont affectées individuellement, essentiellement à des enseignants. Les classes connectées représentent 208 chariots de rangement et rechargement, équipés chacun de 30 tablettes. Par ailleurs, plus de 750 espaces pédagogiques ont été couverts en Wifi pour des usages connectés.

ZOOM ▶ Opération de maintenance « Tablettes Vie2 »

Une opération de maintenance des tablettes du plan numérique est nommée ''Tablettes Vie2''. Elle consiste en un nettoyage complet des tablettes déployées entre 2015 et 2017 : suppression des fichiers et stockages emmagasinés au fil des usages, suppression des applications préinstallées devenues obsolètes, suppression de la géolocalisation, vérification de certaines fonctionnalités de base (Wifi, appareil photo, son, …).

Cette opération cogérée en transversalité par la direction de l'Éducation et la Direction des systèmes d'information (DSI) conduit à retrouver les tablettes en reconfiguration usine et à prolonger ainsi leur durée d'utilisation dans les collèges notamment pour s'inscrire dans une démarche écoresponsable. Il s'agit donc de tablettes reconditionnées, remises à zéro, d'où l'intitulé « Tablettes Vie2 ».

Dans les collèges des cités scolaires, l'installation du Wifi a été pilotée par la Région afin d'apporter une cohérence dans l'infrastructure numérique sur le périmètre de l'établissement et de permettre une fluidité des usages. Le modèle numérique des six cités scolaires du département est décliné dans une convention de partenariat entre le Département et la Région, votée par l'assemblée départementale en septembre 2019.

Réseau pédagogique des collèges hors cités scolaires

La modernisation du réseau pédagogique de chaque collège a pour objectif de libérer les usages, de permettre plus d'autonomie pour les équipes d'enseignants (tout en assurant l'identification de tous les utilisateurs d'Internet), de créer de la fluidité et de la performance dans les possibilités de connexion. Ce réseau pédagogique modernisé permet l'emploi des matériels personnels : PC portables, tablettes, Smartphones.

La maintenance du réseau pédagogique et du parc de matériel qui le compose est assurée par la Direction des systèmes d'information (DSI).

Stratégies de renouvellement concertées et individualisées

Le renouvellement du parc de matériel fixe veille à doter chaque collège d'un parc de matériel équitablement dimensionné, de performance similaire et en offrant la possibilité pour les équipes qui le souhaitent d'intégrer de nouveaux matériels mobiles : PC portables, nouvelles tablettes… La définition des stratégies de renouvellement concertées et individualisées avec chaque collège s'appuie sur des états statistiques remis à chaque équipe de direction. En 2020-2021, la campagne de renouvellement a concerné 1 460 postes commandés, dont 1 300 ordinateurs fixes et 160 portables, une vingtaine de tablettes et vidéoprojecteurs pour un budget global de 660 000 €.

Un travail d'accompagnement personnalisé permet de sensibiliser les équipes de direction à la bonne gestion des matériels numériques, l'optimisation de leur utilisation et l'anticipation des renouvellements pour offrir aux équipes enseignantes des outils performants de qualité similaire d'un collège à l'autre. L'enjeu pour le Département est aussi de contenir l'évolution quantitative des parcs de matériels pour en assurer le renouvellement régulier et éviter des situations critiques notamment au moment des mutations des personnels de direction à chaque rentrée.

■ Espace numérique de travail

L'Espace numérique de travail (ENT) est un environnement numérique pour tous, personnel, sécurisé, convivial pour les lycées et les collèges. Il est le fruit d'une collaboration durable entre l'Éducation nationale, la région Grand Est et les départements.

Depuis 2018, l'ENT *Mon bureau numérique* réunit 4 académies, 10 départements et la région Grand Est. Il est déployé dans plus de 700 établissements scolaires et regroupe 1 million d'utilisateurs depuis la rentrée de septembre 2018.

Mon bureau numérique offre à chaque établissement un portail public personnalisable, véritable site internet des établissements, et un espace sécurisé avec connexion personnalisée pour être plus proche des familles et des élèves : actualités, accès à des rubriques pour collaborer, messagerie et espace de communication, etc. Le cahier de texte est l'élément central de l'espace numérique permettant l'intégration de documents et d'enregistrements, l'accès à l'emploi du temps, à des espaces collaboratifs, … Afin d'accéder à ces ressources durant la crise sanitaire, des tablettes du plan numérique ont été prêtées aux familles qui en faisaient la demande dans les établissements.

ZOOM ► Impact de la crise sanitaire sur les usages numériques

Les usages de l'Espace numérique de travail (ENT) Mon bureau numérique *ont fortement augmenté au moment du confinement et au cours de toute l'année 2020. Cette dynamique se confirme et s'amplifie en 2021. + 19% de visites en septembre à la rentrée 2021/2022 par rapport à la rentrée 2020/2021.*

ÉVOLUTION DES VISITES SUR L'ENT PAR ANNEE SCOLAIRE

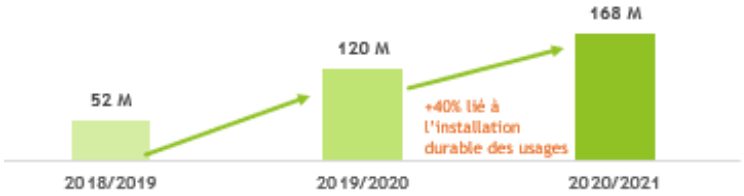

■ Numérique – Pédagogie – Aménagement des locaux

Avec l'arrivée du numérique mobile, la pédagogie évolue et les espaces se transforment. Dans la continuité du projet d'aménagement des espaces du collège de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, retenu comme Collège Lab' dans le cadre d'un appel à projet du ministère de l'Éducation nationale en 2017-2018, le service Collèges accompagne deux, voire trois collèges, dans la mise en place d'une réflexion et d'une démarche projet autour d'un réaménagement d'espaces dans une concertation pluridisciplinaire (direction, enseignant, agent des collèges, élèves, …) La crise sanitaire a impliqué une mise entre parenthèse des expérimentations lancées fin 2019.

■ Infrastructures haut débit

Les collèges publics du département ont tous accès à une liaison internet haut débit/fibre optique. Les données statistiques de la DSI permettent d'observer et d'évaluer l'utilisation de la bande passante. Ainsi, des actions de prévention et des corrections de débit sont opérées pour garantir à chaque collège une même qualité et fluidité de connexion. Les situations sont stabilisées dans les collèges avec un débit proposé de 20 Mb/s pour tous.

■ Équipements de vidéo-projection interactifs

Dans chaque collège, le nombre de Tableaux blancs interactifs (TBI), par dotation du Département ou achetés sur fonds propres par les établissements scolaires, est au minimum équivalent à 50% du nombre de classes de l'établissement. Le Département poursuit ses investissements dans l'objectif de maintenir et conserver une utilisation de qualité des TBI des collèges acquis par dotations du CD54 (600 équipements). Ces TBI bénéficient d'un suivi particulier : entretien et maintenance annuelle.

ZOOM ► En route vers une maintenance écoresponsable

Le Département étant engagé dans une démarche écoresponsable, une attention particulière est portée au niveau de la réduction des déchets numériques. Ainsi, concernant le parc de TBI, une démarche de recyclage et reconditionnement est favorisée.

Elle consiste à la récupération de pièces détachées sur les TBI hors d'usage au moment de leur recyclage en vue de leur réemploi pour les réparations des autres matériels couverts dans le cadre cette maintenance. Il en est de même au niveau de la maintenance des PC autour du remplacement de disques durs pour prolonger la durée de vie des unités centrales.

■ Impression 3D

Tous les collèges publics du département sont équipés d'une imprimante 3D.

Sectorisation

Le conseil départemental a la responsabilité de fixer la sectorisation des collèges et depuis septembre 2021, l'ensemble de la base de données de sectorisation est accessible sur le site www.meurthe-et-moselle.fr (onglet Les Actions / Collèges). Ces informations permettent aux familles de connaître le futur collège de leurs enfants en fonction de leur adresse précise.

Le module de recherche permet de pré-saisir une ville puis une rue et de les sélectionner dans les listes déroulantes. Tous les champs (commune, rue, n°) doivent être complétés pour que le résultat indiqué corresponde au collège de secteur de cette adresse précise. Si le résultat indique 2 collèges, il s'agit alors d'un secteur multi-collèges.

Politique collèges nouvelles générations (PCNG)

Lire le paragraphe consacré au PCNG dans la partie « Ressources / Immobilier / Grands projets » p.234.

Restauration scolaire

En 2021, la restauration scolaire dans les collèges publics de Meurthe-et-Moselle concerne 66 collèges, dont 43 disposent d'une cuisine de fabrication. Elle représente plus de 3 millions de repas par an.

Environ 400 Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE), aussi appelés agents des collèges, dont 80 cuisiniers, assurent un service de qualité au quotidien pour plus de 20 000 demi-pensionnaires (70% effectif global).

■ Tarification

Depuis 2010, le Département s'est engagé dans une politique volontariste d'amélioration de la restauration scolaire et a réformé la politique de tarification de la restauration scolaire pour proposer des tarifs attractifs. Ils sont fondés sur le niveau de ressources des familles pour que le prix ne soit plus un obstacle pour accéder à un repas équilibré.

Il s'est également inscrit dans le plan de lutte contre la pauvreté des enfants et a modifié par délibération de mars 2017, sa grille tarifaire en créant un tarif supplémentaire à 1 € permettant aux familles les plus modestes d'accéder plus facilement au service de restauration.

Dans la continuité, les élus départementaux ont voté en session de juin 2019 une nouvelle grille tarifaire mise en œuvre depuis janvier 2020 et comportant sept tranches. Cette nouvelle grille tarifaire plus progressive répond mieux aux attentes des familles.

FORFAITS	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F	Tarif G
Quotient familial	de 0 à 450 €	de 451 à 650 €	de 651 à 850 €	de 851 à 1 050 €	de 1 051 à 1 250 €	de 1 251 à 1 700 €	≥ à 1 701 €
Tarifs payés par les familles (par repas)	0,50 €	1 €	2 €	3 €	4 €	4,50 €	5 €
Tarif ticket (par repas)	5,50 €						

En 2019, 2 500 collégiens ont bénéficié d'un tarif de restauration scolaire à 1 € et 2 700 collégiens d'un tarif de 1,75 €. Lors de la mise en œuvre de la nouvelle grille tarifaire en janvier 2020, 2 500 familles ont vu leur facture de cantine divisée par 2 et 5 200 familles ont bénéficié d'une diminution significative du coût de la restauration scolaire pour leurs enfants. En 2021, la tendance se confirme puisque plus de 5 100 collégiens ont bénéficié d'un tarif de restauration scolaire égal ou inférieur à 1 € (tarifs A et B). Par ailleurs, le nombre de demi-pensionnaires continue à évoluer : 20 396 en 2021 (contre 20 201 en 2020), soit 71% des collégiens.

ZOOM ▶ Gratuité des repas dans les collèges pour les plus démunis

La crise sanitaire ayant touché les plus démunis et les plus vulnérables, pour lesquels l'accès à l'alimentation s'est avéré particulièrement compliqué. Les familles des tarifs A et B ont bénéficié d'une gratuité des repas des collèges publics du département du 3 mai 2021 à la fin de cette année scolaire, soit 140 390 repas pour un coût pris en charge par le Département de 122 000 €.

■ Approvisionnement de proximité

La généralisation de l'approvisionnement local de la restauration hors domicile est une volonté du Département constante depuis plusieurs années.

Cette volonté a été confortée en 2018 par la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, dite loi « EGALIM », qui prévoit qu'au plus tard le 1er janvier 2022, les repas servis dans les restaurants collectifs, dont les personnes morales de droit public ont la charge, comprendront une part au moins égale, en valeur, à 50% de produits bénéficiant d'un label de qualité et respectueux de l'environnement (dont 20% au moins issus de l'agriculture biologique).

Le Département a développé depuis 2013 sur le territoire Terres de Lorraine un dispositif régulier d'achat local soutenu financièrement par le Département : « Panier collèges ». En 2018, il l'a étendu aux collèges des territoires de Longwy, Briey et Val de Lorraine et en 2019 aux territoires du Lunévillois et Grand Nancy. Cette solution de développement de l'approvisionnement local a permis aux établissements engagés d'atteindre entre 8% et 28% d'achat local sur leur volume global d'achat de denrées alimentaires en 2021.

En 2021, 30 collèges répartis sur tout le département, soit ¾ des collèges disposant d'une cuisine de production, profitent de ce dispositif, solution « clé en main » permettant de commander régulièrement des produits locaux. Le montant des commandes a poursuivi sa progression avec une augmentation globale du chiffre d'affaires cumulé des deux plateformes, Les fermiers lorrains et Paysan bio lorrain, de 17% au premier trimestre de l'année scolaire 2021/2022 par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, la subvention versée aux collèges par le Département, qui correspond à 20% des factures d'achats locaux ou bio locaux, s'est élevée à 83 888 € pour la période du 1er janvier 2020 au 31 juin 2021. Cette subvention est un levier permettant d'encourager et soutenir l'approvisionnement local dans la restauration scolaire des collèges publics.

Le Département veille aussi à la qualité de la restauration à travers le budget qu'il consacre aux interventions du Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental (LVAD) dans les collèges. Chaque année, ce sont plus de 500 analyses qui sont effectuées avec un taux de satisfaction proche de 100%.

Dans le cadre de son programme d'actions en matière de transition écologique, le Département propose un accompagnement individuel et collectif aux établissements. Il comporte 4 étapes : la réalisation d'un diagnostic partagé permettant de mesurer les pertes alimentaires et d'en identifier les sources ; l'élaboration d'un plan d'action ; sa mise en œuvre et son accompagnement ; son évaluation. En 2021, cet accompagnement est réalisé par le bureau d'études Organéo et l'association Partage ton frigo.

Agents techniques

■ Gestion des agents

Environ 530 Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) sont répartis sur 60 collèges. Les agents des 6 cités scolaires sont gérés par la région Grand Est.

Le service Collèges assure :

- le suivi des organisations, des conditions de travail des ATTEE en lien avec les services de la Direction des ressources humaines (DRH),
- le suivi des actions de formation des agents en lien avec la DRH (le programme de formations a été fortement impacté en raison du contexte sanitaire et de nombreuses actions de formation n'ont pas pu être réalisées en 2021),
- l'organisation et la participation à une cinquantaine de jurys de recrutement (en lien avec la DRH),
- le remplacement des ATTEE en cas d'absence par des auxiliaires (685 contrats en 2021 avec un travail partagé entre le service Collèges et les services de la DRH) ou des agents mobiles (une équipe de 19 personnes a assuré de multiples remplacements en 2021 avec près de 998 notes d'affectations d'agents mobiles, gérées directement par le pôle ATTEE et ses référents).

■ Équipe mobile d'adjoints techniques (EMAT)

Le service gère et organise le travail de deux équipes mobiles, chacune constituée de trois et quatre agents ATTEE spécialisés dans la peinture en bâtiment, la menuiserie ou encore l'électricité. L'une est basée à Tomblaine et l'autre à Tucquegnieux.

En 2021, différents travaux de second œuvre dans les collèges, embellissement de logements de fonction, mises en conformité en électricité, hygiène et sécurité, ont été réalisés. Au total, les équipes EMAT sont intervenues à 103 reprises au cours de cette année. L'équipe de Tomblaine a réalisé 54 chantiers et celle de Tucquegnieux 49 chantiers, dont certains sont très conséquents comme des travaux de rénovation de peintures de la cuisine et des réserves du collège Jacques-Monod à Ludres et les cages d'escalier du collège Anatole-France à Mont-Saint-Martin. Des travaux hors secteur d'intervention de ces EMAT et hors programmation annuelle ont pu être exceptionnellement réalisés.

Un apprenti peintre est accueilli dans chaque équipe, accompagné par leur EMAT et leur responsable. Ils sont respectivement en seconde année de Brevet professionnel (BP) et seconde année de Certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Budget

En 2021, les priorités du budget du service Collèges ont résidé dans :

- la poursuite du déploiement de la Politique collèges nouvelles générations (1er poste d'investissement du Département),
- la poursuite du renouvellement des postes informatiques : maintenance et entretien des matériels en place (classes connectées, TBI, …), fourniture de l'espace numérique de travail *Mon bureau numérique*, mise aux normes de câblages informatiques et extension du nombre d'espaces couverts en Wifi,
- le développement d'une restauration scolaire de qualité, privilégiant les circuits de proximité, et à tarif juste,
- la poursuite des dispositifs élaborés avec les équipes pédagogiques pour accompagner les collèges dans des parcours d'éducation culturelle et artistique.

Plus de 21 M€ en fonctionnement et 26 M€ en investissement ont constitué le budget dédié aux collèges.

Culture

En chiffres

- **Château de Lunéville :**
  - **7 mois d'ouverture contre 10 habituellement**
  - **Un total de 81 090 visiteurs en 2021 (fréquentation en hausse : 26 423 en 2020) :**
    - **17 798 visiteurs château-musée (en hausse par rapport à 2020 : 10 833)**
    - **3 739 enfants accueillis en visite ou atelier de médiation (en hausse : 790 enfants en 2020)**
    - **59 553 visiteurs pour les évènements grand public (en hausse : 14 800 en 2020)**
  - **47 arbres plantés pour la première fois depuis 1999**
  - **6 parcelles triangulaires créées composant le bosquet Laboratoire, soit 1 200 mL de clôtures, 250 mL de haies de charmille représentant 350 plants de 6 essences différentes. Mise en place des plants forestiers sur environ 1 600 m² du bosquet qui comprend 15 plants forestiers d'arbres de 3 essences et 130 plants forestiers d'arbustes de 6 essences différentes**
  - **1 exposition sur la sculpture lorraine au XVIII^e siècle regroupant une 100t d'œuvres, une 30 prêteurs, un catalogue de 300 pages, des 100t d'articles de presse, une 15z de journalistes spécialisés reçus au château**
- **Action culturelle et éducative à destination des collégiens :**
  - **Plus de 100 collégiens impliqués dans 3 résidences d'artistes**
  - **Environ 200 collégiens impliqués dans les actions d'éducation artistique et culturelle initiées directement par le Département, parfois maintenues malgré le contexte sanitaire, notamment dans le cadre d'ateliers artistiques d'été (opérations à destination des élèves décrocheurs)**
- **Musique vivante en institutions :**
  - **Gériatrie : 24 établissements, 85 concerts, plus de 883 heures d'interventions musicales adaptées, 41 musiciens**
  - **Pouponnière et accueil maternel : 370 heures d'intervention, 5 musiciens**
  - **Plateforme collaborative CulturàVie : 67 EHPAD ou résidences autonomie adhérents**
- **« 54 tour 2021 » : 3 groupes sur 4 festivals en partenariat avec l'Autre Canal**
- **11 organisateurs de festivals et grands événements soutenus**
- **35 compagnies de théâtre soutenues**
- **6 lieux de diffusion soutenus**
- **12 centres et acteurs culturels départementaux soutenus**

Château de Lunéville

■ Une saison culturelle en demi-teinte

Une offre qualitative et diversifiée, accessible pour tous les publics

L'année 2021 a une nouvelle fois été marquée par la crise sanitaire entrainant de fait une ouverture tardive du château au public (mi-mai au lieu de mi-février), soit près de 3 mois sans entrée grand public, ni visite scolaire et l'annulation des premiers évènements dont les Journées des métiers d'art et la Fête des plantes (env. 30 000 visiteurs en 2019 sur cette période) ; l'instauration du pass sanitaire en plein été, des jauges réduites et un public resté prudent face à l'épidémie.

Si quelques concerts initialement prévus pour le 1er trimestre de l'année ont été reportés, le fil de la programmation musicale s'est relativement bien déroulé. Les 11 représentations données ont affiché un taux de remplissage moyen de 60% (représentations scolaires incluses). Pour s'adapter aux contraintes sanitaires liées à cette réouverture, les équipes du château ont, une nouvelle fois, proposé de nouvelles formes d'animations (visite musicale, promenade-concert, …).

L'année se termine également par une belle fréquentation des autres événements grand public proposés par le château : près de 2 000 personnes pour les *Rendez-vous au Jardin*, plus de 4 000 personnes pour les *Journées européennes du Patrimoine*. Le son et lumière estival *Empreintes* a quant à lui accueilli près de 5 000 personnes lors de 46 représentations. Il était consacré en 2021 au 150e anniversaire de la création du département de Meurthe-et-Moselle.

Favoriser l'accès au patrimoine et à la culture auprès du jeune public

Le château propose des visites/ateliers pour le public scolaire et des actions pendant les vacances pour un jeune public individuel et les centres de loisirs.

Le public scolaire

2021 a permis de constater un engouement croissant du public scolaire pour les visites et ateliers proposés par le château avec une hausse de fréquentation par rapport aux cinq années précédentes et un élargissement progressif de la tranche d'âge du jeune public touché grâce à une offre de visite/atelier spécifique proposée, notamment pour les maternels.

Scolaires : 3 468 élèves accueillis pour des visites et/ou ateliers, dont 2 concerts à la chapelle.

Jeune public hors temps scolaire
271 enfants ont participé à l'opération nationale « C'est mon Patrimoine » et aux ateliers jeune public proposés dans le cadre de l'exposition *La sculpture en son château - Variations sur un art majeur*.

Cette exposition a été l'occasion de concevoir un espace tactile consacré à l'art et aux techniques liés à la sculpture, accessible à tous les visiteurs mais destiné plus particulièrement au jeune public. Il était composé d'un meuble ludique de découverte des matières utilisées en sculpture, de reproductions en plâtre des anges et chapiteaux de la chapelle du château, d'une reconstitution d'une œuvre du musée du château, une baigneuse de Paul-Louis Cyfflé, en impression 3D, de décors en plâtre et en bois, d'outils et de vidéos de présentation des techniques de la sculpture. La réalisation de cet espace a été possible grâce à la mise en place de partenariats avec le FabLab de l'institution JB Thiery de Maxéville, le lycée professionnel Pierre et Marie Curie de Neufchâteau, section CAP sculpture sur bois ornemaniste, le musée de la piscine de Roubaix et le musée des Beaux-Arts de Lyon, et plusieurs artisans d'art (taille de pierre, ferronnerie, carrière macaire de Favières).

Autres publics éloignés de la culture
Cet espace didactique a permis d'accueillir des jeunes déficients visuels venant du Centre d'éducation pour déficients visuels de Nancy. Cette première expérience de visite avec des déficients visuels a été une réussite et sera probablement réitérée.

Plusieurs visites et ateliers ont été proposés et réalisés avec des publics plus éloignés de la culture, soit 121 personnes, enfants et adultes en 2021 :

- réalisation d'un partenariat avec le CIDFF et le Zonta Club de Lunéville ayant permis à 12 femmes du territoire de découvrir (visite guidée et atelier théâtre) le château le temps d'une journée dédiée à l'art de vivre et à la mode du XVIII^{e} siècle par le biais du personnage de la duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans ;
- visites avec les structures suivantes : Institut des jeunes sourds de Jarville-la-Malgrange, groupe d'entraide mutuelle de Nancy, Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) du collège Albert-Camus, l'Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) l'Escale de Jarville-la-Malgrange, la maison d'enfants de Méhon et l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile de Nancy.

■ Un château solidaire
Afin de répondre à la totalité des besoins en terme d'entretien du parc, cours et jardins, de missions techniques, d'actions de médiation et de visite, d'accueil, renseignement et orientation du public et de missions liées au musée et à ses collections ou encore à la communication et au graphisme pour le château de Lunéville, le Département finance un chantier d'insertion en semaine : Croix Rouge insertion ADLIS. Cette structure porte le projet de chantier professionnalisant d'un appel à projets conjoint avec la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), la Maison de l'emploi porteuse des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Pôle emploi et le Département. Le chantier, initié en 2015, concerne des activités ciblées du site que sont l'accueil, la communication, la médiation, la muséographie, l'entretien, la logistique et les espaces verts.

Pour les week-ends et jours fériés, le Département a recours à une association intermédiaire (INES) positionnant des allocataires du revenu de solidarité active comme agents d'accueil recrutés pour la totalité de la période d'ouverture au public du château. Depuis 2020, faisant suite à une analyse des moyens en ressources humaines nécessaires pour la gestion de l'accueil et à un constat présentant les difficultés à répondre aux exigences en matière de qualité d'accueil touristique, une évolution des contrats a été proposée afin de pérenniser les agents d'accueil sur le poste, leur permettre de se former et donc de proposer un service plus qualitatif. Un contrat de 8 mois (contrat à durée déterminée d'insertion) a donc été proposé à 6 agents de mai à décembre 2021, avec des renforts ponctuels en Contrat à durée déterminée d'usage (CDDU) selon la programmation. Le bilan en fin d'année est positif et sera reconduit en 2022 avec une attention portée sur un temps d'immersion avant recrutement.

■ Un musée en croissance
Le musée du château de Lunéville bénéficie de l'appellation « Musée de France ». À ce titre, il doit répondre à des missions scientifiques spécifiques telles que conserver, restaurer, étudier et enrichir les collections.

Depuis 2017, le Département poursuit et amplifie cette politique de reconstitution des collections par l'achat d'œuvres phares, destinées à incarner l'identité patrimoniale du château de Lunéville, palais des derniers ducs de Lorraine au XVIII^{e} siècle et foyer de rayonnement des arts et savoir-faire depuis cette époque. Aujourd'hui, le musée conserve près de 8 000 œuvres.

Les propositions d'achat du musée, présentées devant la commission scientifique régionale d'acquisition des musées de France, reçoivent depuis plusieurs années des avis favorables à l'unanimité, attestant ainsi de leur adéquation avec les orientations du projet de développement du musée et du site départemental en général.

Budget 2017-2021 : 880 946,20 €.

Acquisitions du musée en 2021
L'enrichissement des collections du musée du château s'est poursuivi au cours de l'année 2021, avec 19 nouvelles œuvres : 17 achats, dont 3 avec préemption de l'État, et 2 dons de l'association des Amis du château et de son musée pour un budget global de 168 770 €.

Achats
Le bilan de l'année 2021 montre la place croissante donnée aux œuvres de grande qualité (portrait du prince François de Lorraine par Pierre Gobert), mais aussi aux objets à fort pouvoir d'évocation, liés à l'histoire et à l'identité du lieu, comme la miniature au portrait du roi de Suède Charles XII, œuvre inédite de la main de Stanislas, acquise avec préemption de l'État en décembre 2021 et signalée dans la presse spécialisée nationale (Gazette de l'Hôtel Drouot). Toutes les catégories sont concernées : beaux-arts (peinture, gravure, sculpture), arts décoratifs ou encore mobilier.

Dons de l'association des Amis du château et de son musée
Fidèle à sa tradition de soutien au château et musée, l'association a offert deux œuvres majeures pour l'enrichissement des collections en 2021 :

- une grande armoire bibliothèque des années 1740, rare exemple du mobilier ayant appartenu à Stanislas Leszczynski à Lunéville,
- une tabatière ornée d'une vue du château d'Einville-au-Jard, représentation ancienne (vers 1760) et inédite de cette maison de campagne intégrée aux « satellites » du château de Lunéville à l'époque des ducs Léopold et Stanislas.

Restauration du musée

Autre mission majeure d'un musée de France, le musée du château présente chaque année plusieurs dossiers en commission scientifique régionale de restauration des Musées de France.

7 œuvres ont ainsi été restaurées en 2021 : un grand ange d'autel en terre cuite du début du XVIII[e] siècle ; deux céramiques, deux cadres XVIII[e] en bois doré ; une gravure au portrait de Stanislas ; un des 12 panneaux de chinoiseries de Neuviller-sur-Moselle.

Budget : 23 500 €.

ZOOM ► Une exposition labellisée « *Exposition d'intérêt national* » : *La sculpture en son château. Variations sur un art majeur*

Le XVIII[e] siècle voit fleurir en Lorraine de grands projets architecturaux, qui conduisent au développement sans précédent de l'art de la sculpture. Qu'elle soit monumentale, d'agrément, objet d'art ou décorative, la sculpture lorraine est alors à son apogée, sous le mécénat de la famille ducale et de son entourage.

En 2021, le Département et la ville de Nancy ont proposé, pour la première fois, une même saison placée sous le signe de la sculpture. Deux expositions, labellisée Exposition d'intérêt national *par le ministère de la Culture, un colloque, des rencontres, des ateliers et des parcours urbains à Lunéville et à Nancy ont permis de découvrir cet art aux formes multiples.*

Portée par le musée du château depuis 2018, initialement prévue en juin 2020, mais reportée à plusieurs reprises en raison de la crise sanitaire, l'exposition La sculpture en son château. Variations sur un art majeur *a été inaugurée lors des Journées européennes du patrimoine le 18 septembre 2021, en présence de Laurence des Cars, présidente du Louvre.*

Elle a bénéficié du prêt d'œuvres remarquables provenant notamment du musée national du château de Versailles, du musée du Louvre, du château de Schwetzingen, de la Galerie des Offices de Florence ou encore des appartements privés de Sa Majesté la Reine Elizabeth II.

Cet événement majeur de l'année 2021 pour le château a accueilli 8 622 visiteurs jusqu'au 9 janvier 2022.

■ Une vigilance de conservation et de restauration permanente et exigeante d'un château et son parc classés « Monument historique »

Les opérations de restauration principales

Dans le cadre de l'opération de restauration des cours, un diagnostic archéologique anticipé a été réalisé au printemps 2021. 8 secteurs de fouilles jusqu'à 4 m de profondeur ont ainsi permis de révéler de nombreux vestiges, mettant à jour les données collectées et l'histoire du lieu, prémices préalables aux futures fouilles qui seront faites lors des travaux à venir.

L'opération du corps central a poursuivi sa phase d'études avec la rédaction en cours du préprogramme.

Quant à l'opération de restauration de l'escalier nord, elle a entamé la finalisation de la phase projet (mise au point des détails technique et d'architecture) et du dossier de consultation des entreprises (10 lots).

La conservation, l'entretien et la maintenance globale du site

Au-delà des grands chantiers de restauration votés en janvier 2020 et de la poursuite de l'opération pour la restauration de l'escalier nord, plusieurs opérations se sont déroulées sur le site en 2021. La chapelle a fait l'objet d'un diagnostic exhaustif afin de comprendre l'apparition des nombreuses fissures et d'esquisser les premières solutions de restauration pérennes, un enjeu de conservation majeur pour le site vu la qualité architecturale de l'édifice. L'exploitation s'est particulièrement développée en 2021 avec l'arrivé d'un nouveau responsable d'exploitation et maintenance des bâtiments et d'un chargé de sécurité au pôle Technique qui ont permis des travaux de réhabilitation de l'aile sud pour accueillir les nouveaux locaux du pôle avec la collaboration du pôle Moyens généraux. Un état des lieux des équipements, et plus particulièrement des équipements de sécurité, a permis de reprendre les installations sur l'Établissement recevant du public (ERP) principal des parties restaurées.

En parallèle, afin de répondre aux nombreux besoins de ce patrimoine en mauvais état, un marché d'accord cadre à plusieurs lots a été préparé afin de consulter les futurs maitres d'œuvres (architectes spécialisés et bureaux d'étude) du château pour les 6 années à venir.

Afin de développer la valorisation de ce site auprès du public, l'ensembles des garde-corps et portes des cours principales ont été réparées et mises en peinture par l'équipe technique.

Le parc des Bosquets, enfin, a fait l'objet de plusieurs projets ambitieux en 2021, notamment la conception d'un nouveau bosquet, dit Laboratoire, clôturé par des ganivelles, des haies de charmilles et planté de 350 plants d'essences variées (noisetier, aubépine, prunelier, sureau, houx commun, troène, érable sycomore, châtaignier, chêne rouge) visant à requalifier et diversifier

le patrimoine végétal du parc et à favoriser la biodiversité. L'opération la plus importante a été la plantation de 47 arbres qui viennent recréer les alignements historiques perdus. L'événement est d'ampleur car il n'avait pas été planté d'arbres depuis la terrible tempête de 1999.

ZOOM ► Des décors originels des anciens appartements ducaux dévoilés

*Dans le cadre de l'exposition "*La sculpture en son château. Variations sur un art majeur"*, il a été proposé au public de découvrir les décors en plâtre de l'antichambre de la duchesse ou « chambre de la toilette » d'Élisabeth-Charlotte. Réalisés en 1720-1721 d'après des dessins de l'architecte Germain Boffrand, maître d'œuvre du château sous le duc Léopold, ils sont l'œuvre de deux des plus grands sculpteurs actifs sur les chantiers ducaux : Jean Vallier et Barthélemy II Mesny.*

Ces décors, particulièrement précieux pour leur qualité esthétique et de mises en œuvre sont aussi importants pour l'histoire du lieu car ils témoignent de l'authenticité du monument, de savoir-faire anciens et d'une belle maitrise des gestes par les mains qui les ont exécutés.

Ils avaient été protégés par coffrage suite à l'incendie. C'est pourquoi le bureau d'étude ECMH, spécialisé en sculpture, a été mandaté pour effectuer le diagnostic et les premières interventions de consolidation nécessaires à leur conservation. Le diagnostic a confirmé la qualité de ces décors et précisé la manière dont ils ont été créés, selon des techniques traditionnelles en cohérence avec les éléments observés lors de la restauration de l'escalier d'honneurs sud. Il a permis de montrer également l'état sanitaire correct de ces décors depuis l'incendie, validant leur prise en compte et protection. Enfin, quelques morceaux décrochés ont pu être remis en place afin de ne pas être perdus et que ces décors persistent malgré l'attente assez longue d'un projet de restauration depuis 2003.

Conservation départementale du patrimoine

La Conservation départementale du patrimoine effectue l'Inventaire général du patrimoine de Meurthe-et-Moselle, accompagne les dossiers patrimoniaux par son expertise et valorise les patrimoines culturels dans leur diversité.

L'étude d'inventaire de Lay-Saint-Christophe a donné lieu à une opération collaborative de restitution des connaissances aux publics sur le patrimoine, avec les collectivités et associations locales. Le travail préparatoire pour l'inventaire du patrimoine de l'eau a permis le recrutement d'une chercheuse (arrivée prévue en 2022) pour renforcer la mission. Le marché public pour l'étude sanitaire de la Tour des Voués à Baccarat a été rédigé pour publication et la démarche en vue de l'amélioration de la conservation des tapisseries du Centre administratif départemental (CAD) aboutira en 2022.

La Région abonde pour moitié le budget de 60 000 € affecté au programme de l'Inventaire général du patrimoine culturel de Meurthe-et-Moselle, pour l'étude et la valorisation. En 2021, ce financement a principalement été affecté au recrutement d'une chercheuse dans le cadre d'un contrat de 9 mois qui débutera au 1er mars 2022.

ZOOM ► *L'été du patrimoine*, à Lay-Saint-Christophe

À l'initiative du Département, la programmation L'été du patrimoine a été réalisée en synergie avec la Région, le bassin de Pompey, la ville de Lay-Saint-Christophe, l'association Lo Scuron - Dom Calmet et les bénévoles du musée Jean-Édouard. L'exposition, installée sur la voie verte de l'Amezule du 10 juillet au 19 septembre 2021, a touché plus de 3 000 personnes. Les animations, accueillant environ 200 personnes, ont été adaptées afin de toucher et fidéliser des publics variés : adultes/enfants ; touristes/habitants ; connaisseurs/promeneurs.

Les actions à l'attention des Layens, dans les quartiers, ont permis à chacune et chacun de prendre la parole et de s'approprier son patrimoine. La collaboration autour de ce projet a permis, à tous les intervenants, de progresser, chacun s'emparant des outils et informations partagées lors de la programmation : l'accueil touristique du bassin de Pompey, séduit par les outils de médiation ; les bénévoles du musée acquérant des compétences techniques au contact des professionnels ; la Conservation du patrimoine bénéficiant de l'enthousiasme suscité par démarche qui a facilité l'avancement de son travail de recherche.

L'Inventaire du patrimoine a ainsi bénéficié d'une forte visibilité dans des opérations de démocratisation culturelle. Cette valorisation s'est ainsi inscrite, durablement, puisqu'elle a d'ores et déjà modifié les pratiques touristiques locales, dans l'axe politique Attractivité du territoire.

Action culturelle

Les engagements relatifs à ce programme s'élèvent à 224 310 € pour l'année 2021.

■ Musique vivante en institutions

Le dispositif Musique vivante en institutions coïncide avec les ambitions de transversalité des politiques publiques de la collectivité, la culture faisant fonction ici de levier pour l'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de grande fragilité : 173 931 € ont été consacrés à la poursuite de ce dispositif.

Piloté par le service Action et ingénierie culturelles, le dispositif a proposé des interventions musicales de types concert et/ou prestation individualisée au chevet des résidents d'une trentaine d'établissements gériatriques de Meurthe-et-Moselle dans la

meilleure continuité des années précédentes. Des protocoles sanitaires ont été travaillés et une adaptation des intervenants et des actions ont permis la continuité du dispositif sur l'année 2021.

Le service, attentif au lien social et culturel des personnes, participe activement au soutien du Troc'Infos – réseau d'animateurs en Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

Depuis 2017, le service suit l'adhésion du Département à la plateforme collaborative CulturàVie proposée aux animateurs en gériatrie par le groupement national des animateurs en gérontologie. La collectivité a renouvelé son adhésion après quatre années de fonctionnement.

■ Accompagnement et professionnalisation

La mission a été conduite en 2021 dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec l'Autre canal à Nancy : la sélection 2020 des groupes lauréats du dispositif « 54 Tour », reportée sur 2021, a permis des temps de valorisation de ces formations musicales émergentes sur les festivals maintenus du printemps et de l'automne.

■ Culture et mémoires

Le Département, par l'intermédiaire du service Action et ingénierie culturelles, demeure observateur de l'association Paysages et sites dont la démarche portée par l'État belge, a pour but d'inscrire au Patrimoine mondial - UNESCO, des nécropoles et sépultures de combattants de la Première Guerre mondiale.

Dans le cadre des 150 ans de la guerre franco-prussienne de 1870-1871, et du programme des 150 ans du département, le service, en partenariat avec l'Université de Lorraine, a initié, à partir d'octobre, un cycle mensuel de conférences.

La mission Culture et mémoires a poursuivi le projet d'ouvrage autour des paysages de conflits contemporains, l'année 2021 ayant vu l'aboutissement de la campagne photographique.

La mission a renforcé son accompagnement sur les dossiers des châteaux de Gerbéviller et de Thorey-Lyautey. Elle a par ailleurs poursuivi son ingénierie relative aux dossiers mémoriels et culturels, ainsi que son travail de recensement des soldats morts à l'hôpital Sédillot (hôtel du Département) entre 1914 et 1920.

Enfin, dans le cadre de l'élaboration du projet départemental 2022-2027, la mission a contribué à la rédaction de la feuille de route proposée par la délégation au devoir de mémoires, ouvrière et industrielle.

Soutien aux acteurs culturels

Le Département encourage le développement et l'enrichissement de l'animation culturelle des territoires en soutenant le fonctionnement de structures professionnelles ou associatives culturelles ou éducatives, intervenant notamment dans le domaine du spectacle vivant.

En 2021, ce soutien représente au total 792 000 €, dont 256 000 € en direction des lieux de diffusion : 6 scènes labellisées, conventionnées ou apparentées, ainsi que le centre culturel Jean-L'Hôte à Neuves-Maisons.

Les 35 compagnies de théâtre professionnelles ont été soutenues à hauteur de 172 000 € et 128 000 € ont été dédiés aux autres acteurs culturels, à raison de 12.

Le Département a maintenu sa politique de soutien aux 12 festivals et grands événements représentant différentes esthétiques, du baroque aux musiques actuelles, et de formes disciplinaires variées, tels que le livre ou le cinéma. Ces temps forts de la vie du département concourent à son attractivité et à son rayonnement. Ils permettent la valorisation et l'emploi des ressources artistiques. 252 500 € ont été engagés en 2021 pour soutenir cette politique.

En 2021, l'ensemble des subventions aux acteurs culturels a pu être maintenu ou reconduit, et ce malgré le contexte sanitaire.

Éducation artistique et culturelle

■ Éducation culturelle : *Collège au cinéma*

L'opération *Collège au cinéma* a pour but de permettre aux collégiens l'acquisition ou le renforcement d'une culture cinématographique ouverte et plurielle. En mettant l'accent sur une cinématographie française ou étrangère d'art et essai, elle cherche à stimuler la curiosité des élèves ainsi que la création d'un lien fort et pérenne avec tous les types de cinéma. Ce dispositif s'attache également à veiller à l'accès à une culture cinématographique variée par le plus grand nombre d'élèves.

Pour l'année scolaire 2020-2021, le dispositif s'est trouvé suspendu du fait de la crise sanitaire.

■ Éducation artistique

Résidences d'artistes en collège

Les résidences d'artistes en collège ont pour objectif de rendre présente la démarche de création artistique au sein des établissements scolaires. Elles offrent des temps d'échange, de réflexion et d'expression qui immergent et impliquent les collégiens dans le processus de création proposé par l'artiste. La résidence est intégrée au volet culturel du projet d'établissement, il s'agit d'une action transversale, pluridisciplinaire et fédératrice qui, au-delà des classes concernées par un travail approfondi, a pour but d'induire des effets sur l'ensemble de l'établissement, en donnant les moyens aux collèges de devenir eux-mêmes des lieux de vie culturelle.

Les résidences permettent aussi de tisser des liens entre le collège et son territoire. Elles incitent à la découverte, invitent à la fréquentation des lieux de création et de diffusion artistique, favorisent la confrontation aux œuvres, provoquent la rencontre avec les métiers artistiques et créent du lien avec les acteurs culturels du département.

3 résidences d'artistes ont été poursuivies sur l'année scolaire 2020/2021 :

- au collège Jean-de-La-Fontaine à Laxou avec le Théâtre de la manufacture à Nancy et la compagnie Les heures paniques. Champ artistique : théâtre, arts plastiques et visuels. Thématique : l'imaginaire.
- au collège Pierre-Brossolette à Réhon avec Scènes et territoires à Maxéville et la compagnie En attendant. Champ artistique : théâtre. Thématique : la famille aujourd'hui.
- au collège Georges-de-La-Tour à Nancy avec le centre culturel André-Malraux à Vandœuvre-lès-Nancy et la compagnie 5.4. Champ artistique : danse. Thématique : langue et gestualité.

Mise en œuvre du « 1% artistique »

La procédure dite du « 1% artistique » est engagée avec l'État, dans le cadre de la Politique collèges nouvelles générations (PCNG). Pour les parties neuves des établissements, 1% du coût de construction est consacré à la commande d'une œuvre d'art originale. Cette enveloppe permet de faire intervenir un.e artiste dans le domaine de la création contemporaine pour créer une œuvre qui prenne place dans le cadre spécifique de l'opération et vienne dialoguer avec la future architecture du collège.

Pour chaque projet est mis en place un comité artistique, instance de conseil auprès du maître d'ouvrage en charge de la définition du cahier des charges et de la mise en œuvre de la procédure de consultation des artistes. C'est au sein de cette instance que s'exerce ensuite la concertation pour la sélection des projets artistiques présentés permettant au maître d'ouvrage de choisir au titre du « 1% » l'artiste et l'œuvre à réaliser.

Le comité artistique se réunit à 3 reprises :

- **1ère réunion** : installation, validation du règlement, diagnostic, programmation artistique et calendrier, nombre d'artistes à retenir, définition du cahier des charges.
- **2e réunion** : présélection des artistes ; cahier des charges définitif.
- **3e réunion** : sélection des artistes.

En 2021, aucun comité artistique n'a été constitué pour engager la procédure du 1% artistique du fait de la crise sanitaire.

Des travaux préparatoires ont été engagés pour une procédure en 2022 sur le futur collège dit du Plateau de Haye.

ZOOM ► 40 ans de Musique vivante en institutions

Le service Action et ingénierie culturelles s'est associé à la direction de l'Autonomie pour inviter les comités de direction élargis des EHPAD à des rencontres territoriales et à une conférence débat autour de la thématique « Lien social et culturel des personnes âgées accueillies en EHPAD, un lien vital ? ». Ce fut, le 30 septembre 2021, l'occasion de réaffirmer le sens et les valeurs d'une action au service des personnes âgées dans un contexte sanitaire inédit, et d'avancer ensemble vers des solutions pour contribuer à ré-humaniser notre société.

Archives départementales

► En chiffres

- **32 kml à l'issue des campagnes de traitement et élimination avant déménagement**
- **Accroissement net dans l'année : 114 ml**
- **Fonds classés et inventoriés dans l'année : aucun classement en raison du déménagement**
- **397 bordereaux d'élimination traités (127 service producteurs concernés, dont 25 % de services du Département)**
- **51 visites de formation et accompagnement des services producteurs, dont 55% auprès de services du Département**
- **Numérisation patrimoniale et clichés photographiques : 220 675 vues réalisées**
- **377 lecteurs inscrits pour une consultation en salle de lecture après sa réouverture (sept.-déc. 2021)**
- **5 981 articles communiqués sous forme d'originaux (sept.-déc. 2021)**
- **9 documents originaux prêtés à des musées pour des expositions**
- **5 936 correspondances traitées, dont 1 197 recherches menées pour les usagers. Les recherches administratives et judiciaires représentent 48% des recherches par correspondance**
- **4 007 080 pages Internet du site www.archives.meurthe-et-moselle.fr visionnées par le public**

■ Les missions

Elles relèvent des compétences obligatoires confiées aux collectivités départementales. En application du Code du patrimoine (livre II), le service assure la collecte, le tri, le classement, la description (instruments de recherches normalisés) des fonds et leur conservation matérielle préventive (conditionnement) et curative (restauration), la communication des documents dans la salle de lecture, par correspondance ou encore sur Internet (fonds numérisés), dans le respect de la législation.

Le service effectue pour le compte des usagers empêchés, les recherches à caractère administratif ou judiciaire.

Enfin, il conçoit ou porte en partenariat des actions de valorisation culturelle et pédagogique. Outre les missions assumées au titre du Département, les 3 agents de l'État mis à disposition par le ministère de la Culture exercent le contrôle scientifique et technique sur les archives publiques et forment leurs producteurs.

Ces missions sont exercées par une équipe de 32 agents (29 agents territoriaux et 3 agents mis à disposition par le ministère de la Culture).

■ Faits marquants 2021

Déménagement du service et ouverture du Centre des mémoires Michel-Dinet

Le déménagement depuis les bâtiments du quadrilatère de la Monnaie et les deux annexes (Ludres et Essey-lès-Nancy) vers le Centre des mémoires s'est déroulé de février à fin septembre 2021. Il reste désormais 1,8 kml d'archives à La Porte-Verte (Essey), qui seront déménagés en 2022. La salle de lecture a ouvert au public le 7 septembre, avant la fin du déménagement, et le Centre des mémoires a été inauguré le 26 novembre.

Les fonds : collecte et traitement

La collecte des fonds a repris en novembre 2021, tandis qu'un chantier de sensibilisation des services versants (Département et services déconcentrés de l'État) à l'archivage électronique a été lancé.

Valorisation culturelle et diffusion des ressources en ligne

Une nouvelle tranche d'actes d'état civil (actes de 1873 à 1902 et tables décennales jusqu'en 1932) a été numérisée et mise en ligne sur le site des archives départementales : http://archivesenligne.archives.cg54.fr/s/1/etat-civil/. La numérisation des plans du cadastre napoléonien se poursuit en interne : ceux de 257 communes sur un total de 602 sont consultables en ligne.

ZOOM ▶ Une exposition pour les 150 ans du département

Pour célébrer les 150 ans de la naissance du département de Meurthe-et-Moselle (le 7 septembre 1871), le service a conçu l'exposition Quelle(s) histoire(s) ! Vivre en Meurthe-et-Moselle*, 1871-2021 visible au Centre des mémoires Michel-Dinet du 26 novembre 2021 au 27 février 2022. Il a également publié une monographie historique, Meurthe-et-Moselle, 150 ans d'histoire.*

Médiathèque de Meurthe-et-Moselle

▶ En chiffres

- **319 672 documents :**
  - **226 027 livres**
  - **53 740 CD**
  - **4 534 audio-livres**
  - **24 902 DVD**
  - **2 213 partitions**
- **18 807 documents acquis**
- **97 903 documents prêtés aux bibliothèques de proximité**
- **11 111 documents prêtés aux lecteurs du Médiabus**
- **235 lecteurs accueillis en drive (tous circuits) pour pallier quelques suspensions de tournées**
- **135 bibliothèques et points lecture**
- **73 communes desservies en prêt direct aux habitants**
- **26 écoles, 1 prison et 5 services de petite enfance desservis en prêt**
- **20 593 visites sur le portail de la médiathèque : www.mediatheque.meurthe-et-moselle.fr**
- **2 605 abonnés sur Facebook, 325 sur le compte Twitter et 211 sur Pinterest**
- **387 diffusions de la newsletter mensuelle**
- **25 agents sur 2 sites : Laxou et Longwy**

La Médiathèque de Meurthe-et-Moselle est chargée de mettre en œuvre et de promouvoir la politique du Département dans sa compétence obligatoire du développement de la lecture et des bibliothèques publiques.

Le périmètre d'action limité aux communes de moins de 10 000 habitants (plafond fixé par l'État en 1945), perd de sa pertinence du fait de l'émergence de nouvelles intercommunalités plus grandes et plus peuplées, et pour certaines à compétence totale ou partielle en matière de lecture publique.

La médiathèque a poursuivi l'évolution de ses missions afin de s'adapter aux recompositions territoriales, aux nouveaux besoins des bibliothèques de proximité (troisième lieu) liés à l'évolution des pratiques culturelles des usagers et à la montée en puissance du numérique. Elle apporte des prestations d'ingénierie et de conseils sur la construction, l'aménagement, la politique documentaire, le numérique et l'accueil des publics.

Le plan de développement de la lecture publique s'inscrit dans le schéma culturel départemental et a pour objectifs de :

- soutenir le développement de la lecture publique, facteur d'enrichissement culturel qui contribue à l'éducation et à la citoyenneté,
- inciter à une meilleure couverture du territoire, pour favoriser l'accès des habitants aux services de lecture publique,
- développer une offre de lecture publique adaptée aux publics prioritaires du département.

Les ventes publiques du « pilon » de la médiathèque rencontrent chaque année un grand succès. À noter que celle-ci a pu reprendre en octobre 2021 avec un montant de 5 771 € qui a été affecté aux animations, notamment avec les collégiens.

A noter que le planning de l'élaboration du Schéma départemental de développement de la lecture publique mené par le bureau d'études KPMG a été, certes bousculé dans son calendrier par la crise sanitaire, mais ses étapes se sont poursuivies.

■ Dynamisation des bibliothèques du réseau départemental

En 2021, les projets de création de bibliothèques (Mars-la-Tour, Cholloy-Ménillot) et de réagencements (Custines, Haroué) se sont poursuivis. Ils ont bénéficié de l'appui technique de la médiathèque et du soutien financier du Département et/ou de la mise à disposition de mobilier spécifique. La médiathèque contribue au développement de la qualité des équipements et du service par les conseils et les actions de formation.

Bilan des formations 2021

- 29 formations programmées en 2021, dont 6 jours de formation initiale à Laxou, et 4 jours de formation initiale de Longwy qui n'avaient pas été assurés en 2020. Des aménagements ont été nécessaires : 3 formations se sont déroulées en visioconférence et des formations programmées en avril ont été déplacées en juin et juillet ainsi que la journée d'études petite enfance avec la Protection maternelle et infantile (PMI) déplacée de juin à septembre. 2 formations ont été doublées pour respecter les jauges (moins de 10 personnes), soit 2 jours supplémentaires.
- 3 rencontres ont pu être été ajoutées : "La Lorraine révélée", au château de Lunéville, un atelier avec Loren Capelli en partenariat avec l'INSPÉ et une sortie au festival de Villerupt.
- Au final seulement 2 formations ont dû être annulées faute d'inscrits. Pour 31,5 jours de formations ayant pu être réellement assurés, le total des participations est de 225 personnes auquel il faut ajouter la journée d'études commune avec la PMI *Premières pages* qui a concerné 80 personnes pour la Médiathèque et une centaine pour la PMI, soit 305 participations pour les rencontres et formations. Cela représente 227 personnes différentes dont 104 bénévoles (bibliothèques, associations Jeunes lectures et Lire et faire lire, étudiants, stagiaires, services civiques) et 123 salariés dont les agents de la Médiathèque, des agents du Département et des professionnels petite enfance.
- Les actions de formation hors journée d'études se répartissent ainsi :
  - Lunévillois : 36
  - Terre de Lorraine : 58
  - Briey : 18
  - Val de Lorraine : 50
  - Grand Nancy : 74
  - Longwy : 9
  - Médiathèque, Département et partenaires : 22
- En plus du programme annuel, la médiathèque départementale a contribué à la formation des détenus auxiliaires bibliothécaires au centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville et de stagiaires dans le cadre de la formation initiale organisée par l'Association des bibliothécaires de France (ABF).

■ Les animations culturelles du réseau

Jeux vidéo et développement du numérique

Le service jeux vidéo de la médiathèque est composée d'une offre de :

- 3 consoles de jeux (Sony PS4, Nintendo WiiU, Microsoft XBOX 360) avec écran TV Full HD. Chaque console dispose d'environ 35 jeux pour tout public (enfants, ados et adultes) avec un maximum de jeux multi-joueurs.
- Les bibliothèques peuvent solliciter la médiathèque de deux manières :
  - emprunt direct du matériel et des jeux à leur convenance,
  - intervention des agents de la médiathèque qui apportent, installent et animent sur place avec les personnels de la bibliothèque. C'est la formule la plus retenue par les bibliothèques gérées par des bénévoles.

En 2021, malgré la crise sanitaire, la médiathèque a pu :

- poursuivre le développement d'une offre numérique pour les bibliothèques du département avec le développement du nouveau site internet qui propose des services renforcés en autoformation avec le P@ck Numérique,

- renforcer la constitution d'une collection de livres numériques à destination du public qui sont prêtés aux usagers des bibliothèques et aux bénéficiaires du prêt direct par le biais de Prêt numérique en bibliothèque (PNB),
- amplifier l'action « autoformation » sur le département avec deux ressources : Skilleos et Gerip Compétences.

L'action POEMA

À noter que la crise sanitaire a imposé le report de 3 actions en 2022, mais quelques actions ont quand même pu avoir lieu en 2021 :

- 3 ateliers d'écriture ont été réalisés avec l'association Avicenne et la médiathèque intercommunale de Longwy pour un public en situation d'apprentissage du français,
- 1 lecture publique : « Éluard et Aragon » à la médiathèque d'Arnaville, le 22 mai,
- 1 lecture balade de Nicolas Vargas dans le cadre de Boucquins (commune de Boucq) le 4 juillet.

Plateforme DiMusic

DiMusic est une plateforme de diffusion en ligne (streaming) de musique d'artistes de labels indépendants qui repose sur un nouveau modèle économique alternatif et solidaire de rémunération des artistes « équitable ». La médiathèque est engagée dans ce projet depuis 2016.

Les abonnés des bibliothèques partenaires bénéficient gratuitement d'un accès à la plateforme en écoute libre : plus de 8 millions de titres, 524 000 artistes de 99 000 labels indépendants et 806 000 albums. Les bibliothèques du réseau disposent d'abonnements financés par le Département. La médiathèque met à disposition 3 bornes d'écoute musicale DiMusic qui permettent aux bibliothèques du réseau de faire découvrir ce qu'est la musique numérique.

Animations musicales

La Médiathèque départementale a financé en 2021 deux concerts dans les bibliothèques du réseau :

- le 1er octobre, Rosières-aux-Salines a accueilli le Duo Ladislava (près d'une centaine de spectateurs),
- le 07 novembre, Moncel-sur-Seille a accueilli le Trio Vian (plus de 90 spectateurs).

Les actions culturelles et le soutien aux animations culturelles dans les bibliothèques du réseau

Certaines actions culturelles sont menées en collaboration avec le réseau et les communes peuvent faire appel au soutien de la médiathèque pour leurs animations culturelles

Malgré la crise sanitaire qui a perduré en 2021, la plupart des actions culturelles prévues ont pu se réaliser. La Médiathèque a coordonné plusieurs évènements en 2021 avec les bibliothèques du réseau :

- **Résidence artistique « Le Champ des Possibles »** (22 au 25 juin) à la bibliothèque de Liverdun : une résidence artistique s'est déroulée pendant 4 jours avec la Compagnie de théâtre « Tout Va Bien ». Les comédiens sont issus du DASAT théâtre La Mue du Lotus qui professionnalise des acteurs en situation de handicap mental et psychique. Un atelier et une rencontre ont eu lieu avec des collégiens. Une répétition publique a aussi été proposée.
- **Les actions dans le cadre du festival Poéma** : des ateliers écritures (4 séances en juin) ont été réalisés par une autrice Anita Navarrete à la bibliothèque de Longwy, avec l'association Avicenne pour un public en situation d'apprentissage du français. Une lecture publique « Éluard et Aragon » par Jean-Marc Bourg a eu lieu à Arnaville, le 22 mai 2022. Une performance itinérante de Nicolas Vargas a été réalisée le 4 juillet 2021 à Boucq dans le cadre de la manifestation Bouquins, pour clôturer le festival Poéma.
- **Les actions dans le cadre du Livre sur la Place** (septembre) : l'autrice Flore Vesco est intervenue pour 6 classes de trois collèges (de la 6e à la 4e) dans les médiathèques de Saint-Nicolas-de-Port et Toul.
- **La tournée Lorraine Cœur d'Acier** (octobre à décembre) : dans 4 bibliothèques (Chaligny, Dieulouard, Gerbéviller, Baccarat), des rencontres tout public et des ateliers pour les collégiens avec l'illustrateur Vincent Bailly de la bande dessinée Lorraine Cœur d'Acier ont été organisés (en lien avec l'exposition réalisée et financée par la Médiathèque).
- **Le Mois du Doc** (12 novembre au 03 décembre) sur le thème « En route » : 4 films documentaires (road movies) ont été projetés dans 5 bibliothèques Toul, Chaligny, Lunéville, Mars-la-Tour, Saint-Max. Les projections tout public étaient généralement suivies d'une rencontre avec le réalisateur. Une projection pour les collégiens a eu lieu également à Toul.
- **Prix imaginales des bibliothécaires** : **l**es Imaginales d'Épinal avec l'association des bibliothèques de France (groupe Lorraine) ont organisé une tournée de rencontres dans des bibliothèques avec le lauréat 2021, Adrien Tomas, le vaisseau d'Arcane. La médiathèque était partenaire de cette action et a organisé une rencontre grand public le 25 novembre à la médiathèque de Thiaucourt et le 26 novembre avec des collégiens.

La médiathèque départementale a également apporté son soutien financier à des actions culturelles portées par des bibliothèques du réseau :

- Spectacle de théâtre *Ma Bibliothèque* par la Cie Teatralala à Joeuf le 23 octobre à l'occasion des 20 ans de la médiathèque.
- Projection d'un court métrage *Le vent dans les roseaux* pour les enfants à Tantonville le 27 octobre dans le cadre de la fête du cinéma d'animation (organisé par le relais Famille Saintois).
- Spectacle de contes (Valérie Grandidier) à Briey le 05 novembre.
- Atelier pour des collégiens avec l'auteur Benoit Fourchart et des lectures de collégiens lors du salon du livre à Saint-Max le 07 novembre.
- Spectacle familial *Bouh, j'aime pas Noël* des Colporteurs à Blâmont le 14 décembre.
- Spectacle familial *Être le fils du père Noël* de la compagnie la Fée des Logis à Badonviller le 15 décembre.
- Prêts de matériels d'animations : 36 expositions, 124 prêts de kamishibaï et 43 tapis de lecture, 13 mallettes thématiques, 18 packs jeux vidéo, 7 valises numériques ont été empruntés par les médiathèques/bibliothèques,

collèges, maisons départementales des solidarités ou associations.

- 10 bibliothèques ont été dotées de 524 chèques-lire dans le cadre de leurs actions.

■ Internet et les bibliothèques

SYREN, le service de réservation en ligne, ouvert aux bibliothèques du réseau départemental disposant d'un accès internet, compte 50 bibliothèques adhérentes. Elles bénéficient d'une navette mensuelle de réservations. Sur 37 422 demandes de réservations en 2021, 11 032 émanent des bibliothèques connectées via le portail de la médiathèque.

Action *Premier Chapitre* : 20 070 accès, 27 473 feuilletages et 5 785 lectures.

Ressources numériques d'auto-formation :

- le P@ck Numérique : 460 heures de consultation et d'apprentissages actifs.
- SKILLEOS : 286 inscrits, 1 601 consultations, l'apprentissage des langues représente + de 75% des consultations.
- GERIP Compétences : 89 utilisateurs une majorité de bibliothèques du réseau, l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Foug (plus de 20 heures de consultation).

La médiathèque départementale et le service Protection maternelle et infantile (PMI) se sont rapprochés depuis de nombreuses années pour s'investir dans des actions communes afin de favoriser l'éveil culturel des jeunes enfants et de leurs parents par la lecture. Des partenaires associatifs (Jeunes Lectures, Lire et faire lire), ainsi que les bibliothèques et médiathèques du réseau départemental de la médiathèque sont associés à cette démarche.

Celle-ci s'inscrit dans une politique globale visant à :

- réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit,
- éveiller les bébés et les très jeunes enfants au plaisir des histoires,
- favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance,
- valoriser la littérature jeunesse.

La sensibilisation des familles, et notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture dès le plus jeune âge est un chantier considérable. Obtenu en 2019 et régulièrement renouvelé depuis, ce label *Premières Pages* du ministère de la Culture est une reconnaissance du travail réalisé en partenariat avec les services de la protection maternelle et infantile.

Animations autour de la BD *LORRAINE CŒUR D'ACIER - Histoire d'une radio pirate libre et populaire (1979-1981)* de Tristan Thill (scénariste) et Vincent Bailly (dessinateur)

Cette animation s'inscrivait à l'origine dans le cadre de « l'année BD 2020 » du ministère de la Culture. Prévue pour être présentée au festival « Villers BD » d'octobre 2020 à Villers-lès-Nancy, elle a été reportée les 25 et 26 septembre 2021 pour cause de crise sanitaire. Pour la médiathèque départementale et l'association Villers BD cette exposition a été le support, d'une action plaçant la promotion de la BD au cœur de leurs actions respectives pour 2021, qui seront poursuivies en 2022.

Composée de 15 panneaux financée par la médiathèque, elle est le support à différentes actions culturelles dans les bibliothèques du réseau dans le cadre de la valorisation de la BD comme expression artistique et littéraire et elle a été exposée en octobre à la médiathèque départementale. Des rencontres du dessinateur avec des collégiens et des débats tous publics en médiathèque, ainsi que des séances de dédicaces ont été organisées à Gerbéviller, Baccarat, Dieulouard, Chaligny (La Filoche) et d'autres sont déjà prévues pour 2022 à Seichamps et Frouard.

Le choix de cette BD où 3 belles histoires s'entrecroisent : la lutte syndicale (crise de la sidérurgie), la naissance des radios libres et un regard sociétal (place des femmes, évolutions de la famille) permet de porter un autre point de vue sur un moment historique de la vie industrielle, sociale, syndicale, économique et politique de la Meurthe-et-Moselle entre 1979 et 1981.

À noter qu'un 16e panneau portant sur le 150ème anniversaire de la création de la Meurthe et Moselle a été ajouté à cette exposition, comme un clin d'œil au passé sidérurgique avec un fil conducteur économique stratégique : aciéries et mines de fer.

Écouter, une autre façon de lire…

L'année 2021, a vu la concrétisation d'une action spécifique pour les publics empêchés face à la lecture (personnes malvoyantes ou non-voyantes, seniors ou plus jeunes), en association avec la bibliothèque sonore de Nancy, antenne régionale de l'association des donneurs de voix

La médiathèque a acquis 6 appareils destinés aux personnes malvoyantes et aux seniors de type « Daisy Victor Reader Stratus 4 » support CD-ROM et USB qui permettent d'écouter des livres (tout type de format) et un appareil de type « Daisy Victor Reader Stream 2 » lecteur de poche pour les plus jeunes qui permet d'écouter des magazines, romans, films et textes audio-assistés, ainsi que des musiques.

Ces appareils sont destinés à permettre aux publics concernés et aux bibliothécaires d'expérimenter et de se familiariser pour ensuite pouvoir se rapprocher de la bibliothèque sonore de Nancy qui dispose d'un parc important d'appareils mis à disposition des publics empêchés et d'une importante bibliothèque gratuite de titres en lecture. Des formations accompagnent cette action. Deux bibliothèques sont volontaires et équipées (Laxou et Badonviller), et d'autres vont suivre en 2022 comme Liverdun.

Enfin, l'offre documentaire de la médiathèque départementale s'est renforcée dans l'acquisition des livres audio et livres gros caractères pour les séniors et un secteur spécifique jeunesse a été créé. La médiathèque développe aussi une offre à destination des publics présentant des troubles spécifiques cognitifs (dyslexie).

Engagement et citoyenneté

Ce service regroupe plusieurs dispositifs qui favorisent la citoyenneté, la lutte contre les discriminations et la confiance dans les institutions. Il est composé de 6 agents.

Il a pour objectif de favoriser la dynamique d'engagement des jeunes et d'impulser les projets citoyens :

- promotion de l'engagement des Meurthe-et-Mosellans à travers *Place de l'engagement*, la plateforme numérique du bénévolat et des jeunes avec le Service civique,
- ingénierie et accompagnement des associations et collectivités dans le portage de projets d'accueil de Services civiques, afin de multiplier les offres faites aux jeunes, en lien avec les services de l'État,
- suivi des projets citoyens en collège et Assemblée départementale des collégiens (ADC),
- journées de l'égalité et semaine de lutte contre les discriminations *Égalité, fraternité, agissez !* (EFA)

Le service assure notamment la coordination et la lisibilité de l'ensemble des initiatives relatives à la citoyenneté chez les jeunes et favorise une éducation informelle via différents dispositifs. Il travaille en transversalité avec les autres services du conseil départemental, tout particulièrement avec les territoires.

Service civique

▶ En chiffres

- **940 volontaires de 16 à 25 ans accueilli.e.s depuis le 1er janvier 2011 :**
  - **386 dans les services départementaux**
  - **554 dans les collèges**
  - **67 à la couveuse Idée Cap'**
  - **20 nationalités différentes**
- **3/4 des volontaires ayant terminé leur mission ont trouvé un emploi en contrat d'avenir, CDD, CDI ou repris leurs études, le plus souvent en alternance**

Depuis 2010, la collectivité est engagée dans le dispositif du Service civique, avec un agrément permettant aujourd'hui d'accueillir environ 80 volontaires par an, gérés en direct par un service dédié. De plus, le Département a inscrit cet engagement dans un cadre partenarial avec l'État et la Région dès son origine, construisant avec eux des actions expérimentales comme la pépinière Idée Cap' et la mise à disposition de volontaires dans les collèges, avant l'engagement de l'Éducation nationale.

En 2021, 67 jeunes volontaires ont été accueilli.e.s au Département sur une diversité de thématiques rassemblant les différentes politiques publiques. Une légère baisse est à constater par rapport à l'année 2020 due à la multiplicité des opérateurs qui ont ouvert des missions de Service civique, dont l'Éducation nationale. Pour autant, par une éducation informelle des jeunes à l'engagement et à la citoyenneté, le dispositif Service civique participe toujours à la politique éducative du Département et permet aux jeunes d'être utiles à la société.

Les missions sont présentes dans la plupart des politiques publiques et notamment la culture, l'écologie, la solidarité, et l'éducation comme thématique majoritaire.

Un axe fort avec le service d'accueil des mineurs isolés étrangers est développé : la participation du volontaire permet de faciliter l'adaptation des mineurs isolés, tant dans l'orientation que dans l'explicitation du fonctionnement des administrations. Le volontaire contribue également, au sein de l'équipe, au soutien scolaire. Il accompagne les personnes à acquérir une autonomie au quotidien. Ainsi, en 2021, 7 volontaires ont été accueillis au Service d'accompagnement des mineurs isolés étrangers (SAMIE) et au Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM).

Par ailleurs, afin d'assurer une réflexion sur les pratiques et une convergence vers des projets communs, les services civiques des différentes missions sont régulièrement réunis, échangent et partagent des projets. En 2021, une journée de cohésion s'est tenue dans cette optique en novembre et a rassemblé 25 jeunes volontaires.

Les actions au quotidien permettent d'apporter des réponses innovantes et des alternatives aux besoins des usagers en complément des activités des services. Le dispositif est un levier qui permet au jeune volontaire de trouver sa place dans la société à travers l'utilité de sa mission. L'accompagnement personnalisé proposé structure son parcours et intègre le jeune dans un environnement favorable.

Le Service civique est un dispositif en faveur de la jeunesse qui fonctionne extrêmement bien en répondant aux attentes des jeunes. C'est un constat partagé notamment par les jeunes accueilli.e.s dans les services du Département.

■ Accompagnement individuel

La particularité du Département dans l'appropriation du dispositif réside dans l'accompagnement individuel qui est proposé. Il permet au jeune d'inscrire le dispositif dans son parcours avec un sentiment d'utilité pour la cité. Par ailleurs, la qualité des missions favorise cet engagement citoyen : un questionnaire envoyé aux anciens volontaires confirme l'utilité du dispositif pour une majorité des jeunes.

Tous les volontaires sont formé.e.s à la Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) et des formations collectives civiques et citoyennes sont proposées au cours de leur mission. Des formations plus individuelles sont également proposées aux volontaires en fonction du parcours.

■ Dans les collèges

Les volontaires dans les collèges sont essentiellement sur les missions suivantes :

- accompagnement de l'ouverture des collèges sur leur environnement,
- animation de l'espace multimédia à destination des élèves sur et hors temps scolaire,
- accompagnement et/ou animation des projets d'éducation à la citoyenneté : collèges écoresponsables, assemblée départementale des collégiens, lutte contre les discriminations, conseil à la vie collégienne, du foyer, etc.
- animation autour des usages des Techniques de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE) et de l'espace numérique de travail *Mon bureau numérique* à destination des élèves et de leurs familles.

■ Pépinière Idée Cap'

La pépinière de projets Idée Cap' a accueilli 4 volontaires en 2021, dont 1 nouvellement entré dans le dispositif, accompagné.e.s sous le statut de Service civique dans le montage de leur propre projet d'engagement citoyen.

Appui aux projets et à l'ouverture des collèges

■ Labellisation des collèges écoresponsables

Depuis 2007, le Département et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) ont mis en place une démarche de labellisation des collèges qui souhaitent s'engager dans des actions sur un ou plusieurs thèmes énoncés dans la « charte d'engagement » des collèges écoresponsables. Plus de 60 collèges se sont depuis inscrits dans la démarche : biodiversité, énergie, alimentation, déchets, eau, solidarité internationale.

Pour l'année 2020-2021, 25 collèges étaient labellisés, parmi lesquels :

- 2 nouveaux collèges ont obtenu la labellisation de premier niveau : Audun-le-Roman et Pulnoy.
- 5 collèges ont obtenu la labellisation de second niveau : Champigneulles, Heillecourt, Jarny, Piennes, Nancy Saint-Dominique et Toul Valcourt.
- 2 collèges ont obtenu la labellisation de troisième et dernier niveau : Colombey-les-Belles et Liverdun.

Formation des éco-délégués / Ateliers proposés

En 2021, le Département a organisé 7 journées de formation des éco-délégué.e.s, rassemblant 210 élèves au total. 7 collèges étaient inscrits : Val-de-Briey, Colombey, Baccarat, Liverdun, Briey Ferry, Toul Valcourt et Tucquegnieux.

Des ateliers autour de l'éco-responsabilité ont été proposés :

- atelier de découverte de l'application *Balades 54*,
- exposition sur l'alimentation,
- atelier alimentation durable et lutte contre le gaspillage alimentaire.

■ Assemblée départementale des collégiens (ADC)

Les collégiens qui siègent à l'ADC sont en classe de 6e, 5e et 4e. Ils sont élus pour un mandat de deux ans non renouvelable au cours duquel ils sont sensibilisés à l'engagement citoyen et associés aux réflexions conduites par le conseil départemental sur les questions qui les concernent. Dans le cadre du 6e mandat de l'ADC débuté en 2019, les collégiens ont choisi la thématique *Vivre ensemble : harcèlement, addictions (réseaux sociaux) et discriminations*.

Au regard de la situation sanitaire, le service a mobilisé des moyens pour maintenir la motivation des collégiens, en programmant notamment des rencontres territoriales en visioconférence avec la mise en place d'une nouvelle technique d'animation interactive.

Les visioconférences suivantes ont été réalisées en 2021 :

- 1 visioconférence avec les adultes référents ADC : cette rencontre a permis de procéder au bilan de l'année écoulée, de réfléchir aux perspectives de la dernière année du mandat (exceptionnellement prolongé jusqu'en juin 2022), de préparer la rencontre départementale de juin 2022 avec la présentation des projets développés dans le cadre du budget participatif des collèges, et enfin de mesurer l'impact de la crise sanitaire sur la mise en œuvre de ces projets.
- 4 visioconférences pour des rencontres territoriales avec les collégiens de 15 collèges : ces rencontres ont permis de revenir sur les idées de projets des collégiens en lien avec la thématique du mandat, de structurer la construction de ces projets, de les présenter aux autres membres de l'ADC, et d'échanger plus globalement.

ZOOM ► « EN VISAGE » : programme de promotion de la santé et de la citoyenneté à l'adolescence

Le parcours d'éducation à la responsabilité affective et citoyenne, mené depuis 15 ans dans les collèges en lien avec l'association Je tu il… *évolue en 2021 avec un nouveau programme « EN VISAGE ».*

Grâce à un webinaire de lancement le 19 mai 2021, et malgré le contexte sanitaire, 32 collèges se sont engagés en suivant l'une des 6 sessions de formations en présentiel. 118 professionnels des collèges maitrisent aujourd'hui la pédagogie du programme : au sein d'espaces d'échanges, dont ils construisent les règles, les

élèves de 4e développent leur capacité de communication et d'écoute de l'autre, d'expression et de régulation des émotions, de résistance à la pression et d'identification des influences, de choix et d'engagement dans l'action. Ces espaces d'échanges sont animés par des binôme d'enseignants de toutes disciplines, de conseillers principaux d'éducation, d'assistantes sociales ou d'infirmières.

EFA – Égalité, fraternité, agissez !

Après une édition 2020 annulée en raison de la pandémie et la mise en place du premier confinement, la 14e édition du festival EFA s'est tenue du 10 au 25 mai 2021 et a dû s'adapter à la situation sanitaire. Elle avait pour thématique l'accessibilité à la santé pour toutes et tous, avec un accent mis sur les inégalités face à la santé. Un partenariat nouveau, au vu de la thématique, a été développé. En effet, des actions en lien avec le CHU de Nancy, le centre psychothérapique de Nancy, la fac de médecine, une transversalité avec le service Action et ingénierie culturelles ou la Cité des Paysages, la Mission locale de Pompey, des artistes locaux engagés, Science po, le représentant régional du défenseur des droits ou encore l'Observatoire régional de la santé ont été élaborées pour permettre au plus grand nombre d'usagers d'accéder à des informations et des droits.

À titre d'exemple, la corporation des étudiants en masso-kinésithérapie a piloté un rallye du sang à destination des étudiants de Nancy. Sous l'impulsion du service Engagement et citoyenneté qui a fait le lien avec l'Établissement français du sang (EFS), 441 étudiants se sont mobilisés pour donner leur sang. Un partenariat entre l'EFS et l'association a été formalisé pour la pérennisation de cette action chaque année.

Les référents EFA territoriaux ont su mobiliser leurs collègues des services qui n'étaient jusqu'alors pas forcément impliqués (protection maternelle et infantile, conseiller.ère.s en économie sociale et familiale, ...), fortement intéressés par cette thématique. Des volontaires en Service civique ont travaillé en 2021 sur des actions d'animation dans les collèges (report des actions de 2020) : le sujet traité était le comportement responsable face à l'alimentation avec, à l'appui, une exposition réalisée par le Département du Bas-Rhin et validée par les services de l'Éducation nationale. Ainsi toutes les tranches d'âge étaient concernées, et de nombreuses problématiques soulevées.

Ainsi, 47 manifestations se sont tenues sur l'ensemble des territoires, rassemblant près de 1 500 personnes en présentiel (dont 600 collégiens). Les manifestations proposées en visioconférence ont quant à elles généré plus de 3 000 vues.

Place de l'engagement

Place de l'engagement est un site internet où les associations peuvent proposer des missions de bénévolat, ponctuelles ou régulières, dans toute la Meurthe-et-Moselle et dans tous les domaines, mais également partager du matériel et faire connaitre leurs actualités. Les bénévoles peuvent chercher une mission qui les intéresse par géolocalisation et/ou par thématique, proposer des compétences spécifiques si aucune mission ne leur correspond, découvrir les associations inscrites, proposer du matériel ou des locaux aux associations. La plateforme a été lancée officiellement auprès du grand public en 2019. Face à la crise sanitaire, la plate-forme numérique s'est adaptée pour permettre la mobilisation des bénévoles auprès des publics les plus fragiles.

Depuis la création de la plateforme, 514 associations et 842 bénévoles se sont inscrits. L'année 2021 et la situation de crise sanitaire qu'elle a connue ont confirmé la montée en puissance de la plateforme, qui a assuré la visibilité des missions de bénévolat publiées par les associations d'aide alimentaire. 72 nouvelles associations ont été référencées ainsi que 183 nouveaux bénévoles. 148 nouvelles missions ont quant à elles été publiées, pour 67 candidatures sur la période.

Éducation populaire et jeunesse

En chiffres

- **18,5 postes Équivalent temps plein (ETP) financés dans les fédérations d'éducation populaire**
- **138 associations locales, 6 junior-associations, 9 radios associatives soutenues dans leur fonctionnement**
- **10 Contrats territorialisés de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP)**
- **18 projets soutenus dans le cadre de l'expérimentation jeunesse – éducation populaire et du Fonds d'initiatives jeunesse (FIJ)**
- **118 jeunes ont reçu une bourse pour passer leur Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et directeur (BAFD) d'Accueils collectifs de mineurs (ACM)**
- **359 enfants et adolescents sont partis en vacances collectives, grâce à « l'aide aux premiers départs »**
- **99 jeunes en situation de handicap sont partis en vacances collectives avec de jeunes valides**
- **4 351 jeunes de 6 à 16 ans ont bénéficié du nouveau dispositif Pass Jeunes 54 pour la campagne 2020/2021**

La politique d'éducation populaire est mise en œuvre autour du développement associatif et du soutien aux fédérations d'éducation populaire. Elle est motivée par les orientations et les valeurs suivantes :

- contribuer à l'éducation, à l'épanouissement, à l'émancipation, à la prise de responsabilité, à la citoyenneté et à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en lien avec les adultes,
- œuvrer au (mieux) vivre ensemble, à la mixité sociale, à l'intégration, aux valeurs républicaines des jeunes et des adultes,
- favoriser l'accessibilité des actions proposées aux familles et aux personnes les plus fragiles.

Cohésion sociale

Les Fonds d'initiatives citoyennes (FIC) et de nombreuses associations locales et projets sont soutenus par les services territoriaux du conseil départemental.

Soutien à l'éducation populaire

Le soutien du Département à l'éducation populaire se concrétise à travers différentes actions :

- financement du fonctionnement et de 18,5 postes équivalent temps plein des fédérations des centres sociaux, Familles rurales, Foyers ruraux, Francas, Maisons des jeunes et de la culture (MJC) et Ligue de l'enseignement,
- soutien au fonctionnement de 138 associations locales, de 6 junior-associations affiliées aux fédérations évoquées ci-dessus et de 9 radios associatives,
- organisation de réunions techniques et politiques de concertation entre le Département et les fédérations concernant l'évolution du partenariat, des échanges relatifs à la situation globale des fédérations et de leurs associations,
- participation au financement de projets d'investissement d'associations, dont 8 projets de rénovation de centres de vacances et 4 projets d'acquisition de matériels ou de travaux au titre de l'équipement socio-éducatif.

Le service Éducation populaire et sports et les fédérations d'éducation populaire ont préparé un forum sur la transition écologique qui s'est déroulé le 27 novembre 2021 et a mobilisé environ 120 personnes.

Les associations d'éducation populaire ont été très fortement perturbées par la crise sanitaire et la succession de périodes de confinement, d'interdiction ou de restriction d'organiser des manifestations et leurs activités. De ce fait, certains dispositifs de la politique de soutien à l'éducation populaire ont également été moins sollicités en 2021 à l'instar du Fonds d'initiatives jeunesse (FIJ) et de l'expérimentation jeunesse et d'éducation populaire.

Compte tenu de cette situation inédite, l'assemblée départementale a décidé en juin 2020 la création d'un fonds départemental exceptionnel de solidarité en faveur des structures de l'économie sociale et solidaire. À ce titre et en 2021, le Département a octroyé des subventions spécifiques à 8 associations d'éducation populaire en difficulté budgétaire, correspondant à 47 625 € de subventions.

Animation jeunesse

Suivi et accompagnement de 10 Contrats territorialisés de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP), en lien avec les services territoriaux. Les CTJEP permettent la conception et la mise en œuvre concertées, partenariales et participatives de projets d'animation jeunesse sous la conduite des fédérations d'éducation populaire, en collaboration avec les associations et les collectivités locales.

Les 10 CTJEP représentent 295 communes, 8 communautés de communes et près de 160 000 habitants. Ce dispositif est également soutenu par les communes et communautés de communes, signataires des conventions.

Fonds d'initiative jeunesse

Le conseil départemental a contribué à la réalisation de 18 projets au niveau interterritorial ou départemental en direction de la jeunesse, appuyés par des associations, notamment des chantiers jeunes internationaux, des manifestations associatives et quelques actions culturelles, de développement social et de solidarité. Ce fonds a été cependant moins sollicité que les années précédentes, en raison des contraintes sanitaires qui ont limité la tenue des projets.

Expérimentation jeunesse-éducation populaire

Créée en 2012, la ligne « expérimentations jeunesse-éducation populaire » a pour but de soutenir des actions d'éducation populaire innovantes interterritoriales et départementales en direction notamment des jeunes.

Compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire, aucune action n'a été soutenue en 2021 au titre de ce programme.

Formation - animation

Le service propose une bourse, soumise à condition de ressources, aux personnes qui s'engagent dans les formations d'animateurs ou de directeurs d'accueils de loisirs et de séjours de vacances. 118 stagiaires ont bénéficié de cette aide en 2021.

Accès aux loisirs

Trois opérations emblématiques de l'accessibilité des jeunes aux loisirs sont accompagnées et soutenues par le CD54 :

- L'aide aux premiers départs en centres de vacances durant l'été. Cette opération est menée en collaboration avec le Département, la Caisse d'allocations familiales (CAF), les collectivités locales partenaires et sous la coordination de Jeunesse au Plein Air. L'édition 2021 a permis à 292 enfants et adolescents du département de connaître leur première expérience de vacances collectives et à 98 jeunes de renouveler leur participation à ce mode de vacances collectif et enrichissant.
- Le soutien à l'intégration d'enfants et d'adolescents porteurs de handicaps dans des accueils de loisirs ou des centres de vacances. En 2021, 98 jeunes en situation de handicap ont vécu des vacances collectives avec des jeunes valides grâce à la coordination des Francas et de l'Union française des centres de vacances (UFCV). Cela représente 1 104 journées/enfants réalisées dans 37 accueils de loisirs et 7 centres de vacances, partenaires de l'opération. Ces 98 jeunes ont participé à 147 sessions de vacances ayant mobilisé 129 animateurs-accompagnateurs.
- Pass Jeunes 54 a permis à plus de 4 300 jeunes Meurthe-et-mosellans de 6 à 16 ans de bénéficier d'une aide financière pour s'inscrire à une activité sportive, culturelle ou de loisirs

ZOOM ► 7e forum d'éducation populaire

Cette journée du 27 novembre 2021, qui est le fruit d'une concertation entre le Département et les fédérations d'éducation populaire, a mobilisé plus de 120 militants associatifs. L'objectif était de construire une sensibilisation à la transition écologique et solidaire pour les bénévoles et salariés des fédérations qui ont manifesté leur volonté d'enrichir leurs projets fédéraux par un volet de transition écologique spécifique à chaque fédération.

Sport

En chiffres

- **377 associations partenaires**
- **10 manifestations soutenues**
- **233 joueurs à la 19e édition du Festival international d'échecs**
- **1 588 places offertes dans le cadre du dispositif « Places aux matchs »**
- **71 sportifs de haut niveau soutenus**

À la suite des Assises départementales de l'éducation populaire, du sport, de la culture et de la citoyenneté, le Département a actualisé les orientations de sa politique sportive, ainsi que les aides aux clubs en concertation avec le monde associatif sportif.

Ces orientations se déclinent comme suit :

- soutenir le mouvement sportif associatif,
- favoriser l'accessibilité de tous les publics à la pratique sportive,
- renforcer le rôle éducatif et citoyen du sport.

C'est dans cet esprit que sont construits les dispositifs d'aides aux 377 associations partenaires du Département en 2021 et que s'inscrit l'activité du service Éducation populaire et sports (EPS).

Depuis 2017, les aides aux associations sportives sont de deux types. L'aide socle dite « aide au fonctionnement » est une subvention annuelle non reconductible systématiquement destinée aux associations sportives respectant les critères de recevabilité. Parmi ces associations, les clubs qui mettent en œuvre un projet sportif dont les objectifs croisent les priorités du Département concernant l'éducation, la citoyenneté, la solidarité et l'insertion par le sport et qui réalisent des actions significatives au niveau qualitatif et quantitatif dans ces domaines, peuvent bénéficier du deuxième type d'aide, à travers une convention triennale de partenariat dite Contrat sportif solidaire (C2S). Cette convention permet notamment une subvention annuelle sur trois ans dont le montant varie chaque année en fonction de l'évolution de la situation des clubs. En 2021, 323 associations ont reçu une aide au fonctionnement et 63 clubs ont bénéficié d'une subvention au titre du C2S.

Aide aux associations et aux structures départementales

Le Département accompagne le mouvement sportif fédéral et scolaire. Les clubs de haut niveau, les comités départementaux et les autres structures départementales sportives ont été subventionnés par plusieurs dispositifs tels que l'aide aux licences scolaires, les contrats sportifs solidaires, les bourses de haut niveau, les aides aux comités départementaux et aux structures scolaires, les aides aux manifestations, etc. Les clubs locaux bénéficiant d'une aide au fonctionnement ou d'un C2S relèvent du Contrat territoires solidaires (CTS) et sont suivis par les services territoriaux qui instruisent leurs demandes.

23 associations sportives ont bénéficié de 137 650 € de subventions spécifiques et complémentaires au titre du Fonds départemental exceptionnel de solidarité en réponse aux effets budgétaires néfastes de la crise sanitaire.

La saison sportive 2020-2021 a été fortement perturbée par l'épidémie de COVID-19. De ce fait, de nombreuses manifestations ont été reportées ou annulées.

Soutien aux manifestations sportives

En 2021, seules 10 manifestations ont été soutenues sur l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle compte tenu de la crise sanitaire.

■ Festival international d'échecs

Fruit d'un fort partenariat entre l'association Échecs 54 et le Département, la 19e édition du Festival international d'échecs a été reportée en octobre 2021 pour des raisons sanitaires. Le centre administratif départemental a accueilli sur 2 journées un tournoi « blitz » (parties ultra rapides) et un tournoi de parties rapides reconnus au niveau national et au-delà. 233 joueurs se sont affrontés durant ces deux tournois. Labellisé par la Fédération française d'échecs, le tournoi de Meurthe-et-Moselle est très apprécié pour la qualité de son organisation et son accueil dans un lieu convivial et chaleureux.

■ Soirée du mouvement sportif

Le service EPS et le Comité départemental olympique et sportif (CDOS) ont dû annuler l'édition 2021 de la soirée dédiée au mouvement sportif. Cet évènement, organisé habituellement en début d'année, a été victime de la crise sanitaire.

■ Soutien aux sportifs de haut niveau

En 2021, le Département a soutenu 71 sportifs inscrits sur l'ensemble des listes ministérielles.

Places aux matchs

En partenariat avec les grands clubs sportifs du département, 1 588 places ont été offertes en 2021 dans le cadre du dispositif « Places aux matchs ».

Cela concerne le basket (SLUC Nancy), le volley (Vandœuvre Nancy volley-ball et Grand Nancy volley-ball), le handball (Grand Nancy Métropole Handball) et le football (ASNL) et le meeting Stanislas d'athlétisme organisé par le Nancy Athlétisme Métropole (NAM). Ce dispositif s'adresse aux jeunes des foyers, aux associations de prévention et d'animation socioculturelle, aux scolaires, aux écoles des clubs de sport et aux Contrats territorialisés de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP).

L'ACTION DES SERVICES TERRITORIAUX

LONGWY

En chiffres

- **8 collèges publics**
- **6 Contrats d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**
- **1 volontaire en Service civique en collège**

■ Collèges

Soutien financier dans le cadre du Contrat territoires solidaires (CTS)

- 6 CLAS accompagnés par 4 porteurs pour un montant de 12 355 €,
- 5 projets accompagnés au sein des collèges pour un montant de 4 457 €,
- 3 projets annulés à cause du Covid-19 qui auraient été accompagnés au titre de l'appui au partenariat éducatif pour un budget total de 2 835 €.

■ Service civique

Le suivi des volontaires en Service civique est assuré par la direction de l'Éducation et le relais du volontariat de Service civique est réalisé en lien avec le territoire.

1 volontaire a été accueilli au collège Pierre Brossolette à Rehon. Ses missions :

- animer le foyer socio-éducatif, l'espace multimédia, les projets d'éducation à la citoyenneté dans le cadre du Conseil de la vie collégienne (CVC) et du Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC),
- prendre part à la mise en place d'une résidence d'artistes au sein du collège.

2 volontaires en Service civique ont également effectué une mission au sein du service territorial Autonomie et auprès de la chargée territoriale d'économie solidaire.

BRIEY

En chiffres

- **Collèges : 9 752 € engagés pour soutenir les 14 projets portés par 6 des 8 collèges publics du territoire**
- **Éducation populaire et citoyenneté : 48 561 €**
  - **2 Contrats territoire jeunesse et éducation populaire (CTJEP) qui couvrent l'ensemble du territoire**
  - **3 Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)**
- **Sport : 14 clubs sportifs soutenus pour un montant de 65 953 €**
- **Culture : 96 047 € engagés pour soutenir 15 projets liés à la culture européenne**
- **Soutien à l'une des deux scènes conventionnées de Meurthe-et-Moselle**

■ Collèges

Concert Sensemaya – Collège Jean-Maumus (Val de Briey)

Il s'agit d'un spectacle de musiques et chants d'Amérique latine qui s'inscrit dans le parcours culturel et artistique des 140 élèves hispanisants en classes de 5e, 4e et 3e. Il met en scène un voyage en chansons à travers une dizaine de pays et une vingtaine d'instruments retraçant 500 ans d'histoire, des Incas aux Conquistadors, de l'esclavage à nos jours.

Sensemaya explique, amuse, chante et joue tout à tour d'étonnants instruments andins. Le 10 décembre 2021 à l'amphithéâtre de la cité scolaire, vêtements et artisanat ont été montrés et expliqués, parfois même essayés par les élèves.

■ Sport

Val de l'Orne football club (VOFC)

C'est un club nouveau riche d'une histoire centenaire et remarquable. Créé en septembre 2019, le VOFC est issu de la fusion des trois anciens clubs d'Auboué, Homécourt et Joeuf. Mariage réussi puisque ce club, dirigé par une co-présidence à trois, est à présent le deuxième plus grand club de football amateur de Meurthe-et-Moselle avec 495 licenciés.

ZOOM ▶ Un club actif et d'avenir

Si le football dans la vallée de l'Orne est historiquement enraciné, c'est parce qu'il est lié au passé sidérurgique et minier du bassin, lui-même étroitement lié aux vagues d'immigrations notamment italiennes et polonaises. La meilleure illustration en est sans doute Michel Platini, né à Joeuf et footballeur amateur jusqu'en 1972 dans le club de sa ville, devenu le joueur emblématique de l'équipe de France dans les années 1980 et élu meilleur joueur du monde à trois reprises. Il fut sans doute inspiré et guidé par son père, Aldo, dont le stade aujourd'hui éponyme a également vu les succès de l'ancien capitaine de l'équipe de Lorraine à la fin des années 1950, longtemps impliqué comme entraineur au club de Joeuf, puis directeur du centre de formation de l'Association sportive Nancy-Lorraine (ASNL).

Pour se structurer, le club compte un salarié et plusieurs services civiques en plus d'un nombre de bénévoles important. Ainsi, une section sportive a vu le jour au collège Amilcar-Zanoni d'Homécourt. Une section féminine a également été créée. De nombreux stages ont lieu durant les vacances scolaires, et des sessions de formation pour les éducateurs sont dispensées au sein des locaux. Aussi, le club agit tout au long de l'année par des actions de citoyenneté et environnementales telles que le ramassage des déchets par des jeunes licenciés le long des berges de l'Orne en lien avec les municipalités.

En 2021, le club compte quatre équipes séniors masculines dont deux sont au niveau Régional 2 et 3. Il sera bientôt labélisé « jeunes FFF » et « jeunes féminines FFF ».

VAL DE LORRAINE

▶ En chiffres

- **10 collèges publics, dont 7 membres de l'Assemblée départementale des collégiens (ADC)**
- **2 Contrats territoriaux jeunesse et éducation populaire (CTJEP)**
- **1 centre social**
- **8 clubs sportifs bénéficiant d'un Contrat sportif solidaire (CSS)**
- **4 Espaces de vie sociale (EVS) accompagnés par le Département**

Intégré à l'animation territoriale, le projet éducatif territorial permet la mise en œuvre d'une politique éducative, culturelle et sportive adaptée au territoire.

ANIMATION TERRITORIALE

Subventions de fonctionnement	Montants engagés en 2021
Collèges	11 556 €
Enseignement musical	59 782 €
Culture	64 797 €
CTJEP	67 200 €
Sport	65 820 €
Centre social et EVS	57 500 €
TOTAL	**326 655 €**

■ Collèges

Assemblée départementale des collégiens (ADC)

L'ADC permet aux collégien.ne.s de vivre une expérience d'engagement personnel qui les prépare à une vie de citoyen.ne impliqué dans la vie de la cité.

7 collèges du territoire (sur 10) sont engagés dans cette démarche : les collégiens de chaque établissement ont élu 4 délégué.e.s (2 titulaires et 2 suppléant.e.s) pour siéger au sein de l'ADC et les représenter.

2021 a été une année de transition : la crise liée au Covid a stoppé, pour la 2e année consécutive, la dynamique, et le Département a prolongé le mandat en cours (thématique du vivre-ensemble) pour permettre aux collégiens d'aller au bout de leurs projets.

Aide au fonctionnement

Les crédits accordés à chaque collège du territoire visent à encourager le partenariat entre les établissements et leur environnement. Les projets favorisant l'ouverture des jeunes sur leur environnement et le développement d'une attitude citoyenne sont particulièrement retenus.

Les restrictions sanitaires ont malheureusement obligé les établissements à annuler nombre de projets, les déplacements hors établissements étant interdits ou fortement compliqués. Ceci explique une forte baisse des aides accordées en 2021, comme en 2020, par rapport aux années antérieures : le dynamisme était là, mais n'a pas pu se développer comme souhaité.

■ Culture

Des projets structurants et cofinancés au niveau intercommunal ont été soutenus, pour leur plus grande part dans la continuité des années précédentes.

Les élus départementaux ont été attentifs à favoriser un soutien réparti sur l'ensemble du territoire, afin de permettre à chaque habitant, même éloigné d'un centre urbain, d'avoir accès à des manifestations culturelles.

Cette année encore, la crise sanitaire a conduit à l'abandon ou l'annulation de projets, avec pour conséquences la fragilisation du lien social, les associations mises en difficulté financières, et l'engagement bénévole freiné. Le Département n'en a été que plus soucieux de soutenir les actions réellement mises en œuvre.

Enseignement musical

8 écoles de musique sont soutenues sur le territoire Val de Lorraine. Ce soutien se manifeste sur le fonctionnement global ainsi que sur des actions qui s'adressent à des publics prioritaires au titre de la solidarité, comme l'action d'initiation musicale menée par l'école de musique Charles-Boquet de Pont-à-Mousson auprès de personnes en situation de handicap (en institut médico-éducatif). Des actions partenariales sont également encouragées.

Le soutien financier du Département a été intégralement maintenu, bien que le volume d'activité des écoles de musique ait été impacté par le contexte sanitaire.

■ Sport

Le territoire Val de Lorraine s'engage pleinement dans la politique départementale, qui identifie les clubs sportifs comme acteurs de développement des individus et des groupes sociaux de leur territoire d'action.

Dans le cadre d'une politique redéfinie par les élu.e.s en 2019, 8 clubs sportifs ont signé avec le Département un Contrat sportif solidaire (CSS) pluriannuel, pour leur action rejoignant pleinement les priorités du Département, reconnue comme facteur de solidarité et d'attractivité du territoire, vecteur d'engagement associatif et bénévole.

En 2021, le Département a maintenu son aide aux associations sportives à la hauteur de l'année 2019, bien que leur activité ait été fortement réduite par les contraintes sanitaires, et que le nombre de leurs adhérents ait diminué.

■ Éducation populaire, citoyenneté

Les projets inscrits dans ce champ sont transversaux et rejoignent les missions des Solidarités. Ils contribuent à la construction du « mieux-vivre ensemble » que le Département encourage. Les Contrats territoriaux jeunesse et éducation populaire (CTJEP) y trouvent toute leur place.

En 2021, 2 CTJEP ont été soutenus, ce qui représente 3,5 animateurs présents sur le territoire, selon des périmètres contractualisés avec les collectivités locales.

Le Département accompagne à présent 4 Espaces de vie sociale (EVS), portés par la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Pompey, la MJC-MPT (Maison pour tous) de Pagny-sur-Moselle, la MJC de Nomeny, et désormais l'association Les Francas à Frouard. Lieux de proximité gérés par des associations dans le cadre d'un dispositif mis en place par la Caisse d'allocations familiales (CAF), les EVS ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités de voisinage. La cohérence des actions qu'ils portent avec les interventions des travailleurs sociaux du Département contribue au développement de la vie locale.

Le centre social Les 2 Rives de Pont-à-Mousson participe également à cette thématique. Le soutien de 40 000 € apporté par le Département contribue à sa vitalité et a favorisé le partenariat entre cette structure et les travailleurs sociaux du Département en faveur d'actions avec et pour un public en situation socio-économique fragile.

TERRES DE LORRAINE

■ Culture

Le territoire Terres de Lorraine demeure un territoire particulièrement dynamique en termes d'offre culturelle (diffusion, accès à la culture en milieu rural et apprentissages artistiques) et conserve une forte volonté de coopération entre les acteurs de la culture, de l'éducation et de la solidarité.

En 2021, 33 projets culturels ont été soutenus : cela reste légèrement moindre que les autres années du fait des incertitudes quant aux mesures sanitaires changeantes et imprévisibles décourageant les bénévoles.

■ Sport

En 2021, 24 clubs sportifs ont bénéficié d'un soutien en fonctionnement, dont 6 signataires de contrats sportifs solidaires. Face aux incertitudes budgétaires de clubs certains qui ne sollicitaient jusqu'à présent pas le CTS y ont eu recours.

■ Collège

Assemblée départementale des collégiens (ADC)

Le thème du mandat 2017-2019 de l'ADC, composée de représentants des collégiens est « Le vivre ensemble : le harcèlement, les addictions (les réseaux sociaux), les discriminations ».

Les différents confinements et mesures sanitaires (non brassage des classes) ont stoppé la dynamique ; le Département a alors décidé de prolonger le mandat.

Aide aux projets via le Contrat territoire solidaire (CTS)

8 projets ont été soutenus à destination du public scolaire, visant à encourager le partenariat entre les établissements et leur environnement et favorisant l'ouverture des jeunes et à une attitude citoyenne. La dynamique de projet s'est vue freinée du fait des contraintes sanitaires.

■ Développement social

Il y a 3 Réseaux d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) historiques : Familles rurales Ceintrey-Voinémont, Familles rurales du Pays de Colombey et Mosaïque. Le REAAP porté par la MJC de Roville s'est arrêté en 2019 et le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) Moselle-et-Madon porte des actions parentalité dans la perspective de la mise en place d'un REAAP.

- 2 Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : Familles rurales du Pays de Colombey et Mosaïque.
- 1 centre socio-culturel à Toul, avec une perspective de transformation de l'Espace de vie social de Colombey en centre social rural dans les années à venir.

De nombreuses associations locales s'associent pour mener des actions transversales.

■ Éducation populaire et citoyenneté

Citoyenneté et lutte contre les discriminations

L'édition 2020 des rencontres *Égalité, fraternité, agissez !*, qui mettent en lumière chaque année les initiatives et les projets portés par des associations, des établissements scolaires ou encore des collectivités et qui contribuent à la lutte contre les discriminations, a dû être annulée en raison de la crise sanitaire. Sur le thème de la santé, elle a été reportée à 2021, avec cette fois-ci des événements adaptés aux contraintes sanitaires.

Éducation populaire et citoyenneté

Les actions contribuant au vivre ensemble s'articulent autour de 3 Contrats territoriaux jeunesse et éducation populaire (CTJEP), une animation intercommunale, un centre socio-culturel et quelques autres projets soutenus.

Le CTJEP Empreinte ne sera pas reconduit en 2022 (une commune se retire, les autres n'ont pas les moyens de compenser sa contribution). Un CTJEP a émergé dans le Saintois en 2021 et démarrera en 2022.

LUNÉVILLOIS

▶ En chiffres

- **12 collèges publics**
- **13 285 € pour soutenir les projets d'appui au partenariat éducatif**
- **42 700 € dédiés aux projets culturels**
- **60 978 € pour 4 Contrats territorialisés de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP)**
- **12 520 € pour les dispositifs d'accompagnement à la scolarité**

Un soutien technique et financier est apporté via le Contrat territoires solidaires (CTS) à de nombreuses structures, notamment en milieu rural.

Le territoire encourage et accompagne divers projets en matière d'éducation, autour des objectifs prioritaires suivants :

- la prévention et l'anticipation des situations de rupture sociales et sociétales,
- la lutte contre l'habitat dégradé et le soutien aux politiques d'amélioration de l'habitat,
- l'accompagnement de toutes les actions contribuant à l'épanouissement de l'enfant,
- le soutien à l'engagement et à l'amélioration de l'accès à la culture.

■ Collèges

Appui au partenariat éducatif

Le territoire, qui compte 12 collèges publics, a mobilisé 7 285€ sur 10 projets en 2021. 7 collèges sont soutenus dans le cadre de l'appui au partenariat éducatif, notamment pour le soutien à des projets interdisciplinaires et culturels.

Par ailleurs, 5 associations ont été soutenues à hauteur de 8 100 € pour l'organisation d'ateliers relais destinés à des jeunes en décrochage scolaire dans le cadre d'une convention avec l'Éducation nationale.

7 écoles de musique ont bénéficié d'un soutien au titre du fonctionnement pour un montant global de 30 300 €.

Le dispositif partenarial Coordination lunévilloise enfance-famille (CLEF) a fait l'objet d'un soutien à hauteur de 10 000 € pour son action sur la parentalité et le langage, notamment en lien avec les écoles.

Par ailleurs, une enveloppe de 43 400 € a permis d'accompagner de nombreux projets culturels, fédérateurs, éducatifs, participatifs et citoyens sur le territoire tels que le festival Les Échos du Val, la 7e fête des vergers, projets de développement d'accès à la culture (médiathèque de Blainville-sur-l'Eau, Cri des Lumières, Aliscia), etc.

Une partie des projets de 2020 qui avaient été décalés à cause de la crise sanitaire a pu être réalisée en 2021.

■ Éducation populaire, citoyenneté, lutte contre les discriminations

Contrat jeunesse et éducation populaire (CTJEP)

Le budget dédié à la gestion et l'animation de ce dispositif s'élève à 60 978 € pour 4 CTJEP.

Citoyenneté

7 projets de citoyenneté ont été soutenus pour un montant de 46 515 €.

Le centre social *Les Épis* a bénéficié d'une subvention socle de 37 000 € et d'un complément pour les actions territoriales de 31 000 € dans le cadre de la convention pluriannuelle 2018-2021 qui le lie au Département. L'association a également bénéficié d'une subvention pour la Coordination lunévilloise enfance-famille (CLEF)de 10 000 € et d'une subvention pour le fonctionnement du réseau d'échanges de compétences et de services de 18 215 €.

Par ailleurs, le nouveau centre social *La Renardière* de Mont-sur-Meurthe a bénéficié d'une subvention socle de 40 000 € pour son démarrage.

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

INFRASTRUCTURES

MOBILITÉ

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Les politiques publiques concernant les infrastructures et la mobilité sont portées au niveau central par la direction Infrastructures et mobilité, rattachée à la direction générale adjointe Territoires et sur les territoires par les Services territoriaux de l'aménagement (STAM).

La Direction infrastructures et mobilité (DIM) a en charge la gestion technique des routes et des ouvrages d'art, les études et les travaux, l'exploitation et les déplacements, le Parc départemental et le développement des infrastructures d'inter et de multi-modalité pour des territoires plus solidaires, adaptés aux nouveaux besoins de transports et de déplacements.

Le service Nouvelles mobilités, en complément des missions liées au développement numérique, propose et met en œuvre les orientations d'aménagement en matière de mobilité dans le cadre d'un schéma départemental des mobilités.

Au titre du Plan France très haut débit, une coopération s'est mise en place dès 2016 entre 7 départements et la région Grand Est (hors départements alsaciens et mosellan), qui porte le projet de raccordement à la fibre optique de tous les usagers. Les services de la DIM travaillent en étroite collaboration avec les services de la Région et des autres départements, ainsi qu'avec les ingénieurs de la société Losange pour faciliter l'arrivée de la fibre dans les territoires.

En chiffres

- **323 agents départementaux au total travaillent pour l'aménagement de la Meurthe-et-Moselle, dont 241 dans les équipes des territoires**
- **3 215 km de routes départementales**
- **993 ouvrages d'art, 261 murs de soutènement**
- **16 634 km de fibre activée**
- **14 infrastructures de recharge électrique à proximité des grands axes routiers ou sur aires de covoiturage**
- **80 marchés publics**

SOMMAIRE

Faits marquants 2021 p.181

Infrastructures p.182

Mobilité p.186

Développement numérique p.191

L'action des services territoriaux p.193

Faits marquants 2021

■ Technique innovante d'auscultation des chaussées

Poursuite du partenariat engagé en 2020 avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) pour le projet national Gestion du réseau départemental (GRD) prévu sur 3 ans et permettant de tester une méthode d'auscultation objective et innovante des chaussées.

■ Reconstruction du pont sur la Meurthe à Rosière-aux-Salines

Situé dans le Lunévillois et surplombant la Meurthe, le pont de Rosières-aux-Salines a été entièrement reconstruit par les services techniques de la Direction infrastructures et mobilité (DIM) pour un montant global de 5 M€.

■ Carrefour giratoire à Beuvillers

En août 2021, l'aménagement du carrefour giratoire RD906 / RD16 à Beuvillers s'est achevé pour un montant global de 465 000 €.

■ Voie verte V50

La poursuite des travaux de la voie verte V50 en 2021 a consisté à relier le village de Tonnoy à la V50 longeant le canal des Vosges. 500 m de piste cyclable en site propre ont été créés le long de la RD 70 avec création d'un carrefour en « T » avec îlots en dur et création de « sas » pour faciliter la traversée des cyclistes à la jonction RD570 / RD74.

Sur la RD74 en direction de Tonnoy, une Chaussée centrale à vois banalisée (CVCB) a été créée sur une longueur de 750 m depuis le carrefour avec RD570 jusqu'à l'entrée du village de Tonnoy.

■ Nouvelles mobilités

En 2021, plusieurs aires départementales de covoiturages ont fait l'objet d'études d'équipements et de services complémentaires, dont 2 aires particulièrement très utilisées à Bréhain-la-Ville et à Lesménils.

■ Haut débit

Fin 2021, 135 000 prises abonnés de connexion à la fibre étaient installées dans le département, dont 129 000 prises commercialisables.

Infrastructures

Routes départementales

En chiffres

- **3 215 km de routes départementales**
- **305 000 € affectés aux études et diagnostics du réseau routier**
- **71 000 € affectés à l'auscultation du réseau, 855 km de réseau ausculté**
- **1,03 M€ affectés à des opérations de sécurité**
- **1,1 M€ consacrés aux équipements terminaux de sécurité**
- **Environ 294 chantiers et 15,05 M€ consacrés à de grosses réparations**
- **5,75 M€ consacrés à l'entretien de la voirie**

■ Études

Les études et diagnostics concernent les opérations de calibrage, de rectification de tracé et de levés topographiques sur le réseau existant. Elles peuvent être menées préalablement à des opérations d'amélioration/modernisation du réseau routier. Elles consistent également en des investigations géotechniques pour le diagnostic ou la surveillance du réseau.

Le budget 2021 a été de nouveau consacré à l'analyse du réseau routier en termes de diagnostic amiante et Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), réglementation imposée à tout gestionnaire de réseau d'infrastructures. De nombreuses expertises, investigations géotechniques et campagnes de contrôles sur les travaux routiers ont été réalisées.

L'année 2021 a également permis de poursuivre le partenariat avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) pour le projet national Gestion du réseau départemental (GRD) prévu sur 3 ans et permettant de tester une méthode d'auscultation objective et innovante (phase 4 d'évaluation de l'état du réseau routier départemental réalisée et phase 5 de stratégies d'entretien et programmation de travaux en cours).

305 000 € (250 000 € au budget prévisionnel + 55 000 € en décision modificative) ont été affectés à ces études, dont l'auscultation du réseau détaillée ci-dessous.

■ Auscultation du réseau / Système d'analyse approfondie

Afin d'apporter une aide à la gestion du patrimoine routier départemental et plus particulièrement à la programmation des travaux routiers, des auscultations de chaussées sont mises en œuvre sur les réseaux structurants et principaux. Elles permettent d'obtenir des éléments techniques objectifs sur l'état de dégradation des chaussées.

Cette aide à la décision permet de prioriser les interventions d'entretien ou de sauvegarde du réseau routier départemental, lors de l'établissement des programmes. 71 000 € ont été affectés à ces études pour le relevé de 1/3 (3e tiers) des réseaux structurants et principaux et 1/5 (4e cinquième) du réseau local.

■ Opérations de sécurité

Les opérations de sécurité concernent en priorité les travaux d'amélioration et de modernisation du réseau routier visant à renforcer la sécurité des usagers en rase campagne. Elles peuvent concerner des aménagements de carrefours, des rectifications de virage, des dégagements de visibilité ou tout autre équipement contribuant à la sécurité des usagers.

975 000 € ont été consacrés à ces opérations :

- 945 000 € en travaux,
- 30 000 € en études (levés topographiques préalables aux études, externalisation de certaines phases d'études, etc.).

Deux chantiers d'aménagement de carrefours ont été programmés :

- Aménagement du carrefour RD906/RD16 à Beuvillers, avec la création d'un carrefour giratoire inauguré en août 2021. Le financement de cette opération pour le Département s'élève à 465 000 € ;
- Aménagement des carrefours RD952/RD131 et RD952/RD131a à Saint-Julien-lès-Gorze, avec élargissement, création d'îlots et dégagement de visibilité. Cette opération, engagée et reportée fin 2021, sera réalisée à compter de fin février 2022. Son montant global s'élève à 455 000 € pour le Département.

Les crédits alloués aux études ont permis le lancement de levés topographiques, ainsi que des études d'enjeux écologiques en vue de préparer de futurs projets (RD400 Dommartin-Lès-Toul, RD611 Francheville, RD40 Custines, etc.).

■ Équipements terminaux

Ce programme consiste à équiper des sections de routes de glissières de sécurité, de dispositifs de protection pour les motos dans les virages ainsi que de dispositifs de balisage permanents afin de renforcer la sécurité. Il concerne également l'acquisition d'équipements de signalisation verticale, ainsi que les travaux de plantations en compensation des abattages d'arbres réalisés.

Les chantiers de glissières ont concerné des mises en conformité mais également la pose de sections nouvelles. En 2021, les dépenses affectées à ces interventions s'élèvent à 1,1 M€ (glissières, balises, signalisation verticale). Les crédits alloués à la mise en conformité de glissières de sécurité ont significativement augmenté depuis 2019.

■ Grosses réparations sur le réseau existant

Ce programme prévoit de renforcer et reprendre les sections de routes qui présentent des déformations importantes, mais aussi de conforter la structure, d'assurer l'imperméabilité de la chaussée et de conserver des qualités pour la sécurité des usagers. Cela concerne également la remise en état des routes qui présentent des déformations ou des défaillances qu'il est urgent de reprendre, notamment à la fin de l'hiver.

Les grosses réparations font l'objet d'un programme d'entretien validé et regroupant les opérations individualisées mais elles concernent également les grosses réparations localisées prises en charge par les territoires sur leur dotation d'investissement.

En 2021, 15 M€ ont été consacrés à ce poste et environ 294 chantiers ont été réalisés, toutes techniques confondues.

REPARTITION DES TECHNIQUES D'ENTRETIEN ROUTIER EN 2021

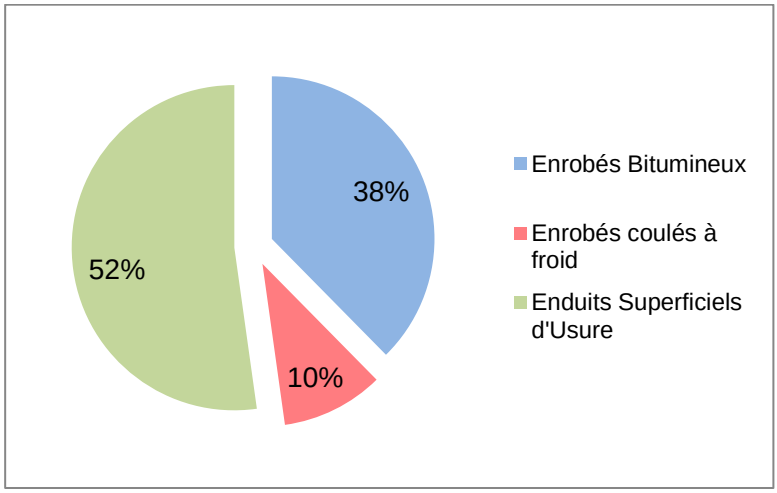

Le programme d'Enduits superficiels d'usure (ESU), réalisé à 90% par le Parc départemental, a permis de renouveler environ 665 000 m² de chaussées départementales, soit environ 105 km de routes toutes hiérarchisations confondues.

Le programme d'enrobés bitumineux a permis de renouveler environ 480 000 m² de chaussées départementales, soit 76 850 T de bétons bitumineux mis en œuvre. En excluant les grosses réparations localisées de ce total, environ 70 km de routes départementales ont été renouvelées en pleine largeur, toutes hiérarchisations confondues.

Le programme d'Enrobés coulés à froid (ECF) a permis de renouveler 124 000 m² de chaussées départementales, soit 17 km de routes toutes hiérarchisations confondues.

■ Entretien de la voirie départementale

Ce programme a pour objectif de maintenir l'ensemble de la voirie en état normal d'entretien.

Cela concerne notamment :

- les réparations localisées (colmatage de fissures, Point à temps automatique (PATA), petites réparations, …), l'entretien des pistes cyclables, la maintenance des équipements de la route (glissières de sécurité, panneaux de signalisation, balises, ...) ;
- le curage des fossés et le dérasement des accotements pour évacuer l'eau en drainant les fondations de la chaussée, évitant ainsi des travaux de réparation beaucoup plus coûteux ;
- le traitement de la végétation sur les accotements et les talus hors agglomération ;
- l'entretien de la signalisation horizontale, conformément aux niveaux de service validés ;
- la réparation des glissières et équipements accidentés.

Ces crédits sont également alloués pour partie à la gestion de l'outillage, la location d'engins et les frais de carburant. En 2021, environ 5,75 M€ ont été affectés à ces dépenses et interventions.

En matière d'entretien routier, le nombre de chantier dédié aux opérations d'entretien localisées pour l'année 2021 est de 67.

La mise en œuvre des programmes départementaux dans le domaine routier s'appuie sur la gestion d'une centaine de marchés de travaux et services au sein de la direction Infrastructures et mobilité.

Grands projets

▶ En chiffres

- **Travaux : 1,541 M€**
- **Études diverses : 47 428 €**

■ Études et travaux

Études diverses :

- Programme de modernisation et de sécurité routière : carrefour RD40 à Custines, 2 carrefours (RD41 et RD41a à Saint-Julien-lès-Gorze, élargissement de la RD24, carrefour RD908 à Lucey.
- V50 : étude de la liaison V50 Tonnoy et lancement de l'appel d'offre.
- Étude d'une piste cyclable entre Liverdun et Frouard.
- Frais de géomètre liés au Plan minute de synthèse des réseaux (PMSR).
- Mise au point du dossier de Déclaration d'utilité publique (DUP) de Francheville et de Laneuveville-devant-Bayon.
- Raccordement des réseaux au moulin de Villevaux.
- Pour le service Ponts, structures et ouvrages (PSO) : viaduc d'Herserange, réfection du pont de Méreville, ouvrage Scarpone à Dieulouard, études d'accès au pont de Rosières-aux-Salines.
- Études pour les Services territoriaux aménagement (STAM) : carrefour RD9/RD6 à Haroué, carrefour des canons à Vézelise, carrefour RD400/RD111 à Toul.
- Contrôle des plans d'entreprise en phase travaux : carrefour de Beuvillers, carrefour de Tonnoy.
- Études des aires de covoiturage de Bréhain-la-Ville et de Lesménils.

Montant total en 2021 : 47 428 €.

Travaux :

- Maitrise d'œuvre travaux du raccordement aux réseau du moulin de Villevaux : 113 000 €.
- Assistance à la maitrise d'œuvre travaux du giratoire de Beuvillers : 450 000 M€.
- Maîtrise d'œuvre travaux du lot 5 de la V50 (carrefour de Tonnoy) : 276 000 €.
- Maîtrise d'œuvre travaux de la réfection du chemin de Martéchamps : 90 000 €.
- Maîtrise d'œuvre travaux du carrefour Clinipsy à Toul : 262 238 € de travaux, dont 238 500 € de recette (convention).
- Maîtrise d'œuvre travaux du marché de pose de muret métallique à Belval : 350 000 €.

Montant total en 2021 : 1 541 000 €.

Ouvrages d'art

▶ En chiffres

- **993 ponts**
- **261 murs de soutènement en pleine propriété, plus 293 en zone d'influence**
- **36 ponts et 7 murs de soutènement ont fait l'objet d'une inspection détaillée**
- **300 000 € affectés aux études (diagnostics, expertises et instrumentation des ouvrages d'art)**
- **4,9 M€ engagés pour des travaux de grosses réparations et de modernisation**
- **2,8 M€ engagés pour les travaux sur les ponts sensibles**

Le service Ponts, structures et ouvrages (PSO) assure, en collaboration avec les services territorialisés, la gestion du patrimoine ouvrages d'art du Département.

La gestion de ce patrimoine regroupe les missions de surveillance, d'entretien courant, d'études de réparation, de confortement ou de reconstruction des ouvrages déficients et de suivi des travaux.

■ Surveillance

240 000 € ont été affectés aux visites d'appuis immergés, inspections détaillées et mise à disposition de moyens d'accès (passerelles et nacelles de visite).

40 ponts, 1 mur de soutènement et 1 aqueduc ont été visités par des équipes d'hommes-grenouilles pour inspecter les parties situées sous l'eau et relever l'évolution du lit des cours d'eau de part et d'autre des ouvrages.

Un programme d'inspections détaillées permettant de dresser un constat exhaustif des dégradations des différentes parties d'ouvrages a été réalisé sur 36 ponts et 7 murs de soutènement.

Le suivi de l'instrumentation de l'ouvrage de la RD40b sur la Moselle canalisée à Marbache s'élève à 21 660 €. Cette surveillance permanente se justifie par la conception particulière de l'ouvrage et les risques liés de l'état des biellettes précontraintes qui en assurent sa stabilité.

■ Études

300 000 € ont été affectés aux études (hydrauliques, géotechniques, levers topographiques, études de réparation ou de reconstruction) et aux diagnostics, expertises et instrumentation des ouvrages d'art départementaux.

Dans les études engagées ou réalisées en 2021, on note en particulier :

- des études pour la reconstruction des ponts de Méreville (RD115b),
- des études pour la démolition du pont de Scarpone à Dieulouard (RD10),
- des études pour la réhabilitation du pont SNCF à Damelevières (RD110).

Diagnostics, expertises engagées ou réalisées en 2021 :

- recherche d'amiante dans plusieurs ouvrages voués à la démolition,
- suivi de l'instrumentation d'un mur de soutènement à Toul (RD400),
- instrumentation d'un ouvrage à Dommartin-lès-Toul (RD400).

■ Travaux

Entretien courant

Cela concerne toutes les opérations annuelles à réaliser pour un entretien normal des ouvrages (nettoyage des abouts, débouchage des fils d'eau et barbacanes, entretien des joints, entretien des garde-corps, etc.), des murs de soutènement et des petits aqueducs. Elles représentent 850 000 € en 2021.

Grosses réparations

Elles sont destinées à remettre partiellement ou totalement un ouvrage dans son état de service initial et à remplacer les pièces d'usure des ouvrages (joints, garde-corps, appareils d'appui, etc.). Les interventions ont consisté en des réfections d'étanchéité, des applications de résines sur les trottoirs, des créations ou des renouvellements de joints de chaussée, des remplacements de garde-corps, des interventions sur de petits aqueducs, des réfections de trottoirs, des réfections générales de maçonneries et de structures en béton, des confortements de murs de soutènement ou de talus, etc.

Parmi les opérations réalisées :

- reconstruction des superstructures du pont sur la Moselle à Chaudeney (RD77),
- renforcement structurel et remplacement des appareils d'appuis du pont sur la Moselle à Dieulouard (RD10),
- reconstruction des superstructures du pont sur la Moselle à Millery (RD40b),
- reconstruction des superstructures du pont sur le canal de la Marne au Rhin à Parroy (RD2),
- renforcement structurel des ouvrages sur la Moselle et la Moselle canalisée à Toul (RD400).

Modernisation

Les travaux de modernisation visent à améliorer le patrimoine ouvrages d'art, et concernent :

- la reconstruction de petits aqueducs, et la création de têtes d'aqueducs,
- les travaux d'élargissement (dalle générale, ouvrage accolé, prolongement),
- les travaux en rivière (création de radier, seuil, protection d'appuis),
- le renforcement de structure en vue de l'augmentation de sa capacité portante,
- la démolition/reconstruction d'ouvrages fortement dégradés.

Parmi les opérations significatives de 2021, on note en particulier :

- la démolition de l'ouvrage de Bréhain-la-Ville (RD27),
- la reconstruction d'un pont à Joppécourt (RD957),
- la reconstruction d'un mur à Sexey-aux-Forges (RD92).

Les travaux de grosses réparations et de modernisation engagés en 2021 ont représenté un montant de 4,5 M€.

Ponts sensibles

Les crédits pour la reconstruction du pont sur la Meurthe (RD116) ont été mobilisés pour un montant de 2,7 M€.

ZOOM ► Mobilisation pour la reconstruction du pont à Rosières-aux-Salines

Lire ce Zoom dans la partie « Solidarités territoriales / Aménagement / L'action des services territoriaux / Lunévillois » p.197.

Mobilité

Cette mission recouvre l'exploitation de l'infrastructure routière et les déplacements sur le réseau départemental afin de favoriser la mobilité et la sécurité des usagers, ainsi que le Parc départemental qui réalise des prestations de travaux publics et de maintenance mécanique.

Le Département participe aux diverses réflexions avec les principaux acteurs : autorités organisatrices de la mobilité, communautés de communes, conseil régional, syndicat mixte SCOT, en faveur d'une politique des mobilités partagée et cohérente pour faciliter les déplacements inter-modes des usagers.

Exploitation et déplacements sur le réseau routier

En chiffres

- **Instruction de 20 dossiers nécessitant une expertise technique et administrative sur la signalisation**
- **414 demandes de déviation ou restriction de circulation et 293 demandes de transport exceptionnel instruites**
- **92 avis et instruction sur les demandes de manifestations sportives ou culturelles**
- **3 audits de sécurité réalisés sur le réseau prioritaire**
- **3 924 tonnes de sel utilisées sur les routes départementales de novembre 2021 à mars 2022**
- **930 000 € pour l'acquisition de tracteurs, rabots, saleuses, petit matériel et centrale de production de saumure**

Le service Exploitation et déplacements assure la cohérence des actions liées à la mobilité sur l'ensemble du réseau routier départemental.

À ce titre, les interventions sur le réseau départemental et plus particulièrement sur la signalisation verticale et horizontale permettent de veiller au respect de la réglementation. Toutes les situations ou événements particuliers pouvant influer sur la fluidité du trafic sont instruits et réglés au préalable par le service.

■ Exploitation

Expertise technique et administrative

Les territoires s'appuient sur l'expertise du service Exploitation et déplacements qui donne un avis et propose des solutions adaptées au cas par cas sur le classement des voies et le respect de la réglementation en matière de signalisation verticale ou horizontale. En 2021, 20 dossiers ont été traités donnant lieu à des modifications ou des suppressions de prescription.

Manifestations, déviations et itinéraires de substitution

En 2021, le service Exploitation et déplacements a instruit 92 demandes de déviations ou de restrictions de circulation lors de manifestations sportives, culturelles ou militaires, qui transitent par l'intermédiaire de la Préfecture.

Transports exceptionnels

Les transporteurs spécialisés dans les convois exceptionnels font une demande de passage. Ces demandes sont filtrées par la direction départementale des territoires et envoyées aux principaux gestionnaires des routes.

En 2021, 334 demandes ont été instruites par le service qui traite les demandes dès réception, et au plus tard sous 72 heures, en liaison le cas échéant avec le service Ponts, structures et ouvrages de la Direction infrastructures et mobilité (DIM).

Suivi des chantiers, arrêtés de circulation

Les chantiers de courtes ou moyennes durées sont cadrés par des autorisations d'intervenir sur le trafic de la voie concernée. Le service émet un avis et entérine la demande en diffusant un arrêté de circulation temporaire ou permanent qui fixe les prescriptions de police. 393 arrêtés temporaires et 21 arrêtés permanents ont été pris en 2021.

Signalisation directionnelle

Les ensembles directionnels sont remplacés en fonction de leur état d'usure et de lisibilité. Dans ce cadre, 68 avis de conformité ont été formulés auprès des territoires.

Plans particuliers d'intervention

Le service participe aussi à l'élaboration de plans particuliers d'intervention au droit d'installations industrielles classées « Seveso » ou de lieux nécessitant des dispositifs d'alerte et de déploiement de moyens particuliers.

Un travail régulier en lien avec les services de la Préfecture est effectué pour compléter ou modifier les modalités à prendre en cas de sinistre.

■ Optimisation de l'usage de la route

Le service Exploitation et déplacements veille toute l'année, 24h/24, pour apporter une réponse adaptée aux circonstances exceptionnelles perturbant le réseau routier départemental. Sa mission s'exerce en collaborant avec les territoires mais surtout avec les services de sécurité civile et les forces de l'ordre.

Une salle opérationnelle
Les agents du service se relayent pour assurer une astreinte et pérenniser le fonctionnement d'une salle opérationnelle où sont regroupés les outils d'aide à la décision. Outre l'aspect météorologique prévisionnel, une main courante électronique permet de faciliter les recherches d'événements.

Viabilité hivernale
La viabilité hivernale (VH) est une activité saisonnière qui s'impose de fait au sein du service. Outre le fonctionnement de la veille et de la salle opérationnelle, le technicien chargé de coordonner cette mission organise les astreintes en fonction du Plan d'exécution de la viabilité hivernale (PEVH) et du Document d'organisation de la viabilité hivernale (DOVH).

Une carte dynamique des conditions de conduite visible sur le site internet du CD54 est mise à jour en fonction des remontées de terrain. Les engins de service hivernal sont géo-localisés de novembre à mars.

Le service assure aussi la constitution de marchés de traitement externalisés aux entreprises : un bilan de la VH est dressé au printemps et diffusé aux instances paritaires.

Alertes hivernales
Deux interventions quotidiennes sont assurées sur France Bleu Sud Lorraine pour informer de l'état des routes en période hivernale.

3 924 tonnes de sel ont été consommées au cours de l'hiver d'octobre 2021 à mars 2022 (baisse de 53% par rapport à 2020-2021).

Suivi et logistique du matériel au niveau du département
Le service gère les achats de matériel et prépare les commissions d'achats en liaison avec les Services territoriaux aménagement (STAM) et le Parc départemental. Les achats 2020 ont été faits par l'intermédiaire de marchés publics ou par commandes directes à l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

Le coût d'investissement pour l'année 2021 a été de 930 000 € répartis sur l'acquisition de tracteurs, rabots, saleuses, petit matériel et centrales de production de saumure.

■ Sécurité routière
La sécurité sur les routes départementales est le premier objectif, avant même la notion de niveaux de service. Pour accroître la sécurité des routes départementales et faire un bilan régulier des problèmes éventuels, des conventions d'échanges de données et d'accès aux données du « portail accident » sont passées avec l'État. Ces accès permettent en particulier l'exploitation des données validées et uniformes du nouveau système d'information « Traxy » déployé par l'État.

Le service Exploitation et déplacements participe aussi au déploiement des radars « autonomes » installés par l'État, y compris la pré-signalisation des itinéraires contrôlés.

Accidentologie
L'enregistrement des données et le suivi a concerné 17 accidents sur route départementale ayant occasionné 17 morts, hors agglomération. Une fiche de constat de l'infrastructure est remplie pour tout accident mortel avec la participation du territoire. Des statistiques sur les accidents corporels sont capitalisées à partir des messages fournis par le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et la Direction départementale des territoires (DDT) 54.

Audits de sécurité
Le service Exploitation et déplacements assure un « contrôle intégré » pour toutes les voies nouvelles ou aménagements d'ampleur modifiant l'infrastructure et les conditions de circulation. 3 inspections préalables à la mise en service ont été assurées en 2021.

■ Analyse et connaissance du trafic
Le service Exploitation et déplacements assure une présence régulière sur les routes départementales afin d'analyser le trafic. L'analyse statistique permet d'anticiper les problèmes de saturation du réseau et d'en déduire les actions à mener.

Le comptage routier se décline en trois catégories :

- Comptage annuel des sections sur le réseau routier départemental, avec 29 stations de comptage permanent et 501 points de comptage temporaires recensés tous les ans, 3 ans ou 5 ans en fonction de la hiérarchisation du réseau.
- Comptage ponctuel pour étude de carrefours, voies d'accès, études de bruit : les diverses études de trafic ponctuelles en 2021 ont nécessité la pose de 17 compteurs.
- Comptage en agglomération pour étude de sécurité en traverse dont les dossiers sont désormais traités au travers d'une prestation de Meurthe & Moselle Développement (MMD 54) : 17 dossiers en 2021.

Nouvelles mobilités

En 2021, plusieurs aires départementales de covoiturages ont fait l'objet d'études d'équipements et de services complémentaires. Deux aires sont particulièrement très utilisées au Nord et au Centre du Département. En effet, les aires situées à Bréhain-la-Ville et à Lesménils, sont des sites où la fréquentation journalière dépasse les capacités d'accueil existantes. Leurs situations routières leur confèrent une exposition idéale pour des usages de mobilités en forte croissance. La présence d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques augmente encore l'attractivité de ces stationnements. Deux autres études engagées en 2021 ont d'ailleurs permis de confirmer que cette offre de service de mobilité était devenue une attente des usagers.

Il existe aujourd'hui 14 bornes de recharges pour lesquelles le Département assure le fonctionnement et l'exploitation. La grille tarifaire, adoptée en juin 2021, permet aux usagers de véhicules électriques d'assurer leurs trajets quotidiens.

Dans ces deux domaines, le Département accompagne les collectivités dans leurs choix de mobilités adaptées aux usages de leurs territoires, participe aux comités techniques des intercommunalités et anime une dynamique de réseau pour une coordination des nouvelles offres de mobilités.

Ainsi, le service Nouvelles mobilités participe avec plusieurs intercommunalités, dont la Communauté de communes terres touloises (CC2T), à la création de nouvelles aires de covoiturages équipées de bornes de recharges. Il travaille également avec la Communauté de communes du Pays Haut Val Alzette (CCPHVA) pour l'organisation de l'intermodalité transfrontalière (aire de covoiturage, infrastructures routières, pistes cyclables), opère une veille technique et technologique pour les techniciens des territoires. Il contribue aussi, avec des partenaires institutionnels et des bureaux d'études, à la future organisation des mobilités à l'échelle de grands territoires comme par exemple, l'étude partenariale et multimodale Sud 54 avec l'État, la Région, la multipole Sud 54, la métropole du Grand Nancy, l'agence Scalen et le CEREMA ; ou encore le futur schéma départemental des infrastructures de recharges piloté par le syndicat d'électricité de Meurthe-et-Moselle.

Parc départemental

Le Parc départemental réalise des prestations de travaux publics et de maintenance mécanique à la demande des services du conseil départemental. Il dispose d'un budget annexe.

Il intervient pour le compte de(s) :

- 5 Services territoriaux aménagement (STAM),
- délégations ressources des directions de territoires,
- la Direction de la logistique (Dirlog) : service Équipements et déplacements,
- la Direction de l'immobilier (DIMMO),
- la Direction appui aux territoires et environnement (DATE) : Espaces naturels sensibles (ENS),
- la Direction infrastructures et mobilité (DIM) : services Études et travaux routiers et Ponts, structures et ouvrages.

Le mode d'intervention du Parc est proche de celui d'une entreprise : devis précédant la commande, gestion intégrée de l'exécution, constatation et facturation. Cette méthodologie s'appuie sur un suivi analytique des interventions et des achats.

Le Parc est organisé autour de deux pôles productifs :

- la section « Exploitation » composée de 20 agents assurant les opérations de travaux publics,
- la section « Atelier » composée de 15 agents réalisant les interventions de mécanique.

Ces deux pôles s'appuient sur :

- la section « Magasin » composée de 2 agents assurant la logistique des fournitures,
- le pôle en charge de la maintenance patrimoniale pour les bâtiments, espaces extérieurs et réseaux radio électroniques, composé de 2 agents,
- le pôle administratif et comptable composé de 6 agents gérant le suivi financier et analytique et la coordination avec les autres services.

■ Section exploitation

Enduits superficiels

Un train d'enduits superficiels est composé d'une équipe de 11 à 15 agents suivant la technique mise en œuvre.

Un important pool de matériels, propriété du Département, est mobilisé : 2 répandeuses à émulsion de 6 000 litres ; 4 à 5 camions gravillonneurs ; 1 camion gravillonneur équipé d'une balayeuse portée ; 1 porte-char ; 1 pelle mécanique ; 2 fourgons, 1 compacteur et 1 balayeuse sont loués.

Bilan 2021	
Nombre d'heures-agents	5 671 heures
Nombre de chantiers	55
Nombre de mètres carré mis en œuvre	580 720 m²
Quantité de liant	1 064 tonnes
Chiffre d'affaires	2 045 359 €

Le point à temps automatique

Le point à temps automatique est un engin spécialisé pour la réalisation de protections localisées de chaussée. Il peut également être utilisé pour la réalisation d'enduits sur des sections complètes de route de petites surfaces.

Deux agents manœuvrent cet engin, accompagnés par une équipe de signalisation des STAM concernés. Il est utilisé sur l'ensemble du département.

Bilan 2021	
Nombre d'heures-agents	1 013 heures
Nombre de mètre carré mis en œuvre	96 543 m^2
Quantité liant	155 tonnes
Nombre jours d'intervention	43 jours
Chiffre d'affaires	248 306 €

Signalisation horizontale

Le Parc est équipé de 4 engins de marquage, dont 2 machines autoportées et un camion applicateur, ainsi que d'un fourgon de pré-marquage. Sont mis en œuvre de la peinture à l'eau et de la peinture solvantée non nocive ainsi que, manuellement, de l'enduit à froid ou des flèches préfabriquées.

Le Parc effectue le renouvellement d'entretien de la signalisation horizontale sur l'ensemble du département. Pour les chantiers neufs après travaux de la couche de renouvellement, le Parc intervient ponctuellement et particulièrement sur le territoire du Lunévillois.

Bilan 2021	
Nombre d'heures-agents	6 878 heures
Km de routes mis en œuvre :	
- structurant	*539 km*
- principal	*299 km*
- local	*568 km*
Chiffre d'affaires	1 061 570 €

Glissières

Le Parc effectue la pose de glissières de sécurité métalliques ou mixtes métal et bois sur l'ensemble des routes départementales. Les chantiers concernent les reprises suite à dommages (accidents) ou à modification d'ouvrages et des opérations neuves, notamment la protection des alignements d'arbres remarquables. Des déposes de glissières bois obsolètes sans remplacement sont aussi au programme.

Bilan 2021	
Nombre d'heures-agents	8 283 heures
Chiffre d'affaires	578 671 €

Dépendances vertes et travaux divers

À la demande des STAM, le Parc effectue, principalement hors période estivale, divers travaux sur les dépendances vertes des routes départementales : entretien des bordures boisées, élagage à la nacelle, abattage et dessouchage, fossés et reprise de talus, débroussaillage. Le Parc peut également être sollicité pour divers travaux de génie civil, d'entretien d'ouvrage d'art, de pose ou dépose de signalisation verticale, de clôtures, etc.

Compte tenu de la disponibilité et des distances, ces activités sont ciblées en priorité sur les territoires du sud du département.

Bilan 2021	
Nombre d'heures-agents	4 970 heures
Chiffre d'affaires	331 505 €

Viabilité hivernale

Le Parc intervient sur 4 circuits de viabilité hivernale : 3 pour Terres de Lorraine et 1 pour le Lunévillois. Les interventions sont déclenchées par les responsables des STAM concernés. Elles sont réalisées dans le cadre du Document d'organisation de la viabilité hivernale (DOVH) et en application des Plans d'exploitation de la viabilité hivernale (PEVH) de chaque STAM et du Parc. 9 agents sont ainsi mis en astreinte chaque semaine, de mi-novembre à mi-mars.

Bilan 2021	
Nombre d'heures-agents	954 heures
Nombre d'intervention	39 sorties
Chiffre d'affaires	237 119 €

■ Section atelier

La section atelier est composée de 15 agents.

Trois ateliers sont utilisés :

- un atelier spécialisé poids lourds (PL) et engins à Tomblaine,
- un atelier spécialisé véhicules légers (VL) et véhicules utilitaires (VU) à Tomblaine,
- un atelier polyvalent à Briey.

Sont réalisées des interventions de maintenance et réparations mécaniques sur l'ensemble des véhicules et engins liés à la route et mis à disposition des STAM, ainsi que sur une partie des VL de la collectivité pour le compte de la Direction de la logistique (Dirlog). En effet, depuis l'étude de compétitivité réalisée en 2016, les véhicules basés à plus de 35 minutes du Parc de Tomblaine (nord et extrême est du département) sont entretenus par des garages privés.

L'atelier intervient également en appui technique de la DIM dans la gestion de flotte des engins mis à disposition des STAM.

Bilan 2021	
Nombre d'heures-agents	6 840 heures
Nombre d'ordres de réparations	1 430
Chiffre d'affaires	1 543 670 €

■ Section magasin

Le magasin approvisionne les deux sections de production. En particulier, il commande et stocke les pièces mécaniques nécessaires aux interventions de l'atelier impliquant une forte réactivité, d'où un nombre de commandes important et des livraisons plus que quotidiennes. Pour l'exploitation, il gère les stocks de matériaux et produits non mis en œuvre directement (sel de déneigement). Il centralise l'achat et la planification du transport de sel de déneigement pour les 5 STAM.

Bilan 2021	
Nombre de commandes	3 143
Valeur du stock au 31/12	404 018 €
Vente matériaux : carburants - sel / transport sel	453 204 €

■ Pôle administratif et comptable du parc

Le pôle administratif et comptable du Parc assure le suivi et la gestion du budget annexe dédié au Parc départemental, du compte administratif et du compte de fonctionnement où le volet recettes est couvert entièrement par la facturation de ses prestations. Les divers achats de fournitures et les services commandés pour l'exécution des prestations nécessitent la préparation de marchés publics spécifiques.

Bilan 2021	
Nombre de marchés gérés par le Parc *dont notifiés en 2021*	15 *5*
Nombre de liquidations de dépenses	1 568
Nombre de facturations	934

Pôle administratif et comptable

▶ En chiffres

- **80 marchés**
- **588 liquidations comptables dépenses et recettes (y compris RDHD et nouvelles mobilités)**
- **1 190 ordres de service et bons de commande**

Le pôle Administratif et comptable de la direction Infrastructures et mobilité s'articule autour de 2 missions pour l'ensemble des services de la direction, hors Parc départemental : la gestion des marchés publics et la gestion financière. Il gère le suivi administratif et comptable des marchés, assure le suivi des budgets des routes, ouvrages d'art, grands travaux, exploitation et déplacements, nouvelles mobilités et procède à son exécution comptable. Il assure également le suivi du budget annexe du Réseau départemental hauts débits (RDHD).

Développement numérique

Réseau départemental à haut débit

Le Département et la société Memonet, titulaire du contrat de partenariat pour la construction et l'exploitation d'un réseau à haut débit, répondent à l'augmentation constante de la demande d'accès à internet par deux moyens techniques :

- un réseau grand public hertzien basé sur la technologie WiFiMax, afin de combler les zones blanches ADSL,
- un réseau de fibre optique à Très haut débit (THD) destiné aux professionnels et utilisé comme colonne vertébrale pour véhiculer le trafic.

▶ En chiffres

- **148 M€ : coût du projet en investissement, exploitation, maintenance et financement sur 24 ans**
- **916 km de réseau optique (linéaire de fourreaux)**
- **Plus de 1 233 km de câble optique**
- **1 100 chambres, dont 783 équipées de boîtes d'épissures**
- **16 634 km de fibre optique activée**
- **Plus de 500 sites desservis par la fibre, dont 320 activés :**
  - **une centaine d'établissements d'enseignement dont la totalité des collèges du département**
  - **15 établissements de santé**
  - **43 sites d'opérateurs**
  - **125 entreprises raccordées**
  - **67 bâtiments du conseil départemental**
  - **2 réseaux câblés**
  - **93 zones d'activités économiques**
- **235 stations WiFiMax ouvertes, dont 146 MIMO à 20 mégabits/seconde (Mbps) et 89 à 6 ou 10 Mbps**
- **1 995 abonnés répartis sur 168 communes au 31/12/2021**
- **807 animations numériques réalisées au 31/12/2021**

■ Le réseau WiFiMax grand public

Le réseau WiFiMax, crée depuis 12 ans, a permis d'organiser une architecture provisoire pour l'amélioration de la qualité de couverture des communes situées en zone blanche. Aujourd'hui, les 235 stations WiFiMax en service structurent le réseau meurthe-et-mosellan, qui est devenu le 1er réseau hertzien de France en nombre de stations.

Les réseaux de télécommunications évoluent et s'adaptent sans cesse aux innovations, mais surtout aux usages. Le flux de consommation des abonnés au réseau départemental est ainsi en constante augmentation, et il est devenu un des plus élevés de France : 5,6 gigaoctets (Go) par foyer par 24h. Ainsi, la capacité du cœur du réseau a été portée à 10 Go en raison de la forte consommation des abonnés en bande passante.

Avec le déploiement de la fibre optique par Losange (concessionnaire de la région Grand Est) depuis 2017, on observe une migration technologique des abonnés WifiMax vers la fibre. Ainsi, le Département a choisi de ne plus maintenir en activité les stations dépourvues d'abonnés. L'année 2021 a montré une accélération du report d'abonnements : 178 stations en service comptabilisées au 31 décembre.

■ Le réseau fibre optique destiné aux professionnels

La connexion des entreprises par fibre optique est prioritaire afin de leur permettre de développer leurs activités et d'améliorer leur productivité. Le réseau fibre optique, utilisé par 20 opérateurs, dessert plus de 500 sites et bâtiments, dont 320 activités : collèges, lycées, hôpitaux, centres de recherche, bâtiments du Département, entreprises, infrastructures de télécommunication, etc.

30 sites supplémentaires ont été raccordés en 2021 (entreprises-opérateurs).

ZOOM ▶ Évolution du déploiement de la fibre optique pour tous

La Meurthe-et-Moselle est l'un des 7 départements ayant décidé de s'associer à la région Grand Est pour déployer la fibre optique à tous les usagers. C'est le FTTH : Fiber to the home. Fort d'1 million de prises, d'un coût de 1,5 milliard d'euros financés à 85% par l'opérateur privé, le projet THD Grand Est est le plus important de France. Échéance : premier semestre 2023. Les réseaux publics existants s'articulent et se complètent. Au 31 décembre 2021, l'opérateur Losange, concessionnaire régional, a utilisé 710 km de fibre optique départementale pour activer les 36 Nœuds de raccordements optiques (NRO) du futur réseau. Losange a également loué 316 km de gaines techniques afin de « fibrer » différents sites.

L'existence de l'artère numérique départementale, conçue dès l'origine pour irriguer les territoires en fibre optique, a permis à la Meurthe-et-Moselle de bénéficier de 80% des raccordements du Grand Est dès 2018.

Le niveau de déploiement de la fibre en Meurthe-et-Moselle représente au 31 décembre 2021 plus de 135 000 prises construites, dont plus de 129 000 commercialisables.

■ La téléphonie mobile

Depuis 2018, une nouvelle organisation de travail souhaitée par l'État a vu le jour. Appelée *New Deal*, elle responsabilise les 4 opérateurs historiques de téléphonie mobile dans le but d'accélérer la résorption des zones non couvertes sur les territoires. La totalité des communes retenues (au nombre de 15 prioritaires depuis 2018) dans le cadre de ce programme d'État sont depuis 2021 couvertes par l'ensemble des opérateurs.

La gouvernance départementale de ce dispositif est assurée par une équipe projet composée de l'État, du Département et de l'Association des maires (ADM) 54. Son rôle est de définir, chaque année, la liste des communes prioritaires après des études précises dites de couverture, de suivre le déploiement, et de venir en appui technique aux communes. À travers ce dispositif qui s'étalera jusqu'en 2025, 9 communes ont été retenues en 2021 pour bénéficier d'une couverture mobile complète dans les deux années à venir (délai légal fixé aux opérateurs).

■ Un réseau au service des usages numériques

Le Département favorise le développement des usages en lien avec ses partenaires pour lutter contre la fracture numérique. L'accent est mis sur les personnes âgées, les personnes handicapées, les publics à faible revenu, les collégiens, le grand public, par le biais d'initiatives communales ou intercommunales (espaces publics numériques, etc.).

Pour répondre aux enjeux de la dématérialisation des services publics et de la fracture numérique, le Département crée et collabore avec des groupes de réflexion à ce sujet suite à un rapport de stagiaires de l'Institut national des études territoriales (INET), pour poursuivre sa réflexion prospective dans le domaine numérique.

Dans le cadre de la promotion de la culture numérique, le Département a participé à de nombreux webinaires et parfois à des séminaires pour approfondir les liens de réseaux : Les interconnectés, 360 Grand Est, Grand Est Numérique, Multipole SCOT Sud Lorraine et tiers lieux, métiers du numérique, réseaux d'accès aux droits et d'inclusion numérique, salon e-santé, la Fabrique des possibles, etc.

La crise sanitaire a demandé une adaptation de l'offre d'animations numériques tant en termes techniques (mode hybride) qu'en termes thématiques (*fake news*, identité numérique, sobriété numérique, etc.), en complément des thèmes déjà existants (cyber sécurité, réseaux sociaux, veille, etc.). Un animateur numérique recruté en service civique a donc poursuivi la réalisation d'animations, portant à 807 le nombre total d'animations menées depuis le lancement de l'action fin 2011.

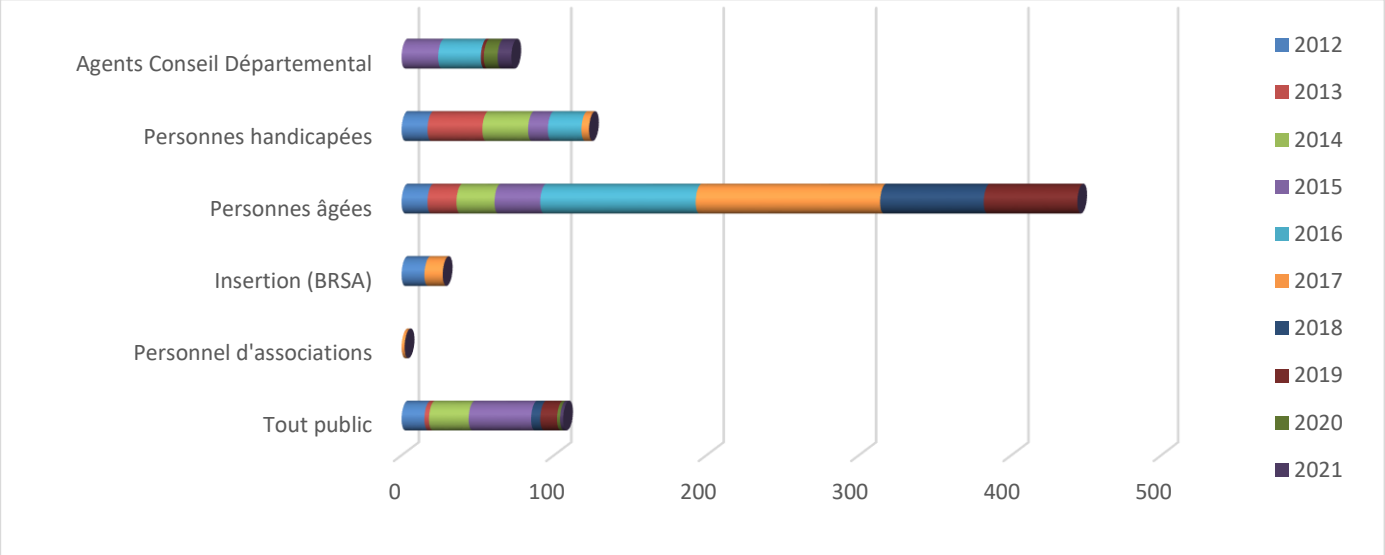

ZOOM ► Stratégie numérique départementale

Le monde numérique est une réalité complexe et très évolutive. La crise sanitaire a révélé toute l'utilité de l'usage numérique pour maintenir le lien social mais a aussi montré l'intensification du fossé numérique existant dans notre société. Suite au rapport des stagiaires de l'INET accueillis, le Département a lancé un travail de co-construction avec ses services (central et territoires) pour approfondir l'élaboration de la réflexion stratégique départementale dans la lutte contre la fracture numérique et la prise en considération des différents enjeux liés à la dématérialisation.

L'ACTION DES SERVICES TERRITORIAUX

LONGWY

Le Service territorial aménagement (STAM) est composé de 26 professionnel.le.s basé.e.s à Longuyon pour la partie administrative (7 agents), au centre d'exploitation de Longuyon (10 agents) et au centre d'exploitation de Villers-la-Chèvre (9 agents).

■ Réseau routier et ouvrages d'art

▶ En chiffres

- **364 km de routes départementales**
- **81 ouvrages d'art**
- **65 murs de soutènement**
- **En fonctionnement (entretien routier, ouvrages d'art, viabilité hivernale) :**
  - **ouvrages d'art : 108 282 €**
  - **routes : 627 771 €**
  - **viabilité hivernale : 406 650 €**
- **En investissement :**
  - **ouvrages d'art : 803 488 €**
  - **routes : 2 649 870 €**

■ Gestion administrative du domaine routier

2 007 actes administratifs et techniques ont été reçus :

- 850 ont donné lieu à réponse, dont :
  - 413 déclarations de travaux, déclarations d'intentions de commencement de travaux ou autorisations temporaires d'utilisation,
  - 195 permissions de voirie,
  - 76 arrêtés de circulation,
  - 69 avis d'urbanisme ou avis sur permis de construire,
  - 3 conventions,
  - 94 déclarations de travaux établies pour le compte du service territorial Aménagement.
- 1 157 ont été étudiés, mais n'ont pas donné lieu à réponse.

■ Viabilité hivernale

La viabilité hivernale est gérée par le Plan d'exécution de la viabilité hivernale (PEVH) qui précise les éléments nécessaires à l'application du Document d'organisation de la viabilité hivernale (DOVH).

Pour le territoire de Longwy, 117 km sont classés en traitement structurant (N1) avec une intervention 24h/24h dans le cas de conditions exceptionnelles. 103 km sont classés en réseau principal (N2) et 143 km en réseau local traité (N3). 55 km ne sont pas traités (N4). La viabilité hivernale est articulée autour de 6 circuits de traitements, dont 4 sont assurés par des entreprises.

ZOOM ▶ Chantier sur la RD 27 : démolition de l'ouvrage de Bréhain-la-Ville

Le conseil départemental poursuit sa démarche de démolition des ouvrages aujourd'hui inutiles et couteux en entretien sur la voie ferrée désaffectée reliant Micheville à Valleroy.

Depuis 2019, 5 ouvrages sur cette ligne ont été démolis : à Sancy, Tucquegnieux, Serrouville, et Tiercelet (2 ouvrages). En 2021, le pont SNCF situé sur la Route départementale (RD) 27 à Bréhain-la-Ville a été démoli. Cet ouvrage de gabarit réduit a laissé place à une route recalibrée à 5,50 m de largeur, permettant ainsi la circulation bidirectionnelle.

Les travaux de démolition ont été réalisés par l'entreprise Brabant pour ce qui concerne la démolition et par l'entreprise Eurovia pour les travaux de voirie.

Montant total : 92 000 €.

BRIEY

▶ En chiffres

- **38 agents, dont :**
  - **28 affectés à l'exploitation, répartis sur 3 centres d'exploitation : Audun-le-Roman, Briey et Conflans-en-Jarnisy**
  - **10 affectés au STAM (MDD), dont 1 apprenti**
- **Plus de 5,26 M€ de budget : 1,12 M€ en fonctionnement et 4,14 M€ en investissement**

Le Service territorial aménagement (STAM) est basé à la Maison du Département (MDD) à Homécourt.

■ Réseau routier et ouvrages d'art

▶ En chiffres

- **484 km de routes départementales**
- **128 ouvrages d'art**
- **10 murs de soutènement**
- **8 645 arbres sur le réseau routier**
- **7 circuits de viabilité hivernale**

Routes

Le patrimoine routier s'étend sur 484 km, répartis de la façon suivante :

- 159 km de réseau structurant,
- 119 km de réseau principal,
- 206 km de réseau local.

Les crédits affectés aux routes s'élèvent à 3 312 983 € en investissement et 346 362 € en fonctionnement (entretien courant).

ZOOM ▶ Création du giratoire de Beuvillers

La Route départementale (RD) 906 fait partie du réseau structurant le plus circulé du territoire (14 000 véhicules/jour), notamment en raison des frontaliers rejoignant le Luxembourg via la A30-RN 52. La RD16, elle, qui mène à Serrouville est classée dans le réseau local (1 600 véhicules/jour). Le carrefour de ces deux départementales a ainsi été identifié comme un carrefour accidentogène du fait des trafics déséquilibrés sur les deux axes routiers et des difficultés d'insertion sur l'axe structurant aux heures de pointe.

Pour résorber ces problèmes, le Département a donc aménagé ce carrefour en 2021 en créant un giratoire pour limiter les vitesses et favoriser les mouvements tournants en toute sécurité. Cette opération, inscrite au Plan de modernisation et de sécurité routière, a été réalisée par la société Eurovia pour un coût de 436 500 €.

Ouvrages d'art

L'entretien courant des ouvrages d'art est réalisé par les agents d'exploitation du STAM : fauchages des abords, nettoyage des fils d'eau, peinture, etc. Le coût de l'entretien programmé confié à des entreprises spécialisées s'est élevé à 831 515 € en travaux de grosses réparations et de modernisation et à 76 544 € en travaux d'entretien.

■ Gestion administrative du domaine public

La gestion administrative du domaine routier départemental, qui nécessite des visites systématiques sur le terrain, a donné lieu à l'instruction de 1 159 actes en 2021 : avis d'urbanisme, travaux urgents, permissions de voirie, permis de construire, demandes de renseignements, arrêtés de circulation, conventions, dossiers d'accidents, etc.

■ Viabilité hivernale

La viabilité hivernale est gérée par le Plan d'exécution de la viabilité hivernale (PEVH) qui précise les éléments nécessaires à l'application du Document d'organisation de la viabilité hivernale (DOVH).

Sur le territoire de Briey, 159 km sont classés en traitement structurant (N1) avec une intervention 24h/24h dans le cas de conditions exceptionnelles. 119 km sont classés en réseau principal (N2) et 206 km en réseau local (N3), dont 79 km ne sont pas traités (N4). La viabilité hivernale est articulée autour de 7 circuits de traitement, dont 5 sont assurés par des entreprises.

VAL DE LORRAINE

Le service territorial Aménagement (STAM) du Val de Lorraine, en charge de la gestion du domaine public routier et des Espaces naturels sensibles (ENS), est basé à Pont-à-Mousson. Les services sont composés d'un responsable (ingénieur), 4 techniciens, 3 assistants, 1 comptable, 1 secrétaire et 30 agents répartis dans chacun des 4 centres d'exploitation : Pont-à-Mousson, Thiaucourt, Nomeny et Champigneulles.

En chiffres

- **626 km de routes départementales**
- **148 ouvrages d'art**
- **28 murs de soutènement**
- **Investissement : 2 550 852 € pour le domaine routier, 691 936,18 € pour les Ouvrages d'art (OA)**
- **Fonctionnement : 868 268,12 € pour le domaine routier, 140 448,52 € pour les OA**

■ Réseau routier et ouvrages d'art

Le territoire est divisé en deux secteurs :

- Le secteur sud s'étend sur 2 communautés de communes. Il comprend un linéaire de 318 km de Routes départementales (RD) traversant 55 communes, dont 2 de plus de 6 000 habitants et des infrastructures routières (17 giratoires, 4 échangeurs autoroutiers, 80 ponts),
- Le secteur nord s'étend sur 2 communautés de communes et comprend un linéaire de 308 km de routes départementales traversant 63 communes et des infrastructures routières (12 giratoires, 68 ponts).

La maintenance des chaussées et des ouvrages d'art permet l'amélioration du réseau, son adaptation au trafic et son maintien en état pour offrir aux usagers les meilleures conditions possibles de confort et de sécurité. Les grosses réparations ont pour objectif d'assurer la remise en état des chaussées pour prolonger leur durée de vie et redonner une sécurité et un confort à l'usager.

Travaux importants réalisés

- RD 40b Belleville : réalisation d'enrobé avec des matériaux recyclés.
- OA D40.035 Bouxières-aux-Dames/Champigneulles : réalisation de l'étanchéité du tablier sous chaussée et remplacement des joints de dilatation.
- OA D10.035, pont sur la Moselle naturelle à Dieulouard : l'opération a consisté à renforcer la superstructure en sous face du tablier par l'application de lamelles carbone et injection de fissure tout en relevant le tablier de 5 cm.
- RD 120, liaison multifonction entre Atton et l'entrée de Pont-à-Mousson : l'opération a permis lors du renouvellement de la couche de roulement de renforcer le cheminement piétonnier existant et conventionné en réalisant une surlargeur de 2 m en enrobés sur 700 m.

6 agents d'exploitation ont réalisé 4 397 m² de réparations sur revêtements de chaussée avec le blow-patcher en 33 jours de mise à disposition de ce moyen mutualisé : 957 pièces nécessitant l'emploi de 143 tonnes de granulats et 24 tonnes d'émulsion.

Viabilité hivernale

114 sorties de traitement ont été menées par 6 équipages du service exploitation avec 1 092 tonnes de sel répandu. Ils se sont relayés pour garantir aux usagers un service public de qualité, suivant les niveaux de service affichés par le Département. 99 patrouilles de surveillance ont été effectuées par les responsables d'interventions.

Veille qualifiée

131 sorties ont été effectuées au cours de l'année 2021 pour des chutes de branches ou d'arbres sur chaussée (58), accidents de la circulation (24), enlèvements d'animaux morts (20), etc. 594 heures au total y ont été consacrées.

Gestion administrative du domaine routier

872 actes administratifs ont été délivrés :

- 292 permissions de voiries,
- 233 avis urbanisme,
- 88 arrêtés de circulation,
- 259 actes divers.

TERRES DE LORRAINE

Le Service territorial aménagement (STAM) est composé de 56 agents. Ils sont répartis à la Maison du Département (MDD) à Écrouves, à l'antenne de Vézelise et dans les 4 centres d'exploitation du territoire.

■ Réseau routier et ouvrages d'art

▶ En chiffres

- **821 km de routes départementales**
- **253 ouvrages d'art**
- **148 murs de soutènement**
- **Investissement : 5 931 405 €**
- **Fonctionnement :1 743 077 €**

Entretien routier courant

En 2021, les équipes du territoire se sont mobilisées autour d'actions telles que :

- 982 hectares de fauchage, d'accotements et de dépendance.
- 10 opérations de renouvellement de la couche de roulement en accompagnement de travaux communaux pour une surface de 36 800 m², un linéaire de 5 737 m et un montant de 740 797 €.
- 16 opérations de renouvellement de la couche de roulement pour une surface de 57 731 m², un linéaire de 8 454 m et un montant de 1 462 710 €.
- 16 opérations de réparations ponctuelles de chaussée pour une surface de 18 804 m² et un montant de 590 261 €.
- 25 opérations de mise en œuvre d'enduit superficiel pour une surface de 234 486 m², un linéaire de 36 981 m et un montant de 1 018 017 €.
- 8 opérations de création ou de remplacement de glissières de sécurité pour un linéaire de 8 850 ml et un montant de 241 610 €.
- 13 opérations de grosses réparations d'ouvrages d'art pour un montant de 1 551 472 €.
- 5 opérations de modernisation d'ouvrages d'art pour un montant de 232 685 €.

■ Viabilité hivernale

- 805 km de routes traitées.
- 10 circuits de déneigement.
- 730 heures d'interventions de patrouillage.
- 1 310 heures d'interventions de salage.
- 1 916 tonnes de sel.
- 20 m^3 de saumure.

■ Gestion administrative du réseau

La gestion administrative du domaine routier, nécessitant des déplacements systématiques sur le terrain, a donné lieu à 823 actes administratifs en 2021, soit :

- 238 avis d'urbanisme.
- 165 permissions de voirie.
- 134 arrêtés de circulation.
- 125 courriers.
- 100 autorisations de voirie.
- 45 arrêtés d'alignement.
- 12 conventions techniques et financières.

ZOOM ▶ Réparation de l'ouvrage de franchissement de la Moselle à Chaudeney-sur-Moselle

Des travaux de reconstruction des superstructures du pont de franchissement de la Moselle à Chaudeney d'une longueur de 125 mètres ont été réalisés de mai à août 2021, nécessitant la fermeture de la RD77 pendant toute la durée des travaux.

Les visites et inspections détaillées de l'ouvrage ont permis de relever de nombreux défauts sur les superstructures, notamment des défauts d'étanchéité, très dommageables à la pérennité de la structure.

Les travaux ont nécessité de mettre à nu le tablier, de remplacer les joints de dilatation, de reconstruire les trottoirs, de mettre en œuvre une nouvelle étanchéité et de finir par l'application de la couche de roulement.

Il a également été procédé au remplacement des garde-corps de l'ouvrage et des glissières de sécurité de part et d'autre de celui-ci pour assurer la sécurité des usagers.

Le coût global de l'opération s'élève à 678 000 € TTC.

LUNÉVILLOIS

▶ En chiffres

- **940 km de routes départementales**
- **379 ouvrages d'art**
- **101 ouvrages de soutènement**
- **104 585 m² de tapis d'enrobés, rechargement, grosses réparations**
- **180 315 m² d'enduits superficiels**
- **61 agents**
- **4 centres d'exploitation : Lunéville, Baccarat, Blâmont et Virecourt**

	Routes départementales	Ouvrages d'art	TOTAL
INVESTISSEMENT	3 701 386,44 €	925 205,44 €	4 626 591,88 €
FONCTIONNEMENT	1 400 872,97 €	153 682,19 €	1 554 555,16 €

■ Réseau routier et ouvrages d'art

La maintenance des chaussées permet l'amélioration du réseau, son adaptation au trafic et son maintien en état pour offrir aux usagers les meilleures conditions possibles de confort et de sécurité. Pour cela, des auscultations de la chaussée sont réalisées tous les ans.

Les grosses réparations ont pour objectif d'assurer la remise en état des chaussées afin de prolonger leur durée de vie et de redonner une sécurité et un confort à l'usager. Ces techniques consistent à conforter la structure par renouvellement de la couche de roulement en matériaux bitumineux, enrobés à froid ou enduits superficiels dès lors que cela permet une imperméabilisation de la chaussée ainsi qu'une amélioration de l'adhérence.

Les déformations importantes et défaillances structurelles nécessitent des travaux de grosses réparations avec des purges ou des travaux de rechargement structurel.

■ Viabilité hivernale

Le réseau traité selon les priorités fixées pour assurer la viabilité hivernale mobilise 45 agents pendant 4 mois pour intervenir sur 10 circuits de déneigement répartis sur le territoire : 8 assurés en régie, 1 par le Parc départemental et 1 circuit externalisé auprès d'une entreprise. La surveillance du réseau et la coordination mobilise chaque semaine 1 cadre et 2 responsables d'intervention.

La viabilité hivernale a nécessité :

- 1 010 heures d'interventions en patrouillage (645 heures en 2020/2021).
- 3 710 heures d'interventions pour le salage par les agents, dont 3 400 heures en régie (1 126 heures en 2020/2021), 225 heures pour le Parc (52 heures en 2020/2021) et 85 heures d'interventions par une entreprise.
- Parc : 300 tonnes de sel et 80 m^3 de saumure (94 tonnes de sel et 19 m^3 de saumure en 2020/2021).
- Régie : 2 100 tonnes de sel et 240 m^3 de saumure (576 tonnes de sel et 6 m^3 de saumure en 2020/2021).
- Entreprise : 150 tonnes de sel (50 tonnes en 2020/2021).

■ Gestion administrative du domaine routier

Le Département est sollicité en qualité de gestionnaire de voirie pour toute une série d'actes dits de Gestion du domaine public (GDP) afin qu'il autorise (ou non) les interventions de concessionnaires, particuliers, entreprises, etc.

Ces actes sont instruits depuis 2017 via un nouveau module du Système d'information routier (SIR) permettant une homogénéisation des modalités d'instruction sur l'ensemble des territoires et du suivi de ces actes.

En 2021, il a permis l'instruction de 479 actes accordés, dont 378 permissions de voirie, 56 opérateurs privés et 45 arrêtés d'alignement.

ZOOM ▶ Mobilisation pour la reconstruction du pont à Rosières-aux-Salines

Les diverses inspections réalisées ces dernières années avaient mis en évidence de nombreuses pathologies. Par ailleurs, le pont disposait de trottoirs très étroits ne répondant pas aux normes en vigueur notamment pour les personnes à mobilité réduite. Enfin, les travaux de confortement des piles en rivière réalisés dans les années 1990 n'étaient pas satisfaisants en termes d'écoulement hydraulique.

Le chantier de reconstruction du pont de Rosières-aux-Salines a fortement mobilisé les équipes du Service territorial aménagement (STAM) du Lunévillois en 2021.

En amont du projet, les équipes de l'ingénierie ont été sollicitées pour trouver avec la commune une solution alternative à coût maitrisée permettant de réduire l'impact de la déviation pour les usagers du secteur. Les

équipes du STAM ont ainsi établi un programme de remise en état et de sécurisation du chemin communal de Neufcours réduisant le temps de trajet d'environ 20 min par rapport à la déviation sur le réseau départemental.

Les travaux ont été réalisés conjointement par les équipes de l'exploitation du STAM (élagage, nettoyage des ouvrages, mise en place de la signalisation), par celles du Parc (pose de dispositifs de protection) et par les entreprises titulaires de marchés départementaux (remise en état de la chaussée).

Pendant les travaux, les équipes de l'exploitation du STAM ont assuré la surveillance et la maintenance des dispositifs de sécurité et notamment des feux de circulation permettant le passage des ponts assez étroits sur le chemin communal. Des tournées hebdomadaires ont été organisées afin de parer aux dégradations et pannes éventuelles qui sont restées, heureusement, assez limitées. La commune a également assuré une surveillance du site par le passage régulier de la police municipale et des équipes des services techniques.

Le nouvel ouvrage n'est plus constitué que de 3 travées (contre 9 auparavant) avec seulement 2 appuis en rivière permettant d'assurer un meilleur écoulement hydraulique de la Meurthe. Il est fondé sur des pieux en béton armé et son tablier est constitué de 4 poutres caissons métalliques servant d'appuis à une dalle en béton armé. Le nouveau pont offre un profil en travers plus confortable avec une voie sécurisée entièrement dédiée aux mobilités alternatives. Il est calculé pour une durée de vie de 100 ans.

Cette mobilisation et cette belle coordination entre les services centraux, ceux du territoire et de la commune de Rosières-aux-Salines a contribué à la bonne réalisation du chantier, entièrement financé par le Département, en minimisant la gêne causée aux usagers.

GRAND NANCY

Depuis le 1er janvier 2017, l'entretien des routes départementales sur ce territoire a été transféré à la métropole du Grand Nancy.

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

- TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- PATRIMOINE NATUREL ET CITÉ DES PAYSAGES
- INGÉNIERIE TERRITORIALE ET ASSISTANCE TECHNIQUE
- AMÉNAGEMENT FONCIER & URBANISME

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Alimentation, bien-être, facture énergétique, déplacements, espaces naturels, agricoles et urbains, la transition écologique touche à tous les aspects de la vie quotidienne des Meurthe-et-Mosellans.

Elle est une priorité pour le conseil départemental : toutes les politiques publiques sont concernées et ses équipes s'efforcent quotidiennement de changer leur regard et leurs pratiques.

La transition écologique est à envisager de manière transversale : si elle est pilotée par la Direction appui aux territoires et environnement (DATE), le travail se fait en étroite collaboration avec l'ensemble des directions et organismes dépendants du Département de Meurthe-et-Moselle.

En chiffres

- **11 collectivités accompagnées dans le cadre d'une procédure foncière**
- **164 sites Espaces naturels sensibles répertoriés ; dont 84 bénéficient d'un projet de préservation et d'ouverture au public**
- **3 378 km d'itinéraires de randonnée**
- **90 parcours vélo/VTT, pédestre et équestre proposés dans l'application Balades 54**
- **Un peu plus de 12 000 personnes ont bénéficié des activités de la Cité des Paysages sur toute la Meurthe-et-Moselle**
- **31 établissements (collèges, maisons de retraite, maisons d'enfants, …) accompagnés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire**

SOMMAIRE

Transition écologique p.201

Patrimoine naturel et Cité des Paysages p.204

Aménagement foncier et urbanisme p.207

Ingénierie territoriale et assistance technique p.209

L'action des services territoriaux p.210

Transition écologique

L'alimentation

Au regard des enjeux sociaux, environnementaux et économiques de l'alimentation de demain, le développement d'une alimentation durable en Meurthe-et-Moselle est un axe de travail important de la mission Transition écologique.

Promotion de l'émergence de boucles alimentaires vertueuses sur le territoire

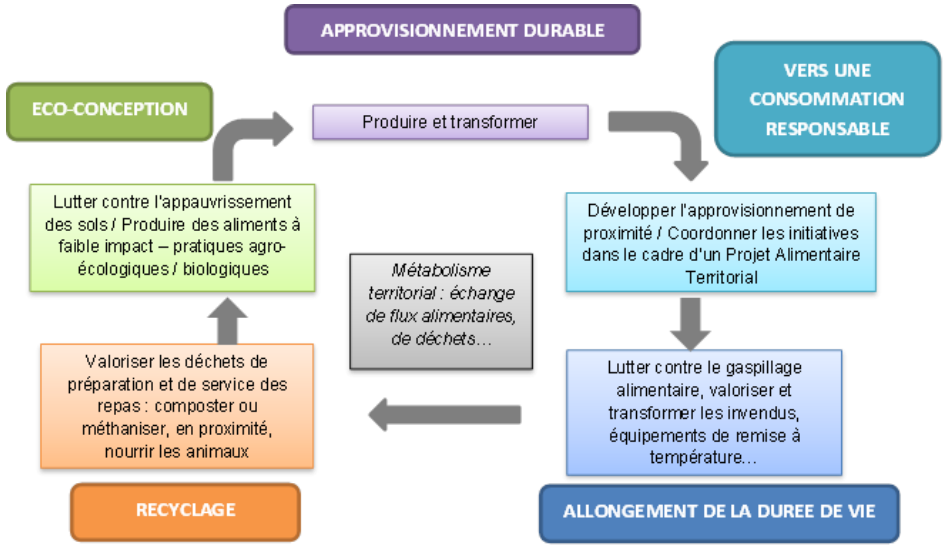

Ces boucles alimentaires s'articulent autour de :

- La promotion des pratiques agro-écologiques *(lire la partie « Solidarités territoriales / Environnement et transition écologique / Patrimoine naturel et Cité des Paysages » p.204).*
- La généralisation de l'approvisionnement local de la restauration hors domicile. Un travail est réalisé plus spécifiquement en direction des collèges, dans le but d'atteindre les objectifs de la loi EGALIM d'ici 2022, soit 50% de denrées alimentaires présentant un label de qualité, dont 20% issues de l'agriculture biologique. Cet objectif s'appuie sur le développement des « paniers collèges » *(lire la partie « Solidarités territoriales / Éducation / Collèges / Restauration scolaire » p.155)* et des « paniers transfrontaliers » *(lire la partie « Projet AROMA » page suivante).*
- Le développement de la formation professionnelle :
  - « Lutte contre le gaspillage alimentaire » (animée par Organéo) : accompagnement de 4 établissements supplémentaires, 3 demi-journées de formation.
  - « Accompagnement au changement vers une alimentation saine, durable et de proximité » (animée par le lycée de Pixérécourt) :
    - suite et finalisation de la formation « approvisionnement local » pour les collèges et les Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) avec une réunion de rendu qui a eu lieu le 5 juillet 2021,
    - formation « consommation responsable » pour les travailleurs sociaux et bénévoles des associations caritatives avec une réunion de bilan le 20 mai 2021.
  - Mise en place d'un outil de pilotage de l'alimentation décidé le 3 mai 2021 par un comité technique interne sur le pilotage de la ligne métier « alimentation ».
  - Réunion d'échanges le 3 septembre 2021 sur l'articulation d'AROMA avec le Projet alimentaire territorial Sud 54 et l'économie circulaire alimentaire.
- L'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements relevant de sa compétence pour suite des actions auprès 27 établissements accompagnés en 2020 (15 collèges, 9 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, 2 maisons d'enfants à caractère social et 1 établissement et service d'aide par le travail).
- La valorisation des biodéchets : construction d'un projet avec le ministère des Armées (site Blandan) visant à assurer la valorisation des biodéchets issus du restaurant administratif du Centre administratif départemental (CAD) par compostage. Livraison d'un composteur adapté aux gestes et postures des agents en expérimentation au collège Chepfer de Villers-lès-Nancy.

Animation du Projet alimentaire territorial (PAT) sud meurthe-et-mosellan

Le PAT définit une stratégie, des objectifs et des actions partagés entre les acteurs économiques et institutionnels concernés. Il organise la concertation pour en faciliter la réalisation par le biais d'un comité de pilotage et de quatre groupes de travail thématiques : foncier et logistique ; environnement ; accessibilité sociale ; communication.

- Signature de la charte pour mettre plus de produits locaux dans les paniers de l'aide alimentaire le 15 janvier 2021.
- Renouvellement de la labellisation du PAT Sud 54 pour 5 ans supplémentaire (2021-2025).
- Marché sur la gouvernance du PAT et la mesure d'impact animés par le groupement AirCoop/SupAgro : lancement le 1er avril et tenue de 5 ateliers sur toute l'année 2021.
- Remise, le 13 septembre, du trophée de la relance pour le travail de coordination réalisé par le Département sur le PAT Sud 54.
- Suite au dépôt de candidatures des partenaires du PAT à l'appel à projets du plan France Relance, coordonné par le conseil départemental : 10 conventions de financement ont été retenues, pour un budget global de 2 150 315 € et une subvention accordée de 912 625 €.

Projet « Approvisionnement régional organisé pour une meilleure alimentation » (AROMA)

Ce projet rassemble un réseau de 20 acteurs, répartis sur la province du Luxembourg belge, la Rhénanie Palatinat, la Sarre, le Luxembourg et le nord lorrain. Il a pour but de créer un centre de ressources pour une meilleure connaissance du marché et des produits alimentaires en transfrontalier pour la restauration hors domicile. Ce projet s'est étendu sur 4 ans, du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2021 *(lire aussi la partie « Solidarités territoriales / Développement / L'action des services territoriaux / Longwy » p.140).*

Actions de communication et de sensibilisation : *On mange quoi demain ?*

Marquée par les restrictions sanitaires, l'édition 2021 du festival de l'alimentation durable *On mange quoi demain ?* a été amputée de la grande majorité des animations prévues. Un webinaire a tout de même eu lieu en avril ainsi que six actions, dont une action de glanage - transformation. À l'automne, 2 évènementiels ont pu avoir lieu : le Grand Repas et le festival de l'alimentation durable à la Cité des Paysages.

- **Avril**, table ronde en webinaire sur la méthanisation (plus de 100 personnes connectées).
- **Octobre :**
  - Les 11 et 13, organisation d'une action de glanage - transformation avec la Cantoche, Solaal Grand Est, la banque alimentaire, la maison des solidarités de Nancy (site Calmette) et le Centre d'accueil de demandeurs d'asile.
  - Le 14, tenue des ateliers professionnels « Alimentation, biodiversité et pratiques agro-écologiques » avec l'Établissement d'enseignement agricole public de Pixérécourt (EPL 54), le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et la chambre d'agriculture.
  - Le 21, organisation du Grand Repas en lien avec l'EPL 54 et l'association nationale le Grand Repas. À cette occasion, 5 000 repas ont été proposés sur la base d'un même menu, confectionné avec des produits locaux et de saison.
- **Novembre**
  - Le 21, festival de l'alimentation durable à la Cité des Paysages.
  - Le 25, organisation d'un Brunch professionnel sur l'économie circulaire avec l'université de Lorraine dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets. L'événement a réuni 30 personnes.

Jardins partagés

Un recensement des besoins en outillage et accompagnement des maisons des solidarités de Blénod-lès-Pont-à-Mousson, Jarny-Piennes, Baccarat et Laxou, en synergie avec l'EHPAD Notre-Dame du Bon Repos à Maxéville, a été réalisé par la mission Économie circulaire alimentaire afin de permettre la réalisation et/ou le développement de jardins partagés.

La mobilité

En chiffres

- **PDIPR* : 3 378 km d'itinéraires de randonnée, dont 8 itinéraires structurants de grandes randonnées et 3 de grandes randonnées de pays, soit un total de 545 itinéraires**
- **Balades 54 : 90 parcours disponibles représentant plus de 522 km d'itinéraires à vélo, 419 km à pied, 41 km en VTT et 14 km à cheval. 5 142 téléchargements de l'application**
- **Vélo routes - voies vertes : 410 km d'aménagements cyclables (dont 191 km d'itinéraires nationaux) : la V50 (93 km), la V52 (98 km, dont 58 km à aménager), 219 km de boucles locales (voies vertes (134 km) et la boucle de la Moselle (85 km))**
- **124 387 passages annuels à vélo sur la V50 à Laneuveville-devant-Nancy (avec un pic journalier à 1 433 passages le 25 avril 2021)**
- **420 039 passages annuels à vélo sur l'ensemble des 9 compteurs, dont 4 installés en juillet 2021**

** Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée*

Développement de l'électro mobilité

La collectivité poursuit le développement de l'électro mobilité, initié sur le territoire de Longwy, sur le reste du département dans le cadre des financements obtenus par la labellisation « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », dont la convention a été signée le 14 mars 2017.

En 2021, il existe 14 bornes de recharge pour lesquelles le Département assure le fonctionnement et l'exploitation. La grille tarifaire, adoptée en juin 2021, permet aux usagers de véhicules électriques d'assurer leurs trajets quotidiens. *Lire aussi la partie « Solidarités territoriales / Aménagement / Mobilité / Nouvelles mobilités » p.187.*

Circulations douces

Depuis 1991, avec la mise en place du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), révisé en 2013 et actualisé en 2021, le Département encourage le développement de la mobilité douce comme moyen de découverte des patrimoines naturel, paysager et historique. Depuis une dizaine d'années, il soutient financièrement la création de vélo routes voies vertes sur les territoires.

Plus précisément, le Département a piloté en 2021 les missions suivantes :

- Aide à la création et à l'entretien des itinéraires inscrits au PDIPR par les partenaires associatifs et les EPCI.
- Poursuite de l'alimentation de l'application mobile gratuite et ludique « Balades 54 », lancée officiellement en juillet 2020, qui permet de découvrir des sentiers pédagogiques selon leur niveau de difficulté, la distance et le mode de déplacement (à pied, à vélo et à cheval).
- Formation d'éco-délégués à l'utilisation de Balades 54 dans les collèges de Baccarat, Val de Briey, Colombey-les-Belles, Toul et Liverdun.
- Inauguration en octobre 2021 de la liaison cyclable entre le village de Tonnoy et la Voie bleue.
- Pose de 4 nouveaux compteurs en juillet 2021 : Gripport, Liverdun, Parroy et Flavigny-sur-Moselle. Au total, 9 compteurs vélos sont installés pour mesurer la fréquentation des axes d'itinérance V50, V52 et Boucle de la Moselle.

ZOOM ▶ Projet « Collège à vélo »

Dans la continuité du dispositif « Collège écoresponsable », du schéma départemental des circulations douces et de son engagement volontariste en faveur de la transition écologique, le conseil départemental a lancé, fin 2020, un projet pour favoriser la pratique du vélo au sein des collèges, en partenariat avec les établissements et les collectivités territoriales compétentes en matière de mobilité.

Intitulé « Collège à vélo », ce projet implique 6 établissements pilotes : collèges des Trois-Frontières à Longlaville, Joliot-Curie à Dieulouard, La Plante Gribé à Pagny-sur-Moselle, de Baccarat, Jacques-Monod à Ludres et Jacques-Callot à Neuves-Maisons. En septembre 2021, a eu lieu la première livraison de vélos dans le collège de Pagny-sur-Moselle.

En 2021, 7 collèges ont participé au défi scolaire « Au collège, j'y vais à vélo ! » organisé à l'échelle du Grand-Est. 7 000 km parcourus à vélo ont permis d'éviter l'émission de 1 500 kg de CO^2 dans l'atmosphère.

L'énergie

Les services départementaux ont travaillé sur un cahier des charges pour accompagner les EHPAD dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Une mission de conseil et d'expertise a été attribuée début 2020 au bureau d'études Terranergie. Elle comprend la réalisation d'un diagnostic énergétique de chacun des bâtiments engagés dans l'opération, la proposition d'un programme d'améliorations et son analyse financière.

Cette étude a été rendue en 2021. L'audit a analysé 12 établissements et leurs antennes, soit un total de 15 bâtiments. Il a visé le bâti, la ventilation, l'éclairage et l'eau chaude sanitaire. Trois degrés d'intervention ont été proposés. Pour certains établissements, d'autres pistes sont proposées et concernent la proposition d'un mode de chauffage alternatif ou le redimensionnement adéquat des chaudières.

Il est à noter que pour 9 établissements, il s'agit de rénovation lourde (supérieure à 240 000 €) alors que pour 6 d'entre eux, les travaux sont légers (inférieurs à 65 000 €).

Le chiffrage global de ces propositions de travaux d'amélioration énergétique (dans la version maximaliste) avoisine les 4 millions d'euros pour environ 500 000 € d'économies générées par an.

L'animation du réseau des acteurs de la transition écologique

Qu'elles soient associatives, entrepreneuriales, citoyennes ou publiques, les initiatives qui participent à la transition écologique foisonnent en Meurthe-et-Moselle et constituent une vraie richesse pour notre territoire.

Un répertoire recensant les acteurs et les actions qui concourent à la transition écologique, réalisé en 2020, a été mis en ligne sur le site internet www.meurthe-et-moselle.fr début 2021. Il recense plus de 130 acteurs.

Cet outil est destiné à permettre un meilleur repérage des initiatives et à faciliter la mise en relation et la mise en réseau des acteurs. C'est une action qui avait été fléchée par les acteurs de la transition écologique en Meurthe-et-Moselle, réunis en 2019 par le Département pour favoriser les échanges et les synergies entre eux et avec la collectivité.

Patrimoine naturel et Cité des Paysages

Patrimoine naturel

▶ En chiffres

- **Plus de 800 ha de maîtrise foncière départementale sur les 12 sites départementaux**
- **Plus de 50% des ENS inventoriés bénéficiant d'une démarche de préservation et de valorisation**
- **11 initiatives associatives et locales soutenues pour préserver et faire connaitre les espèces les plus emblématiques, tout en luttant contre d'autres plus invasives**
- **Plus de 350 animations subventionnées aux territoires**

Depuis près de 20 ans, des actions de protection et de valorisation des sites Espaces naturels sensibles (ENS) sont menées, soit en direct par le Département (sites « départementaux »), soit en soutenant des initiatives communales, intercommunales ou associatives.

En 2021, sur les 164 sites ENS répertoriés sur l'ensemble du département à partir d'un inventaire naturaliste, 84 bénéficient d'un projet de préservation et d'ouverture au public. Si la totalité des actions prévues sur les territoires n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire, des initiatives plus locales en faveur de la biodiversité ont pu voir le jour.

En plus de la préservation et de la valorisation des espaces naturels sensibles sont également réalisées et soutenues les initiatives en faveur de :

- la préservation des paysages,
- la préservation et la réhabilitation des trames vertes et bleues et des paysages,
- la préservation des espèces patrimoniales et la lutte contre les espèces invasives,
- l'animation de la politique Natura 2000 sur 4 sites superposés aux ENS départementaux.

Pour répondre plus largement aux enjeux de la transition écologique, les thématiques ont été élargies en 2021 et concernent désormais les ENS, les continuités écologiques et les paysages, l'écologie pratique, la ressource en eau et les circulations douces. L'objectif est la mise en place de projets de préservation et de valorisation associant les partenaires du territoire sur un programme coordonné d'actions relevant des différentes thématiques de la politique.

ZOOM ▶ Planter pour avancer

En lien avec la Chambre d'agriculture et le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Nancy Champenoux, le conseil départemental propose aux agriculteurs du territoire expérimental de Seille et Grand Couronné des aménagements agro-écologiques favorables à la fois à l'agriculture et à la biodiversité. Exemples : des plantations d'arbres ou de haies, la création ou la restauration de mares, la mise en place de bandes fleuries mellifères, de couverts d'inter-culture protégeant et nourrissant les sols, etc.

Les objectifs en voie d'être réalisés sont les suivants :

- *4 km de haies plantées,*
- *600 m² de zones humides restaurées ou créées,*
- *10 ha de couverts herbagers (mellifères ou favorables à la faune) et 60 ha/an pendant 4 ans de couverts d'inter-culture.*

Cité des Paysages

▶ En chiffres

- **6 016 visiteurs, dont 1 771 issus de groupes et 4 245 visiteurs en accès libre pour 96 jours d'ouverture au public, avec report de l'ouverture de la saison au 22 mai en raison des contraintes sanitaires**
- **3 841 personnes ont bénéficié d'une animation à la Cité (grand public, scolaires, étudiants, professionnels et bénéficiaires de l'action sociale)**
- **12 593 personnes ont participé aux animations de la Cité sur l'ensemble du département, dont 77% de scolaires**
- **388 animations (demi-journées) pédagogiques organisées en Meurthe-et-Moselle (dont 84% sur les espaces naturels) pour 9 792 enfants et 157 étudiants**
- **298 personnes ont participé à des activités jardin dans le cadre du développement social et solidarité**
- **558 personnes ont été accueillies à la cité en colloque, séminaire ou journée professionnelle**
- **Tenue d'un stand lors de 4 manifestations : La Lorraine est formidable (Lunéville), Rencontres nature et environnement (Conflans-en-Jarnisy), Sport et nature (ENS Micheville) et Jardins extraordinaires (Nancy)**

La Cité des Paysages est un équipement culturel et pédagogique, installé sur la colline de Sion, qui valorise les milieux naturels, paysages et espaces de nature du département de Meurthe-et-Moselle.

Au cœur de la politique « Transition écologique » portée par le Département, la Cité est un outil de découverte et d'initiation au paysage et à la biodiversité. Pour vivre, connaître, agir et préserver les espaces de nature en Meurthe-et-Moselle, comprendre aussi les transformations des paysages liées aux interventions humaines et donner au citoyen, face au défi de la transition écologique, des clés de compréhension pour agir en tant que citoyen responsable.

La Cité des Paysages s'adresse :

- au grand public et particulièrement aux enfants et aux familles,
- aux scolaires et étudiants,
- aux professionnels, universitaires et acteurs de l'aménagement et de l'environnement (élus, chercheurs, associations, enseignants, artistes…),
- au public de l'action sociale, notamment avec le développement de jardins solidaires et de formations au jardinage et à l'écologie pratique.

■ Programmation

Activités pour le grand public

Sur la colline de Sion, la Cité des Paysages propose un parcours de visite permanent qui révèle les paysages de la région du visible à l'invisible, un espace numérique de documentation et d'animation et un belvédère.

En temps normal, elle est ouverte chaque week-end, et du mercredi au dimanche durant les périodes de vacances scolaires, et propose diverses animations. La Cité a subi pour la seconde année consécutive l'effet de la crise sanitaire avec 26 jours de fermeture par rapport à son activité habituelle. Si la fréquentation du site de Sion a repris avec + 20% par rapport à 2020, on observe une baisse de la fréquentation de la Cité, probablement corrélée à un effet conjugué de la mise en place du pass sanitaire, d'une météo pluvieuse durant l'été, et de la fermeture de l'accès via l'abri du pèlerin en raison de travaux.

En 2021, 132 rendez-vous grand public, balades découvertes, spectacles, ateliers pratiques, avaient été programmés à la Cité et dans toute la Meurthe-et-Moselle sur plus de 40 lieux différents, et 10 animations numériques. Une quinzaine des animations n'ont pu avoir lieu et ont été reportées dans le temps et une vingtaine ont dû être annulées. Une programmation numérique avec différents formats et des contenus enrichis sur les réseaux sociaux a aussi été développée pour répondre aux freins à la fréquentation créés par la crise sanitaire. La fréquentation virtuelle de la page Facebook a notamment progressé de 500 abonnés, passant à 2 561 en 2021.

L'exposition interactive Géographes, à la recherche d'un monde durable a été prolongée en 2021, avec plus de 650 personnes accueillies par un médiateur pour la visite de l'exposition. Elle a permis d'aborder les enjeux de la géographie moderne, avec :

- Un jeu en fil rouge : les paysages invisibles pour découvrir ceux qui se cachent derrière nos produits de consommation.
- Un espace dédié à la pollution lumineuse pour comprendre ses effets sur la biodiversité, la santé publique, et notre porte-monnaie.
- Un espace d'immersion sonore pour écouter les paysages du futur racontés par des enfants.

Deux expositions temporaires ont aussi été présentées dans la galerie numérique :

- En juillet-août : *Énergie, art et histoire*, d'Alter Alsace Énergies,
- De septembre à décembre : 2054, Voyage en transition du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) 54.

ZOOM ► Développement d'une programmation numérique

Pour continuer à proposer ses activités au plus grand nombre, la Cité des Paysages s'est adaptée en repensant notamment ses formats pour intégrer davantage le numérique. En plus des 3 expositions virtuelles évoquées ci-dessus, la Cité a enrichi ses contenus sur les réseaux sociaux avec notamment des lives, vidéos et portraits Flash de l'équipe, ainsi que 10 animations numériques.

Quelques exemples :

- *le programme Hellogreen à l'occasion d'Halloween, avec un escape game « Le Manoir de la colline » apprécié du public,*
- *le live « Découverte des chauves-souris dans leur environnement » visionné en direct, et ensuite par 300 personnes,*
- *des ateliers en live-échanges directs avec le public,*
- *des portrait Flash de l'équipe pour montrer les « coulisses » de la Cité,*
- *les vidéos teasers, actualité comme par exemple la vidéo du lancement de la saison, vue par 385 personnes. Elle a ainsi touché 7 700 personnes, dont des résidents d'autres régions.*

Activités pédagogiques pour les scolaires et étudiants

Les programmes pédagogiques de la Cité des Paysages s'adressent aux scolaires de toute la Meurthe-et-Moselle, de la maternelle au lycée. Les animations sont prises en charge par des animateurs et éducateurs spécialisés à l'environnement. 80% sont réalisées dans le cadre de marchés de prestations. Les frais des interventions pédagogiques sont intégralement pris en

charge par le Département et les frais de transport sont majoritairement pris en charge. 84% des animations ont été organisées sur des espaces naturels sensibles du département.

Dans le contexte sanitaire COVID, l'activité a été concentrée en mai et juin, les ramassages d'amphibiens d'avril n'ont pas pu avoir lieu avec les scolaires et les séjours de printemps à Sion ont été annulés. Le programme « découverte d'un espace nature » a été privilégié.

41 demi-journées d'animations (pour 1 098 enfants), se sont déroulées à la Cité autour de la lecture du paysage et la découverte de l'exposition *Géographes, à la recherche d'un monde durable.*

Les programmes collèges ont été annulés, toutefois 24 demi-journées d'animations sur les espaces naturels avec des collégiens ont été assurées sur l'année scolaire 2020/2021.

ANNEE SCOLAIRE 2020 - 2021

Territoires	Animations (1/2 j)	Effectif – Scolaires (primaires et collégiens)
Longwy - Briey	99	2 606
Val de Lorraine	30	817
Grand Nancy	130	3 089
Lunévillois	67	1 778
Terres de Lorraine	105	2 841
Cité des Paysages	36	842
TOTAL	**467**	**12 013**

La Cité des Paysages accueille des lycéens, étudiants en BTS, DUT en agronomie, écoles d'ingénieurs, ateliers ARTEM, et des adultes en formation professionnelle (Alpa, Infoma, BPJEPS) dans le domaine de l'environnement, de l'agriculture et du paysage. 157 étudiants et 269 adultes ont été accueillis en visite pédagogique sur la colline de Sion en 2021.

Activités d'échanges et de coopération pour les professionnels

La Cité offre un espace d'échanges et de coopérations ouvert à tous les acteurs de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du paysage. 40 demi-journées professionnelles ont été accueillies en 2021 (558 personnes).

■ Un outil de développement pour Sion

L'offre d'hébergement sur le site

L'offre d'hébergement du site (80 lits) vise prioritairement les publics enfants ou scolaires en séjours éducatifs, les étudiants, les professionnels ou associatifs concernés par les programmes de la Cité.

Dans ce cadre, l'équipement a été occupé 110 nuits pour un total de 1 084 nuitées. Cette occupation a doublé par rapport à 2020 mais reste en deçà des fréquentations habituelles (40% de la fréquentation 2019).

Les travaux

La deuxième phase d'aménagement, correspondant aux 3 autres ailes du couvent, à la ferme et aux espaces extérieurs, a été engagée fin 2019 mais connait de nombreux aléas de chantier. Si les toitures et les façades du couvent ont d'ores et déjà été reprises, l'intérieur des 3 ailes du couvent et de la ferme démoli et désamianté, les travaux ont été arrêtés en 2021 suite à la découverte de pathologies et problématiques patrimoniales non identifiées jusqu'ici. Le chantier devrait se terminer courant 2023 pour une ouverture de la Cité des Paysages dans sa nouvelle configuration en 2024.

Les objectifs de ce programme d'aménagement sont :

- la mise en valeur des patrimoines architecturaux avec la rénovation des façades et toitures de l'ensemble couvent-ferme, permettant la préservation du bâti,
- le renforcement de la lisibilité des espaces extérieurs et l'amélioration des conditions d'accueil des publics avec l'aménagement d'une place centrale cohérente depuis l'entrée du site, d'une signalétique, de mobiliers et luminaires,
- le développement des espaces d'activité et d'exposition de la Cité, en continuité de l'espace existant en rez-de-chaussée dans l'ancien couvent. Il s'agira également de reprendre la scénographie existante pour l'uniformiser au mieux avec les nouveaux espaces,
- la création d'une salle modulable et fonctionnelle d'une capacité d'environ 250 personnes dans le bâtiment « la ferme » pour mieux accueillir les grands évènements et les rendez-vous professionnels.

Aménagement foncier et urbanisme

Le conseil départemental assure une mission de suivi et de conseil auprès des communes et intercommunalités pour l'élaboration et l'évolution de leurs documents d'urbanisme, ainsi qu'un rôle de personne publique associée lors de ces procédures afin d'assurer la cohérence des actions.

Par ailleurs, le Département est depuis 2005 l'unique maître d'ouvrage en matière d'aménagement foncier rural.

Aménagement foncier

Cinq études d'aménagement foncier sont en cours de réalisation sur les communes de Barbas, d'Erbéviller-sur-Amezule, Champenoux, Amenoncourt, Ogéviller.

En 2021, l'étude menée sur la commune de Barbas a abouti à l'écriture du Contrat d'objectifs pour un aménagement durable (COAD) et à une enquête sur le mode d'aménagement et le périmètre de cette opération. Concernant les communes d'Erbéviller-sur-Amezule et Champenoux, une étude portant sur un périmètre intercommunal a mis en évidence des enjeux totalement divergents pour les deux territoires : la commission intercommunale d'aménagement foncier a donc délibéré sur une dissolution de la commission intercommunale et la création d'une commission communale d'aménagement foncier sur Champenoux et une autre sur Erbéviller-sur-Amezule. Des enquêtes publiques sur ces deux opérations sont prévues en 2022.

Les études d'aménagement programmées sur Amenoncourt et Ogéviller sont en cours de réalisation, avec une échéance prévue au deuxième semestre 2022.

Les opérations de Bulligny, Lagney et Arnaville ont été ordonnées par délibération de l'assemblée départementale. L'élaboration du nouveau projet parcellaire est toujours en cours. Les résultats des inventaires 4 saisons Faune Flore réalisés en 2020-2021 ont été réintégrés dans les nouvelles propositions des géomètres.

Concernant l'opération de Pexonne, l'enquête publique sur le nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes s'est déroulée du 15 novembre au 17 décembre 2021.

La commission communale d'aménagement foncier d'Allain, opération liée à la réalisation de la voie de contournement du village, a, par délibération, décidé de soumettre le nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes à l'enquête publique qui se déroulera au printemps 2022.

L'opération d'aménagement foncier de Thiaucourt-Regniéville a été clôturée en novembre 2021.

■ Échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux (ECIR)

Les opérations ECIR à caractère forestier validées par la Commission départementale d'aménagement foncier (CDAF) et identifiées sur les secteurs géographiques de gestion durable des territoires du Lunévillois-Est et du Pays de Colombey -Terres touloises, sont lancées.

Au titre de l'ECIR Lunévillois-Est : 30 dossiers déposés en 2021 pour un montant de subvention de 5 614 €.
Au titre de l'ECIR Pays de Colombey – Terres touloises : 6 dossiers déposés en 2021 pour un montant de subvention de 566 €.

■ Travaux connexes à l'aménagement foncier

Le conseil départemental accompagne les maîtres d'ouvrages (communes et associations foncières) pour la recherche des futurs maîtres d'œuvre qui assureront la réalisation des travaux connexes suite à l'aménagement foncier.

Il contribue au financement de ces travaux par l'attribution d'une subvention de 50% sur les travaux de voirie et d'hydraulique et 60% sur les travaux de compensation environnementale.

Sont concernées les communes de Clayeures, Bagneux, Battigny et Ochey.

Les associations foncières des communes concernées par des travaux connexes et bénéficiaires des futures subventions sont en cours de création. Les communes, maîtres d'ouvrage uniques des travaux, sont en phase de recrutement de leur maître d'œuvre. Aucune subvention n'a été versée en 2021.

■ Association foncière d'aménagement foncier

Les élus départementaux ont souhaité qu'une réflexion soit engagée en interne dans l'objectif d'assurer les missions ou prestations réalisées auparavant par l'union des associations foncières de Meurthe-et-Moselle, aujourd'hui dissoute.

Depuis 2020, une expérimentation mise en œuvre par le service Actions foncières et urbanisme est initiée. Il s'agit d'accompagner administrativement et financièrement l'association foncière de Clayeures (opération sous compétence départementale clôturée en 2019) afin que celle-ci puisse se constituer (dépôt des statuts notamment) et s'organiser dans ses propres missions, comme la réalisation obligatoire des travaux connexes suite à l'aménagement foncier qui lui incombe.

Cette expérimentation s'est poursuivie en 2021, ce qui a permis à l'association foncière de Clayeures de déposer ses statuts en préfecture. L'arrêté préfectoral du 15 septembre 2021, qui approuve les statuts, entérine la création de l'association qui peut à présent débuter son activité.

Parallèlement, fin 2021, l'acquisition de logiciels de gestion patrimoniale des parcelles aménagées et de gestion financière (M14) a été finalisée par l'attribution à la société JVS-Mairistem à travers un accord cadre d'une durée de 4 ans. Ces logiciels spécifiques représentent des outils indispensables au fonctionnement de l'association foncière.

■ Vergers familiaux

Le conseil départemental a décidé d'encourager financièrement la plantation ou replantation de vergers familiaux, dans le cadre d'une opération d'aménagement foncier agricole forestier et environnemental, par le versement d'une aide spécifique dont le règlement a été adopté par l'assemblée départementale lors des sessions des 22 septembre et 8 décembre 2003.

Chaque propriétaire d'une ou plusieurs parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier peut prétendre à une subvention équivalente à 80% du coût HT de la fourniture de plants d'arbres fruitiers.

Suite à la clôture des opérations de Bagneux et de Clayeures, les procédures de « plantation de vergers familiaux » ont été lancées en 2021. Le bilan pour cette année est le suivant :

- 1 dossier déposé sur la commune de Bagneux pour un montant de subvention de 592 € (plantation de 12 arbres).
- 16 dossiers déposés sur la commune de Clayeures pour un montant de subvention de 5 379 € (plantation de 219 arbres).

■ Protection de la ressource en eau

Dans le cadre de la préservation de la ressource en eau sur le département, un marché d'étude foncière préalable à toute opération d'aménagement foncier a été attribué en 2021. Le diagnostic visait 3 périmètres d'études prioritaires, établis sur la base du taux de pollution aux nitrates et aux produits phytosanitaires des captages présents sur le foncier.

Il s'agit des zones géographiques suivantes :

- Secteur du plateau de Vicherey-Beuvezin,
- Secteur des captages de Crévic,
- Secteur des captages de Germiny.

L'analyse des résultats de l'étude, rendus fin décembre 2021, aura pour objectifs en 2022 de cibler les zones prioritaires d'intervention et de déterminer les outils fonciers les plus pertinents à mettre en œuvre pour résoudre les enjeux fonciers relevés par le bureau d'étude.

Urbanisme

Le Département assure deux rôles principaux eu égard à la compétence urbanisme (documents de planification) assumée par les collectivités : conseil et assistance auprès des communes rurales et des intercommunalités principalement via le personnel mis à disposition de Meurthe & Moselle Développement (MMD 54) et suivi de l'élaboration des documents d'urbanisme en tant que personne publique associée aux procédures, via le service Actions foncières et urbanisme.

■ Interventions au titre de Personne publique associée (PPA)

En tant que personne publique associée, le Département participe aux projets d'urbanisme des communes et des intercommunalités : procédures de Plan local d'urbanisme (PLU), de PLU intercommunal (PLUI) ou de carte communale. L'objectif est de vérifier la cohérence de ceux-ci avec les politiques départementales.

En 2021, l'activité s'est décomposée comme suit :

- 7 communes ont délibéré pour solliciter l'association du Département dans le cadre de la révision ou de l'élaboration de leur document d'urbanisme, ainsi qu'une intercommunalité.
- 14 portés à connaissance ont été produits pour les communes ayant prescrit un PLU, ainsi qu'une 1 intercommunalité.
- 13 avis sur des projets de PLU formulés dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.
- 13 avis rendus sur des projets de modification du PLU.
- 7 réunions en tant que personnes publiques associées à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ingénierie territoriale et assistance technique

Le conseil départemental assure depuis 2009 une mission de suivi et de conseil auprès des communes et intercommunalités qui ne bénéficient pas de moyens suffisants pour la mise en place de leur assainissement, la protection de la ressource en eau et l'entretien des rivières et zones humides. En 2018, suite aux modifications introduites par la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le Département a fait évoluer ce dispositif d'assistance technique en élargissant le champ des interventions aux domaines de la voirie et de l'aménagement et en confiant à son agence technique départementale, Meurthe & Moselle Développement (MMD 54) l'exécution des prestations.

L'année 2021 a été marquée par une activité intense dans tous les domaines d'intervention de l'agence. Ceci s'explique par le début de mandat municipal et intercommunal et par la dynamique de relance et de programmation des projets des collectivités. Cette activité est également le résultat d'une meilleure connaissance des interventions de l'agence en matière d'ingénierie et d'assistance technique.

Assistance technique aux communes rurales

En chiffres

- **535 communes éligibles sur le département et 10 intercommunalités**
- **197 conventions en vigueur fin 2021 couvrant 244 communes sur l'ensemble du département**
- **Une prépondérance des prestations dans le domaine de l'assainissement : 103 prestations réseau, 89 prestations traitement représentant 110 dispositifs de traitement à suivre régulièrement, quasi 4 techniciens mobilisés au sein de MMD 54**
- **Une progression régulière des prestations dans le domaine de la voirie et de l'aménagement depuis leur mise en place en 2018 : 110 collectivités ont sollicité cette prestation**
- **Un budget de 370 000 € intégralement remboursé par le Département**

Aujourd'hui élargie aux domaines de la voirie et de l'aménagement, c'est l'assistance technique dans le domaine de l'eau qui reste la plus développée, et plus précisément dans le domaine de l'assainissement. Cette assistance porte sur le suivi régulier des réseaux de stations d'épuration et de la qualité de l'eau rejetée dans les rivières. Elle intègre également la formation des agents communaux en vue d'améliorer le fonctionnement des ouvrages de traitement. Les prestations dans le domaine de l'aménagement, de l'urbanisme et de la voirie se développent également.

De manière générale, l'assistance technique rencontre un vif succès notamment grâce aux actions de communication entreprises par MMD 54. Fin décembre 2021, 197 contrats couvrant 244 communes étaient ainsi conclus. Par ailleurs, face à l'importance des besoins, cette offre est complétée par d'autres prestations d'ingénierie proposées par MMD 54.

L'offre complémentaire de MMD 54

C'est pour répondre plus largement aux besoins d'ingénierie des collectivités que le conseil départemental a confié à son agence technique, MMD 54, l'assistance technique. En effet, MMD 54 peut ainsi proposer aux collectivités qui le souhaitent un accompagnement en ingénierie plus complet, allant bien au-delà du champ de l'assistance technique réglementaire qui reste limité.

Tous domaines confondus, en 2021, l'équipe a travaillé sur 150 prestations d'accompagnement, et 99 nouveaux marchés de prestations ont été conclus essentiellement au second semestre.

Prévention des inondations

Le Département soutient les actions en faveur de la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques en prenant part aux Établissements publics territoriaux de bassin (EPTB). Historiquement investi dans l'EPTB Meurthe Madon sous forme d'entente interdépartementale, il adhère dorénavant au syndicat mixte qui le remplace. De la même manière, il suit les travaux du syndicat mixte d'études créé sur Moselle Aval, dans la continuité de l'élaboration par les services de l'État d'une Stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI), ainsi que les actions de l'Établissement public d'aménagement de la Meuse et ses affluents (EPAMA - bassin versant de la Meuse).

L'ACTION DES SERVICES TERITORIAUX

LONGWY

■ Espaces naturels sensibles (ENS)

Vallon de la Moulaine
Suite aux travaux concernant l'effacement de l'étang situé sur la partie amont du site, une première opération de gestion sur cette zone a été réalisée. Ces travaux avaient pour objectif de conserver cette partie du site ouverte en limitant la progression de la végétation ligneuse. Cela s'est traduit par une opération de fauche ainsi que l'abattage puis le dessouchage de plusieurs saules qui colonisaient le milieu.

Ancienne carrière de Micheville
5 journées de chantier école, en partenariat avec le lycée agricole de Pixerécourt, ont été réalisées. Les élèves ont pu, grâce à ces journées, entretenir des pelouses sèches, rouvrir des secteurs enfrichés, limiter la progression des pins noirs sur le site ou encore créer des corridors écologiques.

Le plan de gestion ayant été validé en 2019, les mesures de gestion ont été mises en œuvre au cours de l'année 2021.
Cela s'est traduit par la réalisation à l'automne de :

- la fauche de 3,5 ha de pelouses sèches,
- des travaux de réouverture de milieu sur près de 2,5 ha,
- la suppression de boisements de pins noirs sur 2,2 ha.

BRIEY

■ Espaces naturels sensibles (ENS)

▶ En chiffres

- **13 sites ENS sur le territoire, dont :**
  - **2 sites départementaux**
  - **3 sites locaux**
  - **3 sites associatifs**

Marais de Droitaumont
L'entretien et la gestion courante du site ont été assurés par les services du Département ainsi que l'entreprise d'insertion NEO PLUS.

Le partenariat initié en 2013 avec le lycée agricole de Pixérécourt a continué en 2021. Les élèves sont venus durant 2 jours sur le site et ont effectué différents travaux de gestion.

Une semaine de chantier jeunes s'est déroulée durant l'été en partenariat avec la commune de Jarny.

Vallées du Rawé et du Cuvillon
Les travaux de gestion de site se sont poursuivis. Plusieurs journées de chantiers collaboratifs ont été organisées en partenariat avec la communauté de communes Orne Lorraine Confluences et l'Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique (APPMA) Les pêcheurs de l'Orne. Ces travaux ont été réalisés courant septembre avec pour objectif l'entretien de 700 mètres de cours d'eau.

Prairies humides de Rougeval
Les travaux découlant du plan de gestion ont été mis en œuvre en partenariat avec la communauté de communes Orne Lorraine Confluences. Un chantier participatif de 5 jours répartis sur l'année a été organisé par les différents partenaires (dont le Parc naturel régional de Lorraine) et a permis l'agrandissement et la réouverture de pelouses sèches enfrichées depuis plusieurs années.

Vallée du Longeau
Les travaux d'entretien faisant suite à l'étude réalisée en 2020 ont démarré au cours du mois de septembre. Ces travaux sont les premiers réalisés depuis le reméandrage du cours d'eau en 2012-2015 et visent à des opérations d'entretien de végétation et à la mise en place localement de dispositifs permettant la diversification des écoulements et des plantations.

VAL DE LORRAINE

■ Espaces naturels sensibles (ENS)

▶ En chiffres

- **41 sites Espaces naturels sensibles (ENS) :**
  - **20 font l'objet d'une démarche de protection par les collectivités**
  - **2 sont départementaux**
- **1 chantier spécifique par entreprise, 4 chantiers en régie, 1 chantier école avec le Lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) de Pixérécourt**
- **2 700 hectares, dont 250 gérés par le Département**
- **150 km de rivières**
- **1 Appel à manifestation d'intérêt Trame verte et bleue (AMI TVB)**
- **1 technicienne**

Vallon de Bellefontaine

Sur le site départemental du Vallon de Bellefontaine, la gestion environnementale des espaces naturels s'est poursuivie. Les travaux d'entretien des différents milieux (prairies, pelouses,…) sont menés dans le cadre de marchés d'insertion pouvant compter jusqu'à 24 types d'actions différentes réalisées ou non selon les objectifs annuels, les exigences écologiques des espèces et les contraintes techniques.

Les suivis de populations d'amphibiens ont été pursuivis en 2021, grâce au partenariat de longue date avec la commune de Champigneulles. Cette année, les différentes étapes permettant ces opérations ont pu être effectuées sans perturbation liées au protocole sanitaire Covid-19. Ce sont ainsi près de 2 km de filets et seaux qui ont été installés par le chantier communal, ainsi que par l'association Cultures et partages. Tous les animaux ont été ramassés quotidiennement de début février à avril par une association de protection de la nature. Les scolaires ont vécu durant le mois de mars une animation autour du dispositif, et 2 à 3 dimanches matins ont été consacrés à la sensibilisation du grand public.

Différentes études ont également été amorcées afin d'appréhender les problématiques hydrauliques du site, de mettre en œuvre un projet d'aménagement d'écologie pratique en lien avec la commune, et d'inventorier les arbres afin de mettre en place un plan de gestion sur la zone de l'arboretum-pisciculture.

Appel à manifestation d'intérêt Trame verte et bleue (AMI TVB)

Depuis 2019, le conseil départemental, la chambre d'agriculture 54 et le Centre permanant d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de Champenoux se sont associés pour porter des projets agro-environnementaux avec des agriculteurs situés principalement sur le territoire du Grand Couronné. Après analyses croisées entre les couloirs de circulations des espèces, les réalités de terrain et les objectifs agronomiques et écologiques, plusieurs aménagements favorables à la biodiversité ont vu le jour en 2021 sur 7 exploitations : semis intercultures, plantations de haies, création de mares. Les travaux ont été réalisés par entreprise ou chantiers participatifs. Des panneaux de communication ont été mis en place sur les sites concernés. Les agriculteurs ont également pu participer à une formation sur le sujet.

TERRES DE LORRAINE

▶ En chiffres

- **62 Espaces naturels sensibles (ENS), dont 33 bénéficient d'une démarche de protection**
- **90 arbres présentant un état sanitaire défavorable abattus, dans le cadre du programme d'abattage. En guise de compensation, 132 arbres ont été replantés en partenariat avec 3 communes**
- **63 classes ont participé à des animations sur des ENS**

■ Espaces naturels sensibles (ENS)

Sur 58 ENS que compte le territoire, 3 sont des sites départementaux :

- Massif de Meine (586 ha) : 300 hectares en propriété départementale.
- Pelouse de Vaudémont (22 ha) : 18 ha en maîtrise foncière départementale.
- Vallon de l'Arrot (218 ha) : 0,56 ha en propriété départementale, le reste en propriété communale.

7 périmètres ENS sont intégrés aux sites Natura 2 000 des vallées du Madon et du Brénon, des gites à chiroptères de la colline de Sion et de la vallée de la Moselle, du fonds de Monvaux au vallon de la Deuille.

■ Animations

Des animations ont été proposées par la Cité des Paysages.

En direction des scolaires

Le programme de sensibilisation a concerné un total de 63 classes en 2021 :

- 25 classes ont assisté à l'opération de ramassage des amphibiens de Vandeléville.
- 18 classes ont participé à des animations sur le Massif de Meine.
- 8 classes ont participé à des animations sur le Vallon de l'Arrot
- 6 classes ont participé à des animations sur Sion Barrès.
- 5 classes ont participé à des animations sur le Terrouin.
- 1 classe a bénéficié d'une animation sur les Vallées du Madon et du Brenon.

En direction du grand public

Suite aux conditions particulières liées au Covid-19, l'année 2021 a connu une évolution des pratiques. La démarche « *Arbre, qui caches-tu ?* » a été mise en place sur le site de l'étang du Breuil à Flavigny-sur-Moselle et sur le site du plateau d'Écrouves. Cette action repose sur un sentier de découverte éphémère constitué d'œuvres en céramique installées dans les arbres.

Concernant l'étang du Breuil à Flavigny-sur-Moselle, il y a eu une forte implication locale de la commune, des associations et de l'école. Un groupe de travail a été constitué pour sensibiliser à l'environnement, aux richesses du patrimoine naturel et historique local ainsi qu'aux bonnes pratiques écologiques. Le contexte sanitaire a impacté fortement l'avancée des projets. Néanmoins, le sentier a été installé et a été fortement utilisé notamment par les habitants de la commune :

- 2 sorties scolaires ont été organisées avec un naturaliste de la commune.
- 1 visite a été organisé par la cité en direction des élus et membres associatifs.
- Une visite scolaire en autonomie a été réalisée par 2 classes.

Par ailleurs, afin de préparer un week-end d'ouverture du sentier, la Cité des Paysages a travaillé en partenariat avec la communauté de communes Terres Touloises, la commune d'Écrouves et le conservatoire des espaces naturels et a proposé :

- 1 visite conduite par la Cité des Paysage en direction des élu.e.s.
- 1 jour d'animation sur différentes thématiques : balade découverte du plateau, oiseaux en automne, ballerines de la nuit.

■ Préservation et valorisation de la biodiversité

La Vallée de la Moselle est un site naturel classé Natura 2000 comprenant 8 Espaces naturels sensibles (ENS). Elle a fait l'objet, depuis 2018 de la part des acteurs locaux et du conseil départemental, d'une démarche de valorisation du patrimoine du site par le biais de sentiers d'interprétation sur les boucles de la Moselle. L'un de ces parcours contribue d'ailleurs à la mise en valeur de l'ENS des « Vallons des boucles de la Moselle ».

Cette valorisation du patrimoine naturel, historique et culturel s'inscrit à la fois dans la mission d'ouverture aux publics des ENS et de sensibilisation des acteurs pour la partie Natura 2000.

Ce projet a été construit dans une démarche participative avec l'organisation d'ateliers ouverts au public. Un prestataire a été recruté par le Département pour accompagner la mise en œuvre du projet. Ce travail s'est concrétisé en 2021 par l'apparition de 3 itinéraires balisés, sélectionnés pour leur intérêt particulier où il est possible de circuler librement à la rencontre des richesses de la vallée la Moselle, de ses merveilles naturelles, de son histoire et des secrets de ses forêts et de ses grottes :

- La vie de l'étang : promenade récréative avec des jeux pour mieux rencontrer la nature.
- Sur les traces de la bête des cavernes : randonnée balisée à travers bois, à la rencontre de ruines enfouies dans la forêt, du fort de Villey-le-Sec et de grottes mystérieuses.
- L'ingénieux travail des castors et des hommes : randonnée balisée en direction d'un panorama dominant la vallée, avant de redescendre doucement sur la rivière et de cheminer au ras de l'eau.

Le long de ces 3 sentiers, qui traversent des zones naturelles protégées où vivent des espèces fragiles, le sotré qui est un lutin lorrain, guide les randonneurs dans la découverte et la compréhension des richesses de la vallée. Des QR codes sur les pupitres disposés le long des sentiers permettent également aux randonneurs avides de connaissances et munis d'un smartphone, d'enrichir leur découverte.

LUNÉVILLOIS

■ Espaces naturels sensibles (ENS)

▶ En chiffres

- **34 sites ENS, dont 2 ENS actifs départementaux (Vallée de la Meurthe et Tourbière Basse-Saint-Jean), 7 ENS actifs communaux et 3 ENS actifs Conservatoire des espaces naturels de Lorraine (CENL)**
- **Surface totale de gestion : 15 000 m²**
- **Plus d'une dizaine de chantiers en régie par engin spécifique, une centaine de chantier par entreprise locale, 4 chantiers école avec le lycée agricole de Pixérécourt**
- **Une dizaine de demi-journées d'animations scolaires sur la vallée de la Meurthe et sur la tourbière de la Basse-Saint-Jean en 2021**
- **Les animations grand public n'ont pas eu lieu en 2021**

Vallée de la Meurthe sauvage

Un suivi écologique et foncier est réalisé sur les propriétés ENS du Département : un site de 1 800 ha, dont 200 ha de propriétés départementales, soit environ 500 parcelles. L'entretien courant et la gestion sont réalisés sur les sentiers d'interprétation et d'animation scolaire : Thiaville-sur-Meurthe, Azerailles, Bertrichamps.

L'entreprise Croix-Rouge insertion est prestataire des travaux d'entretien, des sentiers d'interprétation du Département et des parcelles du CD54 (mise en sécurité de débroussaillage et de bucheronnage sur les parcelles). Elle réalise également l'entretien du mobilier et la sortie d'embacle des arbres des parcelles du CD54. Une partie des travaux d'entretien des sentiers est réalisée par la régie.

Action spécifique

La transformation des baux safer en prêt à usage pour plusieurs prairies sur la vallée de la Meurthe et la mise à jour de la base de données agricole : 13 exploitations, 50 ha de prairies en location. Un cahier des charges adapté au patrimoine naturel doit permettre la préservation des habitats et des espèces remarquables du site en respectant notamment les dates de fauches. Cela assure la reproduction des espèces protégées, entre autres le papillon azuré des paluds.

Tourbière de la Basse-Saint-Jean à Bertrichamps

Un suivi écologique est réalisé sur l'ensemble du site de 280 ha. Entretien courant et suivi de l'ancienne décharge (fauche par débroussailleuse autoportée). L'entretien courant et la gestion sont réalisés sur le dôme, le sentier des pics et le sentier Saint-Jean, ainsi que sur les parcelles départementales. Des aménagements complémentaires de platelage en bois ont été réalisés.

Action spécifique

Mise en place d'une signalétique complémentaire sur les sentiers de la tourbière permettant un acceuil plus efficace localement.

ZOOM ▶ Un plan de préservation et de valorisation pour la Vallée de la Meurthe

L'année 2021 a vu la finalisation du plan de gestion ENS et du document d'objectif Natura 2 000 sur la vallée de la Meurthe. Ces documents doivent être validés courant 2022 lors d'un comité de pilotage. Ils sont valables jusqu'en 2026 et de nombreuses fiches de gestion ont été réalisées et associées à des cartes et Système d'information géographique (SIG), qui permettront une gestion sur l'ensemble des parcelles du CD54 : 500 parcelles, 200 ha sur 1 850 ha au total sur le site.

Il s'agit du 1er plan de gestion sur la vallée de la Meurthe et le tome 1 (inventaires scientifiques) a été réalisé par un bureau d'études. Les tome 2 (gestion) et 3 (aménagement et ouverture au public) ont quant à eux, été réalisés en interne par le Département.

GRAND NANCY

▶ En chiffres

- **6 Espaces naturels sensibles (ENS)**
- **1 technicien spécialisé responsable environnement**

■ Espaces naturels sensibles

La préservation de l'environnement nécessite les efforts de l'ensemble des partenaires.

Durant l'année 2021, la convention environnement avec la métropole du Grand Nancy et annexée au Contrat territoires solidaires (CTS) a pu se poursuivre. Le CTS consacre une place importante à l'éducation, à l'environnement et à la biodiversité, à la préservation des paysages, des espaces naturels sensibles et à la continuité écologique, au soutien à l'agriculture péri-urbaine et aux circuits courts.

En matière d'ENS, 5 des 6 espaces recensés font l'objet de partenariats avec les collectivités locales pour leur préservation et leur valorisation :

- les îles du Foulon et de l'Encensoir,
- le plateau de Malzéville,
- la butte Sainte-Geneviève,
- la zone pionnière d'Art-sur-Meurthe,
- le plateau calcaire de Villers-lès-Nancy.

DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

PÔLE RESSOURCES TERRITOIRES

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021

MARCHÉS PUBLICS

RESSOURCES HUMAINES

GESTION FINANCIÈRE

SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Mission et organisation

Ce pôle est composé de 7 personnes. Il a notamment en charge au sein de la Direction générale adjointe (DGA) Territoires, et en lien avec les directions ressources :

- la préparation et la gestion du budget,
- l'alimentation et l'exploitation des outils de pilotage financiers,
- le développement d'une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences,
- la préparation et le suivi des dossiers relatifs aux ressources humaines,
- la préparation et le suivi des marchés publics nécessaires à l'activité de la DGA Territoires,
- la fiabilisation administrative, juridique et financière des rapports et délibérations soumis aux instances politiques du Département.

Il est l'interlocuteur privilégié des services et directions de la DGA Territoires pour toutes ces questions et le lien privilégié des directions ressources. Il s'appuie sur un réseau très structuré de services financiers et pôles administratifs et comptables en charge dans les directions et services, afin d'assurer l'exécution budgétaire dans chacune des politiques publiques qu'il gère.

Activité

■ Ressources humaines

Le pôle Ressources assure l'interface et facilite l'échange d'informations entre la Direction des ressources humaines (DRH) et la DGA Territoires, ses directions et ses services. Il aide à la prise de décision de la direction générale adjointe et de ses directeurs.rices. Il veille au respect des procédures, apporte des réponses de 1er niveau, conseille, aide à anticiper certaines situations, mutualise/analyse les données recensées et contribue au dialogue RH.

La DGA Territoires compte près de 950 postes qui recouvrent des métiers très diversifiés : agents techniques espaces verts, médiathécaires, géomaticiens, techniciens, musiciens côtoient des personnels administratifs ou d'animation, des cuisiniers, des mécaniciens, des peintres, mais aussi un responsable de musée, un régisseur, un vétérinaire, un responsable métrologie et qualité, un chargé de formation et conseil en hygiène alimentaire, etc.

En 2021 le pôle Ressources a permis de répondre aux besoins immédiats des services en termes de renforts et remplacements en sollicitant quelques 80 contrats (initiaux et prolongations). Il a également appuyé les services de la DGA pour la mise à la mobilité d'une trentaine de postes permanents.

■ Marchés publics

Le pôle Ressources a accompagné au sein de la DGA Territoires, la préparation des marchés et avenants (sous-traitance, modification du délai d'exécution, modification du volume des prestations, etc.), du stade de la demande initiale jusqu'au stade de son paramétrage sur le logiciel de gestion financière Grand Angle.

Le pôle s'est assuré de la bonne application des règles de gestion de ces marchés, en lien avec le service Commande publique. Il assure une assistance technique et financière ainsi qu'une mise à jour des données, qui permettent une bonne exécution administrative et financière compte tenu de la technicité et de la complexité des procédures à suivre. Ces contributions sont d'autant plus importantes que la réglementation en la matière est fournie et en perpétuelle évolution.

■ Gestion financière

Le pôle organise la préparation et la gestion des budgets consacrés aux politiques publiques gérées par la direction des territoires : 135 millions d'euros affectés à 18 politiques publiques, et presque 20 millions d'euros en recette, et 6 budgets annexes. Il s'appuie notamment sur des Pôles administratifs et comptables dans les directions, en charge de l'exécution budgétaire des directions opérationnelles.

■ Rédaction des actes administratifs

Le pôle assure un appui aux services et directions de la DGA Territoires pour la préparation des conventions et rapports administratifs que les élu.e.s votent en session et en commission permanente. Il vérifie la régularité juridique, les aspects administratifs et financiers, et les éventuels impacts en matière de ressources humaines avant validation par la direction générale adjointe. En 2021, le pôle Ressources a ainsi fiabilisé environ 200 rapports et délibérations.

DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

RESSOURCES

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Les « fonctions ressources » son généralement peu connues du public mais néanmoins essentielles au bon fonctionnement de la collectivité.

Elles regroupent les ressources humaines, l'immobilier, le foncier, la logistique, les systèmes d'information, les finances, les marchés publics, le contrôle de gestion, les affaires juridiques, l'évaluation des politiques publiques, ainsi que la communication (interne et institutionnelle), l'organisation des manifestations et le protocole.

Leur objectif est de contribuer au bon fonctionnement de la collectivité et d'assurer efficacement l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques opérationnelles.

Ces missions sont portées au niveau central par la Direction générale adjointe Ressources (DIRESS), ainsi que par la Direction de la communication (DIRCOM) et le service Protocole, tous deux rattachés au Cabinet.

Au sein de chaque direction générale adjointe thématique (Solidarités et Territoires) un pôle Ressources contribue à la mise en œuvre des missions concernées, en relais de proximité. Sur les territoires, ces fonctions sont exercées par les Délégations territoriales aux fonctions ressources (DTFR).

En 2021, elles ont notamment poursuivi leur accompagnement pour adapter l'action publique et le fonctionnement des services, dans un contexte toujours fortement impacté par la crise sanitaire (confinements, pass sanitaire). Elles ont ainsi adapté régulièrement l'environnement de travail (organisation, conditions matérielles) aux évolutions des contraintes sanitaires.

L'année 2021 a aussi été marquée par un objectif de soutien à la reprise de l'activité, auquel les fonctions ressources ont participé activement (accélération des investissements bâtimentaires, inscription des opérations au titre du plan France Relance, passation des marchés publics et avenants). Elles ont également été particulièrement mobilisées pour accompagner la mise en place de la nouvelle assemblée départementale en juillet 2021.

En chiffres

- **2 904 agents (au 31 décembre 2021), dont 2 590 emplois permanents**
- **Dépenses réelles CA :**

  Fonctionnement : 669 M€

  Investissement : 106 M€
- **294 nouveaux marchés publics passés, pour un montant total de 24 187 537 €**
- **Politique collèges nouvelles générations :**

  1 opération neuve livrée

  16 M€ d'investissement et plus de 25 opérations suivies

SOMMAIRE

Ressources humaines p.219

Logistique p.226

Immobilier p.231

Systèmes d'information p.237

Administration générale p.240

Autres ressources p.249

Communication p.250

Protection des données et sécurité des systèmes d'information p.256

Appui à l'organisation p.258

Protocole p.259

Sécurité et incendie p.260

L'action des services territoriaux p.261

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

- EMPLOI & COMPÉTENCES
- DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
- DÉONTOLOGIE
- QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL
- CARRIÈRES ET PAIES
- SIRH

RESSOURCES

En chiffres

- **3 000 agents employés dans la collectivité au 31/12/2021*, dont 2 596 emplois permanents**
- **2 914 entretiens professionnels réalisés, 351 encadrants évaluateurs**
- **827 avancements d'échelons, 238 avancements de grade**
- **136 agents de la collectivité ont bénéficié d'une mobilité interne**
- **297 jurys de recrutement**
- **40 apprentis et 385 stagiaires accueillis**
- **116 départs en retraite**
- **4 réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**
- **3 réunions du Comité technique (CT)**
- **6 réunions des Commissions administratives paritaires (CAP)**
- **107 actualités publiées sur l'intranet de la DRH**
- **5 lettres RH électroniques envoyées**

** Chiffre auquel il convient d'ajouter les 557 agents du Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM), qui relèvent de la fonction publique hospitalière et dont la DRH n'assure pas la gestion des carrières et des paies.*

Faits marquants 2021

■ Lignes directrices de gestion

L'année 2021 a été marquée par la mise en œuvre des lignes directrices de gestion suite à leur adoption par l'assemblée départementale en session du 22 mars. Prévues par la loi de transformation de la fonction publique de 2019, les Lignes directrices de gestion (LDG) fixent la stratégie de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de parcours professionnels. Elles sont établies pour la période 2021-2026 et révisables.

Celles de la collectivité ont été élaborées en concertation avec les organisations syndicales, ainsi qu'avec des interlocuteurs des différentes lignes métiers et l'appui de la ligne métier Ressources humaines (RH).

La stratégie RH pose les priorités d'action autour de 7 axes clés :

- les parcours professionnels,
- la formation,
- l'attractivité des métiers,
- le recrutement,
- l'absentéisme,
- les conditions de travail et l'action sociale,
- le management.

Des groupes de travail thématiques associant la ligne métier et les organisations syndicales ont été lancés à partir de juin 2021, notamment sur la thématique du reclassement et de la lutte contre l'absentéisme.

■ 4e convention avec le FIPHFP

En 2021, le Département a poursuivi son engagement, pris depuis 2010, avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Dans cette 4e convention 2021-2023, adoptée par l'assemblée départementale en commission permanente du 17 mai 2021, de nouveaux objectifs sont fixés pour la collectivité permettant de prendre en considération les agents en reclassement, ainsi que la prévention.

■ Nouveau contrat de groupe prévoyance

Depuis le 1er juillet 2021, la collectivité a retenu la MGEN (groupe Vyv) pour sa convention de participation prévoyance qui court sur 6 ans. L'ancien contrat avec Territoria a donc pris fin au 30 juin 2021.

Seules les adhésions à ce contrat bénéficient de la participation de la collectivité qui prend en charge, pour chaque agent adhérent, un montant de 16,50 € bruts mensuels pour la garantie de base « maintien de salaire » et 2,76 € bruts mensuels pour la garantie invalidité. Ce niveau de participation permet de compenser tout ou partie du coût de la couverture prévoyance.

■ Des projets importants engagés

L'année 2021 a également permis la confirmation ou l'émergence de projets structurants, avec mise en œuvre au 1er janvier 2022 : le coffre-fort numérique (dématérialisation de l'envoi des bulletins de salaire) et la mise en place d'un partenariat avec le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG54) pour bénéficier d'un contrat de groupe pour la mutuelle avec la décision d'augmenter la prise en charge de la collectivité passant de 12 € pour certains agents, à 15 € ou 20 € pour tous les agents adhérents au nouveau contrat, selon la formule choisie.

Des projets d'outils du Système d'information des ressources humaines (SIRH) ont également été lancés : migration vers la nouvelle version d'Octime (logiciel de gestion des temps), ainsi que le lancement de groupes de travail concernant la recherche d'outil adapté pour le service Emplois et compétences.

Déontologie et gestion des lanceurs d'alerte

En 2021, l'activité déontologique a été moins importante que l'année précédente.

- saisines pour cumul d'activités étudiées directement par l'unité Gestion des temps du service Qualité de vie au travail et relations sociales,
- 3 conflits d'intérêts, réels ou supposés, principalement liés aux contextes associatif et électoral,
- aucun lancement d'alerte « éthique » (loi Sapin II).

En 2021, plusieurs agents se sont manifestés auprès du déontologue pour lui demander « conseil » sur leurs droits et obligations déontologiques en tant que fonctionnaire, suite à un article publié sur l'intranet de la collectivité.

Concernant les projets transversaux, la faculté de déports mutuels des référents déontologues de la métropole du Grand Nancy et du conseil départemental a été officialisée par l'adoption d'une délibération de l'Assemblée départementale lors de la commission permanente du 15 mars 2021.

Le dispositif de signalement des agissements sexistes, violences et harcèlement sexuel au travail a été mis en place et est opérationnel depuis le 1er janvier 2021 : 6 signalements ont été faits depuis sa mise en place. 4 signalements ont été classés sans suite et 2 ont été suivis d'entretien de recadrage.

Emplois et compétences

▶ En chiffres

- **333 postes publiés à la mutation interne : postes vacants et/ou modifiés ou créés (371 en 2020)**
- **28 profils de postes rédigés pour améliorer la lisibilité des offres d'emploi**
- **515 fiches de postes actualisées**
- **966 sessions de formations (collectives + individuelles), dont 256 sessions de formations internes**
- **3 comités techniques**

Le service Emplois et compétences, créé en janvier 2021, est issu de la fusion des deux services Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) et Emplois et parcours professionnels. L'enjeu principal du service est de faciliter une complémentarité des missions emplois/compétences qui sont intrinsèquement liées pour permettre une vision prospective et de gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences réelles et anticipées des besoins.

Il se compose de deux unités :

- l'unité Mobilités, qui assure le suivi des recrutements avec de forts enjeux pour la collectivité au regard des métiers en tension et des dynamiques de recrutement en réseaux à impulser pour renforcer l'attractivité des métiers au sein du Département ;
- l'unité Compétences, qui assure le suivi de l'évolution des compétences et des métiers via les postes, la formation, l'apprentissage, l'accueil de stagiaires et le conseil organisationnel pour accompagner les directions et services dans leurs évolutions.

En 2021, un travail d'élaboration d'un projet de service a été mené avec l'appui de la mission Appui à l'organisation pour définir les actions prioritaires à mener afin d'améliorer l'offre de service à destination des agents et des managers, optimiser les processus de gestion et acquérir des outils de suivi adaptés : dématérialisation des processus compétences, formation et recrutement. Un travail de sourcing a été réalisé et un travail de recensement des besoins est en cours pour définir un cahier des charges et l'achat de nouveaux logiciels en 2022.

■ Mobilités

En 2021, le service a organisé 297 jurys de recrutement (internes et externes) sur postes permanents (250 en 2020). 136 agents de la collectivité ont pu bénéficier d'une mobilité interne (120 en 2020) et 124 agents ont été recrutés à l'externe sur postes permanents. Cela traduit une dynamique forte et des enjeux d'accompagnement des services de plus en plus importants du fait de besoins prégnants pour maintenir les compétences rares et/ou recherchées et permettre la continuité du service.

S'ajoutent au turn-over habituel : le nombre de départs en retraite, en nette progression, et la volonté de la collectivité de favoriser la mobilité interne. Les deux phénomènes cumulés créent des opportunités d'emplois plus nombreuses.

Ces recrutements occasionnent un suivi administratif qui se traduit par la rédaction des actes administratifs qui en découlent : notes d'affectation, contrats, arrêtés de vacation, etc. En 2021, 1 466 contrats ont été élaborés par le service (recrutement de contractuels), dont 479 pour un premier recrutement.

Le service suit également l'élaboration des contrats des assistant.e.s familiaux.ales et a rédigé 31 nouveaux contrats en 2021.

■ Favoriser les mobilités internes et booster l'attractivité et la marque employeur

La mobilité demeure un levier essentiel d'évolution des carrières, de construction des parcours professionnels et de motivation des agents, qui contribuent à la qualité de vie au travail.

Un travail a été mené en 2021 pour améliorer la visibilité des offres du Département via de nouveaux canaux de diffusion des offres d'emploi : LinkedIn, Emploi collectivités, Profil public, etc. Les chargées de dispositif compétences ont également rédigé, avec l'appui des services, des profils de poste en complément des fiches de postes pour améliorer la lisibilité des offres d'emploi sur les différents supports de diffusion. Le service a également rencontré les directeurs d'agence de Pôle emploi et les services de l'armée pour renforcer le travail en réseau sur les postes où le recrutement reste difficile.

Pour faciliter les mobilités internes, des « ateliers mobilités » sont proposés aux agents par les chargés de recrutement : aide à la rédaction de CV, de lettre de motivation et préparation à l'entretien d'embauche, en complément de l'offre de formation proposée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). En 2021, 3 sessions ont été organisées avec 14 agents.

■ Accompagnement dans le cadre des mobilités contraintes

Le service est également en charge de l'accompagnement des agents qui doivent changer de poste dans le cadre d'un reclassement suite à inaptitude. 11 agents ont été accompagnés en 2021, dont 6 au titre d'une Période de préparation au reclassement (PPR).

■ Postes, effectifs et impacts sur l'organisation des services

- 2 tableaux des effectifs sont établis chaque année pour suivre l'évolution des postes et des agents.
- 471 fiches de poste ont été rédigées ou revues, et validées par le service dans le cadre du comité technique, de la mobilité hebdomadaire, des réorganisations et de l'entretien professionnel. Le processus de validation des fiches de poste comprend la vérification des éléments statutaires relatifs aux postes (cadre d'emplois, numéro de poste, résidence administrative, …) et la conformité des intitulés de poste, missions, activités et compétences décrits dans la fiche par rapport aux outils de gestion RH que sont le répertoire des métiers, les fiches métiers, les fiches de poste et le référentiel des compétences.
- Actualisation de l'arrêté des postes en cas d'impacts sur le régime indemnitaire qui entraîne un changement de part fonction.

■ Préparation des Comité technique (CT)

En 2021, 3 comités techniques ont été organisés. À cette occasion, les chargées de dispositifs compétences sont amenées à conseiller les services et à préparer les éléments concernant les rapports de créations, transformations et modifications de postes. Les rapports sont ensuite présentés par le service pour examen en commission et délibération par les élus.

Pour améliorer la qualité des échanges lors des comités techniques, des réunions préparatoires de présentation des rapports inscrits à l'ordre du jour des CT ont été organisées par le pôle Instances. Elles sont prévues en deux temps : le premier consacré à la présentation aux élu.e.s membres du CT et le second aux organisations syndicales.

■ Régime indemnitaire / Nouvelle bonification indiciaire (NBI)

Dans le cadre du régime indemnitaire appliqué depuis mars 2016, le service garantit le suivi, la cohérence et la maîtrise du processus d'attribution du niveau de régime indemnitaire avec une mise à jour du niveau de ce dernier en fonction de l'évolution des métiers, des missions et du niveau d'intervention confié aux agents. Il procède également à la mise à jour des postes dans le Système d'information des ressources humaines (SIRH), du tableau des intitulés de poste classés dans les huit groupes de fonction et du tableau de l'arrêté d'attribution des parts de régime indemnitaire. En 2021, une adaptation du régime indemnitaire a été initiée par la collectivité pour répondre aux enjeux d'attractivité et de reconnaissance des métiers en tensions et/ou de la montée en technicité et du lien fonctionnel spécifique de certaines fonctions. Cette adaptation sera mise en œuvre en 2022 avec un impact budgétaire de plus de 800 000 € pour la collectivité.

Le service vient également en appui du service Gestion des carrières et des paies pour l'attribution de la NBI sur les postes en apportant son analyse des fiches de poste et des situations de travail en lien avec les encadrants. Il attribue le motif et veille aux mises à jour dans le SIRH.

■ Compétences et accompagnement des parcours professionnels (formation)

Le service a en charge l'élaboration et le suivi du plan de formation. À ce titre, un nouveau plan de formation a été voté en novembre 2021 pour les trois années à venir. Un travail avec les directions a été effectué durant l'été 2021 afin de recenser le plus précisément possible les besoins collectifs des services, en plus de l'analyse effectuée des besoins individuels exprimés durant la campagne d'entretien professionnel de 2020.

En effet, la formation est un véritable levier stratégique à différents niveaux : adaptation des compétences des services et des agents face aux évolutions des besoins, aux cadres règlementaires et/ou juridiques, soutien aux parcours professionnels des agents. La montée en compétence et le maintien des acquis est un enjeu fort pour la collectivité qui connaît de nombreuses évolutions au titre des compétences et politiques publiques dont elle a la responsabilité.

En 2021, un travail important a été consacré à l'accompagnement de la Direction général adjointe (DGA) Solidarités pour préparer la réorganisation des Maisons départementales des solidarités (MDS) qui sera effective en mai 2022 (élaboration d'un plan dédié de formations, actualisation des fiches métier, bourse à l'emploi, etc.).

■ Apprentissage et stagiaires

La collectivité a poursuivi en 2021, malgré la crise sanitaire, son engagement pour favoriser l'insertion des jeunes par l'accueil de 385 stagiaires, tous niveaux d'étude et toutes filières confondues, dont 81 gratifiés pour un budget total de 100 000 €.

À la rentrée 2020-2021, 22 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés, portant à 40 le nombre total d'apprenti.e.s accueilli.e.s dans la collectivité.

Ce sont deux modalités d'accueil qui favorisent la connaissance des métiers de la collectivité et qui contribuent à l'attractivité de ces offres d'emploi.

■ Connaissance et attractivité des métiers

Le dispositif métiers et compétences de la collectivité prend appui sur différents outils élaborés à partir de ceux du CNFPT et adaptés aux réalités de la collectivité :

- un répertoire des métiers,
- des fiches métiers et des fiches de postes,
- un référentiel des compétences.

Ces outils sont mis à jour régulièrement en fonction de l'évolution des métiers et des changements d'organisation. Le service prend appui sur ces outils pour accompagner les directions et services dans leurs projets de réorganisation. D'une manière générale, il assure une veille sur l'évolution des métiers et des compétences, ainsi que sur les organisations et prépare les décisions et rapports qui doivent être présentés en comité technique.

Le recensement des métiers permet également un travail fin des besoins avec les services et directions dans le cadre du plan de formation 2021-2023, voté en novembre 2021 : c'est une ressource pour l'analyse des compétences au sein du Département.

■ Entretiens professionnels

Le service assure également la mise en œuvre et le suivi de la campagne des entretiens professionnels qui se déroule chaque année de novembre à mars. En 2021, 2 914 agents étaient concernés par l'entretien annuel d'évaluation et 351 évaluateurs, y compris les 60 gestionnaires de collèges pour les agents des collèges et les 4 évaluateurs pour les assistants familiaux.

Le service accompagne les agents tout au long de la campagne des entretiens professionnels (assistance utilisateurs, conseils et ajustements d'organisation dans le logiciel DIALOG), avec une hotline et un mail dédiés. Il assure le suivi statistique des évolutions et les bilans annuels à présenter en comité technique et gère également les recours en révision exprimés par les agents. Ces éléments sont nécessaires pour alimenter les données d'analyse qui permettent l'examen des situations pour les avancements de grade et les promotions internes.

Il accompagne, chaque année, les managers et les agents via des formations dédiées (4 journées en 2021 à destination des nouveaux encadrants), des réunions d'information (3 ateliers en 2021), des campagnes de communication (intranet, mailing, etc.), des guides et propose des évolutions du paramétrage de DIALOG en lien avec la Direction des systèmes d'information (DSI), pour améliorer l'ergonomie et faciliter la remontée des besoins et la saisie des entretiens.

Chaque campagne est un moment important de remonté des besoins et d'échanges des managers avec les agents sur leurs projets d'évolution professionnelles et leurs besoins en formation ou en accompagnement.

Qualité de vie au travail et relations sociales

▶ En chiffres

- **283 agents travaillent sur un cycle différent du cycle « classique » (5 jours par semaine)**
- **1 230 agents télétravaillent régulièrement ou occasionnellement (en dehors du contexte sanitaire), contre 878 agents en 2020**
- **4 réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)**

■ Intégration et maintien des agents en situation de handicap

Le taux d'emploi de personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi s'élève à 6,69% au sein de la collectivité.

L'effectif par catégorie de bénéficiaires se répartit comme suit :

- 213 agents reconnus handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH),
- 17 accidentés du travail titulaires d'une rente au moins égale à 10%,
- 8 agents reclassés.

Néanmoins, les questions de restrictions d'aptitude, de maladies professionnelles en augmentation et du vieillissement des agents font du maintien dans l'emploi un enjeu RH. Chaque année, la DRH accompagne en moyenne 200 agents en situation de handicap ou ayant des restrictions médicales : aménagements de bureaux, de locaux, équipements personnels, intervention d'auxiliaires de vie professionnelle, etc. La question du handicap, de l'intégration et du maintien dans l'emploi est un sujet d'actualité. Elle est l'affaire de toutes et tous, des agents et des cadres, valides ou non valides.

■ Télétravail

L'année 2021, dans la continuité de 2020, s'est traduite par des circonstances exceptionnelles de travail qui ont contraint les agents à exercer leur fonction en télétravail pendant les périodes de télétravail renforcé. D'où la hausse de 40% des demandes de télétravail lors de la campagne de recensement des besoin Margot 2021/2022.

■ Plan Égalité professionnelle femmes-hommes 2019-2021

Au regard des constats posés dans le rapport de situation comparée 2021, qui confirme les analyses chiffrées des précédents rapports, les enjeux RH sont particulièrement liés aux conditions de travail des agents : vieillissement des agents, taux d'absentéisme, augmentation des restrictions médicales.

Le plan Égalité reprend ces enjeux et se décline en trois axes :

- **Axe 1** : avoir une attention particulière aux parcours professionnels des agents, et notamment à leur deuxième partie de carrière.
- **Axe 2** : agir sur la pénibilité avec un focus particulier sur les postes des agents des collèges et les travailleurs sociaux, postes majoritairement occupés par des femmes.
- **Axe 3** : sensibiliser et rester attentif à des situations de sexisme ou pouvant être qualifiées de harcèlement sexuel.

La gouvernance du plan Égalité professionnelle femmes-hommes est structurée ainsi :

- un comité de pilotage ayant pour mission de superviser le bon déroulement du plan : trois réunions en 2021,
- deux instances collaboratives, pilotées par la DRH : une orientée sur les collèges et une autre sur le 3e axe.

Des points d'étapes réguliers sont présentés en instances consultatives. Des membres du CHSCT sont intégrés au comité de pilotage et à l'une des instances collaboratives.

Après l'adoption en session de l'assemblée départementale du 23 novembre 2020 du protocole *Comment réagir face à l'agissement sexiste et au harcèlement sexuel au travail ?,* une campagne de sensibilisation des agents et des cadres a été déployée en 2021 : cafés du management animés par le cabinet EGAE, ateliers d'échanges, réalisation d'un livret et d'une campagne de sensibilisation (affiches, articles intranet, etc.) à destination des agents.

■ Prévention de l'usure professionnelle et seconde partie de carrière des ATTEE

Le personnel des collèges exerçant les métiers impliquant une forte contrainte physique est davantage sujet aux troubles musculo-squelettiques, aux maladies professionnelles et aux accidents de travail. Une méthodologie adaptée a été proposée en deux volets en lien avec le service Collèges :

- Volet 1 : cartographie des collèges.
- Volet 2 : agir sur un paramètre facteur d'usure professionnelle sur une échéance à court ou long terme et généraliser du matériel et/ou une action-type.

■ Séminaire direction des Ressources humaines / direction de l'Éducation

Un séminaire conclusif suite aux articulations de la DRH et de la DEDU a eu lieu le 22 novembre 2021 à Blénod-lès-Pont-à-Mousson sur différents protocoles des agents des collèges : Troubles musculo-squelettiques (TMS), risques psycho-sociaux (RPS)…

Gestion des carrières et des paies et système d'information des ressources humaines

▶ En chiffres

- **Plus de 3 000 paies gérées chaque mois**
- **79 arrêtés de recrutement par voie de mutation, détachement, intégration directe**
- **95 arrêtés de recrutement ou nominations stagiaires**
- **827 avancements d'échelons**
- **25 promotions internes**
- **238 arrêtés d'avancements de grade ; 301 de temps partiel et 771 de demi traitement**
- **116 départs à la retraite**
- **237 requêtes statistiques produites**
- **72 utilisateurs métiers des applications informatiques à former aux constantes évolutions des outils**
- **Pilotage d'un budget de près de 140 000 000 € (budget primitif 2021 de 139 781 810 €)**

Le service Gestion des carrières, des paies et SIRH (GCP-SIRH) gère la carrière et la rémunération de plus de 3 000 agents avec des statuts différents : fonctionnaires territoriaux, contractuels, assistants familiaux, vacataires, volontaires en Service civique, apprentis, contrats uniques d'insertion, contrats d'avenir, stagiaires école, ainsi que la situation des élus.

Il veille au déroulement de la carrière des fonctionnaires (classement lors du recrutement, mise en stage, titularisation, congé parental, disponibilité, détachement, intégration directe, mutation, avancement, retraite, médaille, etc.) et à leur rémunération (déclarations sociales, régime indemnitaire, nouvelle bonification indiciaire, prélèvement à la source, garantie individuelle de pouvoir d'achat, indemnité compensatrice de la contribution sociale généralisée, indemnité différentielle, etc.). Il veille également à assurer une politique équitable de revalorisation de rémunération aux agents contractuels.

Le service assure, en lien avec le service Emplois et compétences, les simulations de salaire réalisées lors des recrutements, ainsi que de nombreux calculs de coûts demandés par les directions.

Au 1er janvier 2021, le service a repris la gestion de la maladie ordinaire et des temps partiels. Les arrêts COVID ont engendré un important surcroît du nombre d'arrêts de travail enregistrés.

■ Protocole parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR)

Les mesures de revalorisation indiciaire du protocole PPCR ont été poursuivies autour de 2 axes :

- reclassement des fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants (catégorie A),
- revalorisation indiciaire pour certains grades de catégorie C et de catégorie A.

■ Mise en place de l'indemnité de précarité

Mise en place au 1er janvier 2021, l'indemnité de fin de contrat est accordée aux contractuels recrutés pour accroissement temporaire, remplacement d'agent, faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ou occupation de manière permanente par un contractuel d'un emploi permanent.

Pour que l'indemnité de fin de contrat soit accordée, la durée du contrat, renouvellement compris, doit être inférieure ou égale à 1 an. Le montant de l'indemnité est fixé à 10% de la rémunération brute globale perçue par l'agent pendant la durée de son contrat, renouvellement inclus.

En 2021, le versement de l'indemnité de précarité a concerné 162 agents pour 133 189,61 € versés.

■ Rupture conventionnelle

La rupture conventionnelle consiste en un accord mutuel par lequel un agent public et son administration conviennent des conditions de cessation définitive de fonctions. Elle entraine la fin du contrat ou la radiation des cadres et la perte de la qualité de fonctionnaire, ainsi que le versement d'une indemnité spécifique de rupture conventionnelle.

La rupture conventionnelle est instituée dans les trois versants de la fonction publique par la loi du 6 août 2019. Son article 72 prévoit le dispositif, à titre expérimental pour les fonctionnaires, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025 et pose le principe de rupture conventionnelle pour les agents contractuels en CDI.

En 2021, 4 ruptures conventionnelles ont été accordées dans la collectivité.

■ Complément indemnitaire annuel (CIA)

767 agents ont bénéficié d'un complément indemnitaire annuel en 2021.

Les CIA discrétionnaires, qui nécessitent un examen en comité de direction générale, ont reconnu la charge de travail individuelle exceptionnelle sur l'année de 108 agents, mais aussi la charge de travail de 107 agents qui ont participé au pilotage, à l'élaboration et à la mise en œuvre de 8 projets collectifs.

Les CIA dits automatiques (accueil d'un stagiaire école, conduite à un dans le cadre du dossier d'organisation de la viabilité hivernale, assistant de prévention…) ont été versés à 541 agents pour un montant total de 124 337 €.

■ Droit à l'information

638 dossiers ont fait l'objet de mises à jour dans le cadre du droit à l'information sur la retraite, afin que les agents concernés reçoivent leur estimation indicative globale conforme à leur carrière. Ce document récapitule les droits acquis auprès des différents organismes de retraite, ainsi qu'une estimation du montant de pension.

Ces mises à jour ont pris la forme de simulations de calcul pour 181 dossiers, de saisie de 25 comptes individuels de retraite et de 432 qualifications du compte individuel retraite.

■ Mise en place du coffre-fort numérique

Sur le dernier trimestre 2021, le service a travaillé à la mise en place du coffre-fort numérique, pour une mise en place opérationnelle en janvier 2022. Il s'agit d'un moyen sécurisé pour la transmission et la conservation des bulletins de paie de façon dématérialisée. Chaque agent peut en bénéficier gratuitement et à vie pour y consulter et stocker l'ensemble de ses fiches de paie ou d'autres documents souhaités. Une large communication a été développée : intranet, lettre RH, mail, réunions d'information, webinaire, hotline.

■ Système d'information des ressources humaines et gestion financière

L'unité Système d'information des ressources humaines (SIRH) a pour mission :

- l'administration des applications informatiques de la direction (E-civirh, Octime),
- l'appui, le conseil et la formation des utilisateurs des applications,
- l'extraction des données RH : statistiques, tableaux de bord, …
- la veille de la cohérence globale des systèmes informatiques RH.

■ Déclaration sociale nominative

Suivi des évolutions de la Déclaration sociale nominative (DSN) qui consiste à transmettre chaque mois pour l'ensemble du personnel du Département, les données de rémunérations, de cotisations sociales, de protection sociale, de carrières, etc., par flux informatique à des organismes tels que la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL), la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), etc.

■ Nouvelle application

Participation au développement de l'application GRAFITE, destinée à la gestion administrative et salariale des assistants familiaux du Département, en collaboration avec la direction des Systèmes d'information et le Service départemental des assistants familiaux (SDAF).

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

LOGISTIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

- ÉQUIPEMENTS & DÉPLACEMENTS
- ACCUEIL
- MOYENS GÉNÉRAUX
- DOCUMENTATION
- IMPRIMERIE
- FONCTIONNEMENT INTERNE

RESSOURCES

La Direction de la logistique (DIRLOG) est composée de trois services et d'un pôle :

- **Service Équipements et déplacements (SED)** : il gère les moyens permettant le fonctionnement courant des services, tant au Centre administratif départemental (CAD) que dans les territoires : matériels, mobiliers, véhicules, vélos, tickets de bus, frais de déplacements (dont prime éco-mobilité), nettoyage des locaux, fournitures de bureau et petits matériels, vêtements professionnels, déménagements.
- **Service Fonctionnement interne, accueil et documentation (FIAD)** : il veille au bon fonctionnement interne du CAD, 4 pôles : courrier, sécurité, documentation et accueil. Missions concernant l'ensemble des sites : sécurité incendie, liaisons courrier hebdomadaires entre le CAD et chaque territoire, etc.
- **Service Imprimerie** : il crée des imprimés de communication (cellule PAO), imprime les documents des services sur des matériels de haute technologie numérique ou offset, conseille les utilisateurs dans leurs projets d'impression (devis, PAO).
- **Pôle Moyens généraux** : il gère le petit entretien courant des bâtiments (peinture, électricité, etc.) en articulation avec la Direction de l'immobilier (DIMMO), l'appui logistique à SED (pour la bonne réalisation de déménagements et autres missions d'ordre général) et également au service Protocole et manifestations (opérations de manutention pour la préparation de manifestations).

Équipements et déplacements

▶ En chiffres

- **42 534,32 € de prime éco-mobilité versée, pour 116 agents bénéficiaires en moyenne par mois**
- **493 réservations réalisées avec le portail de réservation en ligne pour les déplacements professionnels (dont 12% ont été annulées dans le cadre du contexte sanitaire)**
- **389 414 € : montant du marché de service d'insertion et de qualification professionnelle par l'activité professionnelle pour l'entretien des locaux de la collectivité, notamment le CAD et la maison du Département (325 038 €) et les remplacements d'agents d'entretien ou interventions spécifiques de nettoyage (64 376 €). À noter que d'autres associations d'insertion interviennent sur les territoires pour le même type de prestations de service (32 755 €) principalement en remplacement des agents titulaires**
- **36 163 réservations de véhicules de service pour mener à bien les missions de service public sur l'ensemble du département**

■ Développement durable

Véhicules électriques

En 2021, 8 véhicules électriques sont venus renforcer la flotte : 4 pour les territoires du Lunévillois, Terres de Lorraine, Val de Lorraine et Grand Nancy, et 4 pour le CAD. Au 31 décembre, la collectivité compte 44 véhicules électriques.

L'obligation légale de renouveler le parc automobile de la collectivité à hauteur de 20%, puis 30% (au 01/07/2021) en véhicules verts, est à nouveau respectée puisque sont respectivement atteints des taux de 22% et 30%, hors véhicules affectés à l'entretien des routes comme le prévoit la loi.

Développement des modes de déplacements durables

Maintien de l'offre en transport en commun sur l'agglomération nancéienne : 41 pass bus (contre 61 en 2020) ont été distribués pour les trajets professionnels, n'occasionnant aucune avance de frais de la part des agents.

En parallèle, la DIRLOG met à disposition des agents, d'autres moyens de transport tels que les vélos classiques ou à assistance électrique. 4 vélos à assistance électrique ont été acquis afin de rajeunir le parc au CAD et sur les territoires. Les territoires Grand Nancy, Terres de Lorraine et Lunévillois ont pu en bénéficier.

Le nombre de réservations de vélos de service est de 112 en 2021 (58 en 2020).

Pour les déplacements ferroviaires, 400 billets de train, dont 52% vers Paris ont été réservés par les agents et les élu.e.s, via le portail de réservations, dans le cadre de leurs missions et mandats. À noter que le marché d'acquisition de prestations hôtelières et de titres de transports a été mis en place en février 2021 pour 2 ans.

Produits d'entretien éco-responsables

Depuis 2018, une gamme de produits d'entretien écoresponsables est utilisée pour l'entretien des locaux départementaux (par les agents d'entretien du CD54 mais également par la société de nettoyage chargée des locaux du CAD). Cette démarche a pour objectifs de garantir la santé et la sécurité des agents d'entretien, mais également de protéger l'environnement. Le marché a été renouvelé en 2021.

En 2021, les achats de produits écoresponsables s'élèvent à 18 632 € sur un total de 39 380 € (lots 1 et 2 du marché).

Bourses aux fournitures et aux mobiliers

Les traditionnelles bourses aux fournitures et mobiliers de bureau ont pu être organisées en 2021, tout en respectant les gestes barrière. Une centaine d'agents y a participé.

Éco-conduite

Pas de reprise des formations en 2021 compte tenu de la crise sanitaire.

■ Mobilité : vers une gestion optimale de la flotte automobile

Le service Équipements et déplacements, en lien avec les directions et territoires, analyse l'intensité d'utilisation des véhicules de service afin de redéfinir les axes prioritaires de déploiement et de renouvellement des véhicules et proposer une offre de service adaptée.

En 2021, 33 véhicules ont été acquis pour renouveler la flotte : 20 pour les territoires (dont 4 achetés avec des crédits supplémentaires au cours du second trimestre pour remplacer les véhicules inondés de la MDS de Longuyon), 9 pour le CAD, (dont 3 pour le service Collèges), et 1 pour Meurthe & Moselle Développement. Le Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) a acquis 4 véhicules.

Le marché de fourniture de carburant avec cartes accréditives a également été renouvelé en 2021.

Il est à noter que le protocole sanitaire mis en place dans les véhicules de service en 2020 s'est poursuivi en 2021 afin de limiter au maximum la propagation du virus. Si la réservation de véhicules a retrouvé un certain niveau d'activité au 3ème trimestre avec la reprise des missions et formations, la tendance à l'année reste à la baisse par rapport aux années précédant la crise sanitaire.

ZOOM ▶ Vente aux enchères des véhicules en fin de vie

Depuis début 2021, un marché de vente aux enchères des matériels roulants (et non roulants) a été passé pour donner une seconde vie aux véhicules réformés. C'est le prestataire Saint-Dié Enchères qui est titulaire du marché : une organisation collective rodée et une forte mobilisation ont permis en 2021 de mettre en vente 39 véhicules (7 utilitaires et 32 véhicules de tourisme) concernant la flotte départementale (hors Parc) et celle du REMM, mais également des pneus, des vélos et 2 bus. Autant de véhicules et équipements qui ont été « adjugés vendus », pour un montant de recettes de 68 618 €.

Une remarquable initiative amenée à se poursuivre et à s'amplifier en 2022.

■ Prime éco-mobilité et Forfait mobilités durables

La collectivité prend en charge 50% des frais de transport en commun des agents pour leurs déplacements privés domicile-travail. En 2021, 42 534,32 € de prime (35 481,14 € en 2020) ont été versés à 181 agents (116 agents en moyenne par mois).

En 2021, le Forfait mobilités durables a été mis en place pour la 2e année. Le dispositif a évolué suite à la publication du décret spécifique à la fonction publique territoriale. L'objectif est d'encourager les agents à utiliser le vélo et/ou le covoiturage pour leurs trajets domicile-travail, en permettant l'octroi d'une prime forfaitaire de 200 € aux agents ayant effectué au moins 100 jours de trajet domicile-travail avec ces modes de transport. 149 agents ont bénéficié du forfait pour un montant de 29 188 € (le forfait est proratisé dans certaines situations).

■ Mobilier : adaptation du poste de travail

Une volonté toujours aussi forte de répondre aux besoins de la collectivité, en adéquation avec les besoins spécifiques des professionnels :

- meilleure prise en compte de la gestion des espaces de travail, et de réunions,
- recherche constante de mobilier fonctionnel,
- adaptation aux besoins spécifiques des agents, en particulier sur les renouvellements de fauteuils de bureau.

Une dépense de 145 014 € a été consacrée à ces actions en 2021 (central et territoires). Le marché d'acquisition de mobiliers de bureau a été renouvelé en 2021.

■ Déménagements et entretien des locaux

Le service veille à s'adapter en permanence pour répondre aux besoins des directions et aux évolutions des services.

L'année 2021 a connu un volume d'activités moindre au niveau des déménagements : 99 agents au CAD, contre 225 agents en 2020, ont été amenés à déménager. Mais à noter également en 2021 qu'un accompagnement particulier a été apporté en soutien aux déménagements des Archives départementales, à l'homogénéisation des mobiliers des élus (par redéploiements internes uniquement) ainsi qu'au tri et à l'évacuation des dossiers et archives dans tous les services.

Concernant l'entretien des locaux, le protocole sanitaire de nettoyage a continué à s'appliquer : les agents ont répondu présent tout au long de l'année pour l'appliquer, désinfecter les locaux, et adapter les jauges de salles de réunion et de repas. L'équipement des agents et des locaux en matériels de protection contre le virus (gels, lingettes, masques chirurgicaux et FFP2 notamment) a été maintenu, avec 34 350 € mobilisés.

ZOOM ▶ Distribution de gel hydro-alcoolique dans les EPHAD

Fin décembre 2021, la collectivité a reçu un don de lotions hydro-alcooliques. Durant une semaine, ce sont plus de 4 000 flacons qui ont été distribués par les agents de la direction auprès des 65 EPHAD du territoire.

■ Vêtements professionnels et nettoyage

Le service veille à équiper les agents en vêtements professionnels adaptés à leurs métiers, et donc aux contraintes spécifiques, de manière à garantir leur sécurité. En 2021, 194 782 € ont été dépensés à ce titre.

Des évolutions ont été proposées dans certains paquetages afin de répondre aux besoins des agents de terrain. Ainsi en 2021, il a été décidé de mettre en œuvre une fusion des paquetages des agents d'entretien (homme et femme), de créer un nouveau

paquetage pour les professionnels de la Protection maternelle infantile (blouses tissu), et de créer des paquetages pour les agents technique territoriaux des établissements d'enseignement (déploiement progressif sur 3 ans dans tous les collèges).

Le marché de collecte, marquage, nettoyage des vêtements professionnels a été relancé et notifié au 1er novembre 2020 jusqu'au 31 octobre 2022. L'activité s'est poursuivie en 2021. Par ailleurs de nouvelles démarches sont engagées pour recycler les vêtements en fin de vie. Cela pourrait aboutir à faire évoluer les pratiques actuelles en 2022.

■ Frais de déplacements

Le service rembourse les notes de frais des agents et élu.e.s en missions. En 2021, 4 099 notes de frais ont été comptabilisées sur le logiciel dédié et liquidées (3 652 notes de frais en 2020).

À noter que les frais de repas lors des formations sont également engagés et mandatés par le service, au titre des frais de déplacements.

■ Partenariat soutenu avec les territoires

Des réunions régulières, tant avec les Délégués territoriaux aux fonctions ressources (DTFR) que les Correspondants territoriaux logistique-bâtiment (CTLB), permettent une collaboration active entre la DIRLOG et les territoires, et visent à :

- animer les lignes métiers,
- concevoir et produire des référentiels communs,
- partager les contraintes de chacun et s'adapter en fonction de la diversité des territoires.

■ Insertion

Le marché d'insertion et de qualification professionnelle par l'activité professionnelle concernant l'entretien de locaux de la collectivité est mis en œuvre principalement sur le CAD.

En 2021, la prestation représente un coût de 389 414 €, dont 64 376 € sur des actions diverses : remplacements des agents d'entretien de la collectivité, vitreries, nettoyages après chantier, etc.

À noter que le prestataire a été engagé aux côtés de la collectivité dans la lutte sanitaire sur l'ensemble des bâtiments relevant du marché : évolution de l'entretien quotidien vers un entretien et une désinfection aux normes sanitaires actuelles appliquées par la Fédération nationale des agents de propreté, formation des équipes d'entretien, application du protocole sanitaire strict. Le coût de ce protocole sanitaire s'élève à 50 058 € en 2021.

Fonctionnement interne, accueil, documentation (FIAD)

▶ En chiffres

- **14 108 usagers accueillis au CAD et 34 844 appels reçus au standard, 97% d'appels traités**
- **982 806 courriers/colis traités et 271 590 plis affranchis au CAD**
- **969 agents en moyenne abonnés aux alertes personnalisées de la Documentation**
- **96 manifestations officielles accueillies au CAD**

■ Courrier

L'équipe Courrier s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de traitement rationnalisé du courrier. Elle a réussi, pendant des années, à maîtriser les dépenses d'affranchissement malgré une augmentation des tarifs. Avec l'utilisation des tarifs type Ecopli, et Ecopli en nombre, et l'optimisation du fonctionnement des tournées permettant ainsi de réduire les affranchissements, l'organisation du service en terme de maîtrise des coûts est désormais optimale.

L'augmentation du prix du timbre se fait ressentir désormais (en moyenne + 10%). Il est nécessaire, pour la maîtrise des coûts, que les normes postales soient strictement respectées.

■ Documentation

Début 2020, *La Passerelle*, nouvel espace de travail destiné à la formation à distance et au travail nomade, a été inaugurée. La crise sanitaire n'a malheureusement pas permis de mettre en place les actions souhaitées visant l'appropriation en nombre de ce nouvel espace, mais les documentalistes ont poursuivi à distance leur activité de veille et de diffusion de l'information aux agents.

En 2021, un nouveau logiciel documentaire a été acquis. En cours de paramétrage, celui-ci devrait être disponible au printemps 2022 afin de faciliter l'accès aux ouvrages et aux services documentaires.

■ Accueil du centre administratif départemental

Les agents de l'accueil du Centre administratif départemental (CAD) assurent l'accueil physique et téléphonique du public. Ils veillent à améliorer continuellement la qualité de l'accueil. Exemples : mise à jour de la signalétique (notamment après un déménagement), gestion des badges d'accès au site et contribution à l'actualisation des plans du site en collaboration avec l'équipe du PC sécurité et la Direction de l'immobilier (DIMMO).

Les agents du pôle Accueil sont partie prenante de la sécurité du CAD. Ils sont attentifs aux personnes qui se présentent à l'accueil et à leur comportement.

Deux salles en proximité de l'accueil sont disponibles pour répondre à la demande exprimée par des professionnels des solidarités de disposer de lieux permettant d'organiser, dans un espace neutre, des visites médiatisées ou qui nécessitent une certaine vigilance, et un soutien en proximité des agents départementaux qui les assurent.

Depuis le début de la crise sanitaire, le nombre de personnes accueillies au CAD n'est jamais revenu à son niveau précédent : moins de 20 000 personnes accueillies depuis l'année 2020 (contre plus de 43 000 auparavant jusqu'en 2019).

■ Le PC sécurité

La première mission du PC sécurité, situé au CAD, est la sécurité incendie. L'équipe assure cette mission en effectuant un certain nombre de tâches logistiques : vérification des divers équipements sécurité incendie, mise à jour des plans d'évacuation, etc. Malgré la poursuite de la crise sanitaire en 2021, des formations et visites de sites ont pu être réalisées par les agents du PC sécurité.

Par ailleurs, ce dernier contribue très largement à la sécurité des biens et des personnes au CAD, tout particulièrement dans le cadre des manifestations. Lesquelles, en 2021, ont été considérablement réduites en raison du contexte sanitaire.

Enfin, le PC sécurité, et plus particulièrement son référent, a un rôle important de conseiller technique : pour la bonne organisation et le bon déroulement des manifestations, pour maintenir la sécurité incendie du site du CAD à un excellent niveau, pour assurer la sécurité, la sûreté, l'accessibilité du site et pour établir ponctuellement des bilans de sécurité des sites départementaux à la demande de leurs responsables.

Imprimerie

▶ En chiffres

- **5 125 004 impressions numériques et offset**
- **840 m² de produits imprimés en grand format**
- **12 tonnes de papier offset imprimées et déclarées à CITÉO**

■ Impression

En 2021, l'impression sur les machines numériques et offset a représenté 5 125 004 tirages (7 159 071 tirages en 2020 et 11 279 083 en 2019), en baisse du fait de la situation sanitaire.

En impression numérique couleur, l'Imprimerie a tiré 561 599 exemplaires contre 1 096 261 exemplaires pour le noir et blanc.

L'offset représente 6 782 864 impressions.

1 080 m² ont été fabriqués et façonnés en impression grand format sur divers supports (bâches, adhésifs, toile et papier, etc.).

■ Développement durable

Chaque année, l'Imprimerie doit déclarer le tonnage de papier imprimé en offset dans le cadre de la taxe CITEO. En 2021, ce sont 12 tonnes qui ont été soumises à la taxe de 52 € la tonne.

Depuis 2010, l'Imprimerie départementale est titulaire de la marque IMPRIM'VERT et est référencée dans l'annuaire national. L'atelier a réduit de 90% ses déchets plastiques suite à l'investissement d'une machine de type Bande rolleuse : cette dernière conditionnant les paquets sous bande papier. Chaque semaine, le contenu de plusieurs conteneurs de papier, résultant des coupes au massicot et des emballages, est destiné au recyclage.

■ Apprentis et stagiaires

L'Imprimerie accueille toujours de nombreux stagiaires de la filière graphique, la plupart venant du lycée Cyfflé à Nancy.

■ Organisation

Avec la venue d'un nouveau responsable de service en 2021, de nouvelles compétences sont arrivées, avec notamment la prise en charge du flocage de tous les véhicules du CAD par l'équipe, la réalisation de mugs et de flocage textile.

Moyens généraux

En 2021, le pôle Moyens généraux, a été sollicité pour 1 266 demandes d'interventions, dont 423 en électricité, 76 en menuiserie, 141 en plomberie, 42 en chauffage et 41 en peinture/revêtement muraux.

Plusieurs chantiers d'envergure ont été réalisés en 2021 par le pôle comme :

- des travaux d'embellissement et de perfectionnement énergétique des salles Jacques-Leclerc et Roger-Boileau et du restaurant administratif au CAD ; et de la MDS Plateau et Provinces-Poincaré,
- l'installation et le remplacement de bornes de recharge des véhicules électriques, avec la création de réseaux spécifiques au CAD,
- la phase 1 du chantier de rénovation d'une dizaine de bureaux au château de Lunéville,
- la transformation d'une cuisine en bureau dans le bâtiment Godron au CAD.

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

IMMOBILIER

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

ÉNERGIE & EXPLOITATION

GRANDS PROJETS

MAINTENANCE

GESTION FONCIÈRE & IMMOBILIÈRE

RESSOURCES

La Direction de l'immobilier (DIMMO), au sein de la Direction générale adjointe Ressources a pour mission :

- La gestion du patrimoine départemental (bâtiments, routes, espaces naturels sensibles) afin de renforcer l'expertise nécessaire à la complexité croissante des dossiers et de mutualiser et rationaliser les moyens.
- L'optimisation du patrimoine existant, la capacité à saisir les opportunités liées aux cessions et aux valorisations des sites et l'intégration des bâtiments dans une logique d'aménagement du territoire.
- La construction, la rénovation et l'entretien en bon état d'usage du patrimoine bâti du Département, avec des objectifs de développement durable, par des opérations ambitieuses sur les consommations énergétiques, le recours à l'écoconstruction et en adéquation avec des usages en évolution.

La DIMMO est composée de 43 agents et a accueilli 3 apprentis en 2021.

Elle est organisée en 5 services et une mission transverse :

- **Grands projets** : il assure la conduite opérationnelle des opérations de construction, de restructuration de bâtiments, notamment la mise en œuvre de la politique collèges nouvelles générations (PCNG), mais également l'aménagement de la Cité des Paysages ou la construction de la nouvelle pouponnière à Laxou.

  Ce service a en charge une vingtaine d'opérations d'investissement lourd, comprenant la programmation des travaux, le recrutement des équipes de maîtrise d'œuvre, le suivi des études, les passations des marchés de travaux, leur suivi jusqu'à la livraison et la garantie de parfait achèvement des ouvrages (un an après réception). Il doit coordonner tous les services départementaux concernés et les utilisateurs des établissements impactés par les travaux sur des durées d'opérations allant de 4 à 5 ans en moyenne.
- **Maintenance** : il assure pour l'ensemble du patrimoine immobilier bâti départemental (environ 500 000 m²) les opérations de petit entretien, maintenance technique, travaux de sécurité et aménagements fonctionnels, en vue d'offrir aux agents départementaux, aux utilisateurs des sites (notamment les collégiens et personnels de l'Éducation nationale) des locaux confortables et adaptés aux usages et à leurs évolutions, accessibles et sécurisés. Il doit également assurer le suivi de l'état du parc immobilier pour en assurer une gestion optimisée dans la durée, par une programmation des travaux équilibrée pour l'ensemble du patrimoine. À ce titre, il assure la mise à jour des données patrimoniales dans l'outil de gestion du patrimoine MAINTI 4, en vue de permettre de consolider l'information et le suivi des obligations réglementaires et d'établir un programme pluriannuel de travaux.
- **Énergie-exploitation** : par nature transversal, il est le garant de la performance énergétique des bâtiments départementaux et des collèges.

  D'une part, et en lien avec le service Maintenance, il assure la gestion et le suivi de l'exploitation des installations thermiques ainsi que l'élaboration des contrats de fourniture d'énergie en vue d'optimiser les coûts de fonctionnement et d'exploitation des sites. Il met également en place un programme de rénovation des installations thermiques et en effectue le suivi. D'autre part, et en collaboration avec le service Grands projets, il supervise les volets énergétique et environnemental des opérations importantes d'investissement, notamment les collèges. Pour cela, il détermine les objectifs de performances énergétiques et environnementales adaptés pour chaque projet de construction ou de réhabilitation au travers du référentiel de Haute qualité environnementale (HQE) et en recourant autant que possible aux matériaux bio-sourcés.
- **Gestion foncière et immobilière** : il gère l'intégralité du domaine privé et du domaine public de la collectivité, ainsi que l'ensemble du foncier bâti et non bâti pris à bail ou donné en gestion au Département dans le cadre des lois de décentralisation. Il a un rôle de service ressource et d'expertise pour tout projet nécessitant une procédure d'acquisition, vente, prise à bail ou occupation par les services départementaux ou par des tiers de biens immobiliers, qu'ils concernent des bâtiments ou non.
- **Gestion administrative et financière** : il assure, à l'échelle de la direction, l'organisation administrative générale, la définition et le suivi des budgets répartis entre les différentes politiques publiques et programmes, la gestion des facturations d'entreprises, ainsi que l'organisation des procédures de marchés publics en lien avec les services de la Direction des finances, affaires juridiques, évaluation (DIFAJE) concernés.
- **Mission données et thématiques transversales** : elle assure la gestion et le suivi de la base de données bâtimentaires (liste des sites, plans, surfaces, documents réglementaires, etc.) et le suivi des problématiques réglementaires transversales : accessibilité avec l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP départemental), risques liés aux principaux polluants du bâtiment (amiante, plomb, radon, qualité de l'air intérieur), etc.

Faits marquants 2021

■ Crise Covid : poursuite des mesures d'accompagnement du BTP

La crise sanitaire a continué à impacter le déroulement normal des opérations et des chantiers en 2021. Les contraintes et les difficultés rencontrées par les entreprises ont été réelles. Le Département a donc poursuivi ses mesures afin d'accompagner l'ensemble des intervenants sur les chantiers, par notamment une prise en charge directe des missions de référents Covid sur les chantiers, et en accordant des adaptations de plannings des travaux du fait des contraintes rencontrées sur les chantiers. Près de 390 000 € ont ainsi été directement pris en charge par le Département pour accompagner les entreprises du Bâtiment et travaux publics (BTP) depuis le début de la pandémie.

De même, des mesures de facilités de trésorerie ont été mises en œuvre en direction des entreprises, avec en particulier la mise en place d'avances sur marchés à hauteur de 40%, la possibilité de règlements des approvisionnements sur chantier, et sur un suivi particulier des délais de paiement.

■ Investissement immobilier pour les bâtiments des solidarités

Initié fin 2020, le programme pluriannuel d'investissement de 13 M€ engagé par le Département a d'ores et déjà vu, pour l'année 2021, le lancement de plusieurs dossiers importants : le chantier de restructuration de la Maison départementale des solidarités (MDS) de Baccarat et le recrutement de l'équipe chargée de la construction de la future MDS à Tomblaine. Concernant le domaine de l'enfance, l'équipe de conception réalisation a été recrutée pour la création d'un site d'accueil par transformation de locaux disponibles sur le site Sadoul.

■ Investissement immobilier pour les bâtiments d'exploitation des routes

Initié fin 2020, le programme pluriannuel d'investissement de 17 M€, en vue de reconstruire, restructurer lourdement ou partiellement les 17 centres d'exploitation et le parc de Tomblaine a vu la réalisation de plusieurs dossiers en 2021 : aménagement des locaux de vie du centre de Vandeléville, travaux de grosses réparations et remplacement de toitures de divers centres d'exploitation, élaboration d'un référentiel bâtiment pour le programme de restructuration/reconstruction.

Les futurs travaux s'appuieront sur un référentiel type, élaboré par un programmiste en relation avec les différents intervenants des directions centrales et territoriales relevant de la ligne métier.

ZOOM ▶ Mise en place de comités de pilotage dans le cadre des programmes pluriannuels d'investissement (centres d'exploitation et solidarités)

Ces deux importants programmes d'investissement visent à moderniser et offrir aux agents départementaux des locaux adaptés à leurs missions, situés au cœur des territoires au plus proche des usagers et des besoins des Meurthe-et-mosellans. Les choix d'implantation, le niveau des équipements et le dimensionnement des sites requièrent à la fois des arbitrages politiques et des orientations techniques. Des comités de pilotage ont par conséquent été mis en place pour chacun de ces 2 programmes, permettant aux élus portant ces politiques publiques, d'arrêter des choix sur la base des avis et propositions des directions thématiques, des directions de territoire et de la direction de l'Immobilier.

Ces deux instances nouvelles complètent le dispositif de gouvernance et de suivi des programmes pluriannuels d'investissement déjà existant (politique collège nouvelles générations, aménagement de la Cité des Paysages), permettant une mise en œuvre opérationnelle partagée des dossiers.

■ Participation active dans le dispositif France Relance

Consécutivement aux effets de la crise sanitaire en 2020, avec un très fort ralentissement de l'activité économique et en particulier l'arrêt de très nombreux chantiers de travaux, le Gouvernement a initié en 2021 un dispositif de relance en apportant un soutien à l'investissement public, nommé « France Relance ».

Le Département s'est saisi de ce dispositif en s'appuyant en particulier sur des opérations répondant aux critères d'éligibilité du programme de dotation : stratégie de prévention et de protection de l'enfance, amélioration de la qualité et de l'accès aux services publics en matière scolaire, avec un soutien particulier supplémentaire prévu au titre de la rénovation thermique.

Ainsi, 11 opérations répondant à ces critères ont pu être proposées au titre du dispositif de relance de l'économie (restructuration du collège de Foug, réalisation d'un site d'hébergement pour mineurs, travaux de remplacement de chaufferies, rénovation et isolation de toitures, …), ce qui a conduit à l'octroi par le préfet de Meurthe-et-Moselle d'un total de 5,755 M€ de nouvelles subventions en 2021.

■ Remplacement du système d'information bâtimentaire

La collectivité a fait le choix de remplacer sa base de données bâtimentaires "Mainti 4" acquise en 2012, par un système d'information plus complet et plus ergonomique permettant une meilleure accessibilité des données, l'utilisation de logiciels plus performants (à terme des maquettes 3D pour les plans), un meilleur suivi et une aide à la programmation des travaux, ainsi qu'une meilleure connaissance de l'état du patrimoine et une stratégie budgétaire à long terme. Pour ce faire, la DIMMO a recruté un assistant à maîtrise d'ouvrage pour recueillir les besoins et rédiger le cahier des charges en lien avec la direction des Systèmes d'information. Les ateliers avec les services utilisateurs ont eu lieu durant l'été et l'automne 2021. Le rendu du diagnostic, qui comprenait également une enquête auprès d'autres Départements, sera présenté pour arbitrage au comité de pilotage en début d'année 2022. Le déploiement progressif est prévu en 2022 et 2023.

Grands projets

▶ En chiffres

- **25 opérations en cours, dont 9 en phase de travaux**
- **16 M€ de dépenses d'investissement**
- **Subventions (France Relance – Climaxion – agence de l'eau) : 7,3 M€, dont 4,3 M € déjà perçus**

À titre d'exemple pour les subventions, le projet du futur collège ARTEM bénéficie de 3 subventions : 89 000€ de l'agence de l'eau (gestion des eau pluviales), 500 000 € de la Région avec le dispositif Climaxion valorisant les projets bâtiments passifs et 2 050 000 € de la Préfecture au titre de la Dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID) accordée en 2020, soit un total de 2 639 000 € d'aides financières pour un investissement total de 11,9 M€.

■ Politique collèges nouvelles générations (PCNG)

La direction de l'Immobilier assure actuellement la gestion de plus de 25 opérations distinctes, intégrant des phases de programmation, de conception avec des équipes de maîtrises d'œuvre externes composées d'architectes et de bureaux d'études techniques et des phases de chantiers (10 en phase travaux en 2020), dont une part importante est réalisée en site occupé. Ces opérations, suivies par les 7 chargé.e.s d'opérations du service, ont représenté environ 16 M€ de dépenses d'investissement en 2021.

L'année 2021 a été marquée par l'avancement des dossiers principaux suivants :

- Livraison de la phase 1 du collège Robert-Géant à Vézelise (fin prévue été 2022).
- Livraison de la phase 2 du collège Albert-Camus à Jarville (fin prévue été 2022).
- Livraison des travaux de restructuration partielle au collège Ferdinand-Buisson à Thiaucourt-Regniéville.
- Travaux de construction du futur collège ARTEM à Nancy (livraison prévue été 2022).
- Travaux de restructuration partielle au collège Embanie à Dombasle-sur-Meurthe-.
- Travaux de restructuration partielle au collège Julienne-Farenc à Dombasle-sur-Meurthe.

En outre, plusieurs nouvelles opérations ont été initiées par les études de programmations : restructuration partielle des collèges de Pagny-sur-Moselle, Dieulouard, Nomeny ainsi que la construction d'une halle sportive à Homécourt.

■ Autres bâtiments départementaux

- Livraison de la nouvelle pouponnière en juillet 2021 (centre parental et crèche prévue en 2022) sur le site Bel Air à Laxou.
- Ouverture au public et inauguration du Centre des mémoires Michel-Dinet à Nancy.
- Lancement du programme d'investissement de rénovation des centres d'exploitation (Vandeléville).

Maintenance

▶ En chiffres

- **2,7 M€ de travaux d'entretien et de maintenance des collèges**
- **1,455 M€ pour les travaux d'entretien et de maintenance d'autres bâtiments départementaux (centre administratif départemental, maisons du Département, maisons départementales des solidarités, gendarmeries, réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle, centres d'exploitation, etc.)**
- **Une centaine d'opérations de maintenance différentes réalisées en 2021**

■ Collèges publics

Le programme de maintenance dans les collèges a permis de réaliser une part importante de dépenses consacrées aux travaux de gros entretiens et de renouvellement, répartis autour de plusieurs axes stratégiques :

- La mise en sécurité des sites, sécurisation des enceintes (collèges Callot à Neuves-Maisons, Grüber à Colombey-les-Belles et Valcourt à Toul), amélioration de la sécurité incendie (collège Montaigu à Heillecourt, La Craffe à Nancy et Buisson à Thiaucourt-Regniéville), ou de mise en conformité des installations électriques (collège La Craffe à Nancy et Montaigu à Heillecourt).
- Les demi-pensions, en vue d'améliorer les conditions de travail des agents des collèges et les conditions d'hygiène existantes (demi-pension au collège Wallon à Blainville-sur-l'Eau, collèges Embanie et Farenc à Dombasle-sur-Meurthe, collège Ferry à Neuves-Maisons, collège à Vézelise).
- La mise aux normes environnementales, remplacement de la cuve à fioul au collège de Nomeny, réfection des bacs à graisse aux collèges Ferry à Briey, Farenc à Dombasle-sur-Meurthe, Prouvé à Laxou et Wallon à Blainville-sur-l'Eau.
- La réfection de l'enveloppe des bâtiments, avec notamment la réfection des cheminées et les grosses réparations des toitures au collège Mézières à Nancy.
- L'accessibilité, avec la mise en conformité de l'ascenseur au collège Rigny à Toul.

À ces opérations, s'ajoutent divers travaux de maintenance courante, réparation, aménagements fonctionnels : création d'un local agent au collège Verlaine à Longuyon, réparation des réseaux hydrauliques en vide-sanitaire au collège Callot à Neuves-Maisons, réfection des enrobés au collège de l'Euron à Bayon, réfection des sols souples au collège Simone de Beauvoir à Vandoeuvre-lès-Nancy, …

Enfin, un appui important a été apporté aux différents collèges dans le cadre des contrôles périodiques des établissements (commissions de sécurité - incendie), des diagnostics sécurité des enceintes par les forces de l'ordre, et des diagnostics règlementaires et sanitaires des demi-pensions, induisant à chaque fois une stratégie et un plan d'action pour lever les observations mises en évidence par ces instances.

■ Centres d'exploitation, autres bâtiments départementaux

Les actions marquantes menées sur les bâtiments départementaux ont porté en grande partie sur les centres d'exploitation des routes :

- nouvelle station de distribution de carburants et mise en conformité du séparateur d'hydrocarbure à Blamont,
- sécurisation de l'enceinte du centre à Longuyon.

Parallèlement à ces travaux, des opérations de gros entretien et réparation ont été engagées, notamment en matière de réfection et de remplacement de toitures amiantées : centres d'Audun-le-Roman, Briey, Blamont et Neuves-Maisons.

Ces interventions importantes dans les différents centres d'exploitation seront poursuivies au cours des années à venir, notamment dans le cadre du nouveau programme pluriannuel d'investissement.

ZOOM ▶ Lancement du projet de restructuration du centre d'exploitation de Vandeléville

Le centre d'exploitation de Vandeléville, premier site traité sur ce nouveau programme, a bénéficié de nouveaux locaux de vie (bureaux, vestiaires, douches, espace de restauration) construits en locaux préfabriqués innovants, avant une restructuration complète des locaux techniques et de stockage. Le projet du nouveau centre d'exploitation de Virecourt a également été engagé, avec l'acquisition de parcelles nécessaires à la future construction.

En parallèle des centres d'exploitation, d'autres projets ont été menés en 2021 en direction des autres bâtiments départementaux :

- concernant le Centre administratif départemental (CAD), dans le cadre des objectifs de développement des mobilités douces, le dispositif d'accueil des cyclistes a été revu et développé, et ces actions se poursuivront encore en 2022,
- des travaux de sécurisation des accès et de conformités électriques ont été réalisés dans de nombreux sites départementaux (maisons du Département, maisons départementales des solidarités, etc.).

■ Bâtiments des solidarités

Dans le cadre de la politique de l'aide sociale à l'enfance, le Département a poursuivi ses investissements en matière de lieux d'accueil et d'hébergement :

- Mise en accessibilité, réaménagement et rénovation thermique du siège du Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) sur le site Bel Air de Laxou. Les travaux se termineront fin 2022, pour un coût total de 2,2 M€.
- Études portant sur l'aménagement des anciens locaux de l'administration du collège Monplaisir à Vandoeuvre-lès-Nancy en locaux d'accueil et d'hébergement pour jeunes majeurs poursuivies, pour un objectif de travaux fixés à 2022.
- Projet de rénovation de l'unité du REMM à Seichamps engagé, avec pour objectif la réalisation des travaux en 2022.
- Projet de restructuration de 2 bâtiments aujourd'hui désaffectés sur le site Sadoul à Laxou lancé, en vue d'aménager des structures d'accueil et d'hébergement (100 places) pour mineurs. Le recrutement de l'équipe de concepteur-réalisateur a été réalisé en 2021 avec le concours de Meurthe & Moselle Habitat. Ce nouveau bâtiment sera livré fin 2023, en remplacement du site ex-ONF de Bois-de-Haye actuellement occupé de manière temporaire.

Dans le cadre de la politique de mise en place des Maisons départementales des solidarités (MDS) :

- Début des travaux de restructuration de la MDS de Baccarat. Ils seront achevés au début du 2e trimestre 2022.
- Engagement du projet de construction d'une nouvelle MDS pour le secteur Grand Nancy - Nord Est à Tomblaine, en collaboration avec Meurthe & Moselle Habitat. La procédure de recrutement du futur concepteur-réalisateur a été engagée en 2021 et le début du chantier devrait intervenir début 2023.
- Suite à l'acquisition des locaux de l'ancienne Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Longwy en 2020, les études de programmation et de définition des besoins en vue d'y aménager la future MDS et la maison du Département de Longwy se sont poursuivies en 2021. Le recrutement des futurs concepteurs-réalisateurs de ce bâtiment interviendra en 2022, avec un engagement des travaux de restructuration prévu en 2023.
- Poursuite des études de faisabilité et de pré-programme pour le projet de la future MDS de Vandœuvre Monplaisir.

Énergie et exploitation

▶ En chiffres

- **Hausse de 3% de la consommation de chauffage dans les collèges (par rapport à 2019), après neutralisation de la rigueur climatique, en raison des protocoles d'aération des locaux. Cela représente un impact financier de 42 000 €**
- **Pour l'électricité, les économies réalisées dans les collèges sont de l'ordre de 5% (comparaison par rapport à 2019, 2020 ayant été neutralisée) ce qui correspond à un montant de 70 000 €**

Le programme de modernisation et d'optimisation des consommations énergétiques initié depuis plusieurs années s'est poursuivi en 2021 avec différents chantiers de rénovation de chaufferies. L'objectif est la mise en conformité des locaux et l'amélioration des rendements des équipements amenant à une économie moyenne de l'ordre de 15% sur les consommations thermiques. Les économies d'énergie générées par ces améliorations permettront d'amortir les investissements réalisés sur la durée de vie des équipements : 2 collèges ont bénéficié d'une nouvelle chaufferie (Julienne-Farenc à Dombasle-sur-Meurthe et Paul-Verlaine à Longuyon) pour un montant global d'investissement de 235 000 € TTC.

Le suivi des consommations, ayant pour but d'identifier des dérives de consommation de gaz des chaufferies, a permis la mise en place d'actions correctives (relevés de températures intérieures, vérification des horaires de chauffe et d'occupation, remplacement de matériels, …), ce qui a permis de réaliser des économies substantielles.

Par ailleurs, le Département s'engage dans le dispositif *Éco énergie tertiaire* issu de la loi ELAN. Il concerne les bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² qui doivent réduire leur consommation d'énergie de 40% d'ici 2030 et 60% d'ici 2050 par rapport à 2010. Les actions engagées dans le cadre de la Politique collèges nouvelles générations (PCNG) et les différents programmes pluriannuels d'investissement ont permis d'initier sereinement cette démarche et ces objectifs de réduction de consommation font partie des cibles environnementales des projets de restructuration à venir.

Le service Énergie et exploitation suit d'un point de vue technique et administratif les demandes de financement au titre des certificats d'économie d'énergie pour l'ensemble des travaux de rénovation thermique du service Maintenance et du service Grands projets, avec un soutien particulier aux projets exemplaires sur le plan environnemental.

Gestion foncière et immobilière

▶ En chiffres

- **2 214 755 € dépensés pour la prise à bail de locaux (loyers et charges) pour une centaine de sites**
- **1 392 642 € perçus pour la location de biens immobiliers à des tiers, dont 15 gendarmeries, et au titre des permissions de voirie**

■ Prise à bail de locaux - Gestion de l'occupation du patrimoine

La collectivité, en tant que preneur, a poursuivi au cours de l'année 2021 la gestion des baux contractés avec notamment le règlement des loyers et des charges, la révision des loyers et les régularisations annuelles des charges pour environ une centaine de sites allant de la petite permanence sociale de quelques dizaines de m² à la Maison du Département (MDD) de plusieurs milliers de m². Les dépenses globales se sont élevées à 2 214 755 €.

À titre d'illustration des nouvelles prises à bail : des bureaux pour des permanences sociales à Gerbéviller et Virecourt, ainsi que des logements pour la protection de l'enfance (appartement pour le centre parental sur Nancy et appartements pour les Mineurs non accompagnés (MNA) sur Nancy et Laxou).

Des résiliations de baux sont intervenues en 2021 dont ceux portant sur les locaux de stockage des archives départementales à Ludres, un appartement pour les MNA sur Nancy, ainsi qu'un point d'accueil sur Liverdun.

D'autres biens immobiliers sont mis à disposition de tiers pour une recette globale en 2021 de 244 525 €.

En matière de domanialité routière, le Département a poursuivi la gestion de l'octroi des permissions de voirie et a encaissé la somme de 316 298 € en contrepartie des autorisations accordées, notamment passage de réseaux électriques, téléphoniques, numériques, canalisations gaz. Il a par ailleurs accepté de confier la réalisation de travaux (aménagement de trottoirs, ralentisseurs) à certaines communes demandeuses et dans ce cadre la gestion du domaine correspondant.

■ Acquisitions et ventes de foncier bâti et non bâti

Au titre de l'année 2021, le Département a acquis 13 ha 48 a 74 ca pour 309 469 € dans le cadre des aménagements routiers. Il a par ailleurs acquis un terrain de 1 288 m² situé sur la commune de Virecourt pour la reconstruction du centre d'exploitation pour un coût de 26 000 €, ainsi qu'un terrain de 793 m² au prix de 45 000 € pour la réalisation d'un parking à l'arrière du site de la maison du Département du territoire de Briey à Homécourt.

L'année 2021 a, par ailleurs, été marquée par la cession de 4 500 m² à la commune de Gerbéviller pour un montant de 13 000 €. Enfin, au titre de la politique routière, des parcelles représentant une surface totale de 1 ha 04 a 22 ca ont été cédées pour une recette globale de 5 445 €.

■ Gestion du domaine et de la taxe foncière

Le Département a poursuivi, en 2021, le classement des parcelles ayant vocation à intégrer le domaine public routier : sur 57 communes, 428 parcelles pour 41 ha 58 a 47 ca. En termes de déclassement du domaine public routier départemental en vue d'intégrer le domaine public routier communal ou intercommunal, il est possible de citer la RD 974 à Allain au profit de la communauté de communes de Colombey et du sud Toulois ainsi que le RD 146A à Val de Briey.

La gestion fiscale du patrimoine foncier bâti et non bâti s'est également poursuivie en 2021 avec le paiement de la taxe foncière à hauteur de 139 722 € et l'encaissement de remboursements intervenus suite à demandes d'exonération pour 11 807 €.

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

SYSTÈMES D'INFORMATION

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

ÉTUDES & CONCEPTION

RÉSEAUX & TÉLÉCOMMUNICATIONS

SYSTÈMES

SUPPORT & GESTION DU PARC

RESSOURCES

La Direction des systèmes d'information (DSI) a pour mission d'assurer la gouvernance des systèmes d'information du Département en partenariat avec les directions métier.

Son activité est répartie sur deux volets :

- **Piloter l'opérationnel** : s'assurer que les infrastructures techniques permettent de fournir la qualité et la performance attendues des logiciels et matériels mis à disposition des agents et des usagers.
- **Gérer l'évolution** : accompagner les directions métier dans leurs évolutions organisationnelles (réglementaires, compétences, etc.) et faire évoluer leurs outils informatiques en conséquence et les technologies pour coller aux standards et tendances du marché et préparer ainsi les usages de demain. C'est ce que l'on nomme « l'alignement stratégique du système d'information » à la stratégie de la collectivité.

▶ En chiffres

- **2 885 postes de travail informatiques, 400 serveurs, 137 applications (dont 115 métiers) pris en gestion au titre du Département**
- **6 362 tablettes, 5 470 micro-ordinateurs, 600 Tableaux de bord interactif (TBI), 60 pare-feux pris en gestion dans les collèges**
- **1 089 téléphones mobiles, dont 701 Smartphones**
- **11 031 incidents résolus par la hotline, dont 364 à destination des collèges et 375 à destination des communes**
- **43 nouvelles communes et intercommunalités meurthe-et-mosellanes ont adhéré à l'offre de services numériques de la SPL X-DEMAT, soit un total de 534**

Objectifs

La DSI s'appuie sur des objectifs opérationnels de garantie de fonctionnement de l'outil informatique et de développement de nouveaux usages métiers dans une logique d'amélioration continue.

■ Maintien en conditions opérationnelles de l'ensemble du système d'information

- Assurer la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité des actifs informationnels.
- Sécuriser le système d'information.
- Gérer le support informatique.
- Traiter les incidents et résoudre les problèmes.

■ Développer l'offre de service à destination des agents et des usagers

- Développer de nouveaux usages fonctionnels et de nouveaux modes de travail.
- Repositionner la maîtrise d'ouvrage dans les métiers.
- Permettre la valorisation des données.

■ Recherche d'amélioration continue et d'efficience

- Optimiser les modes de fonctionnement et anticiper les évolutions technologiques.
- Cartographier et urbaniser le système d'information.
- Réaliser des économies de fonctionnement.
- Optimiser le budget d'investissement.
- Optimiser l'organisation.
- Animer les lignes métier ressources.

Faits marquants 2021

■ Crise Covid

La crise COVID a perduré sur 2021 en impactant le fonctionnement de l'ensemble des directions métiers. La DSI ayant fortement investi lors des premières vagues dans des outils de télétravail permettant aux agents de continuer leur travail à distance, l'impact a été moins marqué lors des vagues suivantes. Ainsi, seuls des rappels de fonctionnement des outils via des webinaires ont été effectués par la DSI à destination des agents.

Dans certains lieux du département, ou lors de manifestations organisées par le Département, le contrôle du pass sanitaire fût une obligation. Dans ce cadre, la DSI a apporté son soutien aux métiers en leur mettant à disposition le matériel nécessaire afin d'effectuer ces contrôles.

■ La mobilité comme ligne directrice

En 2021, la DSI a fait le choix de la mobilité. Chaque personne prenant son poste au sein de la collectivité et ayant besoin d'un poste informatique se voit doter d'un PC portable. Il en va de même pour les utilisateurs possédant déjà un poste informatique fixe ; à son renouvellement, la DSI propose *de facto* un ordinateur portable.

Le recours systématique à l'équipement portable permet aux agents de pouvoir être mobiles tout en conservant le même niveau de sécurité que sur leur lieu de travail et d'accéder à leurs applications et ressources partagées depuis n'importe où.

■ Développement numérique et reprise en gestion de la maintenance des collèges

Le maintien opérationnel du modèle fonctionnel et technique « Comme à la maison », déployé dans l'ensemble des collèges, donne pleinement satisfaction par la liberté pédagogique offerte aux équipes enseignantes.

Le pilotage par la donnée poursuit son chemin dans les collèges et les statistiques d'utilisation (matériels et ressources numériques) sont maintenant proposées via des tableaux de bord interactifs en ligne et mis à jour en temps réel.

Dans un esprit écologique et de performance, les disques durs de plusieurs ordinateurs ont été remplacés par des disques rapides. Cela permet de donner une seconde vie aux postes informatiques et de gagner en performance. Le projet « Tablette VI2 » de formatage logiciel permet de prolonger la durée de vie des tablettes.

■ Poursuite des adhésions à la SPL X-DEMAT

Stabilisation et retour à la normale des adhésions enregistrées en 2021.

Accompagnement accru sur les utilisations plus avancées, pour les communes et intercommunalités souhaitant mettre en place des interfaces automatisées avec leurs applications métiers.

■ Cyber sécurité

Dans le cadre du renforcement de la sécurité au niveau du système d'information, un antivirus de nouvelle génération basé sur l'analyse comportementale (EDR) a été déployé sur tous les postes de travail ainsi que les serveurs Windows.

■ Homologation RGS du site mesdemarches54.fr

Le site mesdemarches54.fr a été homologué Référentiel général de sécurité (RGS) en fin d'année 2021 pour une période de 18 mois au niveau de ses 8 télé services. Le RGS est un cadre réglementaire permettant d'instaurer la confiance dans les échanges électroniques entre l'administration et les citoyens.

■ Autres projets conduits

En 2021, 32 projets ont été conduits par la DSI en tant qu'assistance à maitrise d'ouvrage auprès des métiers, parmi lesquels :

- livraison d'un nouveau logiciel pour la gestion des clauses d'insertion,
- développement interne d'une application pour la gestion de la paie et des temps de travail des assistant.e.s familiaux.ales,
- évolutions diverses et variées de plusieurs applications centrales du Département telles que le module Action sociale de proximité (ASP) du système d'information social (IODAS),
- déploiement généralisé de la Kbox : application permettant l'envoi et la consultation des rapports présentés à l'assemblée départementale et des avis de commission,
- mise en œuvre d'un outil transverse à la DSI permettant la gestion du parc informatique : inventaires, analyse d'impact, dépôt et suivi d'incident et demande de service,
- accompagnement des différents services (pouponnière, centre parental, etc.) dans leurs déménagements par l'installation de téléphones, prises réseau RJ45 et du cablage par exemple,
- lancement d'un projet autour de la gestion de crise informatique.

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

- COMMANDE PUBLIQUE
- FINANCES
- ÉVALUATION & OBSERVATOIRE
- JURIDIQUE & ASSURANCES
- ASSEMBLÉE
- CONTRÔLE DE GESTION

RESSOURCES

La Direction des finances, affaires juridiques, évaluation (DIFAJE) est composée de cinq services :

- Finances,
- Commande publique,
- Juridique et assurances,
- Contrôle de gestion, observatoire, évaluation (CGOE),
- Assemblée.

Les missions de la DIFAJE :

- Assurer la programmation pluriannuelle, la mise en œuvre, le suivi et l'exécution du budget, la gestion de la dette et des garanties d'emprunt et la comptabilité de la collectivité.
- Concourir à l'optimisation des achats publics de la collectivité et garantir la légalité des procédures liées à la commande publique.
- Assurer la gestion des affaires juridiques de la collectivité, ainsi que la gestion de ses contrats d'assurance et sinistres.
- Contribuer au pilotage de la collectivité par la production d'études de caractérisation des populations et des territoires, le déploiement d'un contrôle de gestion en étroite collaboration avec les services départementaux et par la réalisation d'évaluations des politiques publiques.
- Assurer le contrôle et la légalité des actes de la collectivité.
- Assurer le fonctionnement des organes du Département : le conseil départemental et la commission permanente avec le renouvellement de l'assemblée suite aux élections départementales des 20 et 27 juin 2021, la session de droit au 1er juillet 2021, une nouvelle organisation des commissions et des délégations au sein de l'exécutif.

▶ En chiffres

- **826 rapports/délibérations présentés lors de 10 commissions permanentes et 7 sessions**
- **104 modifications des arrêtés de délégation de signature**
- **57 333 mandats et titres de recettes produits**
- **307 marchés passés pour un montant total de 24 187 537 € HT**
- **154 avis juridiques rendus**
- **88% de taux de succès dans les diverses procédures juridictionnelles**
- **1 Atlas départemental et une quarantaine d'études d'observation**

Finances

Le service Finances a pour principales missions d'élaborer et proposer la stratégie financière de la collectivité, d'élaborer et d'exécuter son budget, d'administrer le système d'information et de gestion financière et de piloter la mise en œuvre de la dématérialisation de la chaîne budgétaire et comptable en coopération avec les autres directions.

Ces missions se sont inscrites en 2021 dans un contexte très spécifique en raison du renouvellement de l'assemblée départementale et de l'exécutif. En effet, le calendrier électoral et l'installation pleine et entière de l'assemblée départementale au second trimestre de l'année ont entrainé une intense mobilisation du service, notamment pour la préparation du budget primitif 2022, dont le vote a pu, malgré tout, être effectué en décembre 2021.

■ Prospective budget et investissement

La mission consiste, pour le budget principal, les 7 budgets annexes et le budget de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), en l'élaboration du budget primitif, des décisions modificatives et à l'établissement du compte administratif, qui inclut notamment la présentation de l'inventaire départemental.

Afin d'assurer cette mission, le cadre budgétaire doit être cohérent avec les dernières mises à jour des instructions budgétaires, et tenir compte des évolutions liées au renouvellement de l'exécutif départemental qui a, lors de la session du 19 juillet 2021, fixé à 5 le nombre de commissions thématiques (en lieu et place de 6). C'est pourquoi, par délibération en date du 13 décembre 2021, le cadre de gestion budgétaire a fait l'objet d'une adaptation pour une mise en place au 1er janvier 2022.

Les documents budgétaires produits en 2021, exceptés ceux relatifs au budget annexe du Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) ont été édités avec le logiciel TOTEM, qui permet la dématérialisation des documents budgétaires et une transmission électronique à la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Le service Finances a préparé deux décisions modificatives en 2021 : la n°1 votée à la session du 25 mai 2021 avec le budget supplémentaire et la n°2 votée à la session du 22 novembre 2021. Lors du deuxième semestre 2021, le service a coordonné les étapes de la préparation du budget primitif 2022 qui a été voté le 13 décembre 2021.

Le compte administratif 2020, voté à la session du 25 mai 2021, comprend dans ses annexes divers états relatifs à l'inventaire. Il a permis de mettre en évidence le dynamisme des recettes de fonctionnement permettant de dégager un résultat de 76,3 M€ au compte administratif 2020.

À noter également que le service Finances prend en charge la gestion comptable de l'inventaire et a créé 918 éléments de patrimoine en 2021, tandis que la gestion physique des biens mobiliers et immobiliers est sous la responsabilité de la Direction de la logistique (DIRLOG) et de la Direction de l'immobilier (DIMMO).

■ Fonctionnement et exploitation

Exécution du budget principal et des sept budgets annexes

L'exécution des différents budgets en 2021 s'est traduite par la production de 57 333 pièces comptables (+ 9% par rapport à 2020) : 39 307 mandats et 18 026 titres de recettes.

Évolution du nombre de pièces traitées par le service de 2016 à 2021

En nombre	Exercice	Mandats émis	Titres de recettes émis	Total pièces traitées
Budget principal et budgets annexes	**2016**	47 790	20 128	**67 918**
	2017	40 944	19 726	**30 760**
	2018	39 945	19 445	**59 390**
	2019	40 783	18 527	**59 310**
	2020	36 175	16 635	**52 810**
	2021	39 307	18 026	**57 333**

Coordination des régies d'avances et de recettes

Le service a été en appui régulier de l'ensemble des régisseurs, notamment dans le cadre des formations individuelles dispensées et visant à l'utilisation du logiciel SAGA.

■ Dette - Garantie

Gestion active de la dette et de la trésorerie

Par rapport en date du 2 avril 2015, le conseil départemental a défini ses orientations en matière d'endettement et de gestion de la dette. Les principes fondamentaux, en application de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010, visent à stabiliser le niveau d'endettement du Département, à sécuriser les emprunts, à améliorer la capacité de désendettement et à définir, en matière de gestion active de la dette, des modalités de validation.

L'information renforcée de l'assemblée, un des objectifs du document d'orientation, a été mise en œuvre à l'occasion de la session du 22 novembre 2021. Les élu.e.s ont pu prendre connaissance d'un état détaillé de la dette départementale, du contexte macro-économique international et des perspectives d'évolutions des marchés financiers, grâce à un support de présentation rédigé par le conseiller en gestion de dette de la collectivité, Finance Active.

Si l'année 2020 a été marquée par la seconde demande de tirage de tranche dans le cadre du contrat de financement de 70 M€ conclu avec la Banque européenne d'investissement (BEI), signé le 13 mars 2017, l'année 2021, a quant à elle été caractérisée par le fait que le Département n'a pas mobilisé d'emprunt. Toutefois, des négociations ont été entreprises en 2021 avec la BEI afin de solliciter une possible extension de la période de disponibilité des fonds, dont la maturité est prévue au 13 mars 2022. En effet, il reste 30 M€ à mobiliser au titre du contrat pluriannuel de financement de 70 M€.

Gestion des garanties d'emprunt

Le service Finances assure un contrôle des règles financières prudentielles (art. L3231-4 du Code général des collectivités territoriales) et effectue le traitement administratif des dossiers de demande de garantie d'emprunt : rédaction du rapport, présentation en commission permanente, signature, notification et archivage du contrat. Ces demandes parviennent en grande partie des bailleurs sociaux, qui opèrent notamment dans le domaine des établissements d'hébergement des personnes âgées et personnes handicapées, mais aussi d'associations, toujours dans des domaines d'intérêt départemental.

Au 31 décembre 2021, 22 rapports ont été présentés en commission permanente pour un montant total garanti de l'ordre de 28 millions d'euros.

■ Autres activités

Administration fonctionnelle du système d'information financier

L'administrateur fonctionnel du système d'information financier Grand Angle a été mobilisé par la poursuite de la mise en production de Chorus Pro, portail de l'État permettant le dépôt des factures par voie dématérialisée pour tous les fournisseurs de façon progressive depuis 2017.

Il a également été fortement mobilisé par le pilotage de changement de version du logiciel financier Grand Angle (GdA). En effet, l'éditeur du logiciel (CGI) a déployé une nouvelle version de l'application GdA et le service Finances a fait le choix de profiter de cette occasion pour ajourer les pratiques et renouveler les processus d'exécution budgétaires de la collectivité.

Ainsi, un comité technique et un comité de pilotage se sont mis en place avec l'ensemble des acteurs concernés et se sont réunis à plusieurs reprises en 2021 afin d'accompagner le projet. En outre, 21 ateliers ont été organisés entre octobre et novembre 2021 pour découvrir et tester les fonctionnalités de la nouvelle version de l'application. Ce projet doit se poursuivre et aboutir en 2022. Des parcours de formations à distance ont également été conçus par l'administrateur et testés auprès de nombreux utilisateurs qui ont exprimé leur satisfaction par rapport à ces nouvelles modalités de formation.

Les autres chantiers menés en 2021 ont concerné :

- la poursuite du travail d'interface entre Grand Angle et le système d'information des politiques de solidarités (IODAS),
- la poursuite de la préparation du passage au Protocole d'échéance standard (PES) marché,
- la préparation des travaux relatifs au compte financier unique et au passage à la nomenclature comptable M57,
- la participation active aux groupes de travail concernant la modernisation du logiciel financier avec d'autres collectivités.

Business Object

- Fournitures et développement de tableaux et/ou de requêtes aux utilisateurs de différents services de la collectivité, comprenant également une part d'assistance à certains utilisateurs.
- Préparation et automatisation des tableaux de conférences budgétaires, constitution de requêtes de pilotage financier.

Appui à l'organisation des services publics à caractère industriel et commercial du Département

Dans le cadre de l'appui aux services du Département effectuant des activités à caractère commercial, le service a effectué pour leur compte les déclarations mensuelles ou trimestrielles de TVA, à savoir les 3 budgets annexes suivants : Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental (LVAD), Manifestations et activités des sites touristiques de Meurthe-et-Moselle (MAST) et Réseau départemental haut débit (RDHD). Le service a également établi la déclaration de l'impôt sur les sociétés pour le LVAD.

Relations avec la Paierie départementale

Le service Finances et la Paierie départementale ont étroitement et efficacement collaboré tant à l'avancée des projets importants, que dans le suivi quotidien de la correcte exécution budgétaire et comptable de la collectivité.

Règlement budgétaire et financier

Suite aux recommandations de la Chambre régionale des comptes, un important travail de toilettage et de mise à jour du règlement budgétaire et financier de la collectivité qui datait de 2006 a été effectué par le service Finances.

Le règlement budgétaire et financier est établi en application de l'article L3312-4 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que : *« Les modalités de gestion des AP (Autorisations de programme), des AE (Autorisations d'engagement), et des CP (Crédits de paiement) y afférents sont précisées dans le règlement budgétaire et financier du Département. »* Au-delà de cette obligation, il définit, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les règles internes que la collectivité souhaite s'appliquer pour pérenniser la maîtrise de ses finances.

En tant que document de référence, il a pour principal objectif de faciliter l'appropriation des règles de gestion par l'ensemble de la collectivité en dégageant une culture commune de gestion. Il ne s'apparente pas à un guide des procédures, mais il en constitue la base.

En outre, il permet d'assurer la permanence des méthodes comptables et la sécurisation des procédures budgétaires et comptables. Il a vocation à voir son contenu adapté autant que de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires, par exemple lorsque la collectivité adoptera le nouveau référentiel comptable M57.

Le nouveau règlement budgétaire et financier a été adopté par l'assemblée départementale en novembre 2021 et s'applique au budget principal ainsi qu'aux sept budgets annexes gérés par la collectivité.

Commande publique

▶ En chiffres

- **307 marchés passés pour un montant total de 24 187 537 € HT**
- **222 marchés, passés les années précédentes, reconduits en 2021 pour un montant de 25 938 202 € HT**

MARCHES PASSES EN 2021

	Nombre	Montant
Travaux	100	10 018 199 € HT
Fournitures	61	6 117 009 € HT
Prestations intellectuelles	91	4 641 074 € HT
Services	55	3 411 255 € HT
TOTAUX	**307**	**24 187 537 € HT**

Le service Commande publique a pour missions :

- Le suivi de l'ensemble des procédures de marché publics de la collectivité en lien avec les services prescripteurs et les utilisateurs, de la rédaction à la notification des marchés, ainsi que des actes de suivi des marchés (avenants, actes de sous-traitance, nantissement).
- Le secrétariat et la mission de conseil auprès de la commission d'appel d'offres.
- La mission de conseil et d'assistance auprès des différents services de la collectivité.
- La participation aux réunions du conseil départemental de commerce équitable.

- La participation au groupe de travail sur les circuits courts.
- L'animation du comité de pilotage relatif à la convention de partenariat pour favoriser le dynamisme économique des entreprises des Bâtiments et travaux publics (BTP) de Meurthe-et-Moselle.
- Les rencontres avec les prestataires en vue d'améliorer l'exécution des marchés transversaux en cours.
- La mise en œuvre du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) adopté lors de la session de décembre 2020.

■ Clauses d'insertion dans les marchés publics

Dès que les conditions le permettent, des clauses d'insertion sont introduites dans les marchés publics.

Parmi les plus importantes opérations engagées en 2021 contenant des clauses d'insertion, on retrouve :

- la construction d'une cuisine centrale et d'un espace de restauration au collège Croix-de-Metz à Toul (lots 10, 11 et 17) : 1 057 heures prescrites ;
- la fourniture et le montage de mobilier de bureau (lots 1 et 2) : 98 heures prescrites ;
- la réfection des toitures du centre d'exploitation d'Audun-le-Roman (lots 2 et 3) : 144 heures prescrites ;
- la restructuration du collège Louis-Pergaud à Foug (13 lots) : 1 499 heures prescrites ;
- le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du collège Gentilly à Nancy : 560 heures prescrites ;
- l'entretien des espaces verts du Centre des mémoires : 371 heures prescrites ;
- la réparation du tablier du pont sur la Moselle à Dieulouard sur la route départementale 10.065 : 112 heures prescrites ;
- l'entretien du mobilier du sentier d'interprétation de l'espace naturel sensible du massif forestier de Meine et de son sentier d'interprétation : 145 heures prescrites ;
- l'aménagement scénographique de la Cité des Paysages (lot 1) : 126 heures prescrites ;
- l'aménagement de la Cité des Paysages (10 lots) : 1 049 heures prescrites ;
- les travaux d'installation de pré-cablage informatique et de fourniture de matériels associés : 320 heures prescrites.

■ Clauses environnementales dans les marchés publics

En 2021, les clauses environnementales les plus représentatives sont :

- les travaux d'abattage, dessouchage et d'élagage : critère de sélection ;
- l'acquisition de véhicules utilitaires légers avec hayon : critère de sélection ;
- le linge de maison : critère de sélection ;
- la mission d'accompagnement pour consolider la gouvernance et la mesure d'impact du plan alimentaire territorial 54 : critère de sélection ;
- le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du collège Gentilly à Nancy : démarche Haute qualité environnementale (HQE) avec objectif de Bâtiments à énergie positive (BEPOS) ;
- l'acquisition d'appareils électroménagers professionnels : reprise et élimination des anciens appareils et valorisation des appareils nécessitant peu de ressources ;
- les travaux d'aménagement pour l'exposition *La sculpture en son château* : critère de sélection (tri des déchets et utilisation de matériaux labélisés) ;
- l'acquisition de divers véhicules : critères de sélection (émissions de gaz à effet de serre, consommation) ;
- la fourniture et le montage de mobilier de bureau : critère de sélection ;
- la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager de l'entrée de l'espace naturel sensible du vallon de Bellefontaine : développement durable, transition écologique en matière de gestion de l'eau des matériaux et végétaux utilisés ;
- la fourniture et la livraison de couches : critère de sélection.

■ Dématérialisation des procédures de marchés publics

Un travail de schématisation de l'archivage électronique pour le service Commande publique a été amorcé au premier trimestre. Il s'inscrit dans le projet d'archivage électronique piloté par les Archives départementales.

■ Soutien aux Bâtiments et travaux publics (BTP)

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec les représentants du BTP pour une durée de 5 ans, le service Commande publique a organisé la réunion du comité de pilotage ainsi qu'une première réunion du comité technique institué par cette nouvelle convention.

Par ailleurs, deux rencontres des membres du comité technique ont été organisées en 2021, afin d'aborder la planification d'actions communes :

- réponse aux difficultés de recrutement,
- réponse aux problèmes de retard et d'application des pénalités contractuelles,
- outil de suivi du plan de relance.

■ Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

Approuvé par l'assemblée départementale en décembre 2020, ce projet a été adopté à l'unanimité pour une durée de six ans.

Les 20 fiches actions le constituant ont fait l'objet de points d'étape avec les pilotes concernés par chacune d'elles, à deux reprises au cours de l'année 2021.

Juridique et assurances

L'activité du service Juridique et assurances est réalisée autour de 4 grandes missions :

- apporter un conseil juridique à l'ensemble des services départementaux,
- assurer la défense des intérêts du Département devant les juridictions administratives et judiciaires,
- conclure, mettre en œuvre et suivre les contrats d'assurance de la collectivité,
- gérer les sinistres de la collectivité.

■ Conseil juridique

En 2021, 160 demandes d'avis juridiques ont été enregistrées. 154 avis juridiques ont été rendus durant l'année, dont 21 ont été rendus par le biais d'une externalisation. Le nombre de demandes d'avis est en augmentation par rapport à 2020 (133).

En 2021, l'activité de conseil juridique a été impactée par la promulgation de nouveaux textes législatifs et réglementaires, pour certains liés à la crise sanitaire (application du pass sanitaire, obligation vaccinale), et pour d'autres liés à l'accueil des jeunes enfants (ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles, 3 décrets d'août 2021 sur les établissements d'accueil du jeune enfant et les assistants maternels).

Le service a également suivi l'avancée du projet de loi 4D, devenue 3DS et le projet de loi relatif à la protection des enfants.

■ Représentation en justice

En 2021, le service Juridique et assurances a été destinataire de 99 nouvelles affaires en matière contentieuse. 96 décisions ont été rendues par les juridictions en 2021. Ce chiffre reste stable par rapport aux années précédentes.

Le taux de succès en matière contentieuse demeure élevé, 88% de décisions favorables en 2021. Il est en augmentation par rapport aux années précédentes : 87% en 2020, 72% en 2019 et 77% en 2018.

■ Contrats d'assurance

Le service Juridique et assurances assure la mise en œuvre et le suivi de 7 contrats d'assurance :

- protection juridique des agents et des élus,
- « dommages aux biens »,
- « dommages aux biens 2e ligne »,
- « flotte automobile »,
- « responsabilité civile et atteintes à l'environnement »,
- « tous risques expositions »,
- « risques statutaires du personnel : accident du travail, maladie professionnelle et décès ».

L'année 2021 a été marquée par la résiliation ferme du contrat d'assurance responsabilité civile. Une nouvelle procédure a dû être lancée en urgence durant l'été. Un nouveau contrat d'assurances responsabilité civile et atteinte à l'environnement a donc été signé fin 2021, pour entrer en vigueur au 1er janvier 2022.

En outre, le contrat « risques statutaires du personnel : accident du travail, maladie professionnelle et décès » a fait l'objet d'une augmentation tarifaire, qui a été actée par la conclusion d'un avenant.

■ Gestion des sinistres de la collectivité

290 nouveaux dossiers de sinistre ont été ouverts en 2021 pour la collectivité. Le nombre de sinistres revient au niveau de l'année 2019 (294 sinistres), avant le confinement :

- 85 dossiers relatifs à la « flotte automobile »,
- 31 relatifs aux « bâtiments et à leur contenu »,
- 1 dossier « tous risques expositions »,
- 173 dossiers relatifs à la « responsabilité civile et risques annexes » (dont 99 liés aux mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance).

Les dossiers sinistres pour le contrat "risques statutaires du personnel : accident du travail, maladie professionnelle et décès" sont ouverts par les services de la direction des Ressources humaines.

Par ailleurs, les gestionnaires d'assurance répondent régulièrement aux services de la collectivité lors de demandes d'application de contrats d'assurance, et lors de demandes de mise en œuvre du contrat "tous risques expositions" pour la réalisation d'expositions temporaires.

Contrôle de gestion, observatoire, évaluation (CGOE)

Le groupement des fonctions d'observation, de contrôle de gestion et d'évaluation des politiques publiques dans un seul service permet de proposer aux directions opérationnelles une offre de service intégrée pour la définition, la déclinaison et le pilotage des politiques publiques. Le service contribue en effet à objectiver les caractéristiques des populations et des territoires, effectuer un suivi-évaluation et des études prospectives, et ainsi contribuer à une aide à la décision stratégique pour la Direction générale et les élus.

En effet, les démarches engagées par le service CGOE visent à articuler le pilotage stratégique des politiques publiques et le suivi opérationnel afin de contribuer à moyen terme à l'amélioration de la performance de la collectivité par l'appréciation de la mise en œuvre directe ou déléguée du projet départemental.

Il s'agit de développer :

- des outils de connaissance des publics, des politiques des partenaires du Département, des diagnostics thématiques territorialisés ;
- des outils de pilotage pluriannuel (évaluation, revue de gestion du programme pluriannuel d'investissement, prospectives financières en dépenses), annuel (indicateurs d'activités, analyses et revues de gestion), infra-annuel (tableaux de bord) sur le plan de l'efficacité (résultats/objectifs), de l'efficience (résultats/moyens), de l'impact des politiques et de la satisfaction des partenaires et usagers ;
- des évaluations de politiques publiques qui permettent de combiner des analyses de données quantitatives et des démarches qualitatives afin d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'impact, l'efficacité et l'efficience des dispositifs départementaux.

Une méthode participative avec les services est privilégiée afin de favoriser l'appropriation des méthodes et une consolidation de la culture de gestion. Le service est composé d'une responsable de service, 3 contrôleuses de gestion (2 ETP pourvus en 2021), 1 responsable de l'entrepôt de données sociales et 1 responsable de l'observatoire.

L'intranet permet l'accès à des données et productions de l'observatoire, supports de contrôle de gestion et plannings des revues de gestion des outils de pilotage de l'activité des services. Il a été complètement actualisé en 2021 avec l'appui du pôle Mobilisation des agents - Communication interne (MACI).

Le service participe à différents réseaux professionnels qui permettent un partage d'expériences et d'informations : Afigèse (Association finances – gestion – évaluation des collectivités territoriales), Société française de l'évaluation, Observatoire départemental de l'action sociale (ODAS).

■ Pilotage et management par objectif

Le service CGOE impulse et anime depuis 2007 un dispositif de Tableaux de gestion d'activité (TGA) trimestriels. Ces tableaux mettent en regard des indicateurs complémentaires d'activité, de budget, de planning. Une large part est réservée à l'analyse de la situation au regard de la prévision et à la proposition d'actions par les pilotes de dossier afin d'instaurer un dialogue de gestion régulier avec leur hiérarchie directe, en comité de direction et de direction générale adjointe ainsi qu'en codir-DG élargi.

Des tableaux de bord annuels et infra-annuels adaptés aux différents niveaux hiérarchiques centraux et territoriaux sont révisés chaque année afin d'être adaptés aux évolutions des politiques publiques et des possibilités de production de données des logiciels métiers.

Le service CGOE a accompagné sur le volet outils de pilotage les cadres opérationnels et chefs de projets, des systèmes d'information des solidarités (définition d'indicateurs, création de nouvelles requêtes, paramétrages), particulièrement pour les politiques de l'insertion, de l'aide sociale à l'enfance, du logement, de l'accompagnement social de proximité, du contrat territoire solidaire. Un travail spécifique est mené pour le pilotage du plan de lutte contre la pauvreté et le nouvelle stratégie prévention et protection de l'enfance, ainsi que pour le pilotage du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables.

La préfiguration d'un entrepôt de données est recentrée sur le domaine des solidarités, pour pouvoir à terme croiser des données financières, de ressources humaines et d'activités. Elle suivra le déploiement du nouveau système d'information social en complétant et s'appuyant sur les infocentres des logiciels métiers. Les sujets transversaux de la structuration des données géographiques, de la gestion des individus dans le respect de la règlementation générale de la protection des données ont avancé. Une assistance à maîtrise d'ouvrage technique engagée fin 2021 par la Direction des systèmes d'information (DSI) devrait permettre d'engager une phase de test opérationnelle en 2022 avec deux sources de données.

Le pilotage infra-annuel du Programme pluriannuel d'investissement (PPI) est assuré par la déclinaison de fiches opérations synthétiques qui d'une part facilite la coordination des différents intervenants d'un projet et d'autre part permettent aux pilotes de faire le point sur les plannings, procédures, finances et de proposer aux dirigeants des actions. Cette année, deux revues de gestion ont été programmées par la Direction générale avec les pilotes des projets, avec transmission d'une synthèse à l'exécutif afin de préparer les décisions du budget supplémentaire 2021 et du budget prévisionnel 2022.

Le service CGOE produit également un tableau mensuel de contrôle budgétaire diffusé à la Direction générale ainsi qu'un tableau de bord financier mensuel à destination de la présidente, ciblé sur les dépenses les plus importantes et les recettes les plus volatiles, qui contribuent de manière significative à l'équilibre du budget.

■ Modes de gestion – calculs de coûts – tarification

Le service CGOE accompagne le service Collèges pour les modalités de calcul des dotations des Établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) en lien avec la Direction de l'immobilier (DIMMO). Le dialogue de gestion engagé avec les établissements a permis de mesurer l'impact de la réforme tarifaire de la restauration collective qui comprend désormais 7 tarifs s'échelonnant de 0,50 € à 5 € pour un coût moyen de repas de 7,40 €, ainsi que les conséquences de la crise sanitaire.

Parallèlement, une réflexion participative avec les principaux, gestionnaires et comptables des collèges est menée pour réformer les critères de calcul des dotations des collèges en prenant en compte notamment les impacts de la Politique collèges nouvelles générations (PCNG).

Le service CGOE a poursuivi l'accompagnement de la DGA Territoires au niveau du Parc départemental afin de fiabiliser un calcul de coût complet par activité, adapter les grilles de tarification des prestations et garantir son équilibre budgétaire. Concernant le château de Lunéville, le service CGOE a participé au comité technique de l'étude pré-opérationnelle et de

programmation pour le développement du site afin d'apporter son expertise sur le modèle économique proposé aux partenaires ainsi que sur le mode de gestion envisagé.

Le service CGOE a contribué au contrôle des comptes du Centre d'amélioration du logement (CAL), organisme mandaté pour la gestion du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) en vue de déterminer le bon niveau de trésorerie nécessaire (rapport de session de juin).

Le service CGOE a également contribué aux études de choix de mode de gestion du FSE+ qui sera confié par la Région à une association du département.

La modélisation d'un calcul de coût complet du Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) finalisée en décembre 2020 a été perfectionnée en 2021 et son automatisation dans le logiciel financier paramétrée pour une mise en œuvre en 2022. Ce travail permet d'aboutir à une tarification par activité des journées-enfants réalisées et pour la Direction enfance famille santé publique (DEFSP) de piloter la diversification de l'offre d'accueil et améliorer l'efficience de la prise en charge des enfants confiés.

■ Contrôle externe

Le service CGOE effectue sur demande des analyses ponctuelles de comptes d'organismes privés et publics (Établissement public administratif (EPA) Esch-Belval, Meurthe & Moselle Développement) et apporte des conseils sur des projets de conventions entre le Département et ses partenaires. Le guide pratique produit fin 2019 et mis à disposition sur l'intranet est apprécié des services opérationnels.

Partenariat public-privé Haut-débit : le service CGOE a contribué au contrôle technico-financier mensuel et annuel du partenaire. Le service participe à différents comités de pilotage technique et de commercialisation qui s'appuient sur les outils de pilotage définis. Une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage technico-juridico-financière sur le devenir du contrat a été engagée en 2021 et rendra ses conclusions au cours du 1er semestre 2022.

Le service CGOE poursuit son appui au pilotage financier du projet de coopération décentralisée pour la reconstruction d'équipements de provinces équatoriales qui ont été touchées par un séisme en 2016 et bénéficient de subventions de Cités unies France et de l'Agence française de développement.

■ Coordination avec le service Finances

Le service CGOE est associé à l'instruction budgétaire (prospective des dépenses, décision modificative en investissement, conférences budgétaires) pour intégrer les réflexions issues de sa connaissance des activités des services et des résultats des outils de pilotage. Un outil de prospective simplifiée a été élaboré et est actualisé en commun. La segmentation stratégique a été actualisée suite au renouvellement de l'assemblée départementale.

Des données ont été fournies par l'Observatoire pour la présentation du budget prévisionnel 2021 auprès des directions, ainsi que pour le débat d'orientation budgétaire 2022.

■ Observatoire

La production de données départementales et par territoire ainsi que leur fiabilisation se poursuivent tant à partir des logiciels métiers départementaux, que par les échanges de données avec les partenaires.

Le service CGOE traite le renseignement de questionnaires nationaux de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DRESS) et de l'Observatoire départemental de l'action sociale (ODAS).

Une quarantaine d'études et diagnostics thématiques ont été menés en 2021 pour répondre à des demandes ponctuelles dans les domaines de l'autonomie, de l'action sociale, de l'insertion, du logement, de l'aménagement du territoire ou encore de l'éducation, qu'elles émanent des services départementaux ou de partenaires (agences d'urbanisme, intercommunalités, centres communaux d'action sociale).

Un atlas départemental 2021 a été finalisé en lien étroit avec les directions centrales qui ont fourni des données et contribué aux analyses. L'atlas est un outil d'information et d'aide à la décision pour les élus, agents et partenaires du Département. Il renforce leur connaissance des territoires et permet ainsi d'améliorer leur réactivité et de baser leur prise de décision sur des données fiables. Il dresse un portrait complet de la Meurthe-et-Moselle à travers 175 indicateurs balayant toutes les thématiques portées par le Département, y compris celles partagées avec d'autres collectivités. Il permet ainsi de connaître l'évolution des caractéristiques des territoires et de la population en matière de démographie, niveau de vie, économie et emploi, insertion, services à la population, solidarité, éducation, environnement, habitat, mobilités, etc.

Cette édition de l'atlas s'enrichit de données sur l'état de santé de la population, la santé de la mère et de l'enfant ou encore les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire. Elle contient de nouveaux zonages territoriaux que sont les aires d'attraction des villes, les zones d'emploi 2020, les programmes « petites villes de demain », « action cœur de ville » et « bourgs-centres » ou encore une typologie urbain-rural redéfinie à partir de critères de densité de population. Des analyses permettent de mieux comprendre les conséquences de la pandémie de Covid-19 au niveau départemental et infra-départemental, lorsque les données permettent de bénéficier de suffisamment de recul pour en mesurer les effets.

Comme les autres années, chaque indicateur est illustré par une carte du Département ainsi que par des graphiques et tableaux déclinés à l'échelle des territoires et permettant la comparaison avec l'ensemble du département, la région Grand Est et la France métropolitaine. Un texte synthétique identifie les spécificités territoriales marquantes ainsi que la tendance régionale et nationale.

L'Atlas est imprimé en 400 exemplaires, dont 150 à destination des partenaires et 250 pour les élus et cadres des directions. Il est accessible non seulement sur l'intranet mais aussi sur le site Internet du Département. Il fait l'objet de présentations en interne ou avec des partenaires sur demande.

L'Atlas est produit tous les 2 ans, en alternance avec les diagnostics des maisons départementales des solidarités dont la préparation est d'ores et déjà engagée.

■ Évaluation des politiques publiques

Le service CGOE réalise directement le traitement de données quantitatives d'observation et pilotage des politiques et dispose d'un budget pour externaliser le volet plus qualitatif et explicatif des évaluations.

L'évaluation du projet à impact social Reliance démarrée en janvier 2019 a été finalisée en décembre 2020, avec une validation des recommandations avec les partenaires au cours du 1er trimestre 2021. Les conditions d'un essaimage, l'adaptation des modalités d'intervention pour un accompagnement plus efficient des chef.fe.s de familles monoparentales bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) en fonction de leur distance à l'emploi et de leur réseau social ont été identifiées pour une amélioration de l'efficience et de l'impact des dispositifs.

Cette évaluation a reçu le prix national de l'innovation en matière d'évaluation de l'Afigèse (Association finances - gestion - évaluation des collectivités territoriales).

Dans le cadre du Plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, l'évaluation du projet « Prev'en scènes » se poursuit. La crise sanitaire et les difficultés de coordination des différents appels à projets de l'État ont conduit à décaler le rendu final de cette évaluation à septembre 2022 : les données quantitatives étant insuffisantes sur un plan statistique, l'étude sera recentrée sur une dimension essentiellement qualitative permettant le croisement de regard de toutes les parties prenantes.

Assemblée

Le service Assemblée a pour mission principale d'assurer l'instruction, la coordination et la préparation des séances du conseil départemental, réuni en session, et de la commission permanente.

À ce titre, cela se traduit en 2021 par :

- 10 commissions permanentes et 7 sessions, dont, suite aux élections départementales des 20 et 27 juin, une session de droit, le 1er juillet 2021, consacrée à l'installation des nouveaux élu.e.s, à l'élection de la présidente, des membres de la commission permanente et des vices-président.e.s.
- 826 rapports de la présidente ont été présentés en séances, les délibérations correspondantes ont été mises en forme, rendues exécutoires puis diffusées aux services.
- 7 procès-verbaux de séance de l'assemblée départementale et 10 procès-verbaux de séance de la commission permanente ont été établis.

La continuité de la vie démocratique a donc été assurée sur toute l'année, puisque les séances de l'assemblée départementale et de la commission permanente se sont tenues soit à distance, soit en respectant les mesures en vigueur à cette période.

Le service est chargé de la mise à jour des arrêtés de délégation de fonction et de signature de la présidente aux vice-président.e.s et aux conseiller.ère.s départementaux.ales délégué.e.s ainsi qu'aux responsables dans les directions générales adjointes centrales et dans les directions de territoires.

104 arrêtés ont ainsi été établis en 2021 : 36 pour les élus et 68 pour les responsables, dont 31 arrêtés mis à jour à l'occasion du changement de présidence du conseil départemental.

Le service a en charge le suivi et la mise à jour des désignations des représentants du conseil départemental, ou de la présidente, siégeant dans des commissions ou auprès d'organismes extérieurs. Ces représentations ont été entièrement mises à jour pour 472 instances, suite au renouvellement général de l'assemblée départementale.

Le service assure la conception et la coordination de l'impression et de l'expédition du Recueil des actes administratifs du Département (RAAD), diffusé mensuellement. Il comprend le dispositif des délibérations du conseil départemental et de la commission permanente, prises par délégation, ainsi que les actes à caractère réglementaire de la présidente (ou des vice-président.e.s agissant sur délégation). En 2021, le service a produit 14 RAAD.

L'année 2021 a été marquée, pour le service, par l'adaptation de l'organisation des séances en fonction des mesures sanitaires en vigueur. La continuité de la vie démocratique de l'assemblée départementale a ainsi pu être assurée, les séances du conseil départemental et de la commission permanente ayant eu lieu, soit à distance en visioconférence, soit en présentiel dans le respect des règles sanitaires, soit, pour les sessions, dans un fonctionnement mixte distanciel-présentiel.

Enfin, en lien avec la Direction des systèmes d'information (DSI), le service Assemblée a poursuivi son projet de changement de logiciel de gestion des actes de l'assemblée. L'année 2021 a été consacrée à la mise en production du nouveau logiciel à partir de la commission permanente du 15 février 2021, à la formation des nouveaux utilisateurs, ainsi qu'à la préparation de la reprise de données des délibérations depuis 2011.

DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

AUTRES RESSOURCES

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2021

- PROTECTION DES DONNÉES & SÉCURITÉ SI
- COMMUNICATION
- APPUI À L'ORGANISATION
- PROTOCOLE
- SÉCURITÉ & INCENDIE

Communication

Communication externe

La Direction de la communication (DIRCOM) pilote la communication externe de la collectivité. Sa première mission est de rendre lisibles et compréhensibles les politiques et actions départementales auprès des habitants, inscrites dans le projet départemental porté par l'exécutif. Elle assure le lien entre les élu.e.s, les services et leurs différents publics, pour servir le projet de la collectivité. Elle conjugue vision stratégique, conseil, expertise technique et capacité d'innovation pour valoriser et accompagner l'action publique, promouvoir le territoire et ses acteurs, tout en favorisant l'appropriation du changement par les équipes départementales. La production de l'intégralité de ses supports est internalisée, notamment celle du magazine.

La DIRCOM est composée d'une équipe pluridisciplinaire répartie en différents pôles. Elle est ainsi passée depuis le 1er décembre 2020 de 5 à 2 pôles : Actualité et Institutionnel, chacun piloté par un responsable ayant désormais autorité hiérarchique (entretien annuel d'évaluation des agents les composant notamment). Ainsi, la photographie et la vidéo sont désormais une composante du pôle Actualité, puisque leur activité principale y est intrinsèquement liée, et ce même si les prises de vues continuent d'illustrer les plaquettes institutionnelles.

■ Faits marquants 2021

Élections départementales et changement de présidence : période de réserve et mises à jour de docs

L'année a été marquée par les élections départementales de juin 2021, et par l'incertitude liée au maintien du scrutin et à ses dates exactes. Une fois celles-ci connues et validées, la DIRCOM était tenue par une période de réserve dite de communication préélectorale, avec notamment pour impact l'impossibilité de mener des communications de bilan de l'action départementale ou encore des adaptations d'ordre protocolaire dans la réalisation de cartons d'invitation ou la signature d'édito. Suite à ces élections, le renouvellement de l'assemblée départementale et le changement de présidence au 1er juillet 2021 ont conduit à la mise à jour de nombreux documents, au premier rang desquels le 4 pages de l'Assemblée départementale, aussi décliné dans le magazine qui a suivi la session d'installation du 1er juillet 2021.

Crise Covid : un impact moindre mais néanmoins réel sur l'activité

Si elle a été moins perturbée qu'au premier confinement de 2020, l'activité de la DIRCOM a encore été impactée par la crise sanitaire du Covid-19 et notamment la période de reconfinement du printemps. Le lancement de saison de la Cité des Paysages en visioconférence aura été l'un des éléments symboliques de cette nouvelle adaptation à la situation sanitaire.

Budget : des crédits maîtrisés

Le niveau de consommation des crédits de la DIRCOM est de 93,2% au 31 décembre 2021. Les crédits 2021 ont permis d'assurer le fonctionnement de l'activité de la direction sans demande supplémentaire en budget supplémentaire ou décision modificative, notamment le paiement des participations au Grand Est Mondial Air Ballons 2021 et au Salon international de l'agriculture 2022 (redéploiements de crédits).

Les crédits des insertions publicitaires sont pleinement consommés (à 93,4%). Les dépenses liées aux impressions externes (magazine n°78 de juillet, plaquette Collèges, rapport d'activités 2020, Atlas 2021, etc.), aux frais de diffusion et aux campagnes d'affichage (exposition *Sculptures 18e* au château de Lunéville, recrutement d'assistants familiaux), sont maîtrisées (crédits consommés à 92,7%).

Tout au long du premier semestre 2021 jusqu'au changement de présidence au 1er juillet, puis du second semestre en attendant l'élaboration du projet départemental 2022-2028, les actions de la direction de la Communication ont continué de s'inscrire dans le cadre des 5 axes majeurs du projet départemental 2015-2021. Plusieurs dossiers symboliques sont à retenir pour chacun d'entre eux au cours de l'année 2021.

Lutte contre la pauvreté et politiques de Solidarités

Lutte contre la pauvreté : bilan du plan pauvreté ; dispositif Pass Jeunes 54 (pub pleine page du magazine n°78 de juillet 2021 notamment).

Insertion : promotion des différents dispositifs du Revenu de solidarité active (RSA) : clauses d'insertion, cumul de ressources, démarche référent de parcours.

Solidarités : accompagnement des Mineurs non accompagnés (MNA) hors dispositif départemental ; dispositif « Familles solidaires » (accueil de migrants afghans) ; modules du dispositif Synergies (territoire Grand Nancy).

Enfance-Famille : bilan et évaluations du schéma départemental ; campagne sur la prévention des violences éducatives au quotidien ; campagne de recrutement des assistants familiaux.

Protection maternelle et infantile (PMI) : mise à jour au 4e trimestre de quasiment tous les supports de la politique publique.

Adaptation de la société au vieillissement

Campagne de communication sur le respect des gestes barrière en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ; réalisation du guide *Mon lieu de vie, je le choisis* pour le territoire de Longwy ; communications régulières de promotion des actions menées dans le cadre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ; reprise de l'activité du Bus de l'autonomie (3e trimestre) ; mise à jour au 4e trimestre de quasiment tous les supports de la politique publique Autonomie (barèmes, dénominations, …) ; actions liées au logement (Bien vieillir à domicile et Senior Activ ; guide de l'adaptation du logement aux personnes âgées ; …).

Ambition éducative et culturelle

Centre des mémoires Michel-Dinet : communication sur le déménagement progressif des Archives départementales puis sur les événementiels de l'inauguration de novembre dont l'exposition, *Quelle(s) histoire(s) !* dans le cadre des 150 ans du département.

Château de Lunéville : réalisation graphique du programme des animations, communication multi-supports sur les divers événements organisés ; réalisation des supports de l'exposition *La sculpture en son château. Variation sur un art majeur.*

Culture : événements liés au 150e anniversaire du département de Meurthe-et-Moselle ; expositions *Archirama* (CAUE) et *Patrimoine de Lay-Saint-Christophe.*

Éducation : plaquette institutionnelle *Bienvenue au collège 2021-2022* (distribution aux collégiens en septembre).

Engagement et citoyenneté : préparation des outils de communication pour les rencontres départementales de lutte contre les discriminations *Égalité, fraternité, agissez !*

Sport : campagne de communication autour du label *Terres de jeux 2024* ; parution mensuelle de l'encart publicitaire.

Transition écologique

Lancement de la saison de la Cité des Paysages en distanciel / visioconférence et communication tout au long de l'année sur les événements organisés (Nuit des étoiles, Fête de la pomme ; vacances d'automne, …) ; signature de la charte agricole ; préparation des visuels pour l'édition 2021 des *Jardins extraordinaires* ; semaine de l'alimentation durable en Meurthe-et-Moselle *On mange quoi demain ?* (octobre) ; poursuite en 2021 de la communication autour de l'application *Balades 54*.

Attractivité et appui aux territoires

Infrastructures et mobilités : communication sur la reconstruction du pont de Rosières-aux-Salines jusqu'à sa réouverture à la circulation en décembre ; RD 40 à Custines.

Économie sociale et solidaire : remise des Trophées de l'encouragement 2020.

Tourisme : communication autour de l'événement *La Lorraine est formidable* au château de Lunéville les 28 et 29 août ; Grand Est Mondial Air Ballons à Chambley du 23 juillet au 1er août.

Rencontres territoriales : éléments de scénographie, présence DIRCOM aux différents événements sur le terrain ; photos et vidéos.

■ Communication institutionnelle

Missions : conception et évaluation des campagnes de communication externe de la collectivité ; déclinaison opérationnelle et conception graphique des supports ; garant du respect des procédures (validation, …).

En 2021, 253 projets de communication ont été réalisés (206 en 2020) et 538 supports (416 en 2020). Cette tendance est liée à une reprise substantielle d'activités et d'événements annulés ou reportés en 2020 à cause de la crise sanitaire.

La communication externe des territoires fait l'objet de communications spécifiques à chaque territoire en fonction de leurs problématiques propres. *Exemples* : projet AROMA (Approvisionnement régional organisé pour une meilleure alimentation) sur le territoire de Longwy ou de communications transversales communes aux 6 territoires (maisons départementales des solidarités ; Rencontres territoriales ; …).

■ Conception graphique

Missions : réalisation graphique des supports de communication de la collectivité avec l'appui technique du service Imprimerie de la collectivité ; harmonisation de l'identité visuelle de la collectivité ; garant de l'image du Département sur les événements de communication externe. La captation et la gestion des photos et vidéos sont désormais rattachées au pôle Actualités.

Parmi les productions graphiques à retenir : des documents « récurrents » comme la carte de vœux, le magazine départemental, les programmes annuels du château de Lunéville et de la Cité des Paysages et leurs déclinaisons notamment en publicités (Spectacles à Nancy, …) ; les cartons d'invitation aux différents événements organisés par le conseil départemental ; la plaquette B*ienvenue au collège 2021-2022* ; divers panneaux de chantiers grand format (réseau éducatif 54 ; collèges ; routes ; …) ; mise à jour régulière des documents relatifs aux Maisons départementales des solidarités (MDS). Plusieurs productions ont été liées aux spécificités de l'année 2021 : les documents institutionnels liés au renouvellement de l'assemblée départementale (4 pages Assemblée) ; le bilan d'étape du schéma départemental enfance-famille 2018-2022 ; les supports de l'exposition *La sculpture en son château. Variations sur un art majeur* au château de Lunéville ; …

■ Communication numérique

Missions : développement, maintenance et animation des sites internet et des réseaux sociaux du Département ; élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication numérique ; développement d'espaces publicitaires numériques.

La DIRCOM gère 7 sites internet : Département, château de Lunéville, Cité des Paysages, Archives départementales, Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), Établissement public territorial de bassin (EPTB), Meurthe & Moselle football association (MMFA). Un travail constant est effectué pour améliorer le graphisme et la sécurité (en lien avec la direction des Systèmes d'information) et d'accessibilité des publics (des avis extérieurs sont sollicités dans cet objectif : étudiants, …).

La DIRCOM a commencé à anticiper la migration technique de l'ensemble des sites de la collectivité qui devra être réalisée en 2022. Un important travail de mise à jour s'est poursuivi tout au long de l'année 2021.

Suite à un problème technique (identifié par la DSI comme une conséquence parallèle des nouveaux systèmes de sécurité), il n'a pas été possible de comptabiliser les visites uniques au 2e semestre 2021 pour le site internet www.meurthe-et-moselle.fr.

Les statistiques des 2 premiers trimestres laissent toutefois paraître une relative stabilité de la fréquentation des sites internet départementaux, si l'on se fie au site institutionnel général www.meurthe-et-moselle.fr et à celui des Archives départementales.

Pour ce qui concerne les réseaux sociaux, on note les évolutions suivantes :

- **Facebook** : + 4 258 abonnés sur la page du Département (19 595 abonnés fin 2021) ; 695 posts publiés.
- **Twitter** : 8 535 followers au 31/12/2021 (7 545 fin 2020 soit 990 de plus) ; 315 tweets publiés en 2021.
- **Instagram** : + 540 abonnés en 2021, avec une communauté de 2 783 personnes. 281 publications réalisées en 2021.

Plusieurs retransmissions en direct ont été assurées, dont celles des sessions publiques de l'assemblée départementale et notamment celle du 1er juillet 2021 à l'occasion de l'installation de la nouvelle assemblée et de l'élection de la présidente.

■ Conception éditoriale et rédactionnelle

Missions : relations presse de la collectivité, suivi des achats d'espace publicitaire, réalisation du magazine *Meurthe-et-Moselle.*

Relations presse et achats d'espaces

En 2021, 124 communiqués, dossiers et invitations presse ainsi que 207 conférences ou points presse ont été réalisés. Le pôle assure aussi la rédaction de certains éléments de langage et d'informations chiffrées pour les élu.e.s, en lien avec les services et le Cabinet, en vue d'une rencontre avec la presse. Le pôle gère également les achats d'espaces publicitaires dans les médias écrits et audiovisuels ; les réseaux sociaux et les campagnes digitales : L'Est Républicain, Le Républicain Lorrain, La Semaine de Nancy, France 3, Actu.fr, France Bleu, NRJ… 75 actions d'insertions publicitaires différentes (certaines déclinées dans plusieurs médias) ont été réalisées en 2021.

Veille et retombées médiatiques

240 panoramas de presse quotidiens ont été réalisés en 2021. Ils ont été mis en ligne sur intranet au premier semestre lorsqu'ils étaient encore réalisés avec le logiciel Arpro, puis envoyés directement sur Outlook via le nouveau logiciel Tagaday.

Magazine *Meurthe-et-Moselle*

2 numéros ont été réalisés pendant l'année 2021 :

- n°77 diffusé du 24 au 28 janvier dans toutes les boîtes aux lettres du département (tirage à 356 000 exemplaires).

Création de 7 infographies thématiques ; 40 pages ; 50 photos ; 80 informations données. Au sommaire : dossier "Le Département proche et solidaire" avec la présentation du budget primitif 2021, interview de la présidente Valérie Beausert-Leick et du vice-président Christian Ariès, "VU" l'info départementale en bref (nouveau giratoire à Pont-à-Mousson ; nouveau collège à Homécourt ; inscriptions à Pass Jeunes 54 jusqu'au 31 mars 2021, ...) ; portrait de Théo Curin, nageur handisport ; 6 pages territoires ; 2 pages agenda des manifestations ; 2 pages tribunes des groupes ; dernière de couverture sur la carte de vœux 2021 du Département.

- n°78 diffusé du 26 au 30 juillet dans toutes les boîtes aux lettres du département (tirage à 350 000 exemplaires).

Au sommaire : dossier sur la nouvelle assemblée départementale avec la présentation des élu.e.s ; interview de la présidente Chaynesse Khirouni (4 pages), portrait du président du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), Jean-Marie Schléret ; présentation du métier d'assistant.e familial.e ; point sur la suite des travaux à la Cité des Paysages sur le site de Sion ; déménagement des Archives départementales au Centre des mémoires Michel-Dinet ; mais aussi 11 pages d'actualités départementales en bref ; 6 pages consacrées aux territoires ; 6 pages agenda des manifestations, 2 pages réservées aux tribunes des groupes politiques nouvellement constitués et la dernière de couverture sur Pass Jeunes 54.

Communication interne

Le pôle Mobilisation des agents - Communication interne (MACI) a pour mission de piloter et d'animer la communication en direction des agents de la collectivité. Pour cela, il anime un intranet, réalise des supports, accompagne et conseille les directions et services, dans une approche qui facilite le travail quotidien des agents et encourage et favorise leur implication et leur participation dans les actions conduites par la collectivité. Rattaché à la Direction générale adjointe Ressources, le pôle MACI est composé de 5 agents.

▶ En chiffres

- **536 pages d'actualité ou contenu crées sur intranet**
- **21 lettres électroniques Le Fil envoyées**
- **6 journées d'accueil des agents, 138 participants,**
- **1 lettre d'information « Bienvenue au conseil départemental » créée**
- **1 pique-nique des agents au Centre administratif départemental, décliné sur 4 territoires**
- **50 organigrammes mis à jour 3 fois dans l'année**
- **80 espaces collaboratifs ouverts**
- **480 posts Facebook sur le Fil des agents**
- **10 vidéos et 3 podcasts**
- **1 séminaire de cadres organisé en visioconférence**

■ Communiquer sur l'actualité de la collectivité, valoriser les agents

Si intranet reste le premier support de diffusion d'information interne, il est complété, depuis mars 2020, par la lettre électronique *Le Fil*, qui diffuse les actualités de la collectivité à l'ensemble des agents.

Crise COVID

Le pôle MACI a continué d'informer les agents en temps réel sur l'évolution de la crise sanitaire et des mesures prises par la collectivité dans ce contexte:

- Envoi de 16 messages à tous les agents départementaux, diffusant les consignes importantes : organisation du travail, situation administrative des agents, consignes médicales, sanitaires et de sécurité.
- Actualisation en temps réel de la Foire aux questions disponible sur l'Espace ressources « Info Coronavirus 54 ».
- Mise à jour des affiches et de la signalétique.

Le Fil : la newsletter qui relie les agents

Objectif : créer du lien entre les agents et la collectivité en diffusant des informations sur la gestion de la crise, l'activité des services à distance et l'actualité du Département.

Dans une tonalité privilégiant la proximité, elle donne la parole aux agents, met en lumière leurs métiers, leurs initiatives et diffuse des informations pratiques destinées à faciliter leur vie quotidienne, au travail et à la maison, dans un contexte confiné puis progressivement déconfiné.

Diffusée hebdomadairement en 2020, elle passe à un rythme bimensuel à partir de janvier 2021. 21 lettres ont été réalisées en 2021, pour un total de 299 articles rédigés.

Envoyé à tous les agents (CD54 et REMM) et aux élu.e.s, sur leur messagerie professionnelle, *Le Fil* s'impose de fait comme le journal interne de la collectivité.

ZOOM ► *Le Fil* est sur Facebook

Créée durant le premier confinement de 2020, gérée et modérée par le pôle MACI, la page Facebook Le Fil des agents *offre un espace d'échanges non institutionnel, entre collègues, sur des thèmes qu'ils choisissent ou proposés par le pôle MACI, le plus souvent en lien avec la vie quotidienne. En 2021, 480 posts ont été publiés sur le Facebook* Le Fil des agents *qui compte 270 abonnés au 31 décembre.*

Intranet

Environ 210 000 pages sont consultées chaque mois par les intranautes, essentiellement sur des outils pratiques (réservation de véhicules, de salles, frais de déplacement, suivi des marchés…) et de l'information RH (gestion des temps, entretien pro, formulaires, etc.). Le réseau des intranets se compose d'un intranet général, alimenté en actualités par 22 intranets de directions thématiques et territoriales. D'autres sites complètent le dispositif, notamment ceux des organisations syndicales.

Le pôle MACI intervient à plusieurs niveaux :

- Animation éditoriale et technique quotidienne de l'intranet général et production de contenus valorisant l'action des services et les agents : articles, vidéos, podcasts, infographies, bannières animées, etc.
- Animation du réseau de gestionnaires des intranets des directions :
  - formation des nouveaux contributeurs,
  - création de tutoriels animés,
  - création d'une banque d'images, réalisées en interne, libres d'utilisation,
  - Lettre d'infos du « Club intranet », blog, espace ressources, foire aux questions, ateliers thématiques.
- Conseil et soutien aux directions pour l'animation de leur intranet et leur mise à jour.

En 2021, le pôle MACI a réalisé un cahier des charges pour lancer une consultation publique portant sur une prestation d'acquisition, de mise en service et de maintenance d'une solution de création de sites intranet, d'espaces/sites collaboratifs et d'une version mobile d'intranet.

Cette solution doit permettre de remplacer les plateformes intranet (existantes depuis 2015) et les espaces collaboratifs Patchwork (depuis 2018), pour répondre aux principaux enjeux suivants : la sécurité des systèmes d'information, l'actualisation des outils en termes de fonctionnalités et d'ergonomie, la mise en place d'une version mobile.

Fin 2021, suite à la réception et l'analyse des offres, le choix définitif du prestataire devait encore être confirmé par le passage devant une commission d'élus. Le début des travaux débutera vers la fin du premier trimestre 2022 pour une mise en route effective fin 2022.

Rapports d'activités

Le document complet est réalisé sur la base des productions des directions et imprimé en tirage limité. Il est publié sur intranet en version numérique intégrale, et, dans les intranets de directions, par thématique et par territoire. Ce document sert de base à l'élaboration du rapport d'activités synthétique et illustré, réalisé et diffusé à l'externe par la DIRCOM.

Par ailleurs, le pôle MACI a coordonné la réalisation du rapport développement durable 2020, en lien avec la Direction appui aux territoires et environnement (DATE), la direction de la Communication et le service Imprimerie (Dirlog). Ce dernier a été présenté à l'assemblée départementale lors de la session de novembre.

Organigrammes

Les 50 organigrammes de directions et sites ont été actualisés à l'issue de chaque comité technique (avril, juillet et décembre) et publiés sur intranet, en lien avec les délégué.e.s territoriaux.ales aux fonctions ressources et les pôles Ressources des directions centrales.

Rencontres territoriales

Les traditionnelles rencontres territoriales ont toutes pu avoir lieu sur les 6 territoires (2 avaient dû être annulées en 2020 en raison du second confinement) : 3 en 2021 (Grand Nancy, Terres de Lorraine et Lunévillois), et 3 décalées à début 2022 (Val de Lorraine, Longwy et Briey). Le pôle MACI a coordonné la communication en direction des agents : newsletter et actualités intranet, avec un focus particulier sur les rencontres entre les agents et l'exécutif. (*Lire aussi la partie « Les 6 territoires » à partir de la p.269).*

Accompagnement des directions

Le pôle MACI accompagne également les directions dans leur communication interne, via intranet ou d'autres supports. À ce titre, il élabore les plans de communication des « gros dossiers » et assure la réalisation des supports et évènementiels correspondants.

À noter en 2021 :

- **Ressources humaines** : transformation de la lettre d'information RH papier en une lettre numérique (*lire le Zoom page suivante*). Préparation de la communication autour de la mise en place d'un coffre-fort numérique Digiposte dans lequel sera transmis les bulletins de paie à compter de janvier 2022. Soutien également concernant la mise en place d'une mutuelle de groupe ; campagne de sensibilisation contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel au travail, appui à l'organisation d'un séminaire sur « le manager de demain » (7 décembre) ; mise en place d'une enquête de satisfaction concernant le restaurant administratif en vue du renouvellement du marché en 2022 ; soutien pour promouvoir la collectivité comme employeur sur les réseaux sociaux (Linkedin, Profil public).
- **Commande publique :** aide à la préparation et réalisation de supports de communication pour un « Atelier Ressources » organisé par le service ; finalisation et communication autour du guide sur le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).
- **Logistique** : graphisme pour le nouveau logiciel documentation et dans le cadre de la lutte contre les incivilités dans les voitures de service (indication des kilomètres au plein) ; réalisation d'un flyer et d'une affiche sur le forfait mobilités durables.
- **Territoire de Longwy :** création d'un « Mémo Insertion » à destination des agents du Service territorial insertion (STI) et de leurs partenaires (2 formats : flyer et sous-main A3) ; réalisation d'une vidéo visite de chantier du futur bâtiment MDD-MDS-Service territorial aménagement (STAM) en lien avec la DIRCOM ; réalisation tout au long de l'année de la communication AROMA à l'interne ; communication intranet sur les événements *Égalité, fraternité, agissez !* (EFA) ouverts aux agents.
- **Territoire de Briey :** appui à l'organisation de la Fête de la nature à la MDS site de Piennes (communication en amont, soutien logistique, retour intranet et vidéo) ; communication intranet sur les événements EFA ouverts aux agents.
- **Territoire Val de Lorraine** : appui à la préparation d'un Comité de direction territorial (COTER) ludique et convivial de sortie de crise et création d'une carte heuristique sur l'attractivité du territoire à l'issue du COTER sur la base des productions des cadres ; mise en valeur d'une action de sensibilisation au numérique à destination des secrétaires médico-sociaux.ales ; communication intranet sur les événements EFA ouverts aux agents.
- **Territoire Grand Nancy** : relai de l'expérimentation du parrainage de proximité (sur intranet et dans *Le Fil*) ; travail sur la signalétique intérieure de la Maison du Département (MDD) et du site Calmette de la MDS Nancy Nord ; communication intranet sur les événements EFA ouverts aux agents ; accompagnement sur le dispositif Synergies avec mise en place d'une enquête auprès des professionnel.le.s.
- **Territoire Terres de Lorraine** : communication sur la demi-journée développement durable organisée par le territoire (article intranet et réalisation d'affiches) ; mise à jour de la signalétique de la MDD à Écrouves ; communication intranet sur les événements EFA ouverts aux agents.
- **Territoire du Lunévillois :** réalisation d'une vidéo sur le logiciel ALERTE ; communication intranet sur les événements EFA ouverts aux agents.
- **Direction action sociale et insertion (DASI)** : accompagnement et suivi du plan de communication sur la sortie de la brique "Action sociale de proximité" du logiciel SI Social : réalisation de 3 newsletters à destination des agents, deux vidéos de démonstration et plusieurs articles/interviews réalisé.e.s.
- **Cabinet** : appui lors de l'élection de droit en juillet, suite aux élections départementales et au renouvellement de l'Assemblée départementale et de sa présidente. Mise à jour en profondeur du livret de l'élu.e en lien avec les services concernés et organisation de stands Ressources à destination des élus pour qu'ils puissent se renseigner sur leur statut d'élu au sein de la collectivité, mais aussi récupérer le matériel nécessaire dans leurs nouvelles fonctions : tablette, badges, etc. Création de badges, signalétique, kakémonos, etc.

Le pôle MACI élabore et coordonne la réalisation des lettres d'infos des directions : lettre RH, lettre électronique Si Social (juillet, octobre et décembre).

Il réalise aussi, à leur demande, divers documents d'information ou valorisant les actions des services auprès des agents, comme le dispositif de signalement et le guide contre les agissements sexistes et le harcèlement au travail, le guide SPASER, etc.

Des documents déjà existants sont également mis à jour tous les ans comme le livret de l'agent (remis lors de l'arrivée d'un nouvel agent) ou encore les livrets du stagiaire et de l'apprenti, le guide des déplacements professionnels, etc.

ZOOM ► Une lettre d'information RH numérique

Le pôle MACI a travaillé en lien avec la direction des Ressources humaines pour transformer l'ancienne lettre d'information RH au format papier (envoyée avec le bulletin de paie) en une lettre numérique : élaboration de la charte graphique, définition des rubriques, mise en place d'un calendrier et appui à la rédaction des contenus. 5 lettres ont été envoyées en 2021 : février, avril, juin, septembre et novembre.

■ Espace cadres

Sur demande de la Directrice générale des services (DGS), le pôle MACI a organisé en 2021 un Espace cadres destiné aux 300 cadres encadrants de la collectivité, sur le thème « Manager en période de crise ». Porté conjointement avec la DRH, il s'est déroulé intégralement à distance, dans le respect des mesures sanitaires alors en vigueur. 3 temps forts ont été proposés :

- un webinaire avec la Présidente du conseil départemental (PCD) et la DGS le 7 mai : 180 participants ;
- une conférence-débat avec 2 experts du management de crise le 20 mai : 180 participants ;
- des ateliers d'expression thématiques les 26, 27 et 28 mai : 109 participants.

Le pôle MACI s'est chargé de la structuration de l'événement, de la recherche des intervenants, de la rédaction et de l'envoi des invitations, de la préparation et de la réalisation des supports (PowerPoint, Klaxoon), du suivi technique des temps-forts en visioconférence avec l'appui de la direction des Systèmes d'information, de la formation des animateurs et facilitateurs des ateliers à distance, de l'animation des temps-forts et des ateliers, de la préparation de la synthèse finale.

■ Accueillir les nouveaux arrivants

Bien accueillir les nouveaux agents, pour leur permettre une bonne intégration dans la collectivité, est une des missions phares du pôle MACI. Ainsi, et afin de rattraper le retard pris en 2020 lié aux confinements et restrictions sanitaires, 6 demi-journées d'accueil institutionnel ont été organisées en 2021 (mars, 2 en juin, septembre, octobre et décembre). Elles ont rassemblé au total 138 nouveaux agents, avec des jauges de présence limitées. Pour autant, ils ont pu découvrir la collectivité, son fonctionnement et rencontrer la présidente du conseil départemental et la directrice générale des services. Un temps est réservé pour les agents des territoires avec leurs « directions métiers ». Ces journées, organisées en lien étroit avec les directions ressources et le service Protocole, s'inscrivent dans une procédure d'accueil qui implique toute la ligne managériale. En complément, un « kit d'accueil » est mis à disposition des services qui accueillent un nouveau collaborateur.

Une demi-journée d'accueil a été organisée en octobre 2021 à destination des apprenti.e.s : 14 y ont participé.

ZOOM ► Une newsletter pour les nouveaux agents

Suite à la crise sanitaire de 2020, le pôle MACI a dû revoir en 2021 l'organisation des journées d'accueil des nouveaux agents. La journée s'est ainsi transformée en demi-journée d'accueil ce qui a restreint les interventions des différents services concernés : DSI, Dirlog, DRH. Afin que les agents puissent avoir l'essentiel des informations dès leur arrivée, le pôle MACI a travaillé sur la création d'une newsletter de bienvenue qui recense des informations générales sur la collectivité à travers un quiz, des informations d'ordre logistique, informatique, technique, etc. Riche d'articles, de vidéos, de quiz et jeux en tous genres, elle est envoyée tous les mois depuis septembre 2021 à l'ensemble des agents intégrant la collectivité et qui possèdent une adresse mail professionnelle.

■ Mieux se connaître, créer du lien

Cérémonies des vœux / médaillé.e.s, retraité.e.s

Le pôle MACI n'a pas pu organiser les deux cérémonies qui se déroulent habituellement au CAD en janvier pour cause de restrictions sanitaires. Le pôle a travaillé en étroite collaboration avec le service Protocole et la DRH pour organiser une cérémonie des retraités en octobre 2021. Il a notamment travaillé à la communication autour de cette cérémonie, la réalisation de cartons d'invitation puis de remerciements, l'organisation globale, la réalisation de photos le jour de la cérémonie, etc. La cérémonie des médaillés 2020 et 2021 est reportée à l'été 2022.

Fin 2021, le pôle MACI a également travaillé à la préparation de vœux aux agents à distance pour janvier 2022, avec une captation en direct diffusée en ligne. Parallèlement, le pôle a proposé aux agents une animation autour d'un "Mur de vœux" pour que les agents puissent écrire et exprimer sur leur lieu de travail leurs vœux pour 2022 et souvenirs de 2021. Une vidéo rétrospective sur les actions menées par le Département et ses agents a également été réalisée.

Manifestations et convivialité

Le pôle MACI a organisé ou aidé les directions à organiser des animations à destination des agents et a assuré la communication sur ces projets :

- 1 pique-nique des agents : au CAD et sur 4 territoires (Longwy, Briey, Val de Lorraine et Terres de Lorraine), avec possibilité de mettre en place un Défi Mölkky avec lots à gagner.
- 2 collectes de sang (juin et décembre) : au CAD, en lien avec l'Union départementale des donneurs de sang et l'Établissement français du sang (EFS).
- 1 opération « Brioche de l'amitié » : communication sur l'opération qui permet aux agents d'acheter des brioches livrées à l'hôtel du Département dont les bénéfices permettent à l'AEIM 54 et l'UNAPEI d'offrir à des personnes en situation de handicap intellectuel une vie digne et épanouie.
- La mise en place d'un calendrier de l'Avent sur Intranet du 2 au 24 décembre 2021. Il proposait aux agents des astuces et tutoriels déco, des idées de recettes, des anecdotes, des jeux-concours, des playlists musicales, etc.

Protection des données et sécurité des systèmes d'information

Le Département traite quotidiennement une quantité considérable de données, personnelles ou non, sensibles ou pas. La sécurité de ses systèmes d'information constitue un enjeu majeur. À l'instar d'autres organisations, il est en effet régulièrement la cible de pirates informatiques.

Cette sécurité doit se déployer dans le respect du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), en vigueur depuis mai 2018, qui renforce et unifie les règles au niveau européen afin de protéger les données des individus. Cet enjeu concerne tout type de support : informatiques, papier ou oral.

Pour mener à bien cette mission, le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), au sein de la Direction des systèmes d'information (DSI) et la Déléguée à la protection des données (DPD, ou DPO en anglais) à la DGA Ressources travaillent en étroite collaboration. Ils ont pour mission la mise en conformité, la sécurisation et la sensibilisation de l'ensemble des agents, qui sont, par leurs comportements et leurs pratiques, les premiers acteurs de la Sécurité des systèmes d'information (SSI) de la collectivité.

Protection des données à caractère personnel

En chiffres

- **150 fiches rédigées par le cabinet Inkivari en 6 mois pour mettre à jour le registre des activités de traitements du Département**
- **4 notifications à la CNIL de violation de données à caractère personnel, dont 3 ont pour origine des actes internes accidentels. En tout, 9 violations de données ont été signalées à la DPO en 2021**
- **2 : niveau de maturité sur une échelle de 5 du Département en matière de gestion de la protection des données**

■ RGPD

Le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, est le texte de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel. Il renforce et unifie la protection des données pour les individus au sein de l'Union européenne. Il apporte un caractère obligatoire au respect de ces nouvelles normes et renforce le pouvoir de sanction de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle doit ainsi respecter certaines obligations, dont :

- la nomination d'un délégué à la protection des données,
- la constitution d'un registre des traitements de données,
- le signalement à la CNIL des violations de données personnelles et la constitution d'un registre de ces violations.

■ Délégué à la protection des données

La Déléguée à la protection des données (DPO), rattachée à la direction générale adjointe Ressources est le « chef d'orchestre » de la conformité en matière de protection des données et est principalement chargée :

- d'informer et de conseiller,
- de contrôler le respect du règlement matière de protection des données,
- d'être un contact pour les personnes qui ont des questions,
- de coopérer avec la CNIL.

Elle est soumise au secret professionnel et à une obligation de confidentialité. Elle agit en toute indépendance, elle ne reçoit pas d'instruction dans le cadre de l'exercice de ses missions et peut rendre compte de son action à la direction générale.

■ Activités 2021

- L'année 2021 fut marquée par le changement de désignation du DPO. En attendant le recrutement d'un nouveau DPO, la Département a externalisé la mission auprès du cabinet Inkivari. Celui-ci s'est chargé de la rédaction d'un registre des activités de traitement. L'objectif était alors de recenser l'ensemble des activités de traitements de données personnelles opérées au niveau du centre administratif départemental.
- Après son arrivée en juin 2021, la nouvelle DPO s'est attachée à rencontrer l'ensemble des directions du Département, au central, comme sur les territoires. Elle a réalisé un état des lieux de la maturité de la collectivité en matière de gestion de la protection des données.
- Rapidement, 3 grands axes d'actions se sont dessinés : continuer de diffuser la culture de la donnée initiée par son prédécesseur, assurer la conformité juridique des traitements et mettre en place des processus de contrôle de bonne exécution des recommandations de mise en conformité au régime de la protection des données. Ces axes sont présentés dans le bilan annuel de maturité en gestion de la protection des données de la DPO.

Sécurité des systèmes d'information

En chiffres

- **1 campagne continue de sensibilisation et de mise en situation sur l'hameçonnage (phishing) :**
  - **Environ 3 400 agents sensibilisés**
  - **58 200 mises en situation (mails envoyés)**
  - **Un taux d'ouverture des mails de 13% (7 354 mails) et un taux de clic de 5% (3 155 mails)**
  - **Niveau de risque modéré : entre 2% et 5% de taux de clic**
- **Installation d'un EDR (Endpoint detection and response), anti-virus de nouvelle génération, améliorant le niveau de sécurité**
- **Une quinzaine d'outils de cybersécurité : protection des mails, réseaux et actifs (ordinateurs et serveurs)**

■ Responsable de la sécurité des systèmes d'information

Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) évalue la vulnérabilité des Systèmes d'Information (SI) du conseil départemental. Pour ce faire, il définit et met en œuvre une Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI). Il met en place des solutions pour garantir la Disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la traçabilité (DICT) des données et des SI. Il est accompagné par les agents, ainsi que les équipes de la direction des Systèmes d'information pour faire évoluer les niveaux de (cyber)sécurité, de maturité et de résilience du Département.

Cela se traduit par :

- des actions de sensibilisation, formation et responsabilisation auprès de tous les personnels,
- les veilles technologiques, règlementaires et politiques (monde de l'informatique),
- le traitement des incidents de sécurité remontés et leur valorisation,
- la production d'un corpus documentaire traduisant la politique de sécurité : charte administrateur et Référentiel général de sécurité (RGS),
- l'intégration de la sécurité dès la conception des applications et des projets,
- l'évaluation et le contrôle du niveau de sécurité,
- la mise en place d'outils de sécurisation.

■ Objectifs

Un Système d'information (SI) est défini comme un ensemble organisé de ressources qui permet de collecter, stocker, traiter et distribuer de l'information. L'information se présente ainsi sous de multiples formes : numérique, papier, oral. Chaque agent est garant de sa (cyber)sécurité, ainsi que de celle de la collectivité, quel que soit son rôle et son niveau de responsabilité.

La sécurité de l'information se caractérise comme étant la préservation de :

- **Sa disponibilité** : l'information doit être accessible et utilisable par l'agent à l'endroit et au moment prévu.
- **Son intégrité** : l'information doit être exacte et conservée intacte pendant sa durée de vie.
- **Sa confidentialité** : l'information ne doit être accessible qu'aux personnes autorisées à y accéder.
- **Sa traçabilité** : l'information doit comporter des moyens de preuve sur les accès et les opérations effectuées. La traçabilité permet de garantir que les trois critères précédents sont respectés.

■ Faits marquants 2021

Changement du Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI)

Le nouveau RSSI a pris ses fonctions dans la collectivité début janvier 2022.

Sensibilisation des agents à l'hameçonnage (phishing)

L'hameçonnage (ou phishing en anglais) est l'une des principales techniques d'ingénierie sociale permettant de récupérer les identifiants et déployer des rançongiciel (ou ransomware en anglais). Afin de sensibiliser les agents, la DSI effectue en continu des fausses campagnes d'hameçonnage. L'ensemble des utilisateurs reçoivent des mails contenant un lien vers un faux site frauduleux afin de mesurer le taux de clics et les réactions de chacun. Pour chaque nouvel agent, une phase de sensibilisation de 30 minutes est proposée automatiquement en ligne.

Pour l'année 2021, le taux de clics est de 5% (risque modéré).

Appui à l'organisation

Rattachée à la Direction générale adjointe (DGA) Ressources, la Mission appui à l'organisation (MAO) a vocation à :

- accompagner la direction générale dans la conception, la conduite et l'évaluation des projets relatifs à l'évolution organisationnelle et managériale de la collectivité,
- collaborer à la conduite de projets,
- contribuer au développement et à la création de méthodes et d'outils de gestion partagés facilitant les collaborations transversales, en complémentarité avec les champs de compétences des directions ressources,
- intervenir en appui des services dans la construction d'outils d'amélioration de l'organisation et du pilotage d'activité.

Actions phares en 2021

■ Direction générale

Participation au lancement du projet de culture managériale : définition de son périmètre à son contenu, soutien logistique et méthodologique dans l'animation de séminaires de recueil des besoins, notamment ceux du 24 novembre à Terres de Lorraine et du 7 décembre du Comité de direction.

Chantier départemental Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) dans le domaine des solidarités : le séminaire préparé en 2020 a eu lieu en octobre 2021 en raison de la crise sanitaire. L'animation de ce séminaire avec les cadres du territoire Grand Nancy portant sur les thématiques d'attractivité, de management et de gestion des ressources humaines dans les solidarités a permis de renforcer l'identification des besoins dans ces domaines, soit en nourrissant des projets émergeants comme la culture managériale ou encore les projets de la Direction des ressources humaines (DRH), soit en proposant de nouveaux projets à l'étude comme le recueil et l'analyse d'indicateurs GPEEC pour un pilotage partagé territoire/DRH.

■ DGA Territoires

Articulation entre la direction de l'Éducation et la Direction des ressources humaines (DRH) pour la gestion des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement : coordination de groupes de travail et animation de réunions collectives dans le but de fluidifier les articulations de travail entre les deux directions. De ces travaux ont découlé des procédures permettant de clarifier les interventions de chaque acteur dans la gestion des agents des collèges.

■ DGA Solidarités

Harmonisation des procédures de l'unité Exécution financière et Système d'information social du pôle Ressources Solidarités : de février à juin, animation de 9 groupes de travail pluriprofessionnels entrecoupés de 3 réunions d'équipe afin de formaliser les différentes activités de l'unité dans le cadre d'une harmonisation des pratiques professionnelles. La dernière réunion d'équipe du 22 juin a permis la validation d'un document de travail agrégé de l'ensemble des activités travaillées en sous-groupes.

Accompagnement du Relais éducatif parents-enfants (REPE) de la direction Enfance famille et santé publique dans l'élaboration de son projet de service : aide à la ventilation des éléments dans 3 documents suite au repositionnement de l'activité du service : projet de service, référentiel et données de pilotage.

■ DGA Ressources

Gestion des alarmes sur le site du Centre administratif départemental (CAD) : aide à la rédaction de la procédure de gestion des alarmes et à l'articulation de celle-ci avec le système d'astreinte des bâtiments du Département.

Accompagnement de la DRH concernant les lignes directrices de gestion sur les thèmes du reclassement et de l'absentéisme : établissement du calendrier et du plan d'actions, accompagnement du chef de projet dans le choix des méthodes d'animation et dans l'animation des groupes de travail.

Protocole

Le service Protocole et manifestations organise avec les services du Centre administratif départemental (CAD) et les nombreux partenaires extérieurs associatifs ou institutionnels, les différentes manifestations qui ont lieu sur le site ou sur les territoires.

Il coordonne la logistique (validation et aménagement des salles, installation de matériels divers, prestations de convivialité) et satisfait au mieux les demandes des services départementaux et des partenaires utilisateurs des installations du Département.

L'équipe est composée d'un chef de service, 2 assistants de gestion administrative, 1 régisseur, 2 agents affectés aux besoins logistiques, 1 responsable de salle et de service et de vacataires.

La crise sanitaire qui a débuté en 2020 et s'est poursuivie en 2021 a considérablement touché le service, avec l'annulation et/ou l'aménagement de nombreuses manifestations et réceptions. Pour mémoire, le rythme annuel classique était d'environ 315 manifestations diverses.

Budget

200 000 € : budget alloué au service pour assumer l'ensemble de ses missions. Au Département, le coût des déjeuners des élu.e.s est imputé au budget protocole mais un forfait est ensuite prélevé sur leurs indemnités et reversé au budget général.

Restauration

Si la crise sanitaire a encore beaucoup contrarié l'organisation de manifestations, le recours aux plateaux repas a diminué au profit des repas et cocktails, notamment sur le 2e semestre, dans le respect d'un protocole sanitaire strict.

Gestion administrative

Préparation, suivi et gestion précise du budget, paiement des factures, tenue des fichiers protocolaires avec élaboration et envoi de cartons d'invitation, gestion de goodies à l'attention des associations et écoles du département.

Manifestations diverses

Les espaces mis à disposition gracieusement constituent un véritable soutien au monde associatif qui voit chaque année se réduire la gratuité des espaces de rencontres.

Si en 2021, comme en 2020, de nombreuses manifestations ont été tenues en distanciel, le 2e semestre a permis une reprise soutenue, avec de nombreuses ouvertures les week-ends et l'organisation d'évènements tels que : l'exposition *Archirama*, *Sculptures* au château de Lunéville, jardins extraordinaires, marché du monde solidaire, cérémonie des médaillés et retraités, forum de l'éduction populaire et du sport, remise des prix des joutes poétiques, colloque ONPA ou encore l'inauguration du Centre des mémoires Michel-Dinet. Les sessions de don du sang ont toutes été maintenues**.**

Assemblées générales et conférences en 2021 : Académie Lorraine des sciences, souvenir français, palmes académiques, anciens de l'école normale, porte-drapeaux, …

ZOOM ▶ Renfort auprès du CHRU dans le cadre de la vaccination

Le service Protocole et manifestations a été mobilisé plusieurs mois en début d'année 2021 pour aider à la gestion des attributions de doses de vaccins à destination des Meurthe-et-mosellans, dès l'arrivée des premiers flacons au Centre hospitalier régional et universitaire de Nancy (CHRU).

Sécurité et incendie

La politique publique Sécurité et incendie regroupe deux programmes départementaux :

- le Service d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle (SDIS 54),
- l'entretien des bâtiments de gendarmerie.

La Direction des finances, affaires juridiques, évaluation (Difaje) est chargée plus particulièrement du programme « SDIS » et la Direction de l'immobilier (Dimmo) du programme « Entretien des bâtiments de gendarmerie ».

Service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle

En 2021, le Département a contribué au budget du SDIS 54 à hauteur de 21,8 M€ pour le fonctionnement. Ce financement a permis au SDIS 54 de déployer les moyens humains et matériels nécessaires pour couvrir un volume d'environ 44 000 interventions, de poursuivre activement son programme de modernisation des centres d'incendie et de secours et son programme pluriannuel de renouvellement de matériel roulant.

La participation financière départementale contribue ainsi à assurer la qualité de ce service public de sécurité aux personnes, apprécié et reconnu par les Meurthe-et-mosellans, à travers l'engagement sans faille de plus de 500 postes de sapeurs-pompiers professionnels, près de 100 personnels administratifs et techniques, plus de 2 100 sapeurs-pompiers volontaires et plus de 320 jeunes sapeurs-pompiers.

Le contexte de crise sanitaire a continué à impacter l'activité du SDIS en 2021 à plusieurs titres : mise en œuvre de mesures afin d'une part d'adapter sa réponse opérationnelle et, d'autre part, de gérer 2 centres de vaccination de grande capacité créés par le SDIS 54 en 2020 (l'un situé à Nancy et l'autre à Pont-à-Mousson). La responsabilité de ces centres a été formalisée dans le cadre d'une convention entre le ministère de l'Intérieur, le préfet de Meurthe-et-Moselle et le président du conseil d'administration du SDIS, visant à fixer les engagements financiers y afférents.

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT AU FINANCEMENT DU SDIS 54 DE 2016 A 2021 (EN M€)

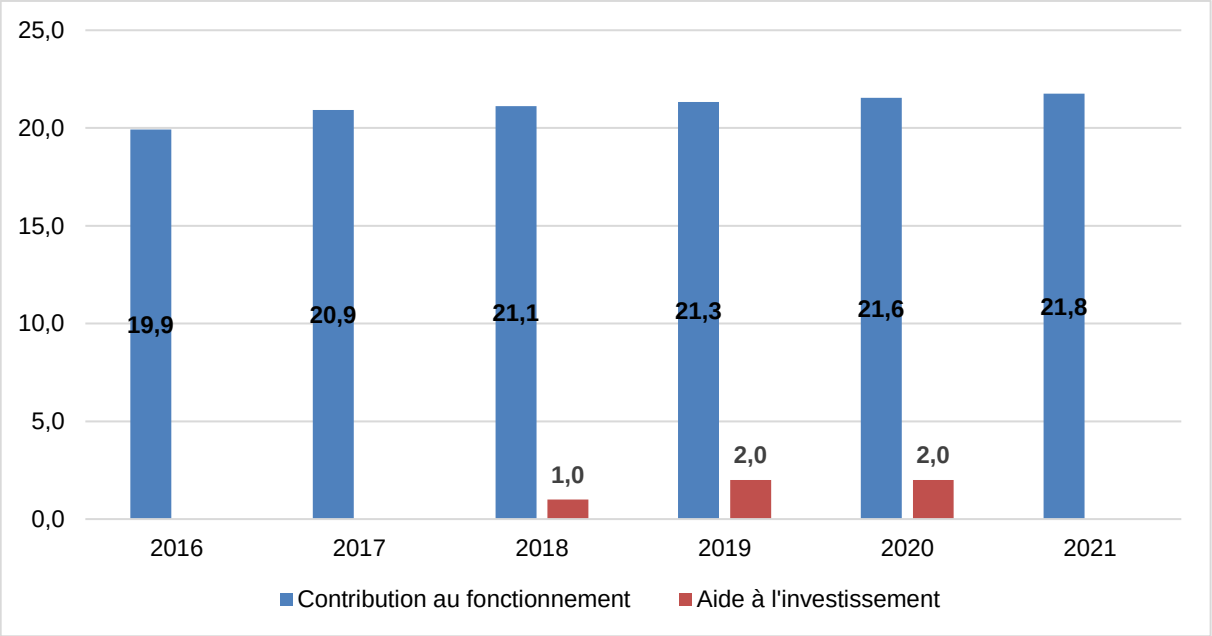

Entretien des bâtiments de gendarmerie

La mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad AP) a été réalisée par le réaménagement des zones d'accueil des brigades de Toul et Lunéville. Il a par ailleurs été procédé à la réfection toiture terrasse à Baccarat, ainsi que de travaux de réparation et d'améliorations thermiques (menuiseries extérieures des logements) à Lunéville. L'ensemble des interventions d'entretien et de réfections des bâtiments s'élève à 526 992 € pour 2021.

Le Département est également bailleur, notamment pour les 15 casernes de gendarmerie à hauteur de 1 148 117 € de recettes pour 2021. Les baux concernant les sites de Bayon, Haroué, Lunéville, Neuves-Maisons et Toul ont pu être renouvelés au cours de l'année. D'autres biens immobiliers sont mis à disposition de tiers pour une recette globale de 244 525 € en 2021.

L'ACTION DES SERVICES TERRITORIAUX

LONGWY

■ Ressources humaines

La répartition des 121 agents des services territoriaux du Département sur le territoire de Longwy est établie comme suit :

- 4 à la direction du territoire,
- 80 aux solidarités,
- 25 à l'aménagement,
- 12 aux ressources.

D'autres agents sont également présents sur le territoire :

- 4 à la médiathèque de pays,
- 6 à la direction de l'Autonomie,
- 4 au dispositif MAIA ; à noter que les postes de gestionnaire de cas sont vacants depuis février et mai 2021, et le poste de pilote depuis juin 2021,
- 65 Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE),
- 1 référent collège,
- 19 assistant.e.s familiaux.ales,
- 33 agents du Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM).

■ Logistique

L'analyse du fonctionnement des 34 véhicules du parc du territoire met en évidence une moyenne de 8 479 km/an avec 288 312 km réalisés. Bien que la crise sanitaire ait continué à affecter l'activité, le kilométrage effectué par les véhicules de service a crû de près de 23% par rapport à 2020.

À noter toutefois que 39% des véhicules réalisent moins de 5 000 km par an, ce qui s'explique en grande partie par le fait qu'ils sont concentrés en zone urbaine dense. 33% des véhicules ont réalisé entre 5 000 et 10 000 km sur l'année, et 22% ont réalisés plus de 10 000 km.

La moyenne d'âge des véhicules de service est d'un peu plus de 10 ans. 41% des véhicules ont plus de 10 ans, dont 4 ont entre 16 et 19 ans. Un véhicule Peugeot 208 attribué en 2020 est arrivé sur le territoire en 2021. La décision a également été prise de changer deux véhicules dont le remplacement par des véhicules neufs sera effectif en 2022.

L'inondation dont a été victime le site de la MDS de Longuyon à l'été 2021 a entraîné la perte de 4 véhicules de service. Le budget supplémentaire 2021 a autorisé le remplacement de ces véhicules.

■ Bâtiments

Le territoire de Longwy compte :

- la Maison du Département (MDD) à Longwy qui rassemble les équipes de direction, le service social, la Protection maternelle et infantile (PMI), l'Autonomie, l'Aide sociale à l'enfance (ASE), le Service territorial insertion (STI) et le site MDS de Longwy-Bas,
- la MDS Longwy – Mont-Saint-Martin : 1 site sur Longwy-Bas, 1 sur Longwy-Haut et 1 sur Mont-Saint-Martin. Un projet est en cours pour réunir en un même lieu les sites de Longwy-Haut et Longwy-Bas,
- la MDS Longuyon-Villerupt : 1 site à Longuyon et 1 site à Villerupt,
- le Service territorial aménagement (STAM) : 2 centres d'exploitation (Longuyon et Villers-la-Chèvre),
- une antenne de la médiathèque départementale,
- 8 collèges.

L'inondation du site de Longuyon le 14 juillet au soir a été l'événement notable de l'année 2021. L'ampleur de l'incident a nécessité de fermer le site et de répartir les professionnelles sur le pavillon disponible au centre d'exploitation de Longuyon. Le choix du pavillon était guidé par la volonté de ne pas rompre la cohésion de l'équipe, même s'il a fallu installer les deux secrétaires dans un bureau du STAM distant d'environ 50 mètres.

L'installation dans le pavillon s'est opérée le 6 septembre, à l'issue d'une mobilisation très importante des services du territoire et des Directions de la logistique (DIRLOG), de l'immobilier (DIMMO) et des systèmes d'information (DSI). Câblages informatique et téléphonique, travaux de mise en peinture et d'électricité, changement de la chaudière, fourniture de meubles et de matériels divers ont permis de rendre relativement fonctionnel ce nouvel espace de travail, le temps que les travaux de réhabilitation du site originel puissent se réaliser.

Au cours de l'année 2021, ce sont 43 187 € de crédits bâtiment qui ont été consacrés à cette opération, sachant que des montants bien plus conséquents seront mobilisés en 2022 dans le cadre des études et travaux préalables à la remise en service du site originel de la MDS.

La DSI a dépensé 6 436 €, essentiellement en opération de câblage et fourniture de quelques matériels informatiques et de téléphonie.

Pour l'heure, c'est surtout la partie logistique qui a concentré l'essentiel de l'effort financier avec 72 777€ engagés en 2021 comprenant notamment l'achat de 3 véhicules thermiques et d'un véhicule électrique pour être en conformité avec la règlementation. Les 3 véhicules thermiques viendront effectivement remplacer 3 des 4 véhicules perdus dans l'inondation. L'impossibilité pour le site de Longuyon d'accueillir un véhicule électrique sera toutefois compensée par le maintien d'un véhicule thermique mis à disposition.

■ Communication

La communication accompagne les événements territoriaux et les déclinaisons territoriales des orientations départementales à destination des habitants, des partenaires et des agents.

Communication interne

En 2021, le pôle Mobilisation des agents – communication interne (MACI) a poursuivi sa mission principale de valorisation des agents et de leurs missions sur l'intranet du territoire et dans la newsletter *Le Fil*. Il a continué à animer l'intranet du territoire, et a accompagné les services dans l'organisation de leurs événements internes et dans la réalisation de leurs supports de communication internes.

À noter en 2021 : la création d'un « Mémo Insertion » à destination des professionnel.le.s et partenaires du service territorial Insertion (formats A5 et A3) et sa promotion sur l'intranet du territoire et lors d'une réunion partenariale, l'appui à l'organisation de moments de convivialité tels que le pique-nique des agents ou encore les festivités de Noël du territoire (à cette dernière occasion, le pôle MACI a notamment réalisé un livret souvenir), ainsi que l'élaboration et le suivi régulier de dossiers de communication « au long cours » du territoire (AROMA, épicerie solidaire itinérante, Tempo Job, etc.).

Le pôle MACI a également travaillé en lien avec le Délégué territorial aux fonctions ressources (DTFR) et la Direction de la communication (DIRCOM) à la réalisation d'une vidéo de visite et de présentation aux agents de la future MDD-MDS du territoire.

Communication externe

La communication externe du territoire, à destination des habitants et des partenaires, est gérée par la DIRCOM au central.

En 2021, les actions de communication externe ont été les suivantes : campagnes de sensibilisation à la sécurité des agents du STAM et à la limitation du délestage de déchets en bord de routes, suivi du projet AROMA, campagne de sensibilisation au développement des caries précoces en lien avec la Protection maternelle et infantile (PMI), appui aux actions et à la réalisation des supports du service territorial Autonomie (actualisation du guide *Mon lieu de vie, je le choisis*, communication sur les visites de convivialité ou encore sur le forum « Être aidant, être aidé »), et contribution à l'élaboration du répertoire des services de proximité du territoire.

BRIEY

■ Ressources humaines

126 agents sont rattachés à la direction territoriale de Briey, répartis sur 8 sites départementaux :

- 7 agents à la direction du territoire dont 1 remplacement (+ 1 poste vacant) ;
- 64 agents aux solidarités (+ 4 postes vacants) ;
- 36 agents à l'aménagement et 1 apprenti (+ 2 postes vacants) ;
- 7 agents à l'insertion ;
- 12 agents à la délégation ressources, dont un agent en renfort (+ 1 poste vacant).

Sont également présents sur le territoire :

- 2 agents du Service social départemental (SSD),
- 1 agent du service de Protection maternelle et infantile (PMI),
- 1 référent collège,
- 1 pilote et 2 gestionnaires de cas MAIA,
- 1 conseillère handicap et 3 conseillères en gérontologie,
- 52 assistant.e.s familiaux.ales,
- 70 adjoints techniques territoriaux des collèges.

En 2021, 23 recrutements sur poste permanent ont été effectués.

■ Logistique et bâtiments

Bâtiments

Le territoire de Briey comprend :

- 1 Maison du Département, située à Homécourt,
- 4 sites principaux de maisons départementales des solidarités : Briey, Joeuf, Jarny, Piennes,
- 3 centres d'exploitation : Audun-le-Roman, Briey et Conflans-en-Jarnisy,
- 1 lieu d'accueil parents-enfants : Entre-là à Homécourt.

L'entretien et la maintenance de ces bâtiments ont nécessité en 2021 :

- des petits travaux urgents sous gestion technique du territoire pour un total de 36 806,06 € (48 interventions),
- des travaux programmés : aménagements fonctionnels, travaux de sécurité, réparation.

Le territoire compte également 8 collèges.

Gestion des agents d'entretien

L'équipe des agents d'entretien est constituée de 7 personnes : 3 agents sont à temps complet, 3 à temps non complet, et 1 renfort. Elle est chargée de l'entretien des divers sites territoriaux : MDD, MDS, centres d'exploitation et l'Entre-là.

En 2021, la délégation Ressources entretien a solicité à de nombreuses reprises une association d'insertion locale pour des remplacements au sein de la MDD.

Véhicules de service

La flotte automobile du territoire est constituée de 36 véhicules de service (hors véhicules spécialisés STAM), dont 3 véhicules électriques. Afin de faciliter les dépôts des véhicules de service au garage lors de révisions ou de réparations, un véhicule relais est à disposition et peut être réservé.

Les véhicules de services ont permis aux agents du territoire (apprentis et stagiaires accueillis compris) de parcourir 283 371 kilomètres pour 5 412 déplacements professionnels.

Les frais d'entretien des véhicules se sont élevés à 28 546,20 €.

■ Communication

La communication accompagne les événements territoriaux et les déclinaisons territoriales des orientations départementales à destination des habitants, des partenaires et des agents.

Communication interne

En 2021, le pôle Mobilisation des agents – communication interne (MACI) a poursuivi sa mission principale de valorisation des agents et de leurs missions sur l'intranet du territoire et dans la newsletter *Le Fil*. Il a continué à animer l'intranet du territoire, et a accompagné les services dans l'organisation de leurs événements internes et dans la réalisation de leurs supports de communication internes.

À noter en 2021 : l'appui à l'organisation d'un pique-nique des agents, la communication en amont et en aval sur les rencontres territoriales (exceptionnellement reportées à janvier 2022), l'accompagnement à l'organisation de la fête de la nature à la MDS site de Piennes, etc. Entre autres reportages, le pôle MACI a mis en valeur le lancement de l'épicerie sociale itinérante du Pays-Haut à travers un article mettant l'accent sur l'engagement des travailleurs sociaux dans le dispositif.

Communication externe

La communication externe du territoire, à destination des habitants et des partenaires, est gérée par la Direction de la communication (DIRCOM) au central.

En 2021, les actions de communication externe ont été les suivantes : campagnes de sensibilisation aux déchets en bord de routes et à la sécurité des agents des routes, le guide numérique.

VAL DE LORRAINE

■ Ressources humaines

140 agents au total sont rattachés à la direction des services territoriaux, avec une répartition homogène entre tous les sites :

- 37 agents à la Maison du Département (MDD), dont les services logement, insertion, protection de l'enfance, autonomie et les délégations économie solidaire, contractualisation et ressources,
- 59 agents en Maisons départementales des solidarités (MDS) : 31 sur le bassin de Pompey et 28 sur le bassin de Pont-à-Mousson,
- 44 agents à l'aménagement.

Sont aussi présents en MDD :

- la délégation territoriale du travail social,
- 4 agents MAIA,
- 6 conseillers (gérontologie, handicap et autonomie) qui travaillent partiellement pour le Val de Lorraine,
- le réseau gérontologique RESAVAL (présent à la MDD depuis 2019).

Sont également présents sur le territoire :

- 86 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE),
- 51 assistant.e.s familiaux.ales,
- 33 agents du Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM).

Au cours de l'année 2021, la Déléguée territoriale aux fonctions ressources (DTFR) s'est fortement impliquée dans l'organisation d'un Comité de direction territorial (COTER) élargi qui a connu un grand succès.

À la fin de l'année, la délégation Ressources a bénéficié du renfort d'un agent technique polyvalent venu épauler le Correspondant territorial logistique et bâtiments (CTLB). Cela permet entre autres de limiter le recours aux entreprises extérieures et de réaliser des chantiers de rénovation bâtimentaire.

■ Logistique

31 véhicules de service dont désormais 5 véhicules électriques (3 en MDD et 2 à la MDS de Pompey) sont mis à disposition des agents pour l'exercice de leurs missions.

Les agents du territoire ont parcouru 159 000 km pour les besoins du service en 2021, contre 146 000 km en 2020, soit une augmentation de 9,2%, sans pour autant retrouver le niveau de 2019.

■ Bâtiments

Suite à la réorganisation des MDS sur le territoire, les équipes occupent désormais 10 bâtiments départementaux et sont présentes en consultation sur 10 points d'accueil.

Un travail important de déménagement-aménagement des bureaux, suivi des réseaux téléphoniques, a été entrepris par le CTLB. L'accompagnement des agents dans leurs nouveaux locaux s'est poursuivi par une attention portée à l'ergonomie de leurs nouveaux postes de travail.

14 200 € ont été affectés à des travaux d'investissement sur les bâtiments.

■ Communication

La communication accompagne les événements territoriaux et les déclinaisons territoriales des orientations départementales à destination des habitants, des partenaires et des agents.

Communication interne

En 2021, le pôle Mobilisation des agents – communication interne (MACI) a poursuivi sa mission principale de valorisation des agents et de leurs missions sur l'intranet du territoire et dans la newsletter *Le Fil*. Il a continué à animer l'intranet du territoire, et a accompagné les services dans l'organisation de leurs événements internes et dans la réalisation de leurs supports de communication internes.

À noter en 2021 : l'appui à l'organisation d'un Comité de direction territorial (COTER) élargi ludique et participatif avec divers ateliers, la communication en amont et en aval du COTER et la réalisation d'une carte heuristique sur l'attractivité du territoire grâce aux productions des cadres. Le pôle MACI a également assuré la communication en amont et en aval des rencontres territoriales (exceptionnellement reportées à janvier 2022) et a favorisé l'organisation de 2 pique-niques des agents sur le territoire. Enfin, il a mis en valeur sur intranet l'action de sensibilisation au numérique des secrétaires médico-sociaux.ales de la MDS du bassin de Pont-à-Mousson, réalisée par le pôle Développement des usagers numériques (direction Infrastructures et mobilité).

Communication externe

La communication externe du territoire, à destination des habitants et des partenaires, est gérée par la Direction de la communication (DIRCOM) au central.

En 2021, les actions de communication externe ont été les suivantes : petits déjeuners de l'économie sociale et solidaire et les jardins partagés.

TERRES DE LORRAINE

▶ En chiffres

- **159 agents rattachés au territoire**
- **9 sites**

■ Ressources humaines

159 agents sont rattachés à la direction territoriale Terres de Lorraine :

- 14 agents à la direction de territoire,
- 71 agents aux solidarités
- 56 agents à l'aménagement
- 6 agents à l'économie solidaire et à l'insertion,
- 12 agents à la délégation Ressources, dont 5 agents d'entretien répartis sur tout le territoire pour assurer l'entretien des locaux de la maison du Département et des Maisons départementales des solidarités (MDS).

■ Logistique et bâtiments

Actions logistiques spécifiques liées au Covid

L'activité relative à la mise en œuvre opérationnelle des protocoles sanitaires et à leur évolution qui avait commencé en 2020 s'est poursuivie en 2021.

Elle a impliqué la totalité des agents de la délégation Ressources (agents d'accueil, agent technique polyvalent, correspondant territorial logistique et bâtiment, comptable, délégué territorial aux fonctions ressources et secrétariats) dans :

- le nettoyage des locaux et des véhicules de service,
- le réaménagement de bureaux,
- la réorganisation des salles de réunions et de repos,
- le sens de circulation,
- l'affichage relatif à l'application des évolutions protocolaires,
- la mises à disposition de masques pour les agents et les assistants familiaux, de gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes et matériels spécifiques pour les personnels médico-sociaux effectuant des consultations médicales ou des visites à domicile, etc.

Une démarche de recyclage des masques des agents a également été initiée et confirmée en 2021.

Mise en place du modulaire au le centre d'exploitation de Vandeléville

Le projet de réfection du centre d'exploitation de Vandeléville pour la partie aménagement des locaux de vie a été réalisé en 2021 avec l'installation d'un modulaire moderne et la réalisation de la totalité de son aménagement intérieur. Cette implantation d'un nouveau bâtiment est venue confirmer le fruit d'un travail partagé entre les services territoriaux (agents d'exploitation et agents de la délégation Ressources) ainsi que les services centraux via la Direction de l'immobilier (DIMMO).

Réaménagements pour améliorer les espaces de travail

Les espaces encombrés sur certains sites ont été débarrassés, soit directement par la délégation Ressources, soit par une association spécialisée dans le recyclage afin d'améliorer les conditions et les espaces de travail des agents.

Travaux

Des travaux urgents et de rénovation du patrimoine ont été effectués sur l'ensemble des sites durant l'année. Certains ont été effectués en direct par la délégation Ressources, d'autres par des prestataires externes. Ils ont concerné aussi bien la maison du Département, les centres d'exploitation que les maisons départementales des solidarités. Aussi, des chantiers peinture ont été réalisés cette année afin de rafraîchir certains bâtiments.

D'autres interventions structurantes sur les sites ont ainsi été effectuées en 2021, en lien avec les services centraux, tels que le remplacement des dessous de toit, la fourniture et pose de stores, l'installation d'un aérotherme d'atelier, le remplacement d'un distributeur de carburant, etc.

Véhicules de service

Comme chaque année, un rajeunissement du pool de véhicules du territoire a été opéré avec notamment l'attribution d'un nouveau véhicule électrique, accompagné de l'installation d'une nouvelle borne.

Un nouveau vélo électrique supplémentaire a également été livré cette année afin de faciliter les trajets courts entre les sites de Toul Croix-de-Metz, la maison du Département et le site de Toul Centre.

Journée de sensibilisation au développement durable

Une journée dédiée au développement durable à destination des agents du territoire a permis de relancer en septembre 2021 une dynamique collective dans un climat de convivialité, qui s'est traduite notamment par l'organisation d'ateliers de sensibilisation autour de la thématique du développement durable et de la responsabilité sociale de la collectivité auprès des agents du territoire.

Pilotage de la politique de prévention, santé et sécurité au travail

Au-delà des contrôles réglementaires des bâtiments par le service, et des actions régulières et traditionnelles mises en place tout au long de l'année (mise en conformité par exemple des plans de prévention sur les sites de MDS), la délégation Ressources a piloté en 2021 sa politique de prévention, santé et sécurité au travail spécifiquement autour de la mise en place de formations à destination de ses agents : formation à la manipulation des extincteurs, formation Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) et Sauveteur secouriste au travail (SST), formation réglementaire pour les assistants de préventions, et formation prévention des risques liées à l'activité physique.

D'importants aménagements au poste de travail des agents ont également été réalisés afin d'intégrer la dimension ergonomique.

Enfin, la mise en place de procédures de sécurité auprès des agents des MDS confrontés à des risques spécifiques a également été déployée cette année (procédures pour lutter contre le risque d'agression par des usagers par exemple).

Comptabilité

C'est au total, pour le service de la délégation du territoire, 75 engagements et 135 liquidations qui ont été opérés au cours de l'année et qui traduisent l'activité comptable afférente aux interventions et aux achats réalisés pour entretenir les sites et les véhicules de service.

■ Communication

Communication interne

En 2021, le pôle Mobilisation des agents – communication interne (MACI) a poursuivi sa mission principale de valorisation des agents et de leurs missions sur l'intranet du territoire et dans la newsletter *Le Fil*. Il a continué à animer l'intranet du territoire, et a accompagné les services dans l'organisation de leurs événements internes et dans la réalisation de leurs supports de communication internes.

À noter en 2021 : l'appui à l'organisation d'un pique-nique des agents, la communication en amont et en aval sur les rencontres territoriales (décembre), la réalisation d'affiches pour la demi-journée développement durable organisée par le territoire, ainsi que la mise à jour de la signalétique de la maison du Département à Écrouves.

Par ailleurs, une newsletter mensuelle du territoire est diffusée à tous les agents Terres de Lorraine. Celle-ci reprend les informations essentielles de la collectivité ainsi que quelques focus à l'échelle du territoire (actions spécifiques au territoire, nouveaux agents, etc.).

Communication externe

La communication externe du territoire, à destination des habitants et des partenaires, est gérée par la Direction de la communication (DIRCOM) au central.

En 2021, les actions de communication externe ont été les suivantes : actions petites enfances, notamment les réunions thématiques ; le guichet territorial (service territorial Insertion).

LUNÉVILLOIS

■ Ressources humaines

▶ En chiffres

- **208 agents sont rattachés à la direction territoriale du Lunévillois :**
  - **11 agents à la direction de territoire**
  - **120 agents aux solidarités (dont 1 apprentie)**
  - **59 agents à l'aménagement**
  - **18 agents à la délégation Ressources, dont 9 agents de service qui assurent l'entretien de 16 sites territoriaux (8 sites principaux, 4 centres d'exploitation et 4 permanences sociales ou autres locaux). La délégation Ressources a également accueilli 1 agent en immersion pendant une partie de l'année 2021**
- **13 agents dépendant d'autres directions sont également présents au sein des services territoriaux :**
  - **5 agents de la direction de l'Autonomie**
  - **2 agents de la Maison départementale des personnes handicapées**
  - **1 référent Collèges**
  - **1 agent de la Protection maternelle et infantile (PMI) centrale**
  - **4 agents de la Direction action sociale et insertion (DASI)**

Sont également présents sur le territoire : 68 assistants familiaux, 69 agents techniques territoriaux des collèges, 18 agents du Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) et 36 agents au château de Lunéville.

■ Logistique et bâtiments

La direction de territoire compte 12 sites principaux :

- 1 Maison du Département (MDD) à Lunéville,
- 3 Maisons départementales des solidarités (MDS) comptabilisant au total 7 sites principaux et 8 points d'accueil,
- 4 centres d'exploitation : Lunéville, Baccarat, Blâmont et Virecourt.

Le territoire compte également 10 collèges (dont un dépend de la Région et un autre privé), 1 unité d'accueil et d'orientation du REMM et le château de Lunéville.

La flotte automobile gérée par la délégation Ressources est composée de 54 véhicules à moteurs, dont 6 véhicules électriques (hors véhicules spécialisés de l'aménagement gérés par le Parc) ayant parcouru 403 347 kilomètres en 2021, ainsi que 4 Vélos à assistance électrique (VAE).

4 véhicules de service ont été sortis de la flotte début 2021 et remplacés par 4 véhicules neufs.

■ Communication

Communication interne

En 2021, le pôle Mobilisation des agents – communication interne (MACI) a poursuivi sa mission principale de valorisation des agents dans la newsletter *Le Fil* et de leurs missions sur l'intranet du territoire qui a été restructuré (refonte de l'arborescence et création de pages). Piloté par le pôle MACI, ce travail s'est appuyé sur les besoins et demandes des services territoriaux.

À noter en 2021 : montage vidéo pour présenter le logiciel Alerte (direction des Systèmes d'information) sur images tournées dans/par le Lunévillois, cérémonie des vœux avec réalisation d'une vidéo « Vœux 2021 », sortie à vélo à destination des agents du territoire, grand nettoyage d'été dans les sous-sols de la Maison du Département de Lunéville, actions de présentation contre la perte d'autonomie chez les séniors.

Communication externe

La communication externe du territoire, à destination des habitants et des partenaires, est gérée par la Direction de la communication (DIRCOM) au central.

En 2021, les actions de communication externe ont été les suivantes : actions auprès des assistantes maternelles et cafés masqués.

GRAND NANCY

Le pôle Ressources du territoire Grand Nancy a vocation à apporter les moyens humains, logistiques et bâtimentaires, afin d'assurer le bon fonctionnement des services du territoire. Il gère également les enveloppes financières afférentes à ces champs de compétences et assure l'accueil de la maison du Département.

En 2021, le pôle Ressources s'est attaché à être au plus près des attentes et des besoins des agents afin de les accompagner au mieux dans l'exercice de leurs missions et des particularités de celles-ci, notamment dans le cadre de la poursuite de la crise sanitaire. Il a poursuivi son implication pour approvisionner les sites en équipements de protection individuelle comme les masques (dont masques inclusifs), les gels hydro alcooliques et les équipements barrières spécifiques. Il a également coordonné la distribution de ces équipements aux partenaires.

■ Ressources humaines

▶ En chiffres

- **316 agents pour 326 postes (soit 319,60 ETP) sont rattachés à la direction des services territoriaux, dont 12 apprentis**
- **12 agents rattachés à la direction du territoire**
- **276 agents dans le champ des solidarités**
- **30 agents dans le champ de l'économie solidaire et de l'insertion**
- **27 agents au pôle Ressources, dont 16 personne qui assurent l'entretien des 25 sites territoriaux (9 sites principaux, 7 sites secondaires et 9 autres locaux)**
- **Sont également présents sur le territoire : 23 assistants familiaux (sur 38 postes) et 124 adjoints techniques territoriaux des collèges**

En actes

- De nombreux accompagnements individuels ont été menés par le référent RH (carrière, formation, concours), ainsi que l'accompagnement des nouveaux encadrants : sensibilisation aux logiciels d'activité (gestion des temps, entretiens professionnels), éclairages sur les règles de recrutement et accompagnement des agents contractuels.
- 10 rapports ont été présentés par le territoire lors des 4 comités techniques annuels.
- 88 postes ont été proposés à la mobilité : 65 de catégorie A, 17 de catégorie B et 6 de catégorie C.
- Suivi mensuel des contrats d'environ 60 agents contractuels sur postes vacants ou en remplacement.
- Apport d'expertise pour l'adaptation à l'évolution des missions du contenu de 20 fiches de poste et fiches métier.
- 58 stagiaires ont été accueillis sur les sites du territoire (baisse sensible par rapport à 2019 expliquée par les contraintes sanitaires qui ont rendu difficile l'accueil sur les sites, en augmentation toutefois par rapport à 2020).
- 44 aménagements de postes d'agents ont été mis en œuvre par le pôle Ressources suite à des préconisations médicales.

■ Logistique et bâtiments

Bâtiments

Le territoire Grand Nancy comprend :

- la Maison du Département (MDD) située à Nancy,
- 13 sites principaux de Maisons départementales des solidarités (MDS) et 7 points d'accueil,
- le site du Service territorial insertion (STI),
- le site du Service territorial autonomie (STA),
- 2 lieux de rencontres médiatisées parents-enfants : « Espace rencontre » et le « Grenier bleu »,
- 6 antennes de la Protection maternelle et infantile (PMI),
- 2 espaces de prévention spécialisée.

L'entretien et la maintenance de ces bâtiments ont nécessité :

- des petits travaux urgents sous gestion technique du territoire pour un total de 1 546 interventions demandées via la boîte de dialogue au Correspondant territorial logistique et bâtiments (CTLB), permettant ainsi de répondre aux demandes des agents du territoire de façon très réactive,
- des travaux programmés comme des aménagements fonctionnels, des travaux de sécurité comme les diagnostics amiantes, ainsi que divers travaux de réparation.

Logistique

La délégation Ressources a poursuivi sa mobilisation pour gérer la crise sanitaire et le plan progressif de reprise d'activité. Dans ce contexte, celle-ci est intervenue afin de garantir une disponibilité constante sur l'ensemble des sites du territoire et des moyens mis à disposition tels que des masques, lingettes, et gels hydro alcooliques.

L'équipe logistique répond aux demandes d'appui des services pour faciliter le quotidien des agents en améliorant leurs conditions de travail.

L'accompagnement des nouveaux agents, dû à de nombreuses mobilités, a permis au pôle Logistique de réaménager de nombreux bureaux afin d'assurer une prise de poste fluide tout en restant à l'écoute des interrogations des agents.

Les équipes ont également accompagné plusieurs projets d'aménagements globaux sur les sites :

- MDS site Donzelot : mouvements d'agents et réaménagement des bureaux pour accueillir la nouvelle responsable.
- MDS Plateau et Provinces : réaménagement des bureaux et mouvements des agents du 1er étage de la MDS.
- MDS Laxou : mouvement des agents pendant les travaux du 1er étage et accompagnement des services durant le chantier ; réfection de la protection maternelle et infantile (accompagnement, installation, réaménagement).
- MDS site Jarville : réfection de la protection maternelle et infantile (accompagnement, installation, réaménagement).
- MDS site Calmette : déploiement de la signalétique interne (état des lieux, tests, mise en place, suivi en lien avec les cadres sur place).
- Service territorial Insertion : réaménagement et mouvement de l'intégralité du site.

Au niveau de l'entretien des sites, les équipes ont répondu présentes pour maintenir une prestation de qualité malgré un contexte sanitaire imposant des désinfections quotidiennes. À noter : la solidarité des agents pour aider les collègues durant les périodes de remplacements pour garantir une présence et un suivi rigoureux de l'entretien des sites.

Enfin, l'équipe logistique a assuré toute l'année des missions très opérationnelles : installation de matériel et de salles, livraison et petits déménagements, fournitures d'équipements, etc.

Véhicules de service

La délégation Ressources a assuré le suivi d'un pool de 57 véhicules de service et de 13 vélos attribués au territoire. Les véhicules de service ont parcouru 302 377 km dans le cadre des déplacements professionnels. Cette flotte a fait l'objet d'un entretien technique régulier pour un montant de 38 146,05 € avec des campagnes spécifiques d'entretien et de maintenance.

■ Finances

▶ En chiffres

- **171 131 € de dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement**
- **Prise en charge de 2 projets collectifs et de 8 projets thématiques (ASE, PMI, Synergies) pour un montant de 5 300 €**

■ Communication

La communication accompagne les événements territoriaux et les déclinaisons territoriales des orientations départementales à destination des habitants, des partenaires et des agents.

Communication interne

En 2021, le pôle Mobilisation des agents – communication interne (MACI) a poursuivi sa mission principale de valorisation des agents et de leurs missions sur l'intranet du territoire et dans la newsletter Le Fil. Il a continué à animer l'intranet du territoire, et a accompagné les services dans l'organisation de leurs événements internes et dans la réalisation de leurs supports de communication internes.

À noter en 2021 : accompagnement à la communication autour du dispositif Synergies (avec enquête auprès des professionnels), appui à l'organisation d'un pique-nique des agents avec le central, communication en amont et en aval sur les rencontres territoriales (novembre), création d'une plaquette de présentation du réseau d'accueil enfants de familles en situation de vulnérabilité sur le territoire, expérimentation du parrainage de proximité (communication auprès des agents du territoire et relais au niveau départemental, mise en place d'une signalétique interne expérimentale à la MDS site Calmette.

Communication externe

La communication externe du territoire, à destination des habitants et des partenaires, est gérée par la Direction de la communication (DIRCOM) au central.

En 2021, les actions de communication externe ont été les suivantes : ateliers cuisine pour les mineurs non accompagnés, projets auprès de la jeunesse : réseau d'accueil d'enfants de famille en situation de vulnérabilité, réseau de parrainage, supports de l'EPS, permanences éducatives, cité éducative. Actions petites enfances : création de l'exposition sur les violences éducatives ordinaires et mise à jour de l'expo « Non, un oui pour grandir ». Actions de participation : bénévolat, bus services mobiles. Les expositions à la maison du Département Bertin : zone de gratuité et dispositif Synergies.

DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

LES 6 TERRITOIRES

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2021

Les 6 Directions des services territoriaux (DST) regroupent les services du conseil départemental dans les territoires. Ainsi, les agents qui travaillent, en proximité, dans les domaines de la solidarité, de l'aménagement, de l'insertion et du développement de l'économie solidaire, de la contractualisation, ainsi que sur les fonctions ressources sont placés sous la responsabilité hiérarchique de la directrice ou du directeur de territoire.

Les directions centrales thématiques sont, elles, en charge du pilotage global des politiques publiques : garantes de leur cohérence et de l'équité dans les services rendus au public en tout point du département. Elles animent les « lignes métiers » constituées par les agents exerçant les mêmes missions sur les différents territoires.

Cette organisation « territorialisée » des services départementaux a pour vocation de répondre de manière adaptée et dans la proximité aux besoins des usagers et aux projets des habitants. Elle répond à la volonté de l'exécutif départemental de décliner le projet politique et les politiques publiques dans chaque territoire, sur la base de priorités départementales et territoriales prenant en compte les spécificités locales, partagées avec les acteurs locaux.

Les Contrats territoires solidaires (CTS), conclus entre le Département et les intercommunalités pour la période 2016-2021 organisent le soutien financier du Département aux projets locaux, sur la base de ces priorités.

La conférence territoriale, instance consultative, regroupe les conseillers départementaux du territoire et les signataires du CTS, ainsi que des acteurs économiques et sociaux. Elle concerte et oriente la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire.

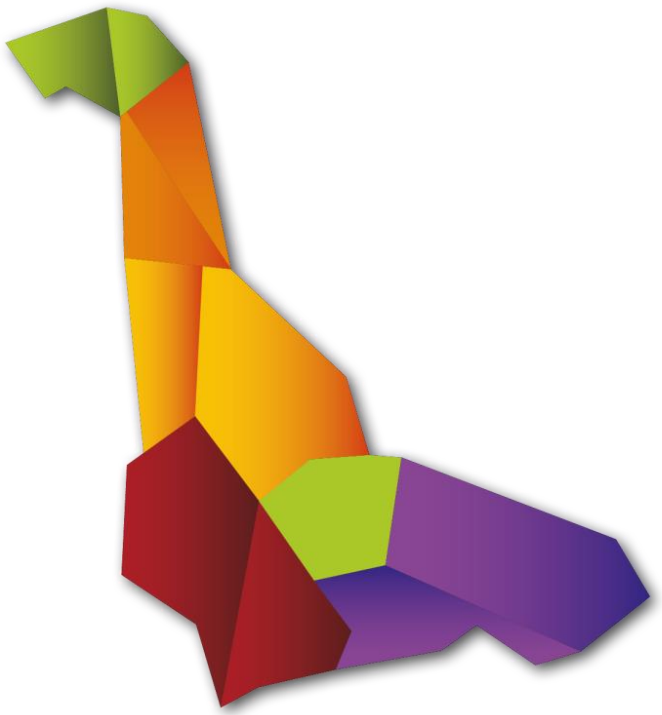

SOMMAIRE

Longwy p.271

Briey p.273

Val de Lorraine p.275

Terres de Lorraine p.277

Lunévillois p.279

Grand Nancy p.281

Longwy

Le territoire s'étend de Longuyon à l'ouest jusqu'à Villerupt à l'est. Il a Longwy pour ville-centre.

Peuplé de 89 233 habitants, le territoire est frontalier et européen ; il connaît une augmentation du nombre d'habitants depuis 5 ans liée à sa situation géographique. Plus de la moitié des actifs occupés travaillent au Luxembourg ou en Belgique.

Le territoire de Longwy est marqué par de forts contrastes socio-économiques : des travailleurs frontaliers avec un fort pouvoir d'achat et des ménages vivant sous le seuil de pauvreté, dans une proportion supérieure au taux départemental.

Marqué par son histoire industrielle, le territoire de Longwy évolue vers une économie résidentielle et domestique, connaissant une croissance importante du secteur tertiaire.

Un effort conséquent de soutien au développement économique et d'accompagnement des entreprises locales est réalisé afin de ne pas dépendre exclusivement de l'emploi frontalier. C'est dans cet élan dynamique que les partenaires locaux continuent à travailler sur les savoir-faire à développer.

Le territoire en chiffres

- **89 233 habitants**
- **50 communes**
- **3 intercommunalités : Terre Lorraine du Longuyonnais, Grand Longwy agglomération, Pays Haut-Val d'Alzette**
- **3 cantons : Longwy, Mont-Saint-Martin, Villerupt**
- **121 agents rattachés à la direction de territoire**
- **9 sites départementaux : 1 MDD, 1 STAM, 2 centres d'exploitation, 5 sites départementaux (répartis sur 2 MDS)**
- **Également présent sur le territoire : l'antenne territoriale de la médiathèque départementale**
- **8 collèges publics, 2 privés**
- **363 km de routes départementales**
- **16 espaces naturels sensibles, dont 2 sites départementaux prioritaires**

Priorités du territoire

L'appui du Département s'articule autour de 4 priorités, dont la déclinaison territoriale a été définie avec les acteurs de terrain :

- Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre de services au public.
- Inscrire la transition écologique comme un enjeu de développement du territoire.
- Renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté et réduire les déséquilibres sociaux.
- Axe transversal : consolider l'attractivité et veiller au développement équilibré du territoire.

Rencontres territoriales

En raison de la crise sanitaire, les rencontres territoriales ont été décalées au 13 janvier 2022.

■ Matinée : focus sur l'insertion

Présentation d'actions innovantes en matière d'insertion et rencontres avec des participants à l'atelier Territoire solidarité économique (TSE).

■ Après-midi : rencontre entre professionnels et agents

Rencontre des professionnels de l'association Portes Z'ouvertes qui mène des actions de prévention spécialisée et de médiation parents-enfants sur le territoire.

Rencontre avec des professionnels de la maison départementale des solidarités de Longwy - Mont-Saint-Martin pour évoquer les enjeux actuels des métiers des solidarités.

LES ACTIONS CONDUITES PAR LES SERVICES TERRITORIAUX

EN PROXIMITE DES USAGERS ET DES PARTENAIRES SONT DECRITES

DANS CHAQUE PARTIE THEMATIQUE DE CE DOCUMENT.

Briey

Le territoire de Briey, situé au nord du département, connaît une dynamique démographique et une attractivité liée aux bassins d'emploi du Luxembourg, mais également des bassins messin et thionvillois. Le territoire voit sa population s'accroître du fait de l'installation de ménages, en particulier des classes moyennes, travaillant « à l'extérieur ».

Cette dynamique reste très contrastée. Ainsi, les indicateurs sociodémographiques sont plus favorables sur la commune nouvelle Val de Briey qui bénéficie de son statut de cité administrative et de services ; le secteur audunois, proche du Luxembourg qui profite de nouvelles installations d'actifs et, à un degré moindre, le secteur du Jarnisy qui s'inscrit plutôt dans un processus de périurbanisation autour du bassin messin.

En parallèle, de fortes disparités apparaissent dans la composition sociodémographique entre, d'une part, un nombre important d'ouvriers, et d'autre part, une proportion grandissante des personnes âgées de 60 ans et plus (un quart de la population).

Les secteurs de la vallée de l'Orne et autour de Piennes connaissent des difficultés structurelles : population âgée, faibles revenus et qualifications, augmentation du taux de pauvreté, fortes parts de bénéficiaires de prestations sociales.

Le développement d'une économie résidentielle, l'amélioration de la cohésion territoriale, les questions d'accessibilité, tout comme la revitalisation des bourgs centres restent des enjeux majeurs pour que le territoire de Briey puisse s'inscrire dans une dynamique équilibrée au cœur du sillon lorrain.

▶ Le territoire en chiffres

- **77 151 habitants**
- **76 communes**
- **3 intercommunalités : Orne Lorraine Confluences, Cœur du Pays Haut et Mad et Moselle**
- **2 cantons : canton de Briey et canton du Jarnisy**
- **126 agents rattachés à la direction de territoire**
- **8 sites départementaux : 1 MDD, 3 centres d'exploitation, 4 sites principaux répartis sur 2 MDS**
- **8 collèges publics**
- **484 km de routes départementales**
- **13 espaces naturels sensibles, dont 2 départementaux**

Priorités du territoire

L'appui du Département s'articule autour de 3 priorités, dont la déclinaison territoriale a été définie avec les acteurs de terrain :

- **Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre des services au public** : soutien aux projets de mise en accessibilité de bâtiments publics, développement des modes de transport atypiques complémentaires, répondant aux besoins des publics les plus précaires.
- **Participer à la transition écologique comme un enjeu de développement du territoire** : poursuivre les actions menées contre la précarité énergétique, maintien à domicile, offre de logement, soutien à l'économie solidaire ; renforcer les actions en vue de l'amélioration et de la diversification de l'offre d'habitat, en particulier des cités ouvrières et du secteur rural.
- **Cultiver la solidarité, le lien social, la citoyenneté et réduire les déséquilibres urbains** : par le soutien à la dynamique territoriale de protection de l'enfance, l'encouragement des initiatives citoyennes, le soutien aux associations et aux collèges dans leurs projets.

Rencontres territoriales

En raison de la crise sanitaire, les rencontres territoriales ont été décalées au 18 janvier 2022.

■ Matinée : échanges avec les professionnel.le.s du territoire autour de projets construits avec des partenaires locaux

Présentation d'un nouveau dispositif complémentaire aux accueils d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : le Service éducatif de placement à domicile (SéPAD). Échanges avec les professionnel.le.s des Accueils éducatifs du Pays-Haut (AEPH) et de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) pour présenter le nouveau dispositif.

Visite de l'Éco-appart' d'Homécourt : échanges avec les professionnel.le.s de la MDS Briey-Joeuf, site de Joeuf, et des représentants du centre social Ville Plurielle.

■ Après-midi : rencontre avec des élu.e.s et visite d'un projet de territoire

Rencontre et partage d'actualité avec les élu.e.s locaux.ales.

Visite du Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine (CSFL) à Valleroy et présentation de son futur hôpital pour la faune sauvage.

LES ACTIONS CONDUITES PAR LES SERVICES TERRITORIAUX

EN PROXIMITE DES USAGERS ET DES PARTENAIRES SONT DECRITES

DANS CHAQUE PARTIE THEMATIQUE DE CE DOCUMENT.

Val de Lorraine

Le Val de Lorraine est un territoire à fort enjeu stratégique, au cœur de l'espace métropolitain Nancy–Metz–Lorraine.

Il constitue un espace de développement, croisement des principales voies de communication, un lieu d'activités économiques avec plus de 30 000 emplois, mais aussi un espace de vie pour ses 109 806 habitants, entre périphéries urbaines et espace rural.

Le territoire en chiffres

- **109 806 habitants**
- **126 communes**
- **4 intercommunalités : Seille et Grand-Couronné, Mad et Moselle (sur la partie meurthe-et-mosellane), bassin de Pont-à-Mousson, bassin de Pompey**
- **6 cantons (ou parties de cantons) : Pont-à-Mousson – Entre Seille-et-Meurthe – Jarny – Val de Lorraine Sud – Nord Toulois – Grand Couronné**
- **139 agents rattachés à la direction de territoire**
- **13 sites départementaux : 1 MDD, 1 STAM, 4 centres d'exploitation, 4 sites départementaux solidarité répartis sur 2 MDS et 2 unités du REMM**
- **10 collèges publics**
- **618 km de routes départementales**
- **37 espaces naturels sensibles, dont 2 sites départementaux prioritaires**

Priorités du territoire

L'appui du Département s'articule autour de 3 priorités, dont la déclinaison territoriale a été définie avec les acteurs de terrain.

Renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté et réduire les déséquilibres infra-territoriaux :

- par la promotion et le renforcement du lien social, la dynamisation de la vie locale notamment par le soutien à la culture, au sport, à l'éducation populaire,
- par la réussite éducative, notamment par une meilleure coordination des actions en faveur de l'enfance, de la jeunesse et par le soutien à la fonction parentale,
- par l'amélioration du droit de chacun à se nourrir dans des conditions décentes.

Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre des services au public :

- par le développement de services répondant aux besoins prioritaires identifiés par le schéma d'accessibilité en cours d'élaboration, notamment par la mutualisation,
- par l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services existants en particulier pour les personnes les plus fragiles et les habitants des communes rurales,
- par la prise en compte de besoins spécifiques de mobilité.

Inscrire la transition écologique comme un enjeu de développement du territoire :

- par la rénovation énergétique de l'habitat ancien (programme « habiter mieux »),
- par la mobilité douce et l'éco-mobilité (voies vertes, covoiturage),
- par l'éco-citoyenneté (éducation et sensibilisation à la protection de l'environnement) en s'appuyant sur les ressources du territoire,
- par l'économie solidaire (développement des circuits courts, clauses d'insertion, tourisme solidaire).

Rencontres territoriales

2021 a été une année particulière : d'une part, la date des élections départementales n'a pas permis à la nouvelle assemblée départementale de s'installer avant le mois de juillet, et d'autre part les contraintes sanitaires lourdes ont fortement réduit les possibilités de rencontres.

Les rencontres territoriales ont donc été décalées au 11 janvier 2022.

■ Matinée : rencontre des partenaires sur le territoire

Présentation du projet « EHPAD hors-les-murs » porté par l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) des Iris d'Onville.

Découverte des travaux d'extension de La Maison pour tous, espace de vie social à Pagny-sur-Moselle, et présentation de divers projets solidarité (soutien à la parentalité Inter'Val, accompagnement de parents de familles monoparentales Chrysalide, etc.).

■ Après-midi : rencontre avec les agents du territoire

Rencontre avec les agents du collège Louis-Marin de Custines, et échange autour des enjeux d'alimentation durable.

Rencontre avec les agents de la maison départementale des solidarités du bassin de Pompey, et échange sur le bénévolat des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) et le projet Tiss'âge de visite à des personnes isolées.

LES ACTIONS CONDUITES PAR LES SERVICES TERRITORIAUX

EN PROXIMITE DES USAGERS ET DES PARTENAIRES SONT DECRITES

DANS CHAQUE PARTIE THEMATIQUE DE CE DOCUMENT.

Terres de Lorraine

Terres de Lorraine est un territoire dynamique réunissant 3 bassins de vie : le Toulois, le Saintois et le sud-Nancéien. Il est peuplé de 102 810 habitants répartis dans 153 communes, elles-mêmes réparties en 4 intercommunalités.

L'attraction de l'agglomération nancéienne en fait un territoire particulièrement mobile.

Mosaïque de paysages, ses qualités environnementales et patrimoniales attirent les classes moyennes et supérieures.

La position stratégique favorable du territoire Terres de Lorraine, de par ses infrastructures de communication et sa situation socio-économique, constitue un atout majeur pour son développement.

Le territoire en chiffres

- **102 810 habitants**
- **153 communes**
- **4 intercommunalités : Colombey et Sud Toulois, Moselle et Madon, Pays du Saintois et Terres Touloises**
- **4 cantons : Meine-au-Saintois – Neuves-Maisons – Nord-Toulois – Toul**
- **162 agents rattachés à la direction de territoire**
- **9 sites départementaux : 1 MDD, 4 centres d'exploitation, 4 sites médico-sociaux répartis sur 2 MDS**
- **Également présents sur le territoire : médiathèque départementale et Cité des Paysages**
- **8 collèges**
- **852 km de routes départementales**
- **62 espaces naturels sensibles**

Priorités du territoire

L'appui du Département s'articule autour de 3 priorités, dont la déclinaison territoriale a été définie avec les acteurs de terrain :

- Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre de service au public.
- Participer à la transition écologique comme un enjeu de développement du territoire.
- Cultiver la solidarité, le lien social, la citoyenneté et réduire les déséquilibres urbains territoriaux.

Rencontres territoriales

En raison de la crise sanitaire, les rencontres territoriales se sont tenues le jeudi 9 décembre 2021 avec un aménagement de leur organisation.

■ Matinée : échanges avec les élus et des agents départementaux du territoire

La journée a commencé par une première rencontre qui a réuni les professionnels de l'aménagement et de la délégation ressources au centre d'exploitation de Vandeléville qui est inscrit en priorité au Plan pluriannuel d'investissement (PPI) pour une restructuration complète. La deuxième rencontre a eu lieu sur Toul avec l'ensemble des professionnels des solidarités afin d'évoquer avec eux les projets et les actualités du territoire.

Les rencontres territoriales ont été l'occasion d'inaugurer le nouveau « lieu de vie » des agents : le projet initial de restructuration de l'ancienne gare a finalement laissé place à une solution écoresponsable avec l'assemblage de trois modules pérennes constituant un seul et même bâtiment de 110 m².

Ensuite, place au déjeuner avec les exécutifs locaux du territoire qui s'est déroulé quant à lui, au tiers-lieu l'Atelier de Toul, suivi d'une rencontre avec les artisans et artistes.

■ Après-midi : visites d'entreprises

Rassemblées autour d'une ambition commune pour une économie davantage circulaire et le développement des compétences pour tous, ENVIE et MANEKO (filiale de NOREMAT) ont construit un partenariat économique qui mobilise l'expertise d'ENVIE à la fois sur le champ du reconditionnement de matériels, sur la formation et sur l'acquisition de compétences transférables.

ENVIE a créé Envie Autonomie pour mettre en œuvre une filière de collecte, regroupement, tri, et reconditionnement de matériel médical pour lui donner une seconde vie. Près de 20% de ce matériel collecté a été remis en état d'usage.

LES ACTIONS CONDUITES PAR LES SERVICES TERRITORIAUX

EN PROXIMITE DES USAGERS ET DES PARTENAIRES SONT DECRITES

DANS CHAQUE PARTIE THEMATIQUE DE CE DOCUMENT.

Lunévillois

Le territoire du Lunévillois est situé à l'est du département et s'avère être le plus étendu et le plus rural de Meurthe-et-Moselle : la densité de population y est moitié plus faible que la moyenne régionale. Sa ville principale est Lunéville, sous-préfecture de près de 20 000 habitants.

Avec des atouts paysagers comme la vallée de la Meurthe, et culturels avec le château de Lunéville, le territoire comporte également quelques industries phares, notamment dans la mécanique de précision. Mais le Lunévillois est aussi un territoire vieillissant, à la population active faiblement qualifiée et actuellement fortement déficitaire en matière d'emploi, d'où un taux important d'allocataires du Revenu de solidarité active (RSA).

▶ Le territoire en chiffres

- **105 631 habitants en 2017 (- 2% entre 2012 et 2017) pour 1 576 km², soit une densité de 67 habitants par km²**
- **178 communes dont 3 sur la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges**
- **6 intercommunalités : Pays du Sel et Vermois, Territoire de Lunéville à Baccarat, Pays du Sânon, Meurthe-Mortagne-Moselle, de Vezouze en Piémont, et une partie de Saint-Dié-des-Vosges (88)**
- **4 cantons : Baccarat, Lunéville 1, Lunéville 2 et une partie du canton de Jarville-la-Malgrange**
- **208 agents rattachés à la direction de territoire**
- **12 sites départementaux principaux, dont 1 Maison du Département, 7 sites départementaux répartis sur 3 Maisons départementales des solidarités, 4 centres d'exploitation, ainsi que le Château de Lunéville**
- **12 collèges publics et 1 collège privé**
- **940 km de routes départementales**
- **34 sites espaces naturels sensibles, dont 2 départementaux**

Priorités du territoire

L'appui du Département s'articule autour de 3 priorités, dont la déclinaison territoriale a été définie avec les acteurs de terrain :

- **Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre des services au public par :**
  - le renforcement de l'attractivité du territoire en valorisant et en développant ses ressources intrinsèques,
  - la réduction de la fracture numérique,
  - le développement et le renforcement de la mobilité comme levier social.
- **Cultiver la solidarité, le lien social et la citoyenneté et réduire les déséquilibres urbains par :**
  - la prévention et l'anticipation des situations de rupture sociale et sociétale,
  - la lutte contre l'habitat dégradé et le soutien aux politiques d'amélioration de l'habitat,
  - l'accompagnement de toutes les actions contribuant à l'épanouissement de l'enfant,
  - le soutien à l'engagement et à l'amélioration de l'accès à la culture.
- **Participer à la transition écologique comme un enjeu de développement du territoire par :**
  - le développement d'un tourisme vert et écoresponsable,
  - l'accompagnement des initiatives locales favorisant le développement des énergies renouvelables,
  - le soutien aux démarches de préservation et d'amélioration de l'environnement,
  - la lutte contre la précarité énergétique,
  - l'encouragement aux démarches coopératives et solidaires.

Rencontres territoriales

6 janvier 2022

■ Matinée : rencontre entre le nouvel exécutif départemental et les agents du territoire

La rencontre a été l'occasion de présenter les démarches de territoire autour de la politique publique de l'Enfance-famille :

- Extrait du film « À tes côtés » de Bertrand Hagenmüller : participation de l'aide sociale à l'enfance du Lunévillois à l'élaboration et au tournage du film.
- Échanges autour de la prévention en protection de l'enfance : les missions du Service social départemental (SSD), l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et la Protection maternelle et infantile (PMI) du territoire portent ensemble une démarche globale de prévention à travers différentes actions :
  - la coordination autour des situations périnatales complexes,
  - la mission « bébé »,
  - le projet de TISFE Préventives,
  - les conférences familiales,
  - le projet d'accueil de familles vulnérables par des assistantes maternelles.
- Expérimentation locale de « cantine familiale » à Saint-Nicolas-de-Port *Paroles d'assistantes familiales et de parents utilisateurs.*
- Exposition de tableaux et textes de Pascale Albizzati, assistante sociale, centrés sur les violences intrafamiliales.

■ Après-midi : rencontre avec des acteurs économiques et associatifs

- **Visite du garage solidaire INES Sois mobile et échanges autour de la mobilité**

  L'association INES Sois mobile prend appui sur un chantier d'insertion visant la professionnalisation des personnes dans les métiers de la mécanique et du transport. Ses activités concernent l'entretien et la réparation mécanique, la location de véhicules (voitures, vélos, scooter), la vente de véhicules d'occasion à des publics bénéficiant de la prescription d'un référent, l'organisation de transport de personnes (sous-traitant de Transdev pour le PETR et la Communauté de communes du territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB), l'entretien et le dépannage de vélos de collégiens concernés par l'action Vélo's cool.
- **Visite de la radio locale Radio Canal Myrtille (RCM)**.

  Interview de la présidente sur les grandes orientations de la mandature pour le Département et le territoire.

LES ACTIONS CONDUITES PAR LES SERVICES TERRITORIAUX

EN PROXIMITE DES USAGERS ET DES PARTENAIRES SONT DECRITES

DANS CHAQUE PARTIE THEMATIQUE DE CE DOCUMENT.

Grand Nancy

Le territoire Grand Nancy représente un enjeu majeur pour l'avenir du département et au sein de la région Grand Est. Fort de plus de 257 000 habitants et de 136 300 emplois, il dispose d'atouts indéniables pour soutenir son développement et pour renforcer son attractivité et celle du sillon métropolitain : la combinaison université, recherche et créativité; des pôles médicaux de qualité; un secteur d'emploi tertiaire développé; des projets urbains inscrits dans le plan national de rénovation urbaine.

Espace de contraste attirant les populations, il doit faire face à d'importants enjeux de cohésion sociale et territoriale : 8 quartiers « politique de la ville », 11 207 foyers bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), soit 6,3% de la population des 15-64 ans, le taux le plus élevé du département (qui est de 4,8%) et un taux de chômage de 12,9%, également le taux le plus élevé du département (qui est de 11,2%).*

Il est aussi le territoire qui possède à la fois la plus forte proportion de cadres parmi la population active et les revenus parmi les plus élevés de Meurthe-et-Moselle.

En 2021, le territoire a poursuivi sa démarche d'animation du plan de lutte contre la pauvreté en partenariat avec les services de l'État, la Métropole du Grand Nancy et en étroite concertation avec ceux de la Caisse d'allocations familiales (CAF) : fonctionnement des 4 Réseaux d'accès et d'information aux droits et services (RAIDS), du réseau de parrainage d'enfants issus de familles vulnérables, de la coordination alimentaire, préparation de la transformation du Comité de coordination et de résolution des situations exceptionnelles et complexes (CORSEC) en 4 Coordinations territoriales des aides sociales facultatives (CTASF) et du déploiement à venir du bus mobile des services sur 4 quartiers.

**Au sens du recensement de la population INSEE 2016, chiffres en vigueur au 31/12/2020.*

Le territoire en chiffres

- **257 431 habitants**
- **20 communes**
- **1 intercommunalité : métropole du Grand Nancy**
- **7 cantons : Jarville-la-Malgrange, Laxou, Nancy 1, Nancy 2, Nancy 3, Vandœuvre-lès-Nancy, Saint-Max**
- **316 agents rattachés à la direction de territoire (326 postes ; 319,60 équivalents temps plein)**
- **33 sites sur une surface de 12 000 m² : 13 sites principaux et 7 points d'accueil de MDS, 2 sites thématiques (services territoriaux Insertion et Autonomie), 1 MDD et 10 autres locaux**
- **Également présents sur le territoire : la Médiathèque départementale, les Archives départementales, le Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental et le Parc**
- **21 collèges**
- **6 espaces naturels sensibles**

Rencontres territoriales

Malgré le contexte sanitaire contraignant, le territoire Grand Nancy a pu maintenir l'organisation des rencontres territoriales qui se sont tenues le 19 novembre 2021.

Pour la 7e année consécutive, cet évènement a permis de rapprocher agents, partenaires et exécutif départemental. La matinée était principalement axée sur la politique d'insertion du Département avec notamment la présentation d'un projet dans le champ croisé de l'économie solidaire et de l'insertion, suivie d'une rencontre avec les agents. L'après-midi était quant à elle, consacrée à la thématique de l'autonomie dans la cité aujourd'hui et demain.

■ Matinée : rencontre partenariale et échanges avec les agents

La première partie de la matinée s'est déroulée à « La Benne Idée » située à Jarville-la-Malgrange. Cette séquence a permis de présenter le projet de recyclerie (la 1ère sur la métropole du Grand Nancy) mené en collaboration avec de nombreux acteurs du territoire et soutenu par le conseil départemental.

Cette recyclerie est spécialisée dans l'univers de la maison : mobilier, décoration, vaisselle et bricolage. L'activité consiste à collecter des objets initialement destinés à être jetés, pour les remettre en état, puis les revendre à un prix solidaire. Il s'agit d'un projet structurant pour le territoire qui croise plusieurs politiques publiques du Département : économie solidaire, insertion, transition écologique et solidarités. Les acteurs et partenaires du projet ont ainsi pu échanger ensemble et préciser le soutien apporté par chacun. Une visite de la recyclerie a eu lieu par la suite.

La seconde partie de matinée était consacrée aux échanges avec les agents et s'est tenue à l'Espace Jean-Jaurès à Tomblaine.

Plusieurs professionnel.les de la politique d'insertion se sont succédés pour présenter :

- le descriptif de l'organisation des services de l'insertion à partir du parcours d'un allocataire du RSA,
- le Service territorial insertion (STI),
- l'accompagnement global des demandeurs d'emploi et les référents uniques,
- la démarche Synergies et l'équipe d'accompagnement des allocataires du RSA.

La matinée s'est terminée par de nombreux échanges entre les agents, les élu.e.s et la présidente du Département.

■ Déjeuner avec les élu.e.s du territoire

Dans la continuité de la matinée, le déjeuner a également eu lieu à l'Espace Jean-Jaurès de Tomblaine.

Ce moment de partage a réuni plusieurs maires des 20 communes du Grand Nancy avec la présidente du Département, accompagnée de représentant.e.s de l'assemblée départementale. Les échanges ont porté sur des sujets d'actualité, des projets menés avec les partenaires du Département, notamment les communes et la Métropole, ainsi que les perspectives et l'évolution des politiques publiques. L'occasion également de répondre aux questions des participants.

Le repas a été préparé par L'Escabelle, une association située à Tomblaine et dont l'agrément Insertion par l'activité économique (IAE) lui permet de porter un restaurant d'insertion. Véritable restaurant traditionnel inauguré en janvier 2020, l'Escabelle embauche en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) des personnes qui relèvent d'un parcours IAE. Cette embauche permet à des personnes éloignées du milieu professionnel, la reprise d'un emploi, d'un rythme de travail ou d'une première expérience, l'acquisition de nouvelles compétences et d'aptitudes professionnelles dans le domaine de la restauration. Dans leur parcours au sein de la structure (de 4 à 24 mois), l'Escabelle accompagne chaque personne dans ses démarches socioprofessionnelles.

■ Après-midi avec les élu.e.s, partenaires et agents du territoire

Cette séquence axée sur la thématique de l'autonomie était organisée au sein de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). L'objectif était de réaliser une présentation technique du paysage de l'autonomie sur le territoire Grand Nancy afin de favoriser le dialogue et lancer les bases d'une réflexion partagée avec les différentes collectivités sur cette thématique.

Ainsi, plusieurs interventions d'agents et partenaires du Département ont permis d'apporter un éclairage sur :

- le paysage actuel de l'autonomie et les enjeux,
- un exemple d'un projet partagé : présentation de la future salle de change installée à Nancy, à destination des personnes en situation de handicap,
- le schéma départemental de l'autonomie.

La vice-présidente déléguée à l'autonomie a conclu cette séquence en évoquant les perspectives. Un après-midi qui s'est avéré riche en expériences et offrant des projections intéressantes pour poursuivre le travail en coordination autour de cette politique publique.

LES ACTIONS CONDUITES PAR LES SERVICES TERRITORIAUX

EN PROXIMITE DES USAGERS ET DES PARTENAIRES SONT DECRITES

DANS CHAQUE PARTIE THEMATIQUE DE CE DOCUMENT.

DÉPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

CONTRATS TERRITOIRES SOLIDAIRES

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Le Contrat territoires solidaires 2016-2021 (CTS) fait suite au Contrat territorialisé de développement durable 2012-2015 (CTDD).

Ce dispositif d'appui du Département aux projets territoriaux, à l'animation et au développement confirme l'engagement de la collectivité aux côtés des communes, intercommunalités et acteurs locaux. Il se décline pour chaque territoire de Meurthe-et-Moselle.

Le contrat territoires solidaires s'articule autour de trois priorités départementales qui sont déclinées et adaptées dans chacun des six contrats avec les territoires, en fonction des caractéristiques et des besoins propres à chacun :

- *la transition écologique,*
- *l'amélioration de l'accessibilité des services au public,*
- *la solidarité, la citoyenneté et le lien social.*

Il s'articule aussi autour des politiques publiques portées par le Département pour renforcer les synergies avec les dynamiques de territoire.

Enfin, il s'accompagne du déploiement d'un appui en ingénierie territoriale (services centraux, Meurthe & Moselle Développement et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 54) afin d'aider les collectivités et partenaires territoriaux à finaliser et optimiser leurs projets.

Le CTS qui devait s'achever fin 2021 a été prolongé pour l'année 2022 pour laisser le temps à la concertation autour du futur dispositif de contractualisation.

Par ailleurs, l'année 2021 a vu la création d'un fonds spécifique de relance, géré depuis le central et indépendamment des fonds classiques du CTS, pour aider les collectivités et acteurs des territoires à faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Initialement doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros, le Département a décidé de doubler le montant de ce fonds de relance exceptionnel pour le porter à 4 millions d'euros dans le cadre du budget supplémentaire 2021.

Le dispositif d'accompagnement financier

Le Contrat territoires solidaires (CTS) comprend 5 fonds d'investissement et un fonds de fonctionnement (Animation territoriale). Les enveloppes ont été fixées pour la durée au début du mandat et ont pu faire l'objet d'ajustement au cours de celui-ci. Elles sont réparties de la manière suivante entre les territoires :

CTS 2016-2021 (en euros)	Longwy	Briey	Val de Lorraine	Terres de Lorraine	Métropole Grand Nancy	Lunévillois	Part départementale	Total
Investissement	5 710 332	5 651 684	5 730 134	6 831 306	4 573 014	8 897 530	1 106 000	**38 500 000**
Soutien communes fragiles	1 120 000	1 439 000	878 000	1 520 000	0	2 480 000	63 000	**7 500 000**
Soutien renouvellement urbain	900 000	0	191 600	127 220	4 573 014	208 166	0	**6 000 000**
Soutien après-Mines		1 123 000						**1 123 000**
Bourgs centres et Cœurs de ville							1 000 000	**1 000 000**
Appui aux projets territoriaux	3 690 332	3 089 684	4 660 534	5 184 086	0	6 209 364	43 000	**22 877 000**
Fonctionnement Animation territoriale	2 053 662	2 200 537	2 904 995	3 268 644	9 807 010	3 375 332	1 359 820	**24 970 000**
Total général	**7 763 994**	**7 852 221**	**8 635 129**	**10 099 950**	**14 380 024**	**12 272 862**	**2 465 820**	**63 470 000**

Le territoire Grand Nancy ne bénéficie pas de fonds d'investissement géré au niveau du territoire. Le fonds « Soutien renouvellement urbain » dont l'usage est réservé à l'aménagement des quartiers « politique de la ville » est géré au central.

Suite au bilan mi-mandat, le fonds « communes fragiles » a été abondé fin 2019 d'1,5 M€, le portant ainsi à 7 500 000 €.

Par ailleurs, pour accompagner la redynamisation des communes à vocation de centralité, le Département a décidé de créer une ligne de crédits dédiée d'une part aux 3 communes labellisées « Action cœur de ville » (300 000 €) et d'autre part aux 15 communes ayant répondu à l'appel à candidature « Bourg centre » et bénéficié d'un accompagnement en ingénierie sur 2020 et 2021 (700 000 €), soit un total de 1 M€. Ce fonds est géré au central.

À ce jour, 2/3 de la ligne « Action cœur de ville » est consommée et un dossier au titre de « Bourg centre » a été engagé.

Programmations et consommations de crédits en 2021

Pour 2021, dernière année du contrat territoires solidaires, le niveau d'engagement (dossiers validés en commission permanente) a nettement augmenté par rapport à 2020 avec 12 624 199 € (contre 7 699 883 € en 2020), retrouvant ainsi le niveau de 2019**.**

Ainsi en fin de programmation, 97,6% des crédits 2016-2021 ont été consommés. Le principal écart entre le prévisionnel et l'engagé réside dans le fonds « bourgs centre action cœur de ville », apparu tardivement dans la programmation et qui fera l'objet de dépenses reportées sur 2022.

PROGRAMMATIONS DE CREDITS EN 2021 (EN EUROS)

	Longwy	Briey	Val de Lorraine	Terres de Lorraine	Grand Nancy	Lunévillois	Part départementale	Total
CTS Investissement	**917 754**	**928 908**	**708 929**	**1 812 849**	**3 364 201**	**875 998**	**104 422**	**8 713 061**
Soutien Communes fragiles	285 213	142 256	185 703	669 192	0	812 824	0	2 095 188
Soutien Renouvellement Urbain	500 000	0	100 000	17 280	3 364 201	0	0	3 981 481
Soutien Après-Mines	0	244 884	0	0	0	0	0	244 884
Bourg centre action cœur de ville	0	0	0	0	0	0	64 422	64 422
Appui aux projets territoriaux	132 541	541 768	423 226	1 126 377	0	63 174	40 000	2 327 086
CTS Fonctionnement Animation territoriale	**308 946**	**365 363**	**467 582**	**547 492**	**1 429 335**	**568 822**	**223 598**	**3 911 138**
Total engagé en 2021	**1 226 700**	**1 294 271**	**1 176 511**	**2 360 341**	**4 793 536**	**1 444 820**	**328 020**	**12 624 199**

■ Fonds d'investissement

La dynamique retrouvée des engagements de crédits sur 2021 est liée à la mobilisation du fonds de soutien aux communes fragiles qui s'est faite plutôt en fin de programmation et à l'engagement de crédits sur des grosses opérations de renouvellement urbain sur le territoire Grand Nancy. De ce fait, les 6 territoires ont tous engagé la quasi entièreté de leurs enveloppes.

Le fonds complémentaire « Bourgs centres et cœurs de ville », mis en place suite aux appels à candidatures de 2019 et 2020, est peu engagé à ce stade du fait du délai nécessaire pour mener à bien les études liées à la redynamisation.

MANDATEMENTS 2021

	Longwy	Briey	Val de Lorraine	Terres de Lorraine	Grand Nancy	Lunévillois	Part départementale	Total
CTS Investissement	**790 034**	**720 673**	**804 297**	**984 799**	**508 743**	**1 460 472**	**50 305**	**5 319 322**
Soutien Communes fragiles	200 987	199 609	150 549	243 538	0	422 287	0	1216 970
Soutien Renouvellement Urbain	115 000	0	0	17 280	508 743	0	0	641023
Soutien Après-Mines	0	170 953					0	170 953
Bourgs centres et Cœurs de ville							50 305	50 305
Appui aux projets territoriaux	474 047	350 111	653 747	723 981	0	1038 185	0	3 240 071
CTS Fonctionnement Animation territoriale	**308 561**	**361 566**	**452 236**	**539 934**	**1 547 835**	**568 822**	**223 598**	**4 002 552**
Total mandaté CTS 2021	**1 098 595**	**1 082 239**	**1 256 532**	**1 524 733**	**2 056 578**	**2 029 294**	**273 903**	**9 321 873**

■ Fonds de fonctionnement : le fonds d'animation territoriale

Le CTS comporte une seule enveloppe de fonctionnement « Animation territoriale ». En 2021, les engagements s'élèvent à 3 911 138 €, soit 94% de l'enveloppe annuelle.

L'engagement par territoire est beaucoup plus homogène qu'en investissement avec une mobilisation quasi intégrale des enveloppes annuelles.

Gouvernance des Contrats territoires solidaires

Le CTS s'appuie sur des instances de gouvernance territorialisées pour l'instruction et la validation des dossiers de subventions, tant en investissement qu'en fonctionnement et pour leur articulation tant avec les priorités départementales qu'avec les politiques publiques du Département dans les territoires. Cette gouvernance s'est mise en place autour des conférences et des commissions territoriales, complétées d'autres formes de concertation.

■ Les commissions territoriales

Les commissions territoriales sont responsables de l'instruction des dossiers et des propositions de programmation en commission permanente, en lieu et place des commissions thématiques.

Le contexte sanitaire n'a pas toujours permis de tenir ces commissions en présentiel. Un certain nombre ont donc eu lieu à distance (visioconférences, consultations écrites).

NOMBRE DE COMMISSIONS ET CONFERENCES TERRITORIALES S EN 2021

	Longwy	Briey	Terres de Lorraine	Val de Lorraine	Lunévillois	Grand Nancy
Commissions	5	6	7	4	7	5
Conférences	2	2	3	4	5	

■ Les conférences territoriales

Ce sont des instances à configuration libre, ouvertes aux représentants des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et à la société civile. Elles visent principalement à adapter la mise en œuvre des politiques publiques du Département aux besoins et spécificités du territoire.

En 2021, les conférences territoriales ont été thématiques, le plus souvent sur les travaux routiers et l'aménagement, et sous des formes diverses, certains territoires ayant privilégie un dialogue direct avec les EPCI ou ayant démultiplié les rencontres pour une plus grande proximité.

■ Les autres instances de concertation

La concertation avec les territoires a pris d'autres formes, très variables selon les territoires, avec notamment des réunions de concertation avec les EPCI associant les maires des communes, les pays et Pôles d'équilibre territorial et rural (PETR). Enfin, la concertation a été poursuivie avec les services de l'État au sujet des dossiers d'investissement, notamment dans le cadre de la mise en place des Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) et des conventions d'adhésion « Petites villes de demain ».

Fonds de relance

■ Quelques principes

Le Département a décidé lors de la session du 14 décembre 2020, la mise en place d'un fonds de relance exceptionnel de 2 M€ pour 2021 et de doubler le montant de ce fonds en cours d'année pour le porter à 4 M€.

Le fonds départemental de relance était réservé aux projets d'investissement à caractère durable ou dont l'impact pour la population ou pour le territoire était avéré. En étaient exclus les petits investissements du quotidien.

Pour faciliter sa mobilisation, le fonds départemental de relance a été ouvert, en plus des communes et des EPCI, aux associations et structures publiques pouvant justifier de moyens opérationnels et financiers en adéquation avec les besoins de portage des projets. S'agissant, d'un fonds départemental il a été décidé de confier au Comité stratégie territoires (CST) la sélection des dossiers bénéficiaires de ce fonds, sur propositions des territoires.

Afin de cadrer et de faciliter la pré-instruction des dossiers, une répartition territoriale prévisionnelle de ce fonds avait été mise en place sur la base des principes suivants :

- définition d'une enveloppe forfaitaire pour le territoire de la métropole du Grand Nancy, sur la base d'un sixième de l'enveloppe, soit 333 333 € initialement, portée à 666 666 € suite au doublement de l'enveloppe,
- répartition du reste du fonds sur la base de la répartition territoriale en pratique pour l'ensemble des fonds investissement du CTS.

REPARTITION TERRITORIALE PREVISIONNELLE DU FONDS

Longwy	Briey	Val de Lorraine	Terres de Lorraine	Lunévillois	Territoire Grand Nancy	Total
535 832 €	466 480 €	676 704 €	752 724 €	901 594 €	666 666 €	**4 000 000 €**

■ Bilan de la mise en œuvre

Dans un calendrier contraint, puisqu'il s'agissait d'un fond annuel avec des projets devant impérativement être engagés en 2021 et être soldés en 2022, ce sont au total 184 projets qui ont bénéficié du fonds départemental de relance.

REPARTITION DES PROJETS DU FONDS DEPARTEMENTAL DE RELANCE (FDR)

Territoires	Montants attribués	Nombre de dossiers
Longwy	535 832 €	16
Briey	466 478 €	26
Val de Lorraine	668 318 €	23
Terres de Lorraine	752 724 €	31
Lunévillois	901 594 €	60
Territoire Grand Nancy	666 666 €	28
TOTAL	**3 991 612 €**	**184**

Le fonds départemental de relance a prioritairement été mobilisé sur des projets de rénovation de l'éclairage public pour des systèmes plus vertueux et sur l'aménagement de bâtiments publics pour différents usages (habitat, services, …). Les aménagements d'aires de jeux et de terrain de sport se démarquent également. Quant aux bénéficiaires du fonds départemental de relance, ce sont, dans une très grande majorité les communes.

■ Exemples de projets menés avec le FDR

Transformation d'une école pour l'accueil d'activités médico-sociales pour les enfants et leurs familles

L'Association pour la promotion des actions médico-sociales précoces (APAMSP) de Lorraine adapte des locaux scolaires (ancienne école maternelle de Lunéville Les Cerisaies) pour des activités médico-sociales à destination d'enfants âgés de moins de 6 ans et de leurs familles (bilans, diagnostics et accompagnements de toutes les formes de handicap). Jusqu'alors, ce service était implanté sur le site de la maison d'enfants de l'OHS. L'enjeu était son maintien à Lunéville, au vu du lien constant avec les services implantés et en particulier ceux du Département. La rénovation du bâtiment de qualité dans une visée de bâtiment passif a permis un soutien dans le cadre du fonds départemental de relance dans la priorité écologique.

Subvention FDR : 189 313 € sur un montant prévisionnel de 946 563 €.

Réhabilitation de la chapelle de Revémont en gîte rural à Viviers-sur-Chiers

La chapelle a été construite en 1952 par les villageois avec des dons des habitants de la commune. Désacralisée, elle a été achetée au Diocèse en 2016. Le conseil municipal a décidé de réhabiliter la chapelle Notre-Dame de Bonsecours en gîte qui comprendra 2 logements, et dont Gîtes de France assurera la gestion.

Objectifs : sauvegarder un élément de patrimoine pour la mémoire du village en préservant ses caractéristiques architecturales (aspect extérieur, volumes intérieurs, vitraux, …) et proposer une offre d'hébergement liée au tourisme et aux évènements festifs et culturels locaux.

Subvention FDR : 133 958 € sur un montant prévisionnel de 439 854 €.

Évolution de la médiathèqe de Custines

À l'occasion des 20 ans de la médiathèque, la ville de Custines souhaite réaménager les lieux, pour la rendre plus conviviale et plus accessible, et offrir de nouveaux services. Cette évolution devrait favoriser une fréquentation accrue et diversifiée de l'équipement. Sont ainsi prévus des travaux de réfection, l'équipement en mobilier visant la modularité et l'adaptation au public (particulièrement enfant), la création d'un vestiaire, d'un espace spécial adolescents, l'équipement en postes informatiques pour

la création d'un espace numérique pour des ateliers divers, dont un accompagnement à la parentalité numérique. Le projet a été travaillé avec la Médiathèque départementale.

Subvention FDR : 15 654 € sur un montant prévisionnel de 104 360 €.

Recyclerie La Benne idée

Création d'une recyclerie créative accessible à tous située à Jarville-la-Malgrange. Ce projet met en avant la transition écologique mais aussi l'insertion et la création : trois principes qui ont conduit trois jeunes professionnels à changer de voie et à se lancer dans ce beau projet, accompagné par la Serre à projets, fabrique à projets d'utilité sociale soutenue par le Département. La Benne Idée est en train de germer avec en vue, le recrutement de 7 personnes éloignées de l'emploi.

Subvention FDR : 15 000 € sur un montant prévisionnel de 100 000 €.

FOCUS PAR TERRITOIRE

LONGWY

■ Volet fonctionnement

73 demandes ont été validées en 2021 au titre du volet fonctionnement du CTS. Le nombre de projets est en baisse de 25% par rapport à 2020, en raison des difficultés liées au Covid-19 et des mesures de restrictions sanitaires.

Ainsi, le montant total des subventions allouées au titre du volet fonctionnement du CTS s'élève à **308 946 €, soit un taux de mobilisation de près de 89% des crédits 2021** dédiés au territoire.

■ Volet investissement

REPARTITION DES CREDITS PAR FONDS

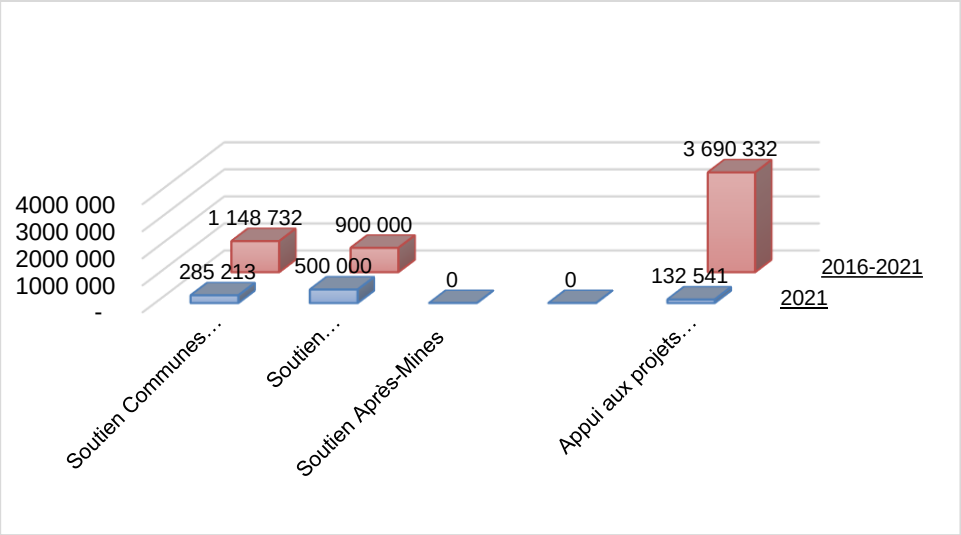

39 subventions ont été octroyées au cours de l'année 2021, portant à 178 le nombre total de projets d'investissement ayant bénéficié d'un soutien du Département, et à plus de 5,7 M€ le montant engagé depuis la mise en place du CTS.

En 2021, les dossiers validés, d'un montant global de 917 754 €, se répartissent de la manière suivante :

- **Appui aux projets territoriaux :** 5 dossiers représentant un montant de 132 541 €.
- **Communes fragiles :** 18 dossiers pour un montant de 285 213 €. La totalité des communes a mobilisé ce fonds.
- **Soutien au renouvellement urbain :** 500 000 €.

Par ailleurs, le Fonds de Relance a concerné 16 dossiers pour un montant de 535 832 €.

ZOOM ▶ Réhabilitation du moulin Clampin sur la Chiers en centrale hydroélectrique

La commune de Lexy assure la maitrise d'ouvrage de cette opération. Il s'agit de la réhabilitation de l'ancien moulin à grains et notamment de la chambre d'eau en vue de la mise en place d'une microcentrale hydroélectrique. C'est un projet unique sur le Pays Haut, soutenu notamment par Grand E-Nov+, dispositif de soutien de la Région pour les projets novateurs.

Il s'agit d'un projet à triple dimension :

- *production électrique pour compenser les consommations en énergie de la station de pompage et de refoulement de la station d'eau potable de Lexy,*
- *vocation écologique avec la remise en état d'aménagements sur la Chiers, notamment la création d'une passe à poissons,*
- *dimension pédagogique avec la création d'un petit local spécifique où les élèves des écoles du territoire seront sensibilisés à la faune et à la flore.*

Les travaux comprennent différentes étapes :

- *la remise en état du bief et du canal de décharge,*
- *les travaux de génie civil avec la restauration de la plateforme et de la chambre d'eau,*
- *l'électromécanique qui comprend vanne, turbine et tableau électrique.*

Le budget de l'opération s'élève à 543 246 €, soutenu par le Département à hauteur de 108 649 €, soit 20%. L'inauguration est prévue en 2022.

■ Commission territoriale

Composée des 6 conseillers départementaux et présidée par le délégué territorial jusqu'en juin, puis par la nouvelle déléguée territoriale à partir de juillet, la commission territoriale de Longwy s'est réunie à 5 reprises en 2021.

Les réunions ont porté essentiellement sur l'examen des dossiers de demande de subvention et l'élaboration de la programmation financière 2021 du CTS.

■ Conférence territoriale

3 conférences territoriales ont été organisées en 2021, consacrées au programme de travaux routiers et ouvrages d'art pour l'année 2021 et 2022.

BRIEY

■ Volet fonctionnement

En 2021, 75 dossiers ont été instruits favorablement pour un montant total de 365 363 €, soit une participation moyenne par dossier de 4 872 € (soit 19%).

26,5% de ces crédits ont été destinés à des projets culturels. 18,6% des crédits ont été affectés à des projets en lien avec les politiques de solidarités : parentalité, personnes âgées/personnes handicapées et petite enfance. Le sport représente 18,2% des crédits consommés, l'éducation populaire 10,6% et l'éducation 5%.

Les projets accompagnés financièrement sont principalement identiques à ceux de l'année précédente. Il y a une certaine continuité avec les acteurs locaux qui pérennisent sur du long terme leurs actions menées sur le territoire à destination des publics du département. En revanche, les actions des collèges ont sans doute encore été freinées par un contexte sanitaire incertain.

■ Volet investissement

REPARTITION DES CREDITS PAR FONDS

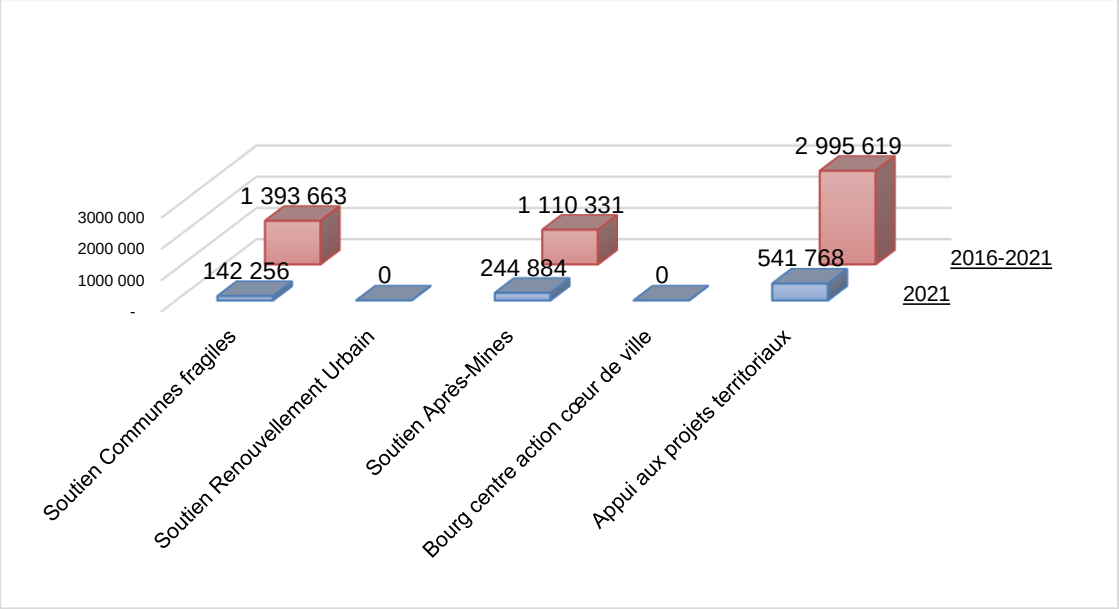

En 2021, 63 dossiers ont été instruits favorablement, correspondant à 58 projets soutenus, pour un montant total de 928 908 €, soit une participation moyenne par dossier de 14 744 € (soit 29%).

La majorité des projets soutenus sont des rénovations et des mises en accessibilité aux normes PMR (Personne à mobilité réduite) de bâtiments publics ou d'Établissements recevant du public (ERP), tels que des écoles, des mairies, des gymnases, des aires de jeux, des logements communaux. À noter également quelques créations de voiries, travaux aux cimetières, acquisitions de matériels numériques et d'équipement pour l'entretien des espaces publics.

Par ailleurs le Fonds de relance a concerné, en investissement, 26 dossiers pour un montant de 466 478 € de subventions.

■ Conférences territoriales

2 conférences territoriales élargies ont été consacrées aux infrastructures en 2021 : l'une dédiée à la présentation de la programmation des travaux pour une concertation avec les maires, et la seconde avec des représentants des communes concernées par les travaux prévus.

La situation sanitaire n'a pas permis la tenue de la conférence territoriale de développement social.

VAL DE LORRAINE

■ Volet fonctionnement

107 demandes ont été validées en 2021, pour un montant de subvention de 467 582 €.

Peu de manifestations ont été annulées, contrairement à ce qui s'était passé en 2020 du fait des confinements. Toutefois, nombre d'acteurs de terrain, dans l'expectative des mesures de restrictions sanitaires qui pourraient s'appliquer, ont préféré ne pas programmer certaines actions. Aussi, le nombre de demandes déposées a été inférieur de 30% à celui des années antérieures. Néanmoins, le montant des subventions attribuées correspond à 95,52% de l'enveloppe annuelle : le soutien départemental aux acteurs de terrain a été affirmé.

Les projets retenus par la commission territoriale relèvent principalement de l'axe 3 du CTS « Renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté et réduire les déséquilibres sociaux ». L'appui du Département se manifeste essentiellement par le soutien au fonctionnement de structures associatives du territoire et à des projets ponctuels : l'accent est porté sur le lien social qu'un engagement dans la durée permet de développer et de conforter. On peut signaler, par exemple, que le CTS permet de soutenir un centre social, 4 structures portant un Espace de vie sociale (EVS), ainsi que 3 équivalents temps plein d'animateurs au sein de 2 Contrats territorialisés de jeunesse et d'éducation populaire (CTJEP).

■ Volet investissement

REPARTITION DES CREDITS PAR FONDS

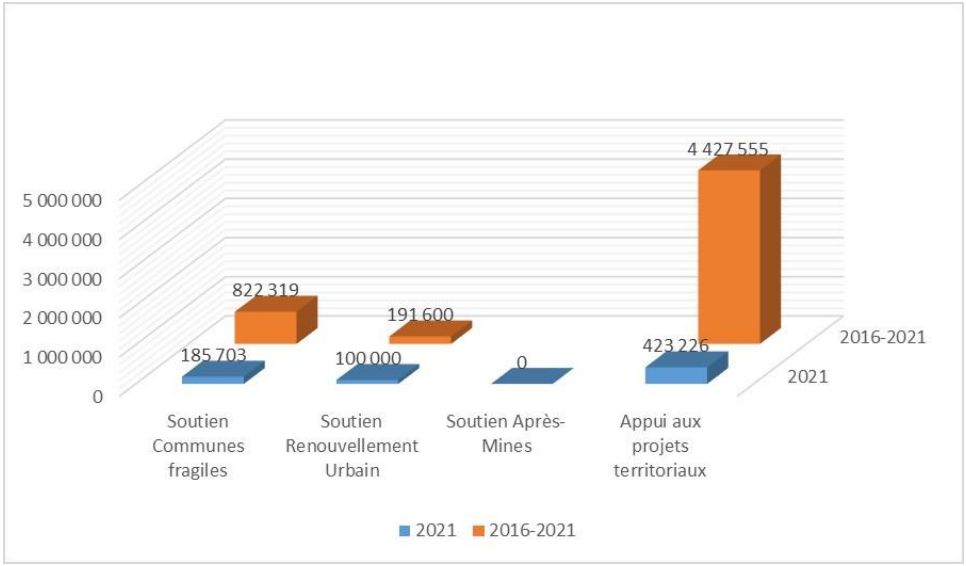

L'année 2021 a permis à la commission territoriale d'examiner 46 dossiers à des fins d'attribution de subvention.

45 projets ont été soutenus, pour un montant global de 708 929 €, se répartissant de la manière suivante :

- **Appui aux projets territoriaux** : 20 dossiers pour un montant de 423 226 €,
- **Renouvellement urbain** : 1 projet pour un montant de 100 000 €,
- **Communes fragiles** : 26 dossiers pour un montant de 185 703 €.

Il est à souligner que, en ce qui concerne le soutien aux communes fragiles, ceci a permis à la totalité des communes de mobiliser le fonds qui leur a été dédié, seules trois d'entre elles (sur 29) n'épuisant pas leur enveloppe. Ceci met en évidence l'intérêt que présente pour les communes ce soutien particulier.

Le cumul du CTS sur les six années permet ainsi de constater qu'ont été engagés, au 31 décembre 2021 :

- 4 427 555 € sur le fonds « Appui aux projets territoriaux », soit 95% de l'enveloppe pluriannuelle,
- 822 319 € sur le fonds « Communes fragiles », soit 92% des enveloppes triennales cumulées.

Il est à noter également que :

- le fonds **renouvellement urbain** a permis d'attribuer 191 600 € à des opérations menées sur le Val de Lorraine, sur toute la durée du contrat,
- le **fonds départemental de relance**, exceptionnel en cette année 2021, a permis de soutenir 23 projets du territoire par l'attribution de 668 318 € de subventions.

Ce constat témoigne du dynamisme des acteurs du territoire.

■ Commission territoriale

La commission territoriale, composée de 12 conseillers départementaux, s'est prononcée à 4 reprises, entre janvier et septembre 2021, sur les demandes qui lui étaient présentées. Les échanges ont eu lieu essentiellement en visioconférence, avec seulement une rencontre en présentiel, du fait des contraintes sanitaires.

■ Conférence territoriale

Elle s'est réunie en 2021 autour de la thématique aménagement. Des rencontres ont été organisées au siège de quatre communautés de communes afin de faciliter le contact de proximité avec les acteurs du territoire et de favoriser la prise en compte dans la programmation de leurs observations. Les conférences ont aussi été l'occasion de faire le point sur la contractualisation.

TERRES DE LORRAINE

■ Volet fonctionnement

Les crédits qui ont été engagés à hauteur de 99,95% visent à soutenir 93 projets (portés par 72 acteurs) qui se répartissent de la manière suivante (en montant) :

- **Culture / Sport :** 38%.
- **Développement territorial, environnement, ESS** : 16%.
- **Solidarité** : 24%.
- **Éducation populaire, citoyenneté et collèges** : 19%.

Le dynamisme du territoire et la maturité de certaines actions contribuant fortement au développement territorial se reflètent à travers la majorité des projets en renouvellement mais également par l'ampleur et la naissance de diverses actions telles que des actions intégrées multi-partenariales.

Toutefois, une forte disparité dans le profil des projets selon les territoires est constatée : foisonnants et plutôt communaux dans le Saintois, structurés sur le pays de Colombey et Sud-Toulois ainsi que Moselle et Madon et centralisés sur la ville centre en Terres touloises.

Malgré la crise sanitaire et contrairement à 2020, très peu de projets ont été annulés, ils ont essentiellement fait l'objet d'adaptation en amont de leur dépôt.

■ Volet investissement

108 dossiers ont été validés en commission permanente en 2021 au titre du CTS (hors fonds départemental de relance). L'année fut particulièrement riche en projets, certains correspondant aux projets portés par la nouvelle mandature du socle communal, d'autres à l'aboutissement de très gros projets travaillés par les mandatures précédentes, et également par l'effet appel d'air lié aux annonces des plans de relance de chacun des financeurs (État, Région, Département).

L'année 2021 était la dernière année des fonds pluriannuels « Appui aux projets territoriaux » et « Soutien aux communes fragiles » : la totalité de ces deux fonds ont été consommés.

Le fonds « Bourgs centres et cœur de ville » n'a pas été sollicité puisque les actions visées dans les études ne sont pas encore opérationnelles.

Par ailleurs, le Fonds de relance a concerné, en investissement, 31 dossiers pour un montant de 752 724 € de subventions.

REPARTITION DES CREDITS PAR FONDS

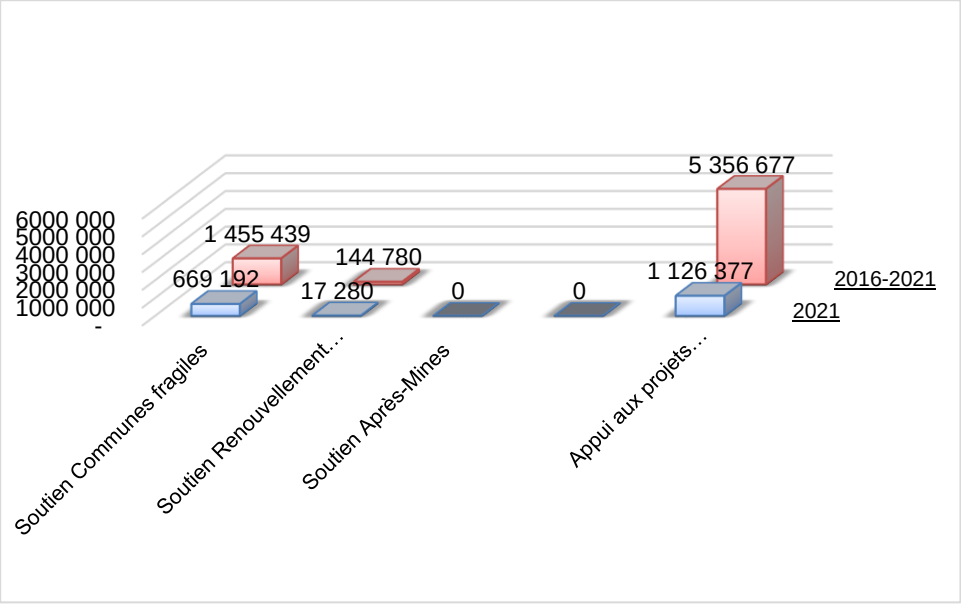

■ Commission territoriale

La commission territoriale, composée de 8 conseillers départementaux s'est réunie 7 fois en 2021 pour examiner les demandes de soutien aux projets.

LUNÉVILLOIS

La communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois a été intégrée en 2016 au territoire du Lunévillois pour la contractualisation, du fait de la création de la métropole du Grand Nancy.

■ Volet fonctionnement

Les dossiers ont été engagés à hauteur de 568 822 € et mandatés à hauteur de 100%.

98 dossiers ont été soutenus en 2021.

■ Volet investissement

L'ensemble des dossiers d'investissement programmés en 2021 représente 875 998 € et se répartissent de la manière suivante :

- **Appui aux projets territoriaux** : 2 projets soutenus pour un montant total de 63 174 €,
- **Communes fragiles** : 83 projets soutenus pour un montant de 812 824 €.

Par ailleurs le Fonds de relance a concerné, en investissement, 60 dossiers pour un montant de 901 594 € de subventions.

REPARTITION DES CREDITS PAR FONDS

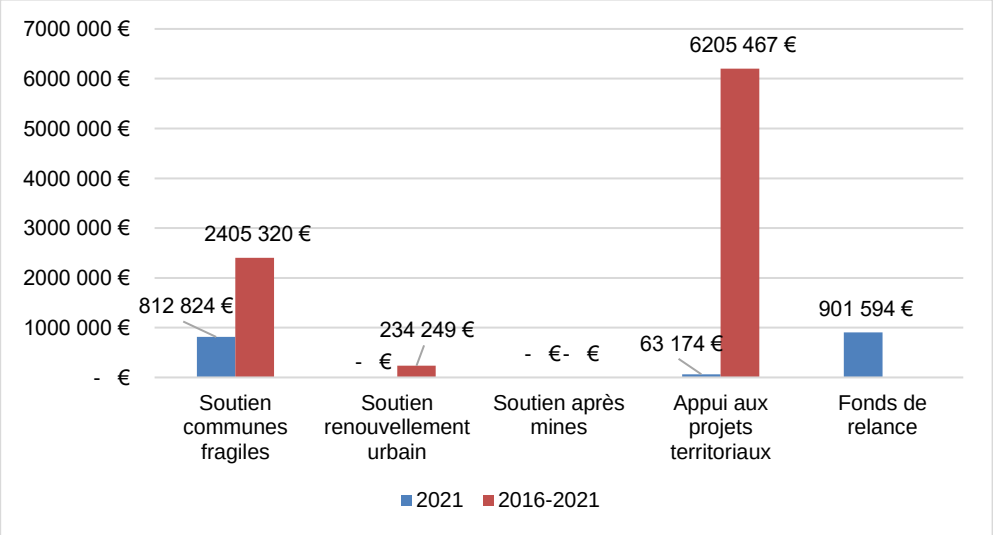

ZOOM ▶ EHPAD de Rosières-aux-Salines : acquisition d'un vélo tricycle adapté aux fauteuils roulants

Le personnel de l'établissement avait fait le constat d'un besoin d'activités et de sorties chez ses résidents, besoin accentué par la crise COVID. Pour d'une part pouvoir leur proposer une activité originale et ludique en extérieur en dehors de l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ; et d'autre part, renforcer le lien aidé/aidant. L'établissement a ainsi acquis un vélo tricycle adapté aux fauteuils roulants.

Le montant prévisionnel s'élève à 12 697 € et le montant de la subvention CTS attribuée à 3 174 €.

ZOOM ▶ Projet partenarial territorial contre les discriminations – Art et handicap

La journée « Tous uni(s)ques, tous égaux » n'ayant pu avoir lieu en format « grand rassemblement » et sur proposition du service Autonomie, 18 partenaires du Lunévillois, dont 5 Foyers d'accueil spécialisé (FAS), ont mis en place un projet adapté aux contraintes sanitaires. 9 ateliers d'expressions (slam ou poésie) ont eu lieu dans les structures avec une restitution sur la radio locale RMC et en vidéo. Cela a permis de maintenir la dynamique partenariale territoriale contre les discriminations et même d'imaginer une autre manière de penser le lien.

Le montant du projet est de 17 256 € et la subvention CTS « Animation territoriale » attribuée est de 10 353 €.

■ Commission territoriale

La commission territoriale, réunie à 7 reprises entre janvier et octobre, a examiné les demandes de soutien aux projets : 183 dossiers ont été présentés.

■ Concertation / Instances partenariales

Plusieurs réunions de concertation et des échanges réguliers se sont déroulées avec les services de la sous-préfecture de Lunéville, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) et les services de la région Grand Est.

Avec un objectif d'optimisation des fonds publics, cette instance facilite l'échange d'informations et permet d'instruire les dossiers territoriaux en transversalité et en complémentarité avec les financeurs potentiels. Des porteurs de projets territoriaux sont régulièrement rencontrés conjointement.et la mise en place des Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) a renforcé la fréquence et la densité de ces rencontres.

■ Conférence territoriale

En 2021, 5 conférences territoriales « Infrastructures » se sont déroulées en visioconférences pour chaque communauté de communes. La programmation des travaux routiers 2021, la viabilité hivernale et le bilan des projets soutenus au titre du Contrat territoires solidaires (CTS) en 2020 ont été présentés aux élu.e.s des intercommunalités et aux maires des communes du territoire.

GRAND NANCY

Le périmètre du CTS est celui de la métropole du Grand Nancy et une articulation avec l'ensemble des 6 Maisons départementales des solidarités (MDS) du territoire, dans la phase d'instruction du dossier, est assurée.

Du fait de son statut de métropole, le territoire Grand Nancy ne bénéficie pas de fonds d'investissement à l'exclusion du fonds « Renouvellement urbain », dont l'usage est réservé à l'aménagement des quartiers « Politique de la ville ».

■ Volet fonctionnement

En 2021, 308 demandes de subvention ont été validées pour 230 acteurs soutenus et le montant global des subventions accordées s'élève à 1 429 335 €. Les dossiers subventionnés concernent principalement la priorité Solidarité et lien social.

NOMBRE DE DOSSIERS PAR PRIORITE DEPARTEMENTALE

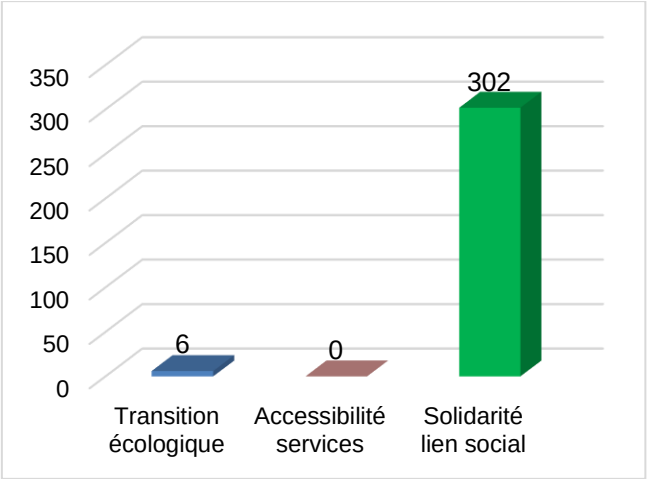

■ Volet investissement

Des crédits d'investissement sont utilisés uniquement sur les Quartiers politique de la ville (QPV), enveloppe départementale de 6 M €, dont 4,5 M € sont prévus pour le territoire Grand Nancy pour la période 2016-2021.

Pour l'année 2021, 3 364 201 € ont été engagés au titre du renouvellement urbain concernant les projets suivants :

Quartier	Projet	Maître d'ouvrage	Coût total	Montant subvention
Nations	Restructuration cial Jeanne d'Arc	MGN	3 500 000 €	505 707 €
Nations	Réhabilitation MJC Étoile	Mairie de Vandoeuvre	3 000 000 €	800 000 €
Plateau de Haye	Rénovation salle culturelle de Gentilly	Mairie de Nancy	2 251 850 €	310 076 €
Plateau de Haye	Ateliers	MGN	1 785 000 €	286 876 €
Plateau de Haye	Pôle santé Les Ombelles	MGN	2 940 000 €	286 876 €
Les Provinces	Création groupe scolaire	Mairie de Laxou	14 224 626 €	587 333 €
Les Provinces	Salle polyvalente	Mairie de Laxou	4 300 000 €	587 333 €

La réalisation de ces projets d'ampleur du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) s'étend de 2021 à 2025.

Par ailleurs, le Fonds de relance a concerné, en investissement, 28 dossiers pour un montant de 666 666 € de subventions. Sur les 20 communes de la Métropole, seules 4 (Pulnoy, Houdemont, Jarville-la-Malgrange et Laneuveville-devant-Nancy) n'ont pas pu déposer de dossier. 6 associations ont été accompagnées, dont La Benne à idée, illustrant l'axe Transition écologique avec la création d'une recyclerie créative accessible à tous, située à Jarville-la-Malgrange (aide de 15 000 € pour une dépense subventionnable de 100 000€).

■ Commission territoriale

La commission territoriale, composée de 16 conseillers départementaux, s'est prononcée à 5 reprises en 2021.

DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

SOMMAIRE

Le budget départemental

Les grandes masses budgétaires p.297

Le budget p.299

Les recettes p.301

Les dépenses p.302

Les allocations individuelles de solidarité p.305

La gestion de la dette et de la trésorerie p.306

Les garanties d'emprunt et fonds départementaux de péréquation p.310

Les ratios obligatoires p.311

Les budgets annexes

Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental (LVAD) p.312

Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) p.312

Manifestations et activités des sites touristiques (MAST) p.312

Réseau départemental hauts débits « Proximité » p.313

Assistance technique eau p.313

Parc départemental p.313

Meurthe & Moselle Tourisme p.314

Le budget départemental

Les grandes masses budgétaires

En 2021, les recettes réelles du département ont atteint 876,7 M€ (y compris résultats antérieurs reportés) et recouvrent :

- 849,9 M€ de recettes de fonctionnement (soit 96,9% des recettes totales), dont 77,2 M€ de résultat antérieur reporté
- 26,8 M€ de recettes d'investissement (soit 3,1% des recettes totales), dont :
  - 17,5 M€ de recettes définitives d'investissement, qui ne donneront pas lieu à remboursement ultérieur,
  - 9,2 M€ de résultat antérieur reporté,
  - 0,0 M€ de dette nouvelle.

Les dépenses réelles (y compris le résultat antérieur) s'établissent, quant à elles, à 777,6 M€ et se décomposent en :

- 669,5 M€ de dépenses de fonctionnement (soit 86,1% des dépenses totales), dont :
  - 666,3 M€ de dépenses d'exploitation, dont 135,4 M€ au titre des allocations RSA, 77,8 M€ au titre l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), 30,3 M€ au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et 127,6 M€ au titre des charges de personnel,
  - 3,2 M€ d'intérêts de la dette à long terme.
- 108 M€ de dépenses d'investissement (soit 13,9% des dépenses totales), dont :
  - 74,6 M€ de dépenses d'investissement hors dette et hors déficit reporté,
  - 21,8 M€ de remboursement de la dette en capital,
  - 10 M€ au titre de l'apurement du compte 1069,
  - 5,3 M€ de remboursement de l'avance de Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçue en 2020.

TABLEAU N°1 : LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2021 (HORS RESULTATS ANTERIEURS)

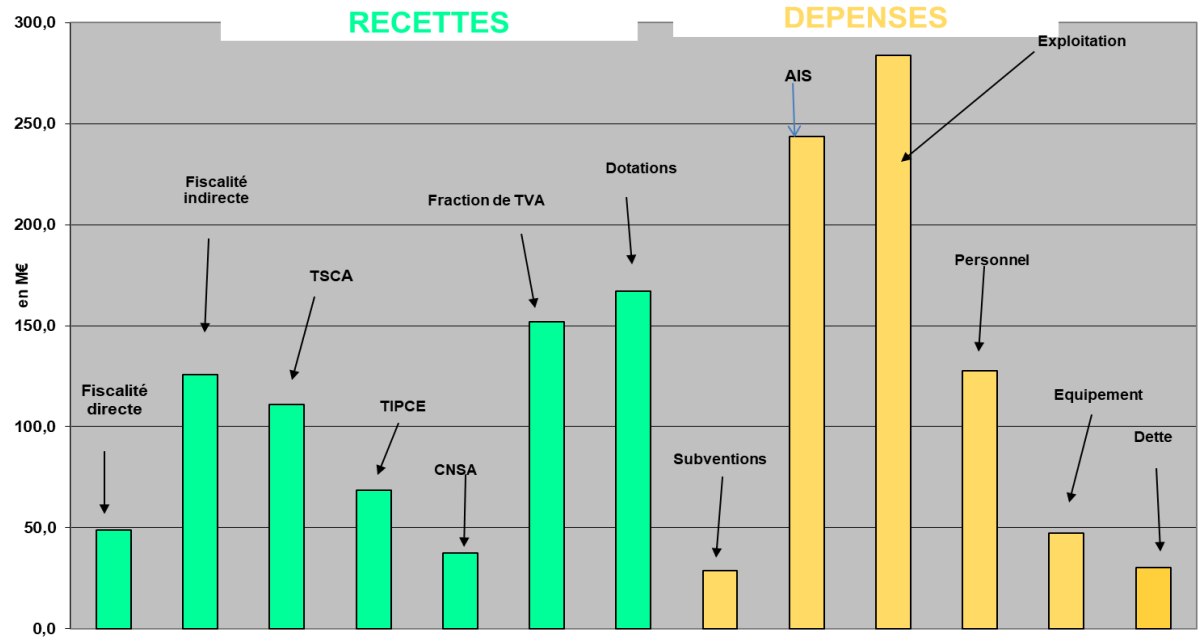

Compte tenu de l'épargne brute dégagée (103,1 M€), des recettes d'investissements hors résultats antérieurs (17,5 M€) et des dépenses d'investissement (108 M€), le fonds de roulement qui était de 80,7 M€ au 1er janvier 2021 est de 94,9 M€ au 31 décembre 2021.

TABLEAU N°2 : FLUX FINANCIERS ET SOLDES DE GESTION (COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 A 2021)
BUDGET DEPARTEMENTAL HORS BUDGETS ANNEXES

en M€ courants	2019	2020	2021
Mouvements réels de la section de fonctionnement			
Recettes de fonctionnement (1)	747,3	789,7	849,9
Recettes réelles de fct. hors résultats antérieurs (2)	727,8	751,0	772,6
dont Fiscalité directe (*)	*196,5*	*200,1*	*48,9*
dont Fiscalité indirecte (hors TICPE et TSCA)	*106,1*	*109,3*	*125,9*
dont Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) (**)	*101,4*	*105,5*	*110,9*
dont Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)	*68,7*	*67,7*	*68,5*
dont Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)	*6,3*	*6,0*	*5,6*
dont Fraction de TVA (ex TFPB)			*151,9*
dont Dotations d'État y compris allocations compensatrices (***)	*169,6*	*172,7*	*166,9*
dont Participations Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	*33,6*	*35,9*	*37,3*
dont Autres recettes	*45,7*	*53,5*	*56,7*
Dépenses réelles de fonctionnement (3)	**648,9**	**661,7**	**669,5**
dont Dépenses d'exploitation (4)	645,1	658,2	666,4
dont Charges de personnel	*126,4*	*126,4*	*127,7*
dont Service départemental d'incendie et de secours (SDIS 54)	*21,3*	*21,6*	*21,8*
dont Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	*75,4*	*76,3*	*77,9*
dont Allocations Prestation de compensation du handicap (PCH)	*27,4*	*28,6*	*30,3*
dont Allocations Revenu de solidarité active (RSA)	*132,2*	*136,7*	*135,4*
dont Intérêts des emprunts et dettes (5)	3,9	3,5	3,2
Marge brute (6) = (2) – (4)	**82,8**	**92,7**	**106,3**
Epargne brute (7) = (2) – (3) = (6) – (5)	**78,9**	**89,2**	**103,1**
Mouvements réels de la section d'investissement			
Recettes réelles d'investissement	**61,5**	**57,4**	**26,8**
Recettes réelles d'investissement hors excédent capitalisé (8)	**37,9**	**41,2**	**17,5**
dont Recettes définitives	*17,5*	*16,0*	*17,5*
dont Emprunts souscrits *dont refinancement de dette*	*20,0* *0,0*	*20,0* *0,0*	*0,0* *0,0*
dont Crédit revolving	*0,0*	*0,0*	*0,0*
dont Opérations pour compte de tiers	*0,4*	*0,0*	*0,0*
dont Avance remboursable Droits de mutations à titre onéreux (DMTO)	*0,0*	*5,3*	*0,0*
Dépenses réelles d'investissement (9)	**115,6**	**100,5**	**108,1**
Dépenses réelles hors déficit antérieur (10)	**97,0**	**94,7**	**106,4**
dont Subventions d'équipements versées	*15,7*	*18,2*	*17,2*
dont Remboursement en capital de la dette (11) *dont refinancement de dette*	*22,5* *0,0*	*20,5* *0,0*	*21,8* *0,0*
dont Remboursement crédit revolving	*0,0*	*0,0*	*0,0,*
dont Immobilisations incorporelles (frais d'études…)	*2,3*	*3,4*	*3,7*
dont Dépenses d'équipement	*54,1*	*51,8*	*47,4*
dont Opérations pour compte de tiers	*0,6*	*0,2*	*0,7*
dont Autres dépenses (avances, dotation)	*1,8*	*0,6*	*1,9*
dont Remboursement avance remboursable DMTO 2020	*0,0*	*0,0*	*5,3*
dont Apurement du compte 1069	*0,0*	*0,0*	*10,0*
Épargne nette (12) = (7) – (11)	**56,4**	**68,8**	**81,3**
Fonds de roulement			
Fonds de roulement au 1er janvier (13)	**21,8**	**44,9**	**80,7**
Fonds de roulement au 31 décembre (14) = (13) + (7) + (8) – (10)	**44,9**	**80,7**	**94,9**

(*) Foncier bâti + Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) + Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) et à partir de 2014 + transfert des frais de gestion du foncier bâti de l'Etat vers les départements.

(**) Y compris le transfert lié à la réforme de la fiscalité directe

(***) Y compris le Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et à partir de 2014 y compris le fonds de solidarité en faveur des départements.

Le budget

■ Section de fonctionnement

Recettes

Les recettes réelles *hors résultat antérieur* enregistrent une hausse de + 2,9% et se répartissent comme suit :

TABLEAU N°3 : RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (HORS RESULTAT ANTERIEUR)

Type de recettes de fonctionnement en M€	2019	2020	2021	*Évolution 2020/2021*
Fiscalité directe	**196,5**	**200,1**	**48,9**	**-75,6%**
dont Taxe foncière sur les propriétés bâties	*148,7*	*151,5*		
dont Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	*31,9*	*32,5*	*32,4*	*-0,1%*
dont Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	*3,3*	*3,4*	*3,5*	*5,1%*
dont Frais de gestion du foncier bâti transférés (*)	*12,7*	*12,8*	*12,9*	*0,9%*
Fiscalité indirecte (hors TICPE et TSCA)	**106,1**	**109,3**	**125,9**	***15,1%***
dont Droits de mutations à titre onéreux (DMTO) (**)	*94,3*	*98,2*	*114,1*	*16,2%*
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance *(TSCA)*	**101,4**	**105,5**	**110,9**	***5,1%***
liée à la décentralisation acte II (loi N° 2004-809)	*29,7*	*30,8*	*31,9*	*3,5%*
liée à la réforme de la fiscalité locale	*59,5*	*62,1*	*66,0*	*6,2%*
liée au financement du SDIS (loi de finances 2004-1484)	*12,2*	*12,6*	*13,1*	*3,5%*
Fraction de TVA (ex TFPB)			**151,9**	
Taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)	**68,7**	**67,7**	**68,5**	***1,1%***
liée à la décentralisation acte II (loi N° 2004-809)	*6,9*	*6,0*	*6,7*	*12,7%*
liée au financement du Revenu de solidarité active (RSA)	*61,7*	*61,7*	*61,7*	*0,0%*
Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion	**6,3**	**6,1**	**5,6**	***-7,5%***
Dotations de l'État	**169,6**	**172,7**	**166,9**	***-3,4%***
dont Dotation globale de fonctionnement	*93,3*	*92,8*	*92,3*	*-0,6%*
dont Allocations compensatrices	*5,5*	*5,3*	*5,0*	*-6,1%*
dont Dotation globale de décentralisation	*4,9*	*4,9*	*4,9*	*0,0%*
dont Fonds de péréquation DMTO (***)	*8,5*			
dont Fonds de solidarité entre les départements (***)	*16,8*			
*dont Fonds national de péréquation des DMTO (Loi des Finances pour 2020 ***)*		*29,1*	*24,2*	*-16,8%*
dont DCRTP	*21,8*	*21,8*	*21,7*	*-0,3%*
dont FNGIR	*18,8*	*18,8*	*18,8*	*0,0%*
Participation CNSA au financement de l'APA	**26,5**	**28,9**	**30,1**	***4,1%***
Participation CNSA au financement de la PCH	**7,1**	**7,0**	**7,2**	***2,7%***
Autres recettes	**45,7**	**53,6**	**56,7**	***5,9%***
Total Recettes hors résultat antérieur	**727,8**	**751,0**	**772,7**	***2,9%***

(*) Dans le cadre du financement des Allocations Individuelles de Solidarité APA PCH RSA (accord Matignon de 2013)

(**) Dans ce même cadre, à partir du 1er mars 2014 le taux départemental des droits de mutations à titre onéreux a été déplafonné de 3,8 à 4,5%.

(***) À partir de 2020, le fonds de péréquation des DMTO, le Fonds de Solidarité entre les départements (FSD), et le Fonds de Soutien Interdépartemental (FSID) sont fusionnés au sein du Fonds National de Péréquation des DMTO (FNPDMTO)

Dépenses

En 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 669,6 M€, elles se répartissent principalement comme suit :

TABLEAU N°4 : DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Type de dépenses de fonctionnement *en M€*	2019	2020	2021	*Évolution 2020/2021*
Dépenses d'exploitation	**645,1**	**658,3**	**666,4**	***1,2%***
dont charges de personnel (comptes 63 et 64)	*126,4*	*126,4*	*127,7*	*1,0%*
dont APA	*75,4*	*76,3*	*77,9*	*2,0%*
dont PCH	*27,4*	*28,6*	*30,3*	*6,0%*
dont RSA	*132,2*	*136,7*	*135,4*	*-0,9%*
dont enfance	*93,0*	*96,6*	*100,3*	*3,8%*
Intérêts de la dette à long terme	**3,9**	**3,5**	**3,2**	***-8,8%***
Total	**648,9**	**661,1**	**669,6**	***1,2%***

■ Section d'Investissement

Recettes

Les recettes globales *hors résultat antérieur* passent de 41,2 M€ à 17,5 M€, cette baisse s'expliquant par le fait que la collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2021, et n'a pas bénéficié d'une avance de DMTO exceptionnelle intervenue en 2020. Ces recettes se répartissent comme suit :

TABLEAU N°5 : RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Type de recettes d'investissement *en M€*	2019	2020	2021	*Évolution 2020/2021*
Recettes définitives *(FCTVA, DGE, DDEC, …)*	17,5	16,0	17,5	*0,1%*
Emprunts nouveaux hors revolving	20,0	20,0	0,0	*-100,0%*
Refinancement de dette	0,0	0,0	0,0	*Non significatif*
Opérations pour le compte de tiers	0,4	0,0	0,0	*Non significatif*
Avance remboursable de DMTO	0,0	5,3	0,0	*Non significatif*
Total	**37,9**	**41,2**	**17,5**	***-57,5%***

Dépenses

En 2021, les dépenses d'investissement *hors déficit antérieur* s'élèvent à 106,5 M€, elles se répartissent comme suit :

TABLEAU N°6 : DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Type de dépenses d'investissement *en M€*	2019	2020	2021	*Évolution 2020/2021*
Subventions d'équipements versées	15,7	18,2	17,3	*-5,0%*
Remboursement en capital de la dette	22,5	20,5	21,8	*6,8%*
Refinancement de dette	0,0	0,0	0,0	*Non significatif*
Remboursements revolving	0,0	0,0	0,0	*Non significatif*
Immobilisations incorporelles *(frais d'études et logiciels)*	2,3	3,4	3,7	*9,9%*
Dépenses d'équipement brut	54,1	51,8	47,4	*-8,6%*
Opérations pour compte de tiers	0,6	0,2	0,7	*Non significatif*
Autres dépenses (avances, dotations)	1,8	0,6	0,3	*Non significatif*
Remboursement avance remboursable de DMTO 2020	0,0	0,0	5,3	*Non significatif*
Apurement du compte 1069	0,0	0,0	10,0	*Non significatif*
Total	**97,0**	**94,7**	**106,5**	***12,5%***

■ Marge brute et épargne brute

La marge brute correspond à la marge dégagée en fonctionnement avant paiement des intérêts de la dette. L'épargne brute mesure la part d'épargne dégagée sur la section de fonctionnement pour le désendettement et pour le financement de nouveaux programmes d'investissement, sa progression accroît les marges de manœuvre du département.

En 2021, la marge brute est de 106,3 M€ et l'épargne brute est de 103,1 M€ en augmentation de 13,9 M€ par rapport à 2020, soit + 15,5%.

Le taux d'épargne brute, égal à l'épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 13,3% en 2021. Pour le Département, cela signifie que 13,3% des produits 2021 de fonctionnement sont consacrés au financement de la section d'investissement. En 2020, ce taux était de 11,9%.

TABLEAU N°7 : EPARGNE BRUTE – TAUX D'EPARGNE BRUTE

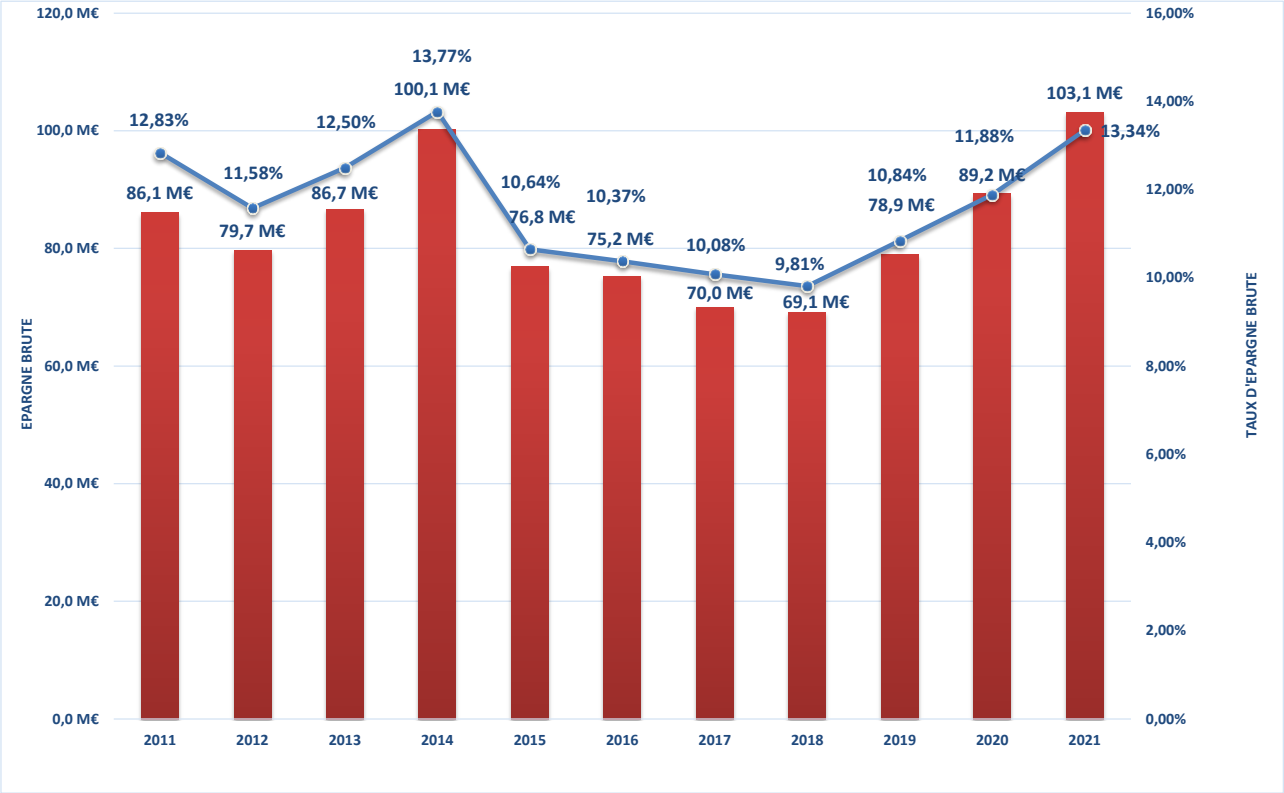

Les recettes

■ Structure des recettes

Les recettes totales, y compris le résultat antérieur s'élèvent à **876,7 M€** en 2021.

Hors résultat antérieur, les recettes s'élèvent à **799,4 M€.**

TABLEAU N°8 : STRUCTURE DES RECETTES (HORS RESULTAT ANTERIEUR)

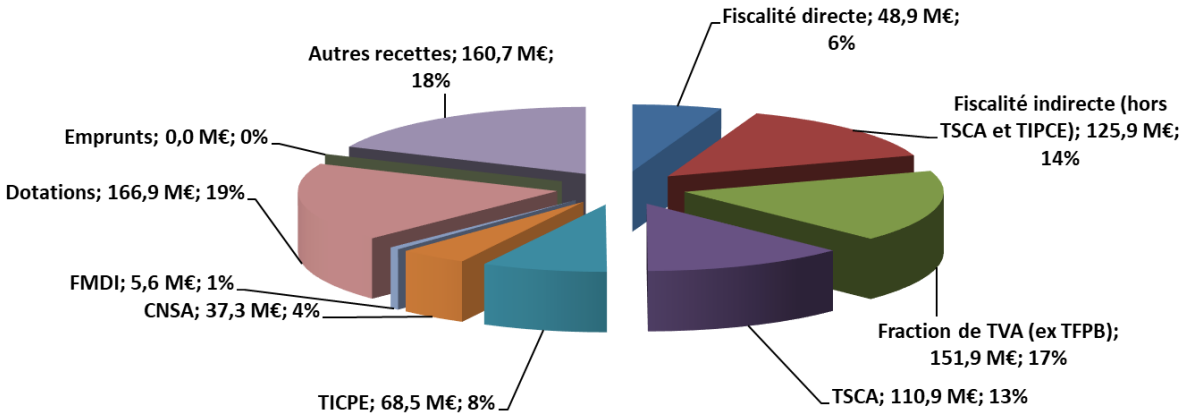

■ Recettes provenant du contribuable et des entreprises

- 48,9 M€ d'impôts directs locaux issus notamment de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE : 32,4 M€) et de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER : 3,5 M€). La réforme de la fiscalité locale mise en œuvre en 2011 a fortement réduit le pouvoir fiscal du Département, seul le taux de la taxe sur les propriétés bâties étant fixé par l'assemblée départementale.

  Depuis la nouvelle évolution de la fiscalité locale adoptée par la loi de finances 2020, l'assemblée départementale ne dispose plus d'aucun pouvoir fiscal : suppression du pouvoir de taux en 2020 et transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à compter de 2021.

  À noter : l'ex-taxe foncière sur les propriétés bâties a été remplacée en 2021 par le reversement d'une fraction de TVA (151,9 M€).

  Depuis 2014, et dans le cadre du financement des Allocations individuelles de solidarités (AIS), l'État a transféré aux Départements le produit des frais de gestion du foncier bâti. En 2021, la recette engendrée pour le Département est de 12,9 M€.

TABLEAU N°9 : POUVOIR FISCAL

En M€		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Montant de fiscalité directe locale encaissée, dont les taux sont fixés par l'assemblée départementale	*(1)*	135,6	139,0	140,2	142,2	145,2	148,7	151,5	0,0
Montant des recettes réelles de fonctionnement *(hors résultat antérieur)*	*(2)*	727,4	721,9	725,2	694,2	704,5	727,8	751,0	772,7
Pouvoir fiscal de l'assemblée départementale	***=(1)/(2)***	**18,6%**	**19,2%**	**19,3%**	**20,5%**	**20,6%**	**20,4%**	**0,0%**	**0,0%**

2017 : Transfert d'une partie de la CVAE à la région Grand Est dans le cadre du transfert de la compétence Transports scolaires.

- 125,9 M€ d'impôts indirects locaux dont les taux sont fixés par l'assemblée départementale, dont :
  - 114,1 M€ de Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) payés par les acquéreurs de biens immobiliers (depuis le 1er mars 2014 ce taux est de 4,5%)
  - dont 11,8 M€ d'impôts indirects :
    - taxe sur l'électricité versée par les consommateurs pour 7,1 M€
    - taxe d'aménagement pour 4,5 M€
    - redevances des mines pour 0,1 M€

Les dépenses

Les dépenses réelles totales *(y compris le déficit antérieur)* s'élèvent à 777,6 M€ en 2021. Hors déficit antérieur, les dépenses s'élèvent à 776,0 M€ et se décomposent par missions/politiques publiques comme suit :

TABLEAU N°10 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR MISSION ET POLITIQUE PUBLIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Missions et politiques publiques départementales *Dépenses réelles en millions d'euros*	**Budget primitif 2021**	**Total budget voté 2021**	**Dépenses réalisées 2021**	**Taux de réalisation**
TOTAL GÉNÉRAL	**689,43**	**738,49**	**669,54**	**90,7%**
DÉVELOPPEMENT ET INSERTION	**153,10**	**144,36**	**142,97**	**99%**
Attractivité, développement et économie solidaire	0,40	0,46	0,32	70%
Insertion	152,70	143,90	142,65	99%
AMÉNAGEMENT	**16,45**	**17,33**	**16,26**	**94%**
Habitat-Logement	2,35	2,46	1,82	74%
Appui aux territoires	4,88	5,30	4,93	93%
Infrastructures	9,21	9,53	9,47	99%
Mobilité	0,01	0,04	0,04	93%
AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	**4,06**	**4,29**	**3,49**	**81%**
Agriculture	1,70	1,71	1,28	75%
Environnement	1,76	1,98	1,73	87%
Cité des Paysages	0,60	0,60	0,48	80%
ÉDUCATION	**27,55**	**27,12**	**25,84**	**95%**
Tourisme	0,22	0,23	0,17	73%
Château de Lunéville	1,13	0,92	0,82	89%
Universités	0,03	0,05	0,04	81%
Culture	1,58	1,58	1,40	89%
Citoyenneté et lien social	0,15	0,07	0,06	75%
Collèges et vie scolaire	21,07	21,09	20,63	98%
Éducation populaire	1,79	1,61	1,58	98%
Sports	0,90	0,87	0,86	99%
Solidarité internationale	0,68	0,68	0,28	41%
SOLIDARITÉS	**298,66**	**300,22**	**296,07**	**99%**
Personnes âgées	104,89	104,27	103,49	99%
Personnes handicapées	89,38	89,49	89,17	100%
Action sociale	1,56	1,61	1,36	84%
Protection maternelle et infantile	1,77	1,77	1,75	99%
Enfance-famille	101,06	103,07	100,30	97%
RESSOURCES	**189,61**	**245,18**	**184,92**	**75%**
Coopération transfrontalière et interrégionale	0,11	0,13	0,11	82%
Ressources humaines	139,73	139,93	134,70	96%
Immobilier	4,70	4,67	4,39	94%
Logistique	3,04	3,00	2,90	97%
Systèmes d'information	2,16	2,30	2,10	91%
Administration générale	3,17	3,66	2,60	71%
Sécurité et incendie	21,85	21,88	21,88	100%
Finances	14,86	69,62	16,24	23%
dont dépenses imprévues		*52,5*		0%
dont remboursement de la dette yc contrats revolving				
dont remboursement avance 2020 sur DMTO				
dont apurement du compte 1069				
dont refinancement de dette				
dont déficit d'investissement antérieur reporté				
TOTAL GÉNÉRAL *(hors dépenses imprévues, hors remboursement de la dette yc contrats revolving, hors déficit d'investissement antérieur reporté)*	**689,43**	**685,97**	**669,54**	**97,6%**

TABLEAU N°11 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR MISSION ET POLITIQUE PUBLIQUE

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Missions et politiques publiques départementales *Dépenses réelles en millions d'euros*	**Budget primitif 2021**	**Total budget voté 2021**	**Dépenses réalisées 2021**	**Taux de réalisation**
TOTAL GÉNÉRAL	**132,71**	**153,99**	**108,00**	**70%**
DÉVELOPPEMENT ET INSERTION	**0,10**	**1,28**	**0,10**	**7%**
Attractivité, développement et économie solidaire	0,00	1,22	0,03	2%
Insertion	0,10	0,07	0,07	100%
AMÉNAGEMENT	**41,20**	**45,89**	**36,86**	**80%**
Habitat-Logement	1,62	1,62	1,15	71%
Appui aux territoires	10,30	12,11	7,81	64%
Infrastructures	28,99	31,95	27,86	87%
Mobilité	0,29	0,22	0,04	20%
AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	**5,30**	**4,30**	**2,56**	**59%**
Agriculture	0,00	0,00	0,00	
Environnement	3,21	2,77	1,91	69%
Cité des Paysages	2,09	1,53	0,65	42%
ÉDUCATION	**29,19**	**26,55**	**19,47**	**73%**
Tourisme	0,05	0,05	0,05	100%
Château de Lunéville	1,16	0,97	0,45	46%
Universités	0,02	0,01	0,00	15%
Culture	1,32	1,47	0,81	55%
Citoyenneté et lien social	0,00	0,00	0,00	
Collèges et vie scolaire	26,54	23,91	18,12	76%
Éducation populaire	0,11	0,15	0,04	28%
Sports	0,00	0,00	0,00	
Solidarité internationale	0,00	0,00	0,00	
SOLIDARITÉS	**6,13**	**5,02**	**4,03**	**80%**
Personnes âgées	0,00	0,00	0,00	
Personnes handicapées	0,00	0,00	0,00	
Action sociale	0,09	0,14	0,03	22%
Protection maternelle et infantile	0,15	0,00	0,00	
Enfance-famille	5,90	4,88	4,00	82%
RESSOURCES	**50,80**	**70,94**	**44,99**	**63%**
Coopération transfrontalière et interrégionale	0,49	0,48	0,45	93%
Ressources humaines	0,05	0,06	0,04	61%
Immobilier	3,34	4,14	1,61	39%
Logistique	0,57	1,02	0,86	84%
Systèmes d'information	2,82	3,90	2,83	73%
Administration générale	0,18	0,21	0,06	28%
Sécurité et incendie	0,35	0,52	0,43	82%
Finances	43,00	60,62	38,72	64%
dont dépenses imprévues	*0,0*	*6,1*		
dont remboursement de la dette yc contrats revolving	*43,0*	*37,7*	*21,8*	*58%*
dont remboursement avance 2020 sur DMTO	*0,0*	*5,3*	*5,3*	
dont apurement du compte 1069	*0,0*	*10,0*	*10,0*	
dont refinancement de dette				
dont déficit d'investissement antérieur reporté	*0,0*	*1,6*	*1,6*	
TOTAL GÉNÉRAL *(hors dépenses imprévues, hors remboursement de la dette yc contrats revolving, hors déficit d'investissement antérieur reporté)*	**89,71**	**93,26**	**69,26**	**74,3%**

Les allocations individuelles de solidarité

Les allocations individuelles de solidarité, dont les Départements assurent la mise en œuvre, constituent un droit universel voté par le Parlement auquel peut accéder :

- une personne âgée pour compenser sa perte d'autonomie : c'est l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA),
- une personne ayant un revenu ne lui permettant pas de vivre dignement : c'est le Revenu de solidarité active (RSA),
- une personne handicapée pour lui permettre des conditions de vie adaptées : c'est la Prestation de compensation du handicap (PCH).

L'État a confié aux départements la charge de financer ces trois allocations individuelles de solidarité respectivement :

- en 2002 pour l'APA,
- en 2004 pour le RMI, devenu RSA en 2008,
- en 2006 pour la PCH.

Ces trois allocations ont fait l'objet, au moment de leur création et/ou de leur transfert aux Départements, d'un régime de compensation financière destiné à couvrir tout ou partie de la charge de ces nouvelles dépenses.

Depuis leur mise en œuvre, les coûts de ces trois allocations ont fortement progressé du fait de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de leur revalorisation financière régulière, la progression de ces dépenses ne relevant que marginalement des Départements et aucunement pour le RSA, sauf à refuser l'application des lois précitées aux bénéficiaires potentiels.

Parallèlement, le niveau des compensations financières, même s'il a fait l'objet d'ajustements successifs au cours des années, ne couvre qu'une part de plus en plus faible de ces dépenses.

Pour le Département de Meurthe-et-Moselle, le tableau ci-après présente, pour les années 2019 à 2021, le niveau du reste à charge qu'il supporte sur ses ressources propres afin d'assurer le versement de ces trois allocations.

Pour l'année 2021, le reste à charge s'élève à 98,8 M€, supérieur à 2020 (96,6 M€).

TABLEAU N°12 : ALLOCATION INDIVIDUELLES DE SOLIDARITE (EN €)

ALLOCATIONS	INTITULÉ	Réalisé en 2020	Réalisé en 2021
Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	Dépenses brutes d'allocations	76 332 446	77 864 117
	Compensation ÉTAT CNSA *(recettes)*	28 882 474	30 062 412
	RESTE À CHARGE APA pour le DÉPARTEMENT	**47 449 972**	**47 801 706**
Revenu de solidarité active (RSA)	Dépenses brutes d'allocations	136 686 085	135 418 576
	Compensation ÉTAT *(transfert de TICPE - recettes)*	61 740 431	61 740 431
	Fonds de mobilisation départemental pour l'Insertion *(recettes)*	6 054 830	5 599 149
	RESTE À CHARGE RSA pour le DÉPARTEMENT	**68 890 824**	**68 078 996**
Prestation de compensation du handicap (PCH)	Dépenses brutes d'allocations	28 642 132	30 349 933
	Compensation ÉTAT CNSA *(recettes)*	7 040 470	7 233 216
	RESTE À CHARGE PCH pour le DÉPARTEMENT	**21 601 662**	**23 116 717**
TOTAL	Dépenses brutes totales des 3 allocations	241 660 663	243 632 626
	Compensation totale ÉTAT *(recettes)*	103 718 205	104 635 207
	RESTE À CHARGE pour le DÉPARTEMENT (hors ACCORDS DE MATIGNON 2013)	**137 942 458**	**138 997 419**
ACCORDS DE MATIGNON 2013	Fonds de solidarité AIS en faveur des Départements *(prélèvement)*	-7 679 107	-9 930 106
	Fonds de solidarité AIS en faveur des Départements *(versement)*	19 017 794	15 635 435
	Transfert des frais de gestion du foncier bâti aux Départements	12 796 302	12 914 710
	Déplafonnement des taux de DMTO de 3,8% à 4,5%	15 274 052	17 750 253
	TOTAL RECETTES ACCORDS DE MATIGNON 2013	**39 409 041**	**36 370 292**
Fonds de stabilisation 2019-2021 (LFI 2019) Fraction additionnelle de TVA (LFI 2020)		**1 924 858**	**3 800 812**
RESTE A CHARGE pour le DÉPARTEMENT y compris les ACCORDS DE MATIGNON 2013, FONDS DE STABILISATION (LFI 2019) et FRACTION ADDITIONNELLE DE TVA (LFI 2020)		**96 608 559**	**98 826 314**

La gestion de la dette et de la trésorerie

Depuis 2010, le Département a entamé une phase de désendettement qui s'est concrétisée par une baisse de l'encours de sa dette, et plus particulièrement le remboursement des crédits revolving à hauteur des besoins de trésorerie. Conformément aux orientations stratégiques sur la dette prises en avril 2015 par l'assemblée départementale, la gestion active de la dette a permis à la fois de poursuivre la sécurisation de la dette à taux fixe tout en conservant des encours à taux variable permettant d'optimiser les frais financiers *(cf. : tableau n°15)*.

À cet encours de la dette départementale de 173,7 M€ au 31/12/2021, il convient d'ajouter l'encours de la dette contractée dans le cadre du contrat de Partenariat public privé (PPP) pour le réseau départemental hauts débits Proximité qui est de 22 M€ à la même date. L'encours total de la dette y compris le PPP est de 195,7 M€.

Les ratios financiers présentés à la fin de ce rapport prennent en compte l'encours total de la dette départementale, y compris la dette PPP.

TABLEAU N°13 : STRUCTURE DE LA DETTE DEPARTEMENTALE (EN M€)

	Encours au 31/12/2018	Part de l'encours	Encours au 31/12/2019	Part de l'encours	Encours au 31/12/2020	Part de l'encours	Encours au 31/12/2021	Part de l'encours
Dette à taux fixe	130,0	65,49%	135,4	69,1%	132,4	67,7%	127,1	73,2%
Dette structurée	0,0	NS	0,0	NS	0,0	NS	0,0	NS
Dette à taux variable	68,5	34,51%	60,5	30,9%	63,1	32,3%	46,6	26,8%
Total hors dette PPP	**198,5**	**100%**	**195,9**	**100%**	**195,5**	**100%**	**173,7**	**100%**
Dette PPP	24,8		23,9		23,0		22,0	
Total dette départementale	**223,3**		**219,8**		**218,5**		**195,7**	

Conformément à la charte Gissler qui classifie les emprunts en fonction du niveau de risque, le tableau n°14 indique la répartition de l'encours de la dette départementale (hors PPP).

TABLEAU N°14 : DETTE DEPARTEMENTALE (HORS PPP) PAR NIVEAU DE RISQUE (AU 31/12/2021) – CHARTE GISSLER
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (*)

Structures	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Écarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Écarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	39	-	-	-	-	-
	% de l'encours	96,64%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	167 821 976 €	-	-	-	-	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	-	-	-	-	-
	% de l'encours	3,36%	-	-	-	-	-
	Montant en euros	5 833 333 €	-	-	-	-	-
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-
(F) Autres types de structures	Nombre de produits	-	-	-	-	-	-
	% de l'encours	-	-	-	-	-	-
	Montant en euros	-	-	-	-	-	-

TABLEAU N°15 : ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE DU DEPARTEMENT ET DU PPP RDHD AU 31/12/N

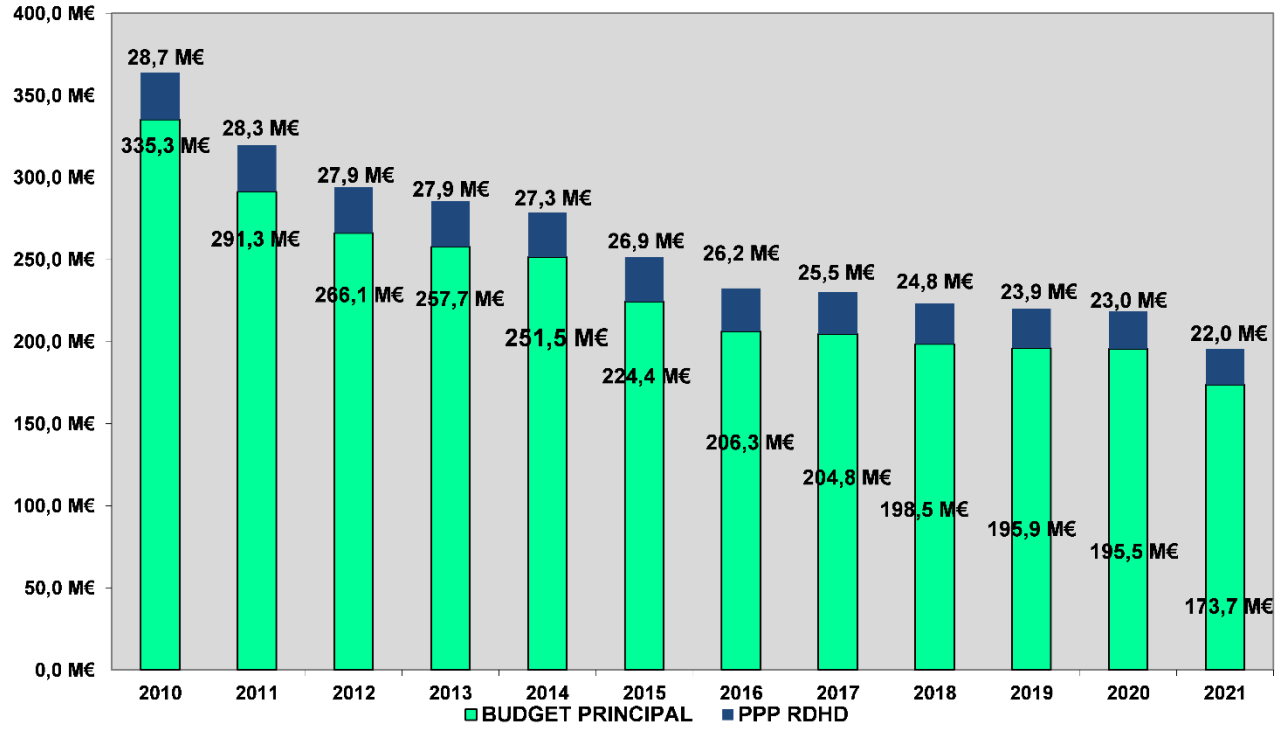

La charge de la dette, qui s'élève à 3,2 M€ en 2021, reste faible du fait du contexte favorable et durable des marchés financiers, d'une structuration de la dette départementale (prêt indexés sur taux variables et également à taux fixes récents) qui permet de bénéficier de taux peu élevés et enfin de la démarche de désendettement opérée par le Département depuis 2011.

À la fin 2021, le taux moyen de la dette départementale est de 1,84%.

TABLEAU N°16 : ÉVOLUTION DE LA CHARGE DE LA DETTE DU DEPARTEMENT (HORS PPP) AU 31/12/N

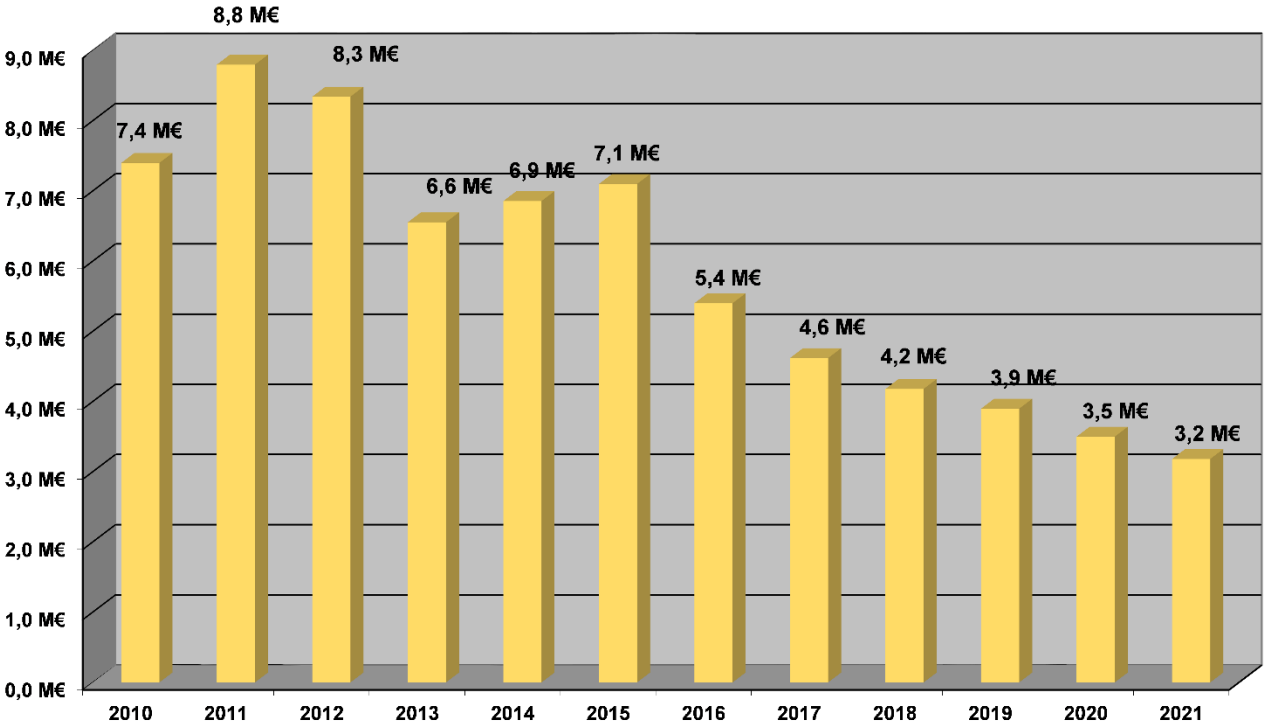

■ Mobilisations d'emprunts

Les recettes d'emprunt (hors revolving) inscrits au budget primitif 2021 étaient de 71,1 M€. Lors de la décision modificative n°2 de juin 2021, 17,6 M€ de recettes d'emprunt ont été annulées suite à la reprise des résultats de n-1, ce qui a porté l'inscription totale de recettes d'emprunts pour 2021 à 53,5 M€.

Compte tenu de l'évolution des recettes de fonctionnement et du niveau de dépenses de fonctionnement et d'investissement, le Département n'a pas souhaité mobiliser un nouvel emprunt en 2021.

■ Utilisation des lignes de trésorerie

Le Département n'utilise plus de ligne de trésorerie, la dernière utilisation date de décembre 2007. Pour gérer au plus près son encaisse, le Département utilise pleinement les facultés revolving des crédits long terme renouvelables contractés.

■ Capacité de désendettement

Elle correspond à la durée théorique nécessaire, en années, pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l'autofinancement dégagé.

L'encours de la dette du Département s'élève à 173,7 M€ au 31/12/2021. À cette date, la capacité de désendettement, qui est égale à l'encours de dette divisé par l'épargne brute, atteint 1,7 années. En tenant compte de la dette PPP, la capacité de désendettement est de 1,9 années.

TABLEAU N°17 : CAPACITE DE DESENDETTEMENT, HORS DETTE PPP

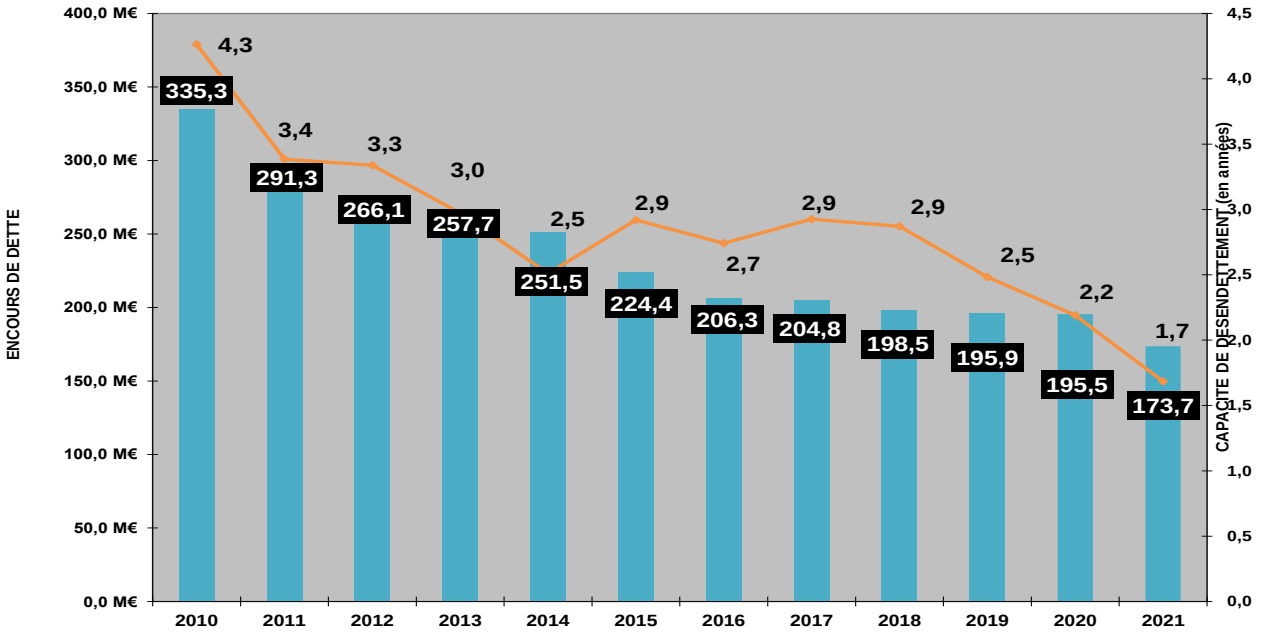

TABLEAU N°18 : CAPACITE DE DESENDETTEMENT, DONT DETTE PPP

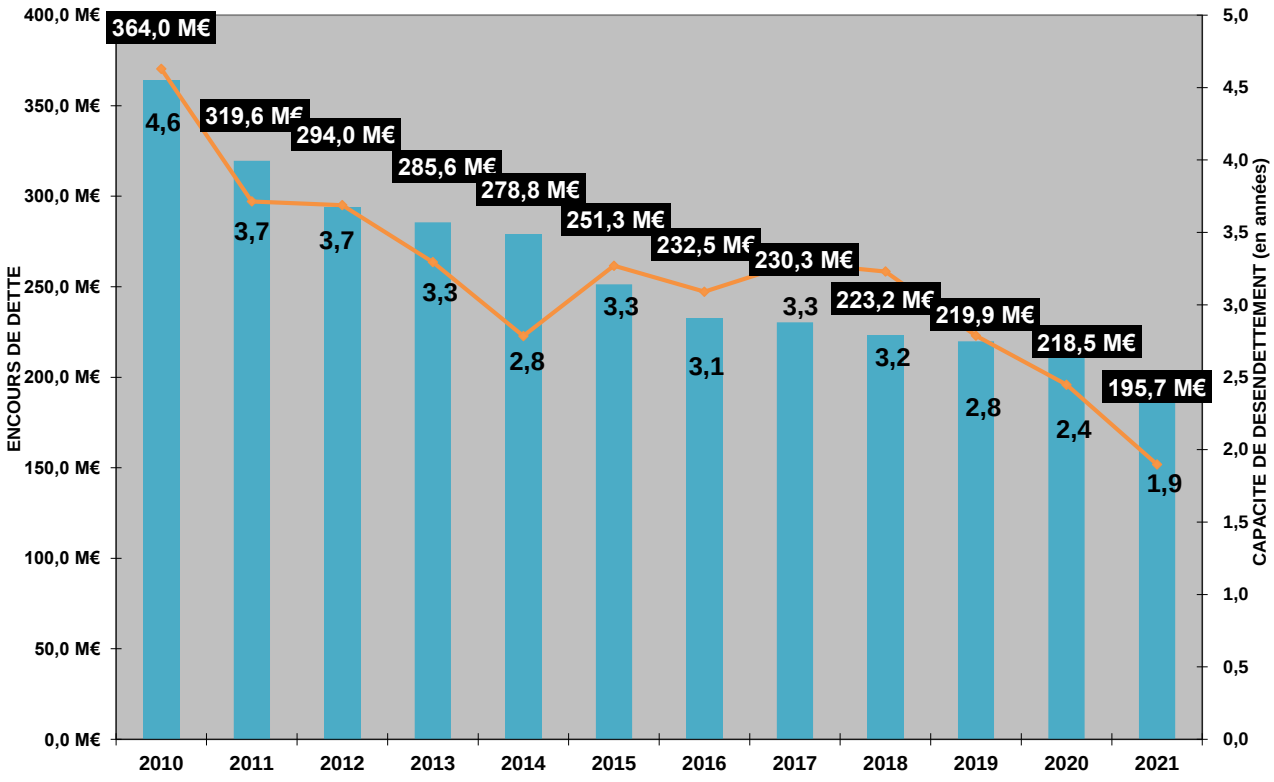

Les garanties d’emprunt et les fonds départementaux de péréquation

■ Garanties d'emprunt

Apporter sa garantie à un emprunt signifie qu'en cas de défaillance du débiteur, c'est au Département d'en honorer le paiement.

Au 14 avril 2022, le Département est garant d’un encours s’élevant à 627,5 M€ pour un capital restant dû d’un peu plus de 463 M€. Les organismes œuvrant dans le secteur du logement social et dans le domaine des personnes âgées et handicapées sont les principaux bénéficiaires des garanties d'emprunt accordées par la collectivité.

Le règlement départemental des garanties d’emprunt voté par l’assemblée départementale en décembre 2014 est entré en vigueur le 1er février 2015, il a été légèrement amendé en mars 2016.

■ Fonds départementaux (comptes hors budget départemental)

Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

Depuis 2012, ce fonds est instruit par la Direction des territoires dans le cadre de la politique d’Appui aux territoires. Ce fonds a fait l’objet d’une nouvelle définition des critères de répartition qui ont été actualisés lors de la session du 24 juin 2013. Par ailleurs, depuis 2013, le FDPTP doit désormais être redistribué par les Départements la même année que la collecte.

Pour 2021, c’est un montant total de 6 459 599 € qui a été affecté aux communes et aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur décision de l’assemblée départementale en commission permanente du 15 novembre 2021.

Fonds départemental de la taxe additionnelle aux droits de mutation pour les communes de moins de 5 000 habitants

Lors de la session du 30 juin 2008, le conseil départemental a décidé de retenir comme mode de répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation dans les communes de moins de 5 000 habitants, les critères suivants :

- 30% en fonction de la population,
- 30% en fonction du potentiel financier par habitant, de façon inversement proportionnelle,
- 20% en fonction de la moyenne des dépenses d’équipement brut réalisées en fonction des trois derniers exercices,
- 20% en fonction de l’effort fiscal.

Pour les communes dont le potentiel financier est supérieur à deux fois la moyenne des potentiels financiers par habitant des communes de Meurthe-et-Moselle de moins de 5 000 habitants, l’assiette de dépenses d’équipement brut est réduite de moitié.

Pour 2021, le montant net des sommes recouvrées pendant l’année 2020 et versées à ce fonds s’est élevé à 9 394 044 € (9 629 262 € versés en 2020), soit une légère baisse de 2,5%, après une forte hausse de + 15% en 2020, liée à la dynamique de perception des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

Les ratios obligatoires

L'article 16 de la loi du 6 février 1992 (article L 3313-1 conjugué à l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales) et son décret d'application n°93-570 du 27 mars 1993 font obligation aux Départements de publier en annexe de leurs documents budgétaires une série de 11 ratios (données synthétiques).

TABLEAU N°19 : RATIOS LEGAUX 2021 (ARTICLES R3313-1 ET R3313-2 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

INTITULÉS	RATIOS Compte administratif 2020	RATIOS Compte administratif 2021
1) Dépenses réelles de fonctionnement / Population *Mesure du niveau de service rendu*	887,89 €/hab.	898,49 €/hab.
2) Produit des impositions directes / Population *Mesure de l'importance des recettes émanant du contribuable*	294,25 €/hab.	269,48 €/hab.
3) Recettes réelles de fonctionnement / Population *Mesure des moyens financiers récurrents*	1 007,64 €/hab.	1 1140,48 €/hab.
4) Dépenses d'équipement brut / Population *Mesure de l'effort d'équipement*	98,61 €/hab.	92,63 €/hab.
5) Encours de la dette (hors PPP hauts débits) au 31/12/N / Population *Mesure de l'ampleur de l'endettement*	262,30 €/hab.	233,03 €/hab.
5-bis) Encours de la dette (y compris PPP hauts débits) au 31/12/N / Population *Mesure de l'ampleur de l'endettement*	294,11 €/hab.	262,60 €/hab.
6) Dotation globale de fonctionnement / Population *Mesure de la principale des dotations de l'État versées aux Départements*	124,53 €/hab.	123,85 €/hab.
7) Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement *Mesure relative des charges de personnel*	19,09%	19,07%
9) Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement *Mesure de la marge de manœuvre relative pour dégager de l'autofinancement*	90,84%	81,35%
10) Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement *Mesure du poids relatif de l'investissement au sein du budget*	9,79%	8,16%
11) Encours de la dette (hors PPP hauts débits) au 31/12/N / Recettes réelles de fonctionnement *Mesure volumétrique de l'endettement*	26,03%	20,43%
11-bis) Encours de la dette (y compris PPP hauts débits) au 31/12/N / Recettes réelles de fonctionnement *Mesure volumétrique de l'endettement*	29,10%	23,03%

Le chiffre de la population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 est de 745 199 habitants (recensement INSEE – population totale, avec doubles comptes, en vigueur à compter du 1er janvier 2021).

Les budgets annexes

1 - Laboratoire vétérinaire et alimentaire départemental (LVAD)

TABLEAU N°20 : FLUX ET SOLDES LVAD *en M€ courants HT*	2019	2020	2021
Mouvements réels de la section de fonctionnement			
Recettes réelles de fonctionnement	1,30	1,49	1,31
dont produits des services d'analyse	*0,93*	*0,90*	*0,92*
dont participation du Département	*0,34*	*0,39*	*0,34*
Dépenses réelles de fonctionnement	1,26	1,45	1,28
dont charges de personnel	*0,86*	*0,86*	*0,87*
Mouvements réels de la section d'investissement			
Recettes réelles d'investissement *(résultat antérieur inclus)*	0,10	0,15	0,10
Dépenses réelles d'investissement	0,02	0,05	0,03

2 - Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM)

TABLEAU N°21 : FLUX ET SOLDES REMM *en M€ courants*	2019	2020	2021
Mouvements réels de la section de fonctionnement			
Recettes réelles de fonctionnement *(résultat antérieur inclus)*	28,61	28,20	27,82
dont participation du Département	*27,71*	*27,67*	*27,26*
Dépenses réelles de fonctionnement	27 ,38	27,84	25,93
dont charges de personnel	*22,27*	*22,02*	*21,08*
Mouvements réels de la section d'investissement			
Recettes réelles d'investissement *(résultat antérieur inclus)*	1,70	3,69	4,51
Dépenses réelles d'investissement	2,31	4,74	5,92

3 - Manifestations et activités des sites touristiques (MAST)

TABLEAU N°22 : FLUX ET SOLDES MAST *en M€ courants HT*	2019	2020	2021
Mouvements réels de la section de fonctionnement			
Recettes réelles de fonctionnement *(résultat antérieur inclus)*	0,63	0,41	0,48
dont participation du Département	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Dépenses réelles de fonctionnement	0,54	0,28	0,49
Mouvements réels de la section d'investissement			
Recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00

4 - Réseau départemental hauts débits « Proximité »

TABLEAU N°23 : FLUX ET SOLDES RDHD PROXIMITÉ *en M€ courants HT*	2019	2020	2021
Mouvements réels de la section de fonctionnement			
Recettes réelles de fonctionnement (*résultat antérieur inclus)*	3,36	6,91	3,41
dont participation du Département	*1,34*	*1,34*	*1,34*
Dépenses réelles de fonctionnement *(résultat antérieur inclus)*	4,05	5,68	3,46
dont charges de personnel	*0,22*	*0,20*	*0,20*
Mouvements réels de la section d'investissement			
Recettes réelles d'investissement *(résultat antérieur inclus)*	2,54	1,91	2,84
*dont participation du Département**	*2,27*	*1,83*	*1,61*
Dépenses réelles d'investissement *(résultat antérieur inclus)*	1,96	2,30	2,77

5 - Assistance technique eau

TABLEAU N°24: FLUX ET SOLDES SATE *en M€ courants*	2019	2020	2021
Mouvements réels de la section de fonctionnement			
Recettes réelles de fonctionnement *(résultat antérieur inclus)*	0,41	0,46	0,39
dont participation du Département	*0,09*	*0,14*	*0,21*
Dépenses réelles de fonctionnement *(résultat antérieur inclus)*	0,49	0,46	0,48
dont charges de personnel	*0,05*	*0,00*	*0,00*
Mouvements réels de la section d'investissement			
Recettes réelles d'investissement			
Dépenses réelles d'investissement			

6 - Parc départemental

TABLEAU N°25 : FLUX ET SOLDES PARC *en M€ courants*	2019	2020	2021
Mouvements réels de la section de fonctionnement			
Recettes réelles de fonctionnement *(résultat antérieur inclus)*	6,27	6,34	6,90
dont participation du Département	*0,09*	*0,00*	*0,00*
Dépenses réelles de fonctionnement	6,07	5,55	5,43
dont charges de personnel	*1,94*	*2,00*	*1,97*
Mouvements réels de la section d'investissement			
Recettes réelles d'investissement *(résultat antérieur inclus)*	0,36	0,85	0,50
Dépenses réelles d'investissement	0,57	0,42	0,18

7 - Meurthe & Moselle Tourisme

TABLEAU N°26: FLUX ET SOLDES MEURTHE & MOSELLE TOURISME *en M€ courants*	2019	2020	2021
Mouvements réels de la section de fonctionnement			
Recettes réelles de fonctionnement	0,05	0,06	0,10
dont participation du Département	*0,05*	*0,06*	*0,08*
Dépenses réelles de fonctionnement *(résultat antérieur inclus)*	0,05	0,06	0,10
dont charges de personnel	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Mouvements réels de la section d'investissement			
Recettes réelles d'investissement			
Dépenses réelles d'investissement			

DEPARTEMENT MEURTHE & MOSELLE

Retrouvez le Rapport d'activités en version intégrale, par thématiques et par territoires sur Intranet

Ce document a été réalisé par les services départementaux.
Les données chiffrées sont de décembre 2021, sauf indication contraire.
Directrice de la publication : Claudine Savéan
Coordination/relecture/mise en forme : Pôle MACI
Graphisme/illustration : Imprimerie - C. Zuccali
Impression : Imprimerie du conseil départemental - Septembre 2022

IMPRIM'VERT®